



Aubergiste, marchand, médecin, etc.

Étude épigraphique des noms de
profession en Gaule Belgique
durant la période romaine

par *Julien Danneau*

Master [120] en histoire, finalité approfondie

Promotrice : Françoise Van Haeperen

Année académique 2023-2024 (session de juin)

Université catholique de Louvain
(Faculté de philosophie, arts et lettres)

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2023-2024

SESSION : Juin

NOM : DANNEAU

PRÉNOM : Julien

TITRE DU MÉMOIRE : Aubergiste, marchand, médecin, etc. : Étude épigraphique
des noms de profession en Gaule Belgique durant la période romaine

PROMOTEUR : Françoise Van Haeperen

Ce mémoire basé sur un *corpus* épigraphique composé de quarante-deux inscriptions traite des noms de profession en Gaule Belgique durant la période romaine. Sur base d'un dépouillement, celui-ci a été établi à partir de la base de données EDCS et est fondé sur un article majeur d'E. Frézouls. À partir de cet article, nous avons mené une recherche concernant une typologie adéquate pour analyser nos inscriptions ; celle-ci nous a conduit à établir des liens entre les sources littéraires, les recherches archéologiques et notre *corpus*. Nos résultats indiquent une adéquation avec ceux des chercheurs à propos des statuts civiques et de l'onomastique des gens de métier. L'apport majeur de notre travail consiste en la détermination plus précise des motifs qui poussent des individus à mentionner le nom de leur métier dans une inscription. Une comparaison avec les inscriptions de Metz et Trèves et une étude précise du site de Colijnsplaat pointent l'importance de l'épigraphie pour étudier les noms de métier.

*Les chiffres sont des innocents
qui, sous la sollicitation, sous la torture,
avouent très vite ce qu'on leur demande,
quitte à se rétracter plus tard.*

ALFRED SAUVY, *L'opinion publique*,
Paris, Quadrige/Presses Universitaires de France,
1997 (1956¹), p. 108.

Cette note me permet de remercier les personnes qui ont pu faire de ce second mémoire une réalité.

Après mon master en philologie classique, j'ai entrepris un master en histoire avec l'idée naïve de trouver essentiellement des réponses sur l'Antiquité, ses anecdotes, ses *realia*, ses détails en tous genres. Néanmoins, plus j'ai étudié avec la méthodologie historique adéquate, plus les questions se bouscullaient et dépassaient le nombre de réponses. Je me rends maintenant compte que l'imaginaire fantasmagorique que j'avais de l'historien presque omniscient n'est pas une réalité. Dans ce sens, je remercie entre autres les professeurs Christophe Flament, Gilles

Lecuppre et Emmanuel Debruyne qui m'ont formé et ont fait évoluer ma pensée, mes connaissances et mes compétences au fur et à mesure des cours. Je remercie tout particulièrement Françoise Van Haeperen dont j'ai suivi les cours chaque année de mes huit années à l'Université de Louvain-la-Neuve, qui a dirigé mon stage, qui m'a conseillé de présenter ce mémoire à la journée portes ouvertes INCAL, et qui m'aura donc suivi pour deux mémoires. Je la remercie infiniment pour sa disponibilité et son suivi de très grande qualité, pour avoir été mon guide plus loin que je ne l'aurais imaginé, et pour avoir fait évoluer ma pensée et ma conception de l'Antiquité ; merci d'avoir veillé à ce que je me dépasse par des conseils et remarques des plus pédagogiques et constructives. Je suis très heureux d'avoir été son étudiant !

Ensuite, pour m'avoir fourni les bases en archéologie pour comprendre et interpréter les données épigraphiques et de terrain suite à leur cours respectif d'épigraphie latine et d'archéologie de la Gaule romaine, je suis reconnaissant envers les professeures Martina Marano et Catherine Coquelet.

Je remercie également Mesdames Françoise Clemang (direction) et Laurianne Kieffer (photographe) du « Musée de la Cour D'or - Eurométropole De Metz » pour m'avoir fourni la photographie d'une inscription. Celle-ci ne se retrouve toutefois pas dans ce travail étant donné que l'image m'a permis d'éliminer l'inscription en question : merci pour la qualité du service et de la photographie.

En outre, je tiens à témoigner ma reconnaissance envers le service de PIB de la BFLT qui m'a permis de consulter des ouvrages d'autres bibliothèques (parfois étrangères) depuis la salle dédiée à cet effet au sein de notre très chère bibliothèque. Je remercie également le personnel des bibliothèques (BFLT et BTER) vers qui j'ai toujours pu me tourner en cas de besoin. Merci à eux tous et essentiellement à Roxane Coppin, Jean-François André, Julien Bergeret, Delphine Froment, Anne-Marie Jacobs, Rachel Barthelemi, Sophie Meunier et Geneviève Bricoult, avec qui j'ai souvent traité.

Par ailleurs, je remercie également mes amis étudiants avec qui j'ai partagé des idées, des hypothèses et des théories, et dont j'ai reçu de précieux conseils : je pense particulièrement à Fanny Delhay, Perrine Stennier et Alexis Haak.

Enfin, nous savons que le cortex frontal ne peut être mis efficacement à profit que si le cerveau reptilien et le limbique sont apaisés : aussi, je remercie ma mère, Catherina Szerzyna, et mon jeune frère, Benjamin Danneau, pour le soutien omniprésent tout au long de ce master et de la rédaction de ce mémoire.

I) Introduction

Pour E. Frézouls, deux cent trente métiers subdivisés en quatre secteurs et dix-sept sous-secteurs en Gaule et en Germanie ; pour Y. Le Bohec, trois secteurs et un nombre de sous-secteurs divergent selon les *ciuitates* des Éduens et des Lingons ; pour A. Ferdière, deux secteurs artisanaux basés sur la technique et sept sous-secteurs. Les typologies distinctes peuvent sembler d'une grande disparité pour le chercheur dans le domaine des métiers en Gaule romaine, tels qu'ils sont attestés par l'épigraphie. Par ailleurs, les Anciens avaient également des classifications pour les métiers qui leur étaient propres mais peu de typologies modernes s'en inspirent. De plus, en parallèle de ces études sectorielles et de ces considérations antiques à macro-échelle (sociétale), une étude à méso-échelle (provinciale ou régionale) reste très complexe. Même l'importance du catalogue de métiers constitué par E. Frézouls ne convainc pas l'auteur lui-même de son exhaustivité, bien qu'il eût dépouillé vingt mille inscriptions des Gaules et des Germanies, soit pour un territoire d'environ six cent mille kilomètres carrés. Dans le second paragraphe de son article, le chercheur qualifie lui-même ses chiffres de *dépassés* au moment-même de la parution de son étude, en raison de l'avancée quotidienne de la récolte d'inscriptions et de leur étude ; il relativise toutefois son qualificatif en estimant sa marge d'erreur à moins de 1%.

A) Présentation de la problématique

1) Portée thématique

Ainsi, l'objectif de ce mémoire est d'étudier les métiers en Gaule Belgique, à partir des sources épigraphiques et durant la période d'hégémonie romaine sur cette province. Parmi les publications modernes, il n'existe pas de consensus sur la notion de travail¹ : l'ouvrage collectif dirigé par P. Garnsey s'attarde longuement sur le domaine agricole et sur les artisans (*craftsmen*)

¹ VERBOVEN K. et LAES C., « Work, labour and profession: what's in name? » dans VERBOVEN K. et LAES C., *Work, Labour and Professions in the Roman World*, Leiden/Boston, Brill, 2017, p. 5 ; FREU C., « Écrire l'histoire du travail aujourd'hui. Le cas de l'Empire romain (note critique) » dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, t. 73, fasc. 1, 2018, p. 170.

dans une moindre mesure² ; C. Lis et H. Soly voient les métiers comme liés aux besoins reconnus socialement³ ; C. et C. Tilly estiment comme métier tout effort apportant une valeur ajoutée à des biens ou des services sans mentionner de rémunération⁴ ; l'ouvrage collectif dirigé par K. Verboven et C. Laes envisage principalement le monde agraire et artisanal (au sens actuel du terme)⁵ ; l'ouvrage collectif édité par A. Marccone prend en compte le monde agraire, l'artisanat, les métiers relatifs à l'argent, au spectacle et au domaine intellectuel et apporte quelques nuances selon le genre et l'âge⁶ ; au sein du dernier ouvrage, L. Fezzi intègre même les hommes politiques de l'empire pour leurs savoirs oratoires et leurs compétences juridiques⁷ – alors même que les aristocrates qui assuraient ces fonctions politiques ne les considéraient pas comme des métiers en raison de leur *dignitas*⁸ ; N. Tran⁹ et N. Monteix¹⁰ envisagent les professionnels manuels et intellectuels autour de la notion d'*ars*. Le second chercheur propose d'ailleurs une définition du métier suffisamment large pour englober toutes les professions : *Activité fondée sur la mise en œuvre d'un savoir technique, nécessitant l'emploi d'outils (cognitifs ou matériels) et qui tend au dégagement d'une plus-value*¹¹. C'est à partir de cette dernière définition que ce mémoire envisage les métiers à l'Antiquité.

2) Contexte de la problématique

Néanmoins, une étude sur la globalité de l'Antiquité n'est pas possible pour l'espace choisi. En effet, nous nous sommes limité à l'espace chronologique le plus large pour la Gaule Belgique, soit du 1^{er} siècle avant notre ère au 5^e de notre ère. Cette étude se basant sur l'épigraphie, elle se doit de comporter une datation large pour atteindre les objectifs visés sur lesquels nous reviendrons plus loin. Cependant, il a paru nécessaire de remarquer et mettre en

² GARNSEY P., *Non-Slave Labour in the Greco-Roman World*, Cambridge, The Cambridge Philological Society, 1980 (volume supplémentaire 6).

³ LIS C. et SOLY H., *Worthy Efforts: Attitudes to Work and Workers in Pre-Industrial Europe*, Leyde, Brill, 2012.

⁴ TILLY C. et TILLY C., *Work under Capitalism*, Boulder, Westview Press, 1998.

⁵ VERBOVEN K. et LAES C., *Work, Labour and Professions in the Roman World*, Leiden/Boston, Brill, 2017.

⁶ MARCONE A. (éd.), *Storia del lavoro in Italia. L'età romana. Liberi, semiliberi e schiavi in una società premoderna*, Rome, Castelvechi, 2016.

⁷ FEZZI L., « Forme di protesta dei lavoratori nel mondo romano » dans MARCONE A. (éd.), *Storia del lavoro in Italia...*, p. 204-224.

⁸ VERBOVEN K. et LAES C., « Work, labour and profession: what's in name? », p. 3.

⁹ TRAN N., « Les gens de métier romains : savoirs professionnels et supériorités plébéiennes » dans MONTEIX N. et TRAN N. (éd.), *Les savoirs professionnels des gens de métier. Études sur le monde du travail dans les sociétés urbaines de l'empire romain*, Naples, Centre Jean Bérard, 2011, p. 124-128 (Collection du Centre Jean Bérard, t. 37 ; *Archéologie de l'artisanat antique*, t. 5).

¹⁰ MONTEIX N., « De "l'artisanat" aux métiers. Quelques réflexions sur les savoir-faire du monde romain à partir de l'exemple pompéien » dans MONTEIX N. et TRAN N. (éd.), *Les savoirs professionnels des gens de métier...*, p. 13.

¹¹ IBID., p. 13.

exergue quelques points essentiels concernant l'administration et l'organisation de l'espace étudié. Si la *Gallia Belgica* fut conquise dès 57 a.C.n. par César¹² – ce qui causa la sédentarisation définitive des peuples celtes et germains ainsi qu'une répartition en trois régions ethniques¹³ – ce n'est qu'avec Auguste¹⁴ que les *Tres Galliae*, la *Gallia Comata* de César, furent organisées en trois provinces effectives (*Aquitanica*, *Belgica* et *Lugdunensis*). Au sein de chacune, des districts étaient gérés par les chevaliers¹⁵, dans lesquels furent organisées des *ciuitates* calquées sur le modèle romain¹⁶ : chaque *ciuitas* était formée d'un *caput ciuitatis*, de *pagi*, de *curiae* et d'établissements ruraux ;

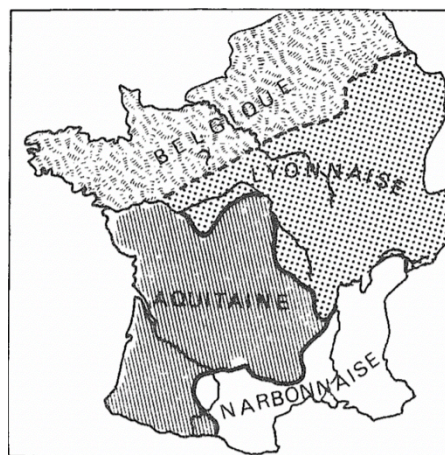


Figure 1 - Reconstitution des provinces de la Gaule selon le découpage d'Auguste d'après Strabon

(GOUDINEAU C., « Les provinces de Gaule... », p. 168.).

¹² Pour le détail de la conquête, cf. CHOSSENOT M., PINNELLI F. et VALETTE J.-J., « Sur les traces de César pendant la campagne de 57 avant J.-C. (de Besançon au Sabis) : apports de la toponymie, de la cartographie et de l'archéologie » dans BODÉ G. et TAMINE M. (éd.), *Noms des villes, noms des champs. Actes du Colloque d'onomastique d'Arras (octobre 2008)*, Paris, Société française d'onomastique, 2014 (*Actes des colloques de la Société française d'onomastique*, t. 14).

¹³ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Chapitre IV. La Gaule et les Germanies » dans LEPELLEY C. (éd.), *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C. - 260 apr. J.-C.). Tome 2. Approches régionales du Haut-Empire romain*, Paris, Presses universitaires de France, 1990 p. 151 ; GOUDINEAU C., « Les provinces de Gaule. Problème d'histoire et de géographie » dans MACTOUX M.-M. et GENY É. (éd.), *Mélanges Pierre Lévêque. 5. Anthropologie et société*, 9 tomes, Paris, Les Belles Lettres, 1990, p. 161.

¹⁴ Pour plus d'informations sur les actions d'Auguste en Gaule et sur l'administration et l'organisation du territoire qui en découlèrent : (1) BEDON R., *Les villes des Trois Gaules de César à Néron dans leur contexte historique, territorial et politique*, Paris, Picard, 1999 ; (2) DANNEAU J., *Synthèse sur la question cadastrale dans les Trois Gaules sous Auguste*, mémoire dirigé par VAN HAEPEREN F., Louvain-la-Neuve, Faculté de philosophie, arts et lettres, 2021 (inédit) ; (3) DERU X., « Les transports, leurs coûts et le choix des consommateurs dans le nord de la Gaule » dans RAYNAUD C. (éd.), *Voies, réseaux, paysages en Gaule. Actes du colloque en hommage à Jean-Luc Fiches (Pont-du-Gard, juin 2016)*, Montpellier, Éditions de l'Association de la Revue Archéologique de Narbonnaise, 2021, p. 413-427 (*Supplément à la revue archéologique de Narbonnaise*, t. 49) ; (4) GOUDINEAU C., « Les provinces de Gaule. Problème d'histoire et de géographie » ; (5) MEYERS W., *L'administration de la province romaine de Belgique*, Bruges, De Tempel, 1964 (*Dissertationes archaeologicae Gandenses*, vol. 3) ; (6) RAEPSAET-CHARLIER M.-T. et RAEPSAET G., « Villes et agglomérations de Belgique sous le Principat » dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 89, fasc. 2, 2011 ; (7) RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Chapitre IV... » ; (8) RAEPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes de la province romaine de Gaule Belgique. D'Auguste à l'empire gaulois (27 av.n.è. - 260 d.n.è.)*, Bruxelles, Bocard, 2021 (*Études d'archéologie*, t. 17) ; (9) RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Monumentalité, religion publique, vie civique et évergétisme en Gaule romaine. Réflexions sur la valeur relative et complémentaire des sources historiques » dans *Revue belge de philologie et d'histoire. Antiquité - Oudheid*, t. 93, fasc. 1, 2015 ; (10) RODDAZ J.-M., *Marcus Agrippa*, Rome, École française de Rome, 1984.

¹⁵ RAEPSAET-CHARLIER M.-T. et RAEPSAET G., « Villes et agglomérations... », p. 637.

¹⁶ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Chapitre IV... », p. 154-5 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes...*, p. 73-125 en dénombrent treize : *ciuitas Remorum foederati* (*Durocortorum* : Reims), *ciuitas Ambianorum* (*Samarobriva* : Amiens), *ciuitas Bellouacorum* (*Caesaromagus* : Beauvais), *ciuitas Sulbanectium* (*Augustomagus* : Senlis), *ciuitas Suessionum* (*Augusta Suessonium* : Soissons), *ciuitas Viromanduorum* (*Augusta Viromanduorum* : Saint-Quentin), *ciuitas Atrebatium* (*Nemetacum* : Arras), *ciuitas/colonia Morinorum* (*Tarvanna* : Théroutanne), *ciuitas Menapiorum* (*Castellum Menapiorum* : Cassel), *ciuitas Neruiorum* (*Bagacum* : Bavay), *ciuitas Treuorum/colonia Augusta Treuorum* (*Augusta Treuorum* : Trèves), *ciuitas/colonia Mediomatricorum* (*Divodurum* : Metz), *ciuitas Leucorum* (*Tullum Leucorum* : Toul).

Durocortorum (Reims) fut établie comme capitale provinciale de la Gaule Belgique et le resta durant tout le Haut-Empire. C'est probablement durant le mandat de Drusus (12-9 a.Cn.) que dut avoir lieu la réorganisation de districts rhénans au détriment des provinces belges et lyonnaises pour constituer la *Germania Magna* dont les chercheurs datent l'établissement vers 16-9 a.C.n.¹⁷. Sous Tibère eut lieu une nouvelle réforme des frontières provinciales de sorte que fut atteinte la découpe canonique impériale des provinces gauloises¹⁸. Une nouvelle réforme provinciale sous Dioclétien eut lieu vers 84/85 : il réorganisa l'administration des districts de Germanie pour en faire des territoires plus étendus : certains territoires passèrent de la Gaule Belgique à la Germanie inférieure ou supérieure¹⁹. Les dernières réformes frontalières impliquant les *Tres Galliae* eurent lieu sous Domitien ; ainsi, le territoire de Gaule Belgique initial se trouva dans le diocèse civil de Gaule, lui-même dans la préfecture du prétoire des Gaules. Par ailleurs, la province de Belgique fut scindée en deux²⁰ : *Belgica Prima*²¹ (dirigée par *Durocortorum*, Reims) et *Belgica Secunda* (dont la capitale fut *Augusta Treverorum*,

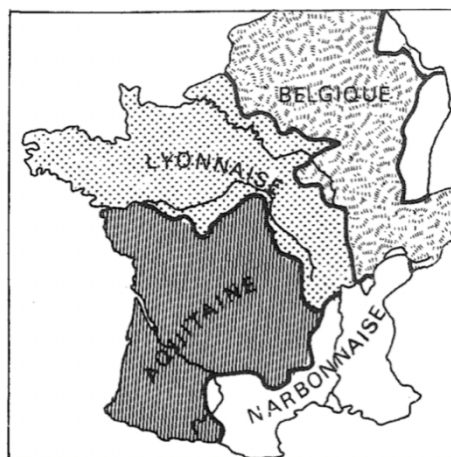


Figure 2 - Reconstitution des provinces de la Gaule selon le découpage de Tibère, carte classique de la Gaule impériale

(GOUDINEAU C., « Les provinces de Gaule... », p. 171.).



Figure 3 - Modifications des frontières provinciales par Domitien

(GOUDINEAU C., *Regard sur la Gaule*, Paris, Éditions Errance, 1998, p. 251.).

¹⁷ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Chapitre IV... », p. 159. Ce n'est qu'en 16 p.C.n., suite à l'arrêt des conquêtes de la Germanie outre-rhin et la progressive démilitarisation de la Gaule, que la *Germania Magna* devint deux districts *inférieur* et *supérieur*. (GOUDINEAU C., « Les provinces de Gaule... », p. 169 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Chapitre IV... », p. 156 et 159.).

¹⁸ Selon GOUDINEAU C., « Les provinces de Gaule... », p. 166-168, sous le principat d'Auguste, les Gaules Belgique et Lyonnaise jouxtaient la Germanie par la frontière rhénane.

¹⁹ BRULET R., *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles, Éditions Racine, 2008, p. 53-54.

²⁰ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes...*, p. 73-129.

²¹ Trois puis quatre *ciuitates* : *ciuitas Treuorum/ colonia Augusta Treuerorum* (*Augusta Treverorum* : Trèves), *ciuitas/ colonia Mediomatricorum (Divodurum* : Metz), *ciuitas Leucorum (Tullum Leucorum* : Toul) et *ciuitas Verodunensium (Verodunensium* ; Verdun) issue de la fracture de *Mediomatricorum* dans la première moitié du 4^e siècle.

Trèves)²². Notre borne chronologique finale est celle de 464/465 : cette date suit l'hypothèse de E. James²³ que soutiennent les recherches de C. Carozzi²⁴ ; d'après son analyse des *Libri Historiarum* de Grégoire de Tours (VI^e siècle), le chercheur anglais établit qu'il s'agit de la date à laquelle Childéric, roi des Francs saliens, s'empara de la Gaule du Nord ; celui-ci succède donc probablement à *Ægidius*, *magister militum* des Gaules, qui aurait procédé à la dernière des cinq mainmises territoriales



Figure 4 - Modifications des frontières provinciales par Dioclétien

FERDIÈRE A., *Les Gaules...*, p. 317

majeures²⁵ en Gaule en 461, ce que les chercheurs appellent l'épisode du probable Royaume de Soissons (situé entre Soissons, la Loire et la côte atlantique jusqu'à la Bretagne). Néanmoins, même si ce déroulement précis des faits – qui nous semble le plus convaincant – n'est pas admis

²² Dix *ciuitates* : *ciuitas Remorum foederati* (Durocortorum : Reims), *ciuitas Ambianorum* (Samarobriva : Amiens), *ciuitas Bellouacorum* (Caesaromagus : Beauvais), *ciuitas Sulbanectium* (Augustomagus : Senlis), *ciuitas Suessionum* (Augusta Suessionum : Soissons), *ciuitas Viromanduorum* (Augusta Viromanduorum : Saint-Quentin), *ciuitas Atrebatium* (Nemetacum : Arras), *ciuitas/colonia Morinorum* (Tarvanna : Théroutanne), *ciuitas Menapiorum* (capitale éphémère *Camaracensium* : Cambrai) et *ciuitas Neruiorum* (capitale éphémère *Turnacensium* : Tournai).

²³ JAMES E., « Childéric, Syagrius et la disparition du royaume de Soissons » dans *Revue archéologique de Picardie*, t. 3-4. Actes des VIII^e journées internationales d'archéologie mérovingienne de Soissons (19-22 Juin 1986), 1988, p. 9-12.

²⁴ IBID., p. 11-12 et CAROZZI C., « Grégoire de Tours historien ? » dans CAROZZI C. et TAVIANI-CAROZZI H. (éd.), *Faire l'événement au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2007, p. 201-218.

²⁵ (1) Sur Clodius Albinus (193-197), cf. FERDIÈRE A., *Les Gaules (Provinces des Gaules et Germanies, Provinces Alpines) : II^e siècle av. - Ve siècle ap. J.-C.*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 291-303. (2) Sur l'Empire gaulois de Postumus (260-273), cf. FERDIÈRE A., *Les Gaules...*, p. 291-303 ; CARRIÉ J.-M. et ROUSSELLE A., *L'Empire romain en mutation des Sévères à Constantin (192-337)*, Paris, Éditions Seuil, 1999, p. 104-105. (3) Sur l'Empire de Carausius (291-293), cf. BEAUJARD B. et HUVELIN H., « Le trésor de Rouen et l'occupation de la Gaule par Carausius » dans *Cahier des Annales de Normandie. Histoire et numismatique en Haute-Normandie*, t. 12-A, 1980, p. 78-79 ; FERDIÈRE A., *Les Gaules...*, p. 305-306. (4) Sur la prise de contrôle par Magnus Maxime et le Franc Abrogast (387-394), cf. FERDIÈRE A., *Les Gaules...*, p. 325-327 ; ZOSSO F. et ZINGG C., *Les empereurs romains. 27 av. J.-C. – 476 ap. J.-C.*, Paris, éditions Errances, 2002, p. 164-171.

par tous les chercheurs²⁶, nous limitons notre recherche à cette date. La période chronologique de notre étude correspond à l'époque impériale la plus fiable pour l'espace de la Gaule Belgique, soit de 27 a.C.n. à 464/465 p.C.n.

En parallèle de ces réformes territoriales, il nous a semblé important de souligner les périodes plus ou moins étendues de troubles militaires majeurs qui impactèrent la vie quotidienne des simples particuliers ; certaines sont d'ailleurs attestées par les inscriptions de notre *corpus*. En effet, en tant que province quasi frontalière du *limes* rhénan, le territoire de Gaule Belgique souffrit des incursions germaniques durant les périodes de fragilité de sécurité militaire. La première intrusion massive est celle des Chauques entre 172 et 174. Suivirent ensuite une intrusion en 254 et une autre en 259, en raison de l'abandon administratif de la province. Puis, durant les conflits de succession impliquant Constantin jusqu'à sa prise de pouvoir effective en 324, l'absence de ce dernier sur le *limes* germanique dont il était responsable fournit le cadre adéquat pour une invasion des Francs au Nord et des Alamans au Sud²⁷. Une quatrième incursion massive organisée eut lieu en 355, si bien que le César et futur empereur Julien II fut envoyé en Gaule où, de Lutèce qu'il établit comme sa base d'opération, il fut à même de reconquérir le territoire et procéder à des expéditions punitives : si les Champs Décumates furent récupérés et les frontières restaurées, Julien II dut néanmoins reconnaître la Toxandrie, région franque au sein de l'empire²⁸. Sous Honorius, la reprise d'incursions germaniques principalement dans la partie Nord du *limes* et la perte importante de territoire poussèrent l'Auguste à transférer la capitale et l'administration de Trèves à Arles. La Belgique Seconde fut alors sous contrôle des Francs. L'installation massive de Germains (Francs Rhénans et Saliens, Alamans, Burgondes sous Chilpéric et Wisigoths sous Euric) et la poussée d'Attila (451-453) eurent raison du diocèse civil des Gaules puis de celui de Viennoise dans le cours du cinquième siècle²⁹.

Sur le plan local, on remarque une très nette différence entre Haut et Bas Empire. D'une part, la période du Haut-Empire (27 a.C.n. – 235 p.C.n.) en Gaule Belgique fut caractérisée par une municipalisation importante pour la création d'une culture gallo-romaine. Grâce aux lois espagnoles de la colonie d'Urso et la *lex Flavia* qui nous donnent accès à des textes législatifs

²⁶ B. Dumézil suit le témoignage de Grégoire de Tours : Syargius succéda à son père *Ægidius* à la mort de celui-ci en 464/465 et régna jusqu'en 486, date de la prise de celui-ci par Clovis (DUMÉZIL B., *L'empire mérovingien : Ve-VIIIe siècle*, Paris, Passé composé, 2023, p. 36 et 39).

²⁷ C'est pourquoi les incorporations de troupes germaniques dans l'armée romaine furent encore légion et la construction de nouveaux *castella* sur le *limes* eut lieu sous l'œil de Constantin en personne jusqu'en 314 (FERDIÈRE A., *Les Gaules...*, p. 306-308).

²⁸ ZOZZO F. et ZINGG C., *Les empereurs romains...*, p. 152-156 ; FERDIÈRE A., *Les Gaules...*, p. 308-315.

²⁹ FERDIÈRE A., *Les Gaules...*, p. 327-338.

locaux de l'empire, nous avons connaissance des fonctions locales typiquement romaines des domaines administratifs, religieux et de gestion (*duumvir*, questeurs, édiles, *quinquennales*, *ordo decurionum*, flamine) ; celles-ci devaient être transposables à la Gaule. Les gouverneurs se reposaient sur les classes des *ciuitates* originellement dirigeantes pour la gestion des cités (cités pérégrines puis municipales de droit latin) et jouaient également sur l'évergétisme local pour la modernisation des cités ; cependant, les cités les plus au Nord étaient moins urbanisées comme nous renseigne l'archéologie. Économiquement, on dénombre des collèges d'artisans, de négociants et de transporteurs. Ces derniers mettaient en lien la localité avec le reste du monde proche ou éloigné³⁰. Des réformes statutaires sont situées entre le règne de Claude et celui de Vespasien : c'est effectivement entre ces deux règnes que le droit latin fut octroyé aux cités des *Tres Galliae*³¹. Soulignons que la citoyenneté romaine fut élargie en 212³² pour raisons fiscales³³. D'autre part, la période du Bas-Empire (235 - 476) vit une perte importante du contrôle centralisé sur chaque *ciuitas* ; celle-ci fut contrebalancée par des mesures de contrôle très strictes comme celles envers les *collegia*³⁴. Bien que la population restât constante, les cités connurent une phase de rétraction et de réorganisation interne ; les sites ruraux disparurent ou perdirent contact avec les centres urbains. La société se munit de défense – *burgi* en contexte rural et enceinte en contexte urbain – et se germanisa de plus en plus – éléments multiculturels présents dans une même *fauissa* et retour à des structures excavées semi-domestiques et semi-artisanales disparues depuis l'âge du fer en Gaule. La ville de Trèves faisaient exception en tant que capitale d'empire et crût à mesure de son importance. Les acteurs chrétiens étaient urbains et poursuivirent la gouvernance des notables locaux du Haut-Empire ; au tournant du cinquième siècle, leur dispersion fut plutôt rurale. Économiquement, le commerce local était plus privilégié par rapport au commerce au long cours³⁵.

Un des défis de ce mémoire sera donc de travailler sur un grand espace chronologique et d'étudier les tendances du milieu professionnel sur le territoire limité de Gaule Belgique.

³⁰ RAEPSAET-CHARLIER M.-T. et RAEPSAET G., « Villes et agglomérations... », p. 652-654.

³¹ (1) NICOLET C., « Le métier de citoyen dans la Rome républicaine », Paris, Gallimard, 1979, p. 48-50 ; (2) RAEPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes...*, p. 65-66 ; (3) RAEPSAET-CHARLIER M.-T. et RAEPSAET G., « Villes et agglomérations... », p. 640 ; (4) RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Chapitre IV... », p. 157 ; (5) BURNAUD Y., *Histoire de la Lorraine. Les temps anciens. 2. De César à Clovis*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1990, p. 130.

³² À l'origine, la citoyenneté, octroyée aux élites à leur sortie de charge magistrale locale dès 125 a.C.n., fut élargie à toute personne résidant sur le territoire de l'Empire (RAEPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes...*, p. 65 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T. et RAEPSAET G., « Villes et agglomérations... », p. 640). L'élargissement de la citoyenneté ne modifia rien au niveau de la vie de la *ciuitas* (RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Monumentalité, religion publique,... », p. 121-122.).

³³ FERDIÈRE A., *Les Gaules...*, p. 183-187.

³⁴ Cf. *infra*.

³⁵ FERDIÈRE A., *Les Gaules...*, p. 344-371.

B) État des connaissances et lien à la problématique

Une telle problématique reste classique dans le domaine de la recherche actuelle : depuis ces quarante dernières années, les *corpora* épigraphiques et archéologiques constitués grâce aux nombreuses recherches préventives et de terrain ont maintes fois été mis à profit, spécialement dans le domaine de l'histoire économique. G. Raepsaet écrivait ainsi en 2014 : « Qui dit produits, dit culture matérielle et archéologie de terrain, dès lors chaque année, une bibliothèque entière de rapports de fouilles inventoriant toutes les catégories d'artefacts possibles et imaginables, outre les nombreuses études sectorielles, thématiques et transversales. »³⁶. Néanmoins, l'étude du métier en lui-même et pour lui-même à échelle provinciale (mésos-échelle) est moins courante. Pour la Gaule Belgique, très nombreux sont les travaux sur les métiers en particulier. Presque chaque domaine de l'artisanat et des métiers dits de la production est documenté archéologiquement³⁷. Cependant, les informations se retrouvent dans trois catégories de contexte : (1) local, (2) à l'échelle d'une *ciuitas* ou d'un territoire de plusieurs *ciuitates* mais aussi (3) plus globale sur le Nord(-Est) de la Gaule. Notons que la Narbonnaise est plutôt une province traitée à part des *Tres Galliae* par un *corpus* épigraphique propre et des recherches spécifiques à la province. Ainsi, nombreux sont les travaux en archéologie spécialisés sur l'agriculture, la *uilla*, un artisanat en particulier, les carrières, le développement ou l'utilisation du système routier. On y étudie certaines chaînes opératoires et relève certains liens entre eux mais souvent avec difficulté. Les études ciblées sur les métiers en Gaule utilisant uniquement le support épigraphique restent, elles, très minoritaires.

L'étude des métiers en général n'est toutefois pas délaissée. L'article de S. Treggiari³⁸, celui de A. Ferdière³⁹ et ceux de N. Tran⁴⁰ proposent de nombreuses sources littéraires mentionnant les artisans, ce qui offre une meilleure compréhension de leur rapport avec les couches supérieures de la société. Si les conclusions de A. Ferdière sont toutefois assez rapides

³⁶ RAEPSAET G., « Économie et socio-économie de l'Antiquité. entre théories et pragmatismes. Quelques réflexions » dans *L'antiquité classique*, t. 83, 2014. p. 206.

³⁷ Parmi ceux-ci, nous citons particulièrement les archéologues et chercheurs J.-C. Béal (intérêt sur l'artisanat gallo-romain), J.-P. Brun (étude du sujet économique en général et aussi spécifiquement de divers métiers hors de nombreux secteurs différents) et M. Polfer (lien entre l'artisanat et l'économie notamment de Gaule Belgique).

³⁸ TREGGIARI S., « Urban Labour in Rome: *Mercennarii* and *Tabernarii* » dans GARNSEY P., *Non-Slave Labour in the Greco-Roman World*, Cambridge, The Cambridge Philological Society, 1980, p. 48-64 (*volume supplémentaire* 6).

³⁹ FERDIÈRE A., « La "distance critique" : artisans et artisanat dans l'Antiquité romaine et en particulier en Gaule » dans *publications en ligne de l'UMR Laboratoire Archéologie et Territoire*, Tours, CITERES, 2001, p. 99-130 (*Les petits cahiers d'Anatole*, t. 1).

⁴⁰ TRAN N., « Les gens de métier romains... », p. 119-133 ; ID., « Ars and Doctrina: The Socioeconomic Identity of Roman Skilled Workers (First Century BC–Third Century AD) » dans VERBOVEN K. et LAES C., *Work, Labour and Professions in the Roman World*, p. 246-261.

lorsqu'il présente l'artisan comme hautement méprisé dans la société romaine, les témoignages apportés par les sources supplémentaires de N. Tran viennent nuancer son propos. Ce dernier, toujours au moyen des sources littéraires, apporte également des informations précieuses sur le vocabulaire relatif aux métiers, distinguant *doctrina*, *peritia*, *ars* et leurs relations entre elles ainsi qu'avec le terme *magister*. L'émergence des études de genre ont également porté l'attention sur les métiers féminins ; citons les articles de A. Dimopoulou⁴¹ et de S. Mano⁴². Les deux auteures se basent sur de nombreuses sources épigraphiques et littéraires (dont juridiques), l'une pour définir les sages-femmes et nourrices, l'autre pour proposer une vision plus globale des métiers de la femme (celle-ci propose même un catalogue en fin d'article) ; les inscriptions funéraires tiennent parmi les épigraphes une place importante dans les deux articles. La représentation du travail dans le Nord de la Gaule est essentiellement étudiée par M. Reddé⁴³ et J.-M. Demarolle⁴⁴ ; citons également l'article de F. Lefèvre sur les représentations du travail dans la capitale de Gaule Belgique⁴⁵. La composante associative est également étudiée principalement par N. Tran à travers de nombreuses productions⁴⁶ dont un ouvrage collectif qu'il édita avec M. Dondin-Payre⁴⁷. Dans ce dernier est également publié un article spécialisé sur les *collegia* de Gaule Belgique à partir d'inscriptions par S. Demougin⁴⁸ ; elle analyse les maigres ressources épigraphiques sans tirer de conclusions majeures mais en proposant plutôt

⁴¹ DIMOPOULOU A., « Medica, Obstetrix, Nutrix : les femmes dans les métiers médicaux et paramédicaux dans l'antiquité grecque et romaine » dans *Staibi*, t. 49, 1999, p. 273-287.

⁴² MANO S., « Contrepoint. Identités féminines/identités professionnelles : la désignation des métiers de femmes dans la Rome ancienne » dans HANNE G. et DE LARIVIÈRE C. J. (éd.), *Noms de métiers et catégories professionnelles*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2010.

⁴³ REDDÉ M., « Les scènes de métier dans la sculpture funéraire gallo-romaine » dans *Gallia*, t. 37, fasc. 1, 1978, p. 43-63.

⁴⁴ (1) DEMAROLLE J.-M., « Un corpus en question, l'iconographie lapidaire des métiers en Gaule Belgique » dans Polfer M. (éd.), *L'artisanat romain : évolutions, continuités et ruptures. Italie et provinces occidentales. Actes du 2e colloque d'Erpeldange, 26-28 octobre 2001, organisé par le Séminaire d'études anciennes du Centre universitaire de Luxembourg et Instrumentum*, Montagnac, Éditions Monique Mergoïl, 2001, p. 31-42 (*Monographies Instrumentum*, t. 20) ; (2) ID., « Retour historiographique sur l'iconographie du quotidien en Gaule » dans LEFÈVRE S. (éd.), *Iconographie du quotidien dans l'art provincial romain. Modèles régionaux. Actes du XIVème colloque international d'art provincial romain. Dijon, 1^{er}-6 juin 2015*, Dijon, Arthéis Éditions, 2017, p. 11-21 (*Suppléments à la Revue archéologique de l'Est*, t. 44).

⁴⁵ LEFÈVRE F., « Représentations du travail à Reims à l'époque gallo-romaine » dans MARCILLOUX P., *Le travail en représentations. Actes du 127e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, « Le travail et les hommes », Nancy, 2002*, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2005, p. 153-164 (*Actes du Congrès national des sociétés savantes*, t. 127).

⁴⁶ (1) TRAN N., *Les membres des associations romaines, Le rang social des collegiati en Italie et en Gaules sous le Haut-Empire*, Rome, École française de Rome, 2006 (*Collection de l'École française de Rome*, vol. 367) ; (2) ID., « Les collèges professionnels romains : "clubs" ou "corporations" ? L'exemple de la vallée du Rhône et de CIL XII 1797 (Tournon-sur-Rhône. Ardèche) » dans *Ancient Society*, t. 41, 2011, p. 195-217 ; (3) ID., *Dominus tabernae : le statut de travail des artisans et des commerçants de l'Occident romain (I^{er} siècle av. J.-C. - III^e siècle ap. J.-C.)*, Rome, École française de Rome, 2013.

⁴⁷ DONDIN-PAYRE M. et TRAN N. (éd.), *Collegia : Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, Bordeaux, Ausonius Éditions, 2012.

⁴⁸ DEMOUGIN S., « Des collèges en Gaule Belgique » dans DONDIN-PAYRE M. et TRAN N. (éd.), *Collegia...*, p. 155-164.

des hypothèses selon les axes du domaine administratif et de la prosopographie romaine. Les divinités honorées par les professionnels sont traitées à travers le prisme des corporations ; les études dans ce domaine consistent essentiellement en la recherche approfondie d'un collège avec une partie dédiée aux divinités honorées, quoique certaines se centrent davantage sur les cultes de ces collèges ; l'article de K. Verboven⁴⁹ présente la religion comme un facteur d'appartenance à la communauté professionnelle à partir de la base de données *Ghent Database of Roman Guilds and Occupation-Based Communities*⁵⁰. Par ailleurs, concernant l'étude de milieux professionnels précis, les métiers administratifs et liés au domaine de la finance ont beaucoup été étudiés par J. Andreau⁵¹ et J.-J. Aubert⁵² et plus récemment par K. Verboven⁵³ et J. France⁵⁴. Le domaine de la médecine oculaire est traité par M. Pardon-Labonnelie⁵⁵ et les catalogues de J. Voinot⁵⁶. Il nous semble également important de citer le chercheur belge W. Broekaert pour ses nombreuses études à sujets variés en histoire économique (transports de marchandises, commerce, corporations, alimentaire)⁵⁷. L'aspect juridique des métiers est

⁴⁹ VERBOVEN K., « Guilds and Gods: Religious Profiles of Occupational *collegia* and the Problem of the Dendrophori » dans WILSON A., RAY N. et TRENTACOSTE A. (éd.), *The Economy of Roman Religion*, Oxford, Oxford University Press, 2023, p. 267-309 (*Oxford Studies on Roman Economy*).

⁵⁰ GHENT UNIVERSITY (éd.), *Ghent Database of Roman Guilds* ; URL : <https://gdrug.ugent.be/>, page consultée le 03/10/2023.

⁵¹ (1) ANDREAU J., *La vie financière dans le monde romain : les métiers de manieurs d'argent (IV^e siècle av. J.-C. – III^e siècle ap. J.-C.)*, Rome, École française de Rome, 1987 ; (2) ID., « L'espace de la vie financière à Rome » dans *L'Vrbs. Espace urbain et histoire*, Rome, 1987, p. 157-174 ; (3) ID., *La banque et les affaires dans le monde romain (IV^e siècle av. J.-C. – III^e siècle ap. J.-C.)*, Paris, Seuil, 2001. Les monographies très complètes et l'article se basent tous deux sur des sources épigraphiques et littéraires (dont juridiques).

⁵² Citons principalement la monographie AUBERT J.-J., *Business Managers in Ancient Rome. A Social and Economic Study of Institores, 200 B.C. - A.D. 250*, Leyde/ New York/ Cologne, Brill, 1994.

⁵³ VERBOVEN K., « The associative Order, Status and Ethos of Roman Businessmen in Late Republic and Early Empire » dans *Athenaeum*, t. 95, 2007, p. 861-893.

⁵⁴ FRANCE J., « Le personnel subalterne de l'administration financière et fiscale dans les provinces des Gaules et des Germanies » dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 2000, t. 11, p. 193-221.

⁵⁵ Pour ne citer que les dernières et principales publications : PARDON-LABONNELIE M., « Le 346^e Cachet à collyres » sur *CNRS image*, vidéo réalisée en collaboration avec DALAISE M., 2016 ; URL : <https://images.cnrs.fr/video/4858>, page consultée le 12/04/2024 ; ID., CAVÉ M. et TROUBLARD A., « Un nouveau cachet à collyres découvert à Reims / Durocortorum » dans *Gallia*, t. 79, fasc. 1, 2022, p. 343-350 ; ID., SPAZIĆ-DURIĆ D. et UHER E., « Les collyres estampillés de Mésie supérieure. Un nouveau regard sur la tombe du "médecin et chirurgien oculiste de Viminacium" » dans *Histoire des sciences médicales*, t. 2, 2020, p. 55-84 ; ID., « Du savoir au savoir-faire : l'oculistique, une « spécialité » médicale gallo-romaine » dans LE BLAY F. (éd.), *Transmettre les savoirs dans les mondes hellénistique et romain*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 133-153 (*Histoire*).

⁵⁶ VOINOT J., *Les cachets à collyres dans le monde romain*, Montagnac, Éditions Monique Mergoïl, 1999, p. 41 (*Monographies instrumentum*, vol. 7).

⁵⁷ (1) BROEKAERT W., « Sticky fingers: the investment structure of the Spanish oil business » dans *Cahiers Mondes Anciens*, t. 7, 2015, p. 1-26 ; (2) ID., « Efficiency-enhancing strategies in the Roman wine trade: from producer to consumer » dans *Marburger Beiträge zur antiken Handels-, Wirtschafts und Sozialgeschichte*, t. 31, 2013, p. 79-96 ; (3) ID., « Financial experts in a spider web: a social network analysis of the archives of Caecilius Iucundus and the Sulpicii » dans *Klio*, t. 95, fasc. 2, p. 471-510 ; (4) ID., *Navicularii et negotiantes : a prosopographical study of Roman merchants and shippers*, Rahden, Verlag Marie Leidorf, 2013 ; (5) ID., « Joining forces: commercial partnerships or societates in the early Roman empire » dans *Historia*, t. 61, fasc. 2, 2012, p. 221-253 ; (6) ID., « Vertical integration in the Roman economy » dans *Ancient Society*, 2012, p. 109-125 ;

abordé par J.-J. Aubert⁵⁸ ainsi que par K. Verboven et quelques articles du juriste et historien Y. Thomas⁵⁹. Celui-ci discute tant le domaine des métiers parmi les libres⁶⁰ que parmi les esclaves⁶¹. Citons également un article de S. Treggiari sur la visibilité des métiers dans le *Digeste*.⁶² Des travaux à objectif plus large en socio-économie utilisant des modèles économiques et des statistiques ont également vu le jour assez récemment plutôt dans le monde anglo-saxon⁶³ : ceux-ci se servent des informations des inscriptions mais aussi de leur nombre pour en tirer des données statistiques et des conclusions sur base de modèles et d'analogies. Ils s'inscrivent donc dans la continuité des recherches en économie antique du XX^e siècle ayant connu trois affrontements de modèles économiques successifs⁶⁴. Néanmoins, les recherches actuelles restent plus nuancées et mettent l'accent sur la particularité géographique et la diachronie en utilisant des modélisations de données diverses.⁶⁵

ID., « Welcome to the family! Marriage as business strategy in the Roman economy » dans *Marburger Beiträge zur antiken Handels-, Wirtschafts und Sozialgeschichte*, t. 30, 2012, p. 1-18 ; etc.

⁵⁸ AUBERT J.-J., « La gestion des *collegia* : aspects juridiques, économiques et sociaux » dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 10, 1999, p. 49-69.

⁵⁹ VERBOVEN K., « Magistrates, Patrons and Benefactors of Collegia: Status Building and Romanisation in the Spanish, Gallic and German Provinces » dans ANTELA-BERNÁRDEZ B. et ÑACO DEL HOYO A. (éd.), Oxford, John and Erica Hedges, 2009, p. 159-167.

⁶⁰ L'auteur utilise de nombreuses sources antiques tant épigraphiques que littéraires (dont juridiques) : THOMAS Y., « Travail incorporé dans une matière première, travail d'usage et travail comme marchandise. Le droit comme matrice des catégories économiques à Rome » dans ANDREAU J., FRANCE J. et PITTIA S. (éd.), *Mentalités et choix économiques des Romains*, Bordeaux, 2004, p. 201-225 (*Série Scripta Antiqua*, vol. 7).

⁶¹ (1) THOMAS Y., « Le corps de l'esclave et son travail à Rome » dans MOREAU P. (éd.), *Corps romains*, Paris, 2002, p. 225-249 ; (2) ID., « L'"usage" et les "fruits" de l'esclave. Opérations juridiques romaines sur le travail » dans *Les objets du droit. Enquête, cahiers du CERCOM*, t. 7. *L'objet du droit*, 1999, p. 203-230.

⁶² TREGGIARI S., « Urban Labour in Rome... », p. 48-64.

⁶³ (1) KAŠE V., HEŘMÁNKOVÁ P. et SOBOTKOVÁ A., « Division of labor, specialization and diversity in the ancient Roman cities: A quantitative approach to Latin epigraphy » dans *PLoS One*, t. 17, fasc. 6, 2022 ; URL : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC9202948/>, page consultée le 11/09/2023 ; (2) HANSON J. W., ORTMAN S. G. et LOBO J., « Urbanism and the division of labour in the Roman Empire » dans *J R Soc Interface*, t. 14 (136), Novembre 2017 ; URL : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5721147/#RSIF20170367C7>, page consultée le 11/09/2023. (3) VARGA R., « The professionals of the Latin West Encoding the occupational titles » dans CUPCEA G. et VARGA R. (éd.), *Social Interactions and Status Markers in the Roman World*, Oxford, Archaeopress Publishing Ltd, 2018, p. 9-22. (4) ID. *Carving a Professional Identity: the Occupational Epigraphy of the Roman Latin West*, Oxford, Archaeopress, 2020.

⁶⁴ Primitiviste/minimaliste-moderniste avec K. Bücher et E. Meyer au tournant du XX^e s. ; formaliste-substantiviste avec M. Finley et K. Polanyi à partir du milieu de siècle ; (neo-)institutionnalistes avec T. Veblen et J. Commons, R. Coase, O. Williamson, D. North et J. Nash à partir des années 1980 ((1) FLAMENT C. (professeur), cours *Question d'Histoire de l'Antiquité* (LHIST1331), dispensé durant l'année académique 2018-2019 à l'UCLouvain (inédit) ; (2) BRESSON A., « Au-delà du primitivisme et du modernisme : Max Weber ou John Nash ? » dans *Pallas. Économies et Sociétés : en Grèce classique et hellénistique*, t. 74, 2007, p. 17-30 ; (3) RAEPSAET G., « Histoire économique et techniques productives. Un dialogue de sourds ? » dans *L'Antiquité classique*, t. 77, 2008, p. 257-258.).

⁶⁵ (1) VARGA R., « A Quantitative Approach on Latin Occupational Epigraphy » dans *Journal of Ancient History and Archaeology*, t. 6, fasc. 4, 2019 ; (2) HEŘMÁNKOVÁ P., KAŠE V. et SOBOTKOVA A., « Inscriptions as data: digital epigraphy in macro-historical perspective » dans *Journal of Digital History*, t. 1, fasc. 1, 2021. (3) KAŠE V., HEŘMÁNKOVÁ P., SOBOTKOVÁ A., « Classifying Latin Inscriptions of the Roman Empire: A machine-learning approach » dans EHRMANN M. et alii (éd.), *Computational Humanities Research 2021: Proceedings of the Conference on Computational Humanities Research 2021 Amsterdam, the Netherlands, November 17-19, 2021*, CEUR-WS, 2021, p. 123-135.

Le domaine de l'histoire des techniques, précieux pour l'étude des métiers, fut fortement impacté par ces recherches finleyennes. Depuis les années 1980, les premiers articles traitant du sujet mettent à profit les sources littéraires et l'archéologie et dans une moindre mesure les sources épigraphiques et iconographiques⁶⁶. La plupart des chercheurs s'étant illustrés dans le domaine sont des archéologues : G. Raepsaet (technologie agricole et des véhicules), K. Greene (notamment technologie liée à la céramique), Ö. Wikander (technologie de l'eau) et A. Wilson (sujets variés en histoire économique et technique)⁶⁷. Ces quatre savants sont les auteurs d'articles dans l'ouvrage collectif de référence *The Oxford Handbook of Engineering and Technology in the Classical World*⁶⁸.

Enfin, la bibliographie de l'étude des métiers se complète des études sur le travail des esclaves qui a beaucoup évolué depuis ces dernières décennies. L'historien W. Scheidel a documenté l'aspect socio-économique de ce domaine⁶⁹. Néanmoins, son analyse repose sur peu de sources épigraphiques, contrairement à l'article de J. Bodel⁷⁰ : l'article *Slave Labour and Roman Society* part effectivement des grands auteurs qu'il complète avec les sources juridiques, épigraphiques et papyrologiques. U. Roth a proposé une thèse plaçant le point focal sur les femmes esclaves dans l'agriculture⁷¹ et a poursuivi ses recherches sur le monde servile en général avec un aperçu récent sur la place de la femme esclave⁷². Finalement, citons

⁶⁶ (1) RAEPSAET G., « Le renouveau de l'histoire des techniques. Quelques jalons récents » dans *L'Antiquité classique*, t. 63, 1994, p. 325-329 ; (2) ID., « Histoire économique et techniques productives », p. 257-287 ; (3) KOLB A., « Epigraphy as a source on Ancient Technology » dans ERDKAMP P. et VERBOVEN K. (éd.), *Structure and Performance in the Roman Economy. Models, Methods and Case Studies*, Bruxelles, Éditions Latomus, 2015, p. 223-238.

⁶⁷ Ce dernier est également un des éditeurs de deux ouvrages collectifs en histoire économique : (1) WILSON A. et FLOHR M. (éd.), *Urban Craftsmen and Traders in the Roman World*, Oxford, Oxford University Press, 2016 (*Oxford Studies on Roman Economy*) ; (2) WILSON A., RAY N. et TRENTACOSTE A. (éd.), *The Economy of Roman Religion*.

⁶⁸ OLESON J. P. (éd.), *The Oxford Handbook of Engineering and Technology in the Classical World*, Oxford, Oxford University Press, 2008.

⁶⁹ (1) SCHEIDEL W., « Slavery in the Roman Economy » dans *Social Science Research Network*, 2010 ; URL : https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1663556, page consultée le 11/09/2023. (2) ID., « 5 - Slavery. Part II - Labor » dans SCHEIDEL W. (éd.), *The Cambridge Companion to the Roman Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 89-113.

⁷⁰ BODEL J., « Chapter 15. Slave Labour and Roman Society » dans BRADLEY K. et CATLEDGE P. (éd.), *The Cambridge World History of Slavery. Volume 1. The Ancient Mediterranean World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, p. 311-336. W. Scheidel le renseigne d'ailleurs comme référence au même titre que l'ouvrage BRADLEY K., *Slavery and Society at Rome*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994 (dont le quatrième chapitre *Slave labour* (p. 57-80) repose essentiellement sur des sources littéraires dont juridiques).

⁷¹ ROTH U., *The Female Slave in Roman Agriculture: Changing the Default*, thèse pour l'obtention du grade de docteur à l'Université de Nottingham, Nottingham, Bibliothèque Universitaire, 2003.

⁷² ROTH U., « *Vicariae*, not *contubernales*: reassessing the conjugal relationships of sub-owned women in Roman slavery » dans *The Journal of Epigraphic Studies*, t. 7, 2023.

J. Annequin⁷³ et J. Andreau⁷⁴ dont l'expertise sur le milieu servile leur a permis d'écrire des ouvrages et articles traitant du monde des métiers. A. Gonzales ayant repris en 2019 la chronique *Esclavage et dépendance* de la revue *Dialogues d'Histoire ancienne* à la suite de J. Annequin est également l'auteur d'articles et communications liant le monde servile et l'économie romaine⁷⁵.

Ainsi, l'étude des métiers suit plusieurs directions et peu de recherches transversales sur l'ensemble des métiers de Gaule Belgique ont été menées en raison du caractère limité des sources. La présente étude s'inscrit toutefois dans le sillage des nombreuses recherches prenant l'épigraphie comme point de départ. Parmi celles-ci, citons spécialement le répertoire de référence sur les métiers en Gaules et Germanies d'E. Frézouls⁷⁶ ainsi qu'une étude épigraphique de Y. Le Bohec sur les métiers chez les Éduens et les Lingons⁷⁷.

C) Hypothèses

Nous espérons que cette recherche permettra de répondre à la problématique suivante.

D'abord, une mise à jour de l'étude d'E. Frézouls pour la province de Gaule Belgique et une analyse approfondie à partir des publications précises sur le sujet nous permettront d'établir clairement un *corpus* sûr au regard des quelques incohérences que nous avons repérées au niveau de l'attribution d'une inscription à une province et des réserves émises par E. Frézouls lui-même dans son article sur le statut éventuellement cognominal d'un terme *a priori* de profession. En outre, à partir du large répertoire et de son classement par E. Frézouls, ces approches seront l'occasion d'étudier la pertinence du classement du chercheur par rapport

⁷³ ANNEQUIN J., « Travail, rente, esclavage dans les sociétés de l'Antiquité. Actes du XXXIV^e Colloque International du GIREA. III Coloquio Internacional del PEFSCEA » dans *Actes du Groupe de Recherches sur l'Esclavage depuis l'Antiquité*, t. 34, 2013, p. 15-29.

⁷⁴ (1) ANDREAU J., « Esclavage antique et rentabilité économique » dans *Cahiers du Centre de Recherches historiques*, t. 34, 2004 ; URL : <https://journals.openedition.org/ccrh/229?lang=en#bodyftn8>, page consultée le 11/09/2023 ; (2) ID., « Les esclaves "hommes d'affaires" et la gestion des ateliers et commerces » dans ANDREAU J., FRANCE J. et PITTIA S. (éd.), *Mentalité et choix économiques des Romains*, Bordeaux, 2004, p. 111-126 ; (3) ANDREAU J. et DESCAT R., *Esclave en Grèce et à Rome*, Paris, Hachette, 2006.

⁷⁵ GONZALES A., « Globalisation économique, esclavage et dynamique agricole dans le *De re rustica* de Columelle » dans HERMANN-OTTO E., SIMONIS M. et TREFZ A. (éd.), *Sklaverei und Zwangsarbeit zwischen Akzeptanz und Widerstand*, Olms, Hildesheim, 2011, p. 45-59.

⁷⁶ FRÉZOULS E., « Les noms de métiers dans l'épigraphie de la Gaule et de la Germanie romaine » dans *Ktéma : civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques*, t. 16, 1991, p. 33-72.

⁷⁷ LE BOHEC Y., « Épigraphie et métiers chez les Éduens et les Lingons pendant le Haut-Empire » dans CHARDRON-PICAULT P. (éd.), *Aspects de l'artisanat en milieu urbain : Gaule et Occident romain*, Dijon, ARTHÉIS Éditions, 2010, § 4 (*Supplément à la revue de l'Est*, t. 28) ; URL : <https://books.openedition.org/artehis/9933>, page consultée le 15/06/2023.

aux classements antiques et par rapport à d'autres propositions : son classement est-il à la fois universel et en adéquation avec les témoignages antiques ?

Par ailleurs, une telle étude nous conduira aussi à déterminer la portée du support épigraphique en tant que source. Au regard des analyses et conclusions de S. Demougin sur les *collegia*, les sources épigraphiques permettent d'émettre principalement des hypothèses. Aussi, quelle est l'utilité et la part effective de l'épigraphie dans l'étude des métiers et de la « classe moyenne » de manière générale ? Et quelle est la part minimale de l'archéologie et de l'iconographie pour mener une étude essentiellement épigraphique sans pour autant ne rester que dans de la formulation d'hypothèses ? Nous espérons prouver que les métiers peuvent et doivent être appréhendés via l'épigraphie pour obtenir des résultats factuels probants, le plus indépendamment possible des autres *media* de communication.

Enfin, dans le même ordre d'idées, même dans une civilisation où le recours à l'écrit n'est pas un réflexe aussi direct que celui que nous avons actuellement, l'étude des motifs de chaque inscription pourra expliquer la représentation et la conception des métiers qu'ont les auteurs de ces inscriptions : nombreux sont les chercheurs cités précédemment qui soutiennent que la mention d'un métier permettait (1) d'offrir une visibilité au métier, (2) d'affirmer la fierté du professionnel et/ou (3) de déterminer clairement l'individu mentionné dans l'inscription en cas d'homonymie ; les études iconographiques de M. Reddé et J.-M. Demarolle rapportent d'ailleurs que ces mentions de métier sont renforcées par les images qui accompagnent parfois le texte. Ne peut-on toutefois pas envisager que des motifs plus personnels peuvent également entrer en jeu ? Ou bien la mention d'un métier ne permettrait-elle de remplir que les trois fonctions précédemment citées ? La mention de métier remplirait-elle une forme de fonction dans une hypothétique séquence onomastique ? Ou encore, peut-on voir dans cette mention une forme de représentation d'un métier qui serait « haut-placé » dans une hiérarchie ou dans un « cursus » ou une carrière ?

D) Limites et biais

Pour conclure ce tour d'horizon introductif, quelques mots sont nécessaires sur les limites et biais. Tout d'abord, la spécificité du *corpus* réside également dans le choix des inscriptions, strictement celles issues de Gaule Belgique. D'autres noms de métiers de l'aire géographique étudiée sont aussi présents dans d'autres provinces mais ceux-ci ne furent pas

pris en compte⁷⁸. Ensuite, il faut garder une attention particulière à ce que taisent les sources ; l'existence d'un métier n'étant pas exclusivement attestée par l'épigraphie, une omission n'indique pas une inexistence⁷⁹. Par ailleurs, la difficulté d'absence d'information vaut également pour la datation dont il est notable pour les épigraphes qu'elle n'est pas toujours aisée à restituer, principalement pour celles qui font référence à la vie quotidienne et pour laquelle les datations antiques ne sont pas particulièrement essentielles. La majorité d'entre elles n'a pas de datation précise à l'année près, en a une très large ou n'en a pas du tout ; aussi, l'étude du contexte temporel fut limitée. Le quatrième point est celui du *medium* : E. Frézouls soutient que l'épigraphie ne peut apporter de regard statistique complet sur la société romaine mais elle peut fournir une comparaison entre provinces⁸⁰ ; comme spécifié précédemment, un axe de ce travail est de déterminer la place des inscriptions dont nous reconnaissons les limites ; en revanche, une étude conjointe à partir de sources épigraphiques et des autres *media* au niveau *micro* permet justement d'élargir ces limites et donc le champ d'action. Nous nous servons de l'étude et des méthodes d'E. Frézouls comme tremplin. Il est également capital de reconnaître l'importance de l'épigraphie : ce *medium* nous apporte des professions que nous ne connaissons qu'à travers lui, comme le métier d'*offinator*. Cinquièmement, l'onomastique apporte également son lot de biais : (1) comme le fait remarquer E. Frézouls, nombreux sont les *cognomina* qui représentent des métiers⁸¹ ; (2) la proportion d'après les occurrences au sein de l'Empire est parfois tronquée par la récurrence des noms d'empereurs, de consuls, de légats ou d'officiels souvent présents dans les inscriptions ; (3) même si cela est rare, il est possible qu'une même personne soit présente dans plusieurs inscriptions ou qu'une personne mentionne plusieurs métiers dans une inscription, ce qui constitue une exception à la règle la plus courante, un métier pour une personne et pour une inscription ; (4) enfin, certains professionnels n'ont pas d'anthroponyme précisé. Finalement, suite à une redimension du *corpus*, nous ne pouvons fournir un clair aperçu pour l'ensemble de la province de Belgique : nous limitons donc notre étude au sites mineurs où n'ont été découvertes que quelques inscriptions (excluant ainsi Metz (dix-huit inscriptions) et Trèves (trente-cinq inscriptions)) et le site de Colijnsplaat (dix-sept inscriptions). Notre *corpus* se limitant à quarante-deux inscriptions et ne reprenant donc pas toutes les inscriptions de Gaule Belgique, nous proposerons aussi des résultats à partir des

⁷⁸ FRANCE J., « Le personnel subalterne de l'administration financière et fiscale... », p. 193-221.

⁷⁹ FREU C., « Écrire l'histoire du travail aujourd'hui... », p. 170 et 172.

⁸⁰ FRÉZOULS E., « Les noms de métiers dans l'épigraphie de la Gaule et de la Germanie romaine », p. 36.

⁸¹ Cet aspect ne sera pas abordé dans ce travail mais mérite une recherche approfondie en soi. Les inscriptions les plus pertinentes furent retenues.

inscriptions de Metz et Trèves que nous avons retenues dans la phase de dépouillement mais que nous n'avons pas analysées.

E) Méthodologie

À nouveau, le choix d'une telle problématique a des implications directes sur le choix du *corpus* de recherche et sur la méthodologie. Une étude sur les simples particuliers implique de travailler essentiellement à partir de l'épigraphie puisqu'ils sont peu représentés et que la représentation n'est pas toujours fidèle dans les sources littéraires, le produit majoritairement des classes supérieures de la société romaine⁸². Aussi, uniquement les inscriptions mentionnant un nom de métier ont été retenues. En revanche, les noms propres et communs faisant référence à un métier de manière trop imprécise (*fabrica, manu, officina, pondus, etc.*) ont été considérés comme hors des limites de cette étude. Quant au territoire envisagé, il s'agit de celui qui n'est défini que par le tag *Belgica* (province) dans la base de données *EDCS* ; il s'agit donc des *ciuitates* citées en note 16. Certaines localités sont taguées par *Belgica | Germania superior* ou *Belgica | Germania inferior* mais il s'agit respectivement de la *ciuitas Lingonum* et de la *ciuitas Tungrorum* ; ces inscriptions n'ont donc pas été prises en compte dans l'étude. Notons avec attention que le sanctuaire de *Ganuenta* près de Colijnsplaat – étudié de manière très approfondie par J. E. Bogaers et P. Stuart⁸³ – est considéré comme appartenant uniquement à la province de Germanie Inférieure par *EDCS* (l'amalgame est également présent dans d'autres bases de données, cf. abréviations) ; or, il s'agit bien d'un site cultuel de Gaule Belgique ; c'est pourquoi, à l'encontre du tag de la base de données, elle a été considérée dans l'étude⁸⁴. En effet, comme le prouve ce dernier exemple, le dépouillement manuel est le plus renseigné car le plus fiable. Une tentative de ne faire confiance qu'en les tags de la base de données s'est

⁸² (1) BONSANGUE M. L., « Aspects économiques et sociaux du monde du travail à Narbonne, d'après la documentation épigraphique (I^{er} siècle av. J.-C. - I^{er} siècle ap. J.-C.) » dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 13, 2002, p. 201-232 ; (2) MARTIN J.-P., « Conclusion » dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 13, 2002, p. 311-312.

⁸³ BOGAERS J. E., *Deae Nehalenniae. Gids bij de tentoonstelling. Nehalennia de Zeeuws godin, zeeland in de Romeinse tijd, Romeinse monumenten uit de Oosterschelde*, Middelburg/Leiden, Koninklijke Zeeusch Genootschap der Wetenschappen/ Rijksmuseum van Oudheid, 1971, p. 31 ; BOGAERS J. E. et STUART P., *Nehalennia. Römische Steindenkmäler aus der Oosterschelde bei Colijnsplaat*, 2 volumes, Leyde, Rijksmuseum van Oudheden, 2001.

⁸⁴ Un semblable amalgame a été repéré pour la cité de *Grannum* (Grand) que les bases de données *EDCS* et *EDH* situent dans la *ciuitas Lingonum* alors qu'elle fait en fait partie de la *ciuitas Leucorum* (RESCH A., « Grand, à la frontière de la cité des Leuques ? » dans ANICETO L. et alii (éd.), *Archéologie de la frontière. Actes de la 9^e Journée doctorale d'archéologie. Paris, 21 mai 2014*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2016 ; URL : <https://books.openedition.org/psorbonne/6419?lang=fr>, page consultée le 04/10/2023.). Néanmoins, cette méprise n'a pas d'influence dans notre mémoire car aucun nom de métier n'est repris dans la cité.

révélée infructueuse, le résultat n'étant que d'une partie inférieure à la moitié des inscriptions d'un *corpus* pour toute la Gaule Belgique. Quoique notre étude nous semble complète, un dépouillement des bases de données *AE*, *EDR*, *EDH* ou même *VEL* pourrait éventuellement ajouter un petit nombre d'inscriptions⁸⁵. Ainsi, au moment de l'établissement du *corpus*, la base de données *EDCS* comprenait 114.909 inscriptions pour la zone envisagée par E. Frézouls :

Inscriptions de <i>Gallia Narbonensis</i>	22.419			
Inscriptions de <i>Lugdunensis</i>	15.032			
Inscriptions de <i>Aquitania</i>	17.052			
Inscriptions de <i>Belgica</i> , etc.	23.283		<i>Belgica</i>	± 20.000
Inscriptions de <i>Germania inferior</i>	12.107		<i>Belgica</i> <i>Germania inferior</i>	± 3.000
Inscriptions de <i>Germania superior</i>	25.016		<i>Belgica</i> <i>Germania superior</i>	± 600
TOTAL	114.909			

Figure 5 - Tableau 1 - Nombre d'inscriptions par province de l'espace gallo-germanique continental romain

Une analyse de données de cette ampleur aurait demandé un temps trop considérable pour un mémoire : l'attention de ce travail se porte donc strictement sur les inscriptions de Gaule Belgique et, pour rester dans un nombre de pages raisonnable, nous avons exclu les sites de Trèves et de Metz. Le dépouillement consista en une suppression progressive des inscriptions après une analyse de chacune : celles qui ne comportaient pas de nom de métier ou de terme faisant référence à un métier furent supprimées. D'un document qui comportait environ vingt mille inscriptions, le compte échut finalement à quarante-deux inscriptions. L'écartement d'inscriptions eut lieu comme suit. D'abord, les inscriptions inintelligibles furent supprimées. Ensuite, afin d'analyser sommairement chaque inscription, les ouvrages d'onomastique de X. Delamarre⁸⁶, d'A. Gavrielatos⁸⁷, de N. Weiss⁸⁸, de M. Dondin-Payre⁸⁹ et de M.-T. Raepsaet-Charlier⁹⁰ furent employés pour écarter les noms propres non pertinents et

⁸⁵ En effet, nous avons remarqué des mises à jour de la base de données : aussi précisons que notre recherche a été menée de janvier 2022 à juin 2024.

⁸⁶ (1) DELAMARRE X., « Index de J. Whatmough, *The Dialects Of Ancient Gaul* » dans *VELEIA: revista de prehistoria, historia antigua, arqueología y filología clásicas*, t. 21, 2004 ; (2) ID., « Notes d'onomastique vieille-celtique » dans *Keltische Forschungen*, t. 5, 2010-12, p. 99-138.

⁸⁷ GAVRIELATOS A., *Names on Gallo-Roman Terra Sigillata (1st – 3rd C. A.D.)*, thèse soumise pour le grade de docteur en Philosophie, Leeds, Université de Leeds, 2012.

⁸⁸ WEISS N., « Étude onomastique des blocs inscrits gallo-romains de Tabernis-Tres Tabernae et de ses environs » dans Goubet F. et alii (éd.), *Au gré du temps. Les collections lapidaires celtes et gallo-romaines du musée archéologique de Saverne*, Saverne, Société d'Histoire et d'archéologie de Saverne et environs, 2015, p. 44-68.

⁸⁹ DONDIN-PAYRE M. (éd.), *Les noms de personnes dans l'Empire romain. Transformations, adaptation, évolution*, Bordeaux, Diffusion Bocard, 2011 (*Scripta Antiqua*, vol. 33).

⁹⁰ (1) RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Onomastique et société en cité des Tongres » dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 97, fasc. 1. Antiquité – Oudheid, 2019, p. 95-135 ; (2) ID., « Les Trévires : onomastique, cultures et société sous le Haut-Empire » dans BERTOLAJA E. et ROBERT J.-N. (éd.), *Actes du colloque international. Humanités et Humanisme dans la cité des Trévires*, Paris, Union latine/Athénée du Luxembourg, 2004, p. 33-90 ; (3) ID., « Les noms germaniques : adaptation et latinisation de l'onomastique en Gaule Belgique et Germanie inférieure » dans DONDIN-PAYRE M. (éd.), *Les noms de personnes...*, p. 203-234 ; (4) ID., « Citoyenneté et nomenclature. L'exemple de la Gaule du Nord » dans HURLET F. (éd.), *Rome et l'Occident. Gouverner l'Empire*

distinguer les anthroponymes des métiers ; certains se base sur les ouvrages fondateurs de H. Solin⁹¹ pour les noms grecs et de J. Lacroix pour les noms gaulois⁹². Pour les inscriptions restantes, des articles spécialisés trouvés sur des bases de données informatisées *Persée*, *Cairn* et *J-Store* en écartèrent d'autres. En outre, une recherche dans les dictionnaires *Gaffiot*⁹³, *DicoLatin*⁹⁴ et le *Dictionnaire de la Langue gauloise*⁹⁵ purent aider à déterminer le sens de certains mots techniques. Enfin, une ultime recherche dans le moteur de recherche *Google* avec les mots-clefs des inscriptions non trouvées dans les étapes précédentes débutsqua des articles absents de *Persée*, *Cairn* et *J-Store* et qui mentionnaient les noms à conserver ou à éliminer ; parmi ceux-ci, citons par exemple des articles de *HAL. Open Science*, des publications de la base de données *Academia.edu* et des notices de l'*Arbre celtique* renvoyant vers des ouvrages spécialisés⁹⁶. Par ailleurs, pour rendre le mémoire plus complet et dans la mesure où E. Frézouls a apporté un catalogue, nous avons repris systématiquement les inscriptions de ce dernier qui ne figuraient pas dans *EDCS*. Celui-ci a constitué son *corpus* grâce au dépouillement des *CIL XII* et *XIII* ainsi que de leurs suppléments, de l'*AE* et de recueils complémentaires (cf. partie recueils dans la bibliographie et les abréviations en fin de travail). La base de données *EDCS* et le *corpus* d'E. Frézouls ont donc constitué la base de recherche pour l'établissement de notre *corpus*.

(Ile siècle av. J.-C. – Ile siècle ap. J.-C.), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 359-382 ; (5) ID., « Aspects de l'onomastique en Gaule Belgique » dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 6, 1995, p. 207-226 ; (6) ID., « Multiculturalité dans l'onomastique de la Gaule du Nord » dans RUIZ DARASSE C. (éd.), *Comment s'écrit l'autre ? Sources épigraphiques et papyrologues dans le monde méditerranéen antiques*, Pessac, Ausonius éditions, 2020, p. 141-157 (collection *PrimaLun@1*) ; (7) ID., « Onomastique et Romanisation : éléments d'une comparaison entre les provinces de Gaule Belgique et Germanie inférieure » dans DONDIN-PAYRE M. et RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (éd.), *Noms. Identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Courtrai, Le Livre Timperman, 2001, p. 399-470 ; (8) ID., « L'onomastique des Nerviens » dans DESMULLIEZ J. et HOËT-VAN CAUWENBERGHE C. (éd.), *Le monde romain à travers l'épigraphie : méthodes et pratiques. Actes du XXIV^e colloque international de Lille (8-10 novembre 2001)*, Lille, Conseil Scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 2005, p. 95-131 (*Travaux et Recherches*, vol. 3) ; (9) ID., « Nouveaux cultores de Nehalennia » dans *L'Antiquité classique*, t. 72, 2003, p. 291-302 ; (10) ID., « Caractéristiques et particularités de l'onomastique trévire » dans DONDIN-PAYRE M. et RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (éd.), *Noms. Identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Courtrai, Le Livre Timperman, 2001, p. 343-398.

⁹¹ SOLIN H., *Die griechischen Personennamen in Rom: ein Namenbuch*, 3 volumes, Berlin, De Gruyter, 2003.

⁹² LACROIX J., *Les noms d'origine gauloise : la Gaule des activités économiques*, Paris, Errance, 2005.

⁹³ (1) GAFFIOT F. et FLOBERT P., *Le grand Gaffiot : dictionnaire latin-français*, nouvelle édition revue et augmentée par FLOBERT P., Paris, Hachette, 2000 ; (2) GRÉCO G. et alii, *Gaffiot 2016 : Dictionnaire latin-français*, nouvelle édition revue et augmentée.

⁹⁴ *DicoLatin* ; URL : <https://www.dicolatin.com/>, page consultée le 19/06/2023.

⁹⁵ DELAMARRE X., *Dictionnaire de la langue gauloise : une approche linguistique du vieux-celtique continental*, Paris, Éditions Errance, 2003.

⁹⁶ ROUSSEL G., *L'arbre celtique*, <http://www.arbre-celtique.com/>, page consultée le 15/02/2023 ; ce site sous la direction de Guillaume Roussel comprend de nombreuses références à des textes épigraphiques et littéraires en lien avec la culture celte. À partir de cette base de données, il a été possible de comparer certaines inscriptions avec d'autres mises en lien sur le site et/ou de trouver des réponses dans la bibliographie.

Chaque épigraphe fut ensuite méthodiquement analysée en elle-même et pour elle-même. Pour ce faire, les interrogatifs classiques (col. 1) ont été utilisés afin de définir les thèmes généraux d'analyse (col. 3) à partir de leurs nuances (col. 2) :

MOT INTERROGATIF	NUANCE DU MOT INTERROGATIF	THÈME GÉNÉRAL D'ANALYSE
Quoi ?	Inscription (texte et traduction)	Édition, signification et référence de l'inscription
De qui ?	Destinateur	Individus : onomastique et métier
À/pour qui ?	Destinataire	
Où ?	Lieu	Contexte et matérialité
Quand ?	Temporalité	
Comment ?	Matérialité, technique	
Pourquoi ?	Type d'inscription	Classe de l'inscription

Figure 6 - Tableau 2 - Grille d'analyse des inscriptions du corpus

Le choix de l'édition de chaque inscription s'est fait d'après une confrontation de toutes les restitutions. Dans ce travail, les inscriptions sont référencées par leurs lieux d'éditions dans les bases de données (*EDCS*, *CIL*, *AE*, *EDH*, *ILTG*, etc.). La traduction de chaque inscription est personnelle, et parfois inspirée d'une autre traduction. La double analyse des individus se compose donc d'une partie onomastique – ayant requis des ouvrages spécialisés – mais aussi d'une partie métiers. Nous avons procédé à un dépouillement pour l'analyse quantitative : aussi, même si nous n'avons éliminé que quelques inscriptions, les chiffres n'en sont que plus exacts. Quant à l'analyse de la partie métiers, les anthroponymes consistant en des noms de profession ont ainsi pu être écartés grâce à cette méthode de dépouillement. En ce qui concerne l'analyse du contexte et de la matérialité, c'est là que l'archéologie et l'iconographie entrent en jeu, afin de tirer un maximum de données de chaque témoin. Enfin, la classe de l'inscription est essentiellement défini au moyen de l'épigraphe elle-même.

En parallèle à cela, nous avons mené une recherche plus théorique sur les métiers et leur catégorisation. Partant non seulement de la typologie d'E. Frézouls et de celles de Y. Le Bohec⁹⁷, A. Ferdière⁹⁸ et X. Deru⁹⁹ – notons que ces trois dernières ne sont pas particulièrement optimales pour présenter les métiers antiques dans leur intégralité car, contrairement à E. Frézouls, elles n'ont pas été établies pour rendre compte de la multiplicité sous forme d'un catalogue mais pour illustrer les catégories des données analysées – mais aussi des témoignages

⁹⁷ LE BOHEC Y., « Épigraphie et métiers... », § 4.

⁹⁸ FERDIÈRE A., « Réflexion sur la relativité de la valeur heuristique des sources en histoire économique et sociale pour l'Antiquité : l'exemple des différents artisans en Gaule romaine » dans CHARDRON-PICAULT P. (éd.), *Aspects de l'artisanat en milieu urbain...*, p. 163-172.

⁹⁹ DERU X. et GONZÁLEZ VILLAESCUSA R., « Discussion préalable autour du concept de consommation » dans DERU X. et GONZÁLEZ VILLAESCUSA R. (éd.), *Revue du Nord. Hors-série. Consommer dans les campagnes de la gaule romaine. Actes du X^e congrès de l'Association AGER*, Lille, Université Charles-de-Gaulle/Lille-3, 2014, p. 14 (Collection *Art et Archéologie*, t. 21).

antiques de Sénèque, Cicéron, Vitruve et Pline, nous proposons une catégorisation des métiers antiques. Les considérations des nombreux autres chercheurs en matière de définition de métier antique ont également permis de mieux appréhender les notions antiques.

Enfin, le chapitre final est l'occasion de confronter la partie d'étude de terrain et notre typologie des métiers. Cette partie de synthèse dégagea les tendances générales des données tout en tentant de conserver les particularités locales, en évitant la schématisation à outrance que l'on peut être tenté de faire : la pratique doit rester initiatrice de théorie et non l'inverse. À l'instar de nos rubriques d'analyses ponctuelles, nous avons établi des conclusions à l'échelle des individus, du contexte et des motifs d'inscription : (1) dédicants, dédicataires et proches sont analysés en lien avec le monde professionnel ; (2) des lieu, temporalité et matériau, nous avons tiré des conclusions de contexte, et, à partir des formulations particulières, nous avons établi des liens avec la partie sur les individus ; (3) les questions de buts, de visibilité, d'autoreprésentation sont analysés en dernière partie.

II) Chapitre préliminaire : la notion de métier

A) Définition

Un professionnel est une personne qui maîtrise une *ars* (savoir spécifique), détenteur d'une *doctrina* (savoir spécialisé manuel ou intellectuel) et maître d'une *peritia* (connaissance acquise par l'usage)¹⁰⁰. C'est effectivement ce que tendent à dire Ulpien et Paul dans le *Digeste* : le premier parle de cette multiplicité dans le milieu manuel, *Inter artifices longa differentia est et ingenii, et naturae, et doctrinae, et institutionis*¹⁰¹ ; le second le relate pour des métiers davantage intellectuels¹⁰². Pour ces raisons sémantiques et à cause de la difficulté qu'apporte ce nom chargé d'histoire industrielle, le terme « artisan » ne sera pas employé dans ce travail mais plutôt celui de « professionnel » ou de « personne de métier ». Par ailleurs, les professionnels étaient également souvent des *magistri* (dont le nom les distingue difficilement des maîtres d'école), des enseignants de leurs savoirs, techniques et savoir-faire à des enfants, des adolescents, des esclaves ou des tiers libres sous contrat¹⁰³ ; au terme de la formation, le *discens* (apprenti) devenait à son tour détenteur de la *doctrina* de son maître ce qui le rendait *doctus* (instruit) d'une *ars* ; il arrivait alors que cet apprenti devienne l'*operarius* (collègue) de son maître, ce qui était la forme courante de « l'entreprise » antique¹⁰⁴. Une dernière caractéristique majeure des professionnels est également une courante appartenance à une association professionnelle¹⁰⁵. Les termes *collegium* ou *corpus*¹⁰⁶, ou encore *sodalitas*, *sodalitium* et *societas* font tous référence à la même réalité principalement occidentale qui a été divisée et classée autrement dès le Moyen Âge. Effectifs à partir de 7 a.C.n.¹⁰⁷, les collègues

¹⁰⁰ TRAN N., « Les gens de métier romains... », p. 121-124.

¹⁰¹ JUSTINIEN, *Digeste*, XLVI, 3, 31 (Ulpien) : Il y a parmi les artisans de grandes différences de talent, de nature, de savoir et de disposition.

¹⁰² Le paragraphe JUSTINIEN, *Digeste*, L, 16, 79, 1 (Paul) mentionne effectivement l'enseignement et l'architecture.

¹⁰³ Deux types de contrats existaient : la *locatio-conductio operarum* embauchait l'apprenti et la *locatio-conductio operis* ne faisait que former l'apprenti (TRAN N., « L'apprentissage et le statut de travail des artisans en Gaule romaine » dans CHARDRON-PICAULT P. (éd.), *Aspects de l'artisanat en milieu urbain...*, p. 199.).

¹⁰⁴ TRAN N., « Les gens de métier romains... », p. 128-130 ; TRAN N., « L'apprentissage et le statut de travail... », p. 195-200.

¹⁰⁵ VERBOVEN K. et LAES C., « Work, labour and profession: what's in name? », p. 4.

¹⁰⁶ On remarque de légères nuances entre le premier terme, attesté à partir du I^{er} siècle et faisant davantage référence aux composantes, et le second, retrouvé à partir du II^e siècle et faisant plutôt référence à l'unité de l'association professionnelle ; toutefois, ils devinrent synonymes pour faire référence à une association professionnelle à partir du II^e siècle de notre ère. Par ailleurs, après cette mention d'association, dans sa dénomination la plus large, on retrouve le nom du métier, un adjectif, une précision géographique et l'autorisation concédée par l'autorité romaine, le sénat par sénatus-consulte ou l'empereur (PAVIS D'ESCURAC H., « Dénominations des organisations artisanales dans l'Occident romain » dans *Ktéma : civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques*, t. 15, 1990, p. 110-114.).

¹⁰⁷ Les associations républicaines autorisées d'après le droit d'association assez limité furent d'abord en grande partie, *quae aduersus rem publicam uidebantur esse* (*Q. Asconii Pediani Orationum Ciceronis quinque enarratio*, textes rassemblés et brièvement commentés par CLARK A. C., Oxford, E Typographeo Clarendoniano, 1943, p. 7),

ont conservé des droits assez constants¹⁰⁸ jusqu'à la fin de l'Antiquité. Si un statut public existe (*collegium* des *custodes corporis* de l'empereur à l'époque julio-claudienne), les *collegia* sont davantage des « associations de droit privé¹⁰⁹ », mais parfois dépendantes des structures publiques (comme certains collèges militaires de sous-officiers ou de vétérans). Néanmoins, nous nous centrerons ici sur les *collegia* professionnels essentiellement dans la sphère privée¹¹⁰. En se focalisant sur le domaine économique, C. Freu encourage à étendre la distinction entre collège domanial et collège professionnel (cf. recherches de I. Fikhman) sur toute la période

dissoutes en 64 a.C.n. par un sénatus-consulte. En 58 a.C.n., Publius Clodius Pulcher les restaure grâce à la *Lex Clodia de collegiis restituendis noulisque instituendis* ; néanmoins, d'après Cicéron, ces pseudo-collèges ne sont qu'une couverture pour offrir la légalité aux réunions des bandes de Clodius composées des basses classes (CICÉRON, *Contre Pison*, IV, 9) ; l'avocat fait une claire corrélation entre les classes populaires et les bandes clodiennes. Amalgame éventuellement démagogique, biais des sources ou autre raison ? Nous en restons là pour cette question. Cette loi fut contrée par un sénatus-consulte en 56 a.C.n. et la *Lex Licinia de solidaciiis* de 55 a.C.n. mais là encore certaines associations professionnelles furent épargnées. Sous la dictature de César, toutes furent dissoutes et les droits effectifs d'associations furent précisés ; ces mêmes préceptes furent repris par Auguste en 7 a.C.n. ce qui en fait un terminus post quem clair pour étudier le fait des *collegia*, éloigné des probables manœuvres visant à « contrer les ambitions d'hommes politiques cherchant le soutien dans la rue ».

¹⁰⁸ Avant l'étude transversale de N. Tran sur les *collegia* reconnue comme référence et sur lequel se base le résumé sur ce sujet (TRAN N., *Les membres des associations romaines...*), les chercheurs avaient supposé un changement radical entre Haut- et Bas-Empire, estimant que pour la période plus récente l'admission dans un collège était obligatoire au vu de la dissolution d'une majeure partie des collèges (FERDIÈRE A., « La "distance critique"... » ; PAVIS D'ESCURAC H., « Dénominations des organisations artisanales dans l'Occident romain »). Citons par exemple l'encadrement des *nauiclarii* pour l'approvisionnement de l'armée (THÉODOSE, *Code théodosien*, XIII, 5, 9) (OMBRETTA CUNEO P., « Économie et droit héréditaire dans quelques constitutions du Code Théodosien » dans CROGIEZ-PÉTREQUIN S. et JAILLETTE P. (éd.), *Société, économie, administration dans le code théodosien*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012, p. 369-389 (*Histoire et civilisations*)). Néanmoins, N. Tran propose de voir un biais de sources, la progressive raréfaction au III^e siècle des témoignages épigraphiques auto-promotionnels et affirmant leur respectabilité sociale, et le recours nécessaire aux sources juridiques (la *Notitia dignitatum* et le *Code théodosien*) à partir du IV^e ayant mené les chercheurs de la fin du siècle dernier à universaliser ce changement propre à seulement quelques métiers. L'affiliation et l'héréditarisation obligatoires n'étaient de rigueur que pour les métiers touchant à l'annone. Ces témoignages juridiques plus restrictifs de l'Antiquité tardive sont donc comparables aux sources littéraires du Haut-Empire évoquant des anecdotes de précautions envisagées, quelques rixes et des risques d'émeutes de la part des membres des *collegia*. Parmi les sources épigraphiques, il arrive même qu'aucun terme ne soit employé, laissant uniquement le nominatif pluriel de l'activité en question ; le cas d'un collège posant tantôt une inscription avec une mention sus-citée, tantôt une inscription sans mention arrive aussi. Il est toutefois important de conserver une distinction avec les manufactures impériales. En Gaule, on retrouve par exemple des ateliers impériaux de textile (Tournai, Reims, Trèves, Metz, Lyon, Vienne, pex.) ou d'armes (Argentomagus, Autun, pex.) (FERDIÈRE A., « La "distance critique"... », p. 119 ; *Notitia Dignitatum*, *Occidens*, 9 et *Oriens*, 11 ; COSME P., « Les fournitures d'armes aux soldats romains » dans DE BLOIS L. et LO CASCIO E. (éd.), *The Impact of the Roman Army (200 B.C. – A.D. 476): Economic, Social, Political, Religious and Cultural Aspects. Proceedings of the Sixth Workshop of the International Network Impact of Empire (Roman Empire, 200 B.C. – A.D. 476), Capri, Italy, March 29-April 2, 2005*, Leyde, Brill, 2007, p. 240 et 257 (*Impact of Empire*, vol. 6) ; FEUGÈRE M., *Les armes des Romains de la République à l'Antiquité tardive*, Paris, Éditions Errance, 2002, p. 239-248.).

¹⁰⁹ Droit privé au sens où l'entend N. Tran en citant CORNU G. (éd.), *Vocabulaire juridique*, Paris, 1987, p. 655 pour la seconde partie de définition : « l'ensemble des règles de droit qui gouvernent les rapports des particuliers entre eux », les particuliers étant « chacun des membres d'une collectivité considéré en lui-même et dans ses activités propres, abstraction faite des fonctions publiques qu'il peut exercer ».

¹¹⁰ Néanmoins, même si elles conservaient une autonomie certaine, quelques cités avaient presque institutionnalisé une triade des *fabri* (artisan travaillant des matériaux durs métaux, bois, pierre, cuir, etc.), *centonarii* (tissu grossier) et *dendrophores* (métiers reliés au bois).

d'existence des collèges.¹¹¹ Une fois ces considérations générales établies, intéressons-nous aux membres, au fonctionnement et aux buts recherchés dans les collèges. Les membres pouvaient être de statut servile, affranchi ou libre, même si la majorité des affiliés est à ranger dans la dernière catégorie. Le candidat suivait une procédure formelle d'adhésion (*adlectio*) devant une assemblée délibérative composée de membres (*cf.* Marcien, *Digeste* et témoins épigraphiques divers¹¹²). Le rôle de cette dernière était de vérifier l'accord du maître s'il s'agissait d'un esclave, l'intégrité du candidat notamment dans le respect des règles relatives aux collèges (par exemple, il était interdit d'appartenir à différents collèges en même temps). Il a souvent été dit que les collèges étaient conçus *ad exemplum rei publicae* depuis les premières études de J.-P. Waltzing, en raison des procédures (assemblées ; élections ; décrets ; titres et hiérarchie ; *etc.*) et organisations (la *schola*, lieu commun de réunion ; les *templa* ; les *acrae* (caisses) alimentées par des revenus, soit des donations, cotisation des *collegati*¹¹³, amendes et revenus de biens fonciers ; des *loci sepulturae* dénombrés pour une trentaine de collèges ; pose d'inscriptions par ou au nom du collège ; locations communes d'entrepôts). Néanmoins, au contraire de ces considérations, des affiliés étaient parfois exceptionnels : au moins jusqu'à Antonin le Pieux¹¹⁴, certains individus n'étant pas du métier, comme des bienfaiteurs ; certains n'étaient pas de la même localité, comme des commerçants et transporteurs. En effet, même si appartenir à un collège n'était pas une obligation, parce que cela constituait un élément distinctif et que des facteurs de pression sociale pouvaient s'exercer, les chercheurs estiment que les adhérents devaient être nombreux. D'autres raisons au nombre important de membres résident dans les objectifs recherchés par les *collegia* : le but principal était de construire une collectivité unie et conviviale, généralement autour d'un métier. En corollaire, les *collegiati* partageaient principalement des préoccupations cultuelles (partage de dévotions autour de la divinité tutélaire), commensales (fêtes religieuses et profanes) et funéraire, l'aspect économique ou la défense des intérêts personnels n'étant pas un rôle de premier plan (par exemple, aide financière

¹¹¹ FREU C., « L'identité sociale des membres des collèges professionnels égyptiens (I^{er}-V^{ie} s. p.C.) » dans DONDIN-PAYRE M. et TRAN N. (éd.), *Collegia...*, p. 229-246.

¹¹² Selon les spécifications des statuts du *corpus*, les membres étaient admis par l'assemblée totale des adhérents ou uniquement pas les responsables collégiaux, les *curatores* ou *adlectores*. Les mentions dans les témoins épigraphiques rapportent les termes *amici subaediani* (EDCS-21300983 = *CIL* X, 6699), *conuictores dues* (*CIL* II, 5500), *contubernalis* (EDCS-11000333 = *CIL* XIII, 6324 ; *CIL* II, 3675), *sodales* – par analogie avec collèges sacrés – (*CIL* V, 4501 ; EDCS-09302779 = *CIL* XII, 5811) et *frater* – une fois – (*CIL* V, 7487) (PAVIS D'ESCURAC H., « Dénominations des organisations artisanales dans l'Occident romain », p. 115-117).

¹¹³ Ils étaient alors exemptés des charges fiscales de *munera publica* (IBID., p. 118-120.).

¹¹⁴ Parmi ces membres honoraires, on comptait des vétérans, des artisans très spécialisés et/ou isolés ainsi que des notables, comme l'atteste la correspondance de Pline le Jeune (PLINE LE JEUNE, *Epistulae*, X, 33). On recense également un même membre honoraire dans plusieurs *collegia* (PAVIS D'ESCURAC H., « Dénominations des organisations artisanales dans l'Occident romain », p. 118-119.).

en cas de dette (P. Mich, inv. 720 et 1277)). L'approche prosopographique et sociologique de N. Tran présente un tableau d'intégration des membres dans la vie civique dans les municipes. Le collège constitue ainsi un *coetus amicorum*, une communauté d'amis faisant preuve les uns envers les autres d'une « solidarité quotidienne de nature professionnelle, vicinale, amicale dans une structure formelle. » Plus loin, N. Tran continue : « Au cœur de l'identité des membres d'un collège se trouvent des convictions et des sentiments partagés. Défendre ces valeurs, les afficher comme justes, dignes, porteuses de dignité pour ceux qui en sont animés, correspond à une finalité de l'association qui retentit sur l'être social de chacun des membres. » C'est pourquoi le chercheur insiste sur l'importance du contexte local des collèges (hiérarchies locales civiques et sociales) et sur caractère singulier de chacun d'entre eux, toutes les activités ne pouvant être analysées sur le même plan. Complétant cette dernière démarche, l'approche économique et comparative avec les sociétés pré-industrielles de W. Broekaert abonde dans ce sens. Son étude des *collegia* de transporteurs et commerçants met en lumière un collège de transporteur à Lyon dont les membres étaient de la cité-même, mais aussi d'autres cités à travers toute les provinces gauloises et germaniques. La raison d'être du collège réside dans les relations interrégionales : le réseau d'hommes de confiance, qualité à la base de l'échange commercial, était renforcé par le partage convivial entre affiliés qui resserrait les liens et constituait une toile d'informateurs assurant la réputation du collège (*peer review* des potentiels véreux peut-être malgré les *insigna* ou *tessera*, preuve d'affiliation et donc de bonne foi), confirmant la bonne intégrité des membres de la *familia* du commerçant ou transporteur ou informant de manière fiable sur les demandes des marchés étrangers ; ce type de relation est attesté au Moyen Âge mais W. Broekaert le suppose transposable à l'Antiquité au vu des organes de la société collégiale. Le chercheur compare les *collegia* aux guildes médiévales. Sous certains angles, il nous semble qu'elles étaient aussi semblables aux sociétés amicales du XVII^e s. à nos jours ; néanmoins, ces comparaisons qui méritent une investigation détaillée et approfondie ne seront pas abordées ici.¹¹⁵ Ces études indiquent que des collèges apparemment complètement différents pratiquaient donc les mêmes choses tout en jouissant d'avantages particuliers selon le métier. En outre, au regard des deux approches relevées dans cette brève définition, il apparaît que chaque collège doit être étudié indépendamment des autres. Notons finalement qu'on retrouve nettement moins de *collegia* en Gaule qu'en Italie, bien que les métiers artisanaux étaient parfois concentrés et parfois plus en nombre que sur la péninsule

¹¹⁵ BROEKAERT W., « Partners in Business: Roman Merchants and the Potential Advantages of being a *collegiatus* » dans *Ancient Society*, t. 41, 2011, p. 221-256.

italienne, comme à La Gouffresque et à Lezoux pour une concentration importante de potiers. Pour le territoire gaulois, il s'agit essentiellement d'association de négociants¹¹⁶.

Quoique le code théodosien fasse appartenir les personnes de métier à la plèbe¹¹⁷, il apparaît que les professionnels sont de statuts très divers (libre, esclave ou affranchi, selon un ordre d'importance décroissant) et que les citoyens dépassent le nombre de pérégrins¹¹⁸. Cependant, la part d'esclaves reste assez compliquée à estimer¹¹⁹. La recherche actuelle l'estime généralement à une vingtaine de pourcents.

Quant à la vision sociétale des professionnels, elle semble divergente. D'abord, durant toute la période impériale, le point de vue aristocratique semble méprisant pour A. Ferdière¹²⁰ d'après les témoignages de Cicéron, Sénèque¹²¹, Lucien et Apulée. N. Tran¹²² tente de nuancer les propos des Anciens par l'apport d'autres témoignages favorables et favorisant les professionnels. Ainsi, si Héphaïstos est un dieu boiteux et Vulcain un dieu mineur pour A. Ferdière, N. Tran met l'accent sur les qualités et points positifs de Pallas (*Qui bene placarit Pallada, doctus erit*¹²³) et de sa célébration lors des Quinquatries, la fête des artisans célébrée entre les 19 et 23 mars. Là où A. Ferdière voit une reprise dans la pensée stoïcienne des idées platoniciennes et aristotéliennes selon lesquelles « le travailleur ne peut avoir de vie heureuse et la pauvreté est considérée comme un vice », N. Tran présente nombre d'extraits indiquant l'excellence dans le travail des artisans du point de vue aristocratique¹²⁴. Cependant, A. Ferdière n'est pas dupe des témoignages des Anciens et insiste à prendre garde par rapport aux biais des sources : il rapporte également le témoignage de Suétone¹²⁵ sur le grammairien Q. Remnius Palaemon qui s'était élevé dans la société depuis la condition d'esclave tisserand

¹¹⁶ BROEKAERT W., « Partners in Business... », p. 107 et 110.

¹¹⁷ THÉODOSE, *Code théodosien*, IX, 45.5.

¹¹⁸ FERDIÈRE A., « La "distance critique"... », p. 105.

¹¹⁹ IBID., p. 109.

¹²⁰ IBID., p. 103-104.

¹²¹ Notons ce témoignage important qui blâme à la fois les métiers manuels et intellectuels : SÉNÈQUE, *Epistulae*, XI, 88, 2 : *Quare liberalia studia dicta sint, uides : quia homine libero digna sunt. Ceterum unum studium uere liberale est, quod liberum facit : hoc est sapientiae, sublime, forte, magnanimum. Cetera pusilla et puerilia sunt : an tu quicquam in istis esse credis boni, quorum professores turpissimos omnium ac flagitiosissimos cernis ? Non discere debemus ista, sed didicisse.* Pourquoi les a-t-on appelées « études libérales » ? Tu vois, c'est qu'elles sont dignes d'un « homme libre ». Mais, après tout, la seule qui soit vraiment libérale est celle qui fait le libre : c'est la sagesse, étude noble, courageuse, généreuse ; le reste n'est que petitesse et puérilité. Ou bien penserais-tu qu'il ne réside aucun bien en de pauvres arts frivoles dont tu vois l'enseignement confié aux êtres les plus vils et les plus dégradés ? Il faut non les apprendre, mais les avoir appris. (trad. NOBLOT H., 2003, p. 158.).

¹²² TRAN N., « Les gens de métier romains... », p. 119-128.

¹²³ OVIDE, *Fastes*, III, 816 : « Qui se sera concilié la faveur de Pallas sera expert. ». Dans le cas inverse, Ovide expose aux vers 823-824 que : *Nec quisquam inuita faciet bene uincula plantae | Pallade, sit Tychio doctior ille licet.* Personne ne réussira à bien faire une sandale, serait-il plus savant que Tychius (note : inventeur homérique de la cordonnerie). (trad. SCHILLING R., 1992, p. 95).

¹²⁴ TRAN N., « Les gens de métier romains... », p. 119-128.

¹²⁵ SUÉTONE, *De Grammaticis et rhetoribus*, XXIII, 5.

jusqu'à propriétaire foncier et rappelle que nombre de notables à l'instar de Cicéron (dont les témoignages sont parfois acerbes envers les professionnels) et nombre d'empereurs étaient propriétaires d'ateliers ; le type d'homme libre qu'il décrit est d'ailleurs le type des aristocrates romains, chevaliers et sénateurs¹²⁶. Ce point de vue aristocratique mitigé ne reste évidemment que celui d'une minorité de la société, minorité qui représente la majorité de notre regard sur cette période au niveau des sources littéraires. Ensuite, le point de vue du plus grand nombre et des principaux intéressés est, quant à lui, nettement plus positif. Leur développement de la fin du I^{er} s. à la moitié du III^e siècle¹²⁷ leur ont permis de nous laisser des traces épigraphiques et archéologiques pérennes : des inscriptions témoignant de leur fierté d'avoir exercé, appris ou enseigné un métier, des tombes luxueuses¹²⁸ et des équipements coûteux (four de boulanger, atelier de foulon, *etc.*) sont autant de traces de leurs considération propre et de l'image qu'ils souhaitent faire passer d'eux-mêmes et par extension de leur métier. Les inscriptions funéraires représentent ainsi une « définition plébéienne de leur activité »¹²⁹ ou « de la classe moyenne urbaine »¹³⁰. Ces témoignages d'autoreprésentation constituent une perspective bien plus proche des professionnels et peut-être de la majeure partie de la société. Peu de traces nous sont parvenues pour les métiers de la production.

¹²⁶ CICÉRON, *Les Devoirs. Introduction. Livre I*, texte établi et traduit par TESTARD M., deuxième tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1974 (Collection des Universités de France). Pour plus de détails, SCHUHL P. M., « Gains honorables et gains sordides selon Cicéron. *De officiis*, I, 42 » dans *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, t. 147, 1957, p. 355-357.

¹²⁷ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Chapitre IV... », p. 185 ; LIS C. et SOLY H., « Work, Identity And Self-representation In The Roman Empire » dans VERBOVEN K. et LAES C. (éd.), *Work, Labour...*, p. 288-289.

¹²⁸ Quel que soit le domaine d'activité du défunt : une stèle de musicien d'Autun située au milieu d'autres stèles de maîtres d'*ars* ne constitue pas la plus fastueuse ni le plus humble et comprend une certaine valorisation de ses qualités professionnelles tant par l'iconographie que par l'inscription à l'instar des autres corps de métier (VENDRIES C., « Une stèle de musicien dans la nécropole de Pont-l'Evêque à Autun. Le tibicen Brunnus » dans *Latomus*, t. 72, 2013, p. 1032-1033.).

¹²⁹ D'AMBRA E. and MÉTRAUX G. P. R., « Introduction » dans D'AMBRA E. et MÉTRAUX G. P. R. (éd.), *The Art of Citizens, Soldiers and Freedmen in the Roman World*, Oxford, Archaeopress, 2006, p. I-XVII.

¹³⁰ MAYER E., *The Ancient Middle Classes: Urban Life and Aesthetics in the Roman Empire, 100 BCE–250 CE*, Cambridge, Harvard University Press, 2012, p. 1-14.

B) Traces de ces métiers et les conclusions à en tirer¹³¹

Trois noms sont utilisés en latin pour faire référence aux métiers et artisans (selon les traductions des dictionnaires *Gaffiot*¹³², *Dicolatin*¹³³ et *Olivetti*¹³⁴) : *artifex*, *opifex* et *faber*. En remontant les racines, la notion de maniement, de travail ou d'expertise apparaît :

- *artifex* signifie littéralement *celui qui fait une ars* : **ar-d^hē-s* (bouger + placer)¹³⁵ ;
- *opifex* signifie littéralement *celui qui fait un opus* : **op-d^hē-s* (travailler + placer)¹³⁶ ;
- *faber* signifie littéralement *celui qui est bon pour* : **d^hab^h-ros* ou *d^hab-ros* (approprié, convenable, délicat)¹³⁷.

Néanmoins, si les racines proto-indo-européennes sont effectivement attestées, une étude sémantique précise sur leur utilisation dans les textes serait la bienvenue : seules des pistes seront lancées dans ce développement. Si le terme *faber* diffère largement dans sa formation, les termes d'*artifex* et d'*opifex* sont très semblables et des pistes de distinctions pourraient se trouver dans le paragraphe 42 du *De Officiis* de Cicéron : *Illiberales autem et sordidi quaestus mercennariorum omnium quorum operae, non quorum artes emuntur : est enim in illis ipsa merces auctoramentum servitutis*. Cette phrase définit en effet les *artes sordidae*, métiers inférieurs, selon la classification du grand orateur et philosophe. On y retrouve une opposition notable entre *operum* et *artes* : la rétribution d'un individu pour le premier place son métier dans la catégorie *sordida* tandis que la rétribution pour le second dégage son métier de cette dernière catégorie. Pourrait-on y voir une distinction notable entre les termes d'*opifex* et

¹³¹ Le descriptif tente de se focaliser au plus sur la province de Gaule belgique. Pour une spécialisation sur les autres provinces gauloises, voir notamment l'article FERDIÈRES A., « La place de l'artisanat en Gaule romaine du Centre, Nord-Ouest et Centre-Ouest (province de Lyonnaise et cités d'Aquitaine septentrionale) » dans *Revue suisse d'art et d'archéologie*, t. 65, fasc. 1-2, 2008, p. 43-46.

¹³² GAFFIOT F. et FLOBERT P., *Le grand Gaffiot : dictionnaire latin-français*, nouvelle édition revue et augmentée par FLOBERT P., Paris, Hachette, 2000.

¹³³ *DicoLatin* ; URL : <https://www.dicolatin.com/>, page consultée le 19/06/2023.

¹³⁴ Dictionnaire *Olivetti* : <https://www.grand-dictionnaire-latin.com/>, page consultée le 03/07/2023.

¹³⁵ Le second morphème a subi une mutation consonantique de [d] > [f] caractéristiques des langues italiques ; il est également la forme proto-indo-européenne de *facere* (LUBOTSKY A. et STAROSTIN G., *Indo-European Etymological Dictionary - Indogermanisches Etymologisches Woerterbuch (JPokorny). A Proto-Indo-European Language Lexicon, and an Etymological Dictionary of Early Indo-European Languages*, base de données gérée par l'Asociación Cultural Dnghu, 2013, <https://academiaprisca.org/indoeuropean.html>, page consultée le 30/06/2023.).

¹³⁶ La mutation consonantique du second morphème est la même que celle présentée à la note précédente (LUBOTSKY A. et STAROSTIN G., *Indo-European Etymological Dictionary*...).

¹³⁷ L'initiale du morphème a subi la même mutation consonantique que celle décrite ci-dessus. La première restitution est présentée chez LUBOTSKY A. et STAROSTIN G., *Indo-European Etymological Dictionary*... tandis que la seconde l'est chez DUPRAZ E., « Un fragment d'Appius Claudius Caecus (Blänsdorf 3) et la tradition poétique sud-picentine » dans *Lalies*, t. 25, 2005, p. 256-257. E. Dupraz explique également les mutations phonétiques de la désinence -*er* issue de la désinence proto-indo-européenne -*ros* : d'abord, syncope de la voyelle thématique en syllabe finale devant -*s*, puis, assimilation sifflante-liquide et, enfin, apparition d'une voyelle d'anaptyxe de timbre [e] avant la liquide.

d'*artifex*, deux termes permettant de désigner les artisans ? Pourrait-on proposer que le terme *artifex* soit plus général que le terme *opifex* ? Cette hypothèse pourrait s'expliquer, au-delà de la distinction que semble opérer Cicéron, par le terme *ars* qui est plus général et davantage orienté vers la profession que le terme *opus*. En effet, comme l'expliquent N. Tran, N. Monteix, C. Laes et K. Verboven, toute personne qui maîtrise une *ars* est un professionnel durant l'Antiquité romaine¹³⁸ ; l'hypothèse peut s'interpréter entre les lignes dans l'article de N. Monteix¹³⁹. Néanmoins, le fait que le terme *opus* (et son correspondant grec *ἔργον*) est employé juridiquement pour exprimer une journée de travail à partir du III^e siècle peut représenter un contre-argument¹⁴⁰. Ou bien ne serait-ce qu'une évolution plus tardive ?

À côté de ces traces sémantiques, les sources archéologiques sont les plus parlantes pour apporter un contexte aux métiers, bien qu'elles contiennent également des biais, la disparition des denrées périssables (bois, tissus, cuir pourtant très importants à l'Antiquité) donnant une impression de plus grande importance aux matériaux pierreux et argileux¹⁴¹. Néanmoins, les traces archéologiques sont dispersées sur tout le territoire gaulois et pas uniquement dans les villes, les trois quarts de la population habitant la campagne¹⁴². Il est toutefois possible de noter des distinctions entre les *capita ciuitatis*, les agglomérations secondaires et les campagnes¹⁴³. Ainsi, les chefs-lieux ont davantage de métiers de la catégorie des services et, dans la catégorie de la transformation, des métiers liés à la construction (tuiles, briques, métallurgie du fer et du bronze), à la récupération (tabletterie liés à la boucherie), à la transformation en fin de chaîne opératoire et d'objet de luxe (teinturerie, orfèvrerie, etc.) ; les ateliers sont tantôt placés en périphérie au cause de nuisances, surtout pour faciliter l'accès aux matières premières et probablement pour des raisons de fiscalité cadastrale, tantôt dans le centre-ville à proximité du *forum* ou dans des *insulae* (blocs) spécialisées. Les agglomérations secondaires voient souvent une spécialisation de toute la ville vers un type de production ce qui les rendent parfois plus productives que les chefs-lieux. Quant aux campagnes, on y retrouve, sans surprise, les métiers liés à la production en raison de la proximité avec la terre et les matières premières, des ateliers d'entretien et de réparation au sein des *uillae* ainsi que des « ateliers du contenant » (production

¹³⁸ TRAN N., « Les gens de métier romains... », p. 124-128 ; MONTEIX N., « De "l'artisanat" aux métiers... », p. 13 ; VERBOVEN K. et LAES C., « Work, labour and profession: what's in name? », p. 4.

¹³⁹ MONTEIX N., « De "l'artisanat" aux métiers... », p. 13.

¹⁴⁰ FREU C., « Écrire l'histoire du travail aujourd'hui... », p. 165-166.

¹⁴¹ FERDIÈRE A., « La "distance critique"... », p. 110.

¹⁴² DERU X., « Les transports, leurs coûts et le choix des consommateurs dans le nord de la Gaule » dans RAYNAUD C. (éd.), *Voies, réseaux, paysages en Gaule. Actes du colloque en hommage à Jean-Luc Fiches (Pont-du-Gard, juin 2016)*, Montpellier, Éditions de l'Association de la Revue Archéologique de Narbonnaise, 2021, p. 413 (*Supplément à la revue archéologique de Narbonnaise*, t. 49).

¹⁴³ FERDIÈRE A., « La "distance critique"... », p. 111-116.

d'amphore pour le transport de vin, par exemple). L'établissement rural et ledit atelier appartiennent souvent au même propriétaire terrien ce qui en fait une « fabrique domaniale ». Pour les métiers liés à de la confection de produits, ce classement dépend évidemment de différents facteurs : (1) la place dans la chaîne opératoire (récolte de matière première, besoin en matière première, vente de produits ; N. Monteix la définit comme étant fondée sur les principes matériaux, outils (paramètres de la matérialité), gestes, savoirs (paramètre de la cognition), énergies et acteurs (paramètres transversaux et polymorphes)¹⁴⁴¹⁴⁵ (2) la fin des produits (production de masse dans les campagnes et sur les sites d'extraction et dans les agglomérations secondaires ou production de proximité dans les chefs-lieux et agglomérations secondaires) et (3) la nature des produits (étroitement liée à la fin des produits) ; en outre, notons qu'un professionnel était aussi qualifié dans d'autres milieux que le sien, une hyperspécialisation¹⁴⁶ : il fallait évidemment qu'un métallurgiste spécialisé dans le plomb connaisse les techniques de l'argile pour pouvoir en faire des moules ou la métallurgie du bronze pour pouvoir en faire des alliages comme l'attestent les restes archéologiques. Les métiers liés au commerce et au transport étaient à la fois liés entre eux par les *collegia* (qu'ils sont essentiellement les seuls à utiliser en Gaule) et par des rapports privilégiés (familiaux, ethniques, religieux, d'intérêt, *etc.*) ; ils collaboraient tant avec les établissements ruraux¹⁴⁷ qu'avec les agglomérations secondaires et chefs-lieux¹⁴⁸. Grâce au caractère de société de croissance qu'à véhiculé Rome par l'introduction des marchés locaux dans le marché global romain, ils assuraient ainsi un rôle universel et important de romanisation en fournissant des biens ayant avant tout une valeur symbolique culturelle, voire positionnelle. Ainsi, les riches *uillae* décorées de porphyre égyptien en sont un bon exemple : les décorations fastueuses typiques de l'âge du fer laissèrent leur place à un nouveau luxe de type culturel romain¹⁴⁹. Cependant, il est essentiel de rappeler que la majorité des échanges commerciaux (plus des trois quarts) restaient locaux et régionaux dans le Nord de la Gaule, l'extrarégional étant

¹⁴⁴ MONTEIX N., « De "l'artisanat" aux métiers... », p. 9.

¹⁴⁵ Pour prendre l'exemple du travail du fer, les opérations de grillage et de réduction du minerai avaient lieu près du site minier donc dans les campagnes pour des raisons de transport, la forge et la manufacture dans des agglomérations secondaires spécialisées et les ateliers de transformation finale dans les chefs-lieux à proximité des habitations ou du forum. Pour le textile, la répartition est semblable : récolte et filage à la campagne, tissage et foulonnerie dans les agglomérations et les chefs-lieux et confection de vêtements dans les chefs-lieux. Quant à la céramique, elle pouvait se faire à tout endroit, la chaîne opératoire étant relativement simple.

¹⁴⁶ MONTEIX N., « De "l'artisanat" aux métiers... », p. 17.

¹⁴⁷ BÉAL J.-C., « Transporteurs et propriétaires terriens en Gaule romaine : un bilan » dans *Revue archéologique du Centre de la France*, t. 45-46, 2006-2007 ; URL : <http://journals.openedition.org/racf/775>, page consultée le 05/05/2019.

¹⁴⁸ VERBOVEN K., « Handelaarsgemeenschappen in de Romeinse wereld. Netwerken, cultusgenootschappen of gilden? » dans *Tijdschrift voor geschiedenis*, t. 131, fasc. 2, p. 208-9 et 234-5.

¹⁴⁹ DERU X. et GONZÁLEZ VILLAESCUSA R., « Discussion préalable... », p. 15-18.

essentiellement présent pour pallier les déficits du local (principalement de produits romains), en raison d'une qualité supérieure de produits étrangers, pour une provision régulière et grâce aux réseaux des commerçants et transporteurs. En effet, ces causes expliquent les échanges onéreux¹⁵⁰ alors qu'une autre solution plus économique (quoique désavantageuse sous certains aspects) aurait pu être trouvée¹⁵¹.

¹⁵⁰ Les estimations de X. Deru proposent pour un facteur 1 du transport maritime, un facteur 4-7 pour la navigation fluviale avalante, un facteur 8-21 pour une navigation fluviale remontante et un facteur 49-50 pour le transport terrestre (DERU X., « Les transports, leurs coûts et le choix... », p. 418-419.). Les paramètres du transport furent étudiés grâce aux textes littéraires, aux restes archéologiques et à l'iconographie. D'abord, le *Digeste* I, 8, 5 garantit l'accès et l'usage des cours d'eau et des berges ; dans le Nord de la Gaule, il s'agit essentiellement du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, de la Moselle et de la Seine ; il fallait toutefois prendre garde à la saisonnalité et aux dangers de ce type de transport : banc de sable et de pierre, gel, inondations, étiage. Le transport se faisait de trois manières : par radeau (pour le transport du bois, les troncs étaient simplement ficelés entre eux pour être emportés par le courant), par pirogue (embarcation constituée d'un seul tronc) ou par chaland (embarcation celto-romaine à fond plat, en bois, tissu (calfatage) et métal et pouvant atteindre un grand tonnage par une taille importante ; le plus grand retrouvé à Mayence pouvait charger 65 tonnes mais la majorité devait pouvoir charger 10 à 50 tonnes). D'après les autres traces archéologiques, la remontée de fleuve devait se faire par perche, par halage (par les marins ou des bœufs), par rames ou par avirons et rarement par voile (DERU X., « Les transports, leurs coûts et le choix... », p. 416-418.). Quant aux paramètres du transport terrestre, remarquons d'abord que les voies – souvent de gravier – n'étaient pas faciles à pratiquer en raison des pentes, de l'absence d'entretien, des rivières à franchir et des impacts de la météo. Le transport se faisait à dos d'homme, possiblement en charrettes à bras (bien qu'aucune ne soit encore attestée archéologiquement), à dos d'animaux ou en chariot à simple (*plaustrum minus*) ou à double essieu (*plaustrum maius* ou *benna*) tiré par une mule ou un mulet ; ce dernier moyen de transport est le moins courant dans l'ensemble de l'empire mais relativement commun dans le Nord de la Gaule au vu de l'iconographie et du caractère plat de l'espace ; les chariots devaient porter un maximum de 1500 livres romaines (492 kg) selon le code théodosien (VIII, 5.28) mais le plus courant devait être une moyenne de 1200 livres romaines (388 kg), l'édit du maximum fixant les prix pour des charrettes de ce poids (*Édit du Maximum*, 17.13.) (DERU X., « Les transports, leurs coûts et le choix... », p. 414-416.).

¹⁵¹ *IBID.*, p. 422-424.

III) Analyses du *corpus* d'inscriptions

Ce premier chapitre reprend les quarante-deux inscriptions de notre *corpus* que nous analysons en détails selon les critères développés précédemment. Pour les ordonner, les inscriptions ont subi un double classement. D'abord, elles ont été réparties par *ciuitas* ; il s'agit des cités des Ambiens, Bellovaques, Leuques, Médiomatriques, Ménapiens, Nerviens, Rèmes, Suessions et Trévires. Au sein de chacune d'entre elles, les lieux de découverte ont été classés par ordre alphabétique de la localité moderne, étant donné que trois inscriptions ne sont pas rattachées à une agglomération antique particulière mais se trouvent toujours dans une commune moderne. Ainsi le premier classement (A-Q) répertorie les *ciuitates* et, le cas échéant, les découvertes ponctuelles du lieu de découverte encore non identifié clairement. Les éditions intitulent les inscriptions et constituent les titres 1-42. Dans le cas des localités qui comprenaient plusieurs inscriptions, l'ordre de celles-ci est arbitraire (il s'agit pour la plupart des cas de l'ordre des inscriptions présenté lors de notre recherche dans la base de données *EDCS*).

Au niveau des valeurs quantitatives du domaine onomastique, la dispersion des anthroponymes est évaluée à partir du pourcentage d'occurrences que nous avons calculé d'après la base de données *EDCS*. Le rapport au fil du texte présente le pourcentage d'attestations dans l'espace gallo-germanique continental romain, c'est-à-dire dans les Trois Gaule, en Narbonnaise et dans les deux Germanies, un espace que nous avons jugé suffisamment homogène culturellement et avec un nombre suffisant de témoins pour un bon aperçu statistique (pour les abréviations, *cf.* titre abréviation). Ce rapport représente selon nous une forme de visibilité du nom et un aperçu approximatif de la dispersion d'un nom. En note infrapaginale se trouve le détail avec les nombres d'occurrences et le pourcentage par cas attesté pour l'anthroponyme. Le symbole « ± » indique que nous n'avons pas dépouillé la base de données pour le terme¹⁵² : cela signifie donc que nous avons procédé à un dépouillement pour la majorité des anthroponymes ; cette opération nous a permis de présenter nos chiffres avec une certaine assurance, le dépouillement permettant pratiquement à chaque fois d'éliminer les termes qu'il n'était pas pertinent de comptabiliser. À ce titre, chaque nombre représente le nombre d'inscriptions dans lesquelles apparaît l'anthroponyme à une reprise ou plus. Concernant les valeurs qualitatives, nous employons les notions de « nom de traduction », de « nom d'assonance » et de « gentilice patronymique ». Cette introduction est l'occasion de

¹⁵² Au niveau technique, le placement d'un espace dans la barre de recherche avant et après le terme recherché a permis d'affiner et de faciliter la recherche et le dépouillement. Néanmoins, cela n'a pas suffi pour certains anthroponymes.

définir clairement chacune d'entre elles : (1) les noms de traduction sont de anthroponymes dont la totalité ou une ou plusieurs racines celtiques ou germaniques sont traduites par leur correspondant italique (ou inversement) ;¹⁵³ (2) les noms d'assonance (ou *Deckname*) sont des anthroponymes « choisis par les habitants des cités de Belgique parce qu'ils "recouvrent" habilement des noms ou des éléments indigènes assonants » ; l'individu devrait alors avoir une origine italique malgré son nom d'apparence indigène ;¹⁵⁴ (3) la notion de « gentilice patronymique » fait référence à l'utilisation d'un anthroponyme du père pour constituer le gentilice de l'individu ; il peut s'agir soit d'un des noms du père au génitif suivi de la mention *filius* abrégée ou sous-entendue, soit de l'ajout d'un suffixe à un des noms du père ;¹⁵⁵ cette dernière formation patronymique dérive probablement de l'usage gallo-germanique ;¹⁵⁶ le suffixe *-ius* est de tradition gauloise tandis que le suffixe *-inius* est de tradition germanique.¹⁵⁷

Finalement, les dimensions des supports d'inscription sont toujours notées en centimètres bien que l'unité de mesure ne soit pas inscrite ; l'ordre des trois dimensions est également toujours le suivant : longueur-largeur-profondeur.

A) Samarobriva (Amiens) dans la *ciuitas Ambianorum*

Chef-lieu de la *ciuitas* des Ambiens, la cité n'a pas de vestiges antérieurs à la fondation augustéenne. Elle est certainement liée à la voie d'Agrippa vers l'Océan, peut-être en tant que poste de garde ou relais.¹⁵⁸ Samarobriva suivit le modèle urbain-type de la seconde moitié du I^{er} siècle à la seconde moitié du III^e et devint le second chef-lieu le plus important de l'Ouest de la Gaule Belgique après Reims. Néanmoins, contrairement au canon, les traces archéologiques n'ont fourni aucune spécialisation fonctionnelle des espaces : les *insulae* aristocratiques côtoyaient les habitats modestes et les lieux de production artisanale.¹⁵⁹ Si seulement un faubourg était spécialisé en métallurgie et textile, le reste de la ville mêlait le travail du bois, du cuir, du métal, du textile et de l'os. Un atelier de bijoux et un autre du travail du verre, plus rares, sont attestés. On a également retrouvé un lieu de production de chaux lié à un chantier de

¹⁵³ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Aspects de l'onomastique... », p. 221-222 ; DONDIN-PAYRE M., « Introduction » dans DONDIN-PAYRE M. (éd.), *Les noms de personnes...*, p. 19.

¹⁵⁴ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Aspects de l'onomastique en Gaule Belgique », p. 220 ; DONDIN-PAYRE M., « Introduction » dans DONDIN-PAYRE M. (éd.), *Les noms de personnes...*, p. 19.

¹⁵⁵ DONDIN-PAYRE M., « Introduction » dans DONDIN-PAYRE M. (éd.), *Les noms de personnes...*, p. 17.

¹⁵⁶ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Aspects de l'onomastique... », p. 214.

¹⁵⁷ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Aspects de l'onomastique... », p. 214-215 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Citoyenneté et nomenclature... », § 12 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 39.

¹⁵⁸ CAG-80-1, p. 28-29.

¹⁵⁹ CAG-80-1, p. 41.

construction. On retrouve des médecins à spécialisations diverses. Enfin, des espaces de stockage attestent le commerce d'exportation via les voies fluviales et terrestres et des restes prouvent des importations de produits méditerranéens.¹⁶⁰ Même si Amiens connut un phénomène progressif de rétractation urbaine à partir du III^e siècle, elle resta une localité importante d'après le témoignage d'Ammien Marcellin, *urbs inter alias eminens*¹⁶¹. Un *castrum* du milieu du III^e s. dont la disparition eut lieu déjà durant le quatrième quart de ce siècle contenait un atelier monétaire ainsi qu'un important atelier de production métallurgique (probablement la *fabrica* dont nous fait part la *Notitia Dignitatum*). Néanmoins, il est difficile de définir avec précision les derniers temps de cette ville.¹⁶² De manière générale pour la production de Gaule Belgique, l'édit du Maximum (19, 73) rapporte un type ambien de *sagum* (manteau militaire) ce qui atteste l'importance de la production de textile de la province comme le souligne M.-T. Raepsaet-Charlier¹⁶³ ; la chercheuse ne rapporte pas d'autre noms de métier dans la province d'après le support épigraphique¹⁶⁴.

1) EDCS-53800310 = EDCS-61600221 = CAG-80-01, p 260 = CIL XIII, 10018,120b

- Signification de l'inscription

Misce copo

Mélange, aubergiste !

- Individus

Cette inscription très laconique ne donne aucune information sur le dédicant si ce n'est qu'il était client dans une auberge. Le vocatif *copo* rapporte la profession d'aubergiste. La graphie *copo* est typique des inscriptions, elles-mêmes reflet de la prononciation populaire, le terme original présent dans les sources littéraires étant en fait *caupo*.¹⁶⁵ Cette étude appuie la théorie de M.-A. Le Guennec, la graphie *copo* étant spécifiquement utilisée dans toutes les inscriptions de notre *corpus* (inscr. 2, 4, 29). Le terme *caupo* se rapproche d'un générique concernant un métier de l'accueil mercantile, tandis qu'existent des termes plus spécifiques

¹⁶⁰ CAG-80-1, p. 44-45.

¹⁶¹ RES GESTAE, XV, 11, 10.

¹⁶² CAG-80-1, p. 44-48.

¹⁶³ REPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes...*, p. 77.

¹⁶⁴ IBID., p. 80.

¹⁶⁵ LE GUENNEC M.-A., *Aubergistes et clients. L'accueil mercantile dans l'Occident romain (III^e siècle av. J.-C. – IV^e siècle apr. J.-C.)*, Rome, École française de Rome, 2019, p. 42-46.

comme *tabernarius* et *popinarius* respectivement relatifs aux *tabernae* et *popinae*.¹⁶⁶ Selon certains chercheurs, il est probablement issu du terme grec *κάπηλος*, revendeur au détail ; néanmoins, tous sont d'accord pour le rapporter au sens du verbe *cauponor*, trafiquer.¹⁶⁷ La fonction de *caupo* englobait généralement la trilogie hébergement/restauration/débit de boissons, des services de prostitution ainsi que de prise en charge des montures et/ou des véhicules pouvant être offerts mais se rattachant davantage à l'établissement qu'à la fonction-même de *caupo*.¹⁶⁸

- Contexte et matérialité

Le terme *miscere* fait référence à la manière de consommer le vin durant l'Antiquité romaine. Se référer au livre XIV de Pline l'Ancien sur la viticulture ou bien aux traités agronomiques de Varron et Columelle relatifs aux additifs lors de la production est alors inutile. En revanche, on repère chez

Cicéron et Ovide des expressions comme *alteri mulsum misceat*¹⁶⁹, *pocula miscet*¹⁷⁰ et *uina dabat Liber, tulerat sibi quisque coronam, miscendas parce riuus agebat aquas*¹⁷¹. Celles-ci font effectivement référence à l'habitude de couper le vin à l'eau ou plutôt de mélanger le vin à l'eau selon la traduction littérale. D'ailleurs, dans les banquets – lieu et temps dont nous avons le plus de témoignages concernant la consommation du vin –, si la tradition hellénique prévoyait un cratère pour le mélange de l'eau et du vin, il était beaucoup plus courant de procéder au mélange dans le verre-même dans la tradition romaine.¹⁷² L'existence de *merum*, vin pur, vient préciser cette différence. Néanmoins, même si la codification des lieux et temps autorisés pour la consommation du vin devient plus lâche sous l'Empire plutôt que sous la République dans

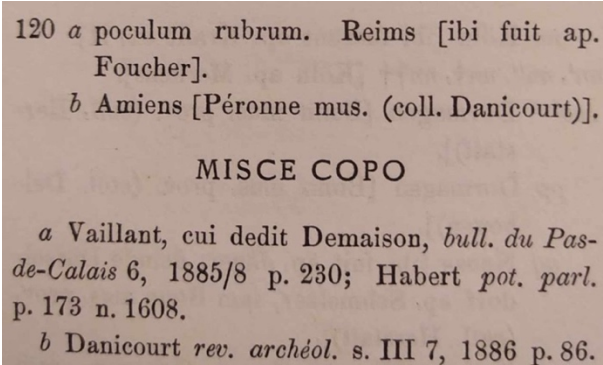


Figure 7 - CIL 13, 10018, 120b

¹⁶⁶ IBID., p. 40-42, 76-77, 110-111. Pour d'autres termes du champ lexical de l'accueil et dérivés du terme, cf. p. 50-108 ; pour la polysémie de *tabernarius*, cf. SCHNEIDER K., « Tabernarius » dans *Pauly's Real-Encyclopädie der Classischen Alterumswissenschaft*, deuxième série (R-Z), t. 8 (Symposium-Tauris), Stuttgart, J. B. Metzlerscher Verlagsbuchhandlung, 1932, nouvelle édition, col. 1877-1878.

¹⁶⁷ LE GUENNEC M.-A., *Aubergistes et clients...*, p. 39-40.

¹⁶⁸ IBID., p. 109 et 150.

¹⁶⁹ CICÉRON, *De finibus bonorum et malorum*, V, 2, 5/17 : faire du vin miellé pour autrui (trad. MÜLLER C. F. W., 1881, p. 128.)

¹⁷⁰ OVIDE, *Metamorphoses*, X, 160 : préparer (mélanger) les coupes.

¹⁷¹ OVIDE, *Fastes*, I, v. 403-404 : *Vina dabat Liber, tulerat sibi quisque coronam, / Miscendas large riuus agebat aquas* ; Liber versait les vins, chacun s'était procuré une couronne, un ruisseau fournissait largement l'eau pour le mélange (avec le vin). (trad. SCHILLING R., 1992, p. 16).

¹⁷² BADEL C., « Ivresse et ivrognerie à Rome (II^e av. J.-C. - III^e ap. J.-C.) » dans *Food & History*, t. 4, fasc. 2, 2006, p. 80.

le milieu aristocratique¹⁷³, les tavernes étaient davantage liées au milieu populaire ce qui lui valut sa mauvaise réputation. Le *Corpus Iuris civilis* (V, 7, 2) défend d'ailleurs à un sénateur de se marier à la fille d'un aubergiste pour ce genre de raisons et Cicéron n'hésite pas à souligner l'ivresse du sénateur Pison dans une *popina*¹⁷⁴. Le fait que soit envisagé un mariage entre un sénateur et la fille d'un *caupo* peut indiquer que les *caupones* avaient le statut de citoyen. Au-delà de ces remarques, l'épigraphie se range dans une collection reprenant le mot *misce*¹⁷⁵ que l'on retrouve principalement dans l'espace celto-germanique¹⁷⁶. Ces « inscriptions

¹⁷³ BADEL C., « Ivresse et ivrognerie à Rome... », p. 81.

¹⁷⁴ CICÉRON, *Contre Pison*, 13.

¹⁷⁵ *Misce copo, misce sitio, misce merum, uinum misce, misce vinum, misce mi(hi), misce me, da misce, laute misce, misce mihi felix, misce vita, misce vivas, Puer misce tu ed[e et bib]e, misce sane.*

¹⁷⁶ 45 GI (EDCS-61600178 = CIL XIII, 10018,119i-j; EDCS-61600179 = CIL XIII, 10018,119k; EDCS-61700370 = CIL XIII, 10018,119g; EDCS-61700371 = CIL XIII, 10018,119h; EDCS-61600218 = CIL XIII, 10018,119l; EDCS-31800059 = CIL XIII, 10018,119ee; EDCS-61600251 = CIL XIII, 10018,119ff1; EDCS-61600252 = CIL XIII, 10018,119ff2; EDCS-61600325 = CIL XIII, 10018,119oo1; EDCS-61600326 = CIL XIII, 10018,119oo2; EDCS-61600327 = CIL XIII, 10018,119pp; EDCS-61700441 = CIL XIII, 10018,119rr; EDCS-83900212 = AE 2019, 01099b; EDCS-37601124 = CIL XIII, 10018,109; EDCS-37601143 = CIL XIII, 10018,118; EDCS-37601144 = CIL XIII, 10018,119gg1; EDCS-37601145 = CIL XIII, 10018,119gg2; EDCS-37601146 = CIL XIII, 10018,119gg3; EDCS-37601147 = CIL XIII, 10018,119hh; EDCS-37601148 = CIL XIII, 10018,119ii-jj; EDCS-37601149 = CIL XIII, 10018,119kk; EDCS-37601150 = CIL XIII, 10018,119ll1; EDCS-37601151 = CIL XIII, 10018,119ll2; EDCS-37601152 = CIL XIII, 10018,119ll3; EDCS-37601153 = CIL XIII, 10018,119ll4; EDCS-37601154 = CIL XIII, 10018,119ll5; EDCS-37601155 = CIL XIII, 10018,119mm1; EDCS-37601156 = CIL XIII, 10018,119mm2; EDCS-37601157 = CIL XIII, 10018,119nn; EDCS-37601158 = CIL XIII, 10018,119nn1; EDCS-37601159 = CIL XIII, 10018,119nn2; EDCS-37601160 = CIL XIII, 10018,119nn3; EDCS-37601161 = CIL XIII, 10018,119nn4; EDCS-37601162 = CIL XIII, 10018,122; EDCS-37601163 = CIL XIII, 10018,123c; EDCS-37601164 = CIL XIII, 10018,125; EDCS-37601165 = CIL XIII, 10018,127; EDCS-37601166 = CIL XIII, 10018,128; EDCS-37601223 = CIL XIII, 10018,180; EDCS-61700358 = CIL XIII, 10018,119qq; EDCS-61700383 = CIL XIII, 10018,119uu; EDCS-61700382 = CIL XIII, 10018,119ww; EDCS-61700381 = CIL XIII, 10018,124c; EDCS-61700445 = CIL XIII, 10018,119tt; EDCS-61700443 = CIL XIII, 10018,119ss); 22 Bel (EDCS-53800310 = EDCS-61600221 = CIL XIII, 10018,120b; EDCS-55501090 = CAG-59-02, p. 230; EDCS-53401435 = CAG-62-01, p. 297; EDCS-53401264 = CIL XIII, 10018,119f = CAG-62-01, p. 270; EDCS-53401265 = CIL XIII, 10018,123a = CAG-62-01, p. 270; EDCS-61600180 = CIL XIII, 10018,119c; EDCS-61600186 = CIL XIII, 10018,119m; EDCS-43400023 = CIL XIII, 10018,119e; EDCS-16700178 = AE 1903, 28; EDCS-52400035 = CAG-51-02, p. 222; EDCS-31800068 = CIL XIII, 10018,120a; EDCS-61600301 = CIL XIII, 10018,126; EDCS-82500196; EDCS-53400677 = CAG-62-02, p. 5XIII; EDCS-61600173 = CIL XIII, 10018,119b1; EDCS-61600174 = CIL XIII, 10018,119d; EDCS-42000184 = CAG-02, p. 452; EDCS-61600187 = CIL XIII, 10018,119a1; EDCS-82500197; EDCS-28900019 = AE 2002, 1019; EDCS-61600266 = CIL XIII, 10018,119n1; EDCS-61600267 = CIL XIII, 10018,119n2); 20 GS (EDCS-61700337 = CIL XIII, 10018,119dd; EDCS-61700335 = CIL XIII, 10018,123b; EDCS-61600231 = CIL XIII, 10018,119v; EDCS-61600232 = CIL XIII, 10018,119w; EDCS-61600334 = CIL XIII, 10018,119x; EDCS-61600246 = CIL XIII, 10018,119aa; EDCS-61600245 = CIL XIII, 10018,124a; EDCS-84300064 = CAG-67-02, p. 430; EDCS-84500179; EDCS-61700391 = CIL XIII, 10018,119s; EDCS-61700392 = CIL XIII, 10018,119t; EDCS-75000095 = CIL XIII, 10025,205; EDCS-84000008; EDCS-84500224; EDCS-61600323 = CIL XIII, 10018,119u; EDCS-61600185 = CIL XIII, 10018,119p; EDCS-61600175 = CIL XIII, 10018,119y; EDCS-61600176 = CIL XIII, 10018,119bb; EDCS-61600177 = CIL XIII, 10018,119cc; EDCS-61700437 = CIL XIII, 10018,119o); 6 Provincia incerta (EDCS-61700302 = CIL XIII, 10018,119q; EDCS-61700303 = CIL XIII, 10018,119r; EDCS-61700300 = CIL XIII, 10018,119vv; EDCS-61700299 = CIL XIII, 10018,119xx; EDCS-61700298 = CIL XIII, 10018,121; EDCS-61700295 = CIL XIII, 10018,124b); 4 Britannia (EDCS-08100610 = AE 1997, 988; EDCS-51100311 = RIB-02-06, 2498,17; EDCS-49100190 = RIB-02-03, 2422,62; EDCS-51100161 = RIB-02-06, 2498,16); 2 GN (EDCS-32701384 = CIL XII, 05686,0296; EDCS-32700874 = CIL XII, 5686,1221); 1 Latium/Campanie - Regio I (EDCS-19800165 = CIL I, 560f); 1 Pannonie Supérieure (EDCS-28000736 = CIL III, 6009,3); 1 Rhétie (EDCS-67400080).

joyeuses »¹⁷⁷ diversifiées se retrouvent parmi les découvertes assez courantes en Gaule Belgique¹⁷⁸ : *Reple*¹⁷⁹, *Remisce*¹⁸⁰, *Repete*¹⁸¹, *Imple*¹⁸², *Misce*¹⁸³, *Reple me*¹⁸⁴, *Remisce me*¹⁸⁵, *Imple me*¹⁸⁶, *Bibe*¹⁸⁷, *Bibite*¹⁸⁸, *Bibamus*¹⁸⁹, *Vinum*¹⁹⁰, *Merum*¹⁹¹, *Pone me[rum]*¹⁹², *Misce merum*¹⁹³, *Da merum*¹⁹⁴, *Da vinum*¹⁹⁵, *Da mi*¹⁹⁶, *Imple vinum*¹⁹⁷, *Misce sitio*¹⁹⁸, *Sitio*¹⁹⁹, *Adhuc sitio*²⁰⁰, *Frui*²⁰¹, *Frui me*²⁰², *Vitam frui*²⁰³, *Tuere vis vin[um]*²⁰⁴, *Vinum uires*²⁰⁵, *Imple me / sic*

¹⁷⁷ NICAISE A., « L'archéologie. Son domaine et son influence sur les progrès matériels et moraux du XIXe siècle » dans *Journal de la société statistique de Paris*, t. 35, 1894, p. 269.

¹⁷⁸ Mis à part EDCS, consulter *CIL* XIII, 10018 1-246 pour ce type d'inscription dans les Gaules et les Germanies.

¹⁷⁹ EDCS-53400157 = *CIL* XIII, 10018,152g = CAG-62-02, p. 353 ; EDCS-61700502 = *CIL* XIII, 10018,152f ; EDCS-61700501 = *CIL* XIII, 10018,152e ; EDCS-61700495 = *CIL* XIII, 10018,152h ; EDCS-61700500 = *CIL* XIII, 10018,152b ; EDCS-42000185 = CAG-02, p. 452 ; EDCS-43400025.

¹⁸⁰ EDCS-61700449 = *CIL* XIII, 10018,149c ; EDCS-53800268 = CAG-80-01, p. 237 ; EDCS-61700496 = *CIL* XIII, 10018,149d.

¹⁸¹ EDCS-61700448 = *CIL* XIII, 10018,151.

¹⁸² EDCS-53401231 = CAG-62-01, p. 253 ; EDCS-53401263 = CAG-62-01, p. 269 ; EDCS-53401234 = CAG-62-01, p. 253 ; EDCS-53400152 = *CIL* XIII, 10018,101a = CAG-62-02, p. 352 ; EDCS-61600181 = *CIL* XIII, 10018,101b ; EDCS-61600265 = *CIL* XIII, 10018,101c2 ; EDCS-61600264 = *CIL* XIII, 10018,101c1.

¹⁸³ EDCS-53401264 = *CIL* XIII, 10018,119f = CAG-62-01, p. 270 ; EDCS-61600180 = *CIL* XIII, 10018,119c ; EDCS-61600186 = *CIL* XIII, 10018,119m ; EDCS-53400677 = CAG-62-02, p. 513 ; EDCS-61600173 = *CIL* XIII, 10018,119b1 ; EDCS-61600174 = *CIL* XIII, 10018,119d ; EDCS-61600267 = *CIL* XIII, 10018,119n2 ; EDCS-61600266 = *CIL* XIII, 10018,119n1 ; EDCS-28900019 = AE 2002, 1019 ; EDCS-61600187 = *CIL* XIII, 10018,119a1 ; EDCS-42000184 = CAG-02, p. 452 ; EDCS-43400023 = *CIL* XIII, 10018,119e.

¹⁸⁴ EDCS-61700447 = *CIL* XIII, 10018,155b ; EDCS-53401267 = CAG-62-01, p. 270 ; EDCS-61700508 = *CIL* XIII, 10018,155b1 ; EDCS-53800308 = CAG-80-01, p. 260 ; EDCS-61700513 = *CIL* XIII, 10018,155a ; EDCS-42000202 = CAG-02, p. 490 ; EDCS-61700494 = *CIL* XIII, 10018,155c.

¹⁸⁵ EDCS-53401266 = CAG-62-01, p. 270 ; EDCS-53401352 = CAG-62-01, p. 281, EDCS-53401243 = *CIL* XIII, 10018,150 = CAG-62-01, p. 260.

¹⁸⁶ EDCS-53401302 = *CIL* XIII, 10018,102a = CAG-62-01, p. 275 ; EDCS-53401303 = *CIL* XIII, 10018,219b = CAG-62-01, p. 275.

¹⁸⁷ EDCS-61600286 = *CIL* XIII, 10018,44k ; EDCS-61600344 = *CIL* XIII, 10018,44b ; EDCS-53400153 = *CIL* XIII, 10018,44g = CAG-62-02, p. 352.

¹⁸⁸ EDCS-53800269 = CAG-80-01, p. 237 ; EDCS-61600352 = *CIL* XIII, 10018,051c ; EDCS-61600285 = *CIL* XIII, 10018,51f.

¹⁸⁹ EDCS-61600348 = *CIL* XIII, 10018,48a.

¹⁹⁰ EDCS-61700493 = *CIL* XIII, 10018,186d ; EDCS-61700499 = *CIL* XIII, 10018,186b ; EDCS-42000188 = CAG-02, p. 453 ; EDCS-61700507 = *CIL* XIII, 10018,186c ; EDCS-53401232 = CAG-62-01, p. 253.

¹⁹¹ EDCS-61600194 = *CIL* XIII, 10018,116b ; EDCS-53401295 = *CIL* XIII, 10018,116c = CAG-62-01, p. 275.

¹⁹² EDCS-44100016.

¹⁹³ EDCS-53401265 = *CIL* XIII, 10018,123a = CAG-62-01, p. 270 ; EDCS-53401435 = CAG-62-01, p. 297.

¹⁹⁴ EDCS-61700421 = *CIL* XIII, 10018,060b ; EDCS-61700418 = *CIL* XIII, 10018,060a.

¹⁹⁵ EDCS-16800343 = AE 1901, 56b.

¹⁹⁶ EDCS-61700425 = *CIL* XIII, 10018,62b.

¹⁹⁷ EDCS-53401228 = CAG-62-01, p. 253.

¹⁹⁸ EDCS-55501090 = CAG-59-02, p. 230 ; EDCS-82500197 ; EDCS-82500196.

¹⁹⁹ EDCS-28900018 = AE 2002, 1018, EDCS-53401296 = *CIL* XIII, 10018,163c = CAG-62-01, p. 270 = CAG-62-01, p. 275.

²⁰⁰ EDCS-55701125 = *CIL* XIII, 10018,164 = CAG-59-02, p. 358.

²⁰¹ EDCS-53401248 = *CIL* XIII, 10018,89a = CAG-62-01, p. 264.

²⁰² EDCS-61600278 = *CIL* XIII, 10018,90b.

²⁰³ EDCS-61600279 = *CIL* XIII, 10018,91.

²⁰⁴ EDCS-53401066 = CAG-62-01, p. 158.

²⁰⁵ EDCS-17300061 = AE 1895, 137 ; EDCS-61700492 = *CIL* XIII, 10018,188.

*versa me*²⁰⁶, *[De me]o bibit[e]*²⁰⁷, *Ibetius cum Andecari b{e}ibet(e)*²⁰⁸, *Bibamus / Pulcher et Auriga / (H)ercules / et Ant(h)eus*²⁰⁹, *Vinosa*²¹⁰, *Si das do // Sitio*²¹¹, *Propino tibi*²¹², *H(a)ec lagona provocat sitientes*²¹³. Quoique ces « inscriptions joyeuses » se retrouvent sur des flasques, gobelets et récipients divers, elles ne sont pas des preuves d'ivrognerie (*ebriositas*) que les Anciens distinguaient strictement de l'ébriété (*ebrietas*).²¹⁴ Le matériau de l'objet où a été posé l'inscription est la céramique et il n'a pas clairement été localisé dans Amiens.²¹⁵

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie de la catégorie *Instrumentum domesticum*.

2) EDCS-61600224 = CIL XIII, 10018,056a

- Signification de l'inscription

Copo.

Aubergiste !

- Individus

Cette inscription donne peu d'informations. Le terme *copo* est soit un nominatif, soit un vocatif. Nous pensons à un vocatif à l'instar des autres céramiques.

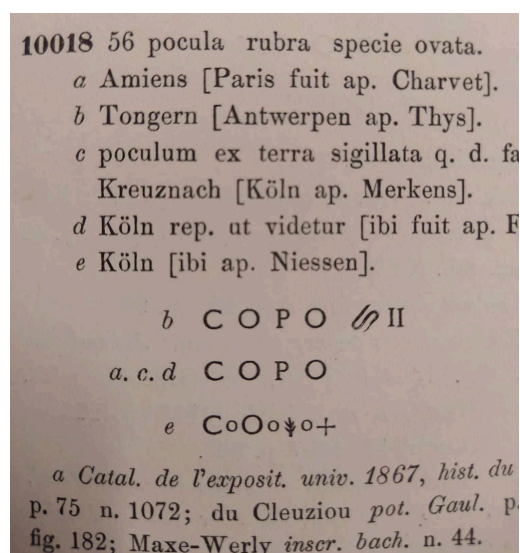


Figure 8 - CIL 13, 10018,056a

- Contexte et matérialité

L'inscription est gravée sur une coupe rouge ovale.

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie de la catégorie *Instrumentum domesticum*.

²⁰⁶ EDCS-61700385 = CIL XIII, 10019,17.

²⁰⁷ EDCS-52602232 = CAG-55, p. 334.

²⁰⁸ EDCS-10600241 = CIL XIII, 10025,188 = AE 1981, 650 = CAG-02, p. 284.

²⁰⁹ EDCS-16400376 = AE 1910, 164.

²¹⁰ EDCS-53300076 = CIL XIII, 10018,185 = CAG-62-01, p. 87.

²¹¹ EDCS-13302670 = AE 1959, 116.

²¹² EDCS-33800007 = AE 2004, 941.

²¹³ EDCS-42000186 = EDCS-08600797 = CAG-02, p. 452.

²¹⁴ BADEL C., « Ivresse et ivrognerie à Rome... », p. 77.

²¹⁵ DANICOURT A., « Étude sur quelques Antiquités trouvées en Picardie » dans *Revue Archéologique. Troisième Série*, t. 7, janvier-juin 1886, p. 86.

B) Vicus Ratumagus (Hermes) dans la ciuitas Bellovacorum

L'agglomération encore mal connue et peu analysée archéologiquement est traversée en son centre par une voie romaine. Le catalogue des découvertes indique des structures importantes comme des thermes et une nécropole. Plusieurs fours dits de potiers ont été repérés sur le site. Les chercheurs ont localisé deux structures dont l'une est clairement attestée comme sanctuaire et l'autre est supposée tel.²¹⁶ À partir de ces trouvailles sur le site recensées dans le CAG, M.-T. Raepsaet-Charlier propose de voir en *Ratumagus* une agglomération de type sanctuaire.²¹⁷

3) EDCS-10600242 = CIL XIII, 3475 = AE 2011, 768 = ILTG 358 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

[In honorem] dom(us) d(ivinae) I(ovi) O(ptimo) M(aximo) et / [Herc(uli)] / [Sa]x(ano) et vic(anis) Ratum[ag(ensibus)] / [templu]m Sex(tus) Fabius As[---]/[--]s medic(us) d(e) s(ua) p(ecunia) f(aciendum) [c(uravit) AVT f(ecit)]²¹⁸.

En l'honneur de la maison divine, à Jupiter Optimus Maximus, à Hercule Saxanus et au vicani de *Ratumagus*, le temple, Sextus Fabius As..., médecin, l'a fait faire/l'a fait de ses propres fonds.

- Individus

Pour cette inscription, il y a quatre dédicataires : la maison divine, *Jupiter Optimus Maximus*, Hercule *Saxanus* et les habitants du vicus *Ratumagus*. La formule *domus diuina* – en concurrence avec *domus Augusta/Augusti/Augustorum* –, dont les premières traces remontent à Tibère²¹⁹, fait référence à l'empereur vivant, la famille impériale et les *diui*. S'il est effectivement attesté que le culte de l'empereur régnant a très rarement été opéré de manière directe d'après la claire démonstration de C. Letta comparant ses propres remarques aux

²¹⁶ CAG-60, p. 272-279.

²¹⁷ REPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes...*, p. 82.

²¹⁸ Selon ILTG 358 et CAG-60, p. 275.

²¹⁹ EDCS-10601598 = CIL XIII, 4635 : *Tib(erio) Caesar[i Aug(usti)] / f(ilio) Augusto et pro / perpetua salute / divinae domus* (Gaule Belgique en 31) ; et EDCS-09200248 = AE 1978, 295 : *In honorem domus divinae / P(ublius) Sestius P(ubli) l(ibertus) Corumbus sevir / Augustalis ex pecunia sua et / honorari(a) ex decreto decurionum / L(ucio) Cornelio Sulla Felice / L(ucio) Livio Ocella Sulpicio Galba co(n)s(ulibus)* (dans la Regio VII en 33).

théories de M. Clauss²²⁰ et D. Fishwick²²¹, les honneurs étant plutôt rendus à travers leur *Genius*, la mention *domus diuina* leur rend hommage à travers le prestige divin et le caractère sacré des *diui* auxquels la famille impériale est associée. Ce subtil lien rendait également l'empereur « éligible » pour une divinisation future sans le diviniser au moment de la pose de l'inscription, de son vivant.²²² Jupiter, dont les épithètes *Optimus* et *Maximus* sont les plus courantes, acquit à partir de la période augustéenne le statut de protecteur de l'empereur et de garant de l'ordre politique et social de l'Empire, devenant ainsi une figure de la propagande impériale.²²³ Hercule *Saxanus* – dont on retrouve l'épiclèse aussi sous la forme *Saxsetanus*²²⁴ – est une divinité controversée. M.-T. Raepsaet-Charlier²²⁵ et K. Matijevic²²⁶ en font un cas d'exemple d'*interpretatio romana*. Selon les thèses les plus communément admises, *Saxanus* pourrait être une divinité protectrice des carriers, originaire d'Italie (et peut-être plus précisément des carrières de Tibur) ; l'étymologie de son théonyme le lierait ainsi à *saxum*, la pierre ; A. Becker situe le début de son culte sur la péninsule à la première moitié du I^{er} siècle.²²⁷ La divinité aurait donc suivi des soldats italiens attachés en Germanie Inférieure dans leurs fonctions d'extraction de pierre en Gaule Belgique et Germanie Supérieure (essentiellement dans les carrières du Norroy (Belgique) ou la vallée de la Brohl et Kruft (Germanie Supérieure)), où le phénomène d'*interpretatio* aurait eu lieu avec une divinité locale des carrières, encore inconnue. L'ajout d'Hercule serait postérieur à cette mutation, la popularité du héros étant particulièrement développée en Germanie ; M.-T. Raepsaet-Charlier souligne d'ailleurs que les divinités accompagnant *Saxanus* sont les mêmes qui apparaissent avec Hercule en Germanie. Les témoins les plus récents remontent au II^e siècle. Néanmoins, même si l'hypothèse présentée reste à l'état de théorie, elle est plus plausible que celles qui font de *Saxanus* une divinité

²²⁰ CLAUSS M., *Kaiser und Gott. Herrscherkult im römischer Reich*, Stuttgart/Leipzig, K. G. Saur, 1999, p. 269-275.

²²¹ FISHWICK D., *The Imperial Cult in the Latin West. Studies in the Ruler Cult of the Western Provinces of the Roman Empire. II. 1*, Leyde, Brill, 1991, p. 426.

²²² LETTA C., *Tra umano e divino. Forme e limiti del culto degli imperatori nel mondo romano*, Lugano, Agorà & Co., 2021, p. 121-123 et 143-144 (*La Casa dei Sapienti*, vol. 3).

²²³ SCHEID J., *La religion des Romains*, Malakoff, Armand Colin, 2019, p. 171 (*Cursus*) ; GRAF F., « Iuppiter. Cult and Myth » dans CANICK H. et SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient World*, t. 6 (Hat-Jus), Leiden/Boston, Brill, 2005, col. 1111-1116.

²²⁴ DEMAROLLE J.-M., « Recherches sur le travail du lapicide à partir d'une nouvelle dédicace à Hercule Saxsetanus » dans CHARDRON-PICAULT P. (éd.), *Aspects de l'artisanat en milieu urbain...*, p. 269-279.

²²⁵ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Hercule et ses réseaux en Germanie inférieure » dans BERTHELET Y. et VAN HAEPEREN F. (éd.), *Dieux de Rome et du monde romain en réseaux*, Bordeaux, Ausonius Éditions, 2021, p. 232-235.

²²⁶ MATIJEVIC K., « Hercules Saxanus: Germanisch, keltisch oder römisch? » dans MATIJEVIC K. (éd.), *Kelto-Römische Gottheiten und ihre Verehrer. Akten des 14. F.E.R.C.AN.-WorkshopsTrier, 12.–14. Oktober 2015*, Rahden, Verlag Marie Leidorf, p. 41-73 (*Pharos*, t. 39).

²²⁷ BECKER A., « Saxanus » dans CANICK H. et SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient World*, t. 13 (Sas-Syl), Leiden/Boston, Brill, 2008, col. 42-43.

indigène ou lient le culte de cette divinité strictement à l'armée : la découverte d'une inscription votive soit à *Saxanus*, soit à *Silvanus* questionne la première thèse, tandis que l'existence de l'inscription étudiée pose problème pour la dernière.²²⁸ L'éloignement de cette épiclese si important des autres témoins pose question mais quelques carrières sont attestées dans la région de l'Oise le long du fleuve²²⁹ ; néanmoins, la présence militaire n'est pas attestée dans le *vicus Ratumagus* et les corps d'armée cités dans l'article de M.-T. Raepsaet-Charlier²³⁰ ne sont pas mentionnés dans la région de l'inscription. Dans l'état de nos connaissances limitées du site, nous pouvons envisager un lien à une exploitation de pierre civile. Comment *Saxanus* serait-il arrivé jusque-là ? Pourrait-il y avoir eu une action militaire ponctuelle dans la région ? La question reste ouverte pour le moment, faute de preuves.

Le dédicant est *Sextus Fabius As...s*. Il est la personne de métier qui est ici un médecin. En Occident, les *medici* sont présents dans les inscriptions des dernières années du I^{er} s. a.C.n. jusqu'à environ 244. La dernière étude²³¹ a répertorié soixante-six témoins épigraphiques retrouvés dans les cités majeures et sur le *limes* rhénan. Au-delà des mythes et virtuoses de la médecine, cette étude nous donne accès aux simples professionnels et à leur propre quotidien. Trois écoles sont connues pour leur formation, l'une en Afrique du Nord, la deuxième sur la péninsule ibérique et la dernière à Metz (celles-ci sont déduites de l'adjectif de la cité situé après le nom *medicus*²³² et non après la séquence onomastique, ainsi que d'un bas-relief interprété comme la figuration d'un médecin *magister* et ses *discentes*). La formation devait être assez brève au vu de l'inscription funéraire d'un jeune médecin de dix-neuf ans²³³. En activité, les *medici* avaient une carrière militaire ou civile ; dans cette dernière catégorie, l'épigraphie nous rapporte des généralistes (privés, publics ou liés à une profession, par un

²²⁸ IBID., col 42-43.

²²⁹ BENOÎT P. et alii, « La pierre de Paris. Méthode d'étude de la pierre à bâtir depuis son extraction jusqu'à sa mise en œuvre » dans *Supplément à la Revue archéologique du centre de la France*, t. 18, 2000, p. 121-158.

²³⁰ LE BOHEC Y. (éd.), *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Tome I. Actes du Congrès de Lyon (17-19 septembre 1998)*, Lyon, Diffusion de Bocard, 2000, (Collection du Centre d'Études Romaines et Gallo-Romaines. Nouvelle série, vol. 20).

²³¹ RÉMY B. et FAURE P., *Les médecins dans l'Occident romain*, Pessac, Ausonius Éditions, 2010, p. 39-63.

²³² EDCS-10501653 = CIL XIII, 2674 = CAG-71-01, p. 150 : *Victor / medico / Mediom(atrico) / uxor / posuit.* (IBID., notice 44).

²³³ EDCS-08401135 = CIL XII, 533 = AE 1986, 480 = AE 1992, 1169 = AE 2003, 1071 : *Paulo siste gradum, iuuenis / pie, quaeso, uiator, ut mea per / titulum noris sic inuida fata. Vno / minus quam bis denos ego uixi per ann< o >s. / integer, innocuus, semper pia mente / probatus. Qui docili lusu iuuenem / bene doctus harenis, Pulcher et ille fui. / Variis circumdatus armis, saepe feras lusi ; / medicus tamen, is quoque uixi et comes / ursaris, comes his qui uictima(m) sacris / caedere saepe solent et qui nouo tempore / ueris floribus intextis refovent / simulacra deorum. Nomen si quaeris / titulus tibi uera fatetur : / Sex(ius) Iul(ius) Felicissimus. / Sex(ius) Iul(ius) Felix / alumno incomparabi[li.] / Felicitas f[(ratri) ou f(lio)]. // Tu quicumque legis titulum / feral(m) sepulti, / qui fuerim, quae uota mihi, / quae gloria, disce. / Bis denos uixi depletis / mensibus annos / [e]t uirtute potens et pulcher / flore iuuentae, / [e]t qui praeferre populi / laudantis amore. / [Q]uit mea damna doles ? Fati / non uincitur ordo. / [R]es hominum sic sunt ut / [citre?]a poma : / [aut matur]a cadunt, aut / [immatura] leguntur.* (IBID., notice 25, texte corrigé suite à une mauvaise reconnaissance des lettres numériques).

collège, par exemple) et des spécialistes (on dénombre beaucoup d'oculistes et des médecins s'inscrivant dans la tradition médicale d'Asclépiade de Pruse). Au niveau des anthroponymes, on repère des surnoms typiques de tradition grecque ou latine ou des théonymes suivant la tradition médicale (*Apollinaris*, *Dionysius*, *Dionysodorus*, *Felicianus*, *Héraclès*, *Hermès*, *Hyginus*, *Salutaris*, *Sothericus*, *Theo*, *Theofilus*, *Victor*, *Victorinus*). L'épigraphie a transmis davantage d'hommes que de femmes (seulement 6%) dont nous savons qu'elles sont plus enclines à être moins représentées, et davantage de libres que d'affranchis ou d'esclaves. Même s'ils ne participaient pas à la vie publique en raison de leur statut de professionnel (cf. Cicéron et Pline), ils faisaient partie de la « frange inférieure des notables municipaux ».

Pour revenir à l'analyse de l'inscription, l'homme a un *praenomen* d'origine latine²³⁴ issu du numéral *sextus*, *-a*, *-um*, considéré tantôt comme un nom de traduction²³⁵ du gaulois *suessio*, tantôt comme un nom d'assonance²³⁶ du gaulois *sextan*, sept. 16,6%²³⁷ des occurrences sont attestées dans l'espace gallo-germanique continental romain. Quant au *nomen Fabius*, dont 5,7%²³⁸ des occurrences sont attestées dans l'espace gallo-germanique continental romain, il est non patronymique et également d'origine latine²³⁹, éventuellement d'assonance germanique²⁴⁰. Quant au *cognomen*, comme B. Rémy et P. Faure²⁴¹, nous n'avons pas restitué la proposition *Asclepiades* de R. Mowat presque communément admise : ceux-ci soumettent aussi les anthroponymes *Asclepiodorus*, *Asclepiodotus*, *Ascanius*, *Ascelus* et *Ascernus*. Néanmoins, l'individu peut avoir pris le surnom comme pseudonyme en faveur de la tradition médicale d'Asclépiade de Pruse ou de la famille des *Asclepiades* en général. Les auteurs sont toutefois dubitatifs. Dans la base de données *EDCS* pour tout l'empire, on retrouve 159 *Asclapiades* parmi lesquels onze métiers sont mentionnés au sein desquels seuls deux sont

²³⁴ RAEPSAET-CHERLIER M.-T., « Les noms germaniques... », p. 219 ; ID., « Aspects de l'onomastique... », p. 223 ; WEISS N., « Étude onomastique des blocs inscrits... », p. 13 et 16.

²³⁵ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 83.

²³⁶ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 36, 139 et 144.

²³⁷ Il est attesté dans un total de ± 6.293 mentions selon la dispersion suivante : ± 2.330 *Sextus* dont 24 Bel, 39 Aq, 49 Ly, 26 GI, 44 GS, 226 GN, soit 17,5% ; 14 *Sextum* dont 1 GS, soit 7,1% ; ± 2.980 *Sexti* dont 40 Bel, 61 Aq, 56 Ly, 57 GI, 58 GS, 243 GN, soit 17,3% ; et ± 969 *Sexto* dont 8 Bel, 1 Aq, 11 Ly, 5 GI, 7 GS, 86 GN, soit 12,2%.

²³⁸ Il est attesté dans un total de ± 1.603 mentions selon la dispersion suivante : ± 874 *Fabius* dont 1 Bel, 6 Aq, 3 Ly, 1 GI, 5 GS, 17 GN, soit 3,8% ; 15 *Fabium* hors des provinces étudiées ; 21 *Fabii* dont 1 Aq, 1 Ly, 2 GS, 2 GN, soit 28,6% ; 284 *Fabi* dont 3 Aq, 4 Ly, 3 GS, 4 GI, 24 GN, soit 13,4% ; et ± 409 *Fabio* dont 1 Ly, 3 GI, 10 GN, soit 3,4%.

²³⁹ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 69 ; DONDIN-PAYRE M., « Les éléments celtiques dans l'onomastique de Gaule centrale : romanisation et héritage indigène » dans DONDIN-PAYRE M. (éd.), *Les noms de personnes...*, p. 237.

²⁴⁰ RAEPSAET-CHERLIER M.-T., « Onomastique et Romanisation... », p. 409 ; ID., « Les noms germaniques... », p. 213.

²⁴¹ RÉMY B. et FAURE P., *Les médecins dans l'Occident romain*, notice 45.

des médecins²⁴². Comme le soutiennent les deux chercheurs français, nous doutons que ce nom soit effectivement à restituer, quoiqu'il s'agisse de la profession la plus mentionnée et qu'il y ait une tradition médicale liée à cet anthroponyme.

- Contexte et matérialité

L'inscription de quatre lignes est gravée sur un bloc de calcaire jaune (36x64x40,5) remployé comme sarcophage à l'époque mérovingienne, raison pour laquelle les côtés sont fragmentés. La pierre fut trouvée en 1878 et est actuellement conservée au musée de Picardie d'Amiens. Le champ épigraphique dans un cadre mouluré présente un texte d'une hauteur de lettre décroissante (ligne 1 : 7 cm ; ligne 2-3 : 6,5 cm ; ligne 4 : 5 cm). Il est possible qu'elle se fût trouvée dans le sanctuaire supposé. Aucune datation n'est proposée.²⁴³



Figure 9 - B. Rémy et P. Faure, *Les médecins dans l'Occident romain* (image 73)

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande explicitée par une inscription.

C) Donobriga (Deneuvre) dans la ciuitas Leucorum

Vicus d'origine celtique (gaul. *Donno-brigā* : fort de *Dannos*²⁴⁴), *Donobriga* comporte un pôle religieux ainsi qu'un espace artisanal très important. Le lieu de culte à Hercule est situé hors de la localité sur un éperon sur la Meurthe tandis qu'un temple à Mithra a été découvert dans la ville.²⁴⁵ Les activités professionnelles sont liées au travail de la céramique, du bois et

²⁴² 2 *medici* (EDCS-21200047 = CIL X, 6471 = AE 1992, 261 ; EDCS-04202992 = CIL V, 3940) ; 1 *marmorarius* (EDCS-16200840 = AE 1926, 168 = AE 1948, 101 = AE 1991, 1617) ; 1 maître déduit de la mention *alumnus* (EDCS-27900064 = CIL III, 2316) ; 2 membres du *corporis fabrum navalium Portensium* (EDCS-58900600 = CIL XIV, 256 = AE 1955, 182) ; 1 *adiutor tribuni* (EDCS-15601079 = CIL X, 3391) 1 *aedituus*, gardien de temple (EDCS-05700032 = CIL XIV, 32) ; 1 batelier (EDCS-05700250 = CIL XIV, 251) ; 1 *arcarius* (EDCS-10400059 = AE 1998, 282) ; 1 *vilicus* (EDCS-03000789 = AE 1996, 1341).

²⁴³ CAG-54, p. 275.

²⁴⁴ DELAMARRE X., *Noms de lieux celtiques dans l'Europe ancienne (-500/+500)*. Dictionnaire, nouvelle édition, Arles, Éditions errance, 2021, p. 145.

²⁴⁵ MOITRIEUX G., *Hercules Salutaris. Hercule au sanctuaire de Deneuvre (Meurthe-et-Moselle)*, Nancy, Presses université de Nancy, 1992 ; CAG-54, p. 173-180 ; REPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes...*, p. 128.

de la pierre. Quoiqu'elle ne fût pas située à proximité d'une voie majeure, des échanges commerciaux sont également connus, avec des centres de céramique de Gaule d'une part, et avec la région de Bétique pour de l'huile d'autre part. Aucune *uilla* n'a été retrouvée et les prospections archéologiques ne révèlent aucune trace notable.²⁴⁶

4) EDCS-61700503 = CIL XIII, 10018,153

- Signification de l'inscription

Reple copo.

Remplis, aubergiste !

- Individus

Cette inscription très laconique ne donne aucune information sur le dédicant si ce n'est qu'il était client d'auberges. Le vocatif *copo* rapporte la profession d'aubergiste. Pour la profession, cf. inscr. 1.

- Contexte et matérialité

L'inscription, découverte dans les années 1879-1883, est gravée sur une coupe (*proculum*) en terre sigillée décorée à la barbotine.²⁴⁷ G. Moitrieux la considère comme un témoin de la fonction commerciale de la cité, les auberges jouant le rôle de relais.²⁴⁸ L'épigraphie se range dans une collection

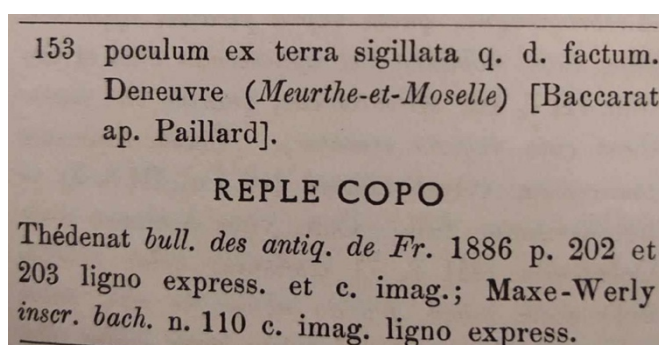


Figure 10 - CIL 13, 10018,153

²⁴⁶ MOITRIEUX G., « Deneuvre : une bourgade sanctuaire » dans *Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, t. 647, 1997, p. 93-106.

²⁴⁷ MACHIN C., *Étude de la céramique du sanctuaire de Deneuvre*, mémoire de maîtrise, Centre Albert Grenier, Université de Nancy II, 1992.

²⁴⁸ MOITRIEUX G., « Deneuvre... », p. 100.

reprenant le mot *reple*²⁴⁹ que l'on ne retrouve que dans l'espace celto-germanique²⁵⁰ mais aussi parmi les « inscriptions joyeuses » (cf. inscr. 1)²⁵¹.

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie de la catégorie *Instrumentum domesticum*.

D) Localité de type *vicus* (lieu-dit Hérapel) dans la *ciuitas/ colonia Mediomatricorum*

Le nom antique de cette agglomération gallo-romaine de hauteur à proximité de la frontière avec la *ciuitas* trévire nous est encore inconnu, tout comme son organisation et sa chronologie précise ; l'occupation est assurée du début du I^{er} s. de notre ère à la fin du IV^e. Le *vicus* prend certainement racine dans une occupation gauloise dont la nature exacte était un *oppidum* ou un sanctuaire, puis doit probablement s'étoffer à partir de la moitié du I^{er} siècle. L'activité religieuse semble prédominer dans cette localité. En raison de découvertes d'artefacts et vestiges proches dans leur localisation mais éloignés dans leur datation, il n'est possible de scinder l'occupation qu'en deux phases, entre Haut- et Bas-Empire. Les derniers témoins de l'activité sont des éléments germaniques à la fin du IV^e siècle.

²⁴⁹ *Reple, reple me/mi, reple copo (conditi), reple me copo meri, reple vita meri, reple ollam, vivamus reple me.*

²⁵⁰ 20 GI (EDCS-61700403 = CIL XIII, 10018,1521 ; EDCS-61700402 = CIL XIII, 10018,155f ; EDCS-61700440 = CIL XIII, 10018,152u ; EDCS-37601185 = CIL XIII, 10018,152m ; EDCS-37601186 = CIL XIII, 10018,152n1 ; EDCS-37601187 = CIL XIII, 10018,152n2 ; EDCS-37601188 = CIL XIII, 10018,152o ; EDCS-37601189 = CIL XIII, 10018,152p1 ; EDCS-37601190 = CIL XIII, 10018,152p2 ; EDCS-37601191 = CIL XIII, 10018,152q ; EDCS-37601192 = CIL XIII, 10018,152r ; EDCS-37601193 = CIL XIII, 10018,152s ; EDCS-37601194 = CIL XIII, 10018,155g ; EDCS-37601195 = CIL XIII, 10018,155h ; EDCS-37601196 = CIL XIII, 10018,156b ; EDCS-31800062 = CIL XIII, 10018,157 ; EDCS-31800063 = CIL XIII, 10018,158 ; EDCS-37601199 = CIL XIII, 10018,159 ; EDCS-61700357 = CIL XIII, 10018,152t ; EDCS-09500065 = AE 1997, 01157) ; 17 Bel (EDCS-53800308 = CAG-80-01, p. 260 ; EDCS-61700447 = CIL XIII, 10018,155b ; EDCS-53401267 = CAG-62-01, p. 270 ; EDCS-61700508 = CIL XIII, 10018,155b1 ; EDCS-61700503 = CIL XIII, 10018,153 ; EDCS-53400157 = CIL XIII, 10018,152g = CAG-62-02, p. 353 ; EDCS-61700502 = CIL XIII, 10018,152f ; EDCS-61700501 = CIL XIII, 10018,152e ; EDCS-61700465 = CIL XIII, 10018,152a ; EDCS-61700464 = CIL XIII, 10018,154 ; EDCS-43400025, EDCS-42000185 = CAG-02, p. 452 ; EDCS-61700500 = CIL XIII, 10018,152b, EDCS-61700495 = CIL XIII, 10018,152h ; EDCS-61700494 = CIL XIII, 10018,155c ; EDCS-42000202 = CAG-02, p. 490 ; EDCS-61700513 = CIL XIII, 10018,155a) ; 6 GS (EDCS-61700333 = CIL XIII, 10018,155e1 ; EDCS-61700334 = CIL XIII, 10018,155e2 ; EDCS-61700514 = CIL XIII, 10018,155d ; EDCS-61700412 = CIL XIII, 10018,152k ; EDCS-23100840 = CIL XIII, 10018,204 ; EDCS-61700436 = CIL XIII, 10018,152i-j) ; 3 Ly (EDCS-30501330, EDCS-61700515 = CIL XIII, 10018,156a ; EDCS-54300055 = CIL XIII, 10018,152d = CAG-94, p. 148) ; 3 Provincia incerta (EDCS-61700291 = CIL XIII, 10018,152c ; EDCS-61700290 = CIL XIII, 10018,152v ; EDCS-73800028).

²⁵¹ NICAISE A., « L'archéologie. Son domaine et son influence sur les progrès matériels et moraux du XIX^e siècle » dans *Journal de la société statistique de Paris*, t. 35, 1894, p. 269.

La production de céramique est attestée et datée dans les environs de la fin du I^{er} siècle par un four de potier. La métallurgie est également attestée. Ces deux activités devaient probablement n'avoir qu'une portée locale.²⁵²

5) EDCS-10601447 = CIL XIII, 4481 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

Tib(erio) Caesar(i) / divi Aug(usti) f(ilio) / divi Iuli n(epoti) / Aug(usto) pontif(ici) / max(imo) co(n)s(uli) III / imp(erator) VIII trib(unicia) / potest(ate) XXII / [n]eg(otiatores) < q=O > ui co(n)sistunt) vico / [

À Tibère César Auguste, fils du divin Auguste et petit-fils du divin Jules, *pontifex maximus*, consul pour la troisième fois, salué huit fois *imperator*, détenteur de la puissance tribunitienne pour la vingt-deuxième fois, les marchands qui se sont établis dans le *vicus*...

- Individus

Le dédicataire est l'empereur Tibère (14-37 p.C.n.). Sous son règne, les limites provinciales furent modifiées et la *Germania Magna* d'Auguste fut transformée en districts (inférieur et supérieur).²⁵³ Néanmoins, il est improbable que l'inscription ait été posée en raison de cela par des marchands. Il s'agit de la seconde inscription le mentionnant en Gaule Belgique, la première ayant été posée à Bavay entre 4 et 14 (EDCS-10600338 = CIL XIII, 3570 = CAG-59-02, p. 99) et étant témoin des hommages impériaux et probablement d'un passage lors d'une campagne militaire, d'après J. Heurgon²⁵⁴ ; la référence à un passage lié à un déplacement d'armée n'est pas logique dans ce cas. Aussi, iconographiquement, peu de portraits impériaux ont été retrouvés dans le Nord de la Gaule ; parmi celles de Tibère, quatorze sont datées et la moitié d'entre elles furent posées avant son avènement.²⁵⁵ Mais, en embrassant la totalité des hommages à Tibère, même si l'on remarque une présence assez forte, elle est aussi forte que la présence de la famille impériale en général.²⁵⁶ Selon les conclusions de E. Rosso, il est donc davantage probable que la référence soit faite à la charge d'empereur plutôt qu'à la personne elle-même.

²⁵² CAG-57-1, p. 355-357 et 360.

²⁵³ GOUDINEAU C., « Les provinces de Gaule... », p. 169 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Chapitre IV... », p. 156, 159 et 161.

²⁵⁴ HEURGON J., « L'inscription de Tibère à Bavai » dans *L'Antiquité classique*, t. 17, fasc. 1, 1948, p. 323-330.

²⁵⁵ ROSSO E., *L'image de l'empereur en Gaule romaine. Portraits et inscriptions*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2006, p. 78 et 80.

²⁵⁶ ROSSO E., *L'image de l'empereur en Gaule romaine...*, p. 90-91.

Les dédicants sont des *negotiatores* dont nous ignorons les noms. Le terme *negotiator* se retrouve principalement dans les régions du Nord de l'Empire. Nombreuses sont les mentions dans les sites civils et militaires de la Moselle, du Rhin et du *limes* dont la densité l'emporte par rapport à l'abondance d'inscriptions en Narbonnaise. On retrouve huit inscriptions où l'individu exerce deux professions, la seconde étant du domaine du transport. T. Schmidts a recensé nonante-cinq mentions – mais nous proposons de réviser la répartition provinciale de ses chiffres puisqu'il a placé Colijnsplaat et Domburg en Germanie Inférieure : vingt-deux en Lyonnaise, vingt-et-une en Belgique (au lieu de douze ; nous en avons d'ailleurs supprimé une où le terme *negotiator* n'apparaissait pas), dix-neuf en Germanie Supérieure, seize en Germanie Inférieure (au lieu de trente-et-une), cinq en Narbonnaise, cinq en Aquitaine et une en Bretagne. Le I^{er} siècle restreint l'activité de ces commerçants au territoire d'un *ciuitas* tandis que le II^e l'étend sur de bien plus longues distances. Il est ainsi probable que l'existence d'associations – peut-être familiales (cf. théories de J. E. Bogaers inscr. 15 et 22) et ainsi distinctes des traditionnels collèges – cumulée à l'octroi de privilèges durant le I^{er} siècle de notre ère fussent source d'un développement initial de cette profession dans le Nord qui s'étendit progressivement vers le centre, voire le Sud de la Gaule.²⁵⁷ En effet, des accords contractuels²⁵⁸ (nourriture, vêtements, armes) étaient d'application entre l'État romain et ces marchands qui se distinguent du *mercator* par leur acception large²⁵⁹, ce dernier étant davantage un marchand local. À partir de ces liens déjà établis, les *negotiatores* ont saisi l'opportunité du marché attractif en création à proximité des zones militaires et leur présence fut l'une des raisons du développement des sites civils frontaliers. T. Schmidts constate deux groupes assurés de commerçants : (1) l'espace commercial maritime et fluvial allant de l'Aquitaine (Loire) aux cités rhénanes d'une part et aux cités bretonnes d'autre part, *Gesoriacum* (Boulogne-sur-Mer) et *Cantium* (Kent) jouant un rôle primordial entre le commerce continental et insulaire ; (2) les liens entre les marchés de cisalpine et de transalpine (à travers les cols alpins et les voies internes navigables). Un troisième groupe peut être discerné par la mention d'exportation de vêtements depuis le Rhin vers l'espace du Danube mais seule une inscription en fournit la preuve (EDCS-11000791 = *CIL* XIII 6744). Les auteurs du *CAG* considèrent que les dédicants faisaient route avec les armées²⁶⁰ ; si cette hypothèse est justifiée pour l'inscription de Bavay

²⁵⁷ SCHMIDTS T., *Akteure und Organisation der Handelschifffahrt in den nordwestlichen Provinzen des Römischen Reiches*, Mayence, Verlag des Römisch-Germanischen Zentralmuseums, 2011, p. 95-105 (*RGZM*, vol. 97).

²⁵⁸ VERBOVEN K., « The associative order... », p. 307.

²⁵⁹ VERBOVEN K., « Ce que *negotiari* et ses dérivés veulent dire » dans ANDREAU J. et CHANKOWSKI V. (éd.), *Vocabulaire et expression de l'économie dans le monde antique*, Bordeaux/ Paris, Ausonius Éditions/ Diffusion de Boccard, 2007, p. 115-117.

²⁶⁰ *CAG*-57-1, p. 673-674.

lorsque les campagnes au sein de la Gaule étaient encore d'usage, elle nous semble moins probable après la volonté de démilitarisation dont a fait preuve l'empereur à partir de l'an 16.²⁶¹ Nous n'excluons pas la possibilité de commerçants liés à la sphère civile. M.-T. Raepsaet-Charlier propose de voir ce groupe établi dans la localité comme une succursale d'un collège de négociants de *Diuodurum* (Metz)²⁶².

- Contexte et matérialité

L'inscription fragmentaire est gravée dans une pierre calcaire coquillier brisée en haut et en bas (65x48) ; les lettres sont figurées en rouge en plus de l'incision. Si elle provient initialement du lieu-dit Hérapel, elle a été retrouvée à Rosbruck. La séquence onomastique de l'empereur rapporte l'année 20 de notre ère.

Le syntagme *qui consistunt* commune fait référence à l'installation des professionnels dans le *vicus*. Il s'agit d'une mention très commune ; dans le domaine des métiers, elle apparaît trente-trois fois dans l'espace étudié : 2 Bel²⁶³, 3 GN²⁶⁴, 3 GS²⁶⁵, 5 GI²⁶⁶ et 20 Ly²⁶⁷ ; parmi ceux-ci le terme *negotiator* est recensé sept fois.

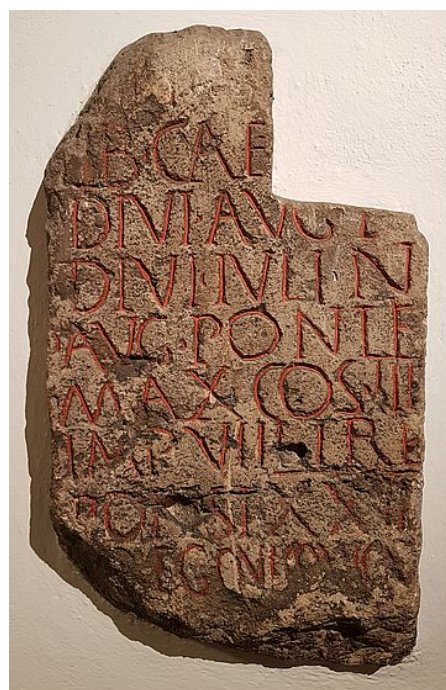


Figure 11 - © Véronique Krier (sur EDCS)

²⁶¹ GOUDINEAU C., « Les provinces de Gaule... », p. 171.

²⁶² REPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes...*, p. 123.

²⁶³ EDCS-10601447 = CIL XIII, 4481 = CAG-57-01, p. 673 : [n]eg(otiatores) < q=O > ui co(n)sistenti vico ; EDCS-10600409 = CIL XIII, 3641 : aren[a]/riorum con/sistentium / col(onia) Aug(usta) Tre(verorum).

²⁶⁴ EDCS-08501463 = CIL XII, 1742 (p. 827) = CAG-26, p. 445 : collegi]um utri/[culariorum Lu]guduni [consistentium ; EDCS-13302084 : negotiator[um vina]/riorum et seviro[rum Lug]/duno consisten[tium] ; EDCS-13302085 = AE 1909, 81 : ne[gotiato]/rum vinarioru[m qui] / Lugduni in can[abis] / consistent.

²⁶⁵ EDCS-10700471 = AE 1962, 232 : dendrophori Aug(ustales) / consistentes Med() ; EDCS-10900259 = AE 1939, 209 = AE 1946, 254 : [naut(ae)] / qui Leus[on(nae)] / consist[unt] ; EDCS-10900263 = AE 1939, 209 = AE 1946, 254 : nautae [lac]u Lemanno / qui Leuso[nn]ae consistunt.

²⁶⁶ EDCS-44200101 = AE 2006, 870 : consistentes] / [B]onna et canabis ; EDCS-01200021 = CIL XIII, 08183 = AE 2017, 1003 : [c]ollegi(i) / [ff]ocariorum / [consiste]ntium / [c(olonia) C(laudia) A(ra) A(grippinensium?)] ; EDCS-01200093 = CIL XIII, 8255 : [collegi]o pis[is]t(o)ricorum / [consist]entium c(oloniae) C(laudiae) A(rae) A(grippinensium) ; EDCS-11100905 = CIL XIII, 8815 : nautae / [qu]i Fectione / [c]onsistent ; EDCS-09001553 = AE 1981, 690 = AE 1984, 650 = AE 2003, 1225 = AE 2003, 1261 = AE 2016, 23 : cives Lingonum qui Cib[ernoduro(?)] / consistunt.

²⁶⁷ EDCS-10501657 = CIL XIII, 2678 = CAG-71-01, p. 176 : coll(egium?) fabru]m(?) Au/[gus]todu[ni] / [c]onsis[ten]/[t]ium ; EDCS-10501819 = CIL XIII, 02828 = CAG-58, p. 195 : opifces lori/cari(i) qui in (H)ae/duis consist(entes) ; EDCS-10500584 = CIL XIII, 1640 = CAG-42, p. 107 : fabri tignuar(ii) / qui foro Segus(iavorum) / consistent ; EDCS-76400178 = AE 2018, 1147 : [Gen(io?) ut]ric(u)lar[iorum] / [Lug(uduni) con]sist(entium) ; EDCS-08600500 = CAG-69-02, p. 656 = AE 1982, 702 : neg[otiator(is) s]epla/si(ar)ii n[autae Rhodan(ici?)] cor[por]ati inter cen]to[na]rios Lugud(uni) c]on[sistentes] ; EDCS-10500641 = CIL XIII, 1688 = ILTG 219 = CAG-69-02, p. 482 = AE 1974, 421 = AE 2012, 953 : [a]r[c]arior(um) Lugud(uni) / consistentium ; EDCS-10500705 = CIL XIII, 01752 = CAG-69-02, p. 582 = AE 2007, 948 = AE 2013, 108 : dendrophori / Luguduni consistentes ; EDCS-10500866 = CIL XIII, 01911 = CAG-69-02, p. 392 : corporis / negotiatores vinari(i)

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie de la catégorie *Honorarius*.

E) Proximité du *Vicus Marosallensis* (Marsal/ Château-Salins) dans la *ciuitas Mediomatricorum*

Le silence dans les itinéraires antiques, les vestiges antiques très peu nombreux, et l'absence d'éléments d'habitat de cette agglomération empêchent une vision claire de ses différents états. La plus ancienne mention (*vicani Marosallenses* de laquelle nous avons déduit le nom de la localité) date de 44 p.C.n., une inscription à Claude datée du 23 septembre. Seuls deux établissements ruraux gallo-romains, aux lieux-dits La Heyline et Fontaine La Saule ont apporté des données archéologiques majeures. Au niveau des témoins des professions, une batterie de six fours à sel gallo-romains attestée avec certitude ; d'autres fours étaient présents dans l'agglomération, disparus suite à la démolition d'une caserne en 1891 ; une possible fonderie (qui pourrait s'apparenter aux fours à sel en raison des découvertes) est également située sur le site, à un endroit non localisé d'après le *CAG*.²⁶⁸ Dans le domaine du sel, la ville est définie comme grande productrice par M.-T. Raepsaet-Charlier à partir des traces archéologiques.²⁶⁹

Néanmoins, le témoin a été découvert à Château-Salins à une dizaine de kilomètres à l'ouest du *vicus Marosallensis*. Des exploitations de sel y sont aussi attestées, comme dans de nombreux sites de la région de Lorraine.²⁷⁰

/ *Lugud(uni)* / *consistentes* ; EDCS-10500894 = *CIL* XIII, 1939 = *CAG*-69-02, p. 701 = *AE* 1893, 63 : *corpo/[ra]ti inter fabros tign(uarios) / Lug(uduni) consist(entes)* ; EDCS-10500909 = *CIL* XIII, 1954 = *CAG*-69-02, p. 392 : *utri(cu)lar(iorum) fabror(um) Lugud(uni) con/sist(entium) + negotiatores vinari(i) [Lug(uduni)] / in kanab(is) consist(entes)* ; EDCS-10500915 = *CIL* XIII, 1960 = *CAG*-69-02, p. 486 : *utric(u)larior[um] Luguduni consistenium(?)* ; EDCS-10500916 = *CIL* XIII, 1961 = *CAG*-69-02, p. 680 : *centonarior(um) Lug(uduni) consist(entium)* ; EDCS-10500920 = *CIL* XIII, 1966 = *CAG*-69-02, p. 724 : *fabros / tign(arios) Lug(uduni) consist(entes)* ; EDCS-10500921 = *CIL* XIII, 1967 = *CAG*-69-02, p. 723 : *cor(poris) fab(rorum) / [tign(orum)] Lug(uduni) cons(istentium)* ; EDCS-10500926 = *CIL* XIII, 1972 = *CAG*-69-02, p. 477 : *centonario(!) Lug(uduni) consis(tent)i* ; EDCS-10500940 = *CIL* XIII, 1985 = *CAG*-69-02, p. 528 : *corporis utric(u)lariorum Lug(u)duni / co(n)sistentium* ; EDCS-10500953 = *CIL* XIII, 01998 = *CAG*-69-02, p. 727 : *corpora/to inter utric(u)lar(ios) Lug(uduni) / consistentium(!)* ; EDCS-10500964 = *CIL* XIII, 2009 = *CAG*-69-02, p. 685 : *utric(u)lario Lugu/duni consistenti* ; EDCS-10500989 = *CIL* XIII, 2033 = *CAG*-69-02, p. 728 : *n[ego]/[tiat]ori vinar[io et] / [art]is cretar[iae] / [Lu]g(uduni) consist[enti]* ; EDCS-10500995 : *incorporato inter utric(u)lar(ios) Lug(uduni) cons(istentes)*.

²⁶⁸ *CAG*-57-1, p. 586 et 588-591.

²⁶⁹ REPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes...*, p. 124.

²⁷⁰ *CAG*-57-1, p. 345.

6) EDCS-10601529 = CIL XIII, 4564 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

[Deo Me]rcurio Cla[variati] / [---] Maxsimi[nus(!) negotiator] / [---] vestiar[ius ex] / [Germania] superior[e] / [v(otum) s(olvit) l(ibens)] m(erito).

Au dieu Mercure Clavariates, ... Maxsiminus, vendeur de vêtements de Germanie Supérieure s'est acquitté d'un vœu de bon gré et à juste titre.

- Individus

Le dédicataire est Mercure. Son épiclese *Clavariates*²⁷¹ (M. Mathieu-Colas propose également le nominatif *Clavariatis* et A. Allmer *Clavariatus* ou *Clavarias*) ne se retrouve que deux fois, l'autre témoin²⁷² étant à Maizière-la-Grande-Paroisse/ Romilly-sur-Seine en Gaule Lyonnaise sur une patère en argent avec une figuration du dieu. Il est possible qu'elle soit le reflet d'une assimilation avec une déité indigène par *interpretatio romana*.²⁷³ Néanmoins, si D. Heuzard²⁷⁴ y voit « le dieu des charpentiers qui chevillent les bois de construction » ou un « dieu serrurier », les hypothèses d'A. Allmer méritent d'être rappelées en raison du lien au contexte : dans son analyse de l'inscription, étant donné une situation au milieu de marais salins, celui-ci proposait de voir Mercure soit comme gardien de la chaussée d'argile bordée de *clavi*, soit comme une divinité vêtue d'un manteau orné de *clavi* ; en raison de l'activité professionnelle, il attribuait plus de crédit à sa seconde hypothèse.²⁷⁵ Celle-ci est très séduisante et s'accorde avec l'activité professionnelle mais elle reste à l'état d'hypothèse.

Le dédicant mentionne un unique anthroponyme, *Maxsiminus*. Il est la personne de métier, un marchand de vêtements de Germanie Supérieure. Le terme *vestiarius* signifie effectivement un confectionneur ou un vendeur de vêtements :²⁷⁶ les études ne tranchent pas de

²⁷¹ HEUZARD D., *Le culte de Mercure dans les trois Gaules et la Germanie inférieure à travers les monuments épigraphiques*, Mémoire de Master - Recherche en Histoire Romaine sous la direction de Madame Rita Compatangelo-Soussignan, Le Mans, Université du Maine, 2016, p. 70, 196 et 244 ; JUFER N. et LUGINBÜHL T., *Répertoire des dieux gaulois. Les noms des divinités celtiques connus par l'épigraphie, les textes antiques et les toponymie*, Paris, Éditions Errance, 2001, p. 35 et 90-92.

²⁷² EDCS-10502020 = ILS 4599 : Deo Mer(curio) Clavariati.

²⁷³ MATHIEU-COLAS M., *Dictionnaire des noms de divinités*, 2014 ; URL : <https://shs.hal.science/file/index/docid/1032169/filename/Ndivin.pdf>, page consultée le 16/05/2024.

²⁷⁴ HEUZARD D., *Le culte de Mercure...*, p. 70, 196 et 244.

²⁷⁵ ALLMER A. « Les dieux de la Gaule. I. - Dieux de la Gaule celtique (suite : Inscriptions 1187 à 1190) » dans *Revue épigraphique du Midi de la France*, t. 3, fasc. 84, 1897, p. 450-451.

²⁷⁶ FRÉZOULS E., « Les noms de métiers dans l'épigraphie de la Gaule et de la Germanie romaine », p. 57 ; ROCHE-BERNARD G., *Costumes et textiles en Gaule romaine*, Paris, Éditions Errance, 1993, p. 133 ; DENIAUX E., « L'artisanat du textile en Gaule, remarques sur quelques inscriptions » dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 6, 1995, p. 195-206 ; PELLETIER A., « Les métiers du textile en Gaule d'après les inscriptions » dans UNIVERSITÉ LYON II, INSTITUT D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ (éd.), *Aspects de l'artisanat du textile dans le monde méditerranéen (Égypte, Grèce, monde romain)*, Lyon, Université Lumière-Lyon 2. Institut d'archéologie et d'histoire de l'Antiquité, 1996, p. 134 ; BONSANGUE M. L., « Aspects économiques et sociaux du monde du

manière décisive pour le terme seul mais la mention *negotiator* qui lui est parfois adjointe fait alors référence à la qualité de commerçant (cf. inscr. 5) ; c'est le cas pour cette inscription. Pour préciser cette activité professionnelle, le recours à d'autres noms de métier ou à des épithètes au nom *vestiarius* peut s'avérer révélateur : les *linterarii*, tisserands, étaient en affaire avec *vestiarii* ; les *sarcinatores* ou *sartores*, assistaient les *vestiarii* dans leur travail ; le *vestitor*, parfois identifié au *vestiarius*, est strictement un artisan tailleur ; l'adjectif *tenuarius* apparaissant éventuellement seul indique un vendeur d'étoffes légères en lin ou en laine.²⁷⁷ Un extrait de l'*Aulularia* de Plaute rapporte un grand nombre d'activités professionnelles liées aux vêtements et parures :

510	<i>Stat fullo, phyrigio, aurifex, linarius Caupones patagiarii, industriarii, Flammarii, uiolarii, carinari, Aut manulearii, aut murobatharii, Propolae linteones, calceolari, Sedentarii sutores diabatharii,</i>	515	<i>Solearii astant, astant molocinari, Petunt fullones, sarcinatores petunt ; Strophiiarii astant, astant simul sonarii. Iam hosce absolutos censas ; cedunt, petunt Treceni, cum stant thylacistae in atriis Textores limbolarii, arcularii.</i> ²⁷⁸
-----	--	-----	--

Les *vestiarii* pouvaient être attachés à une *familia* où il arrivait alors parfois que des enfants²⁷⁹ confectionnent des vêtements. Néanmoins, des *vestiarii* étaient aussi indépendants et avaient souvent des affranchis pour les seconder, ces derniers assurant alors une des fonctions précédemment citées.²⁸⁰ Cette activité est à compter parmi les plus haut placées dans la hiérarchie des professions quoiqu'elle restât considérée comme une activité « vile » par les aristocrates. Cela explique pourquoi on retrouve un seul témoin *vestiarius* sévir augustal²⁸¹.

travail à Narbonne d'après la documentation épigraphique (Ier siècle av. J.-C. – Ier siècle ap.) » dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 13, 2002, p. 207 ; DEMAROLLE J., « Epigraphie et iconographie. L'expression de la promotion sociale sur les monuments funéraires de la Gaule Belgique » dans BEDON R. et POLFER M. (éd.), *Être Romain. Hommages in memoriam Ch. M. Ternes*, Remshalden, Verlag Bernhard Albert Greiner, 2007, p. 365.

²⁷⁷ CHAPOT V., « Vestarius » dans DAREMBERG C. et SAGLIO E. (éd.), *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines*, t. 5 (T-Z), Paris, Hachette, 1892, p. 760-761 ; KAUFMAN D. B., « Roman Tailors and Clothiers » dans *The Classical Weekly*, t. 25, fasc. 23, 1932, p. 182 ; BEAL J.-C., « La dignité des artisans : les images d'artisans sur les monuments funéraires de Gaule romaine » dans *Dialogues d'histoire ancienne*, t. 26, fasc. 2, 2000, p. 150 ; BONSANGUE M. L., « L'apport de la documentation épigraphique à la connaissance de l'artisanat à Narbonne (fin I^{er} siècle av. J.-C. – I^{er} siècle ap. J.-C.) » dans CHARDRON-PICAULT P. (éd.), *Aspects de l'artisanat en milieu urbain...*, p. 183-194.

²⁷⁸ PLAUTE, *Aulularia*, v. 508-519 : « À votre porte, vous avez le dégraisseur, le brodeur, le bijoutier, le tisseur de lin, puis toute la troupe des marchands, frangiers, chemisiers, teinturiers en orang, teinturiers en violet, teinturiers en jaune, tailleurs de robes à manches, les parfumeurs de chaussures, les revendeurs de lingerie, les bottiers ; les cordonniers en chaussures de ville qui travaillent assis ; sans compter les cordonniers en sandales, sans compter les teinturiers en mauve. Il faut donner aux dégraisseurs, il faut donner aux raccommodeurs. Puis ce sont les fabricants de soutien-gorge, ce sont avec eux les fabricants de ceinture. Vous croyez être quitte avec tous ces gens ; et dans votre atrium montent la garde les maroquiniers, les passementiers, les layetiers. » (trad. ERNOUT A., 1944, p. 177-178.).

²⁷⁹ *CIL* VI, 6852 : *L. Anicius L(ucii) l(ibertus) / Felix / vestiarius / tenuarius v(ixit) a(nnos) IV*. (LAES C., « Child Slaves at Work in Roman Antiquity » dans *Ancient Society*, t. 38, 2008, p. 260.).

²⁸⁰ CHAPOT V., « Vestarius », p. 760-761.

²⁸¹ BONSANGUE M. L., « L'apport de la documentation épigraphique... », p. 183-194.

Pourtant, l'activité est considérée comme lucrative comme le rapporte Suétone²⁸² à propos d'un affranchi qui utilise des fabriques de vêtements (*officinas promercialium uestium*) pour faire fructifier son capital. Il s'agit d'un métier assez largement représenté en Gaule (Eauze, Vieux, Reims, Trêves, Langres, Narbonne, Metz, Marsal/Château-Salins) et qui connut une certaine mobilité pour certain comme l'atteste *CIL* XII, 3220 qui présente à Nîmes un *uestiarius italicus* ; il n'est donc pas étonnant de trouver un *uestiarius* de Germanie Supérieure en Gaule Belgique.²⁸³

L'homme n'est connu que par un anthroponyme, *Maxsiminus*. Il comprend une dissociation phonétique marquée par le *s* que l'on retrouve beaucoup en Occident mais surtout en Gaule. En effet, 60%²⁸⁴ des occurrences avec *xs* ont été retrouvées dans l'espace gallo-germanique continental romain, contre 9,1%²⁸⁵ pour la forme sans *s* dont il dérive. Ce gentilice patronymique²⁸⁶ est d'origine latine²⁸⁷.

- Contexte et matérialité

Le texte est inscrit sur une plaque de bronze (35x3,5) et fut retrouvée en 1875 en haut de la côte de Fresnes.²⁸⁸ L'original est égaré mais le Musée Lorrain conserve une copie. Aucune datation n'est proposée.²⁸⁹



Figure 12 - © Musée de Metz
(image du CAG-57-1, p. 345)

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande à la suite d'un vœu.

²⁸² SUÉTONE, *De Grammaticis et rhetoribus*, XXIII, 5.

²⁸³ ROCHE-BERNARD G., *Costumes et textiles en Gaule romaine*, Paris, Éditions Errance, 1993, p. 133.

²⁸⁴ Il est attesté dans un total de 5 mentions selon la dispersion suivante : 4 *Maxsiminus* dont 2 Bel, soit 50% ; et 1 *Maxsimini* hors des provinces étudiées. Les autres localisations sont Rome (2) et la Thrace.

²⁸⁵ Il est attesté dans un total de 893 mentions selon la dispersion suivante : 378 *Maximinus* dont 3 Bel, 6 Aq, 5 Ly, 10 GN, 1 GI, 8 GS, soit 8,7% ; 5 *Maximinum*, hors des provinces étudiées ; 165 *Maximini* dont 4 Bel, 1 Aq, 1 Ly, 5 GN, 3 GS, soit 8,5% ; et 345 *Maximino* dont 3 Bel, 1 Aq, 16 Ly, 6 GN, 8 GS, soit 9,7%.

²⁸⁶ RAEPSAET-CHERLIER M.-T., « Onomastique et Romanisation... », p. 441.

²⁸⁷ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 232 et 233 ; WEISS N., « Étude onomastique des blocs inscrits... », p. 17.

²⁸⁸ CAG-57-1, p. 345.

²⁸⁹ LUTZ M., *La Moselle gallo-romaine*, Nancy, Société d'Histoire et d'Archéologie de Lorraine. Section de Sarrebourg, 1991, p. 71.

F) Vicus de nom inconnu (Waldfischbach-Burgalben) dans la *ciuitas Mediomatricorum*

Un *oppidum* celtique est attesté sur le site du II^e au I^{er} siècle a.C.n. Néanmoins, la localisation précise de la première phase romaine du site est encore incertaine. Les liens économiques et commerciaux étant attestés dans la région, le *vicus* devait être lié aux autres localités, bien que les liaisons viaires ne soient pas encore clairement définies. Sur les hauteurs sont attestés de nombreux vestiges d'occupation où ont été découvertes des inscriptions funéraires similaires à celle que nous étudions.²⁹⁰ Entre 260 et 275, le site connaît des fortifications et l'agglomération est agrandie durant le deuxième tiers du IV^e siècle. Le *vicus* est abandonné ou détruit vers le milieu du IV^e siècle suite à des invasions des Alamans.²⁹¹

7) EDCS-11202040 = EDH 76784 = VEL 26611 = BRGK 17, 238 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

D(is) M(anibus) J / T(iti) Publici(i) Terti(i) / saltuari(i).

Aux Dieux Mânes de Titus Publicius Tertius, *saltuarius*.

- Individus

Comme le propose M. Dondin-Payre, H. Chew et B. Mille²⁹², il est très probable que l'individu mentionné soit le dédicataire. Ce dernier est la personne de métier, le *saltuarius*. Dans les sources littéraires (PÉTRONE, SATIRICON, 53, 9), il apparaît à partir du I^{er} siècle de notre ère comme un homme pouvant posséder des biens donc un homme libre²⁹³, tandis que le *Digeste* le présente comme un esclave (*Digeste*, 32.60.3 ; 33.7.8.1 ; 33.12.4 ; 33.15.2)²⁹⁴. Néanmoins, il est plus courant en épigraphie où on retrouve majoritairement des esclaves et affranchis, suffisamment riches pour financer seuls ou à plusieurs des tombeaux familiaux ou des monuments (EDCS-14804403 = CIL IX, 3386 = ILS, 554 ; EDCS-16201549 = AE 1920,

²⁹⁰ ZANGEMEISTER K., « Inschriften von Waldfischerbach » dans *Westdeutsche Zeitschrift*, t. 4, 1885, p. 357-365.

²⁹¹ BERNHARD H., « Waldfischbach-Burgalben PS » dans CÜPPERS H. (éd.), *Die Römer in Rheinland-Pfalz*, Stuttgart, Theis, 1990, p. 656-659.

²⁹² DONDIN-PAYRE M., CHEW H. et MILLE B., « Un saltuarius dévot de Jupiter Optimus Maximus dans le Mâconnais » dans *Gallia*, 2010, t. 67, fasc. 2, 2010, p. 88-89.

²⁹³ *IBID.*, p. 81-82.

²⁹⁴ WHITE K. D., *Roman Farming*, Londres, Thames and Hudson, 1970, p. 381.

122 = AE 2003, 287).²⁹⁵ Ceux-ci pouvaient être employés par des privés²⁹⁶, dans le cadre public ou dans les domaines impériaux. Les esclaves qui étaient employés à titre privé étaient suffisamment important dans la *familia rustica* pour la maintenance d'un domaine au point d'être nommés d'un nom particulier mais restaient inférieurs au *vilicus* qui gérât le domaine comme l'atteste la mention *vilicus saltuariorum* (EDCS-03300006 = AE 1995, 248).²⁹⁷ Il était sous la responsabilité du procureur dans les domaines impériaux.²⁹⁸ L'appartenance de l'esclave au *fundus* semble avoir varié avec le temps²⁹⁹ : à la période augustéenne, il faisait partie de l'équipement seulement s'il prenait part à la production selon le juriste Labeo mais ce n'était plus le cas du temps de Trajan et Hadrien où il fait partie de l'*instrumentum fundi* (*Digeste* 33, 7, 12, 4) ; d'autres témoignages juridiques le font appartenir au *fundus* (*Digeste*, 33, 7, 8, 1 ; 33, 7, 15, 2) et d'autres pas (*Digeste*, 32.60.3) Ce métier est traduit par « garde forestier » ou « garde champêtre » dans le dictionnaire *Gaffiot*.³⁰⁰ Sur le sens précis de cette activité professionnelle, l'article de M. Dondin-Payre, H. Chew et B. Mille en donne une assez bonne définition : « il est chargé de la protection et de la surveillance des saltus, c'est-à-dire des friches, sèches ou humides, bois et pâtures, zones qui, sans être cultivées, sont exploitées, ont une valeur économique et sont susceptibles de subir des dégradations, volontaires ou non : empiétements d'autres propriétaires, récoltes de bois illégales, pacages abusifs, divagations de troupeaux, vols de bétail, incendies. »³⁰¹ En effet, ceux-ci argumentent que les *saltus* faisait davantage référence à des forêts et pâtures (VARRON, *De lingua latina*, V, 36 ; FESTUS, *De verborum significatane*, 33 ; *Digeste*, 32, 60, 3 ; 33, 1, 4 ; 33, 12, 4 ; 33, 7) et, en tant que « fournisseurs de bois, terrains de pâture, indispensables à l'équilibre économique rural, non soumis à une exploitation intensive mais entretenus et surveillés par les *saltuarii* pour le compte du ou des propriétaires, < ils > se distinguent par leurs spécificités agricoles. La présence d'un *saltuarius* révèle celle de *saltus* dans ce sens, mais pas celle d'une grande exploitation. » Ainsi, celui-ci pouvait contenir des abris pour les bêtes qui y paissaient ainsi que des cabanes de bergers. Les auteurs favorisent le sens de garde forestier avec toutefois quelques compétences agricoles non négligeables. R. Meiggs³⁰² propose de voir le contrôle de l'abattage dans ses

²⁹⁵ DONDIN-PAYRE M., CHEW H. et MILLE B., « Un saltuarius dévot... », p. 81-82.

²⁹⁶ Cf. l'inscription funéraire d'un maître à son esclave EDCS-04700239 = AE 1957, 131 = AE 1975, 426 = AE 2004, 619 (TASSAUX F., « Élités locales, élites centrales. Approche économique et sociale des grands propriétaires au nord de l'Italie romaine (Brescia et Istrie) » dans *Histoire & Sociétés Rurales*, t. 19, fasc. 1, 2003, p. 110.

²⁹⁷ CARLSEN J., « Saltuarius: A Latin Job Title » dans *Classica et Mediaevalia*, t. 47, 1996, p. 254.

²⁹⁸ WHITE K. D., *Roman Farming*, p. 381.

²⁹⁹ CARLSEN J., « Saltuarius: A Latin Job Title », p. 246-247.

³⁰⁰ GRÉCO G. et alii, *Gaffiot 2016 : Dictionnaire latin-français*, nouvelle édition revue et augmentée, p. 1403.

³⁰¹ DONDIN-PAYRE M., CHEW H. et MILLE B., « Un saltuarius dévot... », p. 81.

³⁰² MEIGGS R., *Trees and timber in the Ancient Mediterranean World*, Oxford, Clarendon Press, 1982, p. 330.

prérogatives et K. D. White³⁰³ se joint à lui pour la simple surveillance des forêts avec la traduction *ranger* (*Digeste* 32.60.3 ; 33.7.15.2). Notons que, dans le domaine de la surveillance des espaces agricoles, M. Dondin-Payre, H. Chew et B. Mille rappellent l'importance de l'armée dans le domaine public ; c'est pourquoi peu de *saltuarii* sont présents dans les domaines impériaux tandis que les forêts étaient confiées au domaine privé.³⁰⁴ Finalement, en ce qui concerne la portée de l'appellation *saltus*, P. Ouzoulias³⁰⁵ soutient qu'elle a une acception foncière à prendre en compte. Dans ce cas, le *saltuarius* peut être attaché à un bien foncier employé par une collectivité publique ou un *possessor* d'une circonscription domaniale. En raison de cette réalité complexe qui ne coïncide pas tout à fait aux modernes garde champêtre et garde forestier, nous avons choisi de conserver le terme latin dans notre traduction de l'inscription. Le correspondant grec de ce métier est l'orophylaque avec lequel il entretient quelques différences ; l'Oriental n'a pas de fonction de gardien des limites des domaines.³⁰⁶ Parmi les inscriptions sacrées qu'ils dédient, on en remarque un nombre important à Silvanus.³⁰⁷

En ce qui concerne *Titus Publicius Tertius*, il pourrait être gestionnaire d'un *saltus* privé d'un propriétaire foncier ou bien d'un *saltus* impérial dans cette zone frontalière entre Gaule Belgique et Germanie Supérieure.³⁰⁸ P. Ouzoulias mentionne prudemment la théorie de F. Pétry³⁰⁹ sur les sommets vosgiens sans établir de réel lien avec l'inscription de Waldfischbach-Burgalben : il s'agirait de zones refuges pour les populations indigènes qui, réfractaires à la romanisation³¹⁰, se seraient retirées dans des espaces relégués, éloignés de tout et impropres pour une exploitation agricole intensive en raison de leurs caractéristiques géologiques, donc des *saltus* au sens juridique du terme ; avec le temps, le pouvoir impérial

³⁰³ White K. D., *Roman Farming*, p. 381.

³⁰⁴ DONDIN-PAYRE M., CHEW H. et MILLE B., « Un saltuarius dévot... », p. 81-82.

³⁰⁵ OUZOULIAS P., « Nos natura non sustinet. À propos de l'intensification agricole dans quatre terroirs du nord des Gaules » dans *Gallia*, t. 71, fasc. 2, 2014, p. 307-328.

³⁰⁶ WOLFF C., *Les brigands en Orient sous le Haut-Empire romain*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2003, p. 187-188.

³⁰⁷ DONDIN-PAYRE M., CHEW H. et MILLE B., « Un saltuarius dévot... », p. 80 et 85 ; MATIJAŠIČ R. et TASSAUX F., « Liber et Silvanus » dans DELPLACE C. et TASSAUX F. (éd.), *Les cultes polythéistes dans l'adriatique romaine*, Pessac, Ausonius Éditions, 2000, § 52 (*Études*, vol. 4) ; URL : <https://books.openedition.org/ausonius/6762>.

³⁰⁸ BERNHARD H., « Waldfischbach-Burgalben PS », p. 656-659.

³⁰⁹ PÉTRY F., « Les agglomérations des sommets vosgiens » dans MASSY J.-L. (éd.), *Les agglomérations secondaires de la Lorraine romaine*, Paris, Les Belles Lettres, 1997, p. 403 (*Collection Institut des sciences et techniques de l'Antiquité*, vol. 161) ; OUZOULIAS P., « Nos natura non sustinet... », p. 316-317.

³¹⁰ Soutenu par LEVEAU P., « Inégalités régionales et développement économique dans l'Occident romain (Gaule, Afrique et Hispanie) » dans BOST J.-P., RODDAZ J.-M. et TASSAUX F. (éd.), *Itinéraire de Saintes à Dougga. Mélanges offerts à Louis Maurin*, Bordeaux, Ausonius Éditions, 2003, p. 337 (*Collection mémoire*, vol. 9).

aurait repris le contrôle sur ces communautés en incorporant leurs terres dans des domaines impériaux.³¹¹

Les inscriptions aux alentours sont funéraires ce qui pousse à suivre la restitution *D(is) M(anibus)* proposée par L. Lazzaro en première ligne. Elles sont aussi indicatrices d'un niveau prospère des individus³¹² et, découvertes à proximité de notre inscription étudiée, peuvent alors être interprétées comme d'autres travailleurs du *saltus*³¹³ dont le siège n'a pas été découvert en raison des maigres traces de la période impériale moyenne³¹⁴ ; une stèle funéraire anépigraphique figure deux personnes tenant des haches ; les découvertes archéologiques révèlent également des haches et parties de chariots.³¹⁵ Ces indices poussent F. Sprater³¹⁶ à faire de cet espace un domaine impérial spécialisé dans la production de bois d'œuvre. Cependant, si nous ne pouvons attester avec certitude qu'il s'agissait d'un domaine impérial, il y a de fortes chances pour que le *fundus* soit dans le domaine public : les analyses par F. Luciani³¹⁷ des *nomina Publicius* dans trois inscriptions de l'Empire (*EDCS-04200807* = *CIL* V, 715, *EDCS-48700122* = *AE* 2010, 592 et l'inscription étudiée) permettent de dire qu'il s'agissait certainement d'anciens esclaves publics ayant été affranchis et ayant continué la fonction de *saltuarius* pour la *pascua publica* qu'ils occupaient en tant qu'esclave. Une quatrième possibilité est proposée par P. Ouzoulias³¹⁸ sur base de l'édition et analyse de L. Lazzaro³¹⁹ : toujours à partir de son interprétation foncière du terme *saltus* et sur base du gentilice, il affirme que *Titus Publicius Tertius* aurait été un esclave affranchi par la collectivité qui gérât le *saltus*. Les deux dernières possibilités nous paraissent les plus prometteuses sans que nous ne puissions

³¹¹ F. Pétry parle de statut de subsécive probablement en raison de sa situation en marge de la centuriation. Selon lui, c'est grâce à ce statut que l'empereur put reprendre le contrôle à la fin du I^{er} siècle. Néanmoins, il doit y avoir une subtilité juridique à ce niveau car Auguste avait déjà un contrôle relatif sur ces terres régies par le *ius subseciuorum*. En revanche, il semble que la volonté de reprise de contrôle durant la période économiquement prospère de la fin du I^{er} siècle sur des territoires économiquement exploitables à petite échelle soit justifiée (GVOZDEVA I. A., « Император Август – Государственный Деятель И Юрист » dans *Вестник Российского университета дружбы народов*, t. 7, fasc. 1, 2015, p. 11 (*Всеобщая история*) ; DANNEAU J., *Synthèse sur la question cadastrale dans les Trois Gaules sous Auguste*, mémoire sous la direction de VAN HAEPEREN F., Louvain-la-Neuve, Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2021, p. 76-77 (inédit.).

³¹² BERNHARD H., « Waldfischbach-Burgalben PS », p. 656-659.

³¹³ MACMULLEN R., « Three Notes on Imperial Estates » dans *The Classical Quarterly*, t. 12, fasc. 2, novembre 1962, p. 279.

³¹⁴ BERNHARD H., « Waldfischbach-Burgalben PS », p. 656-659.

³¹⁵ MACMULLEN R., « Three Notes on Imperial Estates », p. 279.

³¹⁶ SPRATER F., *Die Pfalz unter den Römern*, Speier, Pfälzische Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaften, 1929, p. 62-67.

³¹⁷ LUCIANI F., « Cittadini come domini, cittadini come patroni. Rapporti tra serui publici e città prima e dopo la manomissione » dans DONDIN-PAYRE M. et TRAN N. (éd.), *Esclaves et maîtres dans le monde romain. Expression épigraphique de leurs relations*, Rome, École française de Rome, 2016, p. 54-55.

³¹⁸ OUZOULIAS P., « Nos natura non sustinet... », p. 322.

³¹⁹ LAZZARO L., *Esclaves et affranchis en Belgique et Germanies romaines d'après les sources épigraphiques*, Besançon/Paris, Annales Littéraires de l'Université de Besançon/Les Belles Lettres, 1993, p. 106 (*Centre de Recherche d'Histoire Ancienne*, vol. 102).

trancher avec certitude. En ne tenant compte que de l'onomastique, M. Dondin-Payre, H. Chew et B. Mille³²⁰ ainsi que M.-T. Raepsaet-Charlier³²¹ soulignent qu'il pourrait s'agir d'un descendant d'affranchi public.

Onomastiquement, le *praenomen Titus* est d'origine latine avec assonance gauloise, source de sa popularité dans les provinces étudiées ;³²² 11,7%³²³ des occurrences sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain. *Titius* apparaît comme un *nomen* typiquement romain, de formation patronymique constitué à partir de *Titus* suffixé³²⁴, dont 12% des occurrences sont attestées dans l'espaces gallo-germanique continental romain³²⁵ ; les attestations respectivement de 12% et 11,7% ne permettent pas de trancher, quoique parmi les cas décisifs on retrouve davantage de Titus (48) que de Titius (4) en Gaule Belgique ; le génitif patronymique en *-ius* est toutefois typiquement gaulois. En ce qui concerne le *nomen*, la forme de gentilice *Publicius* est plus probable surtout en suivant la théorie de F. Luciani ; elle est non patronymique et d'origine latine³²⁶ et 4,8%³²⁷ de ses attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain. Même si l'anthroponyme *Publicus* comporte un pourcentage plus élevé (6,2%³²⁸), il n'apparaît certainement pas en Gaule Belgique. Le *cognomen Tertius* est également plus probable au vu de son nombre supérieur d'attestations

³²⁰ DONDIN-PAYRE M., CHEW H. et MILLE B., « Un saltuarius dévot... », p. 89.

³²¹ REPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes...*, p. 121.

³²² GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 60 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 68 et 82 ; ID., « Onomastique et société... », p. 110 ; ID., « Les noms germaniques... », p. 220 ; ID., « Multiculturalité dans l'onomastique... », p. 147 ; ID., « Caractéristiques et particularités de l'onomastique trévire », p. 355 et 386 ; ID., « Onomastique et romanisation... », p. 450 ; DONDIN-PAYRE M., « L'onomastique dans les cités de Gaule centrale » dans *Noms...*, 2001, p. 292 et 311.

³²³ Il est attesté dans un total de ± 15.037 mentions selon la dispersion suivante : ± 5.955 *Titus* dont 48 Bel, 31 Aq, 90 Ly, 319 GN, 84 GI, 133 GS, soit 11,8% ; 93 *Titum* hors des provinces étudiées ; ± 6.101 *Titi* dont 26 Bel, 77 Aq, 75 Ly, 113 GI, 86 GS, ± 455 GN, soit 13,6% ; et ± 2.888 *Tito* dont 8 Bel, 3 Aq, 18 Ly, 16 GI, 32 GS, 144 GN, soit 7,7%.

³²⁴ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Aspects de l'onomastique en Gaule Belgique », p. 213-214.

³²⁵ Il est attesté dans un total d'environ 729 mentions selon la dispersion suivante : 430 *Titius* dont 4 Bel, 11 Aq, 14 Ly, 2 GI, 6 GS et 39 GN, soit 17% ; 7 *Titium* hors des provinces retenues ; 9 *Titii* dont 1 GI et 1 GN, soit 22% ; et 283 *Titio* dont 2 Bel, 1 Aq, 1 Ly et 6 GN, soit 3%.

³²⁶ NAVARRO CABALLERO M., GORROCHATEGUI J. et VALLEJO RUIZ J. M., « L'onomastique celtibère : de la dénomination indigène à la dénomination romaine » dans DONDIN-PAYRE M. (éd.), *Les noms de personnes dans l'Empire romain*, Bordeaux/ Paris, Ausonius Éditions/ Diffusion de Bocard, 2011, p. 70.

³²⁷ Il est attesté dans un total de 463 mentions selon la dispersion suivante : 321 *Publicius* dont 2 Bel, 3 Aq, 2 GI, 4 GS, 3 GN, soit 4,4% ; 2 *Publicium* hors des provinces étudiées ; 4 *Publici* hors des provinces étudiées (cf. génitif de *Publicus* indiscociables) ; 136 *Publicio* dont 3 Bel, 1 Aq, 2 GS, 2 GN, soit 5,9%.

³²⁸ Il est attesté dans un total de 242 mentions selon la dispersion suivante : 34 *Publicus* dont 1 Aq, soit 2,9% ; 4 *Publicum* hors des provinces étudiées ; 192 *Publici* dont 2 Bel, 3 Aq, 1 Ly, 1 GS, 3 GI, 4 GN, soit 7,3% (parmi ceux-ci sont aussi comptés les génitifs de *Publicius* indiscociables) ; 12 *Publico* hors des provinces étudiées.

bien que son pourcentage soit inférieur (25,1%³²⁹) à la forme *Tertus* (25,4%³³⁰) pour un espace plus large gallo-germanique continental romain. *Tertius* est un anthroponyme de traduction d'origine latine avec le gaulois *Tritus*.³³¹ *Tertus* est lui un nom latin d'assonance.³³²

- Contexte et matérialité

L'inscription, trouvée en 1928 suite à des fouilles menées par le Musée Historique du Palatinat et conservée à l'Historisches Museum der Pfalz de Spire, est gravée sur une plaque en calcaire local (99x94x32)³³³, complète sur le bas mais brisée en haut.³³⁴ Sa localisation à proximité des fortifications tardives du Heideburg à trois kilomètres au sud-est de la localité dans la vallée de Waldfischbach-Burgalben ainsi que les autres témoins favorisent la thèse d'une occupation locale.³³⁵

La proposition par L. Lazzaro³³⁶ de restituer *D(is) M(anibus)* en première ligne daterait l'inscription des Flaviens au II^e siècle³³⁷ (cf. aussi avec cette formule inscr. 29, 31, 32, 38, 40). Pour sa part, K. Zangemeister date l'inscription du III^e siècle à partir du support de grès rose, les matériaux des inscriptions en grès étant plutôt de couleur blanche ou grise durant les deux premiers siècles. Puisque deux auteurs proposent des supports différents, il est difficile de trancher pour une datation.

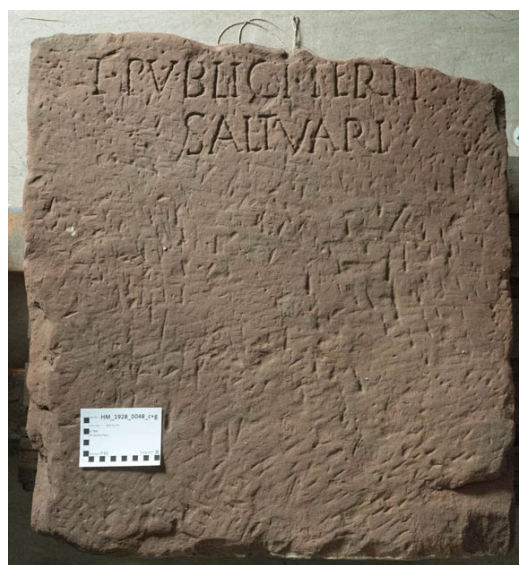


Figure 13 - © Speyer - Historisches Museum der Pfalz - Ortolof Harl 2016 April

Image de VEL 26611

³²⁹ Il est attesté dans un total de ±908 mentions selon la dispersion suivante : ±710 *Tertius* dont 30 Bel, 28 Aq, 19 Ly, 19 GI, 41 GS, 60 GN, soit 27,7% ; 1 *Tertium* hors des provinces étudiées ; 17 *Tertii* dont 10 GN, soit 58,8% ; 180 *Tertio* dont 2 Bel, 1 Aq, 3 GI, 5 GS, 10 GN, soit 11,7%.

³³⁰ Il est attesté dans un total de 295 mentions selon la dispersion suivante : ±6 *Tertus* dont 1 Bel, 2 Aq, 1 Ly, 1 GS, soit 83,3% ; 288 *Terti* dont 11 Bel, 5 Aq, 8 Ly, 10 GI, 11 GS, 25 GN, soit 24,3% ; 1 *Terto* hors des provinces étudiées.

³³¹ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 143, 195 et 198 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 68, 72, 85 ; ID., « Onomastique et société... », p. 113 ; ID., « Les noms germaniques... », p. 217 ; NAVARRO CABALLERO M., GORROCHATEGUI J. et VALLEJO RUIZ J. M., « L'onomastique celtibère... », p. 148, 152.

³³² GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 192.

³³³ LAZZARO L., *Esclaves et affranchis...*, p. 106.

³³⁴ DONDIN-PAYRE M., CHEW H. et MILLE B., « Un saltuarius dévot... », p. 88-89.

³³⁵ OUZOULIAS P., « Nos natura non sustinet... », p. 322.

³³⁶ LAZZARO L., *Esclaves et affranchis...*, p. 106.

³³⁷ LAUBRY N., *Tombeaux et épitaphes de Lyonnaise. Recherches sur le paysage funéraire d'une province de Gaule romaine (Ier-IIIe siècle apr. J.-C.)*, Paris, Hermann, 2021 (*Histoire et Archéologie*) : essentiellement le chapitre 5 *Aspects religieux et culturels du formulaire funéraire*, p. 157-185.

- Classe de l'inscription

Le motif de l'inscription est indéterminé.

G) Ganuenta (Colijnsplaat) dans la *ciuitas Menapiorum*

Le sanctuaire de Nehalennia dans la localité antique de *Ganuenta* était situé à la frontière de l'Empire dans la *ciuitas Menapiorum*, sur la rive gauche/sud (*Noord-Beveland*) de l'ancien estuaire nord de l'Escaut (*Oosterschelde*) ; il est situé à proximité du village moderne de Colijnsplaat duquel il se distingue mais auquel l'historiographie a souvent fait référence pour parler du sanctuaire³³⁸. Détruit en raison du déplacement du littoral suite à la deuxième transgression dunkerquienne (fin III^e s. - début IV^e s.) et au phénomène du *waterwolf*³³⁹, nous ignorons l'apparence du complexe de temple(s) et chapelle(s). En activité assurée entre 190 et 227 (mais dont le culte est certainement à étendre au-delà de cette période)³⁴⁰, les dévots honoraient la déesse mère locale, dont le culte zélandais est attesté déjà avant l'arrivée romaine ; l'autre lieu de culte se trouve à Domburg, environ vingt-cinq kilomètres à l'ouest.³⁴¹ Les autels, repêchés dans l'estuaire, font état de commerçants de denrées et marchandises variées ; cette concentration est due à la situation du sanctuaire qui devait relier les cités fondées sur le Rhin, sur la Meuse et celles bordant la mer du Nord sur le continent ou sur l'île de Bretagne³⁴².

³³⁸ J. E. Bogaers et M. Gysseling (« Nehalennia, Gimio en Ganuenta » dans *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*, t. 52, 1971, p. 86-92.) rapportent que la localité, probablement *caput ciuitatis* des Frisiavons, devait se trouver sur la rive droite ; néanmoins, l'analyse des trois sources sur lesquelles ils se basent rapporte quelques erreurs d'interprétation et amalgames ; comme le souligne G. Raepsaet et M.-T. Raepsaet-Charlier (« La Zélande à l'époque romaine et la question des Frisiavons » dans *Revue du Nord*, t. 403, fasc. 5, 2013, p. 209-210 ; REPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes* », p. 17), cette thèse a été suivie dans d'autres publications dont les notices du *CIL* ; nous avons également remarqué un tel amalgame dans la base de données *EDCS* qui situe Colijnsplaat en Germanie inférieure.

³³⁹ VAN DEN BERG J. et HENDRIKSE W., « De Nehalennia-tempel te Colijnsplaat. Nieuwe feiten over zijn vroegere ligging en ondergang » dans *Westerheem*, t. 30, 1981, p. 13-17 ; LOUWE KOOIJMANS L. P., « De Nehalenniatempel te Colijnsplaat. Onderzoeksmethode en vondstomstandigheden » dans *Deae Nehalenniae. Gids bij de tentoonstelling. Nehalennia de Zeeuws godin, zeeland in de Romeinse tijd, Romeinse monumenten uit de Oosterschelde*, Middelburg/Leiden, Koninklijke Zeeusch Genootschap der Wetenschappen/ Rijksmuseum van Oudheid, 1971, p. 11-21.

³⁴⁰ STUART P., « De godin Nehalennia en haar cultus » dans *Deae Nehalenniae...*, p. 31.

³⁴¹ *IBID.*, p. 27.

³⁴² BOGAERS J. E., « Nehalennia en de Epigraphische gegevens » dans *Deae Nehalenniae...*, p. 32-43 ; REPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes...*, p. 93-96.

8) EDCS-09401497 = AE 1973, 372 = EDH 11219 = DN 13 = BS, A57 =
H, A, p. 114-115

- Signification de l'inscription

Deae Nehalenniae / Vegisonius Mar/tinus civ< i=E >s / Se< q=C >uanus nauta / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

À la déesse Nehalennia, Vegisonius Martinus, citoyen Séquane, naute, s'est acquitté d'un vœu de bon gré et à juste titre.

- Individus

Le dédicant est un certain *Vegisonius Martinus*. Il est la personne de métier, un naute. L'homme est citoyen séquane. Le *nomen* d'origine celtique³⁴³ est attesté dans 100% des cas dans l'espace gallo-germanique continental romain³⁴⁴. Martinus est attesté dans toute la Gaule en tant que *cognomen*³⁴⁵ et dont 48,3% des cas sont situés dans l'espace gallo-germanique continental romain³⁴⁶ ; au regard des anthroponymes Martigenus et Martialis avec lesquels il partage une racine, son origine est soit latine en tant que dérivé de Mars, soit gauloise en tant que dérivé de *martlos* (marteau)³⁴⁷.

Les *nautae*, matelots, sont essentiellement présents en Italie du Nord et en Gaule. Ils sont la catégorie professionnelle la plus représentée parmi les professions de transport dont la plus forte densité se trouve à *Lugdunum* ; pour les inscriptions datables, on les situe entre la seconde partie du II^e siècle et le III^e siècle.³⁴⁸ Ceux-ci sont connus dans les inscriptions par des formules assez figées : la mention du collège comme *corpus nautarum* accompagnée d'une indication géographique (nom de rivière, de lac, de ville ou de tribu).³⁴⁹ Ces collèges devaient être assez fortunés au regard des importantes possessions qu'ils avaient. Les membres généralement d'origine gauloise occupaient une position sociale élevée comme l'attestent de nombreuses mentions de postes honorifiques urbains et au regard d'individus exerçant une double profession (*negotiator*) ; cependant, il existait également de petits indépendants à la position sociale proportionnelle.³⁵⁰

³⁴³ AE 1973, 372.

³⁴⁴ Il est attesté dans un total de 3 mentions selon la dispersion suivante : 2 *Vegisonius* dont 2 Bel, soit 100% ; 0 *Vegisonium* ; 0 *Vegisonii* ; et 1 *Vegisonio* dont 1 GS, soit 100%.

³⁴⁵ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 235-6 et 238.

³⁴⁶ Il est attesté dans un total d'environ 515 mentions selon la dispersion suivante : 363 *Martinus* dont 6 Bel, 8 Ly, 12 Aq, 7 GS, 2 GI, 161 GN, soit 35,4% ; 2 *Martinum*, hors des provinces étudiées ; 108 *Martini*, dont 12 Bel, 10 Aq, 8 Ly, 1 GI, 4 GS, 10 GN, soit 41,7% ; et 42 *Martino* dont 1 Bel, 1 Aq, 2 GS, 4 GN, soit 19%.

³⁴⁷ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 51 et 107.

³⁴⁸ SCHMIDTS T., *Akteure...*, p. 13-15.

³⁴⁹ IBID., p. 27 et 45.

³⁵⁰ IBID., p. 45.

La dédicataire est la déesse des lieux, Nehalennia. La signification de son nom liée à la notion de direction (PIE **nei-* : diriger, mener)³⁵¹ renvoie directement à sa fonction de protectrice des marins des environs³⁵² ; les références nautiques (main sur un gouvernail, pied sur une proue de navire) sont d'ailleurs assez courantes. Elle est également représentée avec des corbeilles de fruits. Les chercheurs estiment que ce symbole fait probablement référence aux récoltes et que la figuration³⁵³ s'est cristallisée avec le temps au point de signifier la prospérité³⁵⁴. Quant à la figure du chien, elle peut faire référence à la fidélité de la déesse ou bien à une qualité psychopompe ou guérisseuse. Sa figuration avec une cape sur l'épaule est encore un trait local, l'élément n'étant pas typique de la représentation divine romaine. Ses deux sanctuaires contemporains, à Domburg et Colijnsplaat, sont les seuls connus ; deux autels présents à Cologne peuvent induire un culte ou une commande. Elle apparaît généralement seule à l'exception de sept inscriptions l'associant à Hercule et d'une inscription avec Neptune et Hercule.³⁵⁵ Cette triade à la fois romaine et locale est protectrice des voyageurs et négociants (Hercule) à travers les flots (Neptune et Nehalennia)³⁵⁶.

³⁵¹ KALMEIJER C. A., « Nehalennia de Leidsvrouw » dans *Westerheem*, t. 22, fasc. 3, juin 1973, p. 115 et 108-116.

³⁵² GYSSELING M., « 2. Etymologie » dans *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*, t. 52, 1971, p. 82-85.

³⁵³ Le fruit le plus fréquent est la pomme. Nous pensons que ce choix peut refléter le passage du *Malus sylvestris* à *Malus domestica*. Les études palynologiques ont permis de définir que la variété sauvage présente depuis le Néolithique poussait encore au tournant de l'ère chrétienne dans le Walcheren ; il s'agit de fruits très petits d'un diamètre de 2 à 2,5 cm et d'un goût assez sûr ; ils étaient consommés séchés (VAN DER FEEN P. J., « De appels en de hond van Nehalennia » dans VAN ES W. et alii (éd.), *Archéologie en Histoire. Opgedragen aan H. Brunsting bij zeventigste verjaardag*, Bussum, Fibula-van Dishoeck, 1973, p. 295-299.). Néanmoins, comme nous pouvons le voir, les représentations sur les autels présentent des pommes plus grosses. La maîtrise de la variété *domestica* étant totale dès le II^e s. sur le continent et ce à partir des espaces portuaires et militaires (ZECH-MATTERNE V., « Le développement de la fructiculture en Gaule du Nord, à l'époque romaine » dans OUZOULIAS P. et TRANOY L. (éd.), *Comment les Gaules devinrent romaines*, Paris, La Découverte, 2010, p. 265-266 (*Hors collection Sciences Humaines*).), nous pensons probable que ce fruit ait été choisi en référence à sa symbolique celtique complexe (MOREILLON F., « La pomme : féminité et renaissance » dans *La chaîne d'union*, t. 71, fasc. 1, 2015, p. 50-51). Pourrait-il aussi y avoir un lien avec des exportations vers l'Angleterre ? Pourrait-ce être une référence à l'introduction de cette variété dans la région ? Les données actuelles ne permettent pas encore d'y répondre.

³⁵⁴ STUART P., « De godin Nehalennia en haar cultus », p. 28.

³⁵⁵ IBID., p. 22-31.

³⁵⁶ MOITRIEUX G., MALIGORN Y. et ÉVEILLARD J.-Y., « Sur quelques témoignages du culte herculéen en Gaule » dans *Latomus*, t. 62, fasc. 3, juillet-septembre 2003, p. 591-593.

- Contexte et matérialité

L'autel en calcaire (76x43x19) comporte une niche avec la figuration de la déesse debout avec le pied gauche sur une proue de navire ; celle-ci est habillée d'une ceinture, d'une cape d'épaule, et d'un chapeau. Elle porte un panier de fruits et un bouquet de plantes et est accompagnée d'un chien. La représentation est complétée par des motifs végétaux sur les côtés et des fruits sur le dessus de l'autel.³⁵⁷

Le dédicant est le seul individu du site originaire de la *ciuitas* de Séquanes. Cette inscription est donc la preuve d'un réseau commercial étendu de la Gaule à la province de *Britannia*³⁵⁸ et d'une mobilité importante des individus. La *ciuitas* était également un lien entre le Nord et le Sud de la Gaule ;



Figure 14 - DN 13, fig. 13 a-c

l'inscription pourrait donc induire des routes commerciales importantes par leur longueur. T. Schmidts soutient d'ailleurs que l'appartenance de l'individu à la *ciuitas* de Séquanes indique que les nautes pouvaient donc aussi provenir du centre et du Sud de la Gaule pour avoir une activité dans le Nord, contrairement à tous les témoins épigraphiques sur les nautes ; néanmoins, cette provenance n'indique pas que le citoyen ait été membre d'un des collèges de nautes.³⁵⁹ Cette inscription constitue un élément de preuve d'échanges commerciaux lointains. En effet, le transport terrestre par les nautes *Ararici* est attesté par l'iconographie de l'inscription dijonnaise *EDCS-10800897* = *CIL* XIII, 5489 = *CAG*-21-02, p. 263 : il est donc très probable que les marchandises étaient déchargées de la Saône pour atteindre la Seine en passant par Dijon à mi-chemin, où des moyens de transport sont représentés³⁶⁰. Toujours dans l'interprétation commerciale à grande échelle, K. Verboven propose de voir un professionnel traitant avec les nautes de la Saône sur l'axe Saône-Moselle-Rhin³⁶¹. Nous savons d'ailleurs

³⁵⁷ BOGAERS J. E. et STUART P., *Deae Nehalenniae...*

³⁵⁸ BONGERS T., « Connectivity in the Scheldt Basin: The role of the river Scheldt in the Roman-era transport network » dans *Digital Classics Online*, t. 6, fasc. 1, 2020, p. 40-42.

³⁵⁹ SCHMIDTS T., *Akteure...*, p. 26.

³⁶⁰ SCHMIDTS T., *Akteure...*, p. 22-23.

³⁶¹ VERBOVEN K., « 14 - The Structure of Mercantile Communities in the Roman World. How Open Were Roman Trade Networks? » dans ARNAUD P. et KEAY S. (éd.), *Roman port societies: the evidence of inscriptions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020, p. 356.

que les nautes de la Saône ne sont pas d'origine lyonnaise mais s'y sont installés³⁶² ce qui abonde dans cette hypothèse.

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande à la suite d'un vœu.

9) EDCS-23400619 = AE 2001, 1489 = AE 2003, 1228 = EDH 47370 = BS, B38 = H, A, p. 115

- Signification de l'inscription

Nehalenniae / Bosiconius / Quartus / actor navis / Flori Severi / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

À Nehalennia, Bosiconius Quartus, agent du navire de Florus Severus, s'est acquitté d'un vœu de bon gré et à juste titre.

- Individus

La dédicataire est la divinité Nehalennia, cf. inscr. 8 pour la notice.

Le dédicant est *Bosiconius Quartus*. Il est la personne de métier, un *actor navis*. Cette fonction précise n'est pas mentionnée dans le *TLL*. Les chercheurs l'ont considéré comme un capitaine de navire³⁶³, mais la fonction d'administrateur ou comptable³⁶⁴ plus populaire nous semble plus adaptée. Il devait s'occuper de superviser les chargements et facturations du fret aux *negotiatores* pour le compte du propriétaire du navire. Deux autres fonctions sont à mettre en parallèle à cette profession : le *uilicus navis* et le *magister navis*. Le premier³⁶⁵ est un *unicum* (EDCS-09200789 = *CIL* XII, 2379 = *CAG*-38-02, p. 248) : le *uilicus* devait être analogue à l'*actor* en raison de la proximité des deux fonctions dans leur dénomination seule³⁶⁶ ; T. Schmidts propose toutefois de voir une fonction plus subalterne du *uilicus navis* à cause d'une place inférieure dans la hiérarchie. Le *magister navis*, lui, assurait les mêmes tâches que

³⁶² BÉRARD F., « Les corporations de transport fluvial à Lyon à l'époque romaine » dans DONDIN-PAYRE M. et TRAN N. (éd.), *Collegia...*, p. 138-139.

³⁶³ AUBERT J.-J., « 9 - Law and Life in Roman Harbours » dans ARNAUD P. et KEAY S. (éd.), *Roman port societies: the evidence of inscriptions*, p. 204-205.

³⁶⁴ AUBERT J.-J., *Business Managers in Ancient Rome...*, p. 188, 212, 274 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Nouveaux cultores de Nehalennia », p. 297 ; SCHMIDTS T., *Akteure...*, p. 8 ; HASSALL M., « Britain and the Rhine Provinces: Epigraphic Evidence of Roman Trade » dans DU PLAT TAYLOR J. et CLEERE H., *Roman Shipping and Trade: Britain and the Rhine Provinces*, Londres, Council for British archaeology, 1978, p. 45-46.

³⁶⁵ SCHMIDTS T., *Akteure...*, p. 72 ; ROUGÉ J., *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1966, p. 234-238.

³⁶⁶ Cf. inscr. 25.

les deux précédents mais la mention de *magister* pousse encore le chercheur allemand à en faire leur supérieur faisant la hiérarchie suivante : *magister* – *actor* – *uilius*.³⁶⁷ Onomastiquement, *Bosiconius*, *unicum*, est un nom d'origine germanique³⁶⁸. Quant à *Quartus*, il est d'origine latine³⁶⁹ mais peut être considéré comme un nom de traduction (*Petrecus* en gaulois)³⁷⁰. 34,5% des attestations de l'empire se trouvent sur l'espace gallo-germanique continental romain³⁷¹. Florus est un nom fréquent en Gaule³⁷² ; 30,4% des occurrences de l'empire sont retrouvées sur l'espace gallo-germanique continental romain.³⁷³ Cet anthroponyme est d'origine latine³⁷⁴ tout comme *Severus*³⁷⁵. 14,9% des attestations de ce dernier se trouvent dans l'espace gallo-germanique continental romain.³⁷⁶



Figure 15 - © Frank Grieshaber
Digitalfoto, 2010 (image du site EDH)

- Contexte et matérialité

L'autel est en calcaire (61,5x36,5x15) brisé en bas à gauche, de facture très simple avec un petit fronton et des représentations florales en relief.³⁷⁷

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande à la suite d'un vœu.

³⁶⁷ SCHMIDTS T., *Akteure...*, p. 8 et 72.

³⁶⁸ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les noms germaniques... », p. 220-221.

³⁶⁹ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 143 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les noms germaniques... », p. 216, 220 et 231 ; ID., « Citoyenneté et nomenclature... », § 7.

³⁷⁰ ID., « L'onomastique des Nerviens », p. 101.

³⁷¹ Il est attesté dans un total de 374 mentions selon la dispersion suivante : 204 *Quartus* dont 5 Bel, 8 Ly, 19 Aq, 7 GI, 11 GS, 33 GN, soit 40,7% ; 110 *Quarti*, dont 2 Bel, 8 Aq, 11 Ly, 3 GI, 2 GS, 11 GN soit 33,6% ; et 60 *Quarto* dont 1 Bel, 1 GI, 7 GN, soit 15%.

³⁷² GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 82.

³⁷³ Il est attesté dans un total de ±680 mentions selon la dispersion suivante : 405 *Florus* dont 5 Bel, 10 Ly, 20 Aq, 2 GI, 12 GS, 4 GN, soit 11,9% ; 5 *Florum* dont 1 Ly et 1 GS, soit 40% ; 168 *Flori*, dont 3 Bel, 35 Aq, 3 Ly, 4 GI, 9 GS, 3 GN soit 33,9% ; et 102 *Floro* dont 3 Ly, 1 GI, 7 GN, soit 10,8%.

³⁷⁴ NAVARRO CABALLERO M., GORROCHATEGUI J. et VALLEJO RUIZ J. M., « L'onomastique celtibère... », p. 150.

³⁷⁵ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 79 et 127.

³⁷⁶ Il est attesté dans un total de ± 6.241 mentions selon la dispersion suivante : ± 1.950 *Seuerus* dont 34 Bel, 45 Aq, 42 Ly, 43 GI, 67 GS, 64 GN, soit 15,1% ; 101 *Seuerum* dont 1 GS, soit 1% ; ± 2.500 *Seueri*, dont 121 Bel, 49 Aq, 80 Ly, 31 GI, 155 GS, 53 GN soit 19,6% ; et ± 1.690 *Seuero* dont 8 Bel, 10 Aq, 13 Ly, 14 GI, 57 GS, 41 GN, soit 8,5%.

³⁷⁷ AE 2001, 1489.

10) EDCS-09401487 = AE 1973, 362 = EDH 11189 = DN 1 = BS, A1 =
H, A, p. 34

- Signification de l'inscription

Deae / Nehalen(n)iae / M(arcus) Exgingius / Agricola / civ< i=e >s Trever / negotiator / salarius / c(oloniae) C(laudiae) A(rae) A(grippinensium) v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

À la déesse Nehalennia, Marcus Exgingius Agricola, citoyen trévire, marchand de sel pour la *colonia Claudia Ara Agrippinensium*, s'est acquitté d'un vœu de bon gré et à juste titre.

- Individus

La dédicataire est la divinité Nehalennia, cf. inscr. 8 pour la notice.

Quant au dédicant, il s'agit du citoyen trévire *Marcus Exgingius Agricola*, la personne de métier, marchand de sel avec l'ancienne Cologne, capitale de Germanie inférieure. Pour la profession, cf. inscr. 5. En ce qui concerne l'onomastique du dédicant, le *praenomen Marcus* est typiquement latin mais est aussi d'assonance celtique avec la racine *marco*, cheval³⁷⁸ ; seulement 7,6 %³⁷⁹ des occurrences se trouvent dans l'espace gallo-germanique continental romain. *Exgingius* est un *unicum* mais d'autres variantes de l'anthroponyme existent : *Excingius* (une attestation en Germanie Supérieure) et *Excingus* (dix attestations à divers cas majoritairement dans l'espace gallo-germanique continental romain³⁸⁰). Au regard des attestations, il apparaît qu'il s'agit d'un nom indigène.³⁸¹ Quant à *Agricola*, il s'agit d'un nom typiquement latin³⁸² dont 21,5 %³⁸³ des noms de l'empire se situent dans l'espace gallo-germanique continental romain.

³⁷⁸ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Multiculturalité dans l'onomastique... », p. 145.

³⁷⁹ Il est attesté dans un total de ± 35.926 mentions selon la dispersion suivante : ± 13.811 *Marcus* dont 133 Bel, 61 Aq, 77 Ly, 177 GI, 187 GS, ±435 GN, soit 7,7% ; ± 450 *Marcum* dont 2 GS, soit 0,4% ; ± 14.172 *Marci*, dont 215 Bel, 92 Aq, 116 Ly, 126 GI, 241 GS, ± 467 GN soit 8,9% ; et ± 7.493 *Marco* dont 35 Bel, 42 Aq, 47 Ly, 31 GI, 90 GS, 142 GN, soit 5%.

³⁸⁰ 4 *Excingus* dont 2 dans les Alpes cottiennes (AC), 1 en Bretagne et 1 en GN ; 4 *Excingi* dont 1 dans les AC, 1 en Bel, 1 en Ly et 1 en GN ; et 2 *Excingo* dont 1 en Norique et 1 dans les AC.

³⁸¹ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 62 ; GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 45.

³⁸² RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 62 ; NAVARRO CABALLERO M., GORROCHATEGUI J. et VALLEJO RUIZ J. M., « L'onomastique celtibère... », p. 134.

³⁸³ Il est attesté dans un total de 205 mentions selon la dispersion suivante : 3 Bel, 12 Ly, 2 GI, 18 GS, 9 GN, soit 21,5%.

- Contexte et matérialité

L'autel est en calcaire (91x50x25,5) avec une niche ornée d'un dais en baldaquin, d'une colonne de chaque côté et d'un petit fronton au-dessus duquel des *pulvini* forment la partie supérieure de l'autel. La déesse est assise sur une chaise à haut dossier, porte la cape d'épaule et tient un panier de fruits. À sa gauche se trouve un autre panier de fruits et à sa droite est couché un chien. Les parties latérales sont décorées d'arbres et six fruits sont déposés sur le dessus.³⁸⁴



Figure 16 - DN 1, fig. 1

Trois positions géographiques ressortent : la *ciuitas Treuerorum*³⁸⁵, la *colonia Claudia Ara Agrippinensium* et *Ganuenta*. Une quatrième en découle forcément : les espaces producteurs de sel au-delà de *Ganuenta* (cf. inscr. 12). En ce qui concerne l'appartenance trévire, il ne semble pas anodin que la *ciuitas* de transition entre Sud et Nord de la Gaule soit traitée ici. Nous pensons qu'elle doit être mise en relation avec le naute séquane, preuve supplémentaire des liens commerciaux Nord-Sud. L'importance de Trèves a déjà été démontrée³⁸⁶.

La question de l'utilisation du sel est également cruciale : présent dans la plupart des domaines de notre catégorie « transformation », ce dernier est présent en tannerie, teinturerie, verrerie et métallurgie mais aussi pratiques alimentaires tant humaines qu'animales, la dernière utilisation le faisant aussi entrer dans le domaine « exploitation ». Il est en fait un agent d'importance capitale de la société antique.³⁸⁷

Depuis la période de La Tène, la production de sel est attestée sur les côtes atlantiques et de la mer du Nord tant sur le continent qu'en Bretagne insulaire (marais salant et procédé de briquetage pour environ 30g de sel par litre d'eau de mer). Deux inscriptions de *salinatores* (EDCS-20401829 = *CIL* XI 390 et EDCS-20401830 = *CIL* XI 391), datée de 70-75, attestent

³⁸⁴ DN 1.

³⁸⁵ L'expression *ciuis Trever* fait référence à la ville *Augusta Treuerorum* ou à la *ciuitas* toute entière (WOLFF H., « “Ciuitas” und “Colonia Treuerorum” » dans *Historia: Zeitschrift für Alte Geschichte*, t. 26, fasc. 2, 1977, p. 204-242).

³⁸⁶ VERBOVEN K., « Handelsaarsgemeenschappen in de Romeinse wereld... », p. 232 ; BONGERS T., « Connectivity in the Scheldt Basin... », p. 33-58.

³⁸⁷ WELLER O., « L'exploitation du sel marin dans le nord de la France durant le second âge du Fer : l'apport majeur des fouilles de l'autoroute A16 » dans MARION S. et BLANQUAERT G. (éd.), *Les installations agricoles de l'âge du Fer en France septentrionale*, Paris, Presses de l'École Supérieure, 2000, p. 249-250.

l'activité dans l'espace en question.³⁸⁸ Notons que cette activité professionnelle était contrôlée par l'état romain.³⁸⁹ Nous pensons donc probable que les *negotiatores salinarii* aient également eu à répondre à des commandes.

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande à la suite d'un vœu.

11) EDCS-09400569 = AE 1975, 651 = AE 1982, 724 = EDH 18231 = DN 45 = BS, A6 = H, A, p. 14-15

- Signification de l'inscription

Deae Nehalenniae / Placidus Viduci fil(ius) / civ< i=e >s Veliocassinius / negotiat(or) Britann(icianus) / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

À la déesse Nehalennia, Placidus, fils de Viducus, citoyen véliocasse, marchand avec la Bretagne, s'est acquitté d'un vœu de bon gré et à juste titre.

- Individus

La dédicataire est la divinité Nehalennia, cf. inscr. 8 pour la notice.

Le dédicant est un certain Placidus, fils de Viducus. Il est la personne de métier, un *negotiator*. Pour la profession, cf. inscr. 5. L'homme mentionne également sa citoyenneté dans la *ciuitas Velioassinius*, en Gaule Lyonnaise (chef-lieu : Rouen). Avec ces quelques données, il est possible de relier cette inscription avec la suivante retrouvée à Clementhorpe (York)³⁹⁰ :

<i>[I(oui) O(ptimo) M(aximo) D(olicheno)] et Genio loci / [et nn(uminibus) Au]gg(ustorum) L(ucius) Viducius / [L(uci) f(ilius) Pla]cidus domo / [ciuit(ate)] Velioas[s]ium, / [seuir? n]egotiator / [cret(arius) a]rcum et ianum / [d(ono) d(edit) l(oco) d(ato)] d(ecreto) [d(ecurionum)] Grato et / [Seleuco co(n)s(ulibus)].</i>	<i>[Neptuno] et Genio loci / [et numinib(us) Au]g(ustorum), L(ucius) Viducius / [Viduci f(ilius) Pla]cidus domo / [ciuitate] Velioas[s]ium / [prou(inciae) Lugd(unensis), n]egotiator / [Britann(icianus), ar]cum et ianuam / [pro se et suis de]d[it] Grato et / [Seleuco co(n)s(ulibus)].</i>
---	---

³⁸⁸ THOEN H., « L'activité des sauniers dans la plaine maritime flamande de l'âge du fer à l'époque romaine. Le sel des Morins et des Ménapiens » dans LOTTIN A. et alii (éd.), *Les hommes et la Mer dans l'Europe du Nord-Ouest de l'Antiquité à nos jours. Actes du colloque de Boulogne-sur-Mer. Juin 1984*, Villeneuve d'Ascq, Éditions Revue du Nord, 1986, p. 27 (*Revue du Nord - spécial hors série - collection Histoire*, vol. 1).

³⁸⁹ IBID., p. 28.

³⁹⁰ Celles-ci sont présentes dans l'article BOGAERS J. E., « Foreign Affairs » dans HARTLEY B. et WACHER J., *Rome and her Northern Provinces. Papers presented to Sheppard Frere in honour of his retirement from the Chair of the Archaeology of the Roman Empire, University of Oxford, 1983*, Gloucester, 1983, p. 21-24 mais aussi en EDH 54, RIB 3195 et EDCS-09301079. Parmi les variantes majeures, nous considérons préférons *[Neptuno]* (cf. inscr. 8) mais *[L(uci) f(ilius)]* ; il est difficile de prendre une décision pour les suivantes.

Il semble donc possible d'affirmer que le dédicant de cette dernière inscription, *Lucius Viducius Placidus*, est la même personne que celui du sanctuaire de Nehalennia. Si certains chercheurs ne tranchent pas la question et proposent la filiation ou une parentalité plus éloignée ³⁹¹, A. Chastagnol propose d'en faire clairement son fils ³⁹², J. E. Bogars et M.-T. Raepsaet-Charlier y voient la même personne³⁹³. Notre analyse de la temporalité indique que la période d'activité assurée du temple de Gaule Belgique se situe entre 190 et 227 tandis que la datation consulaire de l'autre inscription définit l'année de 221. Cela laisse une possibilité pour la même identité et la filiation – la moyenne d'âge des hommes au mariage et donc moyenne d'âge du premier enfant dans l'Antiquité étant vers 27,5 ans³⁹⁴. La différence de neuf ans entre l'édit de Caracalla et la date de l'inscription s'insère correctement dans l'hypothèse du même individu. Quant à l'analyse onomastique, il semble que *Viducius* soit un gentilice à formation patronymique avec le suffixe *-ius*, typique de la tradition gauloise, la tradition germanique se caractérisant par le suffixe *-inius*. Il apparaît donc clair que les deux individus ont un ancêtre du nom de *Viducus* originaire de Gaule.³⁹⁵ Néanmoins, nous sommes arrivés à la même conclusion que l'interprétation de J. E. Bogaers³⁹⁶ : *Viducius* représentant très certainement un gentilice patronymique, il est alors impossible que le père de l'individu se soit appelé *Viducius* ; il devait s'appeler *Viducus* et porter lui-même une forme patronymique dans sa séquence onomastique. Selon la théorie de J. E. Bogaers sur le pseudo-gentilice pérégrin en *-ius*, il est possible que le grand-père se soit appelé *Viducius* ; cependant, nous le pensons plutôt improbable – quoique pas impossible étant donné un élargissement possible au-delà de 190 a.C.n. pour les premières années du sanctuaire – puisque nous le ferions remonter aux alentours de l'année 166 (différence de deux fois 27,5 ans). Par ailleurs, la mention *civ< i=e >s Veliocassinius* admet de le considérer comme un pérégrin, *ciuis* avec l'adjectif de la ville apposé pouvant ne pas faire référence à la citoyenneté, le statut pérégrin s'imposant par la forme de la séquence onomastique pérégrine statique jusqu'à l'obtention de la citoyenneté

³⁹¹ AE 1977, 512 ; FRÉZOULS E., « Déplacements à l'intérieur des provinces occidentales sous le Haut-Empire : quelques exemples » dans *Ktèma : civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques*, t. 14, 1989, p. 138.

³⁹² CHASTIGNOL A., « Une firme de commerce maritime entre l'île de Bretagne et le continent gaulois à l'époque des Sévères » dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. 1980-1981, 1982, p. 109-110 ; Id., « Considérations sur les gentilices des pérégrins naturalisés romains dans les Gaules et les provinces des Alpes » dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. 1993, 1995, p. 174-175.

³⁹³ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Citoyenneté et nomenclature... », § 12 ; BOGAERS J. E., « Foreign affairs », p. 21-24.

³⁹⁴ CORVISIER J.-N., « La vieillesse dans le monde antique : aspects démographiques et conséquences sociales » dans *Cahiers des études anciennes*, t. 55, 2018 ; URL : <https://journals.openedition.org/etudesanciennes/1032#bodyftn44>, § 41.

³⁹⁵ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Citoyenneté et nomenclature... », § 12 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 39.

³⁹⁶ BOGAERS J. E., « Foreign Affairs », p. 23.

au sens romain³⁹⁷. Nous pensons que cette mention peut faire référence à la qualité de cité de droit latin depuis Claude (41-54) ou Vespasien (69-79)³⁹⁸ et que le pluriel initial pourrait signifier une appartenance du père à la cité (accord syllepique). L'anthroponyme *Placidus* est d'origine latine³⁹⁹ et 13,9%⁴⁰⁰ des attestations se trouvent dans l'espace gallo-germanique continental romain. En ce qui concerne le gentilice, *Viducus* n'est attesté que dans le monde celtique (100%)⁴⁰¹ et est considéré comme indigène⁴⁰², tandis que *Viducius* n'est attesté que trois fois, en Bretagne et en Germanie Supérieure. Le *praenomen* *Lucius* est d'origine latine mais d'assonance gauloise par la racine *luco-* (le loup)⁴⁰³ ou bien *lug-* (brillant)⁴⁰⁴ ; et il est attesté dans l'espace gallo-germanique continental romain par rapport au nombre total de l'empire pour un pourcentage de 7,8%⁴⁰⁵.

Selon la restitution de l'inscription adjuvante, il est possible de définir la spécialisation en *negotiator cretarius*. Ces marchands de *creta* (craie, ou plus probablement de produits argile), aussi appelés plus souvent *negotiator artis cretariae*⁴⁰⁶ (10/14 des mentions dans *EDCS*), ont répandu, depuis le continent, de la sigillée et des figurines gauloises, des céramiques rhénanes diverses dont des figurines. Nombreuses sont les découvertes archéologiques en Bretagne insulaire avec une marque de fabrique ou une représentation typique continentale. Même si la majorité des témoins se trouve dans l'espace gallo-germanique continental romain, certains autres attestent la profession en Dalmatie (*EDCS*-31400734 = *CIL* III, 12926 et

³⁹⁷ CHASTIGNOL A., « L'onomastique de type pérégrin dans les cités de la Gaule Narbonnaise » dans *Mélanges de l'école française de Rome*, t. 102, fasc. 2, 1990, p. 580 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Citoyenneté et nomenclature... », § 11.

³⁹⁸ Cf. introduction.

³⁹⁹ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 178 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Onomastique et société... », p. 110 ; NAVARRO CABALLERO M., GORROCHATAGUI J. et VALLEJO RUIZ J. M., « L'onomastique celtibère... », p. 134-135, 147 et 151 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Multiculturalité dans l'onomastique... », p. 144.

⁴⁰⁰ Il est attesté dans un total de 332 mentions selon la dispersion suivante : 153 *Placidus* dont 1 Bel, 1 Aq, 9 GI, 6 GS, 4 GN, soit 13,7% ; 1 *Placidum* dont 1 GI, soit 100% ; 98 *Placidi*, dont 2 Bel, 1 Aq, 7 Ly, 1 GN, 2 GS, 5 GN, soit 13,3% ; et 80 *Placido* dont 2 GI, 4 GN, soit 7,5%.

⁴⁰¹ Il est attesté dans un total de 56 mentions selon la dispersion suivante : 36 *Viducus* dont 15 Bel, 7 Aq, 2 Ly, 7 GS, 1 GI et 4 en Bretagne ; 18 *Viduci* dont 10 Bel, 1 Ly, 1 GN, 1 GI et 5 en Bretagne ; 2 *Viduco* dont 1 Bel, 1 Aq.

⁴⁰² GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 220-221.

⁴⁰³ *IBID.*, p. 152.

⁴⁰⁴ DEMAROLLE J.-M., « Un apprenti à Bliesbruck : retour sur une inscription » dans *Dossiers de l'Archéologie*, Hors-série t. 24, juin 2013, p. 51.

⁴⁰⁵ Il est attesté dans un total d'environ 23.245 mentions selon la dispersion suivante : ± 15.892 *Lucius* dont 77 Bel, 143 Aq, 124 Ly, 169 GI, 310 GS et ± 575 GN, soit 8,8% ; 444 *Lucium* dont 1 Ly et 1 GS, soit 0,5% ; 36 *Lucii* dont 3 Aq, et 2 GN, soit 13,9% ; ± 7.317 *Lucio* dont 23 Bel, 29 Aq, 30 Ly, 21 GI, 59 GS et 249 GN, soit 5,6%.

⁴⁰⁶ Germanie Supérieure (*EDCS*-11000550 = *CIL* XIII, 6524 ; *EDCS*-11000378 = *CIL* XIII, 6366 ; *EDCS*-11001716 = *CIL* XIII, 7588 ; *EDCS*-11001316 = *CIL* XIII, 7228), Lyonnaise (*EDCS*-10500861 = *CIL* XIII, 1906 = *CAG*-69-02, p. 666 ; *EDCS*-10500932 = *CIL* XIII, 01978 = *CAG*-69-02, p. 483 ; *EDCS*-10500989 = *CIL* XIII, 2033 = *CAG*-69-02, p. 728), Belgique (*EDCS*-10900237), Dalmatie (*EDCS*-31400734 = *CIL* III, 12926) et Rhétie (*EDCS*-27200197 = *CIL* III, 5833). Les attestations pour *negotiator cretarius* sont les suivantes : Germanie Inférieure (*EDCS*-01200189 = *CIL* XIII, 8350 ; *EDCS*-11202313 = *AE* 1931, 27 = *BRGK* 27, 1937, p. 104, n. 188), Belgique (*EDCS*-09401495 = *CIL* XIII, 8793 = *AE* 1973, 370) et Dalmatie (*EDCS*-00380797 = *AE* 1992, 1374 = *AE* 1994, 1350).

EDCS-00380797 = AE 1992, 1374 = AE 1994, 1350) et Rhétie (EDCS-27200197 = CIL III, 5833).

- Contexte et matérialité

L'autel fragmentaire (partie inférieure conservée) est en calcaire (37x40,5x16) avec une niche ornée d'une colonne de chaque côté. La déesse est assise sur une chaise, porte une robe longue. À sa gauche se trouve un panier de fruits et à sa droite est assis un chien. Les parties latérales sont chacune décorées d'une corne d'abondance.⁴⁰⁷



Figure 17 - DN 45, fig. 45

Nous situons l'inscription avant 212. Au vu des chiffres tentant une modélisation démographique antique (moyenne de l'espérance de vie de 23 ans et seulement 1/10 des nouveau-nés atteignaient 60 ans, un âge charnière au niveau de la profession)⁴⁰⁸, dans le meilleur des cas, il est probable qu'il ait eu une carrière d'un peu plus d'une trentaine d'années. L'épigraphie adjuvante étant posée en 221, la différence est déjà de neuf années ; si l'on considère que 221 a été la date de fin de carrière, il est donc probable qu'il ait commencé à exercer une profession vers 190. La datation de l'inscription doit se trouver entre 190 et 212.

La mention *negotiator Britannicianus* fait finalement référence au commerce avec la Bretagne insulaire. Des attestations ont été retrouvées dans l'espace rhénan ainsi qu'en Aquitaine.⁴⁰⁹ Ce témoignage ajoute la Gaule Lyonnaise dans le décompte géographique.

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande à la suite d'un vœu.

⁴⁰⁷ DN 7.

⁴⁰⁸ CORVISIER J.-N., « La vieillesse dans le monde antique... », § 13 et 41.

⁴⁰⁹ HASSALL M., « Britain and the Rhine Provinces... », p. 44.

12) EDCS-09401505 = AE 1983, 720 = AE 2003, 1228 = EDH 340 = DN 7
= BS, A9 = H, A, p. 27

- Signification de l'inscription

De[ae] Nehalenni[ae] / [---] Val(erius) Mar[---] / negot(iator) Can[tianus] / [et?] Geserecan[us ---] / [o]b merces bene c[onser(vatas)---]

À la déesse Nehalennia, ... Valerius Mar..., marchand avec *Cantium* et *Gesoriacum*..., pour les marchandises bien conservées...

- Individus

La dédicataire est la divinité Nehalennia, cf. inscr. 8 pour la notice.

Le dédicant est un certain *Valerius Mar*..., la personne de métier, un *negotiator*. Pour la profession de l'homme, cf. inscr. 5. Valerius est un nom typiquement latin⁴¹⁰ dont 15,5%⁴¹¹ se retrouvent dans l'espace gallo-germanique continental romain. Quant à l'anthroponyme commençant par *Mar-*, il est possible qu'il soit latin mais aussi celtique ou d'assonance celtique⁴¹².

- Contexte et matérialité

L'autel est en calcaire (89x55x27,5) avec une niche ornée d'une colonne de chaque côté et d'un petit fronton au-dessus duquel des *pulvini* forment la partie supérieure de l'autel. La déesse est assise sur un banc et a un objet dans sa main droite. À sa gauche se trouve un panier de fruits et à sa droite est assis un chien qui la regarde. Les parties latérales sont chacune décorées d'une



Figure 18 - DN 7, fig. 7 a et c

⁴¹⁰ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 172 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Onomastique et société... », p. 100 ; ID., « Aspects de l'onomastique en Gaule Belgique », p. 213 ; NAVARRO CABALLERO M., GORROCHATEGUI J. et VALLEJO RUIZ J. M., « L'onomastique celtibère... », p. 139 et 226.

⁴¹¹ Il est attesté dans un total de ± 6.613 mentions selon la dispersion suivante : ± 3.853 *Valerius* dont 54 Bel, 48 Aq, 39 Ly, 47 GI, 87 GS, 196 GN, soit 12,2% ; 60 *Valerium* dont 1 Bel, 1 Ly, 1 GI, soit 5% ; 0 *Valerii* mais ± 1.652 *Valeri* dont 19 Bel, 117 Aq, 23 Ly, 119 GN, 49 GS, 35 GI, soit 21,9 % ; et 2.700 *Valerio* dont 9 Bel, 14 Aq, 9 GI, 26 GS, 130 GN, soit 7,1%.

⁴¹² RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... » ; DELAMARRE X., « Index de J. Whatmough... » ; BOGAERS J. E., « Foreign Affairs », p. 15.

corne d'abondance (gauche-droite) et de rames (droite) et quatre fruits (pommes et poires) sont déposés sur le dessus.⁴¹³

Quant aux routes commerciales employées vers la Bretagne, elles datent déjà de la conquête césarienne (STRABON, *Géographies*, IV, 5, 2). Elles furent empruntées durant toute la période florissante des II^e et III^e siècles⁴¹⁴.

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Nous l'interprétons comme une offrande à la suite d'un vœu, la bonne conservation de marchandises. En effet, la mention *ob merces suas bene conservatas* (aussi dans les inscr. 21 et 24 et dans l'inscription DN 32) avec un participe parfait passif comprend une nuance causative. Elle s'oppose à la construction avec adjectif verbal indicatrice d'une action à accomplir et que nous avons repérée dans les trois inscriptions EDCS-23400592 = BS, A62 = AE 2001, 1468 = AE 2003, 122⁴¹⁵, EDCS-09400565 = DN 33 = BS, B3 = AE 1975, 647⁴¹⁶ et EDCS-09400542 = BS, B63 = BS, B74 = BS, C6 = BS, C17 = AE 1975, 630 = AE 2001, 1499 = AE 2003, 1228⁴¹⁷.

13) EDCS-23400563 = CIL XIII, 8164a = ILS 7522 = AE 1983, 722 = AE 2003, 1228 = EDH 346 = BS, A11 = H, A, p. 28-29

- Signification de l'inscription

Deae / Nehalenniae / C(aius) Aurelius / Verus / negotiator / Britannicianus / ex voto l(ibens) m(erito).

À la déesse Nehalennia, Caius Aurelius Verus, marchand avec la Bretagne, à la suite d'un vœu < a posé ceci > de bon gré et à juste titre.

- Individus

La dédicataire est la divinité Nehalennia, cf. inscr. 8 pour la notice.

⁴¹³ DN 7.

⁴¹⁴ LE ROUX P., *La toge et les armes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 679 (Collection Histoire).

⁴¹⁵ [Dea]e / Nehal[ennia]e pro / mercib[us ---]ctor() / bene c[ons(ervandis) ---]/bonius [---] / [---]m[---].

⁴¹⁶ Deae Nehala/enniae pro me/rcibus conse/rvandis C(aius) Cre/scentius Flo/rus ex imp(erio) eius / l(ibens) m(erito).

⁴¹⁷ Deae / Nehalen[niae] / Q(uintus) Phoebi[us] / Hi[l]larus d(ecurio) m(unicipii) B(atavorum) / p[ro] mercibu[s] / be[ne c]o[nser]/va[ndis] v(otum) s(olvit) [l(ibens) m(erito)].

Le dédicant est *Caius Aurelius Verus*, la personne de métier, un *negotiator*. Pour la profession de l'homme, cf. inscr. 5 et 11. *Caius*⁴¹⁸ et *Aurelius*⁴¹⁹ sont des noms typiquement latins dont 15%⁴²⁰ des occurrences du premier et 5,5%⁴²¹ du second se situent dans l'espace gallo-germanique continental romain. Quant à *Verus*, il s'agit également d'un nom latin mais il fait également partie de la catégorie de nom d'assonance⁴²² avec la racine germanique (*wera-*, l'homme)⁴²³. 2,3%⁴²⁴ des occurrences de ce *cognomen* se retrouvent dans l'espace gallo-germanique continental romain.

L'individu se retrouve également dans une inscription de Cologne⁴²⁵ : *Apollini / C(aius) Aurelius C(ai) l(ibertus) / Verus negotiator / Britannicianus / moritex d(onum) d(edit) / l(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum)*. La profession de *moritex* peut donc lui être ajouté. Attestées uniquement dans le monde celto-germanique, trois inscriptions sont les seuls témoins⁴²⁶. La proposition de J. E. Bogaers selon laquelle *moritex* peut faire référence au pas de Calais⁴²⁷ est à rejeter depuis l'analyse de X. Delamarre⁴²⁸ toutefois déjà suspectée par l'archéologue

⁴¹⁸ NAVARRO CABALLERO M., GORROCHATEGUI J. et VALLEJO RUIZ J. M., « L'onomastique celtibère... », p. 146 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Multiculturalité dans l'onomastique... », p. 145 ; GAVRIELATOS A., *Names on...*, 169, 173 et 176.

⁴¹⁹ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 207 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 69 ; ID., « Onomastique et société... », p. 100 ; ID., « Onomastique et romanisation... », p. 409.

⁴²⁰ La version avec un C initial est attestée dans un total de ± 22.956 mentions selon la dispersion suivante : ± 15.990 *Caius* dont 48 Bel, 134 Aq, 124 Ly, 191 GI, 296 GS, ± 487 GN, soit 8% ; ± 435 *Caïum* dont 3 GS, 2 GN, soit 1,1% ; ± 18.907 *Cai* dont 69 Bel, 181 Aq, 212 Ly, ± 638 GN, 266 GS, 164 GI, soit 8,1% ; 9 *Caïi* dont 1 Aq, soit 11,1% ; et ± 6522 *Caïo* dont 8 Bel, 43 Aq, 57 Ly, 30 GI, 50 GS, 222 GN, soit 6,3%. La version avec un G initial est attestée dans un total de ± 2.044 mention selon la dispersion suivante : ± 1.017 *Gaius* dont 9 Bel, 17 Aq, 21 Ly, 52 GN, 48 GS, 52 GI, soit 19,6% ; 15 *Gaium* hors de l'espace étudié ; ± 637 *Gai* dont 11 Bel, 10 Aq, 19 Ly, 51 GN, 31 GS, 10 GI, soit 20,7% ; 3 *Gaii*, dont 1 Aq, soit 33,4% ; 372 *Gaïo* dont 3 Bel, 4 Aq, 6 Ly, 21 GN, 10 GS, 2 GI, soit 12,4%.

⁴²¹ Il est attesté dans un total de ± 9.728 mentions selon la dispersion suivante : ± 5.672 *Aurelius* dont 6 Bel, 14 Aq, 26 Ly, 43 GI, 61 GS, 64 GN, soit 3,8% ; 90 *Aurelium* hors des provinces étudiées ; ± 2.304 *Aureli* dont 2 Bel, 15 Aq, 22 Ly, 59 GN, 31 GS, 14 GI, soit 6,2% ; 92 *Aurelii* dont 1 Aq, 3 GN, soit 4,3% ; et ± 3.874 *Aurelio* dont 14 Bel, 16 Aq, 13 Ly, 24 GI, 64 GS, 42 GN, soit 4,5%.

⁴²² RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Onomastique et romanisation... », p. 450 ; ID., « Aspects de l'onomastique en Gaule Belgique », p. 220.

⁴²³ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 62.

⁴²⁴ Il est attesté dans un total de ± 2.685 mentions selon la dispersion suivante : ± 730 *Verus* dont 7 Bel, 11 Aq, 8 Ly, 25 GI, 17 GS, 28 GN, soit 13,2% ; 82 *Verum* hors des provinces étudiées ; ± 965 *Veri* dont 6 Bel, 3 Aq, 14 Ly, 13 GI, 11 GS, 27 GN, soit 7,7% ; et ± 908 *Vero* dont 2 Bel, 1 Aq, 16 Ly, 10 GI, 15 GS, 13 GN, soit 6,3%.

⁴²⁵ EDCS-01200002 = CIL XIII 8164a = BOGAERS J. E., « Foreign Affairs », p. 19 = WALSER G., *Römische Inschrift-kunst*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag Wiesbaden GMBH, 1988, n. 74 = GALASTER B. et GALASTER H., *Die Römischen Steinschriften aus Köln. Wissenschaftliche Kataloge des Römisch-Germanischen Museums Köln. Band II*, Cologne, Greven & Bechtold, 1975, n. 4.

⁴²⁶ EDCS-28500378 = AE 2002, 882 = AE 2003, 1015 = AE 2008, 774 = AE 2018, 1047 à Londinium (Southwark) : *Num(inibus) Augg(ustorum) / deo Marti Ca/mulo Tiberini/us Celerianus / c(ivis) Bell(ovacus) / morit< e=I >x / Londiniensi/um / primus [---] / [---]VA[* ; EDCS-07800969 = CIL VII, 248 = RIB 678 à Eboracum (York) : *M(arcus) Verec(undius) Diogenes sevir col(oniae) / Ebor(acensis) idemq(ue) mor(itex) civ< i=E >s Biturix / cubus haec sibi vivus fecit* ; et EDCS-01200002 (cf. supra). Celles-ci sont analysées dans SCHMIDTS T., *Akteure...*, p. 11-13.

⁴²⁷ BOGAERS J. E., « Nehalennia en de Epigraphische gegevens » dans *Deae Nehelanniae...*, n. 92.

⁴²⁸ DELAMARRE X., « Index de J. Whatmough... », p. 229-230.

néerlandais et reprise par les éditeurs du *RIB* 3014 : en effet, si *RIB* 3014 propose de l'associer à *nauta*, *naucularius* (possesseur de navire) ou *nauarchus* (capitaine), les morphèmes *mori-* (mer) et *-tex* (de *-tegs*, racine **(s)teigh*, avancer, progresser) portent le sens de « celui qui progresse sur la mer » donc le marin, *nauta*. Les parallèles en vieux breton (*mortoiat*, matelot), moyen breton, breton moderne et gallois renforcent cette interprétation.

- Contexte et matérialité

L'autel est en calcaire (74,5x46x21,5) avec une niche ornée d'une colonne de chaque côté qui descend jusqu'au sol et d'un fronton triangulaire au-dessus duquel des *pulvini* forment la partie supérieure de l'autel. La déesse est assise, porte la cape d'épaule et une longue robe et tient dans ses mains une corbeille de fruits. À sa gauche est placé un haut panier de fruits et à sa droite est assis un chien.



Figure 19 a-b – Image d'EDCS

Les parties latérales sont chacune

décorées d'une corne d'abondance et des fruits étaient déposés sur le dessus.⁴²⁹

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande à la suite d'un vœu.

14) EDCS-09401489 = AE 1973, 364 = EDH 11195 = DN 4 = BS, A26 = H, A, p. 35

- Signification de l'inscription

Deae Nehale/n(n)iae sacrum / C(aius) Iul(ius) Floren(tinus) Agripp(inensis) / negotiator / salarius pro s/e et sui[s v(otum)] s(olvit) l(ibens) m(erito).

⁴²⁹ AE 2003, 1228.

Consacré à la déesse Nehalennia, Caius Julius Florentinus, marchand de sel de la colonie d'Agrippine, s'est acquitté d'un vœu de bon gré et à juste titre pour lui et pour les siens.

- Individus

La dédicataire est la divinité Nehalennia, cf. inscr. 8 pour la notice.

Le dédicant est un certain *Caius Julius Florentinus*, la personne de métier, un *negotiator salarius*. Il est originaire de Cologne, ici appelée « colonie d'Agrippine », cf. inscr. 10.

Pour la profession et ses relations, cf. inscr. 5 et 10. Pour le *praenomen*, cf. inscr. 13. *Iulius* est d'origine italique et 11,7%⁴³⁰ des occurrences se retrouvent dans l'espace gallo-germanique continental romain. Quant à *Florentinus*, il s'agit d'un *cognomen* latin⁴³¹ bien attesté en Gaule⁴³² dont 14,7%⁴³³ des attestations se retrouvent dans l'espace gallo-germanique continental romain.

- Contexte et matérialité

Autel en calcaire (88x53,5x24) avec niche ornée d'une colonne de chaque côté qui descend jusqu'au sol et d'un petit fronton au-dessus duquel des *pulvini* forment la partie supérieure de l'autel. La déesse est assise sur une chaise à haut dossier, porte la cape d'épaule et tient un objet dans sa main droite. À sa droite est assis un chien dont la tête abîmée devait la regarder. Les parties latérales sont chacune décorées d'une corne d'abondance et quatre fruits étaient déposés sur le dessus.⁴³⁴



Figure 20 - DN 4, fig. 4

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande à la suite d'un vœu.

⁴³⁰ Il est attesté dans un total d'environ 11.890 mentions selon la dispersion suivante : ± 8290 *Iulius* dont 58 Bel, 143 Aq, 82 Ly, 238 GS, 157 GI et 316 GN, soit 11,9% ; 248 *Iulium* dont 1 Ly, 1 GI et 2 GS, soit 1,6% ; 212 *Iulii* dont 3 Bel, 11 Aq, 3 Ly, 1 GI, 7 GS et 34 GN, soit 27,8% ; et ± 3140 *Iulio* dont 12 Bel, 38 Aq, 49 Ly, 26 GI, 48 GS et 156 GN, soit 10%.

⁴³¹ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 233 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Onomastique et société... », p. 103 et 109.

⁴³² GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 82 et 85, n. 349.

⁴³³ Il est attesté dans un total de 380 mentions selon la dispersion suivante : 195 *Florentinus* dont 3 Bel, 3 Ly, 1 GI, 34 GS, 1 GN, soit 21,5% ; 4 *Florentinum* hors des provinces étudiées ; 126 *Florentini* dont 3 Bel, 1 Aq, 1 Ly, 2 GI, 4 GS, soit 8,7% ; et 55 *Florentino* dont 1 Ly, 1 GS, 1 GN, soit 5,5%.

⁴³⁴ DN 4.

15) EDCS-23400576 = AE 2001, 1458 = AE 2003, 1228 = EDH 47342 = BS, A29

- Signification de l'inscription

De[ae] / Nehalenniae M(arcus) / Cupitius Victor / agens rem adiutor / Cai ex voto su(s)cepto l(ibens) m(erito).

À la déesse Nehalennia, Marcus Cupitius Victor, assistant exécutant de Caius, à la suite d'un vœu entrepris, < a posé ceci > de bon gré et à juste titre.

- Individus

La dédicataire est la divinité Nehalennia, *cf.* inscr. 8 pour la notice.

Le dédicant est *Marcus Cupitius Victor*, la personne de métier, un assistant. Si la *Paulys Real-Encyclopädie*⁴³⁵ ne mentionne que les fonctions officielles (administration civile, militaire et religieuse), la *Brill's New Pauly*⁴³⁶ rapporte le témoignage d'Horace en tant que « assistant important ». Le *TLL* spécifie l'assistance envers une personne ou pour un domaine, en plus des domaines officiels. Ainsi, dans le domaine privé, J.-J. Aubert les insère par exemple comme assistants des *actores* en tant que *vicarii*.⁴³⁷ Au niveau onomastique, pour le *praenomen*, *cf.* inscr. 10. Le *nomen Cupitius* est un gentilice latin non patronymique⁴³⁸ dont 33,4%⁴³⁹ se trouvent dans l'espace gallo-germanique continental romain. *Victor* est un anthroponyme latin à assonance celtique⁴⁴⁰ lié à la racine gauloise *vector-* (combat)⁴⁴¹ dont 9,1%⁴⁴² sont situés dans l'espace gallo-germanique continental romain. Pour *Caius*, *cf.* inscr. 13.

⁴³⁵ HABEL P., « *Adiutor* » dans WISSOWA G. (éd.), *Paulys Real-Encyclopädie der Classischen Alterumswissenschaft*, première série, t. 1 (Aal-Alexandros), Stuttgart, J. B. Metzlerscher Verlag, 1983, nouvelle édition, col. 364-366.

⁴³⁶ GIZEWSKI C., « *Adiutor* » dans CANICK H. et SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of Ancient World. Antiquity*, t. 1 (A-Ari), Brill, Leyde/Boston, 2002, col. 139-140.

⁴³⁷ AUBERT J.-J., *Business Managers in Ancient Rome...*, p. 188.

⁴³⁸ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 69.

⁴³⁹ Il est attesté dans un total de 9 mentions selon la dispersion suivante : 9 *Cupitius* dont 1 Bel, 1 Aq, 1 GS, soit 33,3%.

⁴⁴⁰ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « L'onomastique des Nerviens », p. 101 ; ID., « Onomastique et romanisation... », p. 419 ; ID., « Onomastique et société... », p. 108, 110, 113 et 121.

⁴⁴¹ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 37.

⁴⁴² Il est attesté dans un total de ± 3.754 mentions selon la dispersion suivante : ± 2.220 *Victor* dont 81 Bel, 16 Aq, 23 Ly, 49 GI, 60 GS, 14 GN, soit 10,9% ; 13 *Victorem* hors des provinces étudiées ; ± 548 *Victoris* dont 1 Bel, 4 Aq, 9 Ly, 7 GI, 11 GS, 16 GN, soit 8,8% ; ± 883 *Victori* dont 6 Bel, 6 Aq, 3 Ly, 12 GI, 7 GS, 16 GN, soit 5,7% ; et 90 *Victore* dont 2 GS, soit 2,2%.

- Contexte et matérialité

Autel en calcaire (59x37x16) avec niche. L'érosion nous empêche de savoir s'il y avait effectivement le commun petit fronton au-dessus duquel des *pulvini* forment la partie supérieure de l'autel. La déesse est assise sur un banc, porte la cape d'épaule et tient un panier de fruits de ses deux mains sur ses genoux. À sa droite est couché un chien. Les parties latérales sont décorées d'arbres et six fruits (trois pommes et trois poires) étaient déposés sur le dessus.⁴⁴³



Figure 21 - BS, A29 (image de EDCS)

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande à la suite d'un vœu.

16) EDCS-23400580 = AE 2001, 1460 = AE 2003, 1228 = EDH 47344 = BS, A34 = H, A, p. 29-30

- Signification de l'inscription

Deae N[e]hale[n]niae / [Titus? C?]a[rini?]us G[r]atus / nego[tia]t(or) all]ecar(ius) / pro se [et suis] v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

À la déesse Nehalennia, Titus? Carinius? Gratus, marchand d'alleg, s'est acquitté d'un vœu de bon gré et à juste titre pour lui et les siens.

- Individus

La dédicataire est la divinité Nehalennia, cf. inscr. 8 pour la notice.

Le dédicant est un certain *Titus? Carinus? Gratus*, la personne de métier, un *negotiator allecarius*. Son statut est indéterminé. Le produit en vente consiste en le « résidu après le filtrage

⁴⁴³ AE 2001, 1458.

du *garum*. L'*allec* était moins cher que le *garum*, le premier étant une alimentation convenant aux soldats et aux citoyens moyens. Le *garum* était probablement réservé aux officiers et aux citoyens plus fortunés. »⁴⁴⁴ Des restes d'amphores à *garum* hispaniques indiquent que les prémices des exportations vers le Rhin et la Bretagne insulaire ont commencé à partir de la péninsule ibérique et du Nord de l'Afrique jusqu'au début du II^e siècle et que l'Armorique prit ensuite la relève totale entre 150 et 270/185 (*acmé* entre 150 et 250) avec une production de plusieurs milliers de mètres cubes (d'après les découvertes des cuves en Armorique et principalement dans la baie de Douarnenez). M. Immerzeel propose de voir une origine méditerranéenne de la tête de cette possible entreprise générale de sauce de poisson qui saisit l'opportunité du lieu favorable (matières premières, transport aisé au vu de la situation et liens commerciaux) à cette exploitation pour s'installer et se développer. Pour ce site armoricain, remarquons finalement les liens avec le sanctuaire de Nehalennia par des représentations divines de Neptune et Hercule, divinités peu représentées dans cette partie de la Gaule. Néanmoins, un autre site plus proche des sanctuaires de Nehalennia existe à Aardenburg (Zélande). La production d'*allec* est attestée par l'inscription EDCS-51400104 = AE 2008, 00911 figurant sur un *dolium* (tonneau) d'un peu plus de trois cents litres, destiné certainement à la macération : *Al[l]ic XI s(emis)*. Un *castellum* y avait été installé dès 180 notamment pour la consolidation de la route commerciale de l'embouchure à *Ganuenta* d'après l'archéologue J. A. Trimpe Burger.⁴⁴⁵ Mais l'exploitation par la pêche dans l'estuaire de l'Escaut est attesté par les découvertes archéologiques de Braives, Tongres et Tirlemont, tandis que des restes de poissons ont été découverts dans la localité d'Aardenburg.⁴⁴⁶ Comme W. De Clercq et R. M. van Dierendonck, nous considérons que ces données cumulées indiquent une production locale auprès de laquelle les *negotiatores allecarii* ont pu s'approvisionner.

⁴⁴⁴ IMMERZEEL M., « Profession : *Negotiator allecarius*. Fabrication et commerce de sauce de poissons dans le Nord-Ouest de l'Empire romain » dans *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*, t. 70, 1990, p. 189.

⁴⁴⁵ TRIMPE BURGER J. A., *Romeins Aardenburg*, Aardenburg, drukkerij Durenkamp, 1992.

⁴⁴⁶ DE CLERCQ W. et VAN DIERENDONCK R. M., « Extrema Galliarum. Zeeland en Noordwest-Vlaanderen in het Imperium Romanum » dans *Zeeuws Tijdschrift*, t. 58, fasc. 3-4, 2008.

L'anthroponyme est *Gratus* ou *Gnatus*. Le premier est latin⁴⁴⁷ et le second celtique⁴⁴⁸ (ou latin d'assonance celtique⁴⁴⁹). Dans le premier cas, 17,3%⁴⁵⁰ des attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain ; il s'agit de 84,2%⁴⁵¹ pour le second. Nous émettons l'hypothèse d'une même identité avec le second dédicant de l'inscr. 17, *Titus Carinius Gratus*, avec lequel il partage la même profession ; il faut alors sélectionner *Gratus* comme *cognomen*. Cependant, la difficulté de lecture de la pierre ne permet de confirmer la même identité avec certitude.

- Contexte et matérialité

L'autel est en calcaire (50x27x12,5) brisé en sept fragments. De ceux-ci il est possible de déduire la représentation commune : une niche ornée d'une colonne de chaque côté et d'un fronton triangulaire. La déesse n'est pas conservée contrairement au chien placé ici à sa droite. Les parties latérales sont décorées de motifs végétaux. Nous n'avons pas de traces claires de la partie supérieure de l'autel.⁴⁵²



Figure 22 - BS, A34 (image de EDCS)

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande à la suite d'un vœu.

⁴⁴⁷ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 169, 173-174 et 177 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Nouveaux cultores », p. 294.

⁴⁴⁸ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 159-160 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Nouveaux cultores », p. 294 ; WEISS N., « Étude onomastique des blocs inscrits... », p. 14-15, 20 et 31.

⁴⁴⁹ DONDIN-PAYRE M., « Les éléments celtiques dans l'onomastique de Gaule centrale... », p. 242.

⁴⁵⁰ Il est attesté dans un total de ± 601 mentions selon la dispersion suivante : 274 *Gratus* dont 7 Bel, 6 Aq, 9 Ly, 3 GN, 6 GI, 20 GS, soit 18,6% ; 19 *Gratum* dont 1 GS, soit 5,3% ; 177 *Grati* dont 1 Bel, 5 Ly, 4 GI, 6 GS, 8 GN, soit 13,6% ; et 131 *Grato* dont 2 Ly, 3 GI, 8 GS, 15 GN, soit 21,4%.

⁴⁵¹ Il est attesté dans un total de 19 mentions selon la dispersion suivante : 6 *Gnatus* dont 1 Bel, 2 Aq, 1 GN, 2 GS, soit 100% ; 11 *Gnati* dont 2 Bel, 2 Aq, 1 GS, 3 GN, soit 72,7% ; et 2 *Gnato* dont 1 Bel, 1 Ly, soit 100%.

⁴⁵² AE 2001, 1460.

17) EDCS-09401490 = AE 1973, 365 = EDH 11198 = DN 5 = BS, A39 =
H, A, p. 32-33

- Signification de l'inscription

De(ae) / Nehalenniae L(ucius) Secundius / Similis et T(itus) Carinius / Gratus negotiatores / allecari v(otum) s(olverunt) l(ibentes) m(erito) / [[---]].

À la déesse Nehalennia, Lucius Secundius Similis et Titus Carinius Gratus, marchands d'allec, se sont acquittés d'un vœu de bon gré et à juste titre (...).

- Individus

La dédicataire est la divinité Nehalennia, cf. inscr. 8 pour la notice.

L'inscription a été posée par deux dédicants, les professionnels, des *negotiatores allecari*. Pour la profession, cf. inscr. 16. Selon J. E. Bogaers, le premier individu pourrait être le représentant d'une génération de famille. Son père *C. Senius Secundus* (EDCS-09400567 = DN 42 = BS, B31 = AE 1975, 649) et son fils *L. Secundius Similis* (EDCS-09401490 = DN 26 = BS, A39 = AE 1973, 365) seraient ainsi le reflet de gentilices de formation patronymique. Nous ne pensons pas qu'une telle proposition soit correcte (cf. inscr. 24). Sur le plan onomastique, pour *Lucius*, cf. inscr. 11. *Secundius* est un gentilice patronymique latin de traduction à partir du gaulois *Sequndus*⁴⁵³ dont 29,4%⁴⁵⁴ des occurrences sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain. *Similis* est un anthroponyme latin⁴⁵⁵ comportant une assonance germanique⁴⁵⁶ dont 23,4%⁴⁵⁷ des occurrences se trouvent dans l'espace gallo-germanique continental romain. Quant au second individu, pour le *praenomen* Titus, cf. inscr. 7. Le *nomen* *Carinus* est possiblement italo-celtique, pouvant provenir du latin *carus* ou *carinare* (blâmer), de la racine gauloise *carant-* ou du PIE **karra* (roche)⁴⁵⁸ ; la finale *-ius* peut

⁴⁵³ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 61, 71 et 85.

⁴⁵⁴ Il est attesté dans un total de 119 mentions selon la dispersion suivante : 37 *Secundius* dont 8 Bel, 5 Ly, 2 GN, 1 GI, 6 GS, soit 59,4% ; 0 *Secundii* (la correspondance avec le *génitif* de *Secundus* nous a empêché de comptabiliser les occurrences de cette forme ; voici toutefois les chiffres pour les provinces recherchées : 46 Bel, 38 Aq, 48 Ly, 135 GN, 34 GI, 60 GS) ; et 82 *Secundio* dont 3 Bel, 1 Aq, 1 Ly, 2 GN, 4 GI, 3 GS, soit 15,9%.

⁴⁵⁵ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 62.

⁴⁵⁶ ID., « Onomastique et société... », p. 104, 123 ; ID., « Les noms germaniques... », p. 221 ; ID., « Multiculturalité dans l'onomastique... », p. 154 ; ID., « Onomastique et romanisation... », p. 448.

⁴⁵⁷ Il est attesté dans un total de 128 mentions selon la dispersion suivante : 102 *Similis* dont 3 Bel, 1 Ly, 4 GN, 14 GI, 6 GS, soit 27,5% ; 3 *Similem* hors des provinces étudiées ; 22 *Simili* dont 2 GI, soit 9,1% ; et 1 *Simile* hors des provinces étudiées.

⁴⁵⁸ EVANS D. E., *Gaulish Personal Names: A Study of Some Continental Celtic Formations*, Oxford, Clarendon Press, 1967, p. 163 ; GUYONVARC'H C.-J., « Les anthroponymes gaulois de la tablette d'exécration de Rom » dans *Ogam*, sept 1962, p. 463-465.

alors indiquer une tradition celtique. 10,3 %⁴⁵⁹ des attestations de cet anthroponyme sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain. Pour le *cognomen Gratus* et la possible parenté de ce second individu, cf. inscr. 16.

- Contexte et matérialité

L'autel est en calcaire (91x53x26) avec une niche ornée d'un dais en baldaquin, d'une colonne de chaque côté et d'un petit fronton au-dessus duquel des *pulvini* forment la partie supérieure de l'autel. La déesse est assise sur une chaise à haut dossier, porte la cape d'épaule et tient une corne d'abondance dans la main gauche. À sa gauche est couché un chien. Les parties latérales sont décorées de parties végétales (bas) surmontées d'une personne présentant des offrandes. Quatre fruits sont déposés sur le dessus.⁴⁶⁰



Figure 23 - DN 5, fig. 5 a-c

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande à la suite d'un vœu.

18) EDCS-23400586 = AE 2001, 1464 = EDH 47348 = BS, A49 = H, A, p. 31

- Signification de l'inscription

Deae Nehalenniae / C(aius) Iul(ius) Ianuarius / Agrip(pinensis) neg(otiator) salar(i)us l(ibens).

À la déesse Nehalennia, Caius Julius Ianuarius, marchand de sel de la colonie d'Agrippine, < a posé ceci > de bon gré.

⁴⁵⁹ Il est attesté dans un total de 233 mentions selon la dispersion suivante : 47 *Carinus* dont 2 Bel, 3 Aq, 1 Ly, 3 GN, 1 GI, 10 GS, soit 42,6% ; 59 *Carini* dont 1 Aq, 2 Ly, 2 GI, 2 GS, 5 GN, soit 16,9% ; et 127 *Carino* dont 1 Aq, 1 Ly, 2 GS, soit 3,1%.

⁴⁶⁰ DN 5.

- Individus

La dédicataire est la divinité Nehalennia, cf. inscr. 8 pour la notice.

Le dédicant est *Caius Julius Ianuarius*, la personne de métier, un *negotiator salarius*. Pour la profession, cf. inscr. 10. Au niveau onomastique, pour le *praenomen*, cf. inscr. 13, et pour le *nomen*, cf. inscr. 14. Quant au *cognomen Ianuarius*, il est d'origine latine⁴⁶¹ (mois de janvier⁴⁶²) potentiellement d'assonance gauloise (*iano-*, juste)⁴⁶³. 9%⁴⁶⁴ des attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain.

- Contexte et matérialité

L'autel est en calcaire (88x50x22) avec une niche ornée d'une colonne et d'un fronton triangulaire au-dessus duquel des *pulvini* forment la partie supérieure de l'autel. La déesse est assise sur une chaise à haut dossier et tient un plateau de fruits de ses deux mains sur ses genoux. Aucun chien n'est présent. Les parties latérales sont chacune décorées d'une corne d'abondance et un gouvernail est présent en plus sur le côté gauche. Des fruits étaient déposés sur le dessus.⁴⁶⁵



Figure 24 - BS, A49 (image de EDCS)

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande à la suite d'un vœu.

⁴⁶¹ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Onomastique et société... », p. 109 et 120 ; ID., « Les noms germaniques... », p. 231 ; ID., « Citoyenneté et nomenclature... », § 5 ; ID., « Onomastique et romanisation... », p. 453 ; DONDIN-PAYRE M., « Les éléments celtiques... », p. 250.

⁴⁶² WEISS N., « Étude onomastique des blocs inscrits... », p. 12 ; GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 115-116.

⁴⁶³ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 116.

⁴⁶⁴ Il est attesté dans un total de ± 2.367 mentions selon la dispersion suivante : ± 1.444 *Ianuarius* dont 12 Bel, 3 Aq, 16 Ly, 17 GN, 26 GI, 67 GS, soit 9,8% ; 15 *Ianuarius* dont 1 GN, soit 6,7% ; 12 *Ianuarii* dont 3 Aq, 1 GI, soit 33,4% ; ± 551 *Ianuari* dont 13 Bel, 7 Aq, 9 Ly, 4 GI, 14 GS, 5 GN, soit 9,4% ; et 389 *Ianuario* dont 1 Bel, 3 Aq, 3 Ly, 5 GS, 3 GN, soit 3,9%.

⁴⁶⁵ AE 2001, 1464.

19) EDCS-23400588 = AE 2001, 1466 = EDH 47350 = BS, A53 = H, A,
p. 31

- Signification de l'inscription

Deae [Ne]halen/niae [Se]xtius / Mi[---] / neg[otiator](?).

À la déesse Nehalennia, Sextius Mi... marchand...

- Individus

La dédicataire est la divinité Nehalennia, cf. inscr. 8 pour la notice.

Le dédicant est un certain *Sextius Mi...*, la personne de métier, un *negotiator*. Pour la profession, cf. inscr. 5. *Sextius* est un nom latin⁴⁶⁶ non patronymique⁴⁶⁷, mais dérivé de *Sextus*⁴⁶⁸, dont 14,4%⁴⁶⁹ des occurrences sont attestées dans l'espace gallo-germanique continental romain.

- Contexte et matérialité

Partie inférieure d'un autel en calcaire (57,5x32x16) en sept fragments. Il est fortement possible que la représentation de la déesse soit dans une niche selon la figuration canonique, comme le soutiennent les auteurs J. E. Bogaers et P. Stuart⁴⁷⁰ et d'après notre analyse de la pierre. Les parties latérales sont chacune décorées d'une corne d'abondance.



Figure 25 a-b - BS, A53 (image de EDCS)

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*.

⁴⁶⁶ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les noms germaniques... », p. 220.

⁴⁶⁷ ID., « Les Trévires... », p. 70.

⁴⁶⁸ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 110.

⁴⁶⁹ Il est attesté dans un total de 326 mentions selon la dispersion suivante : 206 *Sextius* dont 1 Bel, 2 Aq, 5 Ly, 5 GN, 1 GI, 12 GS, soit 12,6% ; 2 *Sextium* hors des provinces étudiées ; 3 *Sextii* dont 1 GS, soit 33,3% (la correspondance avec le *génitif* de *Sextus* nous a empêché de comptabiliser les ± 2.988 occurrences de cette forme ; voici toutefois les chiffres pour les provinces recherchées : 40 Bel, 61 Aq, 56 Ly, 243 GN, 57 GI, 58 GS) ; et 115 *Sextio* dont 8 Aq, 2 Ly, 2 GI, 4 GS, 6 GN, soit 19,1%.

⁴⁷⁰ AE 2001, 1466.

20) EDCS-09401503 = AE 1973, 378 = EDH 11237 = DN 25 = BS, B1 =
H, A, p. 30-31

- Signification de l'inscription

Deae / Nehalenni(ae) / Q(uintus) Cornelius / Superstis / negotiator / salarius / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

À la déesse Nehalennia, Quintus Cornelius Superstis, marchand de sel, s'est acquitté d'un vœu de bon gré et à juste titre.

- Individus

La dédicataire est la divinité Nehalennia, cf. inscr. 8 pour la notice.

Le dédicant est *Quintus Cornelius Superstis*, la personne de métier, un *negotiator salarius*. Pour la profession, cf. inscr. 5. *Quintus* est un *praenomen* pouvant être d'origine latine comme gauloise⁴⁷¹ dont 9,6% des occurrences se retrouvent dans l'espace gallo-germanique continental romain⁴⁷². *Cornelius* est un *nomen* latin⁴⁷³ non patronymique⁴⁷⁴ dont 11,2%⁴⁷⁵ est situé dans l'espace gallo-germanique continental romain. Quant à *Superstis*, il s'agit d'un nom germanique⁴⁷⁶ dont 30,4%⁴⁷⁷ des attestations se trouvent dans l'espace gallo-germanique continental romain.

- Contexte et matérialité

L'autel en calcaire (91x50x25,5) est orné d'une colonne de chaque côté et d'un large fronton au-dessus duquel des *pulvini* forment la partie supérieure de l'autel. Les parties latérales

⁴⁷¹ Le nom numéral latin *Quintus*, très commun, est ici analogue à son correspondant gaulois *Pinto* (GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 110.).

⁴⁷² Il est attesté dans un total d'environ 18.260 mentions selon la dispersion suivante : ± 7.300 *Quintus* dont 54 Bel, 62 Aq, 52 Ly, 111 GS, 95 GI et 271 GN, soit 8% ; 160 *Quintum* dont 1 GS, soit 0,6% ; ± 7.850 *Quinti* dont 71 Aq, 46 Bel, 88 Ly, 50 GI, 133 GS et ± 486 GN, soit 11% ; et ± 2.950 *Quinto* dont 6 Aq, 10 Bel, 10 Ly, 16 GI, 45 GS et 142 GN, soit 7%.

⁴⁷³ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 207 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 41 ; ID., « Les noms germaniques... », p. 218 ; WEISS N., « Étude onomastique des blocs inscrits... », p. 9.

⁴⁷⁴ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 41 ; ID., « Onomastique et romanisation... », p. 409 et 441.

⁴⁷⁵ Il est attesté dans un total de ± 3.030 mentions selon la dispersion suivante : ± 2.090 *Conelius* dont 3 Bel, 6 Aq, 16 Ly, 87 GN, 12 GI, 83 GS, soit 9,7% ; 35 *Cornelium* hors des provinces étudiées ; 27 *Cornelii* dont 3 GN, soit 11,1% ; ± 1.118 *Corneli* dont 2 Bel, 4 Aq, 5 Ly, 49 GN, 7 GI, 11 GS, soit 7% ; et ± 878 *Cornelio* dont 2 Bel, 2 Ly, 3 GI, 6 GS, 38 GN, soit 5,8%.

⁴⁷⁶ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Onomastique et société... », p. 125 ; ID., « Les noms germaniques... », p. 234.

⁴⁷⁷ Il est attesté dans un total de 23 mentions selon la dispersion suivante : 4 *Superstis* dont 1 Bel, 1 GI, 1 GS, soit 75% ; 10 *Superstitis* dont 1 Bel, 1 Ly, 1 GS, 1 GN, soit 40% ; 3 *Superstiti* hors des provinces étudiées ; et 1 *Superstite* hors des provinces étudiées.

sont décorées d'une corne d'abondance (droite) et d'un arbre (gauche). Quatre pommes sont déposées sur le dessus.⁴⁷⁸

La remarque de M.-T. Raepsaet-Charlier sur l'inscription 17⁴⁷⁹ indique que les différents acteurs du commerce du sel sont liés à une cité (cf. inscr. 10, 14, 18 pour les *negotiatores salarii* et EDCS-20401829 = CIL XI 390, EDCS-20401830 = CIL XI 391 et EDCS-00380700 = AE 1994, 1279 pour



Figure 26 - DN 25, fig 25 a-c

les *salinatores*). Cependant, cette inscription fait exception. Peut-on comprendre que des *negotiatores salarii* pouvaient être indépendants ?

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande à la suite d'un vœu.

21) EDCS-23400599 = AE 1983, 721 = EDH 343 = BS, B10 = H, A, p. 27-28

- Signification de l'inscription

Deae Nehalenniae P(ublius) Arisenius Marius libertus P(ubli) Ariseni V[---]/hi negotiato/ris Britannica/ni ob merces / bene cons[e]rva/ta[s v(otum) s(olvit)] l(ibens) m(erito).

À la déesse Nehalennia, Publius Arisenius Marius, affranchi de Publius Arisenus V...hus, marchand avec la Bretagne, pour les marchandises bien conservées, s'est acquitté d'un vœu de bon gré et à juste titre.

- Individus

La dédicataire est la divinité Nehalennia, cf. inscr. 8 pour la notice.

Le dédicant est *Publius Arisenius Marius*, l'affranchi de la personne de métier (un *negotiator*). Il est très probable que l'affranchi travaille toujours pour son ancien maître. Pour

⁴⁷⁸ DN 25.

⁴⁷⁹ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Nouveaux cultores », p. 294.

la profession, cf. inscr. 5. *Publius* est un nom latin⁴⁸⁰ dont 5,1%⁴⁸¹ des occurrences sont attestées dans l'espace gallo-germanique continental romain. *Arisenius*, un *unicum*, est un nom patronymique d'origine celtique⁴⁸². Quant à *Marius*, il s'agit d'un surnom latin⁴⁸³ d'assonance celtique⁴⁸⁴ (*maros*, grand)⁴⁸⁵ dont 0,1%⁴⁸⁶ des attestations se situent dans l'espace gallo-germanique continental romain. En ce qui concerne le patron, le *cognomen* *V...hi* est défini comme d'origine germanique par M.-T. Raepsaet-Charlier⁴⁸⁷.

- Contexte et matérialité

L'autel est en calcaire (63x41x15,5), brisé en quatre fragments. La partie supérieure présente un petit fronton triangulaire central avec deux *pulvini*.⁴⁸⁸ Des motifs végétaux se trouvent sur les parties latérales.



Figure 27 a-b - BS, B10 (image de EDCS)

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Nous l'interprétons comme une offrande à la suite d'un vœu, la bonne conservation de marchandises (cf. inscr. 12 et 24).

⁴⁸⁰ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 208.

⁴⁸¹ Il est attesté dans un total d'environ ± 17.596 mentions selon la dispersion suivante : ± 6.738 *Publius* dont 23 Bel, 16 Aq, 28 Ly, 151 GN, 25 GI, 56 GS, soit 4,4% ; 186 *Publium* dont 1 GS, 1 GN, soit 1,1% ; 11 *Publii* dont 3 GN, soit 27,3% ; ± 7.769 *Publi* dont 27 Bel, 40 Aq, 45 Ly, 218 GN, 91 GS, 50 GI, soit 6,1% ; et ± 2.892 *Publio* dont 5 Bel, 4 Aq, 10 Ly, 9 GI, 31 GS, 56 GN, soit 1,2%.

⁴⁸² RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les noms germaniques... », p. 210.

⁴⁸³ ID., « Citoyenneté et nomenclature... », § 7.

⁴⁸⁴ ID., « Les noms germaniques... », p. 226 ; ID., « Onomastique et romanisation... », p. 448 ; BOGAERS J. E., « Foreign Affairs », p. 17.

⁴⁸⁵ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 157.

⁴⁸⁶ Il est attesté dans un total d'environ ± 17.596 mentions selon la dispersion suivante : 725 *Marius* dont 1 Bel, 1 GI, 1 GS, soit 0,4% ; 33 *Marium* dont 1 Bel, 1 Ly, 1 GS, 1 GN, soit 12% ; 18 *Marii* dont 2 Bel, 1 Ly, 1 GS, 3 GN, soit 38,9% (la correspondance avec le *génitif* de *Marus* nous a empêché de comptabiliser les ± 486 occurrences de cette forme ; voici toutefois les chiffres pour les provinces recherchées : 11 Bel, 10 Aq, 7 Ly, 70 GN, 5 GI, 5 GS) ; et 436 *Mario* dont 1 Aq, 4 Ly, 1 GI, 3 GS, 12 GN, soit 4,8%.

⁴⁸⁷ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les noms germaniques... », p. 226.

⁴⁸⁸ AE 1983, 721.

22) EDCS-23400602 = AE 2001, 1475 = EDH 47358 = BS, B14 = H, A,
p. 26-27

- Signification de l'inscription

De[ae] / Nehal[enni]ae / Septim[ian]us / Casal[---]i / negoti[at]or / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

À la déesse Nehalennia, Septimianus < fils de > Casal...us, marchand, s'est acquitté d'un vœu de bon gré et à juste titre.

- Individus

La dédicataire est la divinité Nehalennia, cf. inscr. 8 pour la notice.

Le dédicant est *Septimianus* < fils de > *Casal...us*, la personne de métier, un *negotiator*.

L'homme est certainement un pérégrin avec cette forme onomastique. Pour la profession, cf. inscr. 5. Si on retrouve la variante *Septiminus* dans toutes les éditions, M.-T. Raepsaet-Charlier propose la variante *Septimianus* – retenue ici en possible concurrence avec *Septimienus* moins probable⁴⁸⁹ – en raison de sa qualité de cognominale⁴⁹⁰ et non de gentilice, puisque *Casal[---]i* représente ici le gentilice de forme pérégrine, le nom du père au génitif. Ce patronyme est un *unicum* encore non résolu malgré sa simple lisibilité⁴⁹¹. Pour en revenir à l'anthroponyme du dédicant, il est certainement un nom latin. Il ne peut pas s'agir d'un nom d'assonance avec le nombre sept en gaulois (*sextan*), ni d'un nom de traduction, *Sextanus*⁴⁹² étant considéré comme un nom latin. L'anthroponyme est attesté cinq fois dans la base de données EDCS parmi lesquelles quatre se trouvent dans la zone recherchée⁴⁹³.

⁴⁸⁹ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Nouveaux cultores », p. 296.

⁴⁹⁰ KIRCHER-DURAND C., « Les noms latins en -nus, -na, -num. Étude morpho-sémantique et historique d'une catégorie dérivationnelle du latin classique » dans *L'information grammaticale*, t. 16, 1983, p. 42.

⁴⁹¹ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Nouveaux cultores », p. 296.

⁴⁹² Ce nom est d'ailleurs attesté dans tout l'Occident romain : Afrique proconsulaire (EDCS-14900299 = CIL VIII, 299) ; Hispanie citérieure (EDCS-09300294 = AE 1976, 319 = AE 2015, 513) ; Rome (EDCS-01000161 = CIL VI, 41045 = AE 1930, 70 = AE 1999, 169) ; Regio I - Latium/Campanie (EDCS-19700815 = CIL X, 4624a = CIL IX, 2730 = AE 1991, 491 = AE 2002, 380 ; EDCS-84300093 ; EDCS-20401372 = CIL X, 5581 = AE 2011, 195) ; Regio II - Apulie et Calabre (EDCS-11800635 = AE 1965, 113) ; Lyonnaise (EDCS-10501091 = CIL XIII, 2134 = CAG-69-02, p. 426) ; Germanie Supérieure (EDCS-10800922 = CIL XIII, 5515 = CAG-21-02, p. 263) ; Bretagne (EDCS-07801237 = CIL VII, 924 = AE 1999, 973b).

⁴⁹³ 1 Bel ; 1 GI ; 2 GS ; 1 Afrique proconsulaire.

- Contexte et matérialité

L'autel est en calcaire (53x32x14), brisé en quatre fragments. Les parties latérales sont décorées d'un arbre stylisé et deux fruits étaient déposés sur le dessus. Le centre de la partie supérieure de la face avant devait figurer un petit fronton triangulaire.⁴⁹⁴



Figure 28 - BS, B14 (image de EDCS)

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande à la suite d'un vœu.

23) EDCS-09401500 = AE 1973, 375 = EDH 11228 = DN 22 = BS, B44 = H, A, p. 132-133

- Signification de l'inscription

In h(onorem) d(omus) d(ivinae) / deae / Nehalenniae / C(aius) Catullinius / Secco / negotiator / allecarius / civ< i=e >s Trever / pro se / et suis / v(otum) l(ibens) p(osuit).

En l'honneur de la maison divine, à la déesse Nehalennia, Caius Catullinius Secco, marchand d'allec, citoyen de Trèves, pour lui et les siens a posé un vœu de bon gré.

- Individus

Les dédicataires sont la *domus diuina* (cf. inscr. 3) et la divinité Nehalennia (cf. inscr. 8).

Le dédicant est *Caius Catullinius Secco*, la personne de métier, un *negotiator allecarius*. Pour la profession, cf. inscr. 16. L'homme est citoyen de la *ciuitas* des Trévires (cf. inscr. 10). Pour *Caius*, cf. inscr. 13. Quant à *Catullinius*, il trouve son origine en tant que dérivé soit du latin *Cato*, soit du gaulois *catu-* (combat) ; ensuite, le diminutif gaulois *-ullus*⁴⁹⁵ reçoit également le suffixe patronymique germanique *-inius*⁴⁹⁶. Il est attesté cinq fois dans la base de données EDCS dont deux fois dans l'espace recherché (1 Bel ; 1 GI : 40%). *Secco* est un nom

⁴⁹⁴ BS, B14.

⁴⁹⁵ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 129.

⁴⁹⁶ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Nouveaux cultores », p. 292, n. 6.

celtique ou germanique⁴⁹⁷ dont 76,5%⁴⁹⁸ des attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain.

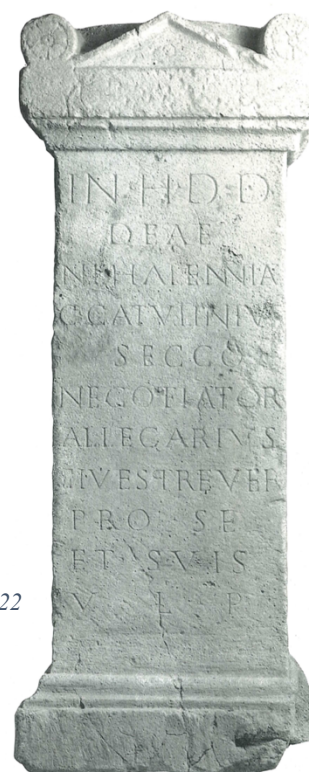
- Contexte et matérialité

Autel en calcaire (143x43,5x43,5) sous forme de tour orné d'un petit fronton entre des *pulvini*. Aucune décoration ne figure.⁴⁹⁹

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande à la suite d'un vœu.

Figure 29 - DN 22, fig. 22



24) DN 11 = BS, A3 = H, A, p. 33-34

- Signification de l'inscription

Deae N[e]halenniae / ob merces recte conser/vatas M(arcus) Secund(inius?) Silvanus / negotiator cretariu[s] / Britannicianu[s] / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

À la déesse Nehalennia, pour les marchandises bien conservées, Marcus Secundinius Silvanus, marchand de produits en argile avec la Bretagne, s'est acquitté d'un vœu de bon gré et à juste titre.

- Individus

La dédicataire est la divinité Nehalennia, cf. inscr. 8 pour la notice.

Le dédicant est un certain *Marcus Secundinius? Silvanus*, la personne de métier, un *negotiator cretarius*. Pour la profession de *negotiator*, cf. inscr. 11. Pour *Marcus*, cf. inscr. 10. En ce qui concerne le *nomen*, les restitutions sont incertaines : *Secundus*, *Secundius*, *Secundinus* et *Secundinius* sont possibles avec cette abréviation. *Secundinus* peut être écarté par sa valeur cognominale⁵⁰⁰ en *-inus* (quoique A. Gavrielatos le propose quand même en *nomen*⁵⁰¹). Selon que l'on choisisse l'une des trois autres possibilités, l'origine de l'anthroponyme et donc la tradition dans laquelle s'inscrit l'individu change : avec *Secundus*, le gentilice latin l'inscrit dans la tradition latine avec une possible assonance gauloise (cf. inscr. 17) ; avec *Secundius*, le

⁴⁹⁷ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 205 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 62.

⁴⁹⁸ Il est attesté dans un total de 51 mentions selon la dispersion suivante : 37 *Secco* dont 28 Bel, 3 GS, 2 GN, soit 89,2% ; 11 *Secconis* dont 2 Bel, 2 GS, 1 GN, soit 45,4% ; et 3 *Secconi* dont 1 Ly, soit 33,3%.

⁴⁹⁹ DN 22.

⁵⁰⁰ KIRCHER-DURAND C., « Les noms latins en -nus, -na, -num... », p. 42.

⁵⁰¹ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 109-110.

gentilice patronymique à suffixe gaulois l'inscrit dans la tradition gauloise ; avec *Secundinius*, le gentilice patronymique à suffixe germanique l'inscrit dans la tradition germanique. J. E. Bogaers propose un lien avec l'inscription *DN 42 = EDCS-09400567 = BS, B31 = AE 1975, 649*, dont il fait du dédicant de cette dernière, *Caius Senius Secundus*, le potentiel père de *Marcus Secund(?) Silvanus* avec un suffixe gaulois *-ius* ; ajoutons que, même si *Senius*⁵⁰² et *Secundus* sont des anthroponymes d'assonance gauloise, le suffixe germanique *-inius* peut également créer la parentalité mais nous ne sommes pas certains qu'il y en ait effectivement une. L'hypothèse gauloise nous rattache à *L. Secundius Similis* (inscr. 17 = *EDCS-09401490 = BS, A39 = AE 1973, 365*) et T. Calvisius Secundinus de Domburg (*EDCS-11100872 = CIL XIII, 8782*) ayant tous les deux un anthroponyme italien⁵⁰³. Dans une autre visée, l'archéologue néerlandais suggère d'inclure à la famille, *L. Secundinius Moderatus* (*EDCS-11100880 = CIL XIII, 8790*) connu d'une inscription de Domburg et les frères colonais *M. Secundinius Severus, negotiator cretarius*⁵⁰⁴ et *C. Secundinius Adventus* (*EDCS-01200189 = CIL XIII 8350*). Il en fait alors une famille de commerçants de céramique. L'étude *EDCS* des *Secundinii* de Cologne ne mentionne que huit individus, trois femmes et cinq hommes. Seule l'inscription des deux frères mentionne la profession. D'autre part, le travail de la céramique est bien attesté à Cologne depuis la période augustéenne. Comme le fait J. E. Bogaers, la constitution d'une famille autour de la profession de *negotiator cretarius* est très séduisante mais, compte tenu des différents noms de traditions différents attestés dans tout l'espace étudié, il est difficile de trancher. Avec si peu de preuves et en raison de la tendance de J. E. Bogaers à constituer des familles⁵⁰⁵, il n'est pas possible d'opérer un choix précis. Néanmoins, l'inscription *EDCS-09401495 = Domburg 23 = ILS 4751 = CIL XIII 8793*⁵⁰⁶ nous semble davantage indiquée pour restituer le *nomen*. À l'instar du commentaire de cette inscription dans l'ouvrage *Domburg*⁵⁰⁷, nous pensons que le Marcus Secundinius Silvanus dont nous avons restitué le *nomen* de tradition germanique dans l'inscription du sanctuaire à Nehalennia doit être le même individu, l'inscription de Domburg et celle de Colijnsplaat étant quasi-identique.

⁵⁰² GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 191.

⁵⁰³ DRAGOSTIN R., « Les gentilices italiques en Dacie romaine » dans *Studia Antiqua et Archaeologica*, t. 18, 2012, p. 242.

⁵⁰⁴ La photo de l'inscription rend difficilement de la première lettre M du *praenomen*. Le *CIL* indique une fin de lettre potentiellement attribuable à un M. La photo la plus récente de la pierre a d'ailleurs un fragment en moins à cet endroit.

⁵⁰⁵ Pour l'inscr. 15 de ce *corpus*, il proposait déjà de faire de *C. Senius Secundus* (*EDCS-09400567 = AE 1975, 649 = DN 42*) et *L. Secundius Similis* (*EDCS-09401490 = AE 1973, 365 = DN 26*) respectivement le père et le fils du dédicant.

⁵⁰⁶ *Deae Nehalenniae / ob merces recte conser/vatas M(arcus) Secund(inius) Silvanus / negoti(a)tor cretarius / Britannicianus / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*.

⁵⁰⁷ STUART P., *Nehalennia van Domburg. Geschiedenis van de stenen monumenten*, Utrecht, Matrijs, 2013.

Ce témoin offre un argument de poids pour la théorie de la famille de commerçants de *creta* proposée par J. E. Bogaers, qui nous apparaît alors bien plus plausible. 30,5% ⁵⁰⁸ des occurrences de ce gentilice sont attestées dans l'espace gallo-germanique continental romain. Quant au *cognomen* *Silvanus*, il s'agit d'un anthroponyme d'origine latine (référence au dieu) ou gauloise (*selva* : propriété, possession)⁵⁰⁹. Plusieurs chercheurs considèrent *Silvanus* plutôt comme gaulois : H. Solin remarque les occurrences fréquentes dans les premiers temps après la conquête⁵¹⁰ ; Evans propose *Silvanus* comme gaulois et *Silvinus* comme latin⁵¹¹. Peut-on trancher le *nomen* en faveur de la version gauloise sur base de cet argument ? Celui-ci reste malheureusement assez faible en raison du caractère assez tardif de l'inscription. Aussi, l'argument du réseau familial nous semble équivaloir avec celui de l'origine du nom. La question de proximité avec la divinité reste également cruciale. Le dieu est peu présent dans l'épigraphie pour les provinces qui nous concernent⁵¹² : onze en Germanie Inférieure, quatre en Gaule Narbonnaise et trois en Aquitaine. L'anthroponyme est donc plutôt à classer dans la tradition gauloise. 26,8%⁵¹³ des occurrences de cet anthroponyme humain sont attestées dans l'espace gallo-germanique continental romain.

- Contexte et matérialité

L'autel est en calcaire (105x59x27) avec une niche ornée d'une colonne de chaque côté et d'un petit fronton au-dessus duquel des *pulvini* forment la partie supérieure de l'autel. La déesse est assise sur un siège placé sur un podium et porte probablement un chapeau. Elle tient un objet dans sa main droite. À sa gauche se trouve un autre panier de



Figure 30 - DN 11, fig. 11 a-c

⁵⁰⁸ Il est attesté dans un total de 266 mentions selon la dispersion suivante : 37 *Secundinius* dont 4 Bel, 2 Ly, 7 GI et 6 GS, soit 51,4% ; ±221 *Secundini* dont 13 Bel, 4 Aq, 6 Ly, 5 GI, 12 GS et 21 GN, soit 27,6% ; 1 *Secundinii* hors des provinces étudiées ; 7 *Secundinio* dont 1 GI, soit 14,3%.

⁵⁰⁹ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 156.

⁵¹⁰ SOLIN H., *Die stadtrömischen Sklavennamen. Ein Namenbuch*, Stuttgart, Franz Steiner, 1996, p. 368.

⁵¹¹ EVANS D. E., *Gaulish Personal Names...*, p. 470.

⁵¹² Dans tout l'Empire, il apparaît uniquement au génitif et au datif avec respectivement 52/421 et 1259/1432 mentions.

⁵¹³ Il est attesté dans un total de ± 1.065 mentions selon la dispersion suivante : 521 *Silvanus* dont 9 Bel, 37 Aq, 9 Ly, 5 GI, 21 GS, 52 GN, soit 25,5% ; 2 *Silvanum* hors des provinces étudiées ; 369 *Silvani* dont 22 Bel, 21 Aq, 14 Ly, 3 GI, 17 GS, 68 GN, soit 39,3% ; et 173 *Silvano* dont 4 Aq, 1 GI, 2 GN, soit 4,9%.

fruits et à sa droite est couché un chien qui la regarde. Les parties latérales sont décorées de motifs végétaux (partie inférieure) et un homme debout habillé avec une toge semble-t-il (partie supérieure). Quatre fruits étaient déposés sur le dessus de l'autel.⁵¹⁴

En lien direct avec notre inscription se trouve *EDCS-09401495* = Domburg 23 = *ILS 4751* = *CIL XIII 8793* en raison de leur caractère quasi-identique. Cette dernière l'inscrit encore dans un réseau vers les mers et atteste les exportations de céramique vers la Bretagne insulaire avec encore plus de certitudes. Elle renseigne sur le trajet emprunté des bouches du Rhin à Domburg, puis jusqu'à *Gesoriacum* pour traverser jusque *Cantium*, confirmant le cabotage même dans la mer du Nord. Une sortie de l'estuaire et une traversée rectiligne comme le rapporte Strabon (*cf. inscr. 12*) semble imprécise, voire incorrecte.

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Nous l'interprétons comme une offrande à la suite d'un vœu, la bonne conservation de marchandises (*cf. inscr. 12 et 21*).

H) *Bagacum* (Bavay) dans la *ciuitas Neruiorum*

Fondée pour l'essentiel *ex nihilo* entre 19 et 15 a.C.n., la ville de *Bagacum* semble s'être développée en même temps que la voie de l'Océan au Rhin d'après des restes retrouvés et datés de 20-15 a.C.n.⁵¹⁵ Des traces d'un atelier monétaire dès les premiers temps de la cité attestent une claire influence romaine. D'autres cultures se côtoyaient à Bavay comme le prouvent les fermes gauloises en bois et en torchis (culture locale belge) et l'implantation d'artisans potiers dès 15 a.C.n., issus de la Marne ou de la Côte-d'Or d'après les tessons retrouvés qui sont typiquement lyonnais par rapport aux tessons de 50-20 a.C.n. (culture gauloise lyonnaise). Ce brassage de culture celte et romaine explique l'essor économique à partir de la fin de l'époque augustéenne.⁵¹⁶ En tant que *caput ciuitatis* de la cité des Nerviens, la ville aux sept chaussées n'a vu naître des monuments grandioses qu'à partir de l'édification en dur de son *forum* à l'époque flavienne. L'hypothèse retenue par la *CAG* est celle de l'incendie du forum dans le dernier quart du II^e s. et reconstruction sous Septime Sévère. L'espace chronologique de la fin du II^e siècle au la moitié du III^e voit une réduction de l'espace urbain. Contrairement aux autres

⁵¹⁴ *DN 11*.

⁵¹⁵ BOUCLY J.-L., « Les débuts de l'occupation romaine à Bavai : état de la question » dans *Revue archéologique de Picardie. Les villes de Gaule Belgique du Haut-Empire. Actes du Colloque tenu à Saint-Riquier (Somme) les 22-23-24 octobre 1982*, t. 3-4, 1984, p. 21-22.

⁵¹⁶ *IBID*, p. 22-23.

cités, la ville ne connut pas de renaissance post-crise du III^e siècle. Les causes les plus convaincantes sont le manque de matières premières et de ressources financières ainsi que la déchéance du statut de *caput ciuitatis*, de sorte que des parties furent désaffectées et des habitations y virent le jour entre 230 et 260. Au Bas-Empire, le forum assurait donc une fonction civile pour la première partie fortifiée et une seconde fédérale (*mansio* du *cursus publicus*) ou militaire (annonce militaire et/ou garnison ayant quitté la ville avant le IV^e s.). Le tournant du III^e au IV^e siècle marque un arrêt assez net dans l'abondance des sources tant archéologiques que littéraires, quoiqu'il fût attesté que le site continuât d'être occupé mais de manière plus succincte.⁵¹⁷ Cette fracture correspond avec la déchéance de Bavay comme capitale au profit de Cambrai (*Camaracum*).⁵¹⁸

Le contexte économique est bien documenté. Même si nous avons assez peu de connaissances sur la vie rurale de la cité, la culture du blé et l'élevage des moutons, porcs et bovins sont attestés. Un sous-sol riche en sable et pierres diverses fut également source d'approvisionnement. Quant aux secteurs professionnels, l'archéologie en a transmis de nombreux : travail de l'os et de la corne, travail du cuir, secteur textile, travail du bois, verrerie, métallurgie, céramique, activité médicale et commerce d'exportation et d'importation ; pour l'ultime catégorie, comptons des pierres précieuses, des céramiques de styles divers, des poissons et produits marins ainsi que du vin, de l'huile et de la saumure d'après les restes d'amphores récupérés.⁵¹⁹

25) EDCS-10600340 = CIL XIII, 3572 = CAG-59-2, p. 329 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

Tib(erio) Iul(io) Tibe(rino) Hvir(o) / Ner(viorum) Q(uintus) Titius / uilicus lic(or).

Pour Tiberius Julius Tiberinus, duumvir des Nerviens, Quintus Titius, uilicus, lecteur < a posé ceci >.

- Individus

Le dédicant est un certain *Quintus Titius*, la personne de métiers. Il est à noter que le terme *uilicus*, considéré comme un *cognomen* par M. Dondin-Payre⁵²⁰, peut s'avérer être une

⁵¹⁷ THOLLARD P. et CARMELEZ J.-C., *Bavay antique*, Paris, Imprimerie nationale, 1996, p. 14-20 et 80-83 ; CAG-59-2, p. 56-149.

⁵¹⁸ REPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes...*, p. 96.

⁵¹⁹ CAG-59-2, p. 56-149.

⁵²⁰ DONDIN-PAYRE M., « Le quotidien institutionnel des cités dans les Trois Gaules » dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 14, 2003, p. 150.

apposition définissant le métier. Les manuels onomastiques consultés ne comptent pas ce nom comme un anthroponyme ; en outre, sur 269 attestations dans la base de données *EDCS*, il n'est considéré que sept fois comme anthroponyme ; une analyse plus détaillée indique que si les quatre premiers peuvent être effectivement considérés comme des noms communs, seuls les trois derniers pourraient éventuellement être interprétés comme noms propres :

- *EDCS-10500473 = CIL XIII, 1550 = CAG-12, p. 102 = AE 1892, 23*⁵²¹, non datée et située en Aquitaine, fait en fait référence à une réalité propres aux grandes exploitations ; dans certains cas, les esclaves s'organisaient selon les institutions romaines ; ainsi, sa fonction de *magister* indiquait sa fonction directrice dans la hiérarchie⁵²² et son titre de questeur probablement sa prérogative des comptes (non précisé dans les articles) ;
- *EDCS-17300806 = CIL VI, 664*⁵²³, datée en 101 et 300 et située à Rome, comprend le terme *uilico* que les chercheurs interprètent tantôt comme une épithète rare de la séquence onomastique divine de Silvanus restitué⁵²⁴, tantôt comme le métier d'un dédicataire⁵²⁵ ; en effet, les interprétations induisent un classement de l'inscription soit parmi les *tituli sacri*, soit parmi les *sepulcrales* ; néanmoins, dans la continuité de ces deux interprétations d'analyse, il semble non pertinent de le considérer comme un anthroponyme ;
- *EDCS-14805701 = CIL IX, 4664*⁵²⁶, datée du I^{er} s. et située dans le Samnium, présente le terme *uilico* qui peut s'accorder comme épithète du dieu Silvanus (*cf.* inscription précédente).
- *EDCS-05800730 = CIL XIV, 2751*⁵²⁷, non datée et située à Tusculum (Latium), dont l'éditeur indique que les lettres de gauche sont incertaines pourrait potentiellement voir

⁵²¹ *Zmaragdo Vilico / quae(ori) magistro / ex decurion(um) decr(eto) familiae Ti(beri) Cae[sa]ris / quae est in me[ta]llis.*

⁵²² BOISSE M., « 918. Épitaphe d'un magister d'une *familia* d'esclaves de Tibère, employés à l'exploitation d'un domaine impérial » dans *Revue épigraphique*, t. 67, 1892, p. 182-183 ; CARLSEN J., *Vilici and Roman Estate Managers until AD 284*, Rome, « L'Erma » di Brestschneider, 1995, p. 54.

⁵²³ *[Silvano(?)] / [S]ancto / [de]o Vilico / [---] Aurelius [*

⁵²⁴ COARELLI F., « La riscoperta del sepolcro degli Hateri. Una base con dedica a Silvano » dans *Studies in Classical Art and Archaeology. A tribute to Peter Heinrich von Blanckenhagen*, New York, J.J. Augustin Publisher, 1979, p. 255-269 ; RIGATO D., « Le iscrizioni a matrice religiosa dei vilici: la documentazione di Roma e Ostia » dans *Rivista storica dell'antichità*, t. 46, 2016, p. 202, 207 et 209 ; DORCEY P. F., *The Cult of Silvanus: a Study in Roman Folk Religion*, Leiden, Brill, 1992, p. 69, n. 117 et p. 156. Le chercheur P. F. Dorcey appelle toutefois à la prudence dans l'interprétation dans son article de la note suivante.

⁵²⁵ DORCEY P. F., « Silvanus Vilicus ? » dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, t. 79, 1989, p. 293-295 ; CARLSEN J., *Vilici and Roman Estate Managers until AD 284*, p. 84 ; MARCHEGIANI C., *EDR 181558*, page consultée le 25/08/2023.

⁵²⁶ *Cinura / Vilico / Silvano / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

⁵²⁷ *D(is) M(anibus) / Tyche / Messalinae / Vilico.*

une lettre abrégée pour un nom avant le terme *uilico* ce qui ferait de ce dernier terme une épithète d'un anthroponyme d'après notre étude sur *EDCS* ;

- *EDCS-41800019*⁵²⁸, datée entre 700 et 1000 et située en Bretagne romaine, est de lecture incertaine ; les éditeurs ont proposé *utilici* et *uilici*⁵²⁹ ; la filiation serait-elle donc réellement d'un individu nommé *Vilicus* ?
- *EDCS-74200526*⁵³⁰, non datée et située à Tarragone (Hispanie Citérieure), contient les termes *uilico* et *uilicus* ; néanmoins, si le premier est attesté avec une majuscule dans la base de données et l'article de D. Julia, il pourrait plutôt être revu avec une minuscule pour en faire une épithète complétée par le génitif suivant en tant que *uilicus* de la colonie comme il arrive souvent ; quant au second, il est supposé ; une recherche dans l'index des ouvrages d'onomastique indique que d'autres noms peuvent convenir, soit *Aulicus*, *Bulicus*, *Elicus*, *Vlicus*, attestés dans l'index de J. Whatmough ; ne pourrait-on pas envisager une autre restitution ? la photo de la pierre ne permet malheureusement pas de le déterminer⁵³¹ ;

Le caractère effectif de l'appartenance à la catégorie des noms propres apparaît donc plutôt douteux. Quant au statut du dédicant, il n'est pas clairement établi : les *tria nomina*, s'ils sont considérés comme tels, tendraient vers un citoyen ou un affranchi⁵³². En tant qu'affranchi, le dédicant pourrait hypothétiquement avoir acquis un *cognomen* au regard d'une ancienne fonction servile. Néanmoins, ne pourrait-on pas y voir une double fonction ? La littérature secondaire ne s'est pas penchée sur la question. D'après la base de données *EDCS*, après une recherche par mots-clefs pour toute la déclinaison de *uilicus* et *uilica*, 412 individus ont été répertoriés. D'une part, parmi ceux-ci, on dénombre 403 personnes ayant seulement le métier de *uilicus/-a* (388 hommes et 15 femmes). Au sein de ce groupe, certains professionnels avaient plusieurs fonctions dans leur métier comme *EDCS-06000303* = *AE* 1926, 164⁵³³ et une poignée d'autres. Parmi ceux-ci, le *uilicus* de l'inscription *EDCS-18600512* = *CIL* VI, 8679 = *AE* 1996,

⁵²⁸ *Cil/ro/ron(?) // Vilici / filius*.

⁵²⁹ HÜBNER E., *Inscriptiones Britanniae Christianae*, Berlin/ Londres, G. Reimer/ Williams and Norgate, 1876, p. 7.

⁵³⁰ *D(is) M(anibus) s(acrum) / C(aio) L(icinio?) Vilico c(oloniae) V(icticis) / Lic(inius?) [Vi]licus / [---] A]vilius / M D confec(erunt)*.

⁵³¹ JULIA D., « Les monuments funéraires en forme de demi-cylindre dans la province romaine de Tarragonaise » dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t. 1, 1965, pl. 13,2.

⁵³² Le *nomen* ne contient pas de suffixe classique *-anus* mais un simple coup d'œil dans la base de données *EDCS* souligne que cette règle comporte de nombreuses exceptions, le terme *libertus* venant lever tout soupçon.

⁵³³ *[---]A[---] / [Me]rcuri(o) / [Pr]imus / [Trai]ani Aug(usti) / ser(vus) Priscil(lanus) vil(icus) / marit(imus) et XX / hered(itatium) Lepc(is) / Magn(ae) d(onum) d(edit)*.

92⁵³⁴ pose question : les éditeurs de l'*AE* 1996 considèrent que les deux métiers cités n'ont pas été exercé au même moment, thèse prouvée par leur restitution (gras) initialement non présente dans la première édition de l'inscription ; l'argument principal est qu'aucune bibliothèque attachée à des thermes n'est connue⁵³⁵. Il est également à noter que les mentions et précisions varient : certains indiquent explicitement leur statut (affranchi, esclave), d'autres énoncent leur(s) maître(s) ou maîtresse(s)⁵³⁶, d'autres encore détaillent leur fonction précise ; tantôt ces informations sont toutes présentes, tantôt l'inscription n'en comprend qu'une seule ou une combinaison, tantôt elles sont toutes absentes même lorsque l'inscription est complète⁵³⁷. D'autre part, un second groupe est constitué de 8 inscriptions mentionnant la profession de *vilicus* (uniquement des hommes) adjointe à une autre :

- *EDCS-12400961* = *CIL* IX, 1456 = *AE* 1995, 361⁵³⁸ indique la fonction religieuse de *magister Bellonae* ;
- *EDCS-32700118* = *CIL* III, 15184,08⁵³⁹, *EDCS-10100446* = *AE* 1903, 286⁵⁴⁰ et *EDCS-15900119* = *AE* 1938, 154⁵⁴¹ évoquent le métier de *tabularius* ;
- *EDCS-05101013* = *CIL* V, 5858⁵⁴², *EDCS-04203556* = *CIL* V, 4503⁵⁴³, *EDCS-13302730* = *AE* 1959, 261⁵⁴⁴ et *EDCS-27601566* = *CIL* III, 1996⁵⁴⁵ rapportent celui d'*arcarius*.

Notons également que moins de dix inscriptions comme *EDCS-17200343* = *CIL* VI, 278⁵⁴⁶ et *EDCS-18900072* = *CIL* VI, 9005⁵⁴⁷ mentionnent deux fonctions avec une succession

⁵³⁴ *D(is) M(anibus) / Onesimus Cae[s(aris) n(ostri)] / vilic(us) therma[r(um) et a] / b< i=Y > bliothe(ae) Gra[ec(ae)] / Crescenti alu[m]no / suo vix(it) / an(nos) VIII me(n)s(em) I / b(ene) m(erenti) fecit.*

⁵³⁵ Cf. *AE* 1996, 92 et *AE* 1993, 149.

⁵³⁶ L'empereur, une cité, jusqu'à trois noms pour un(e) libre, affranchi(e) ou esclave.

⁵³⁷ Cela arrive principalement dans des inscriptions posées à titre privé comme des *inscripti sacrae* ou *sepulcrales* pour un membre de leur famille.

⁵³⁸ *T(ito) Statilio Tauro / M(anio) Aemilio Lepido co(n)s(ulibus) / Tricunda Ti(beri) Claudi Neronis ser(vus) vilic(us) / ma< g=C > ist(er) Bellonae lucerna(m) cum / su< i=E > s ornament(is) libens animo donum / dat Idib(us) Iun(iis) in Li< g=C > ures Baebianos // T(ito) Statilio Tauro M(anio) Aemilio Lepido co(n)s(ulibus) / Tricunda Ti(beri) Claudi Neronis ser(vus) vilic(us) / magister Bellonae lucernam cum / suis ornamentis libens animo donum / dat Idibus Iunis in / Ligures Baebian< o=I > s.*

⁵³⁹ *J / tabul(arius) et vil(icus) stat(ionis) / Confl(u)ent(ium) ex vot(o) / posuit et signum / [---] Caeli ex / [visu(?).*

⁵⁴⁰ *Genio Illyrici / pro salute Imp(eratoris) / Caes(aris) M(arci) Aur(eli) Seve(ri) [Alexandri Aug(usti)] / [et Mam(a)ae Aug(ustae)] / sub cura Ant(oni) / [Si]lvani v(iri) e(gregii) proc(uratoris) / Iulianus vilic(i) / stat(ionis) Ulp(ianensis) tabul(arius) / sumpt(u) suo fec(it) / Albino et Maximo / consul(ibus).*

⁵⁴¹ *[I(ovi) O(ptimo) M(aximo)] / [---] / [---] / [---] Au[gust]u[stus] / g[regi]u[m] / (ustorum) nostrorum / tabul(arii) vectigal(is) Ill(yrici) et vil(ici) stat(ionis) Po(etoviensis) Tertius ser(vus) ex voto.*

⁵⁴² *D(is) M(anibus) / Epitynch(anus) / MM(arcorum) ser(vus) / vi[l]ic(us) ar< c=K > (arius).*

⁵⁴³ *Clodiae / Varillae / Quartio Brix(ianorum) / vilic(us) a[rc]ar(ius) / contubernal(i) / optima(e).*

⁵⁴⁴ *D(is) M(anibus) / Aristi Cae[s(aris) n(ostri) ser(vi) / ar< c=K > (arii) et vilic(i) / XX(vicesimae) heredit(atium) / Herennia Helio(dora) uxor et / Heliodorus / et Felix fili(i).*

⁵⁴⁵ *D(is) M(anibus) / Quintiano / verna(e) Aug(usti) / vilico et / arcario XX(vicesimae) / her(editatium) Iulia Hel(pis) coniugi / b(ene) m(erenti) p(osuit).*

⁵⁴⁶ *Signum / Herculis / Dorus Larc(iorum?) / disp(ensator) qui ante vilicus / huius loci / d(onum) d(edit).*

⁵⁴⁷ *Genio / Coeti Herodian(i) / praegustator / divi{i} Augusti / idem postea vilicus in / hortis Sallustianis / decessit Non(is) Augustis / M(arco) Cocceio Nerva / C(aio) Vibio Rufino co(n)s(ulibus) / Iulia Prima patrono suo.*

temporelle. Le pourcentage de double profession dont celle de *uilicus/-a* semble donc s'élever à 2,2%. Néanmoins, au regard de la poignée d'inscriptions mentionnant plusieurs fonctions au sein de celle de *uilicus*, il apparaît que peu de *uilici* aient eu une fonction supplémentaire. Cela signifie-t-il qu'un licteur ne pouvait pas ou n'aurait pas également pu être le *uilicus* de *Tiberius Iulius Tiberinus* ou bien celui-ci ferait-il partie de la minorité ? La question reste encore ouverte et les éléments de réponse sont à chercher dans les fonctions.

La fonction de *uilicus* peut être exercée par des esclaves, affranchis et des libres, le dernier statut était toutefois le plus rare pour ce type de profession⁵⁴⁸. Elle avait une acception plutôt large encore au I^{er} s. de notre ère car le terme *uilicus* était utilisé au même titre que celui d'*actor*⁵⁴⁹. Il tend à se spécialiser à partir du II^e siècle⁵⁵⁰. Il s'agissait donc d'un supérieur ayant des fonctions aux implications économiques : bien qu'il fût davantage présent dans la *familia rustica* en tant qu'administrateur des esclaves d'un domaine rural, il était également parfois présent comme supérieur de certains esclaves dans la *familia urbana* ; aussi, s'il était parmi les instances directrices et de gestion à la campagne, il était assez bas dans la hiérarchie des supérieurs dans les importantes *familiae* parce qu'il était sous la tutelle des *dispensatores* et *procuratores* (au bas de l'échelle des esclaves de l'encadrement), et probablement moins importants aux yeux du maître que les esclaves et affranchis spécialisés⁵⁵¹. Néanmoins, il était plus commun qu'il soit gestionnaire d'un grand nombre de subalternes ce qui en faisait un membre supérieur de la *familia*. Cet état leur apportait une certaine *dignitas*, normalement réservée aux libres.⁵⁵² Sur le domaine, ses fonctions étaient essentiellement celles de la surveillance des esclaves au travail mais aussi le travail des champs lui-même ; le *uilicus* dirigeait la vie religieuse du domaine et ordonnait la journée en tant que représentant de confiance du *dominus* qui rendait assez rarement visite sur le domaine. Selon Columelle (*De re rustica*, XII, 1, 3 et 5-9) et Caton (*De Agr.*, 143), la *uilica* était responsable des espaces de vie,

⁵⁴⁸ CARLSEN J., *Vilici and Roman Estate Managers until AD 284*, p. 67 et 159.

⁵⁴⁹ Lorsque le terme acquies une spécificité propre, l'*actor* ou *exactor* était un esclave de confiance, rarement un affranchi ou un libre, en charge de la partie de gestion ou financière d'une entreprise ou d'un domaine. On le retrouve également comme gestionnaire administratif ou trésorier de l'État romain, d'une colonie ou d'un municipe où il avait alors plus souvent le statut d'affranchi ou de libre, parfois de haut rang (HABEL P., « Actor. 2 », col 326-330.). J.-J. Aubert le classe dans les *institutores* (AUBERT, *Business Managers in Ancient Rome...*, p. 188) : ce nom générique regroupe les intermédiaires intervenant pour le compte d'une personne et traitant avec les tiers (HALBWACHS V. T., « Institutores » dans CANICK H. et SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of Ancient World. Antiquity*, t. 6 (Hat-Jus), Brill, Leyde/Boston, 2005, col. 836.).

⁵⁵⁰ À partir du II^e s., on retrouve les *uilici* travaillant en collaboration avec les *actores*, ces derniers prenant la charge financière de la gestion du domaine (HABEL P., « Actor. 2 », p. 123-124).

⁵⁵¹ CARLSEN J., *Vilici and Roman Estate Managers Until AD 284*, p. 167-174. À la page 169, l'auteur interprète l'épigramme de Martial VI, 39 où le *uilicus* est cité en dernier après des esclaves spécialisés comme un témoin du statut inférieur aux yeux du maître : distinguons valeur de l'esclave et place dans la hiérarchie.

⁵⁵² ANDREAU J., « Esclavage antique et rentabilité économique » dans *Cahiers du centre de recherches historiques*, t. 34, 2004.

de la nourriture et de l'habillement des forces de travail. Selon Varron (*De re rustica*, II, 10, 10) et Columelle (I, 8, 4), les qualités du *uilicus* étaient la connaissance de l'agriculture et de la gestion, l'écriture, la lecture et les comptes. Notons toutefois que ce type de gestion domaniale reste possible pour un domaine n'excédant pas 60ha (système catonien) mais qu'il est difficilement gérable pour un domaine allant jusqu'à 1000ha avec un personnel de minimum 300 personnes (système columellien)⁵⁵³. La fonction se retrouve aussi dans l'administration des finances publiques, que celle-ci soit en gestion indirecte ou directe : le *uilicus*, en tant que membre de l'administration financière était le régisseur dirigeant pour le compte d'un fermier ou d'un *conductor* de l'État, puis de l'empereur un établissement de perception⁵⁵⁴ ainsi que dans d'autres domaines assez variés tels que la marine, le Génie public, les bibliothèques ou les amphithéâtres.⁵⁵⁵ Dans ceux-ci, la fonction avait une connotation servile forte⁵⁵⁶.

Quant aux *lictors*, ils étaient des hommes de statut libre ou affranchi ; cependant, Dion Cassius rapporte que des esclaves étaient aussi employés (XLVII 43, 3). La Loi de la colonie d'Urso et l'inscription *CIL* III 7000 = *ILS* 6091 rapportent qu'ils touchaient une *merces* de 600 sesterces annuels⁵⁵⁷, ce qui le place en troisième position après les *scribae*⁵⁵⁸ et les *accensi* (huissiers attachés à un magistrat). Comme les licteurs, ces deux dernières professions faisaient partie de la catégorie des *apparitores*, des seconds fournissant prestige et affirmant l'identité civique romaine.⁵⁵⁹ L'attribut conférant aux licteurs ces prérogatives était la hache⁵⁶⁰ ou la verge⁵⁶¹ (*fascēs*, *bascilli*), représentation du pouvoir du peuple romain à travers celui des

⁵⁵³ RATHBONE D., « Vilicus » dans CANKI H. et SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly. Encyclopædia of Ancient World. Antiquity*, t. 15 (TUC-ZYT ; ADDENDA), Leiden/Boston, Brill, 2010, col. 410 ; WILLEM D., *Le Vilicus d'après Caton, Varron et Columelle*, mémoire présenté en vue de la licence en philologie classique, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain : Faculté de philosophie et lettres, 1978, p. 158-160.

⁵⁵⁴ FRANCE J., « Le personnel subalterne de l'administration financière et fiscale... », p. 210.

⁵⁵⁵ CARLSEN J., *Vilici and Roman Estate Managers Until AD 284*, p. 55.

⁵⁵⁶ *IBID.*, p. 211.

⁵⁵⁷ La *Real-encyclopädie* informe que cette somme compte tant pour Rome que pour les *ciuitates* et agglomérations rurales. DAVID J.-M., « Les *apparitores* municipaux » dans BERRENDONNER C., CÉBILLAC-GERVASONI M. et LAMOINE L. (éd.), *Le quotidien municipal dans l'Occident romain*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2008, p. 392-393 soutient que le salaire variait selon le magistrat, le texte de la colonie d'Urso donnant ce chiffre pour les *duoviri* : *in lictores / sing(ulos) HS DC (EDCS-20200004 = CIL II-V, 1022 = CIL II, 5439 = CIL 02, 5439a = CIL I, 594 = AE 1946, 123 = AE 1950, 50 = AE 1951, 32 = AE 1952, 48 = AE 1952, 120 = AE 1997, 826 = AE 1998, 742 = AE 2006, 463 = AE 2016, 35 = AE 2017, 694 = AE 2018, 69 = AE 2018, 69)*.

⁵⁵⁸ Le *scriba* était un copiste, archiviste, secrétaire ou comptable formé et qualifié d'un rang supérieur au *librarius* (simple copiste). On le retrouve dans la sphère privée et publique, soit à Rome, dans les colonies, dans les municipes et dans les collèges (KORNEMANN E., « Scriba » dans WISSOWA G., KROLL W. et WITTE K. (éd.), *Paulys Real-encyclopädie der classischen Alterumswissenschaft*, deuxième série (R-Z), troisième demi-volume 3 (Sarmatia-Selinus), Stuttgart, J. B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1921, col. 848-857.).

⁵⁵⁹ DAVID J.-M., « Les *apparitores* municipaux », p. 391-403.

⁵⁶⁰ Plutôt à Rome dans la continuité de la tradition étrusque.

⁵⁶¹ Plutôt ailleurs qu'à Rome et sans attribut de hache ; Cicéron dans son *De lege agraria*, II, 93 oppose les *fascēs* aux *bascilli* utilisés en province.

dignitaires, qu'ils recevaient du sénat ou des magistrats responsables⁵⁶². En leur qualité de représentant de l'autorité, du respect, de l'obéissance due et, par conséquent, de la dignité de la charge, ils étaient attribués par quota précis aux magistrats romains⁵⁶³, membres de la sphère religieuse⁵⁶⁴ et magistrats municipaux⁵⁶⁵ qu'ils accompagnaient en toutes circonstances. Le licteur étant le plus proche du dignitaire était appelé *lictor proximus*. Si à Rome ils étaient organisés en *décuries*⁵⁶⁶ dont les chefs étaient appelés les *decemprimi*, dans les cités de l'empire, il est peu probable que les licteurs aient formé des *décuries*, hormis dans les anciennes colonies d'Italie (attesté à Ostie) et à Narbonne. En revanche, ils devaient certainement être organisés et les magistrats renouvellent leur poste d'année en année.⁵⁶⁷ Ils devançaient l'officiel et se chargeaient de le faire respecter, faisant se lever toute personne assise et descendre toute personne à cheval, exception faite des matrones et des Vestales ; si sous la République, ils pouvaient ⁵⁶⁸ convoquer (*vocatio in ius*), arrêter (*prehensio*), procéder à une flagellation (*verberatio*) ou à une exécution, à l'époque impériale, les licteurs ne procédèrent plus à des exécutions ni ensuite aux autres fonctions de châtiment, cela au profit de l'armée (*translatio possessionis manu militari*, *Digeste*, VI, 1, 68). Par ailleurs, les licteurs étaient aussi exonérés du prélèvement et jouissaient de droits administratifs et juridiques propres. Pour les municipes, les lois de la colonie d'Urso et la *lex Flavia* nous indique qu'ils étaient recrutés parmi les membres de la cité, ils servaient pendant un an et profitaient d'une *militae vacatio*.⁵⁶⁹ Enfin, il apparaît que les licteurs pouvaient avoir un travail complémentaire comme l'atteste *CIL IX 4680 = ILS 7484 = EDCS-14805718*⁵⁷⁰. Cette activité professionnelle détenait une dignité municipale assez basse dans la hiérarchie et que selon les circonstances, leur position pouvait varier. Aussi, si les *apparitores* de Rome sont des personnages importants qui côtoient les sénateurs et peuvent influencer sur tout l'empire, les appariteurs locaux, en exerçant le même

⁵⁶² Les témoignages de Varron et Cicéron s'opposant, il est fort probable que la situation diverge entre Rome où les questeurs ne pouvaient pas décerner les faisceaux (*Verrines*, II, 4, 11) tandis que cela était possible en province, les questeurs reprenant le rôle des édiles curules (AULU GELLE, *Nuits attiques*, XII, 12, 6).

⁵⁶³ SAMTER E., « Fasces » dans WISSOWA G., *Paulys Real-encyclopädie der classischen Alterumswissenschaft*, première série, t. 12 (Euxantios-Fornaces), Stuttgart, J. B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1909, col. 2002-2004.

⁵⁶⁴ KÜBLER B., « Lictor » dans WISSOWA G. et KROLL W. (éd.), *Paulys Real-encyclopädie der classischen Alterumswissenschaft*, première série, t. 25 (Libanos-Lokris), Stuttgart, J. B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1926, col. 508-518.

⁵⁶⁵ Les magistrats municipaux avaient également droit à des *fasces* (bien qu'elles fussent sans hache) qui leur conféraient le pouvoir uniquement dans leur cité : les *duumviri*, *quattuorviri*, *quinquennales*, *aediles*, *seuiri augustales* avaient droit à deux *fasces*. (SAMTER E., « Fasces », col 2004-2006.).

⁵⁶⁶ L'inscription *CIL XII 4448 = CAG-11-01*, p. 231 de Narbonne témoigne de ce système également en province.

⁵⁶⁷ DAVID J.-M., « Les *apparitores* municipaux », p. 394-396.

⁵⁶⁸ Nous n'avons pas de témoignage de ceci pour les provinces mais ces prérogatives devaient être analogues à ce qui se passait à Rome.

⁵⁶⁹ DAVID J.-M., « Les *apparitores* municipaux », p. 392.

⁵⁷⁰ KÜBLER B., « Lictor », col. 508-518.

travail tentaient de refléter le travail de leurs homonymes de la capitale avec un impact quasi proportionnel à leur statut.⁵⁷¹

Un dépouillement de la base de données *EDCS* rapporte un nombre de cent-trente-et-une mentions d'individus exerçant le métier de *lictor*. D'abord, cent onze individus n'étaient que simple *lictor*⁵⁷². Ensuite, deux inscriptions indiquent différentes fonctions au sein du métier de licteur.⁵⁷³ En outre, de trois inscriptions incomplètes, il est possible de déduire trois individus ayant deux métiers dont celui de licteur, mais sans certitude absolue⁵⁷⁴. Enfin, on compte quinze mentions d'un ou plusieurs autres métiers spécifiés en plus de licteur. Au total, il s'agit de douze individus, les deux premières inscriptions et les trois suivantes faisant référence respectivement à un individu :

1. *EDCS-09200037 = AE 1978, 42 = AE 1999, 288 : [nomenclator] a cens(ibus) lictor / [Augusti] III decur(iarum)*
2. *EDCS-18100694 = CIL VI, 1878 : n< o=V >m< e=I >(n)clatori / a cens(ib)us lictori / Aug(usti) III decuriar(um)*
3. *EDCS-00400041 = AE 1975, 803 : viatori tribunicio et / accenso velato et li/ctori curiat(i)o favisori / civitatis Ephesiorum*
4. *EDCS-27800844 = CIL III, 6078 = CIL III, 12254 : viatori tribunic[i]o / accenso velato licto/ri curiat(i)o*
5. *EDCS-12400475 = AE 1998, 1346 : [viatori] tribu[nicio] / [accens]o v[elato] / [et lictori curiato]*
6. *EDCS-05800822 = CIL XIV, 2840 : ab epistulis / a copi(i)s mil(itaribus) lictor / curiatus*
7. *EDCS-11900421 = CIL XIV, 4642 = AE 1910, 181 : lictor curiatus scrib[a c]er[arius] / et librarius q(uin)q(uennalis) collegi(um) fabr(orum) tignuar(ium) Ostiens(ium)*
8. *EDCS-18100660 = CIL VI, 1847 : scrib(a) aedilic(ius) et / tribunic(ius) scrib(a) libr(arius) aedil(ium) curul(ium) praeco co(n)s(ulis) / praec(o) quaestorius sacerdotal(is) viator augurum / lictor curiat(ius)*
9. *EDCS-18100700 = CIL VI, 1885 = AE 1994, 193 : lictor curiat(i)us / diffusor olearius ex / provincia Baetica*

⁵⁷¹ DAVID J.-M., « Les apparitores municipaux », p. 399-403.

⁵⁷² 46 *lictor* ; 10 *lictoris* ; 31 *lictori* ; 3 *lictores* ; 12 *lictores* ; 7 *lictorum* ; 2 *lictoribus*.

⁵⁷³ *EDCS-18100708 = CIL VI, 1892 : lictor curia[t(ius)] / [a] sacris publiciis p(opuli) R(omani) Quiritium viator(um) qui co(n)s(ulibus) et pr(aetoribus) / apparet ; EDCS-19900126 = CIL VI, 32294 = AE 2001, 219 : lictor III [decuriar]um qui Caesari et / [magist]ratibus apparent viat[ori decuri]ae Xviralis qui a[d iu]dic(ia) / [centumv]iralia praesunt gerul[us loci secu]ndi(?)*.

⁵⁷⁴ *EDCS-76600129 = AE 2019, 263 :] / acce[ns [---] / lict[or [---] / sc[ri]b ; EDCS-19900123 = CIL VI, 32281 : scr(iba?) lib[r]r(arius) tribun[i [---] / [lict]or po[pularis [---] / [---]VEVIN[---] / [---]NO[; EDCS-00400036 : [lictori] curiato [---] / promag(istro) II pu[bl]icorum) (XXXXquadragesimae) p[ortuum] Asiae*.

10. EDCS-18100702 = CIL VI, 1887 : *ab epistulis / accensus patron(o) / divo Aug(usto) Vespasiano / lictor curiat(us) / viat(or) honor(atus) dec(uriae) co(n)s(ularis) et pr(aetoriae)*
11. EDCS-18100646 = CIL VI, 1833c : *scrib(ae) libr(arii) q(uaestori) / III dec(uriarum) et licto(ri)s III dec(uriarum)*
12. EDCS-07600095 = CIL XIV, 4641 = CIL XIV, 4644 = AE 1910, 197 = AE 1986, 113 : *[aed]ili lictor(i) curi(atio) / flamini d[iv]i Vesp(asiani) sacr(is) Vol<c=K>(ani) f(aciundis)*
13. EDCS-18100659 = CIL VI, 1846 = CIL VI, 1888a2 = CIL VI, 32289b = CIL VI, 37140a = AE 1961, 114 : *scrib(ae) aedil(ium) / curul(ium) / lictori curiatio*
14. EDCS-18100665 = CIL VI, 1852 : *scr(ibae) libr(ario) aed(ilium) cur(ulium) lict(ori) cur(iatio)*
15. EDCS-14805718 = CIL IX, 4680 : *negotiator / vinarius a septem / Caesaribus idem mercator / omnis generis mercium / transmarinarum lictor*

Le pourcentage de multiples professions exercées successivement ou simultanément s'élève donc à 9,2%. La dernière inscription est citée par B. Kübler dans la notice de la *Paulys Real-encyclopädie der classischen Alterumswissenschaft* comme preuve de la simultanéité de professions que pouvait exercer un licteur pour gagner plus d'argent ; cela semble possible en raison des membres excédents des décuries ; néanmoins, rien ne prouve que les charges aient été exécutées simultanément, le *idem* étant placé entre *negotiator* et *mercator* ; pourrait-on y voir une mention de professions à l'instar d'un *cursus honorum* ? Nous y reviendrons plus loin. Une autre inscription, l'inscr. 9, adjoint au métier de licteur un métier hors de la catégorie des services⁵⁷⁵.

Au vu de ces précédentes données, il semble davantage probable de considérer le terme *uilicus* de l'inscription comme un nom commun. *Quintus Titius* devait alors être un affranchi comme il arrive le plus souvent pour les *uilici*, comme il est possible pour un *lictor* et comme les *duo nomina* apparaissent ici en parallèle des *tria nomina*. Il pouvait être membre de la *familia urbana* ou *rustica* puisqu'il est très peu probable même si possible qu'il ait exercé les deux fonctions simultanément, la mention *idem* n'étant pas présente. Le petit nombre d'attestations où *uilicus* peut être considéré comme nom propre tend aussi dans ce sens. Les statistiques des activités adjointes aux *uilici* et *lictores* sont respectivement de 2,2% et de 9,2% ;

⁵⁷⁵ cf. Introduction

cela présente l'hypothèse tenue comme probable, le second pourcentage étant particulièrement encourageant.

Notons par ailleurs que J. Desmulliez et L. Milis indiquent qu'il s'agit de la seule attestation d'un licteur de magistrat municipal⁵⁷⁶. L'absence de la mention de *ciuitas* rend l'inscription douteuse aux yeux des chercheurs E. Babelon et A. Blanchet⁵⁷⁷ ; mais M. Dondin-Payre rapporte des cas similaires⁵⁷⁸.

Concernant les anthroponymes du dédicant, pour *Quintus*, cf. inscr. 20 et, pour *Titius*, cf. inscr. 7. Le dédicataire est *Tiberius Iulius Tiberinus*, duumvir des Nerviens. Ses *tria nomina* et ses noms d'origine italique sont le signe d'une élite romanisée⁵⁷⁹. La dispersion dans l'empire de sa séquence onomastique indique une récurrence importante dans l'espace gallo-germanique continental romain : 7,3% pour le *praenomen*⁵⁸⁰, 11,7% pour le *nomen* (cf. inscr. 15) et 16,7% pour le *cognomen*⁵⁸¹.

- Contexte et matérialité

La plaque de bronze (20 x 10,5 x 3,5)⁵⁸² date de la première moitié du I^{er} siècle au plus tôt⁵⁸³. Elle était peut-être scellée sous un portrait du magistrat pour qui fut posée l'inscription.⁵⁸⁴



Figure 31 - DERU X., HOËT-VAN CAUWENBERGHE C. et LEMAN-DELERIVE G. « Les Nerviens et la résilience ? Un peuple en mutation de l'époque gauloise à l'époque romaine » dans *Revue du Nord*, t. 434, fasc. 1, fig. 2 (image de EDCS)

- Classe de l'inscription

⁵⁷⁶ DESMULLIEZ J. et MILIS L., *Histoire des provinces françaises du Nord. Tome I. De la Préhistoire à l'an mil*, Dunkerque, Westhoek-Éditions, 1988, p. 82.

⁵⁷⁷ BABELON E. et BLANCHET A., *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale*, Paris, E. Leroux, 1895, p. 734, n. 2419.

⁵⁷⁸ DONDIN-PAYRE M., « Magistratures et administrations municipales dans les Trois Gaules » dans DONDIN-PAYRE M. et RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (éd.), *Cités, Municipales, Colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut-Empire romain*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 154.

⁵⁷⁹ IBID., p. 82.

⁵⁸⁰ Il est attesté dans un total d'environ 3.899 mentions selon la dispersion suivante : ±2356 *Tiberius* dont 15 Bel, 28 Aq, 27 Ly, 19 GI, 41 GS et 69 GN, soit 8,4% ; 50 *Tiberium* dont 1 Bel, soit 2% ; 13 *Tiberii* dont 1 Aq et 1 GI, soit 15,3% ; et ±1480 *Tiberio* dont 8 Bel, 8 Aq, 21 Ly, 8 GI, 22 GS et 14 GN, soit 5,5%.

⁵⁸¹ Il est attesté dans un total de 48 mentions selon la dispersion suivante : 23 *Tiberinus* dont 2 Bel et 3 GN, soit 21,7% ; 1 *Tiberinum* hors des provinces retenues ; 6 *Tiberini* dont 1 Bel, soit 16,7% ; et 18 *Tiberino* dont 1 Bel et 1 Ly, soit 11%.

⁵⁸² HOËT-VAN CAUWENBERGHE C., « "Rien ne se perd, tout se transforme". Réflexions sur le remploi des supports inscrits dans le monde romain et particulièrement en Gaule Belgique » dans *Revue du Nord*, t. 403, fasc. 5, 2013, p. 286-287.

⁵⁸³ DONDIN-PAYRE M., « Le quotidien institutionnel des cités dans les Trois Gaules », p. 150.

⁵⁸⁴ DERU X., HOËT-VAN CAUWENBERGHE C. et LEMAN-DELERIVE G. « Les Nerviens et la résilience ? Un peuple en mutation de l'époque gauloise à l'époque romaine » dans *Revue du Nord*, t. 434, fasc. 1, 2020, p. 19-38.

L'inscription fait partie de la catégorie *honorarius*. Elle fut posée par le licteur pour son magistrat.

26) EDCS-55501262 = EDH 046161 = AE 2002, 1007 = CIL XIII, 395*

- Signification de l'inscription

Hic depositus in p(ace) Lucinus / scriniar(ius) bene merens / d(omino) Hon(orio) Aug(usto) VI c(on)s(ule) / vixit annos XXXXIII.

Ici, déposé en paix, Lucinus, scriniaire bien méritant, sous le sixième consulat du seigneur et empereur Honorius, a vécu 44 ans.

- Individus

L'inscription ne mentionne pas le nom du dédicant. Cependant, nous pouvons établir qu'il est né en 360, le groupe *d(omino) Hon(orio) Aug(usto) VI c(on)s(ule)* représentant une datation consulaire (404) à partir d'un ablatif absolu.

Le dédicataire était très probablement un esclave et la personne de métier. La fonction de *scriniarius* peut être traduite par bibliothécaire, archiviste ou fonctionnaire des finances⁵⁸⁵. D'après l'étude approfondie de R. Delmaire qui a rétabli le statut de l'inscription comme authentique⁵⁸⁶, ce fonctionnaire de l'administration impériale du Bas-Empire à partir du règne de l'empereur Constantin pouvait couvrir différentes prérogatives : l'administration du palais impérial, du préfet du prétoire, du préfet de Rome, des finances, des gouverneurs de provinces et des chefs militaires provinciaux. Pour cette inscription, R. Delmaire propose l'hypothèse du bureau du gouverneur de Belgique Seconde de Reims au sein duquel le dédicataire aurait travaillé durant 20 à 25 ans – selon les codes de l'administration romaine – avant de se retirer à Bavay. Son anthroponyme est d'origine gauloise d'après A. Gavrielatos⁵⁸⁷ : dérivé de la racine *luco-* (correspondante de la racine italique *lup-*) le *praenomen* *Lucinus* connut une certaine popularité notamment grâce à son assonance avec le latin *Lucius* issu, lui, d'une autre racine⁵⁸⁸ ; 22% des attestations sont ainsi présentes dans l'espace gaulois et germanique.⁵⁸⁹

⁵⁸⁵ GRÉCO G. et alii, *Gaffiot 2016 : Dictionnaire latin-français*, nouvelle édition revue et augmentée ; *DicoLatin* ; URL : <https://www.dicolatin.com/>, page consultée le 19/06/2023.

⁵⁸⁶ DELMAIRE R., « Notes épigraphiques » dans *Revue du Nord*, t. 348, 2002, p. 129-132 (*Revue du Nord. Archéologie de la Picardie et du Nord de la France*, t. 84).

⁵⁸⁷ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 151-152.

⁵⁸⁸ Cf. *infra*.

⁵⁸⁹ Il est attesté dans un total de 91 mentions selon la dispersion suivante : 53 *Lucinus* dont 2 Bel, 1 Aq, 3 Ly et 4 GS, soit 19% ; 0 *Lucinum* ; 32 *Lucini* dont 2 Bel, 1 Aq et 4 GS, soit 22% ; et 6 *Lucino* dont 3 GN, soit 50%.

- Contexte et matérialité

D'après l'interprétation de la date consulaire comme soutenu ci-dessus, le contexte de l'inscription est celui de l'année 404, un cas peu commun⁵⁹⁰. Au niveau de l'état, le régent Stilicon l'emporta contre l'armée d'Attila dans le Nord de l'Italie à la fin de l'année 403, le palais et la cour furent déplacés de Milan à Ravenne ce qui causa un relâchement dans les liens avec la Gaule et les Germanies et le jeune empereur d'Occident

Honorius, âgé de 19 ans, connut un triomphe à Rome pour la victoire contre Attila. Cette inscription est la preuve de la continuité de fonctionnement des instances administratives locales malgré les troubles dans les provinces en fin d'Empire et particulièrement en Gaule.

La pierre 0,61 x 0,45 fut découverte par un cultivateur en 1762 dans un tombeau carré construit de briques et orné de peintures à fresques abîmées par l'humidité. Elle contient un chrisme ce qui renseigne sur la confession religieuse chrétienne de l'auteur⁵⁹¹, tout comme la formule *depositus in pace*. Le matériel archéologique de la tombe était composé de trois lampes en terre cuite décorées d'un chrisme, une lampe en bronze ornée d'une croix, une bague en or avec pierre rouge gravée d'une croix, des vases et des cruches.⁵⁹²

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie de la catégorie *sepulcralis*. Elle fut posée pour la personne de métier.

27) EDCS-13303261 = ILTG 367

- Signification de l'inscription

J / serv(us) vil(icus) / v(otum) s(olvit) l(ibens) [m(erito)].

... esclave *vilicus* s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre.

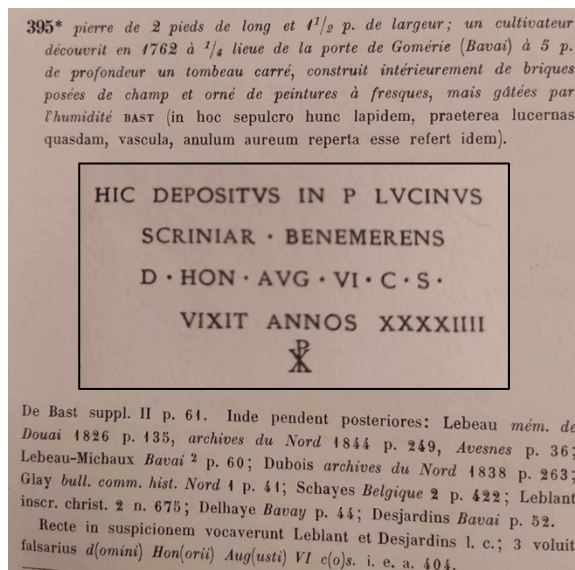


Figure 32 - CIL, XIII, 395*

⁵⁹⁰ KNIGHT J. K., « An Inscription from Bavai and the Fifth-Century Christian Epigraphy of Britain » dans *Britannia*, t. 41, Novembre 2010, p. 283-292.

⁵⁹¹ LÉMAN P., « A propos d'une inscription chrétienne de Bavay (Nord), éléments d'historiographie et de topographie de la capitale de la cité des Nerviens » dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 2004-2005, 2011, p. 96-101.

⁵⁹² DELMAIRE R., « Notes épigraphiques », p. 125-132.

- Individus

Cette inscription incomplète ne mentionne aucun anthroponyme pour le dédicant ou le dédicataire. Toutefois, le statut servile du dédicant est déterminé par le terme *seruus*. En outre, d'après le genre de *seruus* et *uilicus*, il est possible de déterminer que la personne de métier était un homme. Pour la profession, *cf.* 1.

- Contexte et matérialité

L'inscription est présente sur un fragment de cippe en calcaire bleu (0,235x0,14x0,25m) avec une hauteur de lettre de 0,037m. Il s'agissait d'un bloc de récupération pour combler un espace entre deux murs⁵⁹³. Elle fut trouvée au pied du rempart, à l'angle du grand ensemble archéologique en 1958.⁵⁹⁴ Pas de datation proposée.

367. Fragment. Trouvé en 1958 à Bavai, au pied du rempart, à l'angle nord-est du grand ensemble archéologique. Conservé au dépôt des fouilles. Fragment de cippe. 0,235 m × 0,14 m × 0,25 m. Lettres de 0,037 m.

S E R V I
S · I

Inédit; communiqué par E. Will.

Figure 33 - ILTG 367

- Classe de l'inscription

Il s'agit d'une inscription de la catégorie *sacer*. Il s'agit d'une offrande à la divinité indéterminée par le vœu posé.

I) Durocortorum (Reims) dans la *ciuitas Remorum foederati*⁵⁹⁵

Situé sur l'axe de Lyon à Boulogne, au croisement avec la Vesle (affluent de l'Aisne), le site de Reims est idéalement placé dans le centre du Nord-Est de la Gaule Belgique. Sa situation favorise le contact en raison du relief et de l'hydrographie permettant d'y arriver par voies terrestre et navigable. On peut déceler plusieurs phases économiques et administratives successives pour ce site occupé dès le Néolithique. (1) L'agglomération gauloise ouverte entre dans l'orbite romaine essentiellement à partir de la conquête de la transalpine en 125-120 a.C.n., comme l'attestent les monnaies locales alignées sur le denier ainsi que le développement plus

⁵⁹³ CAG-59-2, p. 143.

⁵⁹⁴ ILTG 367 ; WILL E., « Informations archéologiques. Circonscription de Lille » dans *Gallia*, t. 17, fasc. 2, 1959, p. 243-267.

⁵⁹⁵ Sur l'appellation de la *ciuitas*, *cf.* REPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes...*, p. 73-74.

important de l'artisanat et du commerce avec la Méditerranée ; l'organisation interne est méconnue quoique l'importance de ce peuple au sein de la *Gallia Comata* soit bien attestée. La sous-phase d'*oppidum* gaulois muni de remparts nous est mieux connue sous certains aspects mais pas pour l'artisanat ; le commerce d'importation de la production agricole régionale est attesté. (2) Les débuts de l'occupation romaine voient un développement important de la cité, notamment des activités artisanales (aire de battage, fours de potiers). Le soutien indéfectible durant la conquête césarienne lui valut un statut favorable durant les premiers temps de l'occupation et probablement son statut de capitale de Belgique à partir de l'aménagement des provinces par Auguste. La ville, éternel soutien inconditionnel de Rome, connut certainement un développement encore plus important dès la première gouvernance d'Agrippa (39 a.C.n. – 37 a.C.n.) et jusqu'au II^e siècle compris : reconstruction du quadrillage urbain étendu cinq fois par rapport à l'*oppidum* gaulois, enceinte augustéenne, système d'adduction d'eau (aqueduc), pétrification des structures, monumentalisation (arcs, théâtre, amphithéâtre, thermes). Si l'épigraphie atteste que 79% de la population libre était pérégrine (onomastique hétérogène ou latine), Strabon témoigne de la croissance et d'un certain multiculturalisme (*σύνοικεῖται*) : *Ἀξιολογώτατον δ' ἐστὶν ἔθνος τῶν ταύτῃ Ρῆμοι, καὶ ἡ μητρόπολις αὐτῶν Δουρικορτόρα μάλιστα σύνοικεῖται καὶ δέχεται τοὺς τῶν Ρωμαίων ἡγεμόνας*.⁵⁹⁶ (3) Au Bas-Empire, la ville connut un dépeuplement partiel mais elle conserva son statut de capitale pour la province de Belgique Seconde ainsi que sa parure monumentale dans l'enceinte constantinienne construite entre 330 et 350. En plus de son importance administrative, elle fut économiquement capitale pour l'armée. Malgré les tribulations des incursions germaniques, il est très probable que la population se densifia comme l'attestent la réduction de la largeur des voies et l'affectation de quartiers *extra muros* jusqu'aux nécropoles.

Les activités professionnelles découlent partiellement des richesses et productions locales. Même si très peu de géomatériaux étaient exploitables sur place, l'argile ainsi que d'autres types de pierres furent exploitées, essentiellement au II^e siècle. L'agriculture était assez peu présente dans l'espace urbain et ses alentours si bien que la ville était ravitaillée par des exploitations rurales (probablement du froment et de la culture maraîchère et arbustive ainsi que porcs, bœufs et caprinés pour la viande) accolées aux voies reliant Reims avec d'autres localités de la *ciuitas*. Des *horrea* du II^e siècle attestent d'ailleurs une fonction de centralisation à la fois pour l'importation et l'exportation. Dix-sept activités artisanales sont attestées avec

⁵⁹⁶ STRABON, *Géographie*, IV, 3, 5 : « Le plus important de tous ces peuples est celui des Rèmes, dont la capitale, Duricortora, rassemble aussi la plus forte population et sert de résidence aux gouverneurs romains. » (trad. LASSÈRE F., 1966, p. 156).

des chaînes de production pour certaines, cas rare dans ces régions : la métallurgie (fer, alliage cuivreux et monnaies), la cornetterie et la tabletterie, le travail du textile (filage, tissage, foulonnerie), la céramique, la production alimentaire (meunerie et boucherie), le travail du verre, la construction (four à chaux), le travail du bois et le travail des matières végétales (notamment bois de cerf). Si des ateliers étaient disséminés partout dans la ville durant toute la période romaine, les arts du feu étaient localisés dans certains quartiers spécialisés hors de la zone du centre-ville monumental, fait également rare en Gaule du Nord. Durant la période augustéenne, on repère essentiellement de la céramique (marché local et exportation), des métiers du textile et du travail de l'os et du métal. Au fur et à mesure de l'accroissement de la ville, les quartiers augmentaient le niveau de vie suite au déplacement systématique des artisanats communs dans toute la ville (tabletterie, cornetterie, textile, artisanat alimentaire). Parmi les métiers, des professions que nous qualifierions aujourd'hui de médicales et paramédicales sont attestés dans la cité (cachets d'oculistés). Enfin, à partir du IV^e siècle, les ateliers ne fleurissent plus partout en ville de manière spontanée et/ou suite à un accroissement du niveau de vie en « banlieue ». Par ailleurs, la *Notitia Dignitatum* rapporte des ateliers et manufactures impériaux dans le domaine du textile et de l'armement (*gynaecum* : manufacture de tissu de laine pour l'armée ; *spartharia* : fabrique d'épées ; *bambaricarii/branbaricarii* : atelier de doreur d'armes). Au Bas-Empire, des artisans du verre sont également attestés en ville tandis que des activités de boucherie et de métallurgie le sont *extra muros*.⁵⁹⁷

28) EDCS-61700464 = CIL XIII, 10018 154

- Signification de l'inscription

Reple copo da [meru? AVT vinu?]m.

Remplis aubergiste !

- Individus

Cette inscription très laconique similaire aux inscr. 1, 2 et 4 ne donne aucune information sur le dédicant si ce n'est qu'il était client d'auberges. La mention *copo* rapporte une fois de plus la profession d'aubergiste. Pour la profession, *cf.* inscr. 1.

⁵⁹⁷ CAG-51-2, p. 49-53, 61-98, 103-130 ; SCHUTZ G., « L'artisanat antique dans l'espace urbain : essai de synthèse sur l'agglomération de Reims Durocortorum (Marne, France) et première approche topographique » dans Polfer M. (éd.), *Artisanat et économie romaine : Italie et provinces occidentales de l'Empire. Actes du 3e colloque international d'Erpeldange (Luxembourg) sur l'artisanat romain — 14-16 octobre 2004*, Montagnac, Editions Monique Mergoil, 2005, p. 111-124 (*Monographies Instrumentum*, vol. 32).

- Contexte et matérialité

L'inscription est gravée sur une petite fiole rouge à ventre bombé (*ampulla rubra*⁵⁹⁸). Elle se range aussi dans la collection reprenant les mots *reple* et *da* que l'on ne retrouve que dans l'espace celto-germanique (cf. inscr. 1). D'après les autres occurrences des « inscriptions joyeuses », nous pensons que le mot manquant pourrait être soit *[vinu]m*, soit *[meru]m*.

Cette épigraphe est à rapprocher de la seconde partie de l'inscription parisienne EDCS-30501325 = CIL XIII 10018,7 qui propose un dialogue fictif entre un client et un aubergiste⁵⁹⁹ : *(H)ospita reple lagona(m) cervesa // Copo c< on=NO >ditu(m) habes est reple da.*⁶⁰⁰

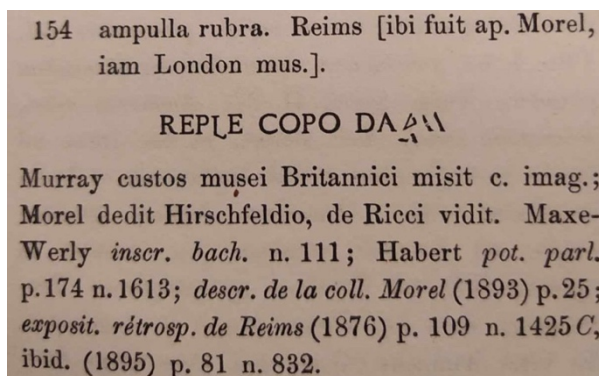


Figure 34 - CIL 13, 10018 154

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie de la catégorie *Instrumentum domesticum*.

29) EDCS-10600011 = CIL XIII, 3263 = RIRs 16 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

RESTITUTION 1 (Espérandieu)	RESTITUTION 2
<i>[D(is) M(anibus)]Aug/usti / vesti/ari(i).</i> Aux dieux Mânes d'Augustus, <i>vestiarius</i> .	<i>Aug/usti / vesti/ari(i).</i> < Monument > d'Augustus, <i>vestiarius</i> .

- Individus

Le dédicataire (et possiblement le dédicant) est le seul individu noté, *Augustus*. Il est la personne de métier, un *vestiarius*. Pour la profession, cf. inscr. 6. En ce qui concerne l'onomastique, il apparaît qu'*Augustus* soit un anthroponyme. En effet, si notre première hypothèse avait été de considérer cette inscription comme un témoin d'un professionnel d'une *fabrica* impériale de vêtement renommée de Reims⁶⁰¹, le terme *Augusti* faisant alors référence

⁵⁹⁸ GRÉCO G. et alii, Gaffiot 2016 : *Dictionnaire latin-français*, nouvelle édition revue et augmentée.

⁵⁹⁹ CAG-75, p. 441-442 ; THÉDENAT H., « Une gourde en terre cuite du Musée Carnavalet » dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. 43, fasc. 2, 1899, p. 236-239.

⁶⁰⁰ « Hôtesse, remplis ma gourde de cervoise // - Aubergiste, as-tu du vin aromatisé ? - Il y en a. - Remplis, donne. » (trad. personnelle d'inspiration CAG-75, p. 441-442).

⁶⁰¹ FEUGÈRE M., *Les armes des Romains*..., p. 241.

à l'empereur, notre recherche dans la base de données *EDCS* révèle que cette construction n'arrive jamais ; l'hypothèse d'un domestique impérial est aussi rejetée dans la *Revue épigraphique*.⁶⁰² Celle-ci est donc à rejeter. *Augustus* est un anthroponyme latin parfois considéré comme ayant une traduction⁶⁰³ celtique avec la racine gauloise *ver-*, au-dessus⁶⁰⁴, ou bien comme ayant un sens lié à l'empereur ou au mois d'août.⁶⁰⁵ $\pm 3,7\%$ des occurrences de cet anthroponyme sont attestées dans l'espace gallo-germanique continental romain.⁶⁰⁶

- Contexte et matérialité

L'inscription sur une stèle⁶⁰⁷ « en pierre dure, rugueuse, de mauvaise qualité » (105x38/17x8) découverte dans le cimetière romain à l'extrémité du faubourg Cérès en 1898 et actuellement disparue comporte un champ épigraphique délimité et des hauteurs de lettre de 6 cm (l. 1-2) et 4/4,5 cm (l. 3-4).⁶⁰⁸ D'après l'interprétation de E. Espérandieu par A. Kakoschke, l'inscription daterait du II^e siècle (*cf.* aussi avec la formule *Dis Manibus* inscr. 7, 31, 32, 36, 38).⁶⁰⁹



Figure 35 – ESPÉRANDIEU É., « notice 1410 » dans *Revue épigraphique*, t. 102, 1901.

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sepulcrales*. Elle a été posée pour la personne de métier.

⁶⁰² X., *Revue épigraphique*, t. 102, 1901, p. 197, notice 1410.

⁶⁰³ La relation est toutefois considérée comme d'assonance dans deux articles de M.-T. Raepsaet-Charlier (« Onomastique et romanisation... », p. 422 ; « Les noms germaniques... », p. 219 et 224).

⁶⁰⁴ DELAMARRE X., *Dictionnaire de la langue gauloise*..., p. 348.

⁶⁰⁵ GAVRIELATOS A., *Names on*..., p. 32 167 et 175 ; WEISS N., « Étude onomastique des blocs inscrits... », p. 11 ; Gavrielatos soutient que le nom est déjà porteur de sens et la *Revue épigraphique* indique qu'il soit être lié à l'empereur ou au mois d'août.

⁶⁰⁶ En ayant appliqué un filtre empêchant les termes *imperator*, *-rem*, *-ris*, *-ri* respectivement en adéquation avec les cas *Augustus*, *-um*, *-i*, *-o*, il est attesté dans un total de ± 15.958 mentions selon la dispersion suivante : ± 565 *Augustus* (anthroponymes et théonymes) dont 8 Bel, 2 Aq, 4 Ly, 2 GI, 11 GS, 2 GN (anthroponymes) ; 59 *Augustum* (anthroponymes et théonymes) dont 1 GN (anthroponyme) ; 10.235 *Augusti* (anthroponymes et théonymes) dont 4 Bel, 2 Aq, 6 Ly, 5GI, 9 GS, 3 GN (anthroponymes) ; 5.099 *Augusto* (anthroponymes et théonymes) dont 2 Bel, 4 Ly, 3 GI, 7 GS, 6 GN (anthroponymes). Après avoir comparé le nombre d'anthroponymes (81) pour les provinces étudiées avec les références à l'empereur ou les épicleses divines (1.025), il apparaît que le *ratio* par rapport au nombre total soit de 7,3% ; en l'appliquant au nombre total de mentions, on obtient ainsi un total approximatif de ± 2.186 mentions d'anthroponymes pour tout l'empire.

⁶⁰⁷ CAG-51-02, p. 255.

⁶⁰⁸ *RIRs* 16.

⁶⁰⁹ KAKOSCHKE A., *Die personennamen in der römischen Provinz Gallia Belgica*, Olms, Hildesheim, 2010, p. 228 (*Alpha-Omega*, vol. 255).

30) EDCS-12000733 = CIL XIII, 11295 = ILS 9310 = AE 1910, 18 = AE 1910, 57 = EDH 29628 (Frézouls)⁶¹⁰

Ogl(aio?) Aug(usto) sac(rum) / Ateuritus / seplas(iarius) / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

Consacré à Oglaius Augustus, Ateuritus, négociant en substances aromatiques, s'est acquitté d'un vœu de bon gré et à juste titre.

- Individus

Le dédicataire est le dieu *Oglaius* ou *Ogmios/os Augustus*. Si G. Poitrenaud⁶¹¹ ne tranche pas et rapporte les deux restitutions possibles, l'*AE 1910, 57*, A. Villaret⁶¹² et T. Hasegawa⁶¹³ conservent l'hapax *Oglaius*, tandis que R. Chevallier⁶¹⁴ et N. Jufer et T. Luginbühl⁶¹⁵ soutiennent la thèse d'*Ogmios/os*. Ce dernier dieu nous est connu de manière sûre non seulement épigraphiquement par deux inscriptions de *Brigantium* (Bregenz)⁶¹⁶ mais aussi au moyen des sources littéraires par Lucien de Samosate⁶¹⁷ qui établit une même identité entre Hercule et cette divinité pan-celtique ; certains chercheurs proposent de l'identifier au

⁶¹⁰ Une autre analyse de l'inscription que nous n'avons pas pu consulter faute de la parution de trop peu d'ouvrages pour pouvoir avoir accès à l'un d'eux par le service de prêt interbibliothèques a été faite par MOINE N. et MORIN T., « Heurs et malheurs des collections archéologiques rémoises. Les inscriptions métalliques de Durocortorum » dans *Travaux de l'Académie Nationale de Reims. Mélanges académiques*, t. 180, 2013, p. 3-50.

⁶¹¹ P. POITRENAUD G., « Héraclès ou Galates. Fondation gauloise », article issu d'un chapitre de POITRENAUD G., *Cycle et Métamorphoses du dieu cerf*, Toulouse, Lucterios, 2014, p. 175-183.

⁶¹² VILLARET A., *Les dieux augustes dans l'Occident romain : un phénomène d'acculturation*, thèse de doctorat d'état en « histoire ancienne » sous la direction de J.-M. Roddaz, Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, 2016, tableau 4, ligne 245 et tableau 9, ligne 245.

⁶¹³ H, A, p. 38.

⁶¹⁴ CHEVALLIER R., « Un aspect de la personnalité de l'Hercule alpin » dans *CENTRO DI STUDIE DOCUMENTAZIONE SULL' ITALIA ROMANA* (éd.), *Atti del Convegno internazionale sulla comunità alpina nell'Antichità*, t. 7, 1975-1976, p. 148.

⁶¹⁵ JUFER N. et LUGINBÜHL T., *Répertoire des dieux gaulois...*, p. 57.

⁶¹⁶ EDCS-30500938 = CIL III, 11882 : Domitius Niger et / Lollius et Iulius Severus / et Severus Nigri ser(v)us adve[rs]/a(rii) Bruttæ et quisquis adve[rs]us eam loqu(i)t(ur) omnes / per[ea]tis // [Ro]g(o) vos omn[es] qui illi / malum [pa]ratis dari / [---]DM[---]O dari O[g]/mio a[bs]umi / mort[e] [---]t[---]t[---]nti et Nige[r] [---] / dim[---]o Valerium / [---] et Ni[g]er ; EDCS-38700261 : De(fig)o amc ea(m) re(m) impl/e(b)i< t=D > D(is) P(at)er ad era(m) Ogm/ius salute(m) c< o=U >r tal< o=U >s re[n(es)] / anum genita(lia) [---]c[---]m auri/s c< i=E >st{h}ula(m) utens(ilia) / da< b=V >(it) {i}spiri< ti=DE >bus / ac o< b=V >(o)ediu(nt) {a}ei ne qu< e=I >/iat nubere ira de[i].

⁶¹⁷ LUCIEN, *Héraclès*, 1 : Τὸν Ἡρακλέα οἱ Κελτοὶ Ὀγμιον ὀνομάζουσι φωνῇ τῇ ἐπιχωρίῳ, τὸ δὲ εἶδος τοῦ θεοῦ πάνυ ἀλλόκοτον γράφουσι ; Héraclès est appelé Ogmios par les Celtes dans la langue de leur pays, et le dieu est représenté par les peintures sous un aspect très étrange. (trad. BOMPAIRE J., 1993, p. 60). Lucien décrit les différences et similitudes entre Héraclès et Ogmios dans son opuscule.

dieu Ogma, inventeur de l'écriture, attesté en Irlande⁶¹⁸, ou bien en font une divinité psychopompe, selon le témoignage de Lucien de Samosate.⁶¹⁹

La mention *Augustus* fait directement référence à une acculturation aux niveaux politique, religieux et social. Spécialement en province, l'épiclèse divine atteste la légitimité et le loyalisme du dédicant dans son nouveau cadre de vie « à la romaine » ainsi que dans le nouveau régime politique où l'empereur est médiateur entre dieux et hommes ; de manière réciproque, cette épithète offre également à l'empereur une légitimité de la part de son peuple. Le nombre important de dieux locaux auxquels les honneurs sont également rendus par *interpretatio romana* avec ce type de mention dépasse les 50%. Le cadre urbain dans lequel sont posées les inscriptions les rend alors visibles de tous.⁶²⁰

Le dédicant est un certain *Ateuritus*. Il est la personne de métier. La traduction de cette activité professionnelle par parfumeur⁶²¹ est trop généraliste pour refléter la réalité antique de ce métier. En effet, F. Allé⁶²² explique que les domaines des cosmétiques, de l'hygiène, de la thérapeutique et de la magie étaient entremêlés. Elle distingue sept activités professionnelles

⁶¹⁸ McMANUS D., *A Guide to Ogam*, Maynooth, An Sagart, 1997, p. 151-152 ; GUYONVARC'H C.-J., *Magie, médecine et divination chez les Celtes*, Paris, Payot, 1977, p. 393-400 ; LOICQ J., « Le dieu Ogmios et le nom de l'Ogam » dans *Études celtiques*, t. 29, 1992, p. 476-478 ; VENDRYES J., « Ogum » dans VENDRYES J. (éd.), *Lexique étymologique de l'irlandais ancien (M N O P)*, Dublin, Dublin Institute for Advanced Studies, 1983, O-13-14 ; pour une bibliographie antérieure, cf. DELAMARRE X., « ogmios, 'le Conducteur ?' » dans DELAMARRE X. (éd.), *Dictionnaire de la langue gauloise. Une approche linguistique du vieux-celtique continental*, Paris, Éditions Errance, 2003, p. 239.

⁶¹⁹ DE VRIES J., *La religion des Celtes*, traduit de l'allemand, Paris, Payot, 1963, p. 73-79 ; DUVAL P.-M., *Les dieux de la Gaule*, nouvelle édition mise à jour et augmentée, Paris, Payot, 1976, p. 80-85 (*Petite bibliothèque Payot*, vol. 298) ; LE ROUX F. et GUYONVARC'H C.-J., *Les Druides*, 4^e édition, Rennes, Ouest-France, 1986, p. 410 ; OLMSTED G., *The Gods of the Celts and the Indo-Europeans*, Innsbruck, Innsbrucker Beiträge zur Kulturwissenschaft-Archaeolingua, 1994 (*Sonderheft*, vol. 92) ; LE ROUX F., « Le dieu celtique aux liens de l'Ogmios de Lucien à l'Ogmios de Dürer » dans *Ogam*, t. 12, 1960, p. 209-234 ; GREEN M.-J., *Dictionnaire of Celtic Myth and Legend*, Londres, Thames & Hudson Ltd, 1992, p. 165-166 ; DELAMARRE X., « ogmios, 'le Conducteur ?' », p. 239 ; JUFER N. et LUGINBÜHL T., *Répertoire des dieux gaulois...*, p. 13.

⁶²⁰ VILLARET A., Les dieux augustes dans l'Occident romain..., p. 855-859.

⁶²¹ GAFFIOT F. et FLOBERT P., *Le grand Gaffiot : dictionnaire latin-français*, nouvelle édition revue et augmentée par FLOBERT P., Paris, Hachette, 2000 ; BONSANGUE M. L. et TRAN N., « Le métier de parfumeur à Rome et dans l'Occident romain » dans BODIOLU L., FRÈRE D. et MEHL V. (éd.), *Parfums et odeurs dans l'Antiquité*, Rennes, 2008, p. 253-262.

⁶²² ALLÉ F., « Travail et identité professionnelle. Analyse lexicographique des métiers du parfum dans l'Occident romain » dans *L'Antiquité Classique*, t. 79, 2010, p. 199-212.

liées à ce domaine : les *aromatarii*⁶²³, les *herbarii*⁶²⁴, les *pharmacopolae*⁶²⁵, les *pigmentarii*⁶²⁶, les *seplasiarii*, les *thurarii*⁶²⁷ et les *unguentarii*⁶²⁸. Parmi celles-ci, elle définit les *seplasiarii* comme des « "négociants en substances aromatiques" qui veillaient, à plus ou moins grande échelle, à l'approvisionnement en matières premières des boutiquiers et détaillants en épices, herbes et parfums ». C'est la raison pour laquelle on retrouve parfois la mention *negotiator* avant le terme *seplasiarius*⁶²⁹ (à l'instar du terme *vestiarius*, cf. inscr. 6). Leur nom doit dériver de la *Seplasia*, dont Pline l'Ancien nous dit qu'il s'agit d'une place de Capoue où avaient lieu les prescriptions pharmacologiques sur ordre des médecins.⁶³⁰ Les attestations indiquent que cette activité professionnelle pouvait également être liée à l'armée qu'ils ravitaillaient⁶³¹, certainement strictement pour une légion ou bien à titre de particulier.

Onomastiquement, l'anthroponyme remonte à la racine *urito-*, trouvé, le nom *Ateuritus* faisant référence au principe de fostérage abondamment pratiqué chez les Celtes, c'est-à-dire le fait de confier l'éducation d'un enfant à une famille proche pour ensuite le « retrouver » à

⁶²³ Vendeurs d'*aromata* dans les domaines variés de l'alimentaire (vins aromatisés), médicaux (remèdes pharmaceutiques) et des cosmétiques.

⁶²⁴ Spécialistes en cueillette de plantes et d'herbes et/ou coupeurs de racines (analogie avec le rhizotome grec) dans le domaine de la magie (confection d'amulettes de plantes cueillies de la main gauche) et le milieu pharmaceutique (remèdes en tous genres).

⁶²⁵ Producteur et vendeur de potions et remèdes médicaux dans une infrastructure fixe, ils étaient indépendants du corps médical mais dépendants de l'État engagé dans la santé publique et veillant à l'administration de bons soins (cf. possible lien avec le *Lex Cornelia de sicariis et ueneficiis* de 81 a.C.n. et l'organisation d'un collège de *farmacopolae publici* : CIL V, 4489) ; F. Allé propose la traduction « vendeur de drogue », certainement dans l'acceptation du mot drogue pour médicament, que nous ne retenons pas en raison de l'acceptation très large du mot drogue mais aussi en raison de son caractère vieilli et parfois péjoratif (« Drogue » dans le *Larousse en ligne*, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/droque/26827>, page consultée le 10/04/2024.).

⁶²⁶ Vendeurs de couleurs et de colorants (liés aux *miniarii*, commerçants du *minium*, le colorant rouge) dans le domaine de la parfumerie et des cosmétiques ; ils étaient dépendants de l'État engagé dans la santé publique et veillant à l'administration de bons soins (cf. lien avéré avec le *Lex Cornelia de sicariis et ueneficiis* de 81 a.C.n.).

⁶²⁷ Vendeurs d'encens, substance transitant par la péninsule arabique, directement liés au domaine culturel.

⁶²⁸ Confectionneur et vendeur de la base oléagineuse pour les parfums et crèmes liquides ou solides dans le domaine des cosmétiques.

⁶²⁹ Inscr. 32 ; EDCS-20403097 = CIL XI, 1621 : *Adiecto / Sex(ti) Avidi Eutychi / seplasiari / negotiantis // ser(uo) institori / Communis / [---] / [---] ami/co b(ene)m(erenti) ; EDCS-08600500 = CAG-69-02, p. 656 = AE 1982, 702 : D(is) M(anibus) / et m[emoriae a]eter[na]e [---] At[tal]i (se)uir(i) Aug(ustalis) Lug(uduni) // neg[ot]iator(is) s[e]pla[s]i(ar)ii n[ost]rae Rhodan(ici)? Arar(ici)? cor[por]ati inter cen[ten]to[na]rios Lugud(uni) c[on]s[ist]entes // Cal[is]t[us] / Epic[et]us?, Arte[?]mon / lib(erti) [patrono opti]mo / inc[om]parabiliq[ue] po[n]en[dum] curaverunt // et s[ub] ascia dedi[ca]ue[runt] ; EDCS-01200193 = CIL XIII, 8354 : Sex(to) Haparo[n]io Iustino / negotiato[ri] seplasia[ri]o rio[rum] fratres / fac(iundum) cur(averunt).*

⁶³⁰ PLIN L'ANCIEN, *Naturalis Historia*, XXXIV, 25.

⁶³¹ Ce cas de figure est clairement lié à une légion : EDCS-11000824 = AE 1896, 98 = CIL XIII, 6778 : ---u[bi]oto s[us]cep[er]o / L(ucius) Vireius / Dexter se[plasiar]ius in / leg(ione) I Ad(iutrice) / u(otum) s(oluit) l(ibens) l(aetus) m(erito). Cependant, ces deux cas de figure sont incertains : EDCS-05000554 = AE 1991, 1154 : --- Albano / siplasiario (sic) / [---] ; RIB. *Tabulae Vindolandenses*, 3.586, fr. 1 : --- / [[siliginis] mo(dios) II] / [[halicae] mo(dium) I] / Attico corniclaro // halicae mo(dium) I / siliginis mo(dium) I / Vitali seplasiario / helicae mo(dios) V / [[siliginis] mo(dium) I] // Djecimo cor[niclar]o / sigilinis mo(dium) I / [---]. Outre l'article de ALLÉ F., « Travail et identité professionnelle... », cf. RÉMY B. et FAURE P., *Les médecins dans l'Occident romain*, p. 189-193.

l'adolescence.⁶³² 75%⁶³³ des attestations de cet anthroponyme sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain.

- Contexte et matérialité

L'inscription datée du I^{er} siècle de notre ère est gravée sur une petite base de bronze retrouvée dans la commune de Reims⁶³⁴.

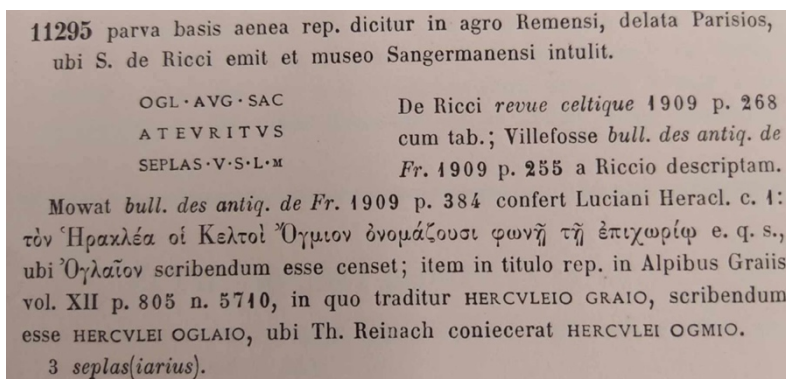


Figure 36 - CIL 13, 11295

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande à la suite d'un vœu.

31) EDCS-13303251 = ILTG 355 = AE 1923, 20 = EDH 25984 = RIRs 14 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

D(is) M(anibus) / Ruson(iae) Nonnae / Maianus Primi / cassidar(ius) coniu/gi et sibi v(ivus) p(osuit).

Aux dieux Mânes de Rusonia Nonna, Maianus < fils de > Primus, fabricant de casque, a posé < ceci > de son vivant, pour son épouse et pour lui-même.

- Individus

La dédicataire est une certaine *Rusonia Nonna*, l'épouse du dédicant *Maianus*, fils de *Primus*. Ce dernier est la personne de métier, un fabricant de casques. Quoique *Cassidarius* et son pendant féminin *Cassidaria* soient attestés comme anthroponymes⁶³⁵, il est improbable que

⁶³² DELAMARRE, X., *Dictionnaire de la langue gauloise...*, p. 329 ; pour plus de détails, cf. publications de E. Benveniste.

⁶³³ Il est attesté dans un total de 4 mentions selon la dispersion suivante : 4 *Atreuitus* dont 1 Bel, 2 Aq, soit 75%. La forme féminine est attestée une fois en Ly.

⁶³⁴ AE 1910, 57.

⁶³⁵ EDCS-20700467 = CIL XI, 7001 = CIL VI, 21597 : *D(is) M(anibus) / Luciliae Ianuariae / L(ucius) Cassidarius Ingenuus / fec(it) matri pientissim(a)e* ; EDCS-05800789 = CIL XIV, 2809 : *M(arco) Iulio Zotico / decurioni / patri decurionum / et sevir Auguralium / q(uin)q(uennali) eiusdem ordinis / dendrophori q(uin)q(uennali) suo / perpetuo et patrono / dignissimo ob me/rita eius l(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum) // dedi< c=K >(ata) VIII Kal(endas) Iul(ias) / Imp(eratore) M(arco) Aurelio [A[n]to[ni] // [no] P(ublio) Felic(e) Aug(usto) [III] / P(ublio) Valerio Comazonte / II co(n)s(ulibus) / cur(atoribus) Abudio Prisco Cassidario / Demetrio et Celerino Statieno / Clementiano* ; EDCS-40000260 = CIL XV, 3647 : *L s(emis) // C(ai) C[assid]a[ri] Convivae // CLIII s(emis) // Calpurni a(rca) [---]* ; EDCS-40000261 = CIL XV, 3648 : *LII s(emis) // C(ai) Cassidari Convivae // CXX s(emis) // Flavi Galli a(rca)* ; EDCS-40000262 = CIL XV, 3649 : *C(ai) Cassidari Convivae // CXXV s(emis) // LVIII / C(ai)*

nous soyons ici en présence d'un gentile ou d'un *cognomen* en raison de la valeur cognominale de *Primi* pour lequel un gentile postposé n'a pas de sens ainsi que de la séquence onomastique de *Maianus Primi* qui n'attend pas de *cognomen*. *Cassidarius* indique donc un « armurier qui faisait des casques de métal »⁶³⁶ à l'instar de la seule autre mention⁶³⁷.

Au niveau onomastique, *Rusonia* est un gentile germanique⁶³⁸ ou celtique⁶³⁹ dont 66,7%⁶⁴⁰ des attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain, tandis que *Nonna* est un *cognomen* d'assonance germanique⁶⁴¹ ou celtique⁶⁴² dont 17,4%⁶⁴³ des attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain, toute en provinces gauloises. *Maianus* est un nom latin⁶⁴⁴ ou celtique⁶⁴⁵ dont 52,9%⁶⁴⁶ des attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain. Quant à *Primus*, il s'agit d'un nom latin de

Cassidari Convivae // CXXXX s(emis) ; EDCS-05400247 = CIL V, 6995 : L(ucio) Alfio Restituto / eq(uiti) R(omano) eq(uo) p(ublico) praef(ecto) coh(ortis) II Br(ittonum) / eq(uitatae) trib(un)o coh(ortis) I Br(ittonum) |(miliariae) eq(uitatae) flam(ini) / divi Titi et Claud(iae) Paulinae eius / C(aius) Pinarius Onesimus et / Cassidarius Ampheristus / ob merita ; EDCS-08900740 = AE 1979, 27 : Cassidaria C(ai) l(iberta) / Bacchis Fausto / Cassidari Sabini ; EDCS-05400327 = CIL V, 7075 : D(is) M(anibus) / memoriae / L(uci) Corneli / Chrysanthi / Cassidaria / Fortunata / coniugi cariss(imo).

⁶³⁶ RICH A., « Cassidarius » dans RICH A. (éd.), *Dictionnaire des Antiquités Romaines et Grecques*, traduit de l'anglais sous la direction de M. CHÉRUEL, Paris, Librairie de Firmin Didot Frères, 1861, p. 119 ; cf. aussi la simple définition du TLL, *qui cassides facit*. Par ailleurs, il est impossible qu'il s'agisse ici d'un « officier qui était chargé de prendre soin des casques de métal dans le palais impérial », autre acception du mot d'après le *Dictionnaire des Antiquités Romaines et Grecques*.

⁶³⁷ EDCS-18100769 = CIL VI, 1952 = AE 2001, 169 : T(itus) Lessius T(iti) l(ibertus) Clarus / M(arcus) Antonius M(arci) l(ibertus) Dionysius / Q(uintus) Pinarius Quartio / C(aius) Manneius C(ai) l(ibertus) Chius / C(aius) Pulmonius C(ai) l(ibertus) Hilarus / T(itus) Fadius T(iti) l(ibertus) Philodamus / M(arcus) Viseri(us) Q(uinti) et |(mulieris) l(ibertus) Liccae cas(s)ida(rius) // P(ublius) Trebonius P(ubli) l(ibertus) Eros / L(ucius) Modius Proculus praeco / L(ucius) Vibius L(uci) l(ibertus) Anteros / T(itus) Publilius T(iti) l(ibertus) Agathemerus / L(ucius) Novius L(uci) l(ibertus) Philemo / T(itus) Trebonius |(mulieris) l(ibertus) Priamus / M(arcus) Caedicius |(mulieris) l(ibertus) Felix gladiarius.

⁶³⁸ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les noms germaniques... », p. 221 et 232 ; ID., « Onomastique et romanisation... », p. 408.

⁶³⁹ DELAMARRE X., *Dictionnaire de la langue gauloise...*, p. 263 ; ID., *Nomina celtica antiqua. Noms de personnes celtiques dans l'épigraphie classique*, Paris, Errance, 2007, p. 230 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les noms germaniques... », p. 221.

⁶⁴⁰ Il est attesté dans un total de 3 mentions selon la dispersion suivante : 1 *Rusonia* dont 1 GI, soit 100% ; 2 *Rusioniae* dont 1 Bel, soit 50%.

⁶⁴¹ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Onomastique et romanisation... », p. 408 ; ID., « Les noms germaniques... », p. 221.

⁶⁴² DELAMARRE X., *Nomina celtica antiqua...*, p. 142 ; probablement selon MAURIN L., *Inscriptions latines d'Aquitaine (ILA). Santons*, Bordeaux, Centre Pierre Paris, 1994, p. 308-309.

⁶⁴³ Il est attesté dans un total de 23 mentions dont 3 Bel et 1 Aq, soit 17,4%.

⁶⁴⁴ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 245 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les noms germaniques... », p. 221.

⁶⁴⁵ *RIRs* 14.

⁶⁴⁶ Il est attesté dans un total de 51 mentions selon la dispersion suivante : 45 *Maianus* dont 14 Bel, 2 Ly, 8 GS, soit 53,3% ; 2 *Maiani* dont 1 GS, soit 50% ; et 4 *Maiano* dont 2 Bel, soit 50%.

traduction⁶⁴⁷ avec le gaulois *Cintus*⁶⁴⁸. $\pm 25,7\%$ ⁶⁴⁹ des occurrences de ce nom sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain.

Ces éléments onomastiques révèlent un mariage peu commun⁶⁵⁰ entre une citoyenne et un pérégrin. En ce qui concerne les proportions, l'effectif de citoyens à Reims est maigre, d'après les analyses de M.-T. Raepsaet-Charlier. Néanmoins, leur petit nombre découle de l'interprétation des *duo nomina* comme des séquences onomastiques pérégrines.⁶⁵¹ En revanche, dans le cas d'un effectif mariage mixte (ce qui nous semble le plus probable) comme dans celui d'un mariage d'individus de même statut, l'étude prosopographique et de réseau menée par W. Broekaert⁶⁵² permet d'établir un lien clair entre mari et femme. En effet, l'union d'un *cassidarius* à une famille de marchands de *saga*⁶⁵³, manteaux militaires⁶⁵⁴, semble évidente dans la création d'un réseau dans le domaine militaire. Le gentilice *Rusonius* étant rarissime dans l'empire, attesté à hauteur de 57,1% dans l'espace gallo-germanique continental romain⁶⁵⁵ et ayant une origine gauloise ou germanique, il est très probable que *Rusonia Nonna* ait appartenu à cette famille, comme le suggère W. Broekaert. Le mariage aurait alors servi au

⁶⁴⁷ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 61, 68 et 85 ; ID., « Onomastique et société... », p. 104, 110, 111 et 121 ; ID., « Les noms germaniques... », p. 51, 217, 220, 221 et 231 ; ID., « Citoyenneté et nomenclature... », § 5.

⁶⁴⁸ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 142 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les noms germaniques... », p. 19.

⁶⁴⁹ Il est attesté dans un total de ± 4.343 mentions selon la dispersion suivante : ± 2.124 *Primus* (anthroponyme et nombre) dont 72 Bel, 88 Aq, 44 Ly, 30 GI, 103 GS, 126 GN (anthroponymes) ; 24 *Primum* (anthroponyme et nombre) dont 6 GI, 3 GN (anthroponymes) ; ± 1.315 *Primi* (anthroponyme et nombre) dont 90 Bel, 76 Aq, 101 Ly, 18 GI, 113 GS, 119 GN (anthroponymes) ; et ± 880 *Primo* (anthroponyme et nombre) dont 2 Bel, 2 Ly, 3 GI, 3 GS, 18 GN (anthroponymes). Après avoir comparé le nombre d'anthroponymes (1.017) pour les provinces étudiées avec les nombres (98), il apparaît que le *ratio* par rapport au nombre total soit de 91,2% ; en l'appliquant au nombre total de mentions, on obtient ainsi un total approximatif de ± 3.960 mentions d'anthroponymes pour tout l'empire.

⁶⁵⁰ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Onomastique et romanisation... », p. 424-425.

⁶⁵¹ IBID., p. 404.

⁶⁵² BROEKAERT W., « Welcome to the family! », p. 7-8.

⁶⁵³ Le *sagum* était un vêtement masculin consistant en une pièce de tissu rectangulaire en feutre ou loden avec éventuellement une capuche et avec une coupe triangulaire ou circulaire pour le décolleté attaché au moyen d'une fibule sur l'épaule droite pour laisser le côté et le bras droit libres pour travailler. Il était porté par des esclaves, ouvriers et soldats du domaine naval ou de l'infanterie. Dans le domaine militaire, la couleur variait selon que le porteur fût un simple soldat (rayures colorées ou sombre), un licteur (rouge) ou un général (blanc, violet ou noir, cette dernière en cas de deuil) et il avait une signification de guerre par opposition à la toge du temps de paix. Ce vêtement est d'origine celtique (*sagos/sagon*) mais était également porté par les Germains et les Ibères, puis en Italie et dans le Nord de l'Afrique (FIEBIGER O., « Sagum » dans WISSOWA G., KROLL W. et WITTE K. (éd.), *Paulys Real-Encyclopädie der Altertumswissenschaft*, deuxième série (R-Z), deuxième demi-volume (Saale-Sarmathion), Stuttgart, J.B.Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1920, col. 1754-1755 ; HURSCHMANN R. « Sagum » dans CANICK H. et SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient World*, t. 12 (Prol-Sar), Leiden/Boston, Brill, 2008, col. 867.).

⁶⁵⁴ EDCS- 08501621 = CIL XII, 1898 : *D(is) M(anibus) / et quieti per[pe]/tuae C(ai) Ruson[i] / Secundi IIIIIvir(i) [Aug(ustalis)] / c(oloniae) C(laudiae) C(opiae) Aug(ustae) Lug(udumensium) ite[m] / sagario C(aius) Ruson[ius] / Myron IIIIIvir A[ug(ustalis)] / Lug(uduni) honoratus i[tem] / centonarius h[ono]/ratus et sagariu[s cor]/poratus collib[er]to / bonorum exemp[lorum] / erga me heres ex [ius]/su eius solus po[sui] / et / sub ascia de[di]/cavi.*

⁶⁵⁵ Il est attesté dans un total de 14 mentions selon la dispersion suivante : 6 *Rusonius* dont 2 Ly, 2 GN, soit 66,7% ; 7 *Rusoni* dont 3 Ly, 1 GN, soit 57,1% ; et 1 *Rusonio* hors des provinces étudiées.

développement du réseau familial et du *corpus Sagariorum* établi à Lyon et dont un membre, *Caius Latinius Reginus*, était aussi originaire de la *ciuitas* de Rèmes⁶⁵⁶.

- Contexte et matérialité

Le bloc de pierre (46x68x53), découvert en 1919 dans les parties effondrées de l'église Saint-Rémi de Reims, retaillé de toutes parts après sa première utilisation pour servir de bloc de construction de l'église du XI^e siècle, est maintenant conservé au musée Saint-Rémi. La hauteur des lettres de belle facture va décroissant (6 cm 1.1, 4 1.2-3, 3,5 1.4 et 3 1.5) ; l'inscription comporte des signes de ponctuation. Le cadre du champ épigraphique est décoré de peltes.⁶⁵⁷

Ces derniers détails décoratifs permettent de dater l'inscription de la période antonine au mi III^e siècle⁶⁵⁸, espace chronologique que l'on peut éventuellement resserrer du II^e au début du III^e grâce à la forme abrégée *DM* (*cf.* aussi avec cette formule inscr. 7, 29, 32, 36, 38)⁶⁵⁹.



Figure 37 a-b - © Thomas Morin dans RIRs14

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sepulcrales*. Elle a été posée pour l'épouse de la personne de métier.

⁶⁵⁶ EDCS- 10500963 = CIL XIII, 2008 : *D(is) M(anibus) / C(ai) Latini / Regini / Remi sagar(i) Lugud(unensis) / h(eres) p(onendum) c(uravit)*. Sur ce sujet, *cf.* analyses dans VERBOVEN K., « Good for business. The Roman army and the emergence of a 'business class' in the northwestern provinces of the Roman empire » dans DE BLOIS L. *et alii* (éd.), *The Impact of the Roman Army (200 BC - AD 476): Economic, Social, Political, Religious and Cultural Aspects (Proceeding of the 6th workshop of the network Impact of empire. Capri 2005)*, Leiden & Boston, Brill, 2007, p. 308.

⁶⁵⁷ RIRs 14.

⁶⁵⁸ HOËT-VAN CAUWENBERGHE C., « Un bloc épigraphique découvert dans les murailles de Bavai et le bouclier des Amazones » dans *Revue du Nord*, t. 5, 2007, p. 58.

⁶⁵⁹ RIRs 14.

32) *EDCS-73300059 = AE 2016, 1068 = RIRs 15*

- Signification de l'inscription

RESTITUTION 1	RESTITUTION 2
<i>[D(is)] M(anibus) et [memo]r(iae) Apr[ilianus] / n(egotiatoris) sepla[siarii ciuitas?] sa[n]tonorum? ---].</i>	<i>[D(is) M(anibus) ---] Mer[cu]r(ii) Apr[ilianus] / n(egotiatoris) sepla[siarii ciuitas?] sa[n]tonorum?---].</i>
Aux dieux Mânes et à la mémoire d'Aprilianus, négociant en substances aromatiques de la ciuitas des Santons (?) ...	Aux dieux Mânes de ... Mercurius Aprilianus, négociant en substances aromatiques de la ciuitas des Santons (?) ...

- Individus

Le dédicant est inconnu.

Quant au dédicataire, son identité reste controversée quoique sa profession de *negotiator seplasiarius* soit communément admise. Pour l'activité professionnelle, cf. inscr. 30. Au vu des arguments avancés par le *RIRs* qui toutefois laisse la question très ouverte et formule de nombreuses hypothèses, nous proposons deux restitutions du texte. Selon la première, *Apr[---]* correspondrait à un *cognomen* : il y a effectivement suffisamment de place pour un nom aussi long que *Aprilianus* au lieu de *Aprilis* (ce qu'ils notent en commentaire) ; bien qu'il ne s'agisse pas d'un argument décisif, la probabilité de trouver un anthroponyme sur la même ligne et après la mention *Dis Manibus* est supérieure à celle d'en trouver un sur la même ligne et après le syntagme *Dis Manibus et memoriae*.⁶⁶⁰ Cela nous pousse à privilégier la restitution 2. Le *RIRs*

⁶⁶⁰ Dans l'empire, à 549 reprises, on retrouve le syntagme *Dis Manibus et memoriae (aeternae)*, formule typique de la seconde moitié du II^e siècle et du III^e siècle. Les auteurs des *RIRs* affirment, sans donner de chiffres, que les cas où le syntagme *Dis Manibus et memoriae* figure sur la même ligne que le dédicataire sont rares. Aussi proposons-nous une estimation à partir de la base de données *EDCS*. Dans tout l'empire, les deux provinces qui regroupent le plus de fois le syntagme *Dis Manibus et memoriae (aeternae)* sont la Lyonnaise (226) et l'Aquitaine (180) ce qui nous pousse à émettre l'hypothèse que la formule serait particulièrement liée au milieu celte du Centre de la Gaule et d'Aquitaine. Aussi, le *ratio* des occurrences où le nom du défunt est sur la même ligne ou partiellement sur la même ligne par rapport au nombre total de 549 est de 2,4% (13/549 : Aq : *EDCS-55100296 = CAG-23*, p. 46 ; *EDCS-14200125 = CIL XIII*, *119 = *AE 1889*, 84 = *AE 1989*, 519 ; *EDCS-10400996 = CIL XIII*, 825 = *CAG-33-02*, p. 214 ; *EDCS-12000551 = CIL XIII*, 11128 = *CAG-18*, p. 117 ; *EDCS-10500347 = CIL XIII*, 1442 = *ILTG 189b = CAG-23*, p. 150 = *AE 1953*, 111 ; *EDCS-09800239 = AE 1967*, 302 ; *EDCS-10500023 = CIL XIII*, 1146 = *AE 1889*, 85 ; Bel : *EDCS-10600262 = CIL XIII*, 3494 = *CAG-80-01*, p. 248 = *CAG-80-02*, p. 502 ; *EDCS-73300059 = AE 2016*, 1068 = *RIRs 15* ; *EDCS-13303252 = ILTG 356 = AE 1932*, 23 = *AE 1939*, 52 ; Ly : *EDCS-10501903 = CIL XIII*, 2908 ; *EDCS-09300394 = CAG-69-02*, p. 654 = *AE 1976*, 444 ; GS : *EDCS-10801164 = CIL XIII*, 5752 = *CAG-52-02*, p. 135). Quant au nombre de fois où on retrouve *et memoriae* sur la même ligne que *Dis Manibus* et de son rapport au nombre total, il est de 56/549, soit 10,2%. En comparaison, l'Aquitaine – que nous considérons dans ce cas d'étude comme une province de référence en ce qu'elle fait partie des deux provinces majeures avec la mention *Dis Manibus et memoriae (aeternae)* et qu'elle comporte le nombre le plus important de mentions où l'anthroponyme du dédicataire est sur la même ligne que le syntagme d'invocation – a un *ratio* de 4,3% pour les inscriptions avec l'invocation seule *Dis Manibus* où le nom du défunt est sur la même ligne ou partiellement sur la même ligne que ladite invocation (19/446 : *EDCS-46500775 =*

émet également l'hypothèse d'une origine mais ne propose pas de restitution, ce que nous avons fait et indiqué en gras. Finalement, le *RIRs* suggère qu'il y a suffisamment de place pour un *praenomen* dans la restitution 2.

Onomastiquement, *Mercurius* est à rattacher au nom du dieu romain et ne nous semble donc pas patronymique. $\pm 35,4\%$ ⁶⁶¹ des attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain. *Aprilianus*, est une forme cognominale en *-anus*⁶⁶² ; une variante existe avec un *l* géminé et l'absence de *i* avant la finale *-anus*⁶⁶³ ; en comptant ces variantes, 50% ⁶⁶⁴ des occurrences sont attestées dans l'espace gallo-germanique continental romain. Dans le cas envisageable de l'anthroponyme *Aprilis*, dont le nominatif est soit *Aprilis*⁶⁶⁵ soit *Apriles*⁶⁶⁶, il s'agit d'un nom latin éventuellement d'assonance indigène dont $8,2\%$ ⁶⁶⁷ des attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain. En sélectionnant la restitution 2, les *tria nomina* attestent la présence d'un citoyen romain issu d'une cité étrangère. La présence d'un affranchi reste possible dans le cas d'une preuve décisive en faveur de l'autre version ou d'une autre restitution.

CAG-18, p. 63 ; *EDCS*-10400919 = *CIL* XIII, 749 = *CAG*-33-02, p. 207 ; *EDCS*-10401048 = *CIL* XIII, 877 = *CAG*-32-02, p. 222 ; *EDCS*-46600805 = *CAG*-18, p. 121 ; *EDCS*-3000617 = *CAG*-18, p. 134 = *AE* 1996, 1062 ; *EDCS*-09401479 = *CAG*-18, p. 138 = *AE* 1973, 346 ; *EDCS*-46600826 = *CAG*-18, p. 139 ; *EDCS*-09401481 = *CAG*-18, p. 141 = *AE* 1973, 348 ; *EDCS*-10500090 = *CIL* XIII, 1213 = *CAG*-18, p. 118 = *AE* 1975, 605 ; *EDCS*-10500128 = *CIL* XIII, 1251 = *CAG*-18, p. 143 ; *EDCS*-10500132 = *CIL* XIII, 1255 = *CAG*-18, p. 137 ; *EDCS*-10500151 = *CIL* XIII, 1274 = *CAG*-18, p. 134 ; *EDCS*-10500172 = *CIL* XIII, 1295 = *CAG*-18, p. 132 ; *EDCS*-10500175 = *CIL* XIII, 1298 = *CAG*-18, p. 120 = *AE* 1975, 609 ; *EDCS*-10500178 = *CIL* XIII, 1301 ; *EDCS*-12000526 = *CIL* XIII, 11104 ; *EDCS*-12000559 = *CIL* XIII, 11136 = *CAG*-18, p. 116 ; *EDCS*-13303067 = *ILTG* 163 = *CAG*-18, p. 114 = *AE* 1973, 356 ; *EDCS*-55100349 = *CIL* XIII, *222 = *CAG*-23, p. 117). Que déduire de ces chiffres ? Ces mentions complexes restent rares mais est-ce réellement décisif ? Si la mention *DM* s'est développée sous les Flaviens et fut caractéristique du II^e siècle, elle n'a pas disparu au III^e siècle lors de l'ajout des mentions caractéristiques de ce siècle : *memoriae (aeternae)*, *quies* et *securitas*. (cf. LAUBRY N., *Tombeaux et épitaphes de Lyonnaise...* : essentiellement le chapitre 5 *Aspects religieux et culturels du formulaire funéraire*, p. 157-185). Au vu du petit nombre de mentions, nous ne pensons pas que ce soit un critère décisif pour sélectionner l'une des deux éditions de l'inscription, comme l'avait suggéré l'article *RIRs* 15.

⁶⁶¹ Il est attesté dans un total de ± 1.833 mentions selon la dispersion suivante : 254 *Mercurius* (anthroponyme et théonyme) dont 1 Bel, 2 Aq, 6 Ly, 3 GS, 4 GN (anthroponymes) ; 25 *Mercurium* (anthroponyme et théonyme) dont les possibles anthroponymes sont situés hors des provinces étudiées ; 167 *Mercuri* (anthroponyme et théonyme) dont 2 Bel, 3 Ly, 3 GN, 1 GI, 1 GS (anthroponymes) ; 19 *Mercurii* (anthroponyme et théonyme) dont les possibles anthroponymes sont situés hors des provinces étudiées ; ± 1.368 *Mercurio* (anthroponyme et théonyme) dont 12? Bel, 5? Aq, 4? Ly, 5? GI, 15? GS, 7? GN (anthroponymes). Après avoir comparé le nombre d'anthroponymes (74) pour les provinces étudiées avec les théonymes (576), il apparaît que le *ratio* par rapport au nombre total soit de $11,4\%$; en l'appliquant au nombre total de mentions, on obtient ainsi un total approximatif d'environ ± 209 mentions d'anthroponymes pour tout l'empire.

⁶⁶² KIRCHER-DURAND C., « Les noms latins en -nus, -na, -num... », p. 42.

⁶⁶³ *EDCS*-10801128 = *CIL* XIII, 5716 = *CAG*-52-02, p. 124 = *AE* 2019, 1103h.

⁶⁶⁴ Il est attesté dans un total de 4 mentions selon la dispersion suivante : 2 *Aprilianus* hors des provinces étudiées ; 1 *Apriliani* en Bel, soit 100% ; 1 *Aprillanus* en GS, soit 100% .

⁶⁶⁵ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 254 et 255 ; DELAMARRE X., « Index de J. Whatmough... », p. 229-230 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Onomastique et romanisation... », p. 426.

⁶⁶⁶ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « L'onomastique des Nerviens », p. 107.

⁶⁶⁷ Il est attesté dans un total de ± 656 mentions selon la dispersion suivante : 12 *Apriles* dont 1 Bel, soit $8,3\%$; 2 *Aprilem* hors des provinces étudiées ; ± 550 *Aprilis* dont 14 Bel, 5 Aq, 8 Ly, 7 GI, 8 GS, 5 GN, soit $8,5\%$; 72 *Aprili* dont 2 Bel, 1 Aq, 1 Ly, 4 GS, 1 GN, soit $12,5\%$; 20 *Aprile* dont 1 GN, soit 5% .

- Contexte et matérialité

L'inscription est gravée sur une pierre en calcaire (104x58x61). Sous elle se trouve une niche avec un homme de plein pied, vêtu d'une tunique et d'un manteau. L'érosion nous empêche de savoir s'il tenait quelque chose dans ses mains ou bien s'il ne s'agit que du tissu plié de son vêtement. Après son premier emploi, elle a été retaillée pour être réutilisée et est maintenant brisée en bas et sur les côtés. La pierre a été découverte en 1999, rue Belin. L'inscription comporte des traces de peinture rouge et la hauteur des lettres est de 3 cm.⁶⁶⁸

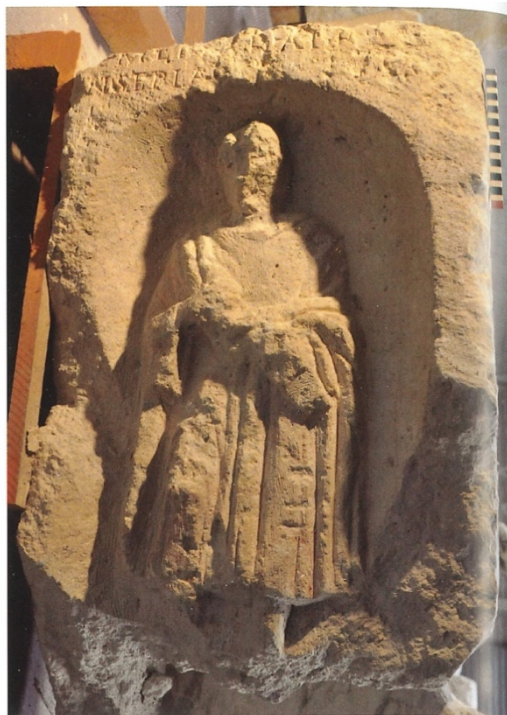


Figure 38 - © Georges Raepsaet dans RIRs15

Selon la lecture de l'inscription qui nous paraît la plus plausible, 260 représente le *terminus ante quem* de la datation de l'inscription, date de construction du puit dans laquelle la pierre a été réemployée.⁶⁶⁹ Néanmoins, selon le choix de l'édition, l'inscription peut tendre à dater de la seconde partie du II^e siècle à 260 (édition 1), soit des Flaviens au II^e siècle (édition 2 : cf. aussi avec la formule *Dis Manibus* inscr. 7, 29, 31, 36, 38)⁶⁷⁰.

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sepulcrales*. Elle a été posée pour la personne de métier.

⁶⁶⁸ RIRs 15.

⁶⁶⁹ ROLLET P., *Reims (Marne) 59, rue Belin. Rapport final d'opération*, 2 volumes, SRA Champagne-Ardenne/INRAP Grand Est Nord, 2006 ; ID., « Les fouilles archéologiques de la rue Belin » dans *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, t. 4, 1999, p. 5-9 ; ID., « Reims – 41-43 rue Paulin-Paris, 59 rue Belin. Sauvetage urgent (1998-1999) » dans *Archéologie de la France – Information. Grand Est*, t. 51 (Marne), 1998 ; URL : <https://journals.openedition.org/adlfi/123488?lang=en>, page consultée le 15/05/2024 ; RIRs 15.

⁶⁷⁰ RIRs 15 ; LAUBRY N., *Tombeaux et épitaphes de Lyonnaise...* : cf. chapitre 5 *Aspects religieux et culturels du formulaire funéraire*, p. 157-185.

J) Pagus Castricius (Montcy-Saint-Pierre) de la ciuitas Remorum foederati

La commune de Charleville-Mézières regroupe six localités dont celle de Montcy-Saint-Pierre, lieu de découverte de l'inscription. Peu de recherches furent effectuées avant les débuts du XXI^e siècle et la majorité d'entre elles se concentrent sur la période médiévale. L'importance de l'agglomération n'est toutefois plus à démontrer⁶⁷¹ mais il est encore indéterminé si celle-ci était organisée sur deux rives ou bien de forme polynucléaire.⁶⁷²

33) EDCS-56100961

- Signification de l'inscription

Lucius off(icator).

Lucius artisan en chef.

- Individus

Le dédicant de l'inscription est un certain Lucius, la personne de métier. Son nom unique pourrait faire penser à un esclave. Néanmoins, comme il s'agit d'une marque de potier, il peut s'agir d'un simple surnom. Pour l'onomastique, cf. inscr. 11.

La restitution de OFF en *off(icator)* est la solution la plus plausible au regard des cinquante-et-une occurrences de ce terme dans la base de données EDCS pour tous les cas possibles de ce nom⁶⁷³. En effet, parmi les six abréviations, il s'agit de la plus récurrente : 2 *o(ff)icator)*, 9 *of(f)icator)*, 15 *off(icator)*, 1 *offi(cinator)*, 3 *of(f)ic(inator)*, 4 *offic(inator)*. La restitution *officina* aurait également pu être proposée ; néanmoins, le cas du nom l'accompagnant est plutôt au génitif⁶⁷⁴ avec *officina*, tandis qu'il est au même cas, en apposition, pour *officator* ; d'autre part, après une analyse des 2169 inscriptions de la province de Gaule belgique, 1743 sont abrégées en *of(f)icina* contre 54 en *off(icina)*⁶⁷⁵. E. Frézouls traduit ce nom

⁶⁷¹ LAURELUT C. (éd.), *Charleville-Mézières (Ardennes), « rue de Castrice - rue des Noires Terres »*. Une agglomération secondaire méconnue : la ville antique de Castrice (Montcy-Saint-Pierre), Metz, Inrap Grand Est Nord, 2012 ; RÉMY A., *Un secteur de Charleville-Mézières aux périodes protohistoriques et antique : Charleville-Mézières (Ardennes) Montcy-Saint-Pierre « Rue Chanzy », « Devant Montcy-Notre-Dame » : Rapport final d'opération de fouille*, Châlons-en-Champagne, Inrap, 2010.

⁶⁷² CAG-08, p. 210-211.

⁶⁷³ Soit *officator*, *officatoris*, *officatori*, *officatorre*, *officatorre*, *officatorum*, *officatoribus*.

⁶⁷⁴ En moyenne, à partir de deux échantillons de 100 inscriptions, 45% ont une marque de génitif attestée, 47,5% ont un génitif restitué et 2,5% restent douteux.

⁶⁷⁵ Une foutitude d'autres abréviations existe : 252 *o(ff)icina*, 9 *offi(cina)*, 39 *of(f)i(cina)*, 11 *offic(in)a*, 45 *of(f)ic(in)a*, 1 *offici(na)*, 1 *of(f)ici(na)*, 1 *of(f)icin(a)*, 2 *off(i)c(in)a*, 4 *of(fi)c(in)a*, 1 *of(f)ic(n)a* ; à côté de cela existent 3 *officina* et 3 *off(f)icina*.

par « contremaître de carrière » ou par « chef d’atelier de céramique » et le classe dans le « travail de la pierre et de la construction » ou le « travail de l’argile et du verre ». Toutefois, si les dictionnaires *Gaffiot* et *DicoLatin* traduisent le terme comme un générique d’artisan, le *Thesaurus Linguae Latinae*, par la simple définition *qui officinae praeest*, propose un sens semblable à celui de E. Frézoul par la notion de direction. La proposition de E. Frézouls soutenue par le *TLL* a donc été suivie ici. Pour la période de recherche, on retrouve le terme en littérature uniquement chez Apulée⁶⁷⁶ et Vitruve⁶⁷⁷ d’après la *Library of Latin Texts* et les autres dictionnaires, tandis que celui-ci se retrouve bien davantage en contexte épigraphique où il peut renvoyer à des métiers parfois collégiaux⁶⁷⁸, parfois liés à un lieu⁶⁷⁹ ou à une personne⁶⁸⁰, liés à la statuaire⁶⁸¹ ou au métal et la monnaie⁶⁸².

- Contexte et matérialité

L’inscription a été retrouvée dans la localité de Montcy-Saint-Pierre ou sur le Mont-Olympe ; elle fait partie du répertoire de N. Albot commun à ces deux endroits⁶⁸³. Parmi les autres inscriptions de la liste de ce dernier, aucune autre abréviation⁶⁸⁴ ne pourrait être restituée en *offinator* ce qui semble correct au regard des statistiques et remarques présentées ci-dessus. Aucune proposition de datation n’a été présentée.

- Classe de l’inscription

L’inscription fait partie de la catégorie *Instrumentum domesticum*.

⁶⁷⁶ APULÉE, *Métamorphoses*, IX, 6, 1.

⁶⁷⁷ VITRUVÉ, *De Architectura*, VI, 8, 9.

⁶⁷⁸ EDCS-15000018 = AE 1949, 130 = ILTG 23 = CAG-31-02, p. 241 (*offinator com suis collegis*).

⁶⁷⁹ CIL VI, 33893, 2 (*offinator a statutis*).

⁶⁸⁰ CIL V, 2885, 4 ; EDCS-12000177 = CIL XIV, 5308, 27 ; EDCS-40200099 = CIL XV, 1697, 4 ; EDCS-40200046 = CIL XV, 1697, 1 ; EDCS-40200047 = CIL XV, 1697, 2 ; EDCS-40200048 = CIL XV, 1697, 3 ; EDCS-40200049 = CIL XV, 1697, 5 ; CIL XV, 7321, 2 ; CIL XV, 7326, 2.

⁶⁸¹ CIL VI, 2270, 2 ; EDCS-71400591 = CIL XIII 10036, 14.

⁶⁸² CIL VI 43, 3 et 8463 (*offinatores monetae aurariae argentariae*) ; CIL VI, 298, 3 (*offinatores et nummularii*) ; CIL VI, 1145, 11 (*proc(uratore) ... m(onetae) ... cum p(rae)p(ositis) et offinatoribus*).

⁶⁸³ ALBOT N., « Montcy-Saint-Pierre. À l’époque gallo-romaine » dans *Revue historique ardennaise*, t. 11, 1904, p. 23-25.

⁶⁸⁴ Parmi les pertinentes, citons *Of Luccei* (abréviation *of* et nom au génitif), *Lucei Off* (nom au génitif), *Of. Mem* (abréviation *of*), *Of Ngri* (abréviation *of* et marque du génitif), *Of Ru* (abréviation *of*).

K) Augusta Suessionum (Soissons) dans la ciuitas Suessionum

Le site fut occupé une première fois durant la période laténienne. Néanmoins, fondée sous Auguste au carrefour entre l'Aisne et les axes routiers vers Reims, Amiens et Saint-Quentin, *Augusta Suessionum* est une des villes les plus importantes du Nord-Ouest de la Gaule comme l'attestent son statut de *caput ciuitatis* et sa présence comme *caput uiae* chez Ptolémée, sur la table de Peutinger et dans l'Itinéraire d'Antonin.⁶⁸⁵ Si le réseau viaire régulier est attesté, le théâtre est le seul monument bien connu. Pour l'Antiquité tardive, une rupture urbanistique est notable comme en témoigne la rétractation urbaine. Un castrum d'environ 13ha fut construit probablement à partir du III^e siècle et la ville subsista certainement jusqu'à la chute définitive du Nord de la Gaule en 486.

Les activités économiques de tabletterie et céramique du Haut-Empire sont attestées aux sorties de la ville tandis que la présence d'une *fabrica* est attestée dans la littérature pour l'Antiquité tardive.⁶⁸⁶

34) EDCS-10600225 = CIL XIII, 03461 = ILS 04376a = SIRIS 749

- Signification de l'inscription

Isi / Myrionymae / et Serapi / Expecta[tus(?) Her]/metis Aug(usti) d[isp(ensatoris) vic(arius)] / v(otum) s(olvit) l(ibens) [m(erito)].

À Isis Myrionyme et Sérapis, Expectatus vicarius d'Hermes, dispensator d'Auguste, s'est acquitté d'un vœu de bon gré et à juste titre.

- Individus

Les dédicataires sont le couple divin Isis Myrionyme et Sérapis. Après l'introduction des divinités égyptiennes sur la péninsule italique à partir du I^{er} siècle a.C.n., la culture nilotique atteint progressivement la Gaule au gré des immigrations gréco-romaine et au fil des allées et venues des *negotiatores* gréco-orientaux. En effet, J. Leclant⁶⁸⁷ conclut que les sites où ont été répertorié la plupart des découvertes archéologiques – majoritairement datées du II^e siècle pour celles qui purent l'être – furent retrouvées dans des villes importantes où des localités aux croisement de routes. Suite à son article-inventaire de 2004, J. Leclant⁶⁸⁸ reconnaît une

⁶⁸⁵ REPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes...*, p. 85.

⁶⁸⁶ CAG-02, p. 422-461.

⁶⁸⁷ LECLANT J., « La diffusion des cultes isiaques en Gaule » dans BRICAULT L. (éd.), *Isis en Occident. Actes du 11^e colloque international sur les études isiaques. Lyon III. 16-17 mai 2002*, Leyde/Bonstou, Brill, 2004, p. 103-105.

⁶⁸⁸ IBID., p. 103-105.

importance particulière « de l'axe rhodanien, des voies alpestres vers les *limes* du Danube et du Rhin, des voies intérieures vers le bassin parisien et la Belgique d'une part, vers le bassin d'Aquitaine d'autre part. » Les cultes d'Isis, Sérapis, Harpocrate et Anubis sont attestés en cohabitation avec les divinités locales et étrangères incorporées en Gaule, en raison du caractère intrinsèque souple des cultes égyptiens qui permet de nombreux phénomènes d'*interpretationes* (comme l'atteste Hérodote avec les Grecs du V^e siècle a.C.n. ainsi que des témoignages antérieurs remontant au VII^e siècle).⁶⁸⁹ Néanmoins, il ne semble pas y avoir de collèges dans le Nord de la Gaule où le milieu officiel romain n'a pas laissé de traces d'aide à la diffusion du culte. En revanche, en d'autres circonstances, le pouvoir romain soutint fièrement ce culte étranger (notamment avec les Flaviens, les Sévères et sous Dioclétien pour le pouvoir impérial ou bien au vu du placement d'un *Serapeum* sur des terres publiques de la cité de Putéoles)⁶⁹⁰. De manière générale, au sein des autres cultures dans lesquelles ils s'insèrent, les cultes isiaques furent tantôt valorisés en tant que culte étranger, tantôt mis de côté au profit d'une valorisation de la culture indigène.⁶⁹¹ En Gaule⁶⁹², des artefacts de tombes pouvant être datées de la fin de l'Antiquité tardive indiquent une pérennité de la conception de puissance magique de ces cultes.⁶⁹³ Concernant la partie féminine du couple, l'étude de L. Bricault⁶⁹⁴ indique une trentaine de documents dans tout l'empire avec l'épiclèse myrionyme. La diffusion est géographique et sociale, tandis que le domaine militaire, les métiers administratifs et les voyageurs apparaissent le plus souvent. L'épithète myrionyme (en grec, *μυριώνυμος*, aux noms innombrables) a été introduite rapidement par les prêtres durant le I^{er} siècle pour insister sur la multiplicité des noms de la figure de proue gréco-égyptienne-orientale qui abordait alors les rivages italiques, et pour simultanément se démarquer et rester dans la tradition de ses épiclèses précédentes *πολυώνυμος* (aussi attribuée à des divinités grecques) et *š3 rn.w* (aussi portée par des divinités égyptiennes). L'exemple d'un formulaire préparé par un prêtre pour rendre hommage à Isis et les très nombreuses fautes d'orthographe⁶⁹⁵ rendent compte de cette rapidité. Son culte se poursuivit dans l'empire jusqu'au III^e siècle. Quant à Sérapis, il n'est attesté qu'à

⁶⁸⁹ BRICAULT L., *Les cultes isiaques dans le monde gréco-romain*, Paris, Les Belles Lettres, 2013, p. 492-493.

⁶⁹⁰ IBID., p. 101-131 et p. 206.

⁶⁹¹ IBID., p. 169.

⁶⁹² Pour davantage de détails, cf. CLERC G., « Personnalité et iconographie d'Isis en Gaule » dans AUFRÈRE S. H. (éd.), *La vallée du Nil et La Méditerranée. Actes du Colloque des 5 et 6 Juin 1998*, Montpellier, Université de Montpellier, 2001, p. 97-110 (*Orientalia Monspaliensia*, vol. 12) que nous n'avons pu consulter.

⁶⁹³ LECLANT J., « La diffusion des cultes isiaques en Gaule », p. 103-105.

⁶⁹⁴ BRICAULT L., « Isis myrionyme » dans BERGER C., CLERC G. et GRIMAL N. (éd.), *Hommages à Jean Leclant. III. Études isiaques*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 1994, p. 67-86 (IFAO, vol. 106/3).

⁶⁹⁵ L. Bricault souligne aussi que le facteur de la rareté des épiclèses translittérées du grec est important pour expliquer ce phénomène.

partir du IV^e siècle a.C.n. en Égypte suite à son développement par les premiers Ptolémées probablement comme divinité tutélaire d'Alexandrie, contrairement à la traditionnelle Isis avec qui il constitue un couple divin représentant et garant du nouveau régime monarchique ptolémaïque⁶⁹⁶. Si Isis est populaire pour son patronage des navigateurs, marchands, fonctionnaires et soldats en déplacement ainsi que du foyer et des futures mères, Sérapis l'est depuis ses débuts en tant que dieu des Enfers souhaitant le bonheur et la santé de ses dévots à qui il fournit un sol fertile pour leur croissance⁶⁹⁷ ; mais il a aussi été associé à Zeus, à Hélios⁶⁹⁸ ainsi qu'à Asclépios⁶⁹⁹. Ce couple divin s'est progressivement vu attribuer la majorité des compétences divines : protecteurs, guérisseurs, salvateurs, omnipotents, universels, créateurs de cosmos.⁷⁰⁰ En outre, leur préoccupation pour les hommes leur a valu une popularité durant la crise religieuse de l'Empire au II^e siècle ; Sérapis a d'ailleurs été appelé *Θεός σωτήρ* pour sa qualité de sauveur des calamités humaines.⁷⁰¹

Le dédicant est *Expectatus*. Il est l'un des deux professionnels, un *vicarius*⁷⁰² de *dispensator Augusti*. Cette dernière fonction est celle de l'autre esclave mentionné du nom d'Hermès. Le *dispensator* était à la tête du personnel subalterne de l'administration fiscale sous les ordres du procureur fiscal.⁷⁰³ Assisté de son propre *vicarius* ou d'un *seruus ordinarius* du *princeps* qui prenait le titre d'*arcarius* et était sous sa responsabilité, il dirigeait une caisse des *rationes* de l'empire au sein du bureau de la fiscalité. Sa tâche de manieur de fonds faisait de lui un percepteur des fonds dus au *fiscus*, la caisse de la circonscription, pour lequel il délivrait également des reçus. Plus rarement, il pouvait aussi conclure des contrats pour le fisc et opérer à des versements et ordres de paiement au nom et sur ordre du procureur financier. En toutes circonstances, il pouvait recevoir des fonds mais sa condition servile et par conséquent son

⁶⁹⁶ BRICAULT L., *Les cultes isiaques...*, p. 85.

⁶⁹⁷ STAMBAUGH J. E., *Serapis under the early Ptolemies*, Leyde, Brill, 1972, p. 88-90 (*Études préliminaires aux religions orientales dans l'Empire romain*, vol. 25) ; BRICAULT L., *Les cultes isiaques*, p. 492-493 et 519.

⁶⁹⁸ STAMBAUGH J. E., *Serapis under the early Ptolemies*, p. 88-90.

⁶⁹⁹ BRICAULT L., *Les cultes isiaques...*, p. 342.

⁷⁰⁰ STAMBAUGH J. E., *Serapis under the early Ptolemies*, p. 88-90 ; BRICAULT L., *Les cultes isiaques...*, p. 492-493 et 519.

⁷⁰¹ TRAN TAM TINH V., *Sérapis Debout. Corpus des monuments de Sérapis debout et étude iconographique*, Leyde, Brill, 1983, p. 83-87.

⁷⁰² Nous avons sélectionné cette version de l'édition de l'inscription. Contrairement à la base de données EDCS et au CIL, M.-T. Raepsaet-Charlier (« *Citoyenneté et nomenclature...* », § 6), ILS ainsi que le SIRIS proposent de restituer *d[isp(ensatoris) vic(arius)]* ce qui nous semble tout à fait plausible : d'une part, après l'étude d'une photographie de l'inscription, la place est suffisante pour l'abréviation *vic* ; d'autre part, dans la base de données EDCS, l'abréviation *DISP* est la plus fréquente pour tout l'empire (259 occurrences sur les 366 (soit 70,8%) ; à titre de comparaison, on ne retrouve que 44 attestations avec le mot en entier, 27 *Dispens(ator)*, 11 *Dispe(n)sator*, 6 *Dis(pensator)*, 4 *D(ispensator)*, 4 *Dispen(sator)*, 3 *Dispensat(or)*, 2 *Dispe(n)sat(or)*, 2 *Dispe(nstaor)*, 2 *Dispensa(tor)*, 1 *D(i)spe(n)sato(r)* et 1 *Dispe(n)s(ator)*).

⁷⁰³ BOULVERT G., *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain. Rôle politique et administratif*, Naples, Editore Jovene, 1970, p. 115-122.

absence de personnalité juridique l'empêchait de prendre des initiatives personnelles pour un versement.⁷⁰⁴ Il travaillait parfois avec un *exactor* (lui-même aussi parfois assisté d'un *vicarius*) qui se chargeait de la perception des arriérés d'impôts.⁷⁰⁵ En tant qu'esclave attaché au procureur, il demeurait dans la résidence de celui-ci et devait être seul à cette fonction (un par province).⁷⁰⁶

En ce qui concerne l'onomastique, *Expectatus* est un nom latin⁷⁰⁷ dont 8,5%⁷⁰⁸ des attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain. Quant à *Hermès*, il s'agit d'un nom grec dont $\pm 6,2\%$ ⁷⁰⁹ des attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain.

- Contexte et matérialité

Découverte en 1684 et actuellement conservé au musée de Soissons, l'autel en calcaire date du II^e siècle ou bien du début du III^e. Il a pu être réemployé dans le *castrum*.⁷¹⁰

Dans son analyse de l'inscription, C. Creuly⁷¹¹ – qui restitue également *vic(arius)* – met ces deux individus en relation avec deux listes d'ouvriers de Rome mentionnant des *offinatores monetae* (EDCS-17200149 = *CIL* VI, 43 = IRCA, p. 74 et EDCS-17200150 = *CIL* VI, 44 = IRCA, p. 1070⁷¹²), arguant que les mêmes noms impliquent les mêmes personnes dans cette administration commune. Il date alors l'inscription



Figure 39 - B. Ancien et M. Truffreau-Libre, Soissons gallo-romain. Découvertes anciennes et récentes, Soissons, 1980, p. 46, fig. 44 dans CAG2, p. 429 et EDCS

⁷⁰⁴ IBID., p. 429-33.

⁷⁰⁵ FRANCE J., « Le personnel subalterne de l'administration financière et fiscale... », p. 146-154.

⁷⁰⁶ IBID., 207-244.

⁷⁰⁷ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « L'onomastique des Nerviens », p. 107.

⁷⁰⁸ Il est attesté dans un total de 47 mentions selon la dispersion suivante : 19 *Expectatus* dont 2 Bel, soit 10,5% ; 10 *Expectati* dont 1 Aq, soit 10% ; 18 *Expectato* dont 1 Bel, soit 5,6%.

⁷⁰⁹ Il est attesté dans un total de ± 1.325 mentions selon la dispersion suivante : ± 942 *Hermes* (anthroponymes et théonymes) dont 4 Bel, 3 Aq, 11 Ly, 1 Gl, 6 GS, 29 GN (anthroponymes) ; 2 *Hermetem* (anthroponymes et théonymes) dont 1 GS (anthroponymes) ; 338 *Hermetis* (anthroponymes et théonymes) dont 1 Bel, 1 Aq, 4 Ly, 1 GS, 13 GN (anthroponymes) ; 277 *Hermeti* (anthroponymes et théonymes) dont 2 Aq, 2 Ly, 1 Gl, 1 GS (anthroponymes) ; 25 *Hermete* (anthroponymes et théonymes) dont 1 GN (anthroponyme). Après avoir comparé le nombre d'anthroponymes (80) pour les provinces étudiées avec les théonymes (2), il apparaît que le *ratio* par rapport au nombre total soit de 97,5% ; en l'appliquant au nombre total de mentions, on obtient ainsi un total approximatif de ± 1.292 mentions d'anthroponymes pour tout l'empire.

⁷¹⁰ CAG-2, p. 422-461.

⁷¹¹ CREULY C. et DE MONTAIGLON A., « Séance du 5 Octobre 1870 » dans *Bulletin de la société impériale des Antiquaires de France*, Paris, Secrétariat de la Société impériale des Antiquaires de France/ Dumoulin, 1870, p. 148-150.

⁷¹² GRUTER J., *Inscriptionum romanarum corpus absolutissimum, ingenio & cura. avspiciis Ios. Scaligeri ac M. Velsari. Accedunt XXIV Scaligeri Indices Item Notae Tyronis ac Senecae, nunquam antehac excusae, s.l., Bibliopolio Commeliano, 1616.*

des alentours du « 5 des kalendes de février, en l'année 115 », date mentionnée sur les listes. Selon cette interprétation, la datation de l'inscription est à resserrer entre 101 et 115 ou plus largement à l'époque de Trajan d'après le développement de C. Creuly. Néanmoins, nous hésitons à attribuer une même identité étant donné qu'on retrouve également ces anthroponymes à Rome et dans une proportion plus grande (25,5% pour *Expectatus*⁷¹³ et un pourcentage qui doit être bien plus élevé pour *Hermes* après analyse d'un échantillon des mentions sur *EDCS*).

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande à la suite d'un vœu.

L) *Vicus Ricciacus (Dalheim)* dans la *ciuitas Treuerorum*

Fondé en 18/17 a.C.n., le vicus avait des fonctions initiales de relais (*mansio*) sur l'axe Lyon-Trèves. Les premières constructions en pierre datent des années 70 de notre ère, jalon initial de la période prospère de la ville, jusqu'au milieu du III^e siècle. Un développement important eut ainsi lieu si bien que 1.500 à 2.000 personnes habitaient le *vicus* entre la fin du II^e siècle et le milieu du III^e. Les fouilles archéologiques mais aussi une trentaine d'inscriptions attestent la présence de nombreux corps de métiers variés dans la ville : travail des tissus, transformation du cuir, métallurgie, tabletterie, métiers du bâtiment, médecins. Après les incursions germaniques et ses conséquences qui touchèrent la localité entre 250 et 380 (les traces épigraphiques et les déductions de J. Krier rapportent la date charnière de 254 avec les incursions des Alamans⁷¹⁴), le *vicus* ne sera plus que l'ombre de lui-même : rétractation urbaine, réemploi de blocs du théâtre pour la construction de *burgi*, constitution de trésors monétaires, effondrement des structures administratives locales, introduction du christianisme et germanisation sont des caractéristiques typiques reflétant le progressif changement depuis une période florissante gallo-romaine vers le début du V^e siècle.⁷¹⁵

⁷¹³ 8/19 mentions pour *Expectatus*, 1/10 mentions pour *Expectati*, et 3/18 mentions pour *Expectato*.

⁷¹⁴ REPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes...*, p. 119 ; KRIER J., « *Deae Fortunae ob salutem imperi* : nouvelles inscriptions de Dallheim (Luxembourg) et la vie religieuse d'un vicus du nord-est de la Gaule à la veille de la tourmente du III^e siècle » dans *Gallia - Archéologie de la France antique*, t. 68, fasc. 2, 2011, p. 333-337.

⁷¹⁵ CORDIER A., *Sanctuaires et établissements ruraux aux abords de la voie Lyon-Trèves sur le territoire des Lingons*, thèse pour obtenir le grade de docteur, Dijon, Université de Bourgogne, 2015, p. 216-217 ; KRIER J., « *Deae Fortunae...* », p. 333-337 ; ID., « 4. Die Blütezeit », « 5. Handel und Gewerbe » et « 10. Die Spätantike » sur *Ricciacus Frënn Asbl*, <https://www.ricciacus.lu/de/Archeoparc-Dalheim/Vicus-Ricciacus>, pages consultées le 16/02/2024.

35) EDCS-10601020 = CIL XIII, 4048 = IAL 60

- Signification de l'inscription

a) *In h(onorem) d(omus) d(ivinae) I[--- Re]/ginae et [Genio] / lor(icariorum?) VII[---] / sign[um --- de]/dit [---] / T[*

b) *]OR[---] / [---]dinius [---] / [---] lor(icarii) de suo [---].*

a) En l'honneur de la maison divine, à ... Reine et au Génie des fabricants de cuirasses, VII ... a donné une statue ... T...

b) ... OR... ..dinius... des fabricants de cuirasses, de ses propres fonds...

- Individus

Le premier dédicataire, la *domus diuina*, est assuré (cf. inscr. 3). Les suivants *I[---]/GINAE ET [---] / LOR* posent problème. Les premières restitutions proposent la triade capitoline, *Jupiter Optimus Maximus*, Junon Reine et Minerve, la partie *LOR* restant non résolue. Suivant cette hypothèse, une recherche *EDCS* rapporte la présence de *Jupiter Optimus Maximus* et Junon Reine adjoints du Génie du lieu dans deux inscriptions de Germanie Inférieure (*EDCS-11100683 = CIL XIII, 8589* et *EDCS-11100717 = CIL XIII, 8623 = AE 1905, 223*)⁷¹⁶. Cependant, l'archéologue J. Krier propose d'y voir Minerve⁷¹⁷ dont le culte est déjà bien attesté à Dalheim par des découvertes archéologiques⁷¹⁸ mais aussi probablement une inscription dont une restitution rapporte le nom de la déesse⁷¹⁹. La partie après le *et* est alors dédiée au Génie des *loricarii*, les fabricants de cuirasses.⁷²⁰ Cette thèse est d'ailleurs soutenue par les recherches de M.-T. Raepsaet-Charlier révélant une récurrence dans tout l'Empire entre les Génies de lieux et la formule *In h(onorem) d(omus) d(iuinae)*.⁷²¹ Le cas présent d'un Génie de *collegium* pourrait ici entrer partiellement dans cette catégorie. Néanmoins, deux autres inscriptions de Dalheim portent ce syntagme, l'une fragmentaire n'indiquant pas si une autre divinité est associée (*EDCS-10601027 = CIL XIII, 4055 = IAL 40*), l'autre figurant avec la

⁷¹⁶ Notons qu'en contexte militaire, ce couple divin et la triade capitoline sont bien plus fréquents avec un Génie.

⁷¹⁷ Elle est accompagnée de l'épithète *Reine* une fois en Aquitaine, *EDCS-10400331 = CIL XIII, 177 = CAG-31-02*, p. 412.

⁷¹⁸ KRIER J., « Neue Zeugnisse der Götterverehrung aus dem römischen Vicus Dalheim » dans *Hémecht*, t. 44, 1992, p. 60-70.

⁷¹⁹ *IAL 41 : I(ovi) O(ptimo) M(aximo) / [In ho]n(orem) D(omus) D(iuinae) Min/ervae D(eae) et OLI [---] / [hoc fa]cien/[dum c(uravit)?].*

⁷²⁰ KRIER J., « *Deae Fortunae...* », p. 317. Sans toutefois proposer de solution (« malgré la difficulté à lire autre chose »), M.-T. Raepsaet-Charlier émet également des réserves quant à la restitution de la triade capitoline en raison de son absence flagrante en Gaule Belgique, le seul dédicant de cette province étant issu de Germanie Inférieure où il y a déjà une autre occurrence (RAEPSAET-CHARLIER M.-T., *Diis deabusque sacrum. Formulaire votif et datation dans les Trois Gaules et les deux Germanies*, Paris, De Boccard, 1993, p. 58 et 63.).

⁷²¹ *IBID.*, p. 11.

formule *Deo Mercurio sacrum* (EDCS-10601022 = *CIL* XIII, 4050 = *IAL* 44). En revanche, la chercheuse rapporte aussi que les cultes des Génies civils (corporation, agglomération, entité administrative) sont très présents dans les Gaules et les Germanies avec vingt-quatre attestations dont un pic de quinze attestations dans la cité des Trévires.⁷²² Suivant les différentes éditions de l'inscription, nous considérons probable la restitution en *Jupiter Optimus Maximus, Junon Reine et le Génie des loricarii* ou bien *Minerve Reine et le Génie des loricarii*. Le facteur commun de nos propositions de restitution est le *Genius loricarii*. Il s'agit probablement du Génie d'un collège de fabricants de cuirasses. Au sein des provinces étudiées un Génie lié à une profession est assez courant : la base de données *EDCS* en présente dix-huit dont douze sont à classer dans la catégorie des services⁷²³ et six dans le secteur de la transformation⁷²⁴, parmi lesquels derniers se classe le Génie des fabricants de cuirasses.

Il est impossible de déterminer le dédicant avec précision. Si les deux fragments de pierre forment effectivement la même inscription, le dédicant peut être ce ...*dinius*, très probablement un professionnel, *loricarius*, que nous pensons membre du collège supposé sur le premier fragment.

⁷²² *IBID.*, p. 60.

⁷²³ EDCS-10600409 = *CIL* XIII, 3641 : *Genio aren[a]/riorum con/sistentium / col(onia) Aug(usta) Tre(verorum)* ; EDCS-12000751 = *CIL* XIII, 11313 = *AE* 1908, 00132 = *AE* 1909, 203 : *Genio coll(egii) fabr(um) do]/labrari(um)* ; EDCS-10700334 = *AE* 1964, 149 = *AE* 1966, 257 : *Gen(io) proretar(um)* ; EDCS-11000471 = *CIL* XIII, 6450 : *Gen(io) naut(arum)* ; EDCS-55701860 = *AE* 2009, 823 = *AE* 2010, 32 = *AE* 2010, 852 : *[Genio(?) cor]/[po]ris len/[u]clari(i) / sacrum* ; EDCS-72800106 = *AE* 2015, 815 = *AE* 2016, 1007 : *Genio / [nego]tiantium / [suba]edianor(um?)* ; EDCS-11000791 = *CIL* XIII, 6744 : *Ge]nio neg(otiatorum) Pann/[oniorum]* ; EDCS-09200780 = *CIL* XII, 2370 = *CAG*-69-01, p. 273 = *AE* 2008, 879 : *Genio / aerar(ii) Diarensium* ; EDCS-08501538 = *CIL* XII, 1815 = *CAG*-38-03, p. 466 : *Genio et / Honori / utric(u)larior(um)* ; EDCS-10501830 = *CIL* XIII, 2839 = *CAG*-21-02, p. 43 : *Genio / utric(u)lar(iorum)* ; EDCS-76400178 = *AE* 2018, 1147 : *[Gen(io?) ut]ric(u)lar(iorum) / [Lug(uduni) con]sist(entium)* ; EDCS-01200021 = *CIL* XIII, 8183 = *AE* 2017, 1003 : *[G]enio / [c]ollegi(i) / [f]locariorum / [consiste]ntium / [c(olonia) C(laudia) A(ra) A(grippinensium?)]*.

⁷²⁴ EDCS-09302935 = *CIL* XII, 5953 : *G[eni]o c(ollegiorum) c(en)t(onariorum) et / dendro[phor]or(um)* ; EDCS-08500972 = *CIL* XII, 1282 = *CAG*-84-01, p. 121 : *Genio / collegi(i) cen/tonari(um) / Vas(iensium)* ; EDCS-01100046 = *AE* 1981, 670 : *[Genio collegii fabr(um?) / Lug(uduni) con]sist(entium)* ; EDCS-11001467 = *CIL* XIII, 7371 : *Gen[io c]olleg(ii) / [fabro]r(um) tign(ariorum) ; Genio splendidissimi corporis fabrorum tign[ar(iorum)] / [it]emque artificum tectorum*.

- Contexte et matérialité

L'inscription découverte dans l'aire sacrée du *vicus* est composée d'un ou deux fragments de marbre mouluré (premier fragment : 18x16 max ; second fragment : 13x18 max⁷²⁵). Les *IAL* ne considèrent que le premier fragment et citent l'autre comme lié d'après d'autres publications ; J. Krier, *EDCS* et le *CIL* admettent les deux. D'après l'étude des bordures, l'ensemble est donc composé du coin supérieur gauche pour le premier fragment et d'une partie inférieure pour le second fragment. L'archéologue luxembourgeois⁷²⁶ propose de mettre en rapport un troisième fragment dont il fait la copie (*EDCS*-52602560 = *AE* 2011, 776⁷²⁷) que



Figure 40 a-b - © MNHA Luxembourg (dans KRIER J., « *Deae Fortunae ob salutem imperi : nouvelles inscriptions de Dallheim (Luxembourg) et la vie religieuse d'un vicus du nord-est de la Gaule à la veille de la tourmente du IIIe siècle* » dans *Gallia* t. 68, fasc. 2, 2011, p. 318)

nous n'avons pas pris en compte ici en raison de ses nombreuses lacunes non restituées et donc son caractère inintelligible. L'inscription a été retrouvée dans les ruines d'un temple de la localité. J. Metzler et J. Zimmer ont ainsi proposé de restituer *aedem cum] / sign[is et ornamentis*. Pour eux, il est difficile de croire que l'inscription se rapporte au temple octogonal au nord car ils soutiennent qu'une telle forme est davantage typiquement indigène⁷²⁸ proposant alors de rapporter l'inscription à un autre temple du site de l'aire sacrée ; néanmoins, il est encore moins probable que l'inscription se rapporte à l'un des temples jumeaux – même si l'inscription a été retrouvée à proximité du temple est – car leurs datations l'empêchent (construction sous Hadrien pour la seconde et dernière phase). Un troisième bâtiment interprété comme un temple, au sud des temples jumeaux pourrait alors convenir.⁷²⁹ Néanmoins, rien n'est moins sûr. C'est pourquoi nous proposons de supprimer cette idée d'érection de temple et de restituer *signa*, ou *signum* comme le propose *IAL* 60 plus prudemment : l'inscription marquerait alors une offrande de statue(s), une ou les deux qui sont présentées dans l'article de J. Metzler et J. Zimmer (figuration de Minerve et de Jupiter) et/ou une ou plusieurs autres (comme celles présentées par J. Krier). Selon nous, la lacune à la suite du mot *signum/a* devrait

⁷²⁵ WILHELM E., *Pierre sculptée et inscription de l'époque romaine. Catalogue par Eugénie Wilhelm*, Luxembourg, Musée d'histoire et d'art, 1974, inscr. 457.

⁷²⁶ KRIER J., « *Deae Fortunae...* », p. 315-317.

⁷²⁷ J C S[---] / [---]s prae[---] / [---]suo I[---].

⁷²⁸ METZLER J. et ZIMMER J., « Beiträge zur Archäologie von Dalheim » dans *Hémecht*, t. 30, 1978, p. 358.

⁷²⁹ HENRICH P. et KRIER J., « Der römische vicus Ricciacus / Dalheim (Luxembourg) » dans HEISING A. (éd.), *Neue Forschungen zu zivilen Kleinsiedlungen (vici) in den römischen Nordwest-Provinzen. Akten der Tagung Lahr 21. - 23.10.2010*, Bonn, Verlag Dr. Rudolf Habelt, 2013, p. 125-126.

être restituée par le nom de la ou des divinités figurées : il pourrait donc s'agir de Jupiter, Junon ou Minerve.

Se basant sur l'étude de M.-T. Raepsaet-Charlier, J. Krier date l'inscription vraisemblablement de la première moitié du III^e siècle, période chronologique antérieure aux tribulations des incursions germaniques dans la région mosellane et donc antérieure à l'inscription *EDCS-52602565 = AE 2011, 777* éditée par l'archéologue⁷³⁰ et attestant des troubles dans la ville en 254. Néanmoins, la production de cuirasses dans cette ville florissante a certainement pu être une marchandise transférée des espaces mosellans au *Limes*, voire éventuellement à des sites militaires plus éloignés ; l'analyse de l'inscription brévoise *EDCS-10501819 = ILS 7047*⁷³¹, le seul autre témoin épigraphique de *loricarii* de l'empire, découverte en Gaule Lyonnaise, propose de la faire se rapporter à un espace militaire sur le Danube d'après le centurion mentionné⁷³² ; néanmoins, cette dernière hypothèse est plus improbable parce que la ville de Brèves s'est certainement développée en raison des mines de fer à proximité si bien qu'elle a abrité une *fabrica* au Bas-Empire (dont il n'y a pas de traces à Dalheim)⁷³³.

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande de statue explicitée par l'inscription.

M) Noviomagus (Neumagen-Dhron) dans la *ciuitas Treuerorum*

Situé sur la route entre Trèves et Mayence et à l'embouchure de la Dhron dans la Moselle, la *mansio* est attestée entre le I^{er} et le III^e siècle par des monuments funéraires dépeignant des scènes de vie quotidienne. La localité est présente sur l'itinéraire d'Antonin, la Cosmographie de Ravenne et la Table de Peutinger. Elle connut une destruction vers 275 mais

⁷³⁰ Édition et étude de l'inscription par J. Krier : *In h(onorem) d(omus) d(iuinae) / deae Fortunae ob sal/ute(m) imperi(i) vicani Ri/cciensens porticum / balinei vi barbar[o]/rum absum[ptam de] / suo restituer[unt] / cura(m) agente Ma/rinianio Marino / c(enturione) leg(ionis) VIII Aug(ustae)*. (KRIER J., « Deae Fortunae... », p. 326).

⁷³¹ *EDCS-10501819 = CIL XIII, 2828 = CAG-58, p. 195 : M(arco) Ulpio / Avito |(centurioni) / leg(ionum) III Aug(ustae) / IIII Fl(aviae) / opifices lori/cari(i) qui in (H)ae/duis consist(entes) / et vico Brivae / Sugnutiae res/pondent quiq(ue) / sub cura eius fu/erunt erga ips[um] / b(ene) m(erentem) po[suer(unt)]*.

⁷³² *ILS 7047*.

⁷³³ LE BOHEC Y., *Inscription de la cité des Éduens. Inscriptions sur pierre. Inscriptiones latinae Galliae Lugugunensis (ILGL). 2. Aedui (L.Aed.)*, Barcelone, Université de Barcelone, 2015, p. 255-256, notice 454 ; BORAGNO L., *The iron of the Empire: the production of iron made military equipment in the province of Dacia (AD 106-AD 270)*, thèse présentée et soutenue, Le Mans, Le Mans Université, 2021, p. 151.

un mur et un *castellum* célébrés par Ausone⁷³⁴ furent édifiés à l'époque constantinienne, probablement en raison de sa proximité avec la ville de Trèves.

Des commerçants et propriétaires fonciers sont attestés par l'iconographie de la période florissante en Gaule romaine (scènes de viticulture et de transport de tonneaux). La localité aux croisements d'une voie majeure et d'un cours d'eau essentiel dans l'économie des Gaules devait donc servir comme un point d'embarquement et/ou débarquement de denrées. À l'époque tardive, si un site de *vicus* est davantage probable qu'un espace rural de type *villa*, E. Krüger pense que la localité pourrait avoir une fonction de logement de l'empereur lors des voyages, en raison de la taille réduite du *castellum*.⁷³⁵

36) EDCS-10601124 = CIL XIII, 4155 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

[D(is)] M(anibus) / [---] Capit[on]ii / [P]ubli(i) fili(i) / [---]tuli negoti(atoris) / h(eres AVT eredes) f(aciendum) c(uravit AVT urauerunt).

Aux dieux Mânes de ... Capitonius ...tulus, fils de Publius, marchand, l'héritier a fait faire < ceci >/ les héritiers ont fait faire < ceci >.

- Individus

Le dédicant est l'*heres* dont l'anthroponyme n'est pas communiqué.

Le dédicataire est la personne de métier nommé ... *Capitonius* ...*tulus*, fils de *Publius*. Pour la profession, cf. inscr. 5. Contrairement à la proposition d'EDCS, le placement d'un *praenomen* avant *Capit[on]ii* est très certain étant donné la présence d'un point médian avant ce *nomen* ; par ailleurs, la déclinaison de ces anthroponymes au génitif est plus logique dans ce contexte faisant de *Capitonii* le *nomen* (au lieu de l'anthroponyme *Capito* qui est plutôt attesté comme *cognomen*) et rattachant le *cognomen* ...*tuli*⁷³⁶ à la séquence onomastique. C'est pourquoi, nous avons préféré la version proposée chez T. Hasegawa⁷³⁷. *Capitonius* est alors un

⁷³⁴ AUSONE, *Mosella*, v. 10-11 : *Et tandem primis Belgarum conspictor oris Noiomagum, diui castra inclita Constantini* (texte GREEN P. H., 1991, p. 116.).

⁷³⁵ KRÜGER E., « Einleitung » dans VON MASSOW W., *Die Grabmäler von Neumagen*, Berlin/Leipzig, Walter de Gruyter & Co., 1932, p. 3-7 ; CÜPPERS H., « Neumagen WL » dans CÜPPERS H. (éd.), *Die Römer in Rheinland-Pfalz*, p. 492-494 ; BINSFELD W., « Bitburg » dans *Führer zu vor-und frühgeschichtlichen Denkmälern*, t. 33, 1977, p. 492-494.

⁷³⁶ Treize noms sont attestés par l'index de J. Whatmough (DELAMARRE X., « Index de J. Whatmough... », p. 221-287.) avec cette finale : *Atulus*, *Actulus*, *Belatulus*, *Catulus*, *Certulus*, *Itulus*, *Potulus*, *Sextulus*, *Spittulus*, *Tatulus*, *Ti(t)tulus*, *Vitulus*.

⁷³⁷ H, A, p. 22.

gentilice latin patronymique⁷³⁸ dérivé du nom latin⁷³⁹ *Capito*⁷⁴⁰, dont 38,1%⁷⁴¹ des attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain. Pour Publius, cf. inscr. 21.

- Contexte et matérialité

L'inscription est datée du mi II^e siècle (cf. aussi avec la formule *Dis Manibus* inscr. 7, 30, 32, 33, 38).⁷⁴² Le monument funéraire imposant est décoré avec un fronton triangulaire entre deux *pulvini* (dont l'un figure une tête et l'autre une fleur en son extrémité). Une frise avec des fleurs vient séparer cette partie supérieure du champ épigraphique, lui-même entouré de motifs floraux et de fleurs stylisées. Les lettres sont de belle facture mais le champ est très abîmé ; quatre blocs étaient utilisés pour écrire : ½ – 1 – ½ au-dessus de 1 – 1, témoignant d'une recherche des lignes.⁷⁴³

Comme pour les deux autres inscriptions, la profession de *negotiator* est attestée dans le domaine du vin à *Noviomagus*. Cela pourrait donner le domaine d'activité mais d'autres domaine

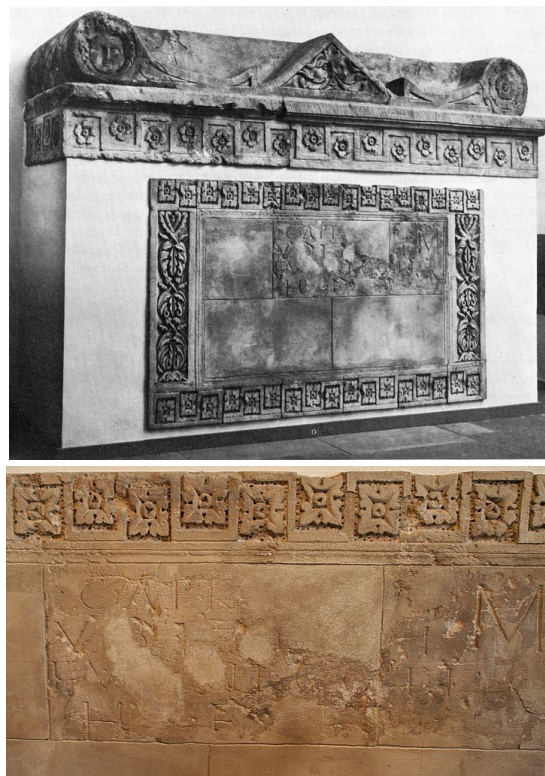


Figure 41 a-b - © Alte Geschichte Osnabrück
(image de EDCS)

⁷³⁸ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 71 ; WEISS N., « Étude onomastique des blocs inscrits... », p. 11.

⁷³⁹ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Onomastique et société... », p. 109 ; ID., « Les noms germaniques... », p. 218 ; NAVARRO CABALLERO M., GORROCHATEGUI J. et VALLEJO RUIZ J. M., « L'onomastique celtibère... », p. 134, 135, 146, 149.

⁷⁴⁰ WEISS N., « Étude onomastique des blocs inscrits... », p. 9.

⁷⁴¹ En comptabilisant l'inscription d'après les choix opérés contre le classement par tag d'EDCS, il est attesté dans un total de 21 mentions selon la dispersion suivante : 14 *Capitoni* dont 2 Bel, 3 GI, 2 Ly, soit 50% ; 1 *Capitonii* hors des provinces étudiées (la correspondance avec le génitif de *Capito* nous a empêché de comptabiliser les 105 occurrences de cette forme ; voici toutefois les chiffres pour les provinces recherchées : 2 Bel, 1 Ly, 1 GI, 4 GS, 13 GN) ; 6 *Capitonio* dont 1 GS, soit 16,7%.

⁷⁴² MARIMON RIBAS P., *Entre el Mediterráneo y el limes germánico: el río Ródano como factor de comunicación e integración económica*, thèse doctorale sous la direction de Remesal Rodríguez J. et la codirection de Revilla Calvo V., Barcelone, Université de Barcelone, 2017, p. 285. Une coquille que nous avons corrigée dans le présent travail est toutefois glissée dans le catalogue pour l'édition de l'inscription.

⁷⁴³ Cette analyse de la matérialité a été faite à partir de la photo présente du EDCS et la brève description de BOSCHE s., *Die Selbstrepräsentation von Handwerkern und Händlern im Grabkontext in der Provinz Gallia Belgica. Aspekte der Vermittlung sozialer Identität in einer multikulturellen Gesellschaft*, mémoire sous la direction des docteurs Maderna et Panagiotopoulos, Heidelberg, Ruprecht-Karls-Universität Heidelberg, 2015, notice 61 (*Daidalos: Heidelberger Abschlussarbeiten zur Klassischen Archäologie*). Pour une analyse plus détaillée, cf. BROECKAERT W. *Navicularii et Negotiantes...*, Leidorf, 2013, notice 45 (*Pharos. Studien zur griechisch-römischen Antike*, vol. 28) que nous n'avons pas pu consulter.

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sepulcrales*. Elle a été posée pour la personne de métier.

37) EDCS-10601125 = CIL XIII, 4156 = VEL 31776 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

L(ucius) Securius [---]/tus negot[iator]

Lucius Securius ...tus, marchand...

- Individus

Le citoyen qui nous est connu a plus de chances d'être le dédicataire que le dédicant. Il s'agit d'un certain *Lucius Securius ...tus*. Il est la personne de métier, un *negotiator*. Pour la profession, cf. inscr. 5. Au niveau onomastique, pour *Lucius* cf. inscr. 11. Quant à *Securius*, il s'agit d'un gentile latin patronymique⁷⁴⁴ dont 64,3%⁷⁴⁵ des attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain. Les *cognomina* avec une finale en *-tus* représentent plusieurs dizaines d'anthroponymes de l'Index de J. Whatmough.

- Contexte et matérialité

Découverte en 1884, cette inscription sur une pierre de grès (71x121x55) est brisée en haut, en bas et à droite. La face avant comporte le champ épigraphique et un cadre avec des motifs de vigne et d'oiseaux. La face latérale gauche figure trois chevaux avec le joug ainsi que le reste d'un fouet. Des feuilles d'acanthé décorent les différentes faces. L'inscription date de la fin du II^e siècle.⁷⁴⁶

⁷⁴⁴ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 71.

⁷⁴⁵ Il est attesté dans un total de 14 mentions selon la dispersion suivante : 11 *Securius* dont 6 Bel, 2 GS, soit 72,7% ; 3 *Securio* dont 1 Bel, soit 33,3%.

⁷⁴⁶ VEL 31776 ; H, A, p. 22-23 ; BOSCHE s., *Die Selbstrepräsentation von Handwerkern und Händlern...*, notice 57 ; MARIMON RIBAS P., *Entre el Mediterráneo y el limes germánico...*, p. 294 ; BROECKAERT W., *Navicularii et Negotiantes...*, Leidorf, 2013, notice 158 que nous n'avons pas pu consulter.

Comme pour les deux autres épigraphies du site, la profession de *negotiator* est attestée dans le domaine du vin à *Noviomagus*. En raison de la figuration de vigne, il est possible que le *negotiator* ait commercé du vin.



Figure 42 a-b - ©Trier - Rheinisches Landesmuseum, Kresimir Matijevic



Figure 43 - ©Trier - Rheinisches Landesmuseum, M. Reddé

- Classe de l'inscription

Le motif de l'inscription est indéterminé.

38) EDCS-10601126 = CIL XIII, 4157 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

[D(is)] M(anibus) / [---]rno negotia/[atori]

Aux dieux Mânes, ...rnus marchand...

- Individus

Si le dédicant n'est pas connu, le dédicataire ne l'est pas de manière claire. Il est très probable que le nom se terminant en *-rno* soit la fin de l'anthroponyme du dédicataire. D'après l'index de J. Whatmough⁷⁴⁷, une trentaine de noms propres contiennent cette suite *-rn-*.⁷⁴⁸ Le dédicataire est alors la personne de métier, un *negotiator*. Pour la profession, cf. inscr. 5.

- Contexte et matérialité

⁷⁴⁷ DELAMARRE X., « Index de J. Whatmough... ».

⁷⁴⁸ *Aduernus, Alarnus, Alburnus, Arnus, Aruernus, Auernus, Bastarnus, Calpornus, Camirrus, Carnus, Cernus, Comornus, Curnus, Dousarnus, Ernus, Euornus/os, Icernus, Irnus, Isarnus, Logirrus, Magutigernus, Maiinternus, Maternus, Paternus, Sarnus, Taburnus, Tocirrus, Vernus, Votornus* ; *Aruernorix* pourrait aussi convenir pour peu que la finale *-ix* soit sous-entendue.

Découverte en 1878 et conservée actuellement à Trèves⁷⁴⁹, l'inscription gravée sur pierre calcaire date du troisième quart du II^e siècle (cf. aussi avec cette formule inscr. 7, 29, 31, 32, 36).⁷⁵⁰ Plusieurs fragments de la tombe ont été conservés. L'inscription était entourée de nombreuses saynètes du quotidien : on discerne une poignée de main, un tabouret, des cordes, des amphores et des structures indéterminées au milieu desquelles sont figurées neuf personnes en action, toutes scènes confondues.⁷⁵¹ Du vin, de l'huile ou de la sauce de poissons étaient traditionnellement entreposés dans des amphores. La présence d'un satyre et d'un homme nu semblant tenir une corne dans laquelle il boit nous fait interpréter cette inscription funéraire comme celle d'un marchand de vin.



Figure 44 - © Krešimir Matijević (image de EDCS)



Figure 45 - BOSCHE S., Die Selbstrepräsentation von Handwerkern..., p. 175, Fig. 86-90.

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sepulcrales*. Elle a été posée pour la personne de métier.

N) Mediolanum (Niederremmel) dans la ciuitas Treuerorum

Située à proximité de la Moselle le site de *Mediolanum*⁷⁵² comprenait sur son territoire un sanctuaire à Mercure et Rosmerta lié aux hommages impériaux et en activité au moins

⁷⁴⁹ H, A, p. 23

⁷⁵⁰ MARIMON RIBAS P., *Entre el Mediterráneo y el limes germánico...*, p. 299. Une coquille que nous avons corrigée dans le présent travail est toutefois glissée dans le catalogue pour l'édition de l'inscription ; BROECKAERT W., *Navicularii et Negotiantes...*, notice 250 que nous n'avons pas pu consulter.

⁷⁵¹ BOSCHE S., *Die Selbstrepräsentation von Handwerkern und Händlern...*, notice 60.

⁷⁵² SIMMER A., *Peuplement et langues dans l'espace mosellan de la fin de l'Antiquité à l'époque carolingienne*, mémoire de thèse en vue de l'obtention du doctorat d'Histoire, Nancy, Université de Lorraine, 2013, p. 244.

jusqu'au III^e siècle⁷⁵³, ainsi que des *villae* dont les restes de céramique rapportent la fourchette chronologique du Haut-Empire au début du V^e siècle⁷⁵⁴. La cité dû connaître une importance relative au vu de la découverte d'un verre diatrète ce qui implique le passage d'un personnage de l'entourage de l'empereur au IV^e siècle.⁷⁵⁵

39) EDCS-10601163 = CIL XIII, 4194 = EDH 76438 = VEL 32456 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

In h(onorem) d(omus) d(ivinae) deo / Mercurio et d(e)ae / [R]osmertae Mer/[curi]a[li]s Aug(usti) lib(ertus) / [adiutor t]abula/[rii v(otum)] s(olvit) l(ibens) m(erito).

En l'honneur de la maison divine, au dieu Mercure et à la déesse Rosmerta, Mercurialis, affranchi d'Auguste, adjoint du *tabularium* s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre.

- Individus

Les dédicataires sont la *domus diuina* (cf. inscr. 3) et le couple Mercure-Rosmerta. En épigraphie, cette dernière n'apparaît de manière sûre qu'à une reprise sans Mercure⁷⁵⁶, mais elle figure quelques fois seule en iconographie.⁷⁵⁷ Dans ce dernier *medium*, qu'elle soit seule ou avec le Mercure gallo-romain, sa représentation change (corne d'abondance ou attributs de Mercure) contrairement à Mercure qui reste fixe dans sa représentation⁷⁵⁸. Son nom comprend la racine gauloise *-smert-* donnant étymologiquement le sens de « Grande Pourvoyeuse » d'où sa prérogative de favorisatrice du gain et du profit⁷⁵⁹ ; c'est pourquoi elle est parfois associée à Maia ou Fortuna par *interpretatio romana*⁷⁶⁰. On remarque la même racine dans une épiclèse de l'autre partie du couple à Poitiers dans l'inscription EDCS-10500002 = CIL XIII, 01125 : *Deo Me(r)curio Adsmerio I(ulius) Venixxam(us) v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*. Nous pensons que cette épithète pourrait alors faire référence au dieu gaulois (éventuellement pan-celtique vu sa la situation de l'inscription à Poitier comme pour l'inscr. 30), celui qui est

⁷⁵³ FRELUT A., *Le culte des divinités féminines en Gaule Belgique et dans les Germanies sous le Haut-Empire romain. Volume 2*, Bordeaux, Ausonius, 2022, p. 257.

⁷⁵⁴ VAN OSSEL P., *Établissements ruraux de l'Antiquité tardive dans le Nord de la Gaule*, Paris, Éditions du CNRS, 1992, p. 80, 91 et 264 (51^e supplément à Gallia).

⁷⁵⁵ CÜPPER H., « Priesport-Niederemmel WL » dans *Die Römer in Rheinland-Pfalz*, p. 523-524.

⁷⁵⁶ Il y a 31 mentions de la déesse dans la base de données EDCS : 15 Bel (dont une sans Mercure) ; 10 GS ; 4 Ly ; 1 Dacie ; 1 Norique sans Mercure mais l'inscription est fragmentaire.

⁷⁵⁷ LHOPE-BIROT M.-C., « Le culte de Mercure et Rosmerta à Toul » dans *Études Toulouses*, t. 181, 2022, p. 29-34.

⁷⁵⁸ IBID., p. 29-34.

⁷⁵⁹ DUVAL P.-M., *Les dieux de la Gaule*, p. 57 et 70 ; Heuzard D., *Le culte de Mercure...*, p. 114-115.

⁷⁶⁰ EUSKIRCHEN M., « Rosmerta » dans CANICK H. et SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient World*, t. 12 (Prol-Sar), Leiden/Boston, Brill, 2008, col. 740.

identifié au Mercure gallo-romain par *interpretatio romana* et qui constitue l'autre partie du couple avec Rosmerta, lui dont nous n'avons malheureusement aucune trace⁷⁶¹, mais qui devrait avoir des prérogatives de fécondité et prospérité d'après l'étude du Mercure gallo-romain.⁷⁶² Les prérogatives de fécondité et prospérité du couple divin, à l'instar des autres couples mixtes (dieu romain et déesse gauloise qui semble typiquement gallo-romain⁷⁶³) que l'on retrouve essentiellement dans le Centre-Est et le Nord-Est de la Gaule tous avec des prérogatives similaires (comme si l'installation romaine avait intensifié les cultes indigènes), encouragent C. Bémont à parler d'un « petit panthéon régional ».⁷⁶⁴ En effet, le couple Mercure-Rosmerta représentant l'abondance, le bien-être, le succès et la prospérité des ménages⁷⁶⁵ ne fait pas exception et ses attestations sont essentiellement dans cet espace gallo-germanique continental romain⁷⁶⁶ entre Moselle, Rhin et Meuse.⁷⁶⁷

Le dédicant est un certain Mercurialis. Il est la personne de métier, un *adiutor tabularii* (dont on retrouve aussi la graphie *adiutor tabulariorum*). Cette activité professionnelle officiel de la *domus imperatoriae* ou du domaine militaire⁷⁶⁸ est clairement distincte de l'*adiutor* d'un particulier, cf. inscr. 15. Dans le cas présent, celui-ci fait partie des postes subalternes de l'administration financière provinciale ; au sein des *tabularia* (bureaux des écritures), il assiste le *tabularius* (fonctionnaire) ou le remplace en cas de déplacement de celui-ci.⁷⁶⁹ Concernant le *tabularius*, ce fonctionnaire se trouvait à la tête⁷⁷⁰ des membres subalternes du bureau des écritures (les *tabularia*) de l'administration financière sous la direction d'un procureur financier ; développé initialement sous Auguste pour les provinces impériales, ce domaine professionnel connut une révision sous Claude si bien qu'elle eut un chef de service de statut équestre et un second de statut affranchi, ce second étant le *tabularius*.⁷⁷¹ Il pouvait avoir

⁷⁶¹ BÉMONT C., « À propos des couples mixtes gallo-romains » dans KAHIL L., AUGÉ C. et LINANT DE BELLEFONDS P. (éd.), *Iconographie classique et identités régionales*. Paris. 26 et 27 mai 1983, Athènes/Paris, École française d'Athènes/Diffusion de Boccard, 1986, p. 138 (*Bulletin de correspondance hellénique*, supplément 14).

⁷⁶² IBID., p. 133-134.

⁷⁶³ HEUZARD D., *Le culte de Mercure...*, p. 114-115.

⁷⁶⁴ BÉMONT C., « À propos des couples mixtes gallo-romains », p. 138.

⁷⁶⁵ HEUZARD D., *Le culte de Mercure...*, p. 114-115.

⁷⁶⁶ LHOE-BIROT M.-C., « Le culte de Mercure et Rosmerta à Toul », p. 29-34 ; BÉMONT C., « À propos des couples mixtes gallo-romains », p. 133-134.

⁷⁶⁷ EUSKIRCHEN M., « Rosmerta » dans CANICK H. et SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient World*, t. 12 (Prol-Sar), Leiden/Boston, Brill, 2008, col. 740.

⁷⁶⁸ Cf. TLL.

⁷⁶⁹ BOULVERT G., *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain...*, p. 415-425 ; FRANCE J., « Le personnel subalterne de l'administration financière et fiscale... », p. 207-209.

⁷⁷⁰ Un *praepositus tabularii* pouvait toutefois lui être supérieur hiérarchiquement (WEAVER P.R.C., *Familia Caesaris. A social study of emperor's freedmen and slaves*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972, p. 263-264 ; FRANCE J., « Le personnel subalterne de l'administration financière et fiscale... », p. 203-204.).

⁷⁷¹ BOULVERT G., *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain...*, p. 69-70 ; FRANCE J., « Le personnel subalterne de l'administration financière et fiscale... », p. 220-226.

l'assistance d'un *adiutor tabularius* ou d'un *librarius/notarius*.⁷⁷² Ceux-ci veillaient (1) à la mise par écrit sur *tabulae* des opérations financières et de la comptabilité journalière des services de la province, (2) au contrôle des opérations financières des *dispensatores* (cf. inscr. 34) et des débiteurs et créanciers du *fiscus*, (3) à l'établissement de quittances et de recensement pour l'établissement de la répartition des tributs entre les communautés (ils pouvaient alors recourir aux services de *mensores*, les arpenteurs qui travaillaient dans le même bureau). Au sein de leur bureau travaillaient aussi l'*ab auctoribus/ab instrumentis*, responsable des titres de propriété des biens du prince⁷⁷³, ainsi que l'*a commentariis* (pouvant être secondé par des *librarii*), chargé des conservation et communication des actes au bureau *a rationibus*⁷⁷⁴ ; cette dernière fonction de communication est attribuée tant aux *a commentariis* qu'aux *tabularii* (G. Boulvert mentionne aussi une communication par le *tabularius* au *ratio patrimonii*).⁷⁷⁵ Au vu des dernières recherches, le couple d'affranchi devait travailler au tabularium de Trèves, comme le suggère M.-T. Raepsaet-Charlier⁷⁷⁶, plutôt que comme fermier des *verctgalia* du *XL Galliarum* comme le propose H. Cüppers⁷⁷⁷.

Le statut d'affranchi de Mercurialis est un témoin supplémentaire et attestant la thèse selon laquelle des individus de ce statut occupaient ces postes dans l'administration financière⁷⁷⁸. En adéquation avec les fonctionnaires qu'ils assistent, le *vicarius tabularii* remonte à Auguste et s'est développé sous Tibère puis sous Claude avec plus de précision.⁷⁷⁹ Quant à l'onomastique, l'anthroponyme est d'origine latine⁷⁸⁰ et 17,8%⁷⁸¹ des attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain. Il est très probable que le dédicant

⁷⁷² BOULVERT G., *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain...*, p. 115-122.

⁷⁷³ IBID., p. 115-122 ; FRANCE J., « Le personnel subalterne de l'administration financière et fiscale... », p. 146-154.

⁷⁷⁴ BOULVERT G., *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain...*, p. 425-427 ; FRANCE J., « Le personnel subalterne de l'administration financière et fiscale... », p. 233-238.

⁷⁷⁵ BOULVERT G., *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain...*, p. 419-425 ; FRANCE J., « Le personnel subalterne de l'administration financière et fiscale... », p. 233-238.

⁷⁷⁶ REPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes...*, p. 57.

⁷⁷⁷ CÜPPERS H., « Ausgewählte römische Moselfunde » dans *Trierer Zeitschrift: für Geschichte und Kunst des Trierer Landes und seiner Nachbargebiete*, t. 37, 1974, p. 167-172 (que nous n'avons pu consulter).

⁷⁷⁸ WEAVER P.R.C., *Familia Caesaris...*, p. 239, suggère une phase servile initiale puis un passage à un recours à des affranchis tandis que FRANCE J., « Le personnel subalterne de l'administration financière et fiscale... », p. 207-209, et BOULVERT G., *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain...*, p. 115-122, estiment davantage un statut affranchi dès la genèse de ce poste.

⁷⁷⁹ BOULVERT G., *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain...*, p. 69-70 ; FRANCE J., « Le personnel subalterne de l'administration financière et fiscale... », p. 220-226.

⁷⁸⁰ NAVARRO CABALLERO M., GORROCHATEGUI J. et VALLEJO RUIZ J. M., « L'onomastique celtibère... », p. 147.

⁷⁸¹ Il est attesté dans un total de 152 mentions selon la dispersion suivante : 122 *Mercurialis* dont 5 Bel, 5 Ly, 3 Aq, 4 GN, 5 GS, 2 GI, soit 19,7% ; 1 *Mercuriale* hors des provinces étudiées ; 28 *Mercuriali* dont 1 GS, 1 GN, soit 7,1% ; 1 *Mercuriale* en Bel, soit 100%.

soit âgé de plus de 30 ans en raison de la tendance d'affranchissement des esclaves impériaux autour de cet âge pivot.⁷⁸²

- Contexte et matérialité

Découverts dans le sanctuaire de Zumeth en 1840 à Niederremmel, les fragments d'une plaque de grès (62x49x7) dont la partie inférieure gauche manque sur environ la moitié de la hauteur et les deux tiers de la largeur constituent le support de l'inscription. Ils sont actuellement conservés au musée de Trèves.⁷⁸³ La formule *In h(onorem) d(omus) d(ivinae)* et la mention *deo* permet de dater l'inscription de la première moitié du III^e siècle.⁷⁸⁴ Trois inscriptions ont été retrouvées dans le sanctuaire, chacune avec la mention *In h(onorem) d(omus) d(ivinae)* ce que A. Frelut ne considère pas comme une coïncidence.⁷⁸⁵

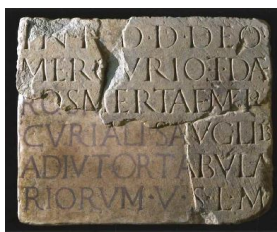


Figure 46 - Image de EDCS

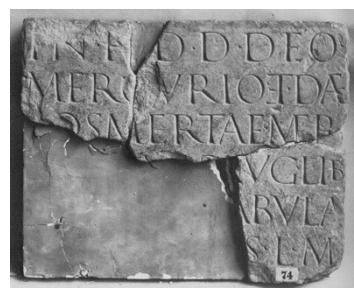


Figure 47 - W. Binsfeld, Goethert-Polaschek K., Schwinden L., *Katalog der römischen Steindenkmäler des Rheinischen Landesmuseums Trier. I Götter- und Weihedenkmäler*, Mainz am Rhein, Verlag Philipp von Zabern, 1988, n. 237, table 56 (sur VEL 32456)

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande à la suite d'un vœu.

O) Vestiges divers (Rehlingen) dans la *ciuitas Treuerorum*

Les fouilles archéologiques par H. Maisant entre 1981 et 1984 ont révélé quelques structures, situées dans la localité de Rehlingen à la frontière des communes de Niedaltdorf et et Ihn (Saarlouis). Il s'agit d'une villa, d'un quartier de temples 25 mètres au nord de celle-ci et d'un petit quartier d'habitation et/ou commercial encore un peu plus au nord. E. Gose propose de rapporter à un domaine ou à un *vicus* le temple honorant Apollon et certainement une divinité locale liée aux sources. Les découvertes de E. Krüger permettent de conclure à une destruction de la structure au IV^e siècle. Quant à la genèse du « complexe », elle doit certainement être placée durant la période de l'Indépendance sur ce terrain limité où jaillissent de nombreuses

⁷⁸² WEAVER P.R.C., *Familia Ceasaris...*, p. 104.

⁷⁸³ VEL 32456.

⁷⁸⁴ FRELUT A., *Le culte des divinités féminines...*, p. 16 ; REPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes...*, p. 57.

⁷⁸⁵ FRELUT A., *Le culte des divinités féminines...*, p. 257, n. 1757 à 1759.

sources et dont le sol renferme des caractéristiques géologiques particulières lui procurant un aspect singulier. Les archéologues rappellent d'ailleurs les croyances des Anciens selon lesquelles les espaces remarquables, à l'instar des grottes, semblaient surnaturels et donc propices aux cultes des dieux. Au niveau socio-économique de la région, un atelier de tailleurs de pierre locale est attesté sur la colline avoisinante.⁷⁸⁶

40) EDCS-75000374 = EDCS-48600010⁷⁸⁷ = AE 1994, 1250 = EDH 51657

- Signification de l'inscription

Deo / Apollini / L(ucius) Geminius / Similis med(icus?) / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

Au dieu Apollon, Lucius Geminius Similis, médecin, s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre.

- Individus

Le dédicataire est le dieu Apollon. Celui-ci doit être invoqué en sa qualité traditionnelle⁷⁸⁸ de protecteur des médecins.

Le dédicant est Lucius Geminius Similis. Il est la personne de métier, un médecin. Pour la profession, cf. inscr. 3. Onomastiquement, pour *Lucius*, cf. inscr. 11. Quant à *Geminus*, il s'agit d'un gentilice patronymique latin⁷⁸⁹ dont 8,4%⁷⁹⁰ des attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain. Pour le *cognomen Similis*, cf. inscr. 17. B. Rémy et P. Faure le considèrent comme un médecin probablement civil et un ingénu.⁷⁹¹

⁷⁸⁶ MERTEN H., « Einleitung » dans MIRON A. (éd.), *Das gallorömische Quellheiligtum von Ihn (Kreis Saarlouis)*, Saarbrücken, Staatlichen Konservatoramt Saarbrücken, 1994, p. 7-14 (*Bericht der Staatlichen Denkmalpflege im Saarland Abteilung Bodendenmalpflege*, vol. 2); GOSE E., « Niedaltdorf in römischer Zeit » dans LEHNERT A. (éd.), *Festschrift aus Anlass des 50jährigen Bestehens des Dillinger Realgymnasiums und der Einweihung des Neubaus in der Dr.-Prior-Strasse*, Dillingen, Druckhaus Emmerich GmbH, 1953, p. 291-296 ; REPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes...*, p. 115.

⁷⁸⁷ La notice EDCS ne note pas le *Lucius* mais fait référence aux mêmes ouvrages.

⁷⁸⁸ Pour d'autres prérogatives du dieu, cf. BERTHELET Y. et VAN HAEPEREN F., « Insertion d'Apollon dans des réseaux divins. Réflexions à partir de dédicaces de militaires » dans BERTHELET Y. et VAN HAEPEREN F. (éd.), *Dieux de Rome et du monde romain en réseaux*, p. 35-49.

⁷⁸⁹ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 209 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 62 et 71 ; DONDIN-PAYRE M., « Les éléments celtiques dans l'onomastique de Gaule centrale... », p. 250.

⁷⁹⁰ Il est attesté dans un total de 416 mentions selon la dispersion suivante : 311 *Geminus* dont 1 Bel (doublon), 3 Ly, 6 GN, 10 GS, 1 GI, 6 GS soit 8,7% ; 26 *Geminium* hors des provinces étudiées ; 6 *Geminii*, dont 1 Aq, 3 GN, soit 66,7% (la correspondance avec le génitif de *Geminus* nous a empêché de comptabiliser les 157 occurrences de cette forme ; voici toutefois les chiffres pour les provinces recherchées : 9 Bel, 11 Ly, 7 Aq, 7 GN, 3 GI, 2 GS) ; 73 *Geminio* dont 1 Ly, 3 GN, soit 5,5%.

⁷⁹¹ RÉMY B. et FAURE P., *Les médecins dans l'Occident romain*, notice 48.

- Contexte et matérialité

Le support de l'inscription est une colonne de grès blanc de 57,5 cm de haut (52cm de circonférence maximale) avec base et chapiteau. Elle a été découverte dans le mur occidental du bâtiment du sanctuaire d'Apollon avant 1980. D'autres inscriptions à Sirona, Minerve et Mercure et Rosmerta ont été découvertes dans le sanctuaire.⁷⁹² Le mot *deo* permet à M.-T. Raepsaet-Charlier de dater l'inscription de 150-250.⁷⁹³

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande à la suite d'un vœu.

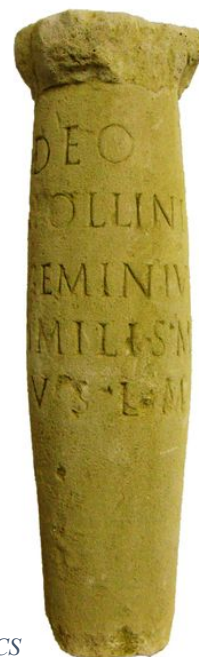


Figure 48 - Image de EDCS

P) Vicus Beda (Rittersdorf/Bitburg) dans la ciuitas Treuerorum

L'inscription a été retrouvée à Rittersdorf, localité dépendant de l'agglomération de *Beda*. Au moins quatre maisons en pierre de l'époque romaine se retrouvent sur le site.⁷⁹⁴ Il y avait là un cimetière et un temple d'Hercule.⁷⁹⁵

Quant à *Beda*, elle connut une occupation préromaine avant de fleurir sous l'empire : zone centrale de commerce, temples de dieux typiquement romains, portiques, théâtre. Aucun plan d'habitation n'a été recensé. Son rôle commercial est d'ailleurs attesté par son développement autour de la voie romaine allant de Trèves à Cologne. Elle connut une destruction au III^e siècle, puis fut reconstruite à l'époque tardive autour de la voie romaine. L'occupation est attestée jusqu'au V^e siècle, avant qu'elle ne soit reprise par des Francs.⁷⁹⁶

⁷⁹² AE 1888, 82 ; RÉMY B. et FAURE P., *Les médecins dans l'Occident romain*, notice 48.

⁷⁹³ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., *Diis Deabusque sacrum...*, p. 12-17.

⁷⁹⁴ WACKENRODER E., *Die Kunstdenkmäler des Kreises Bitburg*, Dusseldorf, L. Schwann, 1927, p. 239.

⁷⁹⁵ IBiER 109.

⁷⁹⁶ CÜPPERS H., « Bitburg BIT » dans CÜPPERS H. (éd.), *Die Römer in Rheinland-Pfalz*, Stuttgart, Theis, 1990, p. 336-337 ; BINSFELD W., « Bitburg », p. 118-124.

41) *EDCS-18500164 = CIL XIII, 10021,014 = AE 1888, 82 = Voinot 194*

- Signification de l'inscription

RESTITUTION 1	RESTITUTION 2
<i>Crocod(es) ad asp(ritudinem) / Secund(i)</i> <i>Antoni // cro(codes) dial< e=A >pido(s) /</i> <i>Antoni Medici.</i> < Collyre > <i>crocodes</i> pour la granulation par Antonius Secundus (<i>inversion</i>). < Collyre > <i>crocodes dialepidos</i> par Antonius Medicus.	<i>Crocod(es) ad asp(ritudinem) / Secund(i)</i> <i>Antoni // cro(codes) dial< e=A >pido(s) / Antoni</i> <i>medici.</i> < Collyre > <i>crocodes</i> pour la granulation par Secundus < esclave > d'Antonius. < Collyre > <i>crocodes dialepidos</i> par le médecin Antonius.

- Individus

Deux individus sont mentionnés. Un certain *Secundus Antonius* et un certain *Antonius*. Nous préférons la version en *-ius* qui comprend un pourcentage inférieur à la version en *-us* (4,6%⁷⁹⁷ contre 14,4%⁷⁹⁸ des attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain) mais qui se retrouve en fait davantage dans les provinces étudiées. *Antonius* est un gentilice latin typique.⁷⁹⁹ Pour *Secundus*, il s'agit aussi d'un anthroponyme latin de traduction (*allos* en gaulois)⁸⁰⁰ et d'assonance (*condo-*)⁸⁰¹ idionyme de pérégrin, *cognomen* de citoyen⁸⁰² ou nom d'esclave⁸⁰³. 19,4%⁸⁰⁴ des attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain.

⁷⁹⁷ Il est attesté dans un total de ±2.264 mentions selon la dispersion suivante : ±1.451 *Antonius* dont 4 Bel, 8 Aq, 10 Ly, 12 GI, 19 GS, 14 GN, soit 4,6% ; 43 *Antonium* hors des provinces étudiées ; 38 *Antonii* dont 2 Ly, 2 GI, 3 GN, soit 18,4% ; ± 732 *Antonio* dont 2 Bel, 10 Aq, 1 Ly, 2 GI, 5 GS, 10 GN, soit 4,1%.

⁷⁹⁸ Il est attesté dans un total de ±645 mentions selon la dispersion suivante : 1 *Antonius* hors des provinces étudiées ; ± 679 *Antoni* dont 8 Bel, 14 Aq, 12 Ly, 10 GI, 20 GS, 27 GN, soit 13,4% (parmi ceux-ci sont aussi comptés les génitifs d'*Antonius*) ; 2 *Antono* dont 1 Aq, 1 Ly, soit 100%.

⁷⁹⁹ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 100 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Onomastique et société... », p. 108 ; ID., « Les noms germaniques... », p. 232 ; ID., « Citoyenneté et nomenclature... », § 5 ; ID., « Onomastique et romanisation... », p. 409.

⁸⁰⁰ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 18-19, 142-143 ; NAVARRO CABALLERO M., GORROCHATEGUI J. et VALLEJO RUIZ J. M., « L'onomastique celtibère... », p. 148, 151 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 67, 68 ; ID., « Onomastique et société... », p. 104 et 110. ; ID., « Les noms germaniques... », p. 214, 220-222, 225, 226, 231 ; ID., « Onomastique et romanisation... », p. 408, 418, 422, 448 ; ID., « L'onomastique des Nerviens », p. 101, 106 ; WEISS N., « Étude onomastique des blocs inscrits... », p. 2-3, 10, 12, 25.

⁸⁰¹ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Citoyenneté et nomenclature... », § 18.

⁸⁰² IBID., § 14.

⁸⁰³ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 91.

⁸⁰⁴ Il est attesté dans un total de ±3.851 mentions selon la dispersion suivante : ±1.826 *Secundus* dont 25 Bel, 44 Aq, 46 Ly, 39 GI, 83 GS, 151 GN, soit 18,8% ; 211 *Secundum* dont 1 Bel, 1 GS, soit 1% ; ±1.072 *Secundi* dont 47 Bel, 38 Aq, 48 Ly, 23 GI, 60 GS, 135 GN, soit 32,7% ; ±742 *Secundo* dont 6 Bel, 6 Aq, 2 Ly, 4 GI, 10 GS, 24 GN, soit 7%.

- Contexte et matérialité

L'inscription est gravée sur un cachet d'oculiste sur marbre découvert en 1888. Ce type de document est courant dans les provinces occidentales de l'Empire et particulièrement dans l'Est de la Gaule⁸⁰⁵ mais l'épigraphie constitue une exception en soi pour trois raisons. Premièrement, contrairement à l'usage des autres cachets, celle-ci n'est pas inscrite en écriture négative. Ensuite, dans son répertoire – repris comme appendice de l'ouvrage de



Photographie Musée de Trier.

Figure 49 - © Musée de Trèves dans Voinot 194

B. Rémy et P. Faure⁸⁰⁶ – J. Voinot restitue les noms *Antonius Secundus* et *Antonius Medicus*. La facture différente des lettres peut également attester deux individus. Néanmoins, il inverse l'ordre de la séquence onomastique du premier individu et fait de *Medicus* un *cognomen* pour le second ; aussi, si l'anthroponyme *Medicus* attribué au second individu est attesté ailleurs de manière sûre⁸⁰⁷, l'inversion de la séquence onomastique est unique dans le répertoire. S'il est évidemment logique de restituer une structure onomastique canonique en restaurant la place du gentilice *Antonius* avant celle du cognomen *Secundus*, une autre solution moins interventionniste nous semble plus convaincante : pourquoi ne pas faire de *Secundus* l'esclave du médecin *Antonius* ? C'est ce que nous proposons personnellement comme seconde version de l'édition de l'inscription. Nous aurions alors affaire à un médecin et son esclave qui le secondait pour la production d'un type de collyres. L'assistance des médecins par des esclaves est effectivement attestée.⁸⁰⁸ Troisièmement – maintenant que la présence du terme médecin est, selon nous, prouvée – cette mention *medicus* sur une inscription de collyre est unique.

L'inscription mentionne d'abord une « pommade oculaire » à base de safran utile pour traiter la rugosité de l'œil (< *Collyrum* > *crocodes ad aspritudinem*), et ensuite une « pommade oculaire » à base de safran et squames de cuivre (< *Collyrum* > *crocodes dialepidus*), deux collyres très répandus.⁸⁰⁹ Contrairement aux collyres actuels qui se présentent sous forme liquide, les *collyria* (du grec *κολλύριον*, lui-même diminutif de *κολλύρα*, petit pain ovale) étaient

⁸⁰⁵ IBiER 109.

⁸⁰⁶ RÉMY B. et FAURE P., *Les médecins dans l'Occident romain*, p. 39-63.

⁸⁰⁷ IAL 137 : D(is) M(anibus) / Medicus Am(ma)e Iuli(a)e coniug(is) ; EDCS-10601301 = CAG-57-02, p. 158 = CIL XIII, 4334 :]Sacrini fili(a) Medica [; et CIL XIII 10010, 1323, signatures sur terre cuite.

⁸⁰⁸ RÉMY B. et FAURE P., *Les médecins dans l'Occident romain*, § 42 et 60.

⁸⁰⁹ PITON D. et LEGIN H., « Découverte d'un cachet d'oculiste gallo-romain à Vendeuil-Caply (Oise) » dans *Cahiers archéologiques de Picardie*, t. 7, 1980, p. 260.

de petits bâtonnets de la taille et forme d'un doigt dont le médecin prélevait une partie qu'il diluait dans un excipient (eau, œuf, vin) pour soigner une infection oculaire en appliquant le remède obtenu sur l'intérieur de la paupière ; les Anciens pensaient que les yeux étaient composés d'eau et qu'un problème à l'œil impliquait une quantité trop ou pas assez importante de liquide ; ainsi l'ajout d'une solution associée à une cure visant à absorber du vert (régime alimentaire, lien avec la nature, etc.) devait en toute logique restaurer l'équilibre oculaire.⁸¹⁰ Ce médicament devait être très courant.⁸¹¹ Si J. Voinot suggère que les médecins préparaient eux-mêmes ces remèdes puisque, selon le chercheur, les spécialistes des remèdes, les apothicaires, n'apparurent qu'au Moyen Âge, nous attirons toutefois l'attention sur les *pharmacopolae*⁸¹² et *herbarii* qui étaient directement liés à la production et/ou vente de médicaments, parfois même à destination de médecins (cf. inscr. 30) ; c'est également une conclusion de M. Pardon-Labonnelie⁸¹³. Néanmoins, puisque dans notre cas d'étude les collyres doivent avoir été réalisés par le médecin ou son assistant, nous ne poussons pas les recherches plus loin.⁸¹⁴

Le catalogue de J. Voinot – établi à partir de ses précédentes recherches et à partir des *corpora* établis par E. Espérandieu⁸¹⁵, du *CIL* et de l'Année épigraphique – reprend 313 cachets d'oculistes (dont il signale la perte de 87⁸¹⁶), mais les publications de M. Pardon-Labonnelie poussent ce chiffre jusqu'à plus de 365. Il s'agit de petites pierres très répandues dans tout l'empire et gravées d'une épigraphe rédigée en caractères rétrogrades pour faire une impression lisible sur le remède. Les analyses chimiques de P. Walter indiquent qu'il s'agit généralement d'un schiste particulier déjà présent dans les palettes à fards égyptiennes de l'époque prédynastique indiquant une pérennité d'utilisation de ce type de roche. Celui-ci propose d'y voir une pierre qui pourrait être utilisée pour obtenir un broyage fin en raison de la dureté caractéristique de la pierre ou bien une symbolique de la couleur gris-vert ce qui pourrait être lié à la « prescription médicale » de vert comme l'indique M. Pardon-Labonnelie⁸¹⁷. Ces pierres

⁸¹⁰ VOINOT J., *Les cachets à collyres dans le monde romain*, p. 41 ; PARDON-LABONNELIE M., « Le 346^e Cachet à collyres ».

⁸¹¹ NIELSEN H., *Ancien Ophthalmological Agents. A Pharmaco-historical Study of the Collyria and Seals for Collyria Used During Roman Antiquity, as Well as of the Most Frequent Components of the Collyria*, Odense, Odense University Press, 1974, p. 11.

⁸¹² Cf. COLLARD F. et SAMAMA É. (éd.), *Pharmacopoles et Apothicaires. Les "pharmaciens" de l'Antiquité au Grand Siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006 dont un article PARDON-LABONNELIE M., « La préparation des collyres oculistiques dans le monde romain » (que nous n'avons pas pu consulter).

⁸¹³ PARDON-LABONNELIE M., « Le 346^e Cachet à collyres ».

⁸¹⁴ VOINOT J., *Les cachets à collyres dans le monde romain*, p. 41.

⁸¹⁵ ESPÉRANDIEU E., *Signacula Medicorum Oculariorum*, Paris, Leroux, 1904. Un autre antérieur a été publié par le même auteur : ESPÉRANDIEU E., *Recueil des cachets d'oculistes romains*, Paris, Ernest Lezoux, 1983.

⁸¹⁶ VOINOT J., *Les cachets à collyres dans le monde romain*, p. 30.

⁸¹⁷ PARDON-LABONNELIE M., « Le 346^e Cachet à collyres ».

pouvaient comprendre un trou, indicateur que la pierre devait être suspendue dans une officine ; par ailleurs, elles sont le seul témoignage direct d'une commercialisation de la médecine⁸¹⁸.

L'analyse de C. Van der Poorten des éléments des inscriptions sur les cachets indique une séquence récurrente des noms des collyres antiques⁸¹⁹ : (1) Le mot *collyrium* rarement exprimé mais toujours sous-entendu ; (2) un ou deux monèmes (généralement d'origine grecque) apposés au terme *collyrium* présent ou sous-entendu qu'ils précisent et/ou suppléent. Les termes *crocodes* et *crocodes dialepidos* de l'inscription sont ces monèmes. Parmi eux, le terme *dialepidos* est indicateur de toute la tradition médicale gréco-latine : en effet, son origine du grec *διὰ λεπίδος* témoigne d'un phénomène d'hypostase⁸²⁰, et plus exactement, d'un métaplasme⁸²¹ ; donc le syntagme prépositionnel grec *διὰ λεπίδος* a été considéré comme un substantif au nominatif d'où substitution de désinence pour obtenir *dialepidus* ou même parfois *dialepidum*⁸²². En outre, beaucoup de composés en *dia-* indiquent le sens de ce que contient le remède⁸²³, voire même l'ingrédient principal du mélange.⁸²⁴ Finalement, le but d'un des collyres est spécifié par *ad aspritudinem*, l'affection oculaire (*malum oculorum*) la plus fréquente (83/313 cachets du *corpus* de J. Voinot). Nous avons conservé l'accusatif singulier que le chercheur justifie comme le symptôme (singulier) de la sensation de grain, *aspritudo* signifiant ici la rugosité ou la granulation. Ce *malum oculorum* interprété comme un trachome⁸²⁵ ou une conjonctivite granuleuse⁸²⁶ (comme la conjonctivite printanière courante sur tout le pourtour méditerranéen) est mentionné dans de nombreuses sources antiques : à

⁸¹⁸ IBID.

⁸¹⁹ VOINOT J., *Les cachets à collyres dans le monde romain*, p. 41-42. Un catalogue de 123 entrées recense ces appellations (cf. VOINOT J., *Les cachets à collyres dans le monde romain*, p. 42-49).

⁸²⁰ Transition d'un syntagme prépositionnel à un nom (RIPPINGER L., « Les noms de médicaments en dia- » dans *Latomus*, t. 52, fasc. 2, Avril-juin 1993, p. 295).

⁸²¹ On distingue le métaplasme d'un emprunt pour indiquer que le phénomène d'hypostase a eu lieu au passage dans la langue latine et non originellement dans la langue grecque (IBID., p. 299).

⁸²² Ibid., p. 299.

⁸²³ RIPPINGER L., « Les noms de médicaments en dia- », p. 301-303

⁸²⁴ PITON D. et LEGIN H., « Découverte d'un cachet d'oculiste... », p. 257.

⁸²⁵ Le trachome est une conjonctivite chronique provoquée par *Chlamydia trachomatis* caractérisée par des poussées entrecoupées de rémissions. Elle bénéficie d'un programme mondial de prévention contre la cécité. Les symptômes initiaux sont l'hyperhémie conjonctivale, un œdème palpébral, une photophobie et un larmoiement. Plus tard, une néovascularisation cornéenne et des lésions cicatricielles cornéo-conjonctivales et palpébrales surviennent. (SYED Z. A., « Trachome » dans Le Manuel MSD. Version pour les professionnels de la santé, Vérifié/Révisé avr. 2023 ; URL : <https://www.msdmanuals.com/fr/professional/troubles-oculaires/troubles-conjonctivaux-et-scl%C3%A9raux/trachome#:~:text=Le%20trachome%20est%20une%20conjonctivite,une%20photophobie%20et%20un%20larmoiement>, page consultée le 12/04/2024.).

⁸²⁶ On retrouve des mentions de catarrhe et blennorrhée dans les traités théoriques et pratique des maladies des yeux du XIX^e siècle qui décrivent des inflammations conjonctivales provoquant des (hyper)sécrétions (FUCHS E., *Manuel d'ophtalmologie*, troisième édition, traduit par L. LEPLAT et C. LACOMPTE, Paris, G. Steinheil, 1906, p. 104-105 ; URL : http://cdigital.dgb.uanl.mx/la/1020058484/1020058484_017.pdf, page consultée le 16/05/2024 ; ID., *Manuel d'ophtalmologie*, Paris, G. Carré, 1892, p. 524-525 ; URL : http://cdigital.dgb.uanl.mx/la/1030020917/1030020917_046.pdf, page consultée le 16/05/2024.

Sumer (5000 a.C.n.), en Chine (livre de médecine de 2680 a.C.n. décrivant l'opération du trachome), en Mésopotamie (Livre de Job), en Égypte (le *pEbers* de 1500 a.C.n. l'appelle *hetae* qu'il traite avec du sulfate de cuivre (CuSO₄)), chez Hippocrate (chapitre 5 du traité sur la vision), chez Celse et chez des médecins et compilateurs postérieurs.⁸²⁷ Des recettes de ces remèdes sont encore présents sur des *papyri* égyptiens ainsi que sur les tablettes de Vindolanda.⁸²⁸

La datation large de l'inscription entre le I^{er} et le III^e siècle peut éventuellement être restreinte au II^e-III^e siècles en raison de l'absence de *praenomen*⁸²⁹ – ce qui n'est pas le cas sur d'autres cachets – si l'on considère qu'*Antonius* était un citoyen, ce qui nous semble la solution la plus convaincante au vu du nomen.

- Classe de l'inscription

L'inscription fait partie de la catégorie *Instrumentum domesticum*.

Q) *Suromagus* (Wasserbillig) dans la *ciuitas Treuerorum*

Le *vicus* était situé à l'embouchure de la Sûre dans la Moselle et à l'intersection entre les routes allant du nord au sud (Trèves et Cologne-Metz) et de l'ouest à l'est (Bavay-Trèves), sa raison d'être étant un relais à proximité d'un pont au-delà du fleuve.⁸³⁰ C'est d'ailleurs de cette position que dérive le nom *Suromagus* (EDCS-60700163 = AE 2012, 00966), *-magus* du celtique *magos* signifiant champ et marché⁸³¹. En effet, la route de *Lugdunum* au Rhin fut construite à partir de 19/17 a.C.n. sous la gouvernance d'Agrippa et précède d'une vingtaine d'années la fondation de Trèves. Dans l'idée de lieu de passage pour l'approvisionnement, le *vicus* devint un lieu économiquement et culturellement important de la région durant la période de prospérité civile de 70/71 à 254 en raison de sa topographie et géographie. Après le réseau routier terrestre, le développement de l'agglomération à l'embouchure permit l'utilisation de la Moselle (navigable à partir d'Auguste) puis, plus tard, de la Sûre jusqu'à l'embouchure de l'Our

⁸²⁷ PITON D. et LEGIN H., « Découverte d'un cachet d'oculiste... », p. 258-260.

⁸²⁸ Cf. pour l'exemple *RIB. Tabulae Vindolandeses*. 591.

⁸²⁹ LASSÈRE J.-M., *Manuel d'épigraphie romaine. Tome 1*, 3^e édition revue et mise à jour, Paris, Picard, 2011, p. 99-102 (*Antiquité/Synthèses*, vol. 8).

⁸³⁰ CÜPPER H., « Der Seuerübergang bei Wasserbillig » dans *Führer zu vor-und frühgeschichtlichen Denkmälern*, t. 33, 1977, p. 166-168 ; CÜPPERS H., « Wasserbilligerbrück TR » dans CÜPPERS H. (éd.), *Die Römer in Rheinland-Pfalz*, p. 660.

⁸³¹ DELAMARRE X., *Dictionnaire de la langue gauloise...*, p. 214.

près de Wallendorf.⁸³² Au niveau de la production, la région comprenait de nombreuses *villae* de toutes les tailles qui fleurirent de l'époque flavienne au tournant du IV^e au V^e siècle. À partir de la moitié du III^e siècle, elle jouit économiquement de sa proximité avec Trèves, cette dernière croissant malgré les tribulations politiques de ce siècle de crise. Les archéologues ont retrouvé les traces d'un mur défensif du Bas-Empire que l'on retrouve dans les fondations de la première église de la ville. Quant à l'étendue générale de la ville, elle nous est inconnue étant donné que le site antique comporte la ville moderne : les découvertes archéologiques ponctuelles sont les seuls liens vers le passé antique de la ville.⁸³³ Actuellement, la ville se trouve à la frontière entre le Luxembourg et l'Allemagne, le village allemand de l'autre côté de la Sûre étant Oberbillig.

42) EDCS-10601177 = CIL XIII, 4208 = IAL 128 = AE 1967, 320 = AE 1987, 771 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

Deo Mercurio [et deae Ros]/mertaedem c[um] signis orna]/mentisque omn[ibus] Doccius(?) / Acceptus tabul[arius] IIIIVir] / Augustal[is] donavit AVT restituit(?) / item hospitalia [sacror(um) cele]/brandorum gr[atia] pro se libe]/risque suis ded[icavit ---] / Iulias Lupo [et Maximo co(n)s(ulibus)].

Au dieu Mercure et à la déesse Rosmerta, le sanctuaire avec les œuvres et tous les ornements, Doccius Acceptus, *tabularius*, sévir augustale, l'a donné/restauré ainsi que les *hospitalia* pour célébrer les *sacra*, pour lui et ses enfants il a dédié < cette inscription > le ... juillet, sous le consulat de Lupus et Maximus.

- Individus

Les dédicataires sont le couple de divinités Mercure et Rosmerta (*cf.* inscr. 39).

Le dédicant est *Doccius Acceptus*. Il est la personne de métier, un *tabularius*. Même si cette activité professionnelle peut correspondre à un membre de l'administration financière – interprétation de l'inscription qui a d'ailleurs déjà été proposée dans l'éditions du *CIL* par O. Hirschfeld où il était esclave d'Alexandre Sévère et Julia Mamaea –, il est pourtant plus

⁸³² KRIER J., « Ad confluentem Surae et Mosellae: Suromagus. Der römische Vicus von Wasserbillig » dans *Mertert Wasserbillig. Band 1. Eine Zeitreise durch unsere Gemeinde*, Remich, Gemeindeverwaltung Mertet, 2013, p. 252-254.

⁸³³ *IBID.*, p. 258-260.

probable qu'il ait été simple *tabularius* de la *ciuitas* ou de la colonie de Trèves, en raison de l'ordre des épithètes et apposés⁸³⁴.

Docius Acceptus est également sévir augustale. La restitution de *seuir Augustalis* de M.-T. Raepsaet-Charlier pour l'édition de l'inscription s'appuie l'analyse de R. Duthoy⁸³⁵ qui n'a repéré que des inscriptions d'augustales avec cette mention lorsque l'inscription n'est pas lacunaire⁸³⁶. Des nombreuses analyses qui ont été faites des augustales, il semble qu'ils aient été chargés de l'organisation des *ludi augustales* qui avaient lieu en octobre parfois pendant plusieurs jours.⁸³⁷ Grâce au témoignage de Dion Cassius (54, 34, 2), on les fait remonter à 11 a.C.n. à Rome pour la première édition des *ludi* romains, mais un témoin épigraphique (*CIL* XI, 3200) encourage à faire remonter la date à 12 a.C.n. pour les colonies et municipes, année d'accession d'Auguste au grand pontificat.⁸³⁸ Néanmoins, si nous extrapolons les conclusions de F. Van Haepere pour l'Italie à la Gaule, il est possible que la multiplicité de réalités auxquelles nous avons accès par les mentions divergentes de nombres⁸³⁹ et par les divers noms (*magistri augustales*, *seuiri*, *seuiri augustales*, *augustales*, *sexuir* et *sexuir augustalis*⁸⁴⁰) résulte de la liberté laissée aux autorités civiques locales pour l'organisation de l'augustalité aussi dans ces provinces, quand bien même la célébration dût être imposée par le sénat de Rome.⁸⁴¹ Il s'agissait d'une charge annuelle, ce qui explique le petit nombre de mentions⁸⁴², décernée par les décurions et pour laquelle l'augustale devait payer un *summa honoraria*⁸⁴³ ; l'*ordo* légiférait sur les droits et devoirs des augustales⁸⁴⁴. Les analyses de la

⁸³⁴ WEAVER P.R.C., « An Administrative Official from Treves » dans *Latomus*, t. 25, fasc. 4, 1966, p. 910-911 ; CHANTRAINE H., *Freigelassene und Sklaven im Dienst der römischen Kaiser*, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, 1967, p. 216-224.

⁸³⁵ DUTHOY R., « Recherches sur la répartition géographique et chronologique des termes *sevir augustalis*, *augustalis* et *sevir* dans l'Empire romain » dans *Epigraphische Studien*, t. 11, 1976, p. 184-185.

⁸³⁶ EDCS-10601302 = *CIL* XIII 4335 = *CAG*-57-02, p. 310 ; EDCS-12200011 = *CIL* XIII, 11358 = *CAG*-57-02, p. 292 ; EDCS-10600463 = *CIL* XIII, 3695 ; EDCS-10601161 = *CIL* XIII, 4192 ; EDCS-10601122 = *CIL* XIII, 4153 ; EDCS-10601121 = *CIL* XIII, 4152 (cette inscription est classée dans les incertaines alors que la restitution *CIL* est claire), *BRGK* 40 1959, p. 124 inscr. 4 ; pour les incertaines parmi lesquelles se trouve notre inscription étudiée : EDCS-10601292 = *CIL* XIII, 4325 = *CAG*-57-02, p. 272 = *AE* 1983, 705 ; EDCS-10601220 = *CIL* XIII, 4251 ; EDCS-10601177 = *CIL* XIII, 4208 = *IAL* 128 = *AE* 1967, 320 = *AE* 1987, 771 ; EDCS-10601123 = *CIL* XIII, 4154.

⁸³⁷ VAN HAEPEREN F., « Origine et fonctions des augustales (12 av. n.è. – 37) Nouvelles hypothèses » dans *L'Antiquité classique*, t. 85, 2016, p. 145-146.

⁸³⁸ *IBID.*, p. 145-146.

⁸³⁹ VAN HAEPEREN F., « Origine et fonctions des augustales... », p. 133.

⁸⁴⁰ *IBID.*, p. 130-131.

⁸⁴¹ *IBID.*, p. 145-146.

⁸⁴² *IBID.*, p. 145-146.

⁸⁴³ *IBID.*, p. 135-136.

⁸⁴⁴ VANDEVOORDE L., *From Mouse to Millionaire. Socio-Economic Positions, Mobility, Power Relations, Respectability and Visibility of *Augustales in Imperial Italy and Gaul*, thèse rédigée sous la direction de Faculteit Letteren & Wijsbegeerte, Gand, Universiteit Gent, 2014, p. 407-434.

thèse de L. Vandevorde⁸⁴⁵ donnent des indications détaillées sur les codes de ce *munus*. Les augustales étaient un groupe homogène faisant partie d'une classe civique élevée – mais inférieure à l'élite dirigeante – à laquelle ils étaient parvenus grâce à leurs richesses, leur réseau et leur métier (éventuellement membres d'un collège) ; et c'est justement pour ces qualités qu'ils étaient choisis. Parmi les métiers qu'ils exerçaient, on en retrouve de nombreux hormis ceux de métiers liés à l'agriculture ; la vision des augustales par la société faisait d'eux des commerçants ou des propriétaires fonciers (PÉTRONE, *Satyricon*, *Cena Trimalcionis*). Cependant, ils ne pouvaient pas exercer de magistrature du « *cursus municipalis* » qui leur aurait donné un *honoratus* particulier dont ils étaient presque dignes au sein de leur communauté. Aussi, le *munus* d'augustale leur offrait certains avantages matériels symboliques leur offrant une charge presque honorifique : les *ornamenta decurionalia*, les *insignia* de magistrats qui leur apportaient du prestige (*toga praetexta*, *corona*, *lictors*, *tibicen* et *sella curulis*) et une forme de visibilité qui pourrait être inscrite dans les mémoires. Ce *munus* d'organisation de *ludi* les mettait en contact avec les hautes sphères directrices de leur cité ce qui en faisaient des personnages d'exceptions (parfois présentés comme modèles moraux) qui pouvaient parfois être sollicités par les décurions pour des aides dans des domaines particuliers. Finalement, il est important de souligner l'augmentation de prestige familial dont jouirait aussi leur descendance (mobilité transgénérationnelle) et que nous pensons percevoir dans la mention *pro se liberisque*.

Au regard de ses appartenances aux *tabularia* et au sévirat augustale, il est très probable que le statut de *Doccius Acceptus* fût *libertus*. Quant au *nomen* *Doccius*, on le restitue à partir d'une inscription située entre les localités de Neumagen-Dhron et Niederemmel : *In h(onorem) d(omus) d(ivinae) deo / Mercurio et Ro/smert(a)e Docci / Aprozus et Ac/cep[t]us IIIIIvi/ri A[u]gustal(es) / v(otum) s(olverunt) l(ibentes) m(erito)*⁸⁴⁶. D'après le formulaire, la datation est du début du III^e siècle⁸⁴⁷, le *cognomen* et le *munus* sont identiques⁸⁴⁸ et les deux inscriptions ne sont séparées que qu'une cinquantaine de kilomètres : il est très probable qu'il s'agisse du même individu. Onomastiquement, *Doccius* est un nom indigène⁸⁴⁹ dont 63,6%⁸⁵⁰ des attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain. *Acceptus* est un

⁸⁴⁵ VANDEVOORDE L., *From Mouse to Millionaire...*, p. 407-434.

⁸⁴⁶ *CIL* XIII, 4192 = *ILS* 4610 = Lazzaro, p. 292.

⁸⁴⁷ WEAVER P.R.C., « An Administrative Official from Treves », p. 910-911.

⁸⁴⁸ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Acceptus, tabularius à trèves (*CIL* XIII 4208 ; *AE* 1967, 320) » dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, t. 64, 1986, p. 226.

⁸⁴⁹ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 210-211 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 41, 49, 76.

⁸⁵⁰ Il est attesté dans un total de 44 mentions selon la dispersion suivante : 38 *Doccius* dont 8 Bel, 7 Aq, 10 Ly, soit 65,8% ; 6 *Docci* dont 1 Bel, 2 Aq, 1 GN, soit 66,7%.

nom latin⁸⁵¹ particulièrement présent en Gaule par rapport au reste de l'empire⁸⁵² dont 26,8%⁸⁵³ des attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique continental romain.

- Contexte et matérialité

Les fragments – actuellement perdus à la suite de leur transport dans la maison de l'industriel Guillaume Pescatore (1798-1875) à Luxembourg-Ville – furent découverts en 1826 sous les pavés de la chaussée principale de Wasserbillig (côté luxembourgeois). L'inscription devait mesurer 87x91x32. Elle date de 232 sous Alexandre Sévère, d'après la datation consulaire.

Les *hospitalia* offerts sont les lieux de séjour des visiteurs pour les célébrations dans le lieu de culte. Néanmoins, on ne sait pas où se trouve le sanctuaire mentionné dans l'inscription : il pourrait se trouver dans des parties de la ville qui n'ont pas encore fait l'objet de fouilles ou bien sur la colline du Bocksberg où sont recensés de nombreux mobiliers archéologiques.⁸⁵⁴

- | | | |
|-----|---|-----|
| 128 | ? | 372 |
|-----|---|-----|
1. Pierre trouvée à **Wasserbillig**; «...dieser Stein, 3 Fuß 4 Zoll lang und 3 Fuß breit... trug folgende ächtrömische und mit schönen Uncialbuchstaben eingegrabene Inschrift...» (sic. Engling, loc. cit. infra). Pierre fragm. votive. (Mesures: L 910 L 670 E 220 sic. CIL XIII loc. cit. infra) portant 105 lettres sur 9 lignes fragm.
 2. DEO MERCVRIO et deae ros
MERTÆ ÆDEM C um signis orna
MENTISQVE OMN ibus fecit
ACCEPTVS TABVL arius aug et
AVGVSTAL is
ITEM HOSPITALIA sacror cele
BRANDORVM GR atia pro se libe
RISQVE SVIS DED icavit a.d.....
IVLIAS LVPO E t M aximo coss
 3. **Engling** PSH X (1854) p. 58. — CIL XIII 4208. — (Schweighäuser, Kunstblatt, (1826) p. 345 (?). — **Florencourt**, Beiträge z. Kund. alter Götterverehrung (1842) p. 24-27. — Baersch, Eiflia, 3, 2, 2, p. 330. — Prat AIAL 2 (1852) p. 136.)
 - 6.a) J'ai adopté supra une synthèse des restitutions proposées par CIL XIII et de Florencourt (loc. cit. supra). L 6 j'ai abrégé sacror(um) à cause de la quantité générale approximative des lignes. Florencourt (loc. cit.) (p. 24) insiste sur l'absolue correction de sa copie. Il critique celle donnée par Wyttenbach. (Cf. Neue Beiträge zur antiken Epigraphik. Trier (1833, passim).
 - b) La restitution L 8 in fine d'une quelconque indication de date d'après le comput romain me semble la seule possibilité d'expliquer le IVLIAS de L 9. Si nous acceptons pour cette même ligne la restitution éponyme par les consuls Lupus et Maximus, notre datation se précise: juillet 232! (Cf. Lehner n° 56, p. 26 et n° 657, p. 262-264, (= CIL XIII 8655).
 - c) L'association Mercure-Rosmerta, cf. Duval p. 69. — Vendryes/Tonnelat/Unbegaun p. 249, 268, 269, 273. Cf. CIL XIII 4311, 4684, 4685, 4683, 4705, 4732, 4237. — Lehner n° 177.
 - d) Florencourt (loc. cit. supra, p. 23) a essayé de revoir l'inscription en 1827: elle avait été cassée en plusieurs fragments: seules les 4 dernières lignes étaient encore lisibles.

Figure 50 - IAL 128

- Classe de l'inscription

⁸⁵¹ GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 175 et 179 ; RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Onomastique et société... », p. 108 ; ID., « Les noms germaniques... », p. 221.

⁸⁵² RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 39.

⁸⁵³ Il est attesté dans un total de 112 mentions selon la dispersion suivante : 63 *Acceptus* dont 8 Bel, 1 Aq, 1 Ly, 5 GI, 4 GS, soit 30,2% ; 1 *Acceptum* hors des provinces étudiées ; 21 *Accepti* dont 1 Aq, 1 Ly, 1 GI, 1 GS, 3 GN, soit 33,3% ; 27 *Accepto* dont 2 Bel, 1 GS, 1 GN, soit 14,8%.

⁸⁵⁴ KRIER J., « Ad confluentem Surae et Mosellae... », p. 254.

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Nous l'interprétons comme une *offrande de temple, ornements et hospitalia explicitée par l'inscription*. Elle joue également un rôle de représentation de l'individu et de la famille.

IV) Typologie

Le choix du classement doit être réfléchi et motivé avec grande précaution. En effet, c'est sur celui-ci que repose l'étude, les statistiques étant établies à partir de lui. Différents classements sont possibles :

- le classement par type d'inscription : distinction selon que l'inscription est sacrée, funéraire, honorifique ou appartient à une des catégories suivantes *operum publicum*, *instrumentum domesticum* ;
- le classement géographique et administratif : *ciuitas* d'où vient l'inscription et lieu dans la *ciuitas* si cela est mentionné ;
- le classement par nombre d'occurrences : nombre de témoins ;
- le classement sectoriel : selon les secteurs de l'économie à définir avec précision ;
- le classement matériel : selon que l'inscription comporte ou non un élément iconographique, le type de matériau utilisé et la taille des lettres.

Pour établir la typologie du présent mémoire, le recours aux classements de quatre chercheurs est éclairant :

1. E. Frézouls procède à une typologie sectorielle : il distingue la production (A), les métiers ayant trait au commerce, à l'argent et au transport (B), les services divers liés à la vie urbaine (C) et les « professions libérales » (D)⁸⁵⁵ ; ensuite, dans chacun de ses secteurs généraux, des sous-secteurs sont précisés (1-17)⁸⁵⁶.

A	Métiers de production	01	Métiers de la terre et de l'eau
		02	Travail du bois
		03	Travail de la pierre et de la construction
		04	Travail des métaux
		05	Travail de l'argile et du verre
		06	Travail de la peau et du cuir
		07	Artisanat du textile
B	Métiers du commerce, des transports et de l'argent	08	Commerce de détail
		09	Grand commerce
		10	Transports
		11	Maniement de l'argent
C	Autres métiers au service de la vie urbaine	12	Services publics
		13	Services privés
		14	Autres services
D	Métiers de la santé, de l'enseignement, de la culture et du droit	15	Médecine
		16	Enseignement
		17	Droit

Figure 51 - Tableau 3 - Typologie de E. Frézouls

⁸⁵⁵ FRÉZOULS E., « Les noms de métiers dans l'épigraphie de la Gaule et de la Germanie romaine », p. 33-72.

⁸⁵⁶ Le tableau suivant est une synthèse du classement de E. Frézouls en un tableau ; il n'est pas produit ainsi dans son article mais reprend toutes les occurrences de noms de métiers en fonction de la province.

2. Y. Le Bohec, quant à lui, constitue trois tableaux : dans le premier (brun), il distingue la matérialité ; dans le deuxième (vert), il classe ses témoins selon la chronologie ; et dans le troisième (bleu), il établit une typologie d'après les secteurs modernes (primaire, secondaire et tertiaire)⁸⁵⁷.

<i>Répartition entre sources</i>			
Métier: inscription	n° 4; 16; 23; 26; 27; 29; 54 à 56; 62; 64; 65 à 73	20	
Métier: iconographie	n° 1 à 3; 5 à 14; 17 à 22; 24; 25; 30 à 53; 57 à 61; 63	51	
Métier: inscription et iconographie	n° 15; 28	2	
Total		73	

<i>Répartition chronologique</i>			
s. d.	n° 1 à 14	14	
I ^{er} s.	n° 15; 16	2	
II ^e s.	n° 17 à 68	52	
fin II ^e - début III ^e s.	n° 69	1	
III ^e s.	n° 70 à 73	4	
Total		73	

<i>Répartition par métiers</i>			
Agriculture (primaire)		n° 1; 37; 53; 54	4
Artisanat (secondaire)	métallurgie	n° 7; 12; 17; 20; 24; 25; 35; 57; 61; 63; 68	11
	bois	n° 8; 14; 41; 51	4
	cuir	n° 46	1
	pierre et bâtiment	n° 19; 23; 40; 52; 62	5
	parfumerie	n° 65	1
	indéterminés	n° 4; 5; 11; 21; 22; 30; 31 à 34; 38; 39; 42 à 45; 49; 50; 58 à 60	21
Services (tertiaire)	secrétariat, comptabilité	n° 6; 9; 10; 28; 47; 48; 66	7
	médecine	n° 29	1
	finances, transports	n° 36; 69	2
	loisirs	n° 18	
	armée	n° 15; 16; 26; 27; 56; 64; 67; 70 à 73	11
	indéterminé	n° 13	1
Problèmes		n° 2; 3; 55	3
Total		73	

Figure 52 a-b - Typologie de Y. Le Bohec

3. A. Ferdière⁸⁵⁸ classe les artisanats en secteurs (les « arts du feu » (A) et les matières organiques (B)), sous-secteurs (1-7) et sous-groupe de sous-secteurs (α - ϵ) ; néanmoins, il n'est pas fait mention d'un quelconque secteur pour les matières minérales. Le chercheur

⁸⁵⁷ LE BOHEC Y., « Épigraphe et métiers chez les Éduens et les Lingons pendant le Haut-Empire » dans CHARDRON-PICAULT P. (éd.), *Aspects de l'artisanat en milieu urbain...*, § 4.

⁸⁵⁸ FERDIÈRE A., « Réflexion sur la relativité de la valeur heuristique des sources en histoire économique et sociale pour l'Antiquité... » dans CHARDRON-PICAULT P. (éd.), *Aspects de l'artisanat en milieu urbain...*, p. 163-172.

note qu'il limite « l'artisanat à la production d'objets manufacturés ou à la transformation des matières premières dans cet objectif, excluant donc notamment les activités de construction ou de bouche » par souci d'acquisition des données.

A.	Les « arts du feu »	1.	La métallurgie	α.	La sidérurgie, le fer
				β.	Les alliages cuivreux
				γ.	Les autres métaux
B.	Les matières organiques	2.	La céramique, la terre cuite	δ.	La poterie sigillée
				ε.	Les terres cuites architecturales
		3.	La verrerie		
		4.	Le travail du bois et ses dérivés		
		5.	Le tissage		
		6.	L'os et la corne		
		7.	Le cuir et la peau		

Figure 53 - Tableau 4 - Typologie de A. Ferrière

4. X. Deru⁸⁵⁹ propose un classement principal des biens à partir duquel il établit une double typologie correspondante, d'une part, par classe (nécessaire, d'équipement et de luxe) et, d'autre part, par secteur (primaire, secondaire, tertiaire).

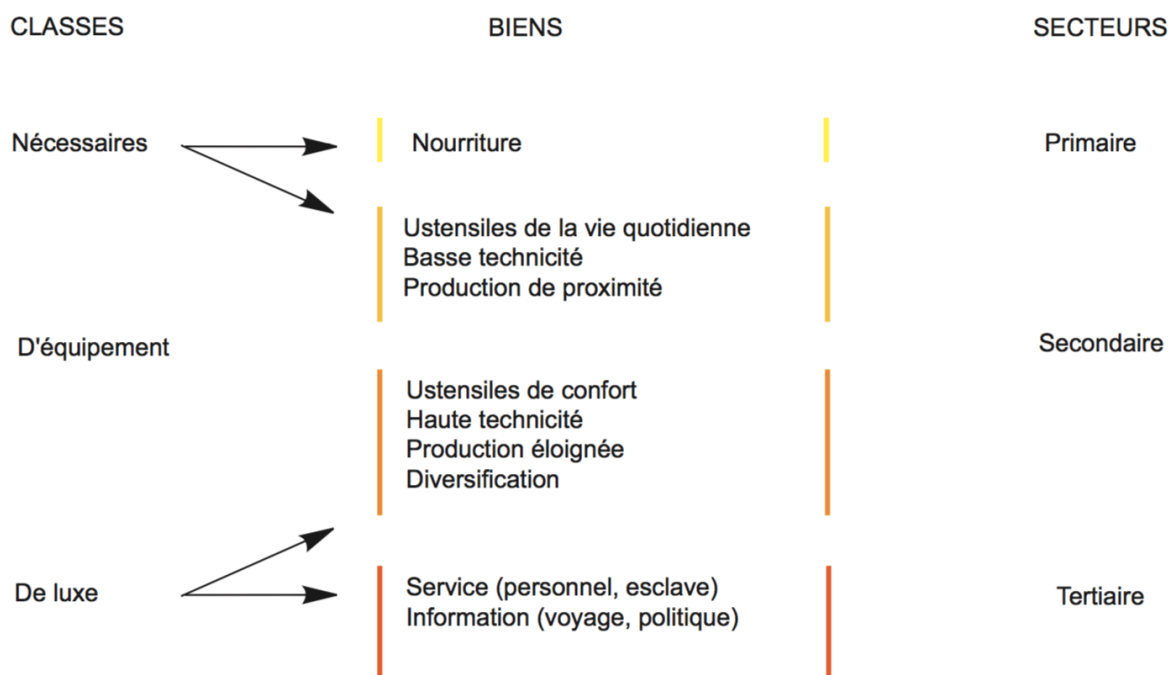


Figure 54 - Typologie de X. Deru

Dans le cas de cette étude épigraphique, la typologie sectorielle paraît être la plus favorable. Aussi, quels sont les secteurs à adopter ? Il me semble peu pertinent d'employer les secteurs modernes, comme l'ont fait Y. Le Bohec et X. Deru sans faire d'étude détaillée des secteurs antiques. Mais quels sont-ils, ces secteurs antiques ? Les Anciens avaient déjà établi

⁸⁵⁹ DERU X. et GONZÁLEZ VILLAESCUSA R., « Discussion préalable autour du concept de consommation », p. 14.

des classements de type sectoriel des métiers comme nous le livrent Sénèque⁸⁶⁰ et Cicéron⁸⁶¹. L'auteur espagnol le confirme par sa remarque de sa lettre 88, 18 sur les arts libéraux : *In illo feras me necesse est non per praescriptum euntem [...]*.⁸⁶² Nous apprenons d'ailleurs du même homme et dans la même lettre que Grecs et Romains n'avaient pas de classements similaires lorsqu'il rappelle celui du stoïcien Posidonios⁸⁶³ :

(21) *Quattuor ait esse artium Posidonius genera : sunt uulgares et sordidae, sunt ludicrae, sunt pueriles, sunt liberales. Vulgares opificum, quae manu constant et ad instruendam uitam occupatae sunt, in quibus nulla decoris, nulla honesti simulatio est. (22) Ludicrae sunt, quae ad uoluptatem oculorum atque aurium tendunt. His adnumeres licet machinatores, qui pegmata per se surgentia excogitant et tabulata tacite in sublime crescentia et alias ex inopinato uarietates aut dehiscentibus, quae cohaerebant, aut his, quae distabant, sua sponte coeuntibus aut his, quae eminebant, paulatim in se residentibus. His inperitorum feriuntur oculi omnia subita, quia causas non nouere mirantium. (23) Pueriles sunt et aliquid habentes liberalibus simile*

⁸⁶⁰ Lucius Annaeus Seneca (4 a.Cn./1 p.Cn. - 65 p.Cn.), philosophe stoïcien, dramaturge et homme d'État romain est issu d'une famille équestre originaire d'Italie du Nord bien qu'il naquit à Cordoue. D'abord familier de la cour impériale sous Caligula, Claude et Néron, il se retira ensuite progressivement pour se consacrer à son œuvre philosophique dans laquelle il dénonce et analyse par le prisme du stoïcisme les malheurs de son temps et les excès dont il a été témoin (GAILLARD J., *Approche de la littérature latine. Des origines à Apulée*, Paris, Éditions Nathan, 1992, p. 102-106) ; c'est à cette occasion, dans ses *Lettres à Lucilius* qu'il analyse des faits de société telles que la conception des métiers.

⁸⁶¹ Marcus Tullius Cicero (106 - 43 a.Cn.), avocat, homme d'État et philosophe romain est célèbre pour être parvenu à s'insérer dans les sphères de la *nobilitas* sénatoriale romaine à partir de sa condition d'*homo nouus*. Son cursus d'étude en Grèce le mena auprès des philosophes académiciens et stoïciens ; il fut ainsi élève de Posidonios d'Apamée (cf. *infra*). Son œuvre immense composée de traités philosophiques et judiciaires, discours politiques, recueils de correspondance, plaidoyers, histoire *ornata*. Parmi ceux-ci, le *De Officiis* d'inspiration stoïcienne (Panétius) et au sujet de la vie sociale est l'occasion de traiter notamment la question des métiers en tant qu'homme d'éthique dans une république à l'agonie (GAILLARD J., *Approche de la littérature latine...*, p. 46-58).

⁸⁶² SÉNÈQUE, *Epistulae*, XI, 88, 18 : Dans ce qui va suivre, il est indispensable que tu me pardonnes de rompre avec les classifications reçues. (trad. NOBLOT H., 2003, p. 163.).

⁸⁶³ Posidonios (Ποσειδώνιος) d'Apamée (c. 135 - c. 51 a.Cn.) était un philosophe stoïcien et chercheur aux intérêts multiples. Après de brillantes études à Athènes auprès du philosophe stoïcien Panétius de Rhodes et à la suite de recherches scientifiques dans la majeure partie du bassin méditerranéen, il s'établit à Rhodes, une des villes phares de la philosophie et des recherches scientifiques de l'époque, pour y fonder son école. Nous savons également qu'il y exerça la charge de prytane et fut membre de la délégation à Rome de 87/86 avant notre ère. À sa mort, son petit-fils et élève Jason reprit son école. Quant à ses recherches et sa production littéraire, Posidonios s'illustra dans de nombreux domaines ce qui suscita l'admiration de ses contemporains : si l'objet principal est philosophique (éthique, physique, logique), ses autres et très nombreux traités en littérature, lexicologie, anthropologie (voire psychologie), ethnologie, histoire, géographie (descriptive et mathématique), météorologie, géométrie, astronomie, cosmologie et sciences naturelles sont autant de moyens de venir étayer ses théories relationnelles entre les lois humaines et divines selon le courant stoïcien et de manière conventionnelle d'après ses contemporains et les Modernes. Cet intérêt pour de multiples sujets fait de Posidonios un des grands synthétiseurs de la culture gréco-romaine jusqu'au 1^{er} s. avant notre ère. (INWOOD B., « Poseidonius (Ποσειδώνιος/Poseidonios) [3] » dans CANICK H. et SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient World. Antiquity*, t. 11 (PHI-PROK), Leiden/Boston, Brill, 2007, col. 683-687 ; GIGON O., « Poseidonios » dans ANDERSEN C. et alii (éd.), *Lexikon der Alten Welt*, Tübingen/Zurich, Klaus Bartels und Ludwig Huber, 1965, col. 2420-2421 ; TREVES P., « Posidonius » dans HAMMOND N. G. L. et SCULLARD H. H. (éd.), *The Oxford Classical Dictionary*, seconde édition, Oxford, Clarendon Press, 1970, p. 867-868. Pour plus d'information sur sa vie et ses œuvres et son héritage : REINHARDT K., « Poseidonios 3 » dans WISSOWA G. et alii (éd.), *Paulys Realencyclopädie der Classischen Alterumswissenschaft*, deuxième série, quarante-troisième demi-volume (Pontarches-Praefectianus), Stuttgart, J. B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1953, col. 558-826.).

*hae artes, quas ἐγκυκλίους Graeci, nostri autem liberales uocant. Solae autem liberales sunt, immo, ut dicam uerius, liberae, quibus curae uirtus est.*⁸⁶⁴

De cet extrait et de la lettre 88 en général, il a été possible d'établir le tableau suivant pour la typologie grecque d'après Posidonios de quatre secteurs helléniques (A-D) et sous-secteurs (01-05) ; nous ne savons malheureusement pas de quel ouvrage du chercheur d'Apamée est tirée cette typologie.

A.	Arts vulgaires et infimes	01.	Métiers manuels répondant aux besoins « primaires »
B.	Arts d'agrément	02.	Métiers du divertissement (auditif et visuel)
		03.	Machinistes
C.	Arts <i>encyclicques</i> ⁸⁶⁵	04.	Enseignement de l'ἐγκύκλιος παιδεία, la culture de base
D.	Arts libéraux	05.	Métiers liés à la recherche de la vertu

Figure 55 - Tableau 5 - Typologie de Posidonius d'après le témoignage de Sénèque

⁸⁶⁴ SÉNÈQUE, *Epistulae*, XI, 88, 21-23 : (21) *Les arts se divisent suivant Posidonius en quatre catégories : arts vulgaires et infimes, arts d'agrément, arts éducateurs, arts libéraux. Les premiers sont l'affaire de l'artisan ; purement manuels, ils ne visent qu'à l'aménagement matériel de l'existence ; ni les bienséances morales ni les considérations de l'honnête ne les inspirent à aucun degré.* (22) *Les arts d'agrément ont pour objet le plaisir des yeux et des oreilles. On peut leur annexer les inventions du machiniste à qui nous devons ces décors qui semblent sortir de terre, ces étages qui montent dans les airs sans bruit, ces changements à vue où des groupes se disloquent, où des pièces isolées se rejoignent, où de hautes masses se rabattent insensiblement sur elles-mêmes. Et cela éblouit le vulgaire grossier qui, faute de connaître les causes, s'étonne de tout effet soudain.* (23) *Les arts éducateurs, qui ont du reste de l'analogie avec les arts libéraux proprement dits, sont ceux qui chez les Grecs s'appellent les arts « encycliques », chez nous les « arts libéraux ».* En fait, les seuls arts libéraux, pour parler plus exactement, les seuls arts libres, sont ceux qui ont pour objet la vertu. (trad. NOBLOT H., 2003, p. 165).

⁸⁶⁵ Posidonios, à travers Sénèque, fait ici référence à l'ἐγκύκλιος παιδεία comme le note l'éditeur Henri Noblot. Henri-Irénée Marrou limite le sens de cette expression en la distinguant de son dérivé *encyclopédie* car « l'ἐγκύκλιος παιδεία n'a jamais prétendu embrasser la totalité du savoir humain » et préfère la traduction littérale de « éducation vulgaire, courante, communément reçue » ou sa proposition « culture générale ». L'expression retrouvée notamment chez Plutarque (*Œuvres morales. De la musique*, 8), Athénée de Naucratis (*Les Deipnosophistes*, IV, 184b et XIII, 588a) et Quintilien (*Institutions morales*, X, 1) connaît quelques variantes : ἡ ἐγκύκλιος ἀγωγή (STRABON, *Géographies*, I, 1, 22), τὰ ἐγκύκλια παιδεύματα (PLUTARQUE, *Œuvres morales. Sur l'éducation des enfants*, 10), τὰ ἐγκύκλια (PLUTARQUE, *Alexandre*, VII, 2 ; LUCIEN, *Amores*, 45), ἡ ἐγκύκλιος τέχνη (OLYMPIODORE, *Sur l'Art sacré*, 38), et même la translittération latine *encyclios, a, on* (Vitruve, *De Architectura*, VI, *Praefatio*, 4). Néanmoins, hormis la diversité de forme, il existe également une diversité sémantique, chaque auteur insérant dans l'expression ses propres conceptions des « connaissances de base ». En revanche, il se dégage une tendance de signification générale dans le domaine de la philosophie, ce qui est le cas ici : Posidonios et Sénèque, en bons stoïciens, défendent certainement le sens de « ce qui prépare l'esprit à recevoir des formes supérieures de l'enseignement et de la culture ». Une autre définition s'applique au syntagme, « la culture générale qui convient à l'honnête homme ». C'est dans ce sens que Frédéric Le Blay traduit ἐγκυκλίου τέχνας lorsqu'il reprend l'*Épître de l'éthique stoïcienne* d'Arius Didymus. Mais cette traduction ne me semble pas plus correcte que celle de l'éditeur Arthur J. Pomeroy au regard des précisions de H.-I. Marrou pour l'utilisation de ce mot dans le contexte philosophique. En effet, « the everyday expertise » est un autre sens de l'adjectif ἐγκύκλιος, ος, ον que l'on retrouve notamment chez Isocrate τὰ ἐγκύκλια (*Sur la paix*, 87) et dont le sens n'est pas lié à l'éducation mais au sens périodique intrinsèque signifiant « le cercle des occupations quotidiennes » ou « l'usage régulier ». Arthur J. Pomeroy justifie sa traduction par deux arguments : la référence à Quintilien (*cf. supra*) qui, selon moi, se traduit plutôt selon le sens éducationnel, [...] *pueros existimo, strictim subiungam, ut efficiatur orbi sille doctrinae, quem Graeci encyclion paedian uocant* ; et la référence à une scholie à la lettre 36 de Grégoire de Naziance qui me semble être dû à une absence de traduction du καὶ adverbial, ἐγκύκλιον παιδευσίν φασι καὶ τὴν καθόλου εἶναι, ils appellent aussi l'instruction générale l'instruction encyclique, ainsi qu'une absence de prise en compte de la suite de la scholie, οἷον γραμματικὴν, ῥητορικὴν, φιλοσοφίαν καὶ μαθηματικὴν καὶ πᾶσαν, ὥς ἔπος εἰπεῖν, τέχνην καὶ ἐπιστήμην, καθ' ἃς, ὥσπερ διὰ τινος κύκλου, δεῖ τὸν σοφὸν περιεῖναι. Φασὶ δὲ καὶ ἰδικῶς ἐγκύκλιον τὴν ποιητικὴν. Περὶ ἧς καὶ Πρόκλος ὁ Πλατωνικὸς ἐν μονοβίβλῳ περὶ κύκλου ἐπιγραμμένη τὰς τῶν ποιητῶν διέξεισι ἀρετὰς καὶ τὰ

Quant au monde romain, les deux auteurs évoquent une typologie. D'une part, Sénèque explique dans sa lettre 88 (§ 1-20) qu'une classe d'arts libéraux romains existe et qu'elle regroupe les arts éducateurs et les arts libéraux grecs ; ses exemples tendent également à intégrer les arts agréables dans cette catégorie. Cet écrit à Lucilius semble donc proposer un classement sectoriel romain dichotomique : les arts vils (*viles*) ou vulgaires (*ulgares*) permettant de subvenir aux besoins primaires et les arts libéraux (*liberales*) qui dépassent les besoins de base (luxue, agrément, littérature, mathématiques, arts divers, philosophie⁸⁶⁶). Sénèque n'est pas plus explicite dans sa lettre. D'autre part, dans le paragraphe 42 du premier livre du *De Officiis*⁸⁶⁷, Cicéron établit un classement avec sa propre organisation :

(150) *Iam de artificiis et quaestibus, qui liberales habendi, qui sordidi sint, haec fere accepimus. Primum improbantur ii quaestus qui in odia hominum incurrunt, ut portitorum, ut feneratorum. Illiberales autem et sordidi quaestus mercennariorum omnium quorum operae, non quorum artes emuntur : est enim in illis ipsa merces auctoramentum servitutis. Sordidi*

ἴδια. Καὶ Ἀριστοτέλης ἐν τῇ λογικῇ τάδε φησί· τὰ ἔπη κύκλος, καθὼ πᾶσα ποιήσις περὶ τοὺς αὐτοὺς μύθους καταγίνεται, καὶ περὶ τὰς αὐτὰς ἱστορίας ὥσπερ διὰ τινος περιάγεται κύκλον (Scholie à Grégoire de Naziance, Lettre XXXVI). Nous sommes donc assez loin du canon irrévocable de l'*ἐγκύκλιος παιδεία* que note H. Noblot dans l'édition des *Lettres à Lucilius* (p. 165, n. 3) ; pour ma part, nous choisirons donc l'acception « éducation de base » selon la traduction proposée par H.-I. Marrou ((1) MARROU H.-I., *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, sixième édition revue et corrigée, Paris, Éditions du Seuil, 1965, p. 266-267 ; (2) LE BLAY F., « Portrait du philosophe en artiste ou de la philosophie considérée comme l'un des Beaux-Arts » dans PIGEAUD J., *Les Arts quand ils se rencontrent*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009 ; URL : <https://books.openedition.org/pur/39546?lang=fr#ftn16>, § 5-6 , page consultée le 23/01/2024 ; (3) Scholie à Grégoire de Naziance, Lettre XXXVI (Patrologie grecque, XXXVI, p. 914, F 72).) La traduction de Sénèque, *artes pueriles* permet de comprendre cette acception à juste titre dans sa transposition à la réalité romaine : Lewis and Short proposent la traduction de l'adjectif comme « de garçon, de jeune » ; l'adjectif est d'ailleurs utilisé pour caractériser la toge prétexte des enfants qui précède la toge virile enfilée de 14 à 20 ans selon les périodes. Au temps de Sénèque, Néron la passa à 14 ans (SUÉTONE, *Vie des douze Césars. Néron*, 6) mais il doit plutôt s'agir d'une exception pour l'époque, selon J. Regner (REGNER J., « Tirocinium fori » dans *Paulys Real-Encyclopädie der Classischen Altertumswissenschaft*, deuxième série, douzième demi-volume, nouvelle édition, Stuttgart, J.B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1937, col. 1450-1453.).

⁸⁶⁶ Sénèque tend même à ne garder que les philosophes dans les métiers libéraux dans certaines parties de sa lettre.

⁸⁶⁷ CICÉRON, *De Officiis*, I, 42/150-151 : (150) Au sujet, maintenant, des métiers et des gains, sur la question de savoir ceux qu'il faut tenir pour dignes d'un homme libre et ceux qu'il faut tenir pour vils, voici l'opinion généralement reçue. Tout d'abord, on réprouve les gains qui font encourir la haine des hommes, comme ceux des percepteurs et usuriers. Indignes d'un homme libre et vils sont en outre les gains de tous les salariés dont c'est la peine et non pas l'habileté que l'on paie : dans ces gains en effet le salaire est lui-même le gage de la servitude. Vils sont encore à considérer ceux qui achètent aux marchands pour vendre aussitôt : ils ne gagneraient rien, en effet, s'ils ne trompaient beaucoup et en vérité rien n'est plus honteux que la fraude. Tous les artisans s'adonnent à un vil métier, l'atelier ne peut rien comporter de bien né et les moins acceptables sont les métiers qui sont au service des plaisirs ; *Mareyeurs, bouchers, cuisiniers, charcutiers, pêcheurs*, comme dit Térence ; ajoutes-y, si tu veux, les parfumeurs, les danseurs et tous les jeux de hasard. (151) En revanche, pour les métiers qui supposent plus de prudence, ou dont on attend un service plus important, comme la médecine, l'architecture, l'enseignement des nobles connaissances, ces métiers – pour ceux au rang de qui ils conviennent – sont de beaux métiers. Le commerce, s'il est réduit est à considérer comme vil, mais s'il est étendu et abondant, important de partout beaucoup de choses, approvisionnant sans fraude beaucoup de gens, il n'est à blâmer absolument, et même si ce commerce, rassasié de gain ou plutôt satisfait, s'est transféré, comme souvent, de la haute mer au port, du port lui-même en des possessions de terres, il semble que l'on peut à très juste titre le louer. Mais de toutes les entreprises dont on retire quelque bénéfice, rien n'est meilleur que l'agriculture, rien n'est plus productif, rien n'est plus agréable, rien n'est plus digne d'un homme et d'un homme libre. De cela, j'ai suffisamment parlé dans le *Caton l'Ancien*, tu y prendras donc ce qui concerne cette question. (trad. TESTARD M., 1974, p. 183-185).

etiam putandi qui mercantur a mercatoribus quod statim uendant : nihil enim proficiant, nisi admodum mentiantur ; nec uero est quidquam turpius uanitate. Opificesque omnes in sordida arte uersantur nec enim quidquam ingenuum habere potest officina minimeque artes eae probandae quae ministrae sunt uoluptatum : Cetarii, lanii, coqui, fartores, piscatores, ut ait Terentius ; adde huc, si placet, unguentarios, saltatores totumque ludum talarium. (151) Quibus autem artibus aut prudentia maior inest aut non mediocris utilitas quaeritur, ut medicina, ut architectura, ut doctrina rerum honestarum, eae sunt iis quorum ordini conueniunt, honestae. Mercatura autem, si tenuis est, sordida putanda est ; sin magna et copiosa, multa undique apportans multisque sine uanitate inperiens, non est admodum uituperanda ; atque etiam, si satiata quaestu uel contenta potius, ut saepe ex alto in portum, ex ipso se portu in agros possessionesque contulit, uidetur iure optimo posse laudari. Omnium autem rerum ex quibus aliquid acquiritur, nihil est agri cultura melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homine, nihil libero dignius ; de qua quoniam in Catone Maiore satis multa diximus, illum assumes quae ad hunc locum pertinebunt.

Cicéron établit ici trois classes : métiers honorables (*artes honestae*) ou libéraux (*artes liberales*), honorables sous conditions pour un certain ordre (*artes honestae iis quorum ordini conueniunt*) et inférieurs (*sordidae*). Ainsi, les métiers nécessitant un grand savoir et apportant une grande utilité sont tolérés et donc jugés honorables même s'ils ne le sont pas foncièrement ; il s'agit des médecins, des architectes et des enseignants. En outre, la catégorie *sordida* se justifie par la mauvaise réputation d'un métier parmi ses semblables (les usuriers et percepteurs d'impôts ayant mauvaise presse), l'exercice dans un atelier, la rétribution pour un objet plutôt que pour la maîtrise d'une technique (*Illiberales autem et sordidi quaestus mercennariorum omnium quorum operae, non quorum artes emuntur : est enim in illis ipsa merces auctoramentum seruitutis.*), le service des plaisirs (les engraisseurs de poissons, les bouchers, les cuisiniers, les charcutiers, les pêcheurs, les parfumeurs, les danseurs, les baladins) et la vente ou revente de proximité (commerçant de proximité ou revendeur au détail).

Ainsi apparaît-il pour Sénèque⁸⁶⁸ comme pour Cicéron⁸⁶⁹ que les *artes liberales* sont des métiers dignes d'être exercés par des hommes libres. Cependant, chaque auteur ne place pas dans cette catégorie les mêmes corps de métier :

⁸⁶⁸ SÉNÈQUE, *Epistulae*, XI, 88, 2 : *Quare liberalia studia dicta sint, uides : quia homine libero digna sunt.* Pourquoi les a-t-on appelées « études libérales » ? Tu le vois, c'est qu'elles sont dignes d'un « homme libre. (trad. NOBLOT H., 2003, p. 158.).

⁸⁶⁹ CICÉRON, *De Officiis*, I, 42 (cf. *supra*).

SÉNÈQUE		CICÉRON	
Arts libéraux	Au-delà des besoins matériels (lux, agrément, littérature, mathématiques, arts divers, philosophie)	Arts honorables/libéraux	Agriculture
			Commerce au long cours
		Arts honorables sous conditions	Médecine
Arts vils/vulgaires	Subvenir aux besoins matériels		Architecture
			Enseignement
		Arts inférieurs	Usuriers
			Percepteurs d'impôts
			Artisan (travail d'atelier)
			Mareyeurs
			Bouchers/charcutiers
			Cuisiniers
			Pêcheurs
			Parfumeurs
			Danseurs
			Jeux de hasard
			Commerçants de proximité
Revendeurs au détail			

Figure 56 - Tableau 6 - Typologie d'après les textes de Sénèque et Cicéron

Enfin, le témoignage de Pline l'Ancien nous donne un aperçu historique :

*Solam hanc artium Graecarum nondum exercet Romana grauitas ; in tanto fructu paucissimi Quiritium attingere, et ipsi statim ad Graecos transfugae, immo uero auctoritas aliter quam Graece eam tractantibus etiam apud imperitos expertesque linguae non est, ac minus credunt quae ad salutem suam pertinent, si intellegunt.*⁸⁷⁰

L'encyclopédiste rapporte ainsi que encore de son temps, la tradition médicale était toujours assurée par la tradition grecque en raison du manque de *dignitas*.

Si les témoignages antiques nous donnent une bonne image de leur représentation des métiers de leurs temps, il ne s'agit que des conceptions d'une classe sociale⁸⁷¹, voire même d'une représentation idéalisée de la réalité en corrélation avec les préceptes philosophiques

⁸⁷⁰ PLIN L'ANCIEN, *Naturalis Historia*, XXIX, 8, 17 : La médecine est le seul art des Grecs que, jusqu'à présent, ne cultive pas la gravité romaine ; malgré les profits qu'il rapporte, un très petit nombre seulement de Romains s'y sont adonnés, et encore ils ont aussitôt passé dans le camp des Grecs, tant il n'y a d'autorité dans cette profession que pour ceux qui emploient le grec, même auprès des ignorants et de ceux qui ne connaissent pas cette langue. (trad. ERNOUT A., 1962, p. 25).

⁸⁷¹ C'est d'ailleurs ce que soutiennent FERDIÈRE A., « La "distance critique"... », p. 103 ; VERBOVEN K. et LAES C., « Work, labour and profession: what's in name? », p. 4.

(surtout pour Posidonios et Sénèque⁸⁷²)⁸⁷³. Aussi un appel aux catégories de l'archéologie⁸⁷⁴ dont les avancées techniques de ces quarante dernières années ont permis une précision sous-sectorielle et de sous-groupe de sous-secteur à l'instar de A. Ferdière. En outre, le découpage des dix livres du *De Architectura* de Vitruve rend compte des parties de l'architecture antique : l'édification publique, privée et hydraulique (livres 1 à 8), la gnomonique (livre 9) et la mécanique civile et militaire (livre 10).

Finalement, au cours de notre étude, nous avons ajouté des catégories sous-sectorielles à partir des témoignages épigraphiques. En effet, à la suite des analyses spécifiques, certains noms de profession n'entraient que partiellement dans les catégories initialement formées à partir des témoignages littéraires et de ceux des archéologues modernes. C'est pourquoi, nous proposons une typologie propre pour l'étude basée à la fois sur la littérature antique, les recherches archéologiques modernes et l'épigraphie :

A	EXPLOITATION	01	Culture		
		02	Élevage		
		03	Extraction/récolte	α	Sel
				β	Pierre
				γ	Minerais
				δ	Bois
B	TRANSFORMATION	04	Chasse, pêche, cueillette		
		05	« Artisanat » du feu	ε	Métallurgie (métal et produits finis)
				ζ	Céramique
				η	Verrerie
		06	« Artisanat » fondé sur la transformation de matières animales	θ	Tannerie
				ι	Tabletterie
				κ	Collagène
		07	« Artisanat » fondé sur la transformation de matières végétales	α	Foulonnerie
				β	Production de tissus
				γ	Travail du bois
				δ	Osier
		08	« Artisanat » fondé sur la transformation des roches		
		09	Travail de produits semi-finis (sauf « artisanat » du feu)		
		10	Industrie alimentaire		
		11	Architecture	ιε	Édification
				ιζ	Gnomonique
				ιζ	Mécanique

⁸⁷² MARROU H.-I., *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, p. 266-267.

⁸⁷³ Pourtant, ce classement est discuté dans de nombreux ouvrages : (1) DE ROBERTIS F. M., *Lavoro e laboratori nel mondo romano*, Bari, Adriatica editrice, 1963, p. 21-97 ; (2) SANTORO S., « La produzione ceramica nell'Italia Settentrionale fra primo e tarda antichità: un problema direconversione della produzione? » dans POLFER M. (éd.), *L'artisanat romain : évolutions, continuités et ruptures (Italie et provinces occidentales) ; actes du 2^e Colloque d'Erpeldange, 26-28 octobre 2001*, Drémil-Lafage, Mergoïl Éditions, 2001, p. 137-150 (*Monographie Instrumentum*, t. 20) ; (3) VEYNE P., « La "plèbe moyenne" sous le Haut-Empire » dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, t. 55, fasc. 6, 2000, p. 1169-1199 ; (4) JOSHEL S. R., *Work, identity and legal status at Rome: a study of the occupational inscriptions*, Norman – London, University of Oklahoma Press, 1992, p. 63-91 (*Oklahoma series in classical culture*, t. 11) ; (5) PETERSEN L. H., *The freedman in Roman art and history*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

⁸⁷⁴ D'après les classifications établies par COQUELET C. (professeur), cours *Archéologie de la Gaule romaine* (LARKO2385), dispensé durant l'année académique 2021-2022 à l'UCLouvain (inédit).

C	SERVICES	12	Commerce local		
		13	Commerce au long cours		
		14	Transport	ιη	Maritime
				ιθ	Fluvial
				κ	Terrestre
		15	Culture/spectacles	κα	Théâtre
				κβ	Cirque
				κγ	Amphithéâtre
		16	Santé		
		17	Instruction		
		18	Droit		
		19	Administration	κδ	publique
				κε	privée
		20	Métiers liés à la monnaie		
		21	Assistance		
		22	Accueil mercantile (<i>horeca</i>)		
		23	Protection		
		24	Service domestique	κζ	Éducation et soin des enfants
				κς	Protection
				κη	Service

Figure 57 - Tableau 7 - Typologie propre pour l'étude

Les termes des secteurs ont été choisis avec soin :

- A. Le terme « exploitation » : selon le dictionnaire *Le Robert*, il signifie *la mise en valeur d'une chose*⁸⁷⁵ ; ce terme semble plus explicite et plus adapté que celui de « production » que l'on retrouve dans la plupart des écrits sur le sujet car l'exploitation peut aussi bien concerner le travail de la terre, que la récolte de bois ou l'extraction de pierre ; par ailleurs, le terme « production » induit une action de l'homme et dans les cas envisagés, la nature a produit et l'homme n'est qu'une aide pour la production (agriculture, élevage, bois) ou qu'un extracteur (pierre).
- B. Le terme « transformation » : comme le fait remarquer N. Monteix, il n'existe pas de terme pour l'artisanat en latin ; la distinction n'était pas faite car la mécanisation n'était pas encore totalement d'actualité⁸⁷⁶. Néanmoins, le terme « artisan » existe sous différentes acceptions : *artifex*, *opifex*, *faber* ; par conséquent, la notion de transformation manuelle d'un produit vers un autre existait ; c'est pourquoi le terme « transformation » a été retenu à la place d'« artisanat » et il sera employé de préférence dans tout le mémoire dans le cadre de la typologie.
- C. Le terme « service » : selon *Le Robert*, il signifie *ce qu'on fait pour quelqu'un contre rémunération*⁸⁷⁷ ; sont donc inclus dans cette classe les métiers pour lesquels un

⁸⁷⁵ « Exploitation » dans Dictionnaire *Le Robert* en ligne : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/exploitation>, page consultée le 18/05/2022.

⁸⁷⁶ MONTEIX N., « De "l'artisanat" aux métiers... », p. 7-26.

⁸⁷⁷ « Service » dans Dictionnaire *Le Robert* en ligne : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/service>, page consultée le 18/05/2022.

« service physique » est offert (comme le commerce ou le transport de marchandises, c'est-à-dire l'échange de produits qu'ils soient bruts ou transformés sur des distances plus ou moins longues dont le service est bien souvent assuré par les mêmes personnes⁸⁷⁸) mais aussi ceux pour lesquels un « service abstrait » est offert (comme le plaisir d'un spectacle, la consultation pour recouvrer la santé ou la transmission de savoir).

C'est donc à partir de cette typologie que nous analyserons et classifions les différents métiers rencontrés dans notre *corpus*.

⁸⁷⁸ Cf. *supra*.

V) Analyses globales/transversales

Les analyses que nous fournissons dans ce dernier chapitre rendront compte de la disparité statistique des composantes des inscriptions de notre *corpus*. Une première partie ne considère que les quarante-deux inscriptions de notre *corpus* dont elle explore les éléments humains, les secteurs professionnels, le contexte des inscriptions ainsi que les buts et conséquences de la mention d'un métier dans ce cadre. Une deuxième partie rend une analyse plus détaillée des secteurs professionnels de toute la province de Gaule Belgique en prenant en compte les inscriptions de Metz et Trèves (*cf. corpus annexe*). La dernière partie consiste en une étude de cas du site de *Ganuenta* : après une analyse des éléments constitutifs des dix-sept inscriptions de cette localité au sein de notre *corpus*, nous comparons les résultats aux éléments correspondants des autres inscriptions du site.

A) Le corpus stricte de quarante-deux inscriptions

1) L'élément humain des inscriptions

a) Dédicants, dédicataires et autres individus : analyse des gens de métier et de leurs proches

Parmi les dédicants, nous retrouvons : (1) vingt-six gens de métier, (2) deux groupes professionnels, (3) quatre consommateurs, (4) un affranchi de la personne de métier, (5) un héritier de la personne de métier, (6) un duo professionnel-assistant et (7) sept individus indéterminés. Quant aux dédicataires, (1) six sont des personnes de métier, (2) vingt-cinq sont des divinités, (3) la *domus diuina* est honorée à trois reprises, (4) l'empereur Tibère, (5) un magistrat local et (6) un proche de la personne de métier (épouse) sont retrouvés une fois chacun, (7) on honore quatre fois le duo professionnel-consommateur⁸⁷⁹ et (8) quatre sont indéterminés. Il ressort de cette brève liste que les gens de métier sont davantage dédicants (26/42, soit 62% contre 6/42, soit 14,3%). Celle-ci souligne également les inscriptions joyeuses dédiées par les quatre consommateurs aux quatre duos professionnel-consommateur qui constituent une catégorie homogène dont les quatre dédicants répondent aux quatre groupes de dédicataires. Les inscriptions honorifiques à Tibère et au magistrat local *duumvir* des Nerviens n'offrent pas de résultat explicite. L'inscription funéraire à l'épouse est la seule de ce type à n'être pas posée

⁸⁷⁹ Nous considérons que la portée de la dédicace s'étend sur le *copo* et le consommateur car il est le reflet de la relation des deux individus ; par conséquent, l'inscription les concerne tous les deux.

pour la personne de métier ; ici, elle est posée par le *cassidarius* initialement pour sa femme et pour lui à sa mort. Quant aux divinités honorées, les incidences touchent le culte de Nehalennia pour laquelle de nombreux marchands et professionnels liés au domaine de la navigation sont dédicants ; les honneurs rendus à Mercure par deux personnes de métier liées au *tabularium* (inscr. 39 et 42) ne peuvent indiquer un lien particulier puisqu'elles ne travaillent pas pour le même *tabularium* (administration financière contre *tabularium* local) et qu'un *dispensator* (faisant aussi partie de l'administration financière) a posé une inscription à Isis Myrionyme et Sérapis (inscr. 34) ; le Mercure gallo-romain qualifié de l'épiclèse *Clavariates* a également reçu une inscription de la part d'un *negotiator vestiarius* (inscr. 6) ; hormis l'inscr. 40 à Apollon posée par un médecin (un autre médecin honore la *domus diuina*, Jupiter *Optimus Maximus*, Hercule *Saxanus* et les *vicani Ratumagenses*) et un probable *loricarius* honorant le *Genius loricariorum* (inscr. 3), peu d'autres liens peuvent être établis.

D'autres individus mentionnés par les inscriptions peuvent être ordonnés en deux classes : la première comprend les individus qui servent à situer un autre individu au sein de sa famille (génitif du père comme patronyme : inscr. 22 et 36) ou dans le temps (datation consulaire : inscr. 26 et 42) et n'a donc pas grand intérêt dans notre étude ; la seconde donne des renseignements précieux sur le contexte de la profession (inscr. 9, 15, 21 et 34). Ainsi, l'inscr. 9 mentionne le propriétaire du navire dont est chargé l'*actor nauis* ; l'inscr. 15 rapporte celui qu'assiste l'*adiutor* ; l'inscr. 21 cite l'ancien maître du dédicant et professionnel pour qui il est possible que le dédicant travaille toujours ; et l'inscr. 34 évoque le *vicarius* de la personne de métier, le dédicant. Nous reviendrons sur cette catégorie dans notre étude du contexte.

b) Statut des professionnels

Pour étudier les statuts civiques des quarante-quatre⁸⁸⁰ personnes de métier, la séquence onomastique donne de nombreux renseignements :

<i>Tria nomina</i>	Deux noms ou un nom et un patronyme	Un nom	Fragmentaire sur les noms	Pas de nom
3 ; 7 ; 10 ; 11 ; 13 ; 14 ; 15 ; 2x17 ; 18 ; 20 ; 2x21 ; 23 ; 24 ; 32 (supposés) ; 36 (supposés) ; 37 ; 40	8 ; 9 ; 22 (génitif du père) ; 25 ; 31 (génitif du père) ; 42	26 ; 29 ; 30 ; 33 ; 34 ; 38 ; 39 ; 41	6 ; 12 ; 16 ; 19 ; 27	1 ; 2 ; 4 ; 5 ; 28 ; 35

Figure 58 - Tableau 8 - Onomastique du corpus

Néanmoins, certaines inscriptions mentionnent un statut civique :

⁸⁸⁰ Il y a deux individus pour l'inscription 17 et l'inscr. 21 et les *negotiatores* de l'inscr. 5 sont comptés comme 1.

Citoyen	Affranchi	Esclave
8 ; 10 ; 11 ; 14 ; 18 ; 23 ; 32 (supposé)	39	27 ; 34 (<i>vicarius</i>)

Figure 59 - Tableau 9 - Statuts des individus

Notons finalement que :

1. l'inscr. 9 rapporte deux anthroponymes pour la personne de métier et pour le propriétaire du navire ; aussi, comme la datation coïncide avec la période des II^e-III^e siècles durant laquelle l'usage onomastique se réduisit progressivement à deux noms⁸⁸¹, nous avons considéré que la personne de métier était un citoyen ;
2. notre analyse assimile la personne de métier de l'inscr. 16 à l'une de celle de l'inscr. 17 posée par des citoyens ;
3. en raison de l'absence de nom de métier, le dédicant de l'inscr. 21 n'a pas été pris en compte même si nous supposons qu'il travaillait pour son ancien maître ;
4. le statut de *Quintus Titius* de l'inscr. 25 est assez difficile à déterminer clairement ; il n'a pas de *tria nomina* ce qui le distingue du *duumvir* et pourrait éventuellement signifier qu'il n'est pas citoyen ; son gentilice n'est pas directement lié au *nomen* de *Tiberius Julius Tiberinus*, ce qui empêche qu'il soit son affranchi ; son patronyme ne suit pas celui des pérégrins avec le génitif du père ; la solution la plus plausible est celle d'un affranchi d'une autre personne mais cela reste une proposition hasardeuse ;
5. dans l'inscr. 41, le médecin n'est nommé que par un seul anthroponyme ce qui rend son statut incertain ; son esclave probablement assistant n'a pas été comptabilisé (quoique son statut soit connu d'après notre restitution) puisqu'il n'a pas de profession mentionnée.
6. l'inscr. quarante-deux mentionne un sévir augustale ce qui implique vraisemblablement un statut d'affranchi ;
7. la profession de *caupo/copo* a été considéré comme exercée par des citoyens.

L'étude des statuts répertorie donc une majorité de citoyens⁸⁸² (25/43, soit 59%), peu de pérégrins⁸⁸³ (2/43, soit 5%), d'affranchis⁸⁸⁴ (2/43, soit 5%) et d'esclaves⁸⁸⁵ (2/43, soit 5%), et un peu plus d'un quart d'individus au statut indéterminé⁸⁸⁶ (11/43, soit 26%).

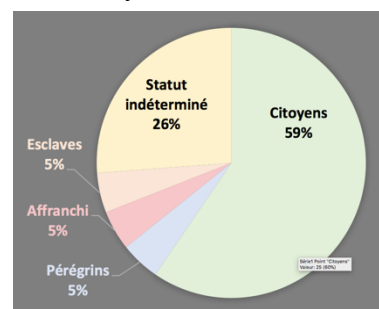


Figure 60 - Graphique des statuts des individus

⁸⁸¹ LASSÈRE J.-M., *Manuel d'épigraphie romaine. Tome 1*, p. 99-102.

⁸⁸² Inscr. 1-4, 7-11, 13-18, 20, 23, 24, 28, 32, 36, 37, 40.

⁸⁸³ Inscr. 22, 31.

⁸⁸⁴ Inscr. 21, 39, 42.

⁸⁸⁵ Inscr. 27, 34.

⁸⁸⁶ Inscr. 5, 12, 19, 25, 26, 29, 30, 33, 35, 36, 38, 41.

c) Séquences onomastiques

L'étude des pourcentages d'occurrences pour les vingt-huit *praenomina*, les trente-et-un *nomina* et vingt-deux *cognomina*/ anthroponymes simples dans l'espace gallo-germanique continental romain par rapport à la totalité des mentions dans l'empire d'après la base de données *EDCS* révèle les dispersions statistiques suivantes :

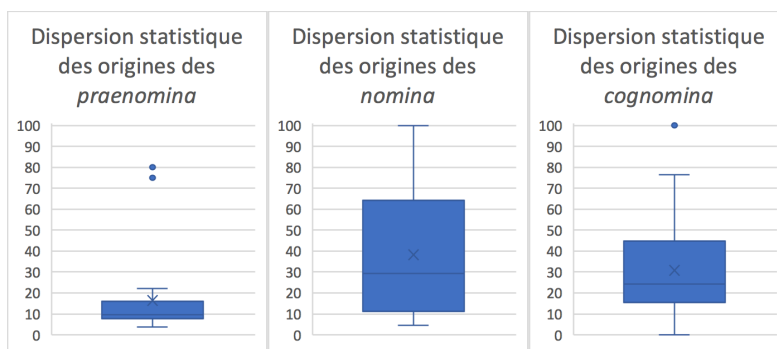


Figure 61 - Modélisation des dispersions statistiques des séquences onomastiques

Les *praenomina* retrouvés dans notre *corpus* sont donc minoritairement spécifiques à l'espace gallo-germanique continental romain, mis à part deux *outliers* de 75% (*Aturitus* d'origine celte) et 80% (*Septimianus* d'origine latine) des occurrences de l'empire dans l'espace gallo-germanique continental romain. La majorité de ces anthroponymes représente 3,2 à 22% des occurrences de l'empire sur l'espace étudié. Les *nomina* sont nettement plus typiques de l'espace gallo-germanique continental romain : la moitié d'entre eux dépasse les 30% d'attestations dans l'espace étudié par rapport à l'effectif total de l'empire ; à cinq reprises, soit environ 1/6 des attestations, les gentilices ne sont attestés que dans l'espace étudié. Les *cognomina* et anthroponymes simples figurent une situation intermédiaire mais dans laquelle le pourcentage reste assez élevé ; un *outliner* d'origine celte se trouve à 100% d'attestations dans l'espace étudié.

En ce qui concerne les origines des *praenomina*, 78,6% sont d'origine latine, 10,7% peuvent relever de la tradition latine ou celte, 7,1% sont d'origine celte et 3,6% sont d'origine grecque. Les deux anthroponymes d'origine celte représentent 75% et 22% d'attestations dans l'espace étudié. Les noms d'assonance, strictement avec le gaulois, sont assez fréquents avec 12/28 occurrences. Pour les *nomina*, peu de place est laissée aux noms d'assonance et traduction (2/31 pour les gauloises et 1/31 pour les germaniques). Les origines sont à 64,4% latines, 6,5% latines ou celtes, 3,2% latines ou germaniques, 3,2% latines, celtes ou germaniques, 6,5% celtes, 6,5% germaniques et 9,7% celtes ou germaniques. Quant aux *cognomina* et anthroponymes simples, 72,8% sont d'origine latine, 4,5% d'origine latine ou celte, 4,5% d'origine celte, 4,5%

d'origine germanique et 13,7% d'origine celte ou germanique. On retrouve neuf noms d'assonance ou de traduction avec des termes gaulois ou germaniques.

L'influence latine est effectivement notable, spécialement pour les *praenomina* dont l'origine comme l'étude de la dispersion attestent la présence forte de la culture romaine. Les *nomina* reprennent le plus souvent les traditions gauloises et germaniques tandis que les *cognomina* et anthroponymes simples offrent un entre-deux. Comme l'ont souligné M.-T. Raepsaet-Charlier et M. Dondin-Payre à de nombreuses reprises pour des *ciuitates* de Gaule et de Germanie, le jeu avec les noms d'assonance et de traduction permet une référence aux cultures romaine, gauloise et/ou germanique dans la séquence onomastique d'un individu. Au niveau de l'ensemble des noms, il apparaît que la présence romaine est plus forte dans le sanctuaire de Nehalennia où deux à trois éléments onomastiques sont strictement latins ; c'est également ce que souligne M.-T. Raepsaet-Charlier⁸⁸⁷. Ailleurs, on remarque plus de multiculturalisme. En raison de la taille de notre *corpus*, tirer des conclusions onomastiques d'après le statut serait assez hasardeux : il y a peu de disparité entre citoyens, affranchis, pérégrins, esclaves et trop d'hésitations.

d) La mention précieuse de l'origine ou la destination des gens de métier

Sans surprise, les personnes de métier qui mentionnent une origine sont ceux qui ont un métier impliquant des voyages : des *negotiatores* variés et un *nauta*.

N°	MÉTIER	ORIGINE	N°	MÉTIER	ORIGINE
6	<i>negotiator vestiarius</i>	Germanie Supérieure	14	<i>negotiator salarius</i>	Cologne
8	<i>nauta</i>	<i>ciuitas</i> des Séquanes	18	<i>negotiator salarius</i>	Cologne
10	<i>negotiator salarius</i>	Cologne	23	<i>negotiator allecarius</i>	Trèves
11	<i>negotiator</i>	<i>ciuitas</i> des Véliocasses	32	<i>negotiator seplesiarius</i>	<i>ciuitas</i> des Santons ?

Figure 62 - Tableau 10 - Origines des individus

On remarque l'importance de Trèves et Cologne, cités du bassin du Rhin et de la Moselle : la situation des inscriptions 8-24 dans le sanctuaire à Nehalennia confirme les liens de commerce éloignés entre ces bassins fluviaux et les abords maritimes. Le fait que soient probablement présentes la *ciuitas* des Santons et celle des Véliocasses (bassin de la Seine) augmente encore la toile de réseaux de navigation vers les régions côtières de la Lyonnaise et de l'Aquitaine. Ce n'est pas étonnant d'après l'historique de l'approvisionnement en sel depuis l'Afrique du Nord, le Sud de l'Hispanie et l'Armorique. Par sa position dans la cité des Séquanes, le *nauta* pourrait être lié à un *collegium* sur la Saône ou sur la Moselle (cf. inscriptions de Metz). Finalement, la

⁸⁸⁷ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Nouveaux cultores », p. 300-301.

mention de la province de Germanie Supérieure est aussi indicatrice de réseau. Bien que moins précis, ce témoin atteste des liaisons interprovinciales : il pouvait être lié à plusieurs *ciuitates*.

Quant à la mention d'une destination, on la retrouve dans cinq inscriptions :

N°	MÉTIER	DESTINATION	N°	MÉTIER	DESTINATION
11	<i>negotiator</i>	<i>Britannicianus</i>	21	<i>negotiator</i>	<i>Britannicianus</i>
12	<i>negotiator</i>	<i>Can[tianus] / [et?] Geserecan[us ---]</i>	24	<i>negotiator</i>	<i>Britannicianus</i>
13	<i>negotiator</i>	<i>Britannicianus</i>			

Figure 63 - Tableau 11 - Destinations des individus

Les liens directs entre le continent et les îles bretonnes antiques sont ainsi établis. La mention *Cantianus* et *Geserecanus* suggère les villes de *Cantium Promontorium* (South Foreland)⁸⁸⁸ et de *Gesoriacum* (Boulogne-sur-Mer). Quoique *Cantium* puisse faire référence à la région, la ville nous semble plus probable d'après la mention de *Gesoriacum*, une autre ville. L'inscr. 12 indique donc une route selon le principe du cabotage. On reconnaît des exportations de céramique et de sel. L'inscr. 11, particulièrement intéressante, mentionne une origine et une destination. Aussi, le citoyen véliocasse relie le bassin parisien à la Bretagne insulaire et aux bouches du Rhin et de la Meuse : les trois lieux sont-ils liés entre eux ? ou bien le commerçant transportait-il des denrées de l'île aux espaces rhénans ou mosans, et/ou inversement ?

2) Classement sectoriel des professions

Le premier tableau ci-dessous reprend les métiers qui apparaissent dans les inscriptions de notre *corpus* et le second les classe dans la typologie que nous avons créée :

1	<i>copo</i>	/	15	<i>adiutor</i>	/	29	<i>vestiarius</i>	/
2	<i>copo</i>	/	16	<i>negotiator allecarius</i>	/	30	<i>seplasiarius</i>	/
3	<i>medicus</i>	/	17	<i>negotiator allecarius</i>	/	31	<i>cassiadarius</i>	/
4	<i>copo</i>	/	18	<i>negotiator salarius</i>	/	32	<i>negotiator seplasiarius</i>	/
5	<i>negotiatores (!)</i>	/	19	<i>negotiator</i>	/	33	<i>offinator</i>	/
6	<i>negotiator vestiarius</i>	/	20	<i>negotiator salarius</i>	/	34	<i>dispensator</i>	/
7	<i>saltuarius</i>	/	21	<i>negotiator</i>	/	35	<i>loricarius</i>	/
8	<i>nauta</i>	/	22	<i>negotiator</i>	/	36	<i>negotiator</i>	/
9	<i>actor nauis</i>	/	23	<i>negotiator allecarius</i>	/	37	<i>negotiator</i>	/
10	<i>negotiator salarius</i>	/	24	<i>negotiator cretarius</i>	/	38	<i>negotiator</i>	/
11	<i>negotiator</i>	/	25	<i>vilicus</i>	<i>licitor</i>	39	<i>adiutor tabularii</i>	/
12	<i>negotiator</i>	/	26	<i>scriniarius</i>	/	40	<i>medicus</i>	/
13	<i>negotiator</i>	/	27	<i>vilicus</i>	/	41	<i>medicus</i>	/
14	<i>negotiator salarius</i>	/	28	<i>copo</i>	/	42	<i>tabularius</i>	/

Figure 64 - Tableau 12 - Liste des professions des individus du corpus

⁸⁸⁸ TODD M. *et alii*, « Promunturium, Promontorium » dans *Brill's New Pauly Online*, <https://referenceworks.brill.com/display/entries/NPOE/e1010250.xml>, page consultée le 11/05/2024.

A	EXPLOITATION	01	Culture		/
		02	Élevage		/
		03	Extraction/récolte	α	Sel
				β	Pierre
				γ	Minerais
				δ	Bois
B	TRANSFORMATION	04	Chasse, pêche, cueillette		/
		05	« Artisanat » du feu	ε	Métallurgie (métal et produits finis)
				ζ	Céramique
				η	Verrerie
		06	« Artisanat » fondé sur la transformation de matières animales	θ	Tannerie
				ι	Tabletterie
				ι	Collagène
		07	« Artisanat » fondé sur la transformation de matières végétales	ια	Foulonnerie
				ιβ	Production de tissus
				ιγ	Travail du bois
				ιδ	Osier
		08	« Artisanat » fondé sur la transformation des roches		/
		09	Travail de produits semi-finis (sauf « artisanat » du feu)		1 ⁸⁹⁰
		10	Industrie alimentaire		/
C	SERVICES	11	Architecture	ιε	Édification
				ιζ	Gnomonique
				ιζ	Mécanique
		12	Commerce local		/
		13	Commerce au long cours		21 ⁸⁹¹
		14	Transport	ιη	Maritime
				ιθ	Fluvial
				κ	Terrestre
		15	Culture/spectacles	κα	Théâtre
				κβ	Cirque
				κγ	Amphithéâtre
		16	Santé		3 ⁸⁹³
		17	Instruction		/
		18	Droit		/
		19	Administration	κδ	publique
				κε	privée
		20	Métiers liés à la monnaie		3 ⁸⁹⁴
		21	Assistance		2 ⁸⁹⁵
		22	Accueil mercantile (<i>horeca</i>)		/
		23	Protection		4 ⁸⁹⁷
		24	Service domestique	κζ	Éducation et soin des enfants
				κζ	Protection
				κη	Service

Figure 65 - Tableau 13 - Classement des individus dans la typologie propre à l'étude

⁸⁸⁹ Le *cassidarius* (inscr. 31) et le *loricarius* (inscr. 35).

⁸⁹⁰ Le *vestiarius* (inscr. 29).

⁸⁹¹ Les *negotiatores* (inscr. 5, 6, 10-14, 16-24, 32, 35-38) et le *seplasiarius* (inscr. 30).

⁸⁹² Le *nauta* (inscr. 8).

⁸⁹³ Les *medici* (inscr. 3, 40, 41).

⁸⁹⁴ Le *sciniarius* (inscr. 26), le *dispensator* (inscr. 34) et le *tabularius* (inscr. 42).

⁸⁹⁵ L'*actor nauis* (inscr. 9) et le *vilicus* (inscr. 25).

⁸⁹⁶ L'*adiutor* (inscr. 15) et l'*adiutor tabularii* (inscr. 39).

⁸⁹⁷ Les *caupones/copones* (inscr. 1, 2, 4, 28).

⁸⁹⁸ Le *licitor* (inscr. 25).

Parmi les professions qui ne peuvent entrer dans la typologie, il reste celle de *saltuarius* (inscr. 7) et celle de *vilicus* (inscr. 27), en raison de leur possibilité de ressortir du domaine privé ou public de l'administration ; aucune spécification n'est faite pour le *saltuarius* et le caractère fragmentaire de l'inscr. 27 empêche de connaître la portée exacte du métier. Enfin, un *officinator* (inscr. 33) se range parmi les métiers du secteur de la transformation dans un atelier mais il peut appartenir à différents sous-secteurs.

Parmi les secteurs, les « services » se dégagent : en comptant l'inscr. 7 et l'inscr. 27, trente-neuf professions (90,7%) appartiennent à cette catégorie, contre quatre (9,3%) pour la « transformation » et zéro pour « l'exploitation ». Ces résultats suivent ceux d'E. Frézouls⁸⁹⁹ et Y. Le Bohec⁹⁰⁰ : la catégorie « production » de E. Frézouls (qui reprend nos classes exploitation et transformation) obtient 25% des occurrences et 37% des noms de métier ; pour la même portée, Y. Le Bohec rapportait le chiffre de 33%. Dans le cas de notre étude, la catégorie « services » est bien plus développée ; néanmoins, il est important d'observer que la portée de notre étude comprend bien moins de témoins que celle d'E. Frézouls (721 occurrences pour 350 métiers) et Y. Le Bohec (136 témoins). Nous reviendrons sur un tel comparatif ultérieurement dans le classement sectoriel provincial.

3) Contexte des inscriptions : entre analyse de l'écrit et du visuel

a) Analyse spatio-temporelle des inscriptions

Notre étude du contexte s'intéresse d'abord à la situation de nos témoins dans l'espace et le temps. Considérons d'abord le tableau suivant :

N°	VILLE ACTUELLE	<i>CIUITAS</i>
1-2	Amiens	Ambiens
3	Hermes	Bellovaques
4	Deneuvre	Leuques
5	Hérapel	Mediomatriques
6	Marsal	Mediomatriques
7	Waldfishbach-Burgalben	Mediomatriques
8-24	Colijnsplaat	Ménapiens
25-27	Bavay	Nerviens
28-32	Reims	Rèmes

N°	VILLE ACTUELLE	<i>CIUITAS</i>
33	Montcy-Saint-Pierre	Rèmes
34	Soissons	Suessions
35	Dalheim	Trévires
36-38	Neumagen-Dhron	Trévires
39	Niederemmel	Trévires
40	Rehlingen	Trévires
41	Rittersdorf	Trévires
42	Wasserbillig	Trévires

Figure 66 - Tableau 14 - Localisation (villes actuelles et ciuitas antique)

⁸⁹⁹ FRÉZOULS E., « Les noms de métiers dans l'épigraphie de la Gaule et de la Germanie romaine », p. 62.

⁹⁰⁰ LE BOHEC Y., « Épigraphie et métiers chez les Éduens et les Lingons pendant le Haut-Empire » dans CHARDRON-PICAULT P. (éd.), *Aspects de l'artisanat en milieu urbain*, § 142.

Ainsi, parmi les treize *ciuitates* répertoriées par M.-T. Raepsaet-Charlier⁹⁰¹, neuf sont représentées. Reportées sur une carte à symboles proportionnels produite par nos soins, les données sont les suivantes :

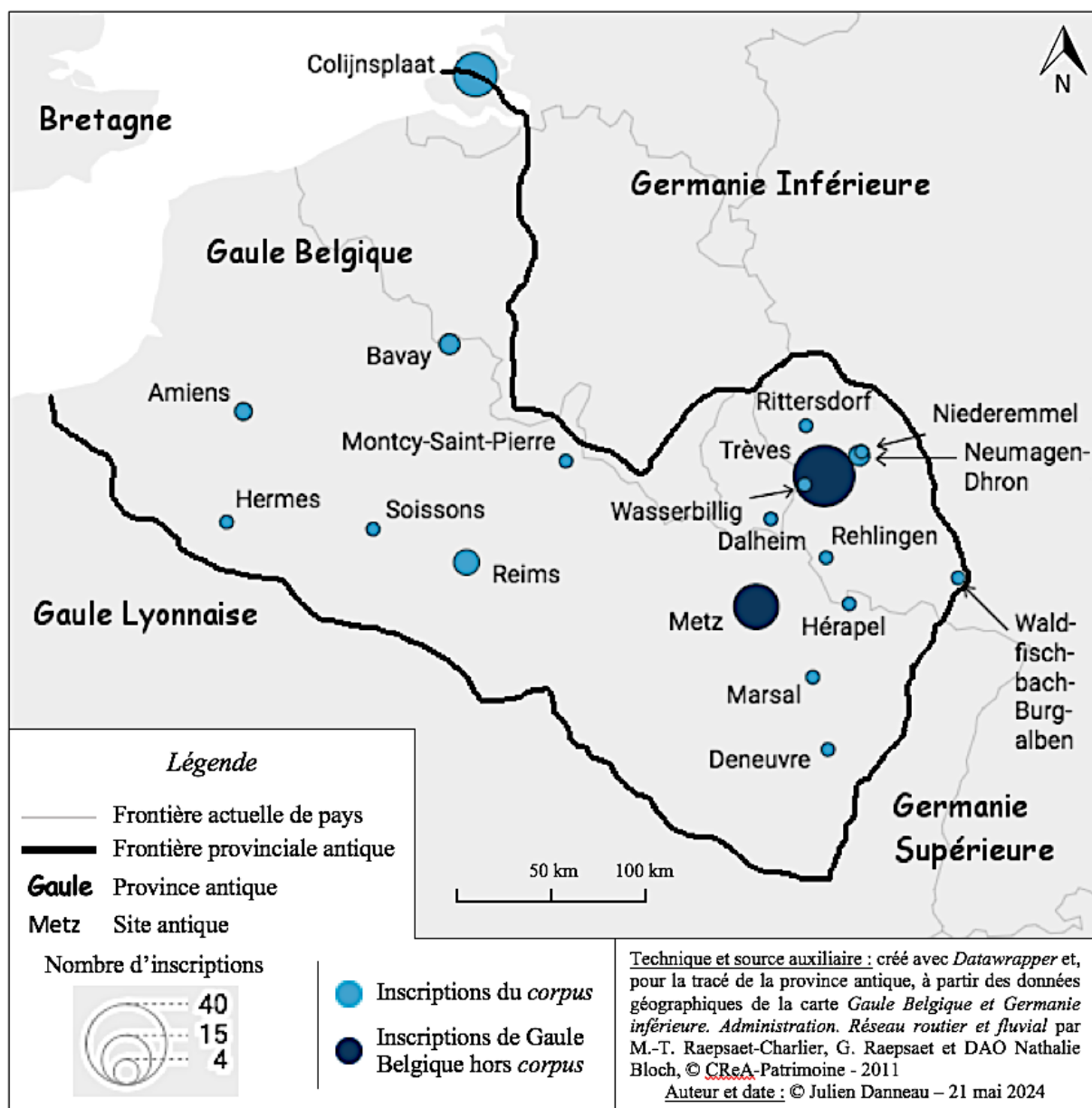


Figure 67 - Modélisation cartographique des localisations des inscriptions du corpus

⁹⁰¹ *ciuitas Remorum foederati* (*Durocortorum* : Reims), *ciuitas Ambianorum* (*Samarobriva* : Amiens), *ciuitas Bellouacorum* (*Caesaromagus* : Beauvais), *ciuitas Sulbanectium* (*Augustomagus* : Senlis), *ciuitas Suessionum* (*Augusta Suessionum* : Soissons), *ciuitas Viromanduorum* (*Augusta Viromanduorum* : Saint-Quentin), *ciuitas Atebatium* (*Nemetacum* : Arras), *ciuitas/colonia Morinorum* (*Tarvanna* : Théroutanne), *ciuitas Menapiorum* (*Castellum Menapiorum* : Cassel), *ciuitas Neruiorum* (*Bacagum* : Bavay), *ciuitas Treuorum/ colonia Augusta Treuerorum* (*Augusta Treuorum* : Trèves), *ciuitas/ colonia Mediomatricorum* (*Divodurum* : Metz), *ciuitas Leucorum* (*Tullum Leucorum* : Toul) (RAEPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes*..., p. 73-125).

Cette modélisation cartographique indique que le site de Colijnsplaat se distingue dans l'estuaire frontalier du Nord de la province. Une zone assez dense est constituée de la cité des Trévires et de celle des Médiomatriques ; Deneuvre (dans la *ciuitas* des Leuques) et éventuellement Marsal (dans la *ciuitas* des Médiomatriques) pourraient être qualifiées d'*outliers*. Une seconde zone plus éparsée est constituée par les cités de l'ouest. Ces deux espaces s'expliquent par des raisons topographiques et hydrographiques : les localités de l'espace oriental se retrouvent toutes dans le bassin commun de la Moselle et du Rhin⁹⁰² dans une région où les voies de communication terrestres sont plus éparées probablement en raison de la topographie moins adéquate pour un réseau viaire intercité dense ; en revanche, la région occidentale comporte une topographie favorable donc un réseau viaire dense ce qui implique que des cités purent se développer dans des bassins différents et peut-être utiliser davantage ces voies terrestres. Remarquons toutefois l'espace vide entre les deux zones à l'instar de la carte de M.-T. Raepsaet-Charlier



Figure 68 - Carte topographique des Tres Galliae (Montage d'après BEDON R., Les villes des Trois Gaules..., p. 343 et https://www.reddit.com/r/MapPorn/comments/2yw928/topographic_hillshade_map_of_france_23702784/, page consultée le 26/07/2021.).

(cf. page suivante) et de la carte topographique : aussi, bien que notre carte de la page précédente soit de type archéologique – signifiant qu'elle liste les trouvailles sur lesquelles la recherche peut se baser dans l'état de nos connaissances actuelles et est sujette à révision dans le cas de nouvelles découvertes –, nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un biais des découvertes parce que, administrativement, aucune grande cité ne s'y trouve et la topographie globale est assez peu favorable à une installation de grande envergure. On ne remarque pas de lien sectoriel avec les localisations. Nous pensons que les mentions de noms de métier étaient plus importantes dans la région orientale en raison de la présence des cours d'eau qui favorisaient donc le transport de marchandises et donc la nécessité de remerciements divins et éventuellement de « publicité ». Hormis la situation dans le sanctuaire de Colijnsplaat qui constitue un lieu de découverte en soi et les deux honneurs faits

⁹⁰² (1) Marsal : la Seille => la Moselle ; (2) Deneuvre : la Meurthe => la Moselle ; (3) Hérappel : la Rousselle => la Sarre => la Moselle ; (4) Metz : confluence de la Seille et de la Moselle ; (5) Rehlingen : la Sarre => la Moselle ; (6) Waldfischbach-Burgalben : la Schwarzbach => la Blies => le Rhin ; (7) Dalheim : la Moselle ; (8) Wasserbillig : la Moselle ; (9) Neumagen-Dhron : la Moselle ; (10) Niederemmel : la Moselle ; (11) Trèves : la Moselle.

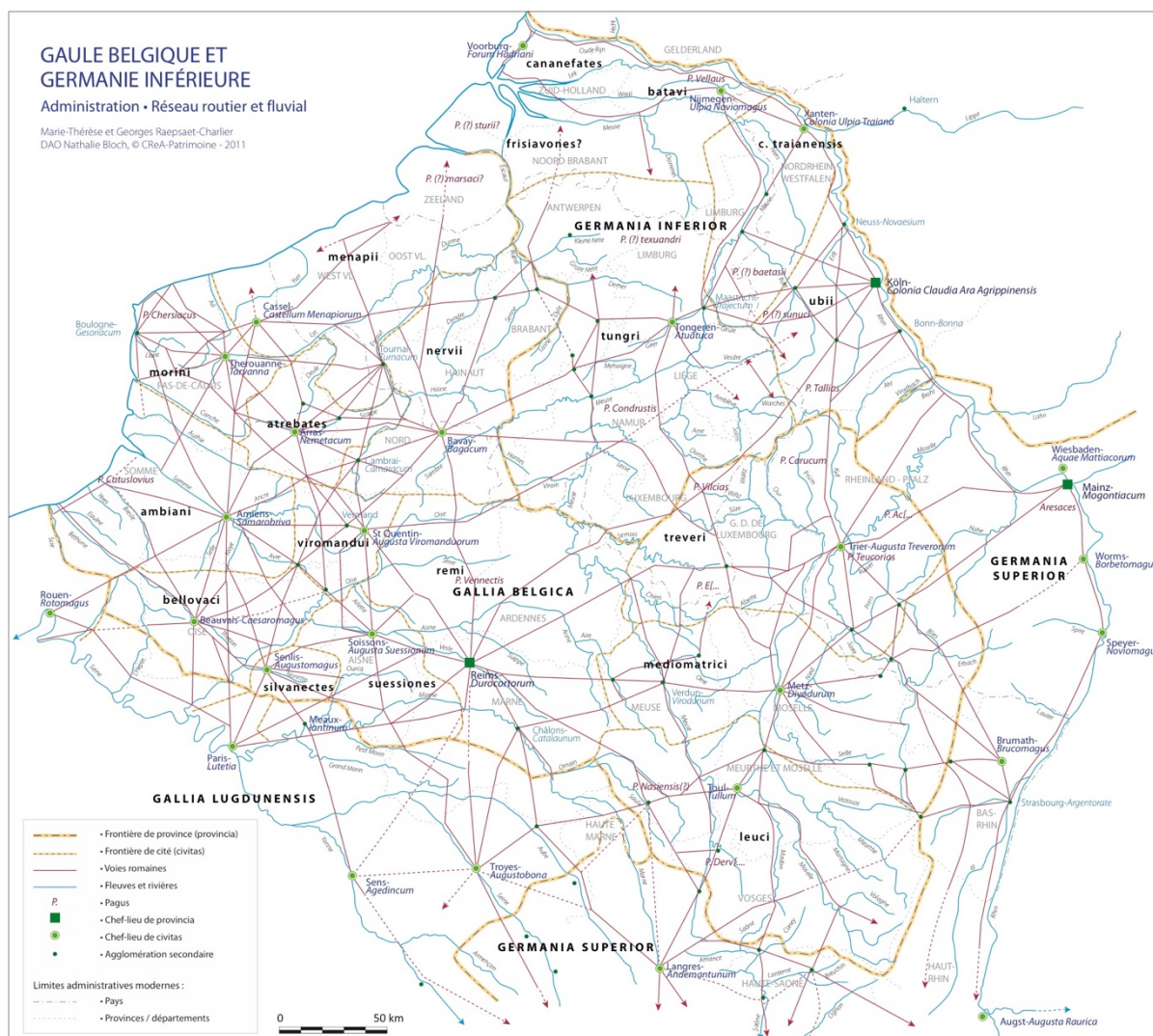


Figure 69 - Carte administrative et viaire de la Gaule Belgique et des provinces alentours

par deux médecins dans un sanctuaire (inscr. 3 et 40), il n'y a pas de données notables sur les lieux de découverte. Près d'un tiers n'a pas été retrouvé en contexte ou l'édition consultée ne le spécifiait pas, parfois en raison d'une découverte assez ancienne.

En ce qui concerne la temporalité, seuls les sites de Colijnsplaat et de la cité des Trévires forment des groupes homogènes : respectivement entre environ 190 et 227, et durant les II^e-III^e siècles. Seules deux inscriptions sont datées à l'année près : l'inscr. 26 au *scriniarius* de 404 et l'inscr. 42 du *tabularius* de 232. Comme nous l'avons relaté dans l'introduction, la datation ne donne pas beaucoup d'informations : 8/42 n'ont pas de datation restituable et celle de la majorité du reste couvre une période de 25 à 200 ans. Nous ne mobiliserons donc pas plus ces données.

b) Matérialité

Les questions de matérialité sont aussi un facteur sur lequel nous avons des renseignements : les inscriptions de notre *corpus* sont sur céramique, pierre calcaire, pierre de grès, marbre et bronze. Les « inscriptions joyeuses » forment un lot homogène sur céramique bien que forme, couleur et tradition de production divergent. En outre, tous les témoins épigraphiques du site de Colijnsplaat sont originaires des régions de Tournai, de Namur, d'Aix-la-Chapelle et de la région mosane⁹⁰³ : selon J. E. Bogaers, la taille de la pierre a pu avoir lieu à l'échelle locale au vu des mêmes factures entre Domburg et Colijnsplaat et de la découverte d'un autel sans inscription dans les deux sanctuaires ; ou bien les deux sites ont pu commander ces autels à des tailleurs établis le long des axes fluviaux des bassins rhénan, mosan ou scaldien, au regard des origines des pierres ; selon cette théorie, le chercheur suggère Cologne où un autel à la déesse a été retrouvé et en raison du savoir-faire d'une telle métropole ; quoi qu'il en soit, ces représentations n'ont pu être réalisées qu'à partir d'un canon stricte établi par les prêtres ou chefs religieux du culte de Nehalennia.⁹⁰⁴ L'achat par les sanctuaires d'un lot d'autels avec la représentation faite au préalable (par un artiste local ou d'ailleurs) et la gravure de l'inscription pour un dédicant par un tailleur de pierre local nous semble être une théorie plausible. Un marchand faisant escale dans le sanctuaire avant ou après la traversée aurait ainsi pu faire un vœu ou remercier la déesse pour sa protection. Enfin, signalons la gravure sur une colonne (inscr. 40) qui est particulièrement originale. Hormis les classes citées, on ne repère pas d'autres particularités par *ciuitas* ou par métier. D'autres études géologiques plus approfondies sur les pierres et leurs provenances pourraient apporter des résultats plus concrets ; d'autre part, un *corpus* plus grand nous semble nécessaire pour tirer des conclusions plus probantes à ce niveau.

⁹⁰³ DN, p. 81, note 13 et cf. les publications d'A. Slinger.

⁹⁰⁴ STUART P., « De godin Nehalennia en haar cultus » dans *Deae Nehelanniae...*, p. 24.

c) Motif des inscriptions : entre les classes épigraphiques classiques et les texte et contexte général des inscriptions

Le classement général de type d'inscription est aisé à faire :

INSTRUMENTUM DOMESTICUM (6)	FUNÉRAIRE (7)	SACRÉE (26)				HONORIFIQUE (2)	INDÉTERMINÉE (1)
		À LA SUITE D'UN VŒU (21)	EXPLICITANT L'OFFRANDE (3)	OFFRANDE PAR L'INSCRIPTION (1)	INDÉTERMINÉE (1)		
1 ; 2 ; 4 ; 28 ; 33 ; 41	7 ; 26 ; 29 ; 31 ; 32 ; 36 ; 38	6 ; 8-17 ; 20-24 ; 27 ; 30 ; 34 ; 39 ; 40	3 ; 35 ; 42	18	19	5 ; 25	37

Figure 70 - Tableau 15 - Classement d'après la typologie épigraphique classique

Ce classement ne nous renseigne en rien sur les métiers en tant que tels. Néanmoins, il révèle qu'aucune inscription n'a été posée dans le cadre *operum publicum*, ce qui fait des inscriptions de nom de métier dans notre *corpus* des inscriptions de type privé. En outre, pour notre *corpus*, les inscriptions sacrées sont les plus nombreuses contrairement à ce que soutiennent les recherches sur les métiers. Il est toutefois important de noter un biais important dans notre étude qui rend la comparaison avec les autres études plutôt non pertinente pour ce domaine : en effet, notre étude ne s'étend pas sur un territoire complet, en raison de la mise à l'écart des inscriptions de Metz et Trèves. Un ajout des chiffres approximatifs des inscriptions de ces deux cités fait grimper les chiffres à 39 funéraires, 35 sacrées, 9 indéterminées, 9 *instrumentum domesticum* et 3 honorifiques ; ces chiffres ne peuvent être tenus pour corrects pour la province de Belgique puisqu'aucune étude globale n'a été faite sur ce *corpus* augmenté. Aussi, une étude plus globale sur toute la province serait plus pertinente pour ce type d'analyse.

S'il est presque toujours possible de classer l'inscription parmi les types généraux, certaines inscriptions présentent aussi des motifs particuliers. Même si des formules classiques telles que *ex voto* (inscr. 15), *bene merens* (inscr. 26), *et sibi vivus posuit* (inscr. 31) ou *heres/heredes faciendum curavit/curauerunt* (inscr. 36) n'apportent pas d'information contextuelle majeure pour les professions, d'autres sont bien plus utiles. Ainsi, les inscr. 1, 2, 4 et 28 forment encore un groupe par leur mentions enjouées. Les inscr. 12, 21 et 24 de Colijnsplaat font état de « marchandises bien conservées », l'objet du remerciement, ce qui indique la portée du vœux qui avait initialement été posé à Nehalennia. Et dans la même localité, les mentions par les marchands et l'*adiutor* « *pro se et suis* » indique une communauté : cette mention soutient que les *negotiatores* pouvaient demander la protection pour eux-mêmes mais aussi pour leur communauté ou probablement leurs subalternes comme les marins de leur navire

par exemple. Enfin, trois inscriptions rapportent des dons ou reconstructions : l'inscr. 3, la fondation d'un temple par un médecin ; l'inscr. 35, le don d'une statue par le collège des *loricarii* ou un de ses membres ; l'inscr. 42, le don ou la restauration d'un sanctuaire, de ses ornements et des *hospitalia* par un *tabularius*. Dans le premier cas, cela prouve la richesse de la personne de métier qui a pu faire fortune grâce à son métier reconnu par l'aristocratie romaine et la société. Dans le second cas, l'implication du collège ou d'un membre dans la vie religieuse de la cité. En ce qui concerne le dernier cas, le *tabularius* était aussi sévir augustale, fonction attestant sa richesse et la reconnaissance par la cité de son poids au sein de celle-ci ; dans le même ordre d'idées la mention *pro se et liberis* peut rendre certainement compte d'une ascension sociale d'un père bienfaiteur de la cité qui assure un avenir radieux pour sa progéniture ; la question de l'origine de cette richesse reste à résoudre. Peut-il avoir fait fortune grâce à sa fonction de *tabularius* ? Il est plutôt probable que ses richesses soient familiales, comme l'atteste l'inscription *CIL XIII 4192 = ILS 4610 = Lazzaro*, p. 292 (*cf.* notice de l'inscr. 42) qui le mentionne avec son frère qui est aussi sévir augustale. La fonction de *tabularius* a alors pu être un moyen pour un affranchi de prendre part à la vie administrative de la cité.

Si ces mentions particulières permettent de tirer des conclusions au niveau du contexte général de l'inscription, elles seront également encore utilisées à d'autres fins liées aux professions dans l'analyse des buts et conséquences de mentions du métier ainsi que dans celle du site de Colijnsplaat.

d) De l'écrit au visuel : l'iconographie au secours du contexte

L'iconographie apporte également son lot d'indices contextuels.

Premièrement, une catégorie ne renseigne pas sur les métiers. Les inscriptions de Colijnsplaat constituent une fois de plus un groupe. Néanmoins, parmi les dix-sept retrouvons-nous quatre représentations divergentes : si la plupart figure la déesse dans une niche généralement avec un chien à ses côtés et une corbeille de fruits (le texte étant alors gravé au-dessus ou au-dessous de la représentation), pour les inscr. 9, 21, 22 et 23, le texte est sculpté sur toute la face avant et la partie supérieure présente un fronton triangulaire et des *pulvini*. En revanche, les décors fréquents sur les parties latérales et la face supérieure sont de même inspiration pour tous les témoins de Colijnsplaat de notre *corpus* : motifs végétaux et/ou cornes d'abondance ; généralement des pommes sculptées en offrandes sur la partie supérieure. Ces représentations sont typiques de la déesse et n'ont aucun rapport avec le métier en lui-même,

comme l'attestent les autres témoins du site sur lesquels ne figure aucun nom de métier. L'inscr. 26 présente un chrisme, rapport religieux évident qui n'est pas non plus lié à la profession. L'inscr. 36, gravée sur un imposant tombeau funéraire en mauvais état, figure des motifs floraux en frise, des *pulvini* et un fronton triangulaire ; les éléments encore en bon état ne font pas référence à un *negotiator*. L'inscr. 32 figure un homme de plein pied dans une niche. Il est vêtu d'une tunique et d'un manteau. Il s'agit certainement de la personne de métier. Néanmoins, l'érosion a gommé les détails de la représentation ce qui empêche de savoir ce qu'il tenait dans les mains. En revanche, il est assez difficile de savoir ce qu'un *seplasiarius* pouvait tenir dans les mains pour représenter sa qualité de négociant en substances aromatiques. Aucune représentation n'est présentée dans l'article de M. Reddé⁹⁰⁵. Nous pensons qu'il devait probablement s'agir d'une représentation de l'individu en toge, signe de richesse ; celle-ci peut être due à son métier mais nous ne pensons pas que l'iconographie l'y lie.

En outre, seules deux inscriptions fournissent des éléments qui nous renseignent sur la profession. L'inscr. 37 présente des vignes, des feuilles d'acanthé et des oiseaux en décoration ainsi qu'une représentation de chevaux avec le joug et le bout d'un fouet : il est très probable qu'il s'agisse d'une figuration du transport terrestre. Ce type de représentation serait tout à fait adaptée à un *negotiator*, la profession du dédicant. Les fragments de l'inscr. 38 illustrent plusieurs saynètes du quotidien que nous lions au commerce du vin : la poignée de main (contrat), l'idée d'organisation avec des éléments de cordes et des amphores (chargement/déchargement), les amphores associées à un satyre et un homme nu buvant dans une corne (consommation) fondent cette interprétation.

4) Buts et conséquences de la mention d'un métier

Au-delà des classes de motifs des inscriptions en général, nous pouvons finalement questionner les raisons qui poussèrent les individus à mentionner leur métier. Nous en distinguons sept (de *a* à *g*). (*a*) Dans le cas des inscriptions joyeuses, la mention contribue à établir un lien entre consommateur et professionnel (inscr. 1, 2, 4 et 28). (*b*) Elle permet d'expliquer et justifier la raison pour laquelle on a gravé l'inscription à cet endroit pour les *negotiatores* du sanctuaire à Nehalennia (inscr. 6, 8, 9, 10, 11, 13, 15, 17, 18, 19?, 20, 22, 30, 32) ou bien pour le médecin dans le temple d'Apollon (inscr. 40) ; dans le cas des inscriptions mentionnant une origine ou destination, ce motif est renforcé. (*c*) Le cas échéant, elle justifie la

⁹⁰⁵ REDDÉ M., « Les scènes de métier dans la sculpture funéraire gallo-romaine », p. 43-63.

portée d'un vœu pour les dédicataires ou la portée des dédicants : d'une part, la conservation de marchandises (inscr. 12, 21 et 24) ou la portée sur les individus avec la mention *pro se et suis* (inscr. 14 et 16) et d'autre part, le cadre communautaire des dédicants (inscr. 5 posée par une communauté de négociants). (d) Il arrive aussi que la mention du métier soit capitale dans le cas où elle précise envers qui un honneur est rendu et que la profession soit partie intégrante et indissociable de l'identité de l'individu (inscr. 26 *scriniarius bene merens* ; inscr. 35 au Génie des *loricarii*) ou même pourquoi un hommage est fait (inscr. 25 faite par un homme en sa qualité de *vilicus* et *lictor* pour son « employeur »). (e) Le texte de l'inscription permet d'assurer l'attribution de la production d'un produit à une personne en particulier, qu'il s'agisse d'une sécurité pour la qualité, d'une manière d'étiquetage ou d'une forme de « publicité » (inscr. 41). (f) Elle offre une représentation claire de l'individu au sein de la société qui peut alors être reconnu par sa profession (inscr. 3, 7, 27, 29, 31, 34, 39, 42) ou bien la représentation que l'on croit nécessaire lorsqu'on agit pour autrui ; le cas des esclaves doit certainement être déterminant étant donné qu'ils ont peu d'éléments identitaires de représentation (inscr. 27 et 34). Dans le cas de la situation d'autrui, une inscription funéraire posée par des héritiers (inscr. 36) est un bon exemple lorsque cet autrui est la personne de métier ; mais la mention d'une profession permet également de reconnaître un proche de la personne de métier dans le cas où celui-ci doit être une personne reconnaissable dans la localité : c'est ce que nous pensons pour l'inscr. 31 (la femme du *cassidarius*) – bien que le motif de l'autoreprésentation soit aussi valable car l'inscription funéraire comptera également pour lui à sa mort (*coniugi et sibi vivus posuit*). (g) Le caractère fragmentaire des inscriptions 37 et 38 empêche de connaître clairement la raison de la mention de la profession. Néanmoins, il s'agit des deux seules pour lesquelles nous avons une iconographie très explicite. Il pourrait alors s'agir d'une volonté de représentation de la profession plus sûre dans le cas de l'inscr. 38 qui est funéraire que dans celle de l'inscr. 37 pour laquelle nous n'avons qu'un nom et une profession.

Enfin, la question de la mention de deux métiers de l'inscr. 25 ne nous semble pas liée à une affirmation de cursus professionnel ou de carrière particulière. Il est davantage possible que la référence ne soit qu'un lien professionnel entre les deux individus : la personne de métier était liée à son « employeur » à ces deux titres. L'argument a d'autant plus de poids que les dédicants des métiers liés à l'administration – comme le *dispensator* (inscr. 34) ou l'*adiutor tabularii* (inscr. 39) pour lesquelles des carrières sont attestées d'après les recherches de G. Boulvert, P.R.C. Weaver et J. France – ne mentionnent pas de carrière particulière.

B) Analyse sectorielle de la province de Belgique : prise en compte des données de Metz et Trèves

Lors de la phase de dépouillement, nous avons retenu 52 inscriptions des sites de Metz et Trèves, respectivement 18 et 34 pour chaque localité. Quand bien même nous n'avons pas procédé à une étude spécialisée de chaque témoin, nous proposons toutefois de considérer les données récoltées tout en sachant qu'elles ne seront que des indicatrices de qualité moyenne :

1	<i>vestiarius</i>		Metz	28	<i>negotiator</i>		Trèves
2	<i>tabellarius</i> (messenger)		Metz	29	<i>vestiarius</i>		Trèves
3	<i>dispensator a frumento</i>		Metz	30	<i>obstetrix</i>		Trèves
4	<i>holitores</i>		Metz	31	<i>numerarius</i> (comptable)		Trèves
5	<i>medicus</i>		Metz	32	<i>nummularius sacrae monetae Augusti nostri</i>		Trèves
6	<i>medica</i>		Metz				
7	<i>tabularius nautarum Mosallicorum</i>	<i>nautarum Mosallicorum</i>	Metz	33	<i>cervesarius</i>		Trèves
8	<i>negotiator artis cretariae</i>		Metz	34	<i>advocatus</i>		Trèves
9	<i>nutrix</i>		Metz	35	<i>(ex) domesticus</i>		Trèves
10	<i>famula</i> (servante)		Metz	36	<i>faber</i>		Trèves
11	<i>venaliciarius</i> (marchand d'esclave)		Metz	37	<i>ostiarius</i> (portier)		Trèves
12	<i>negotiator artis claustrariae</i>		Metz	38	<i>praepositus vinorum</i>		Trèves
13	<i>calciarius</i> (codonnier)		Metz	39	<i>grammaticus Graecus</i>		Trèves
14	<i>vilicus</i>		Metz	40	<i>atrifex vitrarum</i>		Trèves
15	<i>fictiliarius</i> (potier)		Metz	41	<i>atrifex vitrarum</i>		Trèves
16	<i>cervesarius</i>		Metz	42	<i>macellarius</i> (boucher)	<i>copo/caupo</i>	Trèves
17	<i>pedisequus</i>		Metz	43	<i>negotiator</i>	<i>cervesarius</i>	Trèves
18	<i>medicus</i>		Metz	44	<i>doctor Romani nobilis eloquii</i>	<i>magister studiorum grammaticus Latinus</i>	Trèves
19	<i>negotiator artis cervesariae</i>		Trèves				
20	<i>negotiator ...?</i>		Trèves	45	<i>arenarius</i>		Trèves
21	<i>(ex) domesticus</i>		Trèves	46	<i>nuncius Augusti</i>		Trèves
22	<i>negotiatores</i>		Trèves	47	<i>magistri</i>		Trèves
23	<i>protector domesticus</i>		Trèves	48	<i>faber</i>		Trèves
24	<i>protector domesticus</i>		Trèves	49	<i>a manu</i>		Trèves
25	<i>cuparius</i> (tonnelier)	<i>saccarius</i> (porteur de sacs)	Trèves	50	<i>negotiator artis cretariae</i>		Trèves
26	<i>faber</i>		Trèves	51	<i>faber dolabriorum</i>		Trèves
27	<i>negotiator artis ...</i>		Trèves	52	<i>proreta</i>		Trèves

Figure 71 - Tableau 16 - Professions des individus de Metz et Trèves

Pour simplifier la compréhension, nous avons conservé la colonne avec les mentions de notre *corpus* et avons ajouté à sa droite une colonne pour le classement des inscriptions de Metz et Trèves ; en note infrapaginale, les deux *corpora* sont maintenus séparés et le *b* fait référence aux inscriptions de Metz et Trèves :

A	EXPLOITATION	01	Culture			/	/		
		02	Élevage			/	/		
		03	Extraction/récolte	α	Sel	/	/		
				β	Pierre	/	/		
				γ	Minerais	/	/		
				δ	Bois	/	/		
04	Chasse, pêche, cueillette			/	/				
B	TRANSFORMATION	05	« Artisanat » du feu	ε	Métallurgie (métal et produits finis)	2 ⁹⁰⁶	/		
				ζ	Céramique	/	1 ⁹⁰⁷		
				η	Verrerie	/	2 ⁹⁰⁸		
		06	« Artisanat » fondé sur la transformation de matières animales	θ	Tannerie	/	/		
				θ	Tabletterie	/	/		
				ι	Collagène	/	/		
		07	« Artisanat » fondé sur la transformation de matières végétales	ια	Foulonnerie	/	/		
				ιβ	Production de tissus				
				ιγ	Travail du bois	/	1 ⁹⁰⁹		
				ιδ	Osier	/	/		
		08	« Artisanat » fondé sur la transformation des roches			/	/		
		09	Travail de produits semi-finis (sauf « artisanat » du feu)			1 ⁹¹⁰	3 ⁹¹¹		
		10	Industrie alimentaire			/	5 ⁹¹²		
		11	Architecture	ιε	Édification	/	/		
ιζ	Gnomonique			/	/				
ιζ	Mécanique			/	/				
C	SERVICES	12	Commerce local			/	1 ⁹¹³		
		13	Commerce au long cours			21 ⁹¹⁴	10 ⁹¹⁵		
		14	Transport	ιη	Maritime	1 ⁹¹⁶	/	1 ⁹¹⁷	1 ⁹¹⁸
				ιθ	Fluvial		1 ⁹¹⁹		
				κ	Terrestre		/		
		15	Culture/spectacles	κα	Théâtre	/	/		
				κβ	Cirque	/	/		
				κγ	Amphithéâtre	/	1 ⁹²¹		
		16	Santé			3 ⁹²²	4 ⁹²³		
		17	Instruction			/	4 ⁹²⁴		
18	Droit			/	1 ⁹²⁵				

⁹⁰⁶ Le *cassidarius* (inscr. 31) et le *loricarius* (inscr. 35).

⁹⁰⁷ Le *ficiliarius* (inscr. 15b).

⁹⁰⁸ Les *atrificis vitrarii* (inscr. 40b et 41b).

⁹⁰⁹ Le *cuparius* (inscr. 25b).

⁹¹⁰ Le *vestiarius* (inscr. 29).

⁹¹¹ Les *vestiarii* (inscr. 1b, 29b) et le *calciarius* (inscr. 13b).

⁹¹² Les *cervesarii* (inscr. 16b, 33b, 43b), le *praepositus vinorum* (inscr. 38b) et le *macellarius* (inscr. 42b).

⁹¹³ Les *holitores* (inscr. 4b).

⁹¹⁴ Les *negotiatores* divers (inscr. 5, 6, 10-14, 16-24, 32, 35-38) et le *seplasiarius* (inscr. 30).

⁹¹⁵ Le *negotiatores* (inscr. 8b, 12b, 19b, 20b, 22b, 27b, 28b, 35b, 50b) et le *venalicarius* (inscr. 11b).

⁹¹⁶ Le *nauta* (inscr. 8).

⁹¹⁷ Les *proretae* (inscr. 52b).

⁹¹⁸ Le *nuncius Augusti* (inscr. 46b).

⁹¹⁹ Les *nautae Mosallicorum* (inscr. 7b).

⁹²⁰ Le *saccarius* (inscr. 25b).

⁹²¹ L'*arenarius* (inscr. 45b).

⁹²² Les *medici* (inscr. 3, 40, 41).

⁹²³ Les *medici* (inscr. 5b et 18b), la *medica* (inscr. 6b) et l'*obstetrix* (inscr. 30b).

⁹²⁴ Le *grammaticus Graecus* (inscr. 39b), le *doctor Romani nobilis eloquii* (inscr. 44b) et *magister studiorum grammaticus Latinus* (inscr. 44b), les *magistri* (inscr. 47b).

⁹²⁵ L'*advocatus* (inscr. 34b).

		19	Administration	κδ	publique	3 ⁹²⁶	2 ⁹²⁷
				κε	privée	2 ⁹²⁸	1 ⁹²⁹
		20	Métiers liés à la monnaie			/	2 ⁹³⁰
		21	Assistance			2 ⁹³¹	2 ⁹³²
		22	Accueil mercantile (<i>horeca</i>)			4 ⁹³³	1 ⁹³⁴
		23	Protection			1 ⁹³⁵	/
		24	Service domestique	κζ	Éducation et soin des enfants	/	1 ⁹³⁶
				κζ	Protection	/	3 ⁹³⁷
				κη	Service	/	3 ⁹³⁸

Figure 72 - Tableau 17 -Classement des professions du corpus et de Metz et Trèves

Rappelons le *saltuarius* (inscr. 7) et le *vilicus* (inscr. 27) dans le domaine de l'administration et l'*offinator* (inscr. 33) du secteur de la transformation. À ceux-ci s'ajoutent un *vilicus* (inscr. 14b) et trois *fabri* (inscr. 26b et 36b, 48b).

Avec un total de nonante-neuf occurrences (nonante-cinq inscriptions), les chiffres tendent davantage vers les résultats de E. Frézouls et ceux de Y. Le Bohec : nous obtenons un rapport de 19,2% des métiers dans le secteur de la « transformation » et de 80,8% dans celui des « services »⁹³⁹, contre 9,3% et 90,7% pour notre *corpus* de 42 inscriptions. Cependant, le pourcentage du secteur « service » est toujours plus élevé de 10% à 20% par rapport aux résultats des deux chercheurs. Nous pouvons ainsi conclure de l'importance très probable de ce secteur dans toute la province de Gaule Belgique. Colijnsplaat compte dix-sept inscriptions, toutes de la catégorie « service » et dans le domaine lié au transport, au commerce ou à l'administration. L'importance des sites urbains pour les métiers de la transformation est donc prouvée par l'épigraphie au même titre que l'archéologie. Les chiffres indiquent aussi que les services s'y retrouvent pour la moitié des occurrences mais que des points comme Colijnsplaat, un nœud principal du réseau de transport, en comptent un nombre important. Aussi un peu plus d'un quart de cette catégorie se retrouve dans d'autres sites urbains plus mineurs.

Rappelons finalement que ces chiffres ne sont qu'une approximation puisqu'aucune étude précise de chaque témoin n'a encore été faite.

⁹²⁶ Le *sciniarius* (inscr. 26), le *dispensator* (inscr. 34) et le *tabularius* (inscr. 42).

⁹²⁷ Le *tabellarius* (inscr. 2b) et le *dispensator a frumento* (inscr. 3b).

⁹²⁸ L'*actor nauis* (inscr. 9) et le *vilicus* (inscr. 25).

⁹²⁹ Le *tabularius nautarum Mosallicorum* (inscr. 7b).

⁹³⁰ Le *numerarius* (inscr. 31b) et le *nummularius sacrae monetae Augusti nostri* (inscr. 32b).

⁹³¹ L'*adiutor* (inscr. 15) et l'*adiutor tabularii* (inscr. 39).

⁹³² Le *pedisequus* (inscr. 17b) et l'*a manu* (inscr. 49b).

⁹³³ Les *caupones/copones* (inscr. 1, 2, 4, 28).

⁹³⁴ Le *copo/caupo* (inscr. 42b).

⁹³⁵ Le *lictor* (inscr. 25).

⁹³⁶ La *nutrix* (inscr. 9b).

⁹³⁷ L'*ostiarus* (inscr. 37b) et les *protectores domestici* (inscr. 23b et 24b).

⁹³⁸ La *famula* (inscr. 10b) et les *domestici* (inscr. 21b et 35b).

⁹³⁹ 12/15 inscriptions du secteur « transformation » se retrouvent à Metz (4) et Trèves (8) ; 40/80 inscriptions du secteur « service » se retrouvent à Metz (14) et Trèves (26).

C) Analyse d'une localité : le site de Colijnsplaat (*Ganuenta*)

1) Les liens au sein notre *corpus*

Les dix-sept inscriptions (inscr. 8-24) sont majoritairement posées par les gens de métier et dans un cas (inscr. 17) il s'agit d'un duo (dont l'un d'eux se retrouve aussi dans l'inscr. 16 d'après notre interprétation). Seule l'inscr. 21 a été dédiée par l'affranchi du *negotiator* et nous supposons, au vu du contexte, que ce dernier travaillait pour son ancien maître. Quant à la dédicataire, seule la divinité Nehalennia est honorée par toutes ces inscriptions sacrées ; les individus lui dédiaient une inscription en remerciement à la suite d'un vœu ; pour l'inscr. 19, le motif n'est pas tout à fait assuré. Le statut civique de citoyen est sans surprise le plus courant (inscr. 8-11, 13-18, 20, 21, 23 et 24). On retrouve en parallèle un pérégrin (inscr. 22). Deux individus (inscr. 12 et 19) sont de statut indéterminé. Par rapport aux autres inscriptions du *corpus*, le *ratio* de 82,4% est plus élevé car les individus de ce site représentent à eux seuls la moitié de l'effectif de citoyens tandis que les non-citoyens (17,6%) ne représentent même pas le quart des individus du *corpus* des quarante-deux inscriptions. Onomastiquement, on remarque une forte influence latine dans la région. Les *praenomina* (quatorze occurrences) sont tous d'origine latine et sont très typiques de la romanité (*Marcus, Lucius, Caius, Titus, Quintus, Publius* et *Septiminanus*) ; les assonances avec le monde gaulois arrivent à sept reprises avec les anthroponymes *Marcus, Lucius* et *Titus*. Les *nomina* (dix-huit occurrences) reflètent toujours une présence latine importante avec neuf anthroponymes d'origine latine, cinq d'origine celte ou germanique et quatre dont l'origine peut être latine ou indigène ; au vu de leur dispersion, ces gentilices sont davantage typiques de la Gaule même s'ils sont d'origine latine ; en effet, certains ont des pourcentages particulièrement élevés. Finalement, dans le domaine des *cognomina* ou anthroponymes seuls (quinze occurrences), la présence gauloise et germanique se fait plus ressentir avec dix origines latines (dont cinq sont de traduction ou d'assonance celte ou germanique), quatre origines gauloises ou germaniques et une possible origine indigène ou latine. Le rapport entre le statut civique et l'onomastique n'est pas révélateur.

La profession la plus exercée est celle de *negotiator* (inscr. 10-14 et 16-24) ; des spécialisations sont mentionnées : les 10, 14, 18 et 20 commerçaient du sel, les 16, 17 et 23 négociaient de l'allec et les 11⁹⁴⁰ et 24 faisaient transiter des produits d'argile. L'inscr. 8 nous

⁹⁴⁰ D'après notre interprétation : l'inscription est effectivement à relier à EDCS-01200002 (cf. n. 425) qui mentionne l'individu en tant que *moritex* (marin) et le lie à ce domaine d'activité lié à l'*ars cretariae*.

renseigne sur un *nauta*, l'inscr. 9 sur un *actor nauis* et l'inscr. 15 sur un *adiutor*. Il s'agit exclusivement d'inscriptions du secteur des services dans les domaines liés du commerce au long cours et du transport pour la plupart. Les sous-secteurs de l'administration privée et de l'assistance sont elles aussi liées au transport au regard du contexte : respectivement pour la gestion des marchandises du navire et pour la gestion du navire pour son propriétaire.

D'autres individus que les gens de métier sont mentionnés : le propriétaire du navire de l'*actor nauis* (inscr. 9), celui qui est assisté par l'*adiutor* (inscr. 15) et l'affranchi dédicant du *negotiator* (inscr. 21). Notons que ces personnes sont celles qui ne sont pas des *negotiatores*. Il semble donc plus probable dans ce contexte que les *negotiatores* aient eux-mêmes posé leurs inscriptions. Ces derniers sont d'ailleurs ceux qui précisent leur vœu ou leur portée (marchandises bien conservées, inscr. 12, 21 et 24 ; mention *pro se et suis*, inscr. 14, 16, 23) où le capital humain s'oppose ainsi au capital matériel. Le cas de l'inscr. 21 est intéressant puisqu'il est alors possible que l'inscription ait été posée par le *negotiator* qui aurait chargé son ancien affranchi de le faire, à moins qu'elle ne constitue une exception à notre règle. Hormis le *vestiarius* de Germanie Supérieure (inscr. 6) et éventuellement le *seplesiarius* de la *ciuitas* des Santons (inscr. 32), les onze mentions d'origine⁹⁴¹ et de destination sont issues de ce lieu. Ce n'est pas un hasard vu que nous avons trouvé des métiers liés au transport ou déplacement. Comme développé plus haut, ces mentions de lieu permettent d'étendre le réseau à toute la côte maritime, c'est-à-dire de Colijnsplaat à l'Aquitaine (avec la mention des Véliocasses dans l'inscr. 11) et aux côtes britanniques (avec l'inscr. 12). Cette dernière inscription indique aussi le principe de cabotage grâce aux spécificités de *Cantium* et *Gesoriacum*, les deux endroits les plus proches pour une traversée. Quant au côté fluvial du réseau, il s'étendait jusqu'à la cité des Séquanes (inscr. 8) ; les points de Trèves (inscr. 10 et 23) et de Cologne (inscr. 14 et 18) sont suffisamment importants pour être mentionnés. Dans le *corpus* de Trèves, sept inscriptions mentionnent des *negotiatores* (inscr. 19b, 20b, 22b, 27b, 28b, 43b, 50b) et un *proreta* (inscr. 52b)⁹⁴².

Finalement, en ce qui concerne l'iconographie adjointe au texte de l'inscription, elle nous renseigne sur la demande de protection des navigateurs à la déesse en cours d'escale par le respect scrupuleux des canons établis par les chefs du culte.

⁹⁴¹ Les inscr. 10, 14 et 18 ne mentionnent pas la citoyenneté de leur origine ; leur *tria nomina* indique toutefois une appartenance à cette catégorie civique. Nous les pensons citoyens de leur lieu d'origine car la mention suit directement la séquence onomastique. Si le lieu avait succédé le terme *negotiator*, comme dans le cas de l'inscr. 12 (*negotiator Cantianus et Geserecanus*), la ville aurait alors pu représenter le lien de commerce plutôt que l'origine civique. L'inscr. 11 qui spécifie les deux en est la preuve malgré la mention *ciuis* : *civis Veliocassinius negotiator Britannicianus*.

⁹⁴² La notice de cette inscription et l'explication de ce terme figure en annexe ; *proreta* signifie marin.

2) Liens avec les corpora de J. E. Bogaers et P. Stuart

Pour cette seconde partie d'analyse, nous nous sommes servi des deux ouvrages de référence de J. E. Bogaers et P. Stuart, le catalogue de l'exposition de 1971, *Deae Nehalenniae*⁹⁴³, et le dernier ouvrage édité en 2001⁹⁴⁴ auquel nous avons eu accès à travers la base de données *EDCS*.

Nous avons répertorié cent-quatre séquences anthroponymiques sur tout le site pour nonante-six inscriptions. Parmi celles-ci, trente-huit sont des *tria nomina*⁹⁴⁵, vingt-cinq sont formées de deux noms (dont le gentilice peut être le nom du père au génitif)⁹⁴⁶, quatre ont la forme d'un seul nom⁹⁴⁷ et vingt-neuf sont fragmentaires⁹⁴⁸. La mention d'un sévir augustale

⁹⁴³ BOGAERS J. E., *Deae Nehalenniae...*

⁹⁴⁴ BOGAERS J.E. et STUART P., *Nehalennia...*

⁹⁴⁵ *EDCS*-09401487 = BS, A1 = AE 1973, 362 ; *EDCS*-23400559 = BS, A2 = AE 2001, 1445 ; *EDCS*-23400560 = BS, A4 = AE 2001, 1446 ; *EDCS*-09400570 = BS, A5 = AE 1975, 652 ; *EDCS*-23400563 = BS, A11 = BS, A37 = AE 1983, 722 ; *EDCS*-09401489 = BS, A26 = AE 1973, 364 ; *EDCS*-23400575 = BS, A27 = AE 2001, 1457 ; *EDCS*-23400576 = BS, A29 = AE 2001, 1458 ; *EDCS*-23400579 = BS, A33 = AE 2001, 1459 ; *EDCS*-09401490 = BS, A39 = AE 1973, 365 ; *EDCS*-09401491 = BS, A43 = AE 1973, 366 ; *EDCS*-09401492 = BS, A45 = AE 1973, 367 ; *EDCS*-09401498 = BS, A46 = AE 1973, 373 ; *EDCS*-23400586 = BS, A49 = AE 2001, 1464 ; *EDCS*-09401494 = BS, A50 = AE 1973, 369 ; *EDCS*-09401493 = BS, A52 = AE 1973, 368 ; *EDCS*-23400589 = BS, A54 = AE 1997, 1162 ; *EDCS*-09401499 = BS, B34 = AE 1973, 374 ; *EDCS*-23400590 = BS, A59 = AE 2001, 1467 ; *EDCS*-23400594 = BS, A71 = AE 1997, 1159 ; *EDCS*-09401503 = BS, B1 = AE 1973, 378 ; *EDCS*-09400565 = BS, B3 = AE 1975, 647 ; *EDCS*-23400596 = BS, B5 = AE 1997, 1160 ; *EDCS*-09400563 = BS, B7 = AE 1975, 645 ; *EDCS*-09400566 = BS, B8 = AE 1975, 648 ; *EDCS*-23400598 = BS, B9 = AE 2001, 1472 ; *EDCS*-23400599 = BS, B10 = AE 1983, 721 ; *EDCS*-09400561 = BS, B11 = AE 1975, 643 ; *EDCS*-23400601 = BS, B13 = AE 2001, 1474 ; *EDCS*-09401504 = BS, B16 = AE 1973, 379 ; *EDCS*-23400604 = BS, B17 = AE 2001, 1477 ; *EDCS*-23400606 = BS, B19 = AE 2001, 1479 ; *EDCS*-09401501 = BS, B21 = AE 1973, 376 ; *EDCS*-09400574 = BS, B23 = AE 1975, 656 ; *EDCS*-09400567 = BS, B31 = AE 1975, 649 ; *EDCS*-09401500 = BS, B44 = AE 1973, 375 ; *EDCS*-09400542 = BS, B63 = BS, B74 = BS, C6 = BS, C17 = AE 1975, 630 = AE 2001, 1499 ; *EDCS*-23400653 = BS, B86 = AE 2001, 1505.

⁹⁴⁶ *EDCS*-09400569 = BS, A6 = AE 1975, 651 = AE 1982, 724 ; *EDCS*-23400561 = BS, A7 = AE 2001, 1447 ; *EDCS*-09400568 = BS, A8 = AE 1975, 650 = AE 2001, 1448 ; *EDCS*-23400562 = BS, A10 = AE 1991, 1253 ; *EDCS*-23400566 = BS, A15 = AE 1973, 363 ; *EDCS*-23400567 = BS, A16 = AE 2001, 1451 ; *EDCS*-23400569 = BS, A19 = AE 2001, 1452 ; *EDCS*-23400581 = BS, A35 = AE 2001, 1461 ; *EDCS*-09401497 = BS, A57 = AE 1973, 372 ; *EDCS*-09400573 = BS, B2 = AE 1975, 655 = AE 2001, 1469 ; *EDCS*-23400595 = BS, B4 = AE 2001, 1470 ; *EDCS*-23400600 = BS, B12 = AE 2001, 1473 ; *EDCS*-23400602 = BS, B14 = AE 2001, 1475 ; *EDCS*-23400603 = BS, B15 = AE 2001, 1476 ; *EDCS*-23400605 = BS, B18 = AE 2001, 1478 ; *EDCS*-09401502 = BS, B20 = AE 1973, 377 = AE 2001, 1480 ; *EDCS*-23400608 = BS, B24 = AE 2001, 1482 ; *EDCS*-23400614 = BS, B30 = AE 1997, 1161 = AE 2005, 1073 ; *EDCS*-23400616 = BS, B33 = AE 2001, 1486 ; *EDCS*-09400564 = BS, B37 = AE 1975, 646 = AE 2001, 1488 ; *EDCS*-23400619 = BS, B38 = AE 2001, 1489 ; *EDCS*-09400560 = BS, B47 = AE 1975, 642 ; *EDCS*-23400625 = BS, B48 = AE 1997, 1164 ; *EDCS*-09400562 = BS, B49 = AE 1975, 644 ; *EDCS*-23400652 = BS, B85 = AE 2001, 1504.

⁹⁴⁷ *EDCS*-23400626 = AE 1973, 380 = AE 1975, 641 = BS, B50 ; *EDCS*-23400567 = BS, A16 = AE 2001, 1451 ; *EDCS*-23400590 = BS, A59 = AE 2001, 1467 ; *EDCS*-09400571 = BS, B45 = AE 1975, 653 = AE 1985, 682.

⁹⁴⁸ *EDCS*-09401505 = BS, A9 = AE 1983, 720 ; *EDCS*-23400564 = BS, A12 = AE 2001, 1449 ; *EDCS*-23400570 = BS, A20 = AE 2001, 1453 ; *EDCS*-23400573 = BS, A24 = AE 2001, 1455 ; *EDCS*-23400574 = BS, A25 = AE 2001, 1456 ; *EDCS*-23400580 = BS, A34 = AE 2001, 1460 ; *EDCS*-08900493 = BS, A41 = AE 1980, 658 ; *EDCS*-23400587 = BS, A51 = AE 2001, 1465 ; *EDCS*-23400588 = BS, A53 = AE 2001, 1466 ; *EDCS*-23400597 = BS, B6 = AE 2001, 1471 ; *EDCS*-23400607 = BS, B22 = AE 2001, 1481 ; *EDCS*-09401499 = BS, B34 = AE 1973, 374 ; *EDCS*-23400617 = BS, B35 = AE 2001, 1487 ; *EDCS*-23400621 = BS, B40 = AE 2001, 1490 ; *EDCS*-23400627 = BS, B51 = AE 2001, 1491 ; *EDCS*-23400628 = BS, B52 = AE 2001, 1492 ; *EDCS*-09400572 = BS, B54 = AE 1975, 654 ; *EDCS*-23400630 = BS, B55 = AE 2001, 1494 ; *EDCS*-23400631 = BS, B56 = AE 2001, 1495 ; *EDCS*-23400632 = BS, B57 = AE 2001, 1496 ; *EDCS*-23400633 = BS, B58 = AE 2001, 1497 ;

avec les *tria nomina* en fait un affranchi au même titre qu'un autre individu ne mentionnant que deux noms avec la mention *libertus* (1,9%).⁹⁴⁹ Ensuite, deux mentions de citoyenneté parmi la forme en deux noms⁹⁵⁰, une mention de la charge de décurion⁹⁵¹, deux mentions d'une origine de Trèves⁹⁵², quatre très probables séquences onomastiques en restituables en *tria nomina*⁹⁵³ et cinq inscriptions de la classe *tria nomina* mentionnant en fait deux individus⁹⁵⁴ indiquent donc cinquante-et-un citoyens (49%). Huit génitifs patronymiques indiquent certainement des pérégrins (7,7%).⁹⁵⁵ Il nous est donc impossible de déterminer le statut de 41,4% (43/104) de tous les individus du site de Colijnsplaat. Sur nos dix-sept personnes de métier, treize sont des citoyens, un est pérégrin et deux sont incertains. Ils s'insèrent donc parmi les nombreux citoyens du site.

Toujours au niveau onomastique, la dernière mise à jour de M.-T. Raepsaet-Charlier rapporte des chiffres intéressants concernant les origines des anthroponymes :

« En effet, chez les citoyens, les gentilices se répartissent selon les proportions suivantes : latins 85 %, celtes 8 %, germaniques 5 %, indigènes indéterminés 2 % (+ 1 grec), tandis que les surnoms connaissent l'éventail : latins 81 %, celtes 7 %, germaniques 9 %, indigènes indéterminés 2 % et grecs 1 %. Les noms uniques de pérégrins se distinguent car le poids du latin y est plus faible : latins 46 %, celtes 10 % germaniques, 26 %, indigènes indéterminés 14 %, grecs 3 %. Chez les citoyens, donc, la latinisation est massive et dominante, à plus de 80 % ; les éléments indigènes peu nombreux mais bien présents et bien mêlés car il y a peu de nomenclatures doublement latines (gentilice + surnom) sans au moins une couleur identitaire d'assonance ou de traduction. Chez les pérégrins, le latin ne représente qu'un peu moins de la moitié des noms, pour 50 % de noms indigènes. Quant aux langues indigènes, celte et germanique, elles sont nettement attestées toutes les deux parmi les anthroponymes comme elles le sont parmi les théonymes et les toponymes. »⁹⁵⁶

EDCS-23400634 = BS, B59 = AE 2001, 1498 ; EDCS-23400638 = BS, B64 = AE 2001, 1500 ; EDCS-23400654 = BS, B87 = AE 2001, 1506 ; EDCS-23400655 = BS, B88 = AE 2001, 1507 ; EDCS-23400656 = BS, B89 = AE 2001, 1508 ; EDCS-23400658 = BS, B94 = AE 2001, 1509 ; EDCS-23400669 = BS, C12 = AE 2001, 1511 ; EDCS-23400670 = BS, C13 = AE 2001, 1512.

⁹⁴⁹ EDCS-23400589 = BS, A54 = AE 1997, 1162 ; EDCS-08900493 = BS, A41 = AE 1980, 658.

⁹⁵⁰ EDCS-09400569 = inscr. 11 ; EDCS-09401497 = inscr. 8.

⁹⁵¹ EDCS-09400564 = BS, B37 = AE 1975, 646 = AE 2001, 1488.

⁹⁵² Deux individus sont mentionnés : EDCS-09400571 = BS, B45 = AE 1975, 653 = AE 1985, 682.

⁹⁵³ EDCS-23400580 = BS, A34 = AE 2001, 1460 ; EDCS-23400597 = BS, B6 = AE 2001, 1471 ; EDCS-23400607 = BS, B22 = AE 2001, 1481 ; EDCS-23400617 = BS, B35 = AE 2001, 1487.

⁹⁵⁴ EDCS-23400575 = BS, A27 = AE 2001, 1457 ; EDCS-09401490 = BS, A39 = AE 1973, 365 ; EDCS-09400566 = BS, B8 = AE 1975, 648 ; EDCS-23400599 = BS, B10 = AE 1983, 721 ; EDCS-09400571 = BS, B45 = AE 1975, 653 = AE 1985, 682.

⁹⁵⁵ EDCS-09400568 = BS, A8 = AE 1975, 650 = AE 2001, 1448 ; EDCS-23400600 = BS, B12 = AE 2001, 1473 ; EDCS-23400602 = BS, B14 = AE 2001, 1475 ; EDCS-09401502 = BS, B20 = AE 1973, 377 = AE 2001, 1480 ; EDCS-23400608 = BS, B47 = AE 1975, 642 ; EDCS-09400560 ; EDCS-23400625 = BS, B48 = AE 1997, 1164 ; EDCS-09400562 = BS, B49 = AE 1975, 644.

⁹⁵⁶ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Nouveaux cultores », p. 300-301.

Au sein des inscriptions de Colijnsplaat, la romanisation très importante (en témoigne la municipalisation de trois localités sous Hadrien ou Antonin) est aussi observable à travers l'origine des anthroponymes. Néanmoins, parmi les dédicants professionnels, les associations d'anthroponymes strictement latins se produisent à cinq reprises (inscr. 13-15, 16, 17) : il ne s'agit que de citoyens. Sept autres citoyens ont des noms composites. Le *ratio* est donc de 41,7% de citoyens aux noms de tradition strictement latine, un pourcentage inférieur de moitié à celui de 80% de l'épigraphiste belge. Les gens de métier de notre *corpus* sont bien davantage de tradition indigène. Et parmi ceux qui n'ont qu'un ou deux noms, 4/7 sont constitués de composés ou nom indigène (inscr. 8, 9, 21, 22), ce qui suit plutôt la règle de M.-T. Raepsaet-Charlier.

En ce qui concerne les mentions particulières, elles sont assez nombreuses. D'abord, dans le domaine des origines, six inscriptions mentionnent : un individu qui s'est établi à *Ganuenta*⁹⁵⁷, un sévir augustale de Cologne⁹⁵⁸, deux individus de Trèves⁹⁵⁹, un sévir augustale de la *ciuitas Rauracorum*⁹⁶⁰, et un décurion du municipe des Bataves⁹⁶¹. L'établissement d'un individu marque l'intérêt pour cette localité peut-être à d'autres fins que celles de la profession ; néanmoins, l'inscription indique que la localité était suffisamment attractive pour s'y installer. Le commerce dans ce point de passage doit être un facteur. Ces mentions appuyent la position importante de Trèves et Cologne. Les témoins évoquent la cité des Rauraques située à l'autre l'extrémité du Rhin ce qui ajoute un nœud au réseau : les sévirs augustales étaient effectivement choisis par leur cité pour leur réseau ; il est donc tout à fait possible que l'individu ait eu des liens avec des marchands de sel, d'aléc ou de céramique pour faire fleurir la cité, même s'il n'y a pas de lien attesté textuellement. Finalement, deux inscriptions lient *Ganuenta* et le *municipium Batavorum* par l'entremise d'un décurion de la dernière localité ; des liens de proximité sont ainsi attestés. Ensuite, sans mentionner un quelconque métier, quatre

⁹⁵⁷ EDCS-23400626 = AE 1973, 380 = AE 1975, 641 = BS, B50 : *Deae Neha[le]/n(n)iae / Gimio Ga/nuent(ae) cons(istens) / v(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*.

⁹⁵⁸ EDCS-23400589 = BS, A54 = AE 1997, 1162 : *[De]ae Nehalenniae / M(arcus) Ottinius Frequens / [sevir] Aug(ustalis) c(oloniae) A(rae) A(grippinensium) v(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito) / Fusciano II et Silano II c[o(n)s(ulibus)]*.

⁹⁵⁹ EDCS-09400571 = BS, B45 = AE 1975, 653 = AE 1985, 682 : *Immuni / Primus et / Ibliomarus / Trev(eri) / v(otum) s(oluerunt) l(ibentes) m(erito)*.

⁹⁶⁰ EDCS-08900493 = BS, A41 = AE 1980, 658 : *Deae // N[e]hale[n]niae / I[---] Marcellus / I[IIII]vir Aug(ustalis) civit[at(is)] / Rauracorum l(ibens) m(erito)*.

⁹⁶¹ EDCS-09400542 = BS, B63 = BS, B74 = BS, C6 = BS, C17 = AE 1975, 630 = AE 2001, 1499 : *Deae / Nehalen[niae] / Q(uintus) Phoebi[us] / Hi[l]arus d(ecurio) m(unicipii) B(atavorum) / p[ro] mercibu[s] / be[ne] c[on]s(eru)at[i]o[n]is v(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)] ; EDCS-09400564 = BS, B37 = AE 1975, 646 = AE 2001, 1488 : *Deae / Nehalaeniae / aram quam / Phoeb(ius?) Hilarus / d(ecurio) m(unicipii) B(atavorum) ob merce[s] / suas bene cons(eru)at[i]o[n]is v(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito) / Albino et Maxi[mo] co(n)s(ulibus)*.*

inscriptions font état de marchandises bien conservées⁹⁶² ou à bien conserver⁹⁶³. Le décurion batave est une fois de plus présent : des marchandises étaient donc échangées entre les deux localités ; cela peut impliquer des liens de type commercial noués par le décurion lui-même comme l'atteste la mention *ob merces suas bene conservatas* ; néanmoins, sans mention de métier, l'attribution du type commercial reste hypothétique. Ces mentions permettent de replacer le site dans un contexte d'échange de biens ; dans ces inscriptions, aucun métier n'est mentionné mais ces échanges avaient bien lieu. Comment pouvait-on alors organiser ces échanges : les inscriptions suggèrent des liens politiques. La question mériterait encore d'être creusée mais nous nous limitons à cette réponse dans le cadre de cette étude. Par ailleurs, le syntagme *pro se et suis* rapporte des communautés dans un cadre militaire (2)⁹⁶⁴, du domaine professionnel (3)⁹⁶⁵ et personnel (8)⁹⁶⁶. Notons que dans le domaine militaire, une troisième inscription fait référence à un *sesquiplicarius alae Noricorum*. Finalement, la mention *pro nauibus* implique une probable demande de protection à la déesse pour un navire.⁹⁶⁷ S'agirait-il d'une inscription de laquelle il est possible de tirer un détail sur un métier ? Une rapide recherche dans la base de données *EDCS* avec la séquence onomastique n'a rien donné.

3) Une communauté témoignant de la mobilité

Les analyses cumulées des témoignages du site ont tenté de replacer les professions dans un contexte plus global mais précis. Dans cette localité aux témoignages minoritairement militaires (avec trois inscriptions seulement), les gens de métier sont davantage de statut citoyen (82,4%) que le reste de la population (51%) ; mais ils le sont aussi davantage par rapport aux autres personnes de métier (59%). Cela semble s'expliquer par les mentions de leur origine au

⁹⁶² *EDCS-23400583 = BS, A42 = AE 2001, 1462 : De[ae] / Nehalenn[iae] [---] / [---]i[---] ob merc]/es r[e]c[te] cons/[ervatas(?)] ; IBID. : Deae / Nehalaen[iae] / aram quam / Phoeb(ius?) Hilarus / d(ecurio) m(unicipii) B(atavorum) ob merce[s] / suas bene cons[er]vatas vovera[t] / [p]osuit l(ibens) m(erito) / Albino et Maxi/mo co(n)s(ulibus).*

⁹⁶³ *EDCS-23400592 = BS, A62 = AE 2001, 1468 : [Dea]e / Nehal[ennia]e pro / mercib[us] [---]ctor() / bene c[ons](ervandis) [---]/bonius [---] / [---]m[] ; EDCS-09400565 = BS, B3 = AE 1975, 647 : Deae Nehala/enniae pro me/rcibus conse/rvandis C(aius) Cre/scentius Flo/rus ex imp(erio) eius / l(ibens) m(erito) ; IBID. : Deae / Nehalen[niae] / Q(uintus) Phoebi[us] / Hi[l]larus d(ecurio) m(unicipii) B(atavorum) / p[ro] mercibu[s] / be[ne] c[o]nser]/va[ndis] v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)].*

⁹⁶⁴ *EDCS-09400570 = BS, A5 = AE 1975, 652 (un vétéran ancien beneficiarius consularis) ; EDCS-23400561 = BS, A7 = AE 2001, 1447 (un beneficiarius consularis).*

⁹⁶⁵ *EDCS-09401489 = inscr. 14 ; EDCS-23400580 = inscr. 16 ; EDCS-09401500 = inscr. 23.*

⁹⁶⁶ *EDCS-09401493 = BS, A52 = AE 1973, 368 ; EDCS-09400561 = BS, B11 = AE 1975, 643 ; EDCS-23400600 = BS, B12 = AE 2001, 1473 ; EDCS-09400567 = BS, B31 = AE 1975, 649 ; EDCS-23400615 = BS, B32 = AE 2001, 1485 ; EDCS-23400654 = BS, B87 = AE 2001, 1506 ; EDCS-23400668 = BS, C11 = AE 2001, 1510 ; EDCS-23400590 = BS, A59 = AE 2001, 1467 (pro se et ...).*

⁹⁶⁷ *EDCS-09400573 = BS, B2 = AE 1975, 655 = AE 2001, 1469 : Deae / Nehalen[niae] pro / navibus / Merca/[tori]us / Amabilis / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

détour de laquelle ils spécifient leur statut civique. Il est donc possible que les statuts civiques des professions atteignent approximativement ce pourcentage au regard du nombre important d'inscriptions dont les individus sont de statut incertain, à moins que les *negotiatores* soient particulièrement souvent des citoyens. Le fait que l'état embauche des *negotiatores* pour l'approvisionnement en sel⁹⁶⁸ pourrait donner plus de valeur à la seconde hypothèse ; une étude mériterait d'être menée sur ce sujet. Au niveau onomastique, on remarque une influence latine majeure sur le site et dans les environs⁹⁶⁹. Néanmoins, nous remarquons que la présence indigène est deux fois plus élevée dans l'onomastique citoyenne des personnes de métier que dans l'onomastique citoyenne du site entier selon les chiffres de M.-T. Raepsaet-Charlier.⁹⁷⁰ Cela semble normal au vu des origines variées des *negotiatores*. L'importance de la romanisation de la région n'est donc pas à revoir en raison des origines des négociants ; que du contraire, elle n'en est que renforcée. Les autres chiffres liés à la tradition des anthroponymes sont proches de ceux de l'épigraphiste belge en raison de leur petit nombre défavorable à une claire dispersion statistique.

Le site devait tirer sa renommée en tant que point d'escale. D'après les produits qui transitaient, il est logique de retrouver du sel (géré par l'état romain) et de l'aléc puisque ces produits sont liés à la mer. Quant aux produits d'argile, le transport de ce type de produit est plus inattendu. Cela ne peut que prouver une certaine prospérité générale et la renommée de certains sites de production au sein d'un réseau large et complexe, bien formé et informé. Les inscriptions de nos différentes analyses indiquent d'ailleurs que cette toile s'étend par voie fluviale jusqu'au *Municipium Bavavorum* au Nord (mais à la même latitude que *Ganuenta*) et à la cité des Rauraques et des Séquanes au Sud, et par voie marine jusqu'à la cité des Véliocasses et à la Bretagne. Trèves et Cologne occupent une place importante dans ce réseau avec respectivement trois et quatre mentions au total. Le transport de marchandises dépasse également le domaine professionnel comme l'attestent des inscriptions posées par un décurion et plusieurs sévirs augustales. Ceux-ci semblent ainsi jouer un rôle particulier dans le monde économique. Le rapport à la déesse n'est pas viscéralement lié au métier mais à la sécurité des marchandises et des individus (*pro se et suis*) bien que cette mention se retrouve dans d'autres domaines de la vie du site de *Ganuenta*.

⁹⁶⁸ THOEN H., « L'activité des sauniers dans la plaine maritime flamande... », p. 27.

⁹⁶⁹ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Nouveaux *cultores* », p. 300.

⁹⁷⁰ *IBID.*, p. 300.

VI) Conclusion

A) Retour direct sur la problématique et apports de l'étude

Il est maintenant temps de revenir sur les questions auxquelles nous espérons répondre par ce travail : la problématique tenait en trois points.

Premièrement, nous espérons composer un *corpus* pertinent et cohérent. Nous nous sommes limités à quarante-deux inscriptions pour des questions de faisabilité, mais il est possible de poursuivre la recherche en ajoutant les cinquante-deux inscriptions de Metz et Trèves afin de composer un *corpus* provincial. Néanmoins, les résultats de cette recherche nous semblent prometteurs pour initier une étude plus large. *A posteriori*, notre démarche méthodologique du dépouillement et de l'analyse ponctuelle nous a permis de construire un *corpus* cohérent en écartant les inscriptions où des *cognomina* peuvent être pris pour des noms de métier (*cf.* annexe).

Ensuite, en comparant les témoignages antiques littéraires de Cicéron, Sénèque, Vitruve et Pline aux travaux modernes en archéologie et histoire, nous avons établi une typologie sectorielle pour classer les professions. La réaliser ne fut pas aisé puisqu'il est difficile d'arriver à une adéquation entre classes des sources antiques et celles des modernes, mais aussi parce que nous avons remarqué que la typologie s'adapte directement aux témoignages épigraphiques de chaque étude. Constituer une typologie la plus universelle nécessite donc d'envisager un nombre conséquent de témoins épigraphiques. Aussi, notre typologie une fois créée à partir des témoins littéraires antiques et travaux modernes fut encore adaptée au regard de notre *corpus*. En conséquence, il s'avère que notre typologie n'est pertinente que pour notre étude. Et quelle fut son utilité dans notre recherche ? En tentant d'adopter des catégories les plus proches possibles de la réalité antique, elle a constitué une grille d'analyse au travers de laquelle nous avons pu lire notre *corpus* et sur laquelle nous avons pu baser nos statistiques. Sa construction fut également une piste de réflexion sur la notion de métier. Enfin, la typologie prouve l'importance d'un *corpus* suffisamment étoffé pour ce genre d'étude, bien qu'il soit déjà possible de tirer des conclusions probantes de plus petits sites comme Colijnsplaat.

Troisièmement, nous souhaitons déterminer la part du support épigraphique dans l'étude des métiers. Il s'avère que ce type de source nous a prouvé son utilité : il nous a apporté le terme *officinator* qui n'apparaît que dans les inscriptions ; avec l'aide de l'analyse prosopographique, il permet d'établir des réseaux pour les métiers en liant un lieu de découverte à d'autres lieux mentionnés ; l'étude onomastique nous renseigne sur la dispersion de la culture

liée aux métiers ; par le biais de l'analyse précise des mentions particulières et différentes parties constitutives d'une inscription, l'épigraphie permet de déterminer des motifs et rendre compte des *realia* de la société antique ; parmi les motifs généraux de l'inscription, elle informe sur des réalités religieuses relatives aux *cellegia* de métier. La matérialité et la temporalité sont des données plutôt mobilisables dans le cas d'études plus larges et recourant aux études géologiques qui n'étaient pas disponibles pour la majeure partie de notre *corpus*. Notre utilisation des sources archéologiques dans nos analyses a précisé le contexte général de chaque inscription mais seule l'iconographie a été ponctuellement mobilisée dans les analyses transversales pour pallier certains manquements de l'écrit, strictement pour les inscr. 37 et 38. L'iconographie et les sources archéologiques peuvent donc effectivement avoir une utilisation limitée pour une interprétation de qualité qui dépasse l'hypothèse pure et simple.

Enfin, nous soulevons la question des motifs, hiérarchies et *cursus*. D'abord, nous suggérons qu'il puisse y avoir des motifs particuliers. Nos lectures des recherches actuelles nous avaient permis d'établir que trois raisons de mention d'un métier étaient reconnues : (a) offrir une visibilité au métier, (b) déterminer clairement l'individu mentionné dans l'inscription en cas d'homonymie et/ou (c) affirmer la fierté du professionnel. Nous estimons qu'elle pouvait assurer d'autres fonctions et c'est effectivement le cas : (1) créer et attester le lien social par les inscriptions joyeuses⁹⁷¹, (2) justifier une demande ou un don à une divinité à un endroit donné⁹⁷², (3) préciser la portée d'un vœu⁹⁷³ ou les limites de l'identité du/des dédicants⁹⁷⁴, (4) justifier la portée des honneurs⁹⁷⁵ et (5) déterminer avec précision l'attribution de la production d'un produit à une personne en particulier, qu'il s'agisse d'une sécurité pour la qualité, d'une manière d'étiquetage ou d'une forme de « publicité »⁹⁷⁶. En somme, les motifs 2-4 que nous proposons sont en fait des précisions du cadre de l'inscription, de l'individu et des circonstances. Nous pourrions donc réduire à trois points ces raisons que nous ajoutons : l'attestation de lien social, l'apport d'un cadre et l'attribution d'une production à un métier. Évidemment, nous reconnaissons les trois autres raisons proposées par les chercheurs modernes : (a) la visibilité des métiers se retrouve effectivement comme motif de certaines inscriptions de notre *corpus*⁹⁷⁷ ; la présence d'iconographie nous paraît déterminante dans ce cas ; (b) la détermination de

⁹⁷¹ Inscr. 1, 2, 4 et 28.

⁹⁷² Inscr. 6, 8, 9, 10, 11, 13, 15, 17, 18, 19?, 20, 22, 30, 32, 40.

⁹⁷³ Inscr. 12, 14, 16, 21, 24.

⁹⁷⁴ Inscr. 5.

⁹⁷⁵ Inscr. 25, 26, 35.

⁹⁷⁶ Inscr. 41.

⁹⁷⁷ Inscr. 37, 38.

l'individu est également un motif très récurrent ;⁹⁷⁸ le statut servile nous semble être favorisé étant donné qu'ils ont peu d'éléments de représentation (inscr. 27 et 34) ; nous considérons également l'inscr. 36 dans cette catégorie puisqu'elle a été posée par le ou les héritiers pour la personne de métier dont ils ont jugé bon d'inscrire son métier en représentation de sa personne ; (c) la fierté du métier généralement alléguée pour les inscriptions funéraires peut entrer en jeu mais il semble alors être nécessaire que l'individu pose l'inscription de son vivant ; c'est ce qui se produit dans l'inscr. 31 mais nous classons celle-ci parmi les motifs de détermination de l'individu (le femme du fabricant de casque et le professionnel lui-même). Ensuite, dans le même ordre d'idées, nous questionnions l'éventuel impact des hiérarchies sur les motifs de mention d'une profession : il est vrai que les *vilici* et les membres de l'administration financière et fiscale, pour lesquels des carrières sont effectivement attestées, mentionnent leur profession ; néanmoins, ces raisons nous semblent maintenant assez peu probables comme motifs. En effet, des fonctions assez basses dans la hiérarchie sont mentionnées comme l'*adiutor* ; en outre, il est assez difficile de parler de hiérarchie lorsqu'on se retrouve face à un *vestiarius* ou un *copo* : lequel était plus haut placé ? Quand bien même le premier devait se trouver dans les plus puissants de sa cité en raison des gains importants inhérents à la profession, il ne ressort pas de fierté particulière de l'inscription qui remplit d'autres fonctions. L'étude de M. L. Bonsangue sur les métiers à Narbonne soutient que la hiérarchie est perceptible au vu de la matérialité et l'iconographie⁹⁷⁹ ; néanmoins, nous ne nous sommes pas attardés sur ce point en préférant analyser les textes épigraphiques de notre *corpus* de quarante-deux inscriptions ; ce point mériterait d'être étudié pour la province de Belgique une fois tous les témoins analysés. Enfin, quant à l'incidence d'un éventuel *cursus*, seule l'inscr. 25 mentionne deux métiers pour un seul individu sans pour autant établir de carrière particulière ; elle ne fait qu'établir les liens entre les deux individus, l'un ayant été « employé » par l'autre à deux titres. Comme spécifié, les inscr. 34 et 39 – pour les domaines desquels des carrières ont été restituées – ne proposent pas de clair *cursus* ; nous n'avons par ailleurs pas retrouvé de membres haut-placés de cette hiérarchie qui mentionnent ces métiers à l'instar des *cursus honorum*. Le métier mentionné ne remplit finalement aucune fonction onomastique.

⁹⁷⁸ Inscr. 3, 7, 27, 29, 31, 34, 36, 39, 42.

⁹⁷⁹ BONSANGUE M. L., « L'apport de la documentation épigraphique à la connaissance de l'artisanat à Narbonne (fin 1^{er} siècle av. J.-C. – 1^{er} siècle ap. J.-C.) » dans CHARDRON-PICAULT P. (éd.), *Aspects de l'artisanat en milieu urbain...*, § 23-24.

Au-delà des éléments de réponse à la problématique, notre étude a également permis de mettre en lumière des éléments pour les inscriptions de notre *corpus*. La classification générale des motifs d'inscription a révélé que les épigraphes traitant de professions ont toutes été posées à titre privé. La recherche onomastique a souligné l'importance des *praenomina* dans la diffusion de la culture latine. Leur origine est pratiquement toujours latine, contrairement aux *nomina* et *cognomina* qui laissent davantage de place aux éléments indigènes. Il apparaît que l'hydrographie et la topographie fournissent des justificatifs quant à la découverte des sources épigraphiques en ce qu'elles sont des éléments déterminants des établissements mais aussi pour des questions de transport. Enfin, les analyses précises et détaillées des mentions précises comme l'origine ou la destination, les traces de communautés ou certains éléments motifs de l'inscription offrent des réponses concernant le contexte ou les buts des inscriptions et mentions de métier.

L'analyse sectorielle à l'échelle provinciale et l'analyse spécifique du site de Colijnsplaat ont également permis de souligner l'importance de la cohérence de la recherche. Si la première a nuancé les conclusions de notre *corpus* par rapport aux résultats des chercheurs E. Frézouls et Y. Le Bohec, la seconde fut l'occasion d'approfondir une étude de cas. Ces analyses pointent donc clairement les limites mais aussi les apports de notre travail.

B) Perspectives de recherche

Au terme de ce mémoire, il apparaît que cette étude a également soulevé des questions qui méritent selon nous d'être étudiées.

Une fois l'étude menée sur tout le territoire de Belgique, l'aspect transversal interprovincial devrait être approfondi. Les données onomastiques de Trèves et Metz permettraient de doubler l'échantillon statistique trop réduit pour tirer des conclusions d'anthroponymes d'après le statut civique et pour étudier les métiers à l'échelle provinciale, par exemple. En effet, l'étude stricte d'une province est difficile pour refléter la réalité tant certains domaines professionnels dépassent les frontières provinciales. Peut-on alors établir une région ou zone homogène ? Si oui, comment interagit-elle avec les autres régions ? Et comment s'y insèrent les transporteurs et commerçants au long cours ? L'étude semble déjà pointer des zones côtières et fluviales ; quelle est leur nature précise ? Une première piste d'étude réside donc dans la compréhension précise du ou des réseaux économiques en Gaule Belgique et des liens qu'elle entretient avec les autres provinces.

Par ailleurs, notre secteur de l'exploitation est entièrement vide. Les chercheurs E. Frézouls et Y. Le Bohec proposent de voir une prépondérance de l'iconographie pour ce type de métier. Aussi, une comparaison entre les deux permettrait de définir clairement les portées de l'une et de l'autre source et d'en évaluer les différences et similitudes. Le recours à ces deux types de source permettrait également de mieux appréhender les liens entre la hiérarchie sociale et les métiers : les *vestiarii* et *negotiatores* semblent plus haut-placés socialement mais pourquoi ? Qu'est-ce qui les distingue des autres professions ? Et qu'en est-il des professions liées à l'état romain comme celle de l'administration publique ou bien les *negotiatores salarii* ?

En outre, le recours à des études géologiques permettrait de déterminer les provenances des pierres et compléterait les études sur les réseaux en ajoutant la composante du support dont la production mériterait une étude. Peut-on déduire des éléments des professions à partir des supports pierreux ? Et ces conclusions pourraient-elles s'étendre aux autres supports comme les métalliques ou les argileux ?

De plus, ces inscriptions de simples particuliers et d'esclaves donnent des indications sur l'agentivité de la catégorie sociale des gens de métier qui disposaient alors de suffisamment d'argent pour poser des inscriptions. Qu'en est-il à ce niveau ? D'où provenaient les fonds d'inscriptions faites gravées ? Pour les métiers peu lucratifs comment pouvaient-ils poser une inscription ?

Ensuite, l'analyse du site de Colijnsplaat fait ressortir un rôle des acteurs politiques (deux sévirs augustales et un décurion) dans le transport de marchandises. Comment expliquer cela ? Entretenaient-ils un lien particulier avec des négociants et transporteurs, ou bien prenaient-ils les transports de marchandises personnellement en charge à travers leur fonction municipale ? Une étude sur les mentions épigraphiques de marchandises *bene conservatas* ou bien *ob bene conservandum* donnerait un aperçu plus clair sur ce phénomène.

Enfin, l'absence de plus de témoins dans la capitale provinciale belge du Haut-Empire pose question, d'autant que nous connaissons ses liens commerciaux avec Rome grâce aux textes littéraires et à l'archéologie et que nombreux sont les métiers attestés archéologiquement dans cette ville. En comparaison, Trèves qui devint capitale de *Belgica prima* à partir de Dioclétien à la fin du III^e siècle mais aussi capitale du diocèse des Gaules, comporte pour l'instant trente-quatre témoins épigraphiques de métiers. Une étude à plus grande échelle à partir de plusieurs types de sources et replaçant les deux villes dans la chronologie de l'espace gallo-germanique continental romain permettrait ainsi de replacer avec exactitude les métiers dans cette ville de Gaule Belgique dans laquelle de nombreuses personnes de métier auraient été attendues.

VII) Abréviations

<i>AE</i>	CAGNAT R./CNRS, <i>L'Année épigraphique</i> , 1888-...
<i>BRGK</i>	<i>DEUTSCHES ARCHÄOLOGISCHES INSTITUT et RÖMISCH-GERMANISCHE KOMMISSION DES KAISERLICHEN ARCHÄOLOGISCHEN INSTITUTS FRANKFURT A. M., Bericht der Römisch-Germanischen Kommission</i> (1929, 1939, 1960, 1978), Mayence, von Zabern.
<i>BS</i>	BOGAERS J. E. et STUART P., <i>Nehalennia. Römische Steindenkmäler aus der Oosterschelde bei Colijnsplaat</i> , 2 volumes, Leyde, Rijksmuseum van Oudheden, 2001.
<i>CAG-tome-fascicule</i>	PROVOST M., <i>Carte archéologique de la Gaule. pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost.</i>
<i>CIL</i>	MOMMSEN T., <i>Corpus inscriptionum Latinarum</i> , 1863-...
<i>DN</i>	BOGAERS J. E., <i>Deae Nehalenniae. Gids bij de tentoonstelling. Nehalennia de Zeeuws godin, zeeland in de Romeinse tijd, Romeinse monumenten uit de Oosterschelde</i> , Middelburg/Leiden, Koninklijke Zeeusch Genootschap der Wetenschappen/ Rijksmuseum van Oudheid, 1971.
<i>Domburg</i>	STUART P., <i>Nehalennia van Domburg. Geschiedenis van de stenen monumenten</i> , Utrecht, Matrijs, 2013.
<i>EDCS</i>	CLAUSS M., KOLB A., SLABY W. A., WOITAS B., <i>Epigraphik-Datenbank Clauss / Slaby</i> , https://db.edcs.eu/epigr/hinweise/hinweis-fr.html , page consultée le 20/05/2024.
<i>EDH</i>	<i>Epigraphic Database Heidelberg</i> , https://edh.ub.uni-heidelberg.de/ , page consultée le 17/05/2024.
<i>EDR</i>	<i>Epigraphic Database Roma</i> , http://www.edr-edr.it/default/index.php , page consultée le 17/05/2024.
<i>H, A</i>	HASEGAWA T., <i>Les commerçants et les transporteurs dans la société des provinces gauloises et germaniques de l'Empire Romain (Ier siècle avant</i>

	<i>n. è. - IIIe siècle de n. è.). Annexes et Bibliographie</i> , thèse de doctorat sous la direction de FRANCE J. en Histoire, langues, littératures anciennes présentée et soutenue publiquement le 27 novembre 2015, Bordeaux, Université de Bordeaux, 2015.
<i>IAL</i>	TERNES C., « Les Inscriptions antiques du Luxembourg » dans <i>Hémecht. Zeitschrift für luxemburger Geschichte/Revue d'Histoire Luxembourgeoise</i> , t. 17, fasc. 3-4, 1965.
<i>IBiER</i>	WEILER S. et REINARD P., <i>Inscripfen aus Bitburg und der südlichen Eifel aus der Römerzeit (I.BiER). Katalog und Auswertung</i> , Bitburg, 2018.
<i>ILS</i>	DESSAU H., <i>Inscriptionum Latinae Selectae</i> , Berlin, Weidmann, 1962.
<i>ILTG</i>	WUILLEUMIER P., <i>Inscriptions latines des Trois Gaules (France)</i> , Paris, 1963 (<i>XVIIe supplément à Gallia</i>).
<i>Lazzaro</i>	LAZZARO L., <i>Esclaves et affranchis en Belgique et Germanies romaines d'après les sources épigraphiques</i> , Besançon/Paris, Annales Littéraires de l'Université de Besançon/Les Belles Lettres, 1993, (<i>Centre de Recherche d'Histoire Ancienne</i> , vol. 102).
<i>RIB</i>	<i>Roman Insctiption of Britain</i> , https://romaninscriptionsofbritain.org/ , page consultée le 18/05/2024
<i>RIRs</i>	MOINE N. et MORIN T., <i>Recueil des inscriptions lapidaires de Reims (= RIRs)</i> , Reims, Société Archéologique Champenoise, 2016 (<i>Bulletin de la Société archéologique champenoise</i> , vol. 109, n. 2)
<i>SIRIS</i>	VIDMAN L., <i>Sylloge inscriptionum religionis Isiacae et Sarapiacae</i> , Berlin 1969
<i>TLL</i>	<i>Thesaurus Linguae Latinae</i> , https://tll.degruyter.com/ , page consultée le 21/05/2024.
<i>VEL</i>	<i>Vbi erat lupa</i> , https://lupa.at/ , page consultée le 17/05/2024.

<i>Voinot</i>	VOINOT J., <i>Les cachets à collyres dans le monde romain</i> , Montagnac, Éditions Monique Mergoïl, 1999 (<i>Monographies instrumentum</i> , vol. 7)
<i>Bel</i>	Gaule Belgique
<i>Aq</i>	Gaule Aquitaine
<i>Ly</i>	Gaule Lyonnaise
<i>GI</i>	Germanie Inférieure
<i>GS</i>	Germanie Supérieure
<i>GN</i>	Gaule Narbonnaise

VIII) Bibliographie

A) Sources et éditions des textes

1) Sources

1. AMMIEN MARCELIN, *Res Gestae*.
2. APULÉE, *Métamorphoses*.
3. ATHÉNÉE DE NAUCRATIS, *Les Deipnosophistes*.
4. AULU GELLE, *Nuits attiques*.
5. AUSONE, *Mosella*.
6. AUSONE, *Ordo urbium nobilium*.
7. CICÉRON, *Contre Pison*.
8. CICÉRON, *De finibus bonorum et malorum*.
9. CICÉRON, *De lege agraria*.
10. CICÉRON, *De Officiis*.
11. CICÉRON, *Verrines*.
12. COLUMELLE, *De re rustica*.
13. DIOCLÉTIEN, *Édit du Maximum*.
14. DION CASSIUS, *Histoire romaine*.
15. FESTUS, *De verborum significatane*.
16. ISOCRATE, *Sur la paix*.
17. JUSTINIEN, *Digeste*.
18. LUCIEN, *Amores*.
19. LUCIEN, *Héraclès*.
20. MARTIAL, *Épigrammes*.
21. *Notitia dignitatum*.
22. OLYMPIODORE, *Sur l'Art sacré*.
23. OVIDE, *Fastes*.
24. OVIDE, *Metamorphoses*.
25. P. MICH, inv. 720 et 1277
26. *PEbers*
27. PÉTRONE, *Satiricon*.
28. PLAUTE, *Aulularia*.
29. PLIN L'ANCIEN, *Naturalis Historia*.

30. PLINE LE JEUNE, *Epistulae*.
31. PLUTARQUE *Œuvres morales. De la musique*.
32. PLUTARQUE, *Alexandre*.
33. PLUTARQUE, *Œuvres morales. Sur l'éducation des enfants*.
34. QUINTILIEN, *Institutions morales*.
35. *Quintus Asconius Pedianus, Commentarii. Orationum Ciceronis. Quinque ennaratio*.
36. *Scholie à Grégoire de Naziance, Lettre XXXVI (Patrologie grecque, XXXVI, p. 914, F 72)*
37. SÉNÈQUE, *Epistulae*.
38. STRABON, *Géographies*.
39. SUÉTONE, *De Grammaticis et rhetoribus*.
40. SUÉTONE, *Vie des douze Césars. Néron*.
41. THÉODOSE, *Code théodosien*.
42. VARRON, *De agricultura*.
43. VARRON, *De lingua latina*.
44. VITRUVÉ, *De Architectura*.

2) Éditions de source

45. CICÉRON, *Les Devoirs. Introduction. Livre I*, texte établi et traduit par TESTARD M., deuxième tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1974 (Collection des Universités de France).
46. GREEN P. H., *The Works of Ausonius*, Oxford, Oxford University Press, 1991.
47. LUCIEN, *Œuvre*. Tome 1. Introduction générale. Opuscules 1-10, texte établi et traduit par BOMPAIRE J., Paris, Les Belles Lettres, 1993 (Collection des Universités de France).
48. *M. Tullii Ciceronis De finibus bonorum et malorum. Libri quinque*, texte établi par Müller C. F. W., Leipzig, 1881.
49. OVIDE, *Les Fastes. Tome I. LIVRES I-III*, texte établi, traduit et commenté par SCHILLING R., Paris, Les Belles Lettres, 1992.
50. *Patrologiae graecae. Tomus XXXVI. S. Gregorius Nazianzenus*, Paris, J.-P. Migne, 1858.
51. PLAUTE, *Comédies. Tome I. Amphityon – Asinaria – Aulularia*, texte établi et traduit par ERNOUT A., Paris, Les Belles Lettres, 1944 (Collection des Universités de France).
52. PLINE L'ANCIEN, *Histoire Naturelle. LIVRE XXIX*, texte établi, traduit et commenté par ERNOUT A., Paris, Les Belles Lettres, 1962 (Collection des Universités de France).

53. *Q. Asconii Pediani Orationum Ciceronis quinque enarratio*, textes rassemblés et brièvement commentés par CLARK A. C., Oxford, E Typographeo Clarendoniano, 1943.
54. QUINTILIEN, *Institution oratoire. Tome I. Livre I*, texte établi et traduit par COUSIN J., Paris, Les Belles Lettres, 1975.
55. SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius. Tome III (livres VIII-XII)*, texte établi par PRÉCHAC F. et traduit par NOBLOT H., Paris, Les Belles Lettres, 1957 (Collection des universités de France).
56. STRABON, *Géographies. Tome II (Livres III et IV)*, texte établi et traduit par LASSERRE F., Paris, Les Belles Lettres, 1966 (Collection des Universités de France).

3) Recueils d'inscriptions

57. BOUCLY J.-L., « Les débuts de l'occupation romaine à Bavai : état de la question » dans *Revue archéologique de Picardie. Les villes de Gaule Belgique du Haut-Empire. Actes du Colloque tenu à Saint-Riquier (Somme) les 22-23-24 octobre 1982*, t. 3-4, 1984, p. 19-25.
58. BOGAERS J. E., *Deae Nehalenniae. Gids bij de tentoonstelling. Nehalennia de Zeeuws godin, zeeland in de Romeinse tijd, Romeinse monumenten uit de Ossterschelde*, Middelburg/Leiden, Koninklijke Zeeusch Genootschap der Wetenschappen/Rijksmuseum van Oudheid, 1971.
59. BOGAERS J. E. et STUART P., *Nehalennia. Römische Steindenkmäler aus der Oosterschelde bei Colijnsplaat*, 2 volumes, Leyde, Rijksmuseum van Oudheden, 2001.
60. CAGNAT R./CNRS, *L'Année épigraphique*, 1888-...
61. CHASTAGNOL A., *Inscriptions Latines de Narbonnaise (ILN). II. Antibes, Riez, Digne*, Paris, Éditions du CNRS, 1992 (*XLIV^e supplément à Gallia*).
62. DESSAU H., *Inscriptionum Latinae Selectae*, Berlin, Weidmann, 1962.
63. *DEUTSCHES ARCHÄOLOGISCHES INSTITUT et RÖMISCH-GERMANISCHE KOMMISSION DES KAISERLICHEN ARCHÄOLOGISCHEN INSTITUTS FRANKFURT A. M., Bericht der Römisch-Germanischen Kommission* (1929, 1939, 1960, 1978), Mayence, von Zabern.
64. *Epigraphic Database Heidelberg*, <https://edh.ub.uni-heidelberg.de/>, page consultée le 17/05/2024.
65. *Epigraphic Database Roma*, <http://www.edr-edr.it/default/index.php>, page consultée le 17/05/2024.
66. ESPÉRANDIEU E., *Recueil des cachets d'oculistés romains*, Paris, Ernest Lezoux, 1983.

67. ESPÉRANDIEU E., *Inscriptions latines de Gaule Narbonnaise*, Paris, E. Leroux, 1929.
68. ESPÉRANDIEU E., *Signacula Medicorum Oculariorum*, Paris, Leroux, 1904.
69. GALASTER B. et GALASTER H., *Die Römischen steinschriften aus Köln. Wissenschaftliche Kataloge des Römisch-Germanischen Museums Köln. Band II*, Cologne, Greven & Bechtold, 1975.
70. GASCOU J. et JANON M., *Inscriptions latines de Narbonnaise (ILN). Fréjus*, Paris, Éditions du CNRS, 1985 (*XLIV^e supplément à Gallia*).
71. GHENT UNIVERSITY (éd.), *Ghent Database of Roman Guilds* ; URL : <https://gdrg.ugent.be/>, page consultée le 03/10/2023.
72. GRUTER J., *Inscriptionum romanarum corpus absolutissimum, ingenio & cura. avspiciis Ios. Scaligeri ac M. Velsari. Accedunt XXIV Scaligeri Indices Item Notae Tyronis ac Senecae, nunquam antehac excusae*, s.l., Bibliopolio Commeliano, 1616.
73. HASEGAWA T., *Les commerçants et les transporteurs dans la société des provinces gauloises et germaniques de l'Empire Romain (Ier siècle avant n. è. – IIIe siècle de n. è.). Annexes et Bibliographie*, thèse de doctorat sous la direction de FRANCE J. en Histoire, langues, littératures anciennes présentée et soutenue publiquement le 27 novembre 2015, Bordeaux, Université de Bordeaux, 2015.
74. HÜBNER E., *Inscriptiones Britanniae Christianae*, Berlin/ Londres, G. Reimer/ Williams and Norgate, 1876.
75. LAZZARO L., *Esclaves et affranchis en Belgique et Germanies romaines d'après les sources épigraphiques*, Besançon/Paris, Annales Littéraires de l'Université de Besançon/Les Belles Lettres, 1993, (*Centre de Recherche d'Histoire Ancienne*, vol. 102).
76. LE BOHEC Y., *Inscription de la cité des Éduens. Inscriptions sur pierre. Inscriptiones Latinae Galliae Lugugunensis (ILGL). 2. Aedui (L.Aed.)*, Barcelone, Université de Barcelone, 2015.
77. MAURIN L., *Inscriptions latines d'Aquitaine (ILA). Santons*, Bordeaux, Centre Pierre Paris, 1994.
78. MOINE N. et MORIN T., *Recueil des inscriptions lapidaires de Reims (= RIRs)*, Reims, Société Archéologique Champenoise, 2016 (*Bulletin de la Société archéologique champenoise*, vol. 109, n. 2).
79. MOMMSEN T., *Corpus inscriptionum Latinarum*, 1863-...
80. *Roman Inscriptions of Britain* ; URL : <https://romaninscriptionsofbritain.org/>, page consultée le 17/05/2024.

81. TERNES C., « Les Inscriptions antiques du Luxembourg » dans *Hémecht. Zeitschrift für luxemburger Geschichte/Revue d'Histoire Luxembourgeoise*, t. 17, fasc. 3-4, 1965.
82. *Vbi erat lupa*, <https://lupa.at/>, page consultée le 17/05/2024.
83. VIDMAN L., *Sylloge inscriptionum religionis Isiacae et Sarapiacae*, Berlin 1969.
84. VOINOT J., *Les cachets à collyres dans le monde romain*, Montagnac, Éditions Monique Mergoil, 1999 (*Monographies instrumentum*, vol. 7).
85. WEILER S. et REINARD P., *Inschriften aus Bitburg und der südlichen Eifel aus der Römerzeit (I.BiER). Katalog und Auswertung*, Bitburg, 2018.
86. WILHELM E., *Pierre sculptée et inscription de l'époque romaine. Catalogue par Eugénie Wilhelm*, Luxembourg, Musée d'histoire et d'art, 1974.
87. WUILLEUMIER P., *Inscriptions latines des Trois Gaules (France)*, Paris, 1963 (XVIIe supplément à *Gallia*).

B) Littérature secondaire

1) Dictionnaires de langue et de français

88. *DicoLatin* ; URL : <https://www.dicolatin.com/>, page consultée le 19/06/2023.
89. Dictionnaire *Le Larousse en ligne*, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais-monolingue>, page consultée le 17/05/2024.
90. Dictionnaire *Le Robert en ligne* : <https://dictionnaire.lerobert.com>, page consultée le 18/05/2022.
91. Dictionnaire *Olivetti* : <https://www.grand-dictionnaire-latin.com/>, page consultée le 03/07/2023.
92. GAFFIOT F. et FLOBERT P., *Le grand Gaffiot : dictionnaire latin-français*, nouvelle édition revue et augmentée par FLOBERT P., Paris, Hachette, 2000.
93. GRÉCO G. et alii, *Gaffiot 2016 : Dictionnaire latin-français*, nouvelle édition revue et augmentée.
94. DE GRUYTER W., *Thesaurus Linguae Latinae*, Walter de Gruyter GmbH, 2024, <https://tll.degruyter.com/>, page consultée le 17/05/2024.

2) Mémoires et cours

95. BOSCHE S., *Die Selbstrepräsentation von Handwerkern und Händlern im Grabkontext in der Provinz Gallia Belgica. Aspekte der Vermittlung sozialer Identität in einer multikulturellen Gesellschaft*, mémoire sous la direction des docteurs Maderna et Panagiotopoulos, Heidelberg, Ruprecht-Karls-Universität Heidelberg, 2015 (*Daidalos: Heidelberger Abschlussarbeiten zur Klassischen Archäologie*).
96. COQUELET C. (professeur), cours *Archéologie de la Gaule romaine* (LARKO2385), dispensé durant l'année académique 2021-2022 à l'UCLouvain (inédit).
97. FLAMENT C. (professeur), cours *Question d'Histoire de l'Antiquité* (LHIST1331), dispensé durant l'année académique 2018-2019 à l'UCLouvain (inédit).
98. DANNEAU J., *Synthèse sur la question cadastrale dans les Trois Gaules sous Auguste*, mémoire dirigé par VAN HAEPEREN F., Louvain-la-Neuve, Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2021 (inédit).
99. HEUZARD D., *Le culte de Mercure dans les trois Gaules et la Germanie inférieure à travers les monuments épigraphiques*, Mémoire de Master - Recherche en Histoire Romaine sous la direction de Madame Rita Compatangelo-Soussignan, Le Mans, Université du Maine, 2016.
100. MACHIN C., *Étude de la céramique du sanctuaire de Deneuvre*, mémoire de maîtrise, Centre Albert Grenier, Université de Nancy II, 1992.
101. WILLEM D., *Le Vilicus d'après Caton, Varron et Columelle*, mémoire présenté en vue de la licence en philologie classique, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain : Faculté de philosophie et lettres, 1978.

3) Monographies et articles

102. ALBOT N., « Montcy-Saint-Pierre. À l'époque gallo-romaine » dans *Revue historique ardennaise*, t. 11, 1904, p. 5-35.
103. ALLÉ F., « Travail et identité professionnelle. Analyse lexicographique des métiers du parfum dans l'Occident romain » dans *L'Antiquité Classique*, t. 79, 2010, p. 199-212.
104. ALLMER A. « Les dieux de la Gaule. I. - Dieux de la Gaule celtique (suite : Inscriptions 1187 à 1190) » dans *Revue épigraphique du Midi de la France*, t. 3, fasc. 84, 1897, p. 450-451.
105. ANDREAU J. et DESCAT R., *Esclave en Grèce et à Rome*, Paris, Hachette, 2006.
106. ANDREAU J., « Deux tessères nummulaires inédites » dans *Revue numismatique*, t. 157 (6^e série), 2001 p. 329-336.

107. ANDREAU J., « Esclavage antique et rentabilité économique » dans *Cahiers du centre de recherches historiques*, t. 34, 2004 ; URL : <https://journals.openedition.org/ccrh/229>, page consultée le 16/05/2024.
108. ANDREAU J., « L'espace de la vie financière à Rome » dans *L'Urbs. Espace urbain et histoire*, Rome, École française de Rome, 1987, p. 157-174.
109. ANDREAU J., « Les esclaves "hommes d'affaires" et la gestion des ateliers et commerces » dans ANDREAU J., FRANCE J. et PITTIA S. (éd.), *Mentalité et choix économiques des Romains*, Bordeaux, 2004, p. 111-127.
110. ANDREAU J., *La banque et les affaires dans le monde romain (IV^e siècle av. J.-C. – III^e siècle ap. J.-C.)*, Paris, Seuil, 2001.
111. ANDREAU J., *La vie financière dans le monde romain : les métiers de manieurs d'argent (IV^e siècle av. J.-C. – III^e siècle ap. J.-C.)*, Rome, École française de Rome, 1987.
112. ANNEQUIN J., « Travail, rente, esclavage dans les sociétés de l'Antiquité. Actes du XXXIV^e Colloque International du GIREA. III Coloquio Internacional del PEFSCEA » dans *Actes du Groupe de Recherches sur l'Esclavage depuis l'Antiquité*, t. 34, 2013, p. 15-29.
113. AUBERT J.-J., « 9 - Law and Life in Roman Harbours » dans ARNAUD P. et KEAY S. (éd.), *Roman port societies: the evidence of inscriptions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020, p. 198-215.
114. AUBERT J.-J., « La gestion des *collegia* : aspects juridiques, économiques et sociaux » dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 10, 1999, p. 49-69.
115. AUBERT J.-J., *Business Managers in Ancient Rome. A Social and Economic Study of Institores, 200 B.C. - A.D. 250*, Leyde/ New York/ Cologne, Brill, 1994.
116. BABELON E. et BLANCHET A., *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale*, Paris, E. Leroux, 1895.
117. BADEL C., « Ivresse et ivrognerie à Rome (II^es av. J.-C. - III^es ap. J.-C.) » dans *Food & History*, t. 4, fasc. 2, 2006, p. 75-89.
118. BEAL J.-C., « La dignité des artisans : les images d'artisans sur les monuments funéraires de Gaule romaine » dans *Dialogues d'histoire ancienne*, t. 26, fasc. 2, 2000, p. 149-182.
119. BÉAL J.-C., « Transporteurs et propriétaires terriens en Gaule romaine : un bilan » dans *Revue archéologique du Centre de la France*, t. 45-46, 2006-2007 ; URL : <http://journals.openedition.org/racf/775>, page consultée le 05/05/2019.

- 120.BEAUJARD B. et HUVELIN H., « Le trésor de Rouen et l'occupation de la Gaule par Carausius » dans *Cahier des Annales de Normandie. Histoire et numismatique en Haute-Normandie*, t. 12-A, 1980, p. 61-91.
- 121.BECKER A., « Saxanus » dans CANICK H. et SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient World*, t. 13 (Sas-Syl), Leiden/Boston, Brill, 2008, col. 42-43.
- 122.BEDON R., *Les villes des Trois Gaules de César à Néron dans leur contexte historique, territorial et politique*, Paris, Picard, 1999.
- 123.BÉMONT C., « À propos des couples mixtes gallo-romains » dans KAHIL L., AUGÉ C. et LINANT DE BELLEFONDS P. (éd.), *Iconographie classique et identités régionales. Paris. 26 et 27 mai 1983*, Athènes/Paris, École française d'Athènes/Diffusion de Boccard, 1986, p. 131-154 (*Bulletin de correspondance hellénique*, supplément 14).
- 124.BENOÎT P. *et alii*, « La pierre de Paris. Méthode d'étude de la pierre à bâtir depuis son extraction jusqu'à sa mise en œuvre » dans *Supplément à la Revue archéologique du centre de la France*, t. 18, 2000, p. 121-158.
- 125.BÉRARD F., « Les corporations de transport fluvial à Lyon à l'époque romaine » dans DONDIN-PAYRE M. et TRAN N. (éd.), *Collegia. Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, Bordeaux, Ausonius Éditions, 2012, p. 135-154.
- 126.BERNHARD H., « Waldfischbach-Burgalben PS » dans CÜPPERS H. (éd.), *Die Römer in Rheinland-Pfalz*, Stuttgart, Theis, 1990, p. 656-659.
- 127.BERTHELET Y. et VAN HAEPEREN F., « Insertion d'Apollon dans des réseaux divins. Réflexions à partir de dédicaces de militaires » dans BERTHELET Y. et VAN HAEPEREN F. (éd.), *Dieux de Rome et du monde romain en réseaux*, Bordeaux, Ausonius Éditions, 2021, p. 35-49.
- 128.BINSFELD W., « Bitburg » dans *Führer zu vor-und frühgeschichtlichen Denkmälern*, t. 33, 1977, p. 118-124.
- 129.BLANCHET H., « Méfitis osque et Méfitis romaine, des sources limpides aux eaux pestilentielles » dans GARNIER R. (éd.), *Loanwords and Substrata, Proceedings of the Colloquium held in Limoges (5th – 7th June, 2018)*, Innsbruck, Institut für Sprachwissenschaft, 2020, p. 89-112.
- 130.BODEL J., « Chapter 15. Slave Labour and Roman Society » dans BRADLEY K. et CATLEDGE P. (éd.), *The Cambridge World History of Slavery. Volume 1. The Ancient Mediterranean World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, p. 311-336.

131. BOGAERS J. E. et GYSSELING M., « Nehalennia, Gimio en Ganuenta » dans *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*, t. 52, 1971, p. 86-92.
132. BOGAERS J. E., « Foreign Affairs » dans HARTLEY B. et WACHER J. (éd.), *Rome and her Northern Provinces. Papers presented to Sheppard Frere in honour of his retirement from the Chair of the Archaeology of the Roman Empire, University of Oxford, 1983*, Gloucester, Université d'Oxford, 1983, p. 13-32.
133. BOGAERS J. E., « Nehalennia en de Epigraphische gegevens » dans BOGAERS J. E. (éd.), *Deae Nehelanniae. Gids bij de tentoonstelling. Nehalennia de Zeeuws godin, zeeland in de Romeinse tijd, Romeinse monumenten uit de Ossterschelde*, Middelburg/Leiden, Koninklijke Zeeusch Genootschap der Wetenschappen/ Rijksmuseum van Oudheid, 1971.
134. BOISSE M., « 918. Épitaphe d'un magister d'une *familia* d'esclaves de Tibère, employés à l'exploitation d'un domaine impérial » dans *Revue épigraphique*, t. 67, 1892, p. 182-183.
135. BONGERS T., « Connectivity in the Scheldt Basin: The role of the river Scheldt in the Roman-era transport network » dans *Digital Classics Online*, t. 6, fasc. 1, 2020, p. 33-58.
136. BONSANGUE M. L. et TRAN N., « Le métier de parfumeur à Rome et dans l'Occident romain » dans BODIOU L., FRÈRE D. et MEHL V. (éd.), *Parfums et odeurs dans l'Antiquité*, Rennes, 2008, p. 253-262.
137. BONSANGUE M. L., « Aspects économiques et sociaux du monde du travail à Narbonne, d'après la documentation épigraphique (I^{er} siècle av. J.-C. - I^{er} siècle ap. J.-C.) » dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 13, 2002, p. 201-232.
138. BONSANGUE M. L., « L'apport de la documentation épigraphique à la connaissance de l'artisanat à Narbonne (fin I^{er} siècle av. J.-C. — I^{er} siècle ap. J.-C.) » dans CHARDRON-PICAULT P. (éd.), *Aspects de l'artisanat en milieu urbain : Gaule et Occident romain, Actes du colloque international d'Autun, 20-22 sept. 2007*, Dijon, Société archéologique de l'Est, 2010, p. 183-194 (*Supplément à la Revue archéologique de l'Est*, vol. 28) ; URL : <https://books.openedition.org/artehis/9069>, page consultée le 15/06/2023.
139. BORAGNO L., *The iron of the Empire: the production of iron made military equipment in the province of Dacia (AD 106-AD 270)*, thèse présentée et soutenue, Le Mans, Le Mans Université, 2021.
140. BOULVERT G., *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain. Rôle politique et administratif*, Naples, Editore Jovene, 1970.

141. BRADLEY K., *Slavery and Society at Rome*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
142. BRESSON A., « Au-delà du primitivisme et du modernisme : Max Weber ou John Nash ? » dans *Pallas. Économies et Sociétés : en Grèce classique et hellénistique*, t. 74, 2007, p. 17-30.
143. BRICAULT L. « Isis myrionyme » dans BERGER C., CLERC G. et GRIMAL N. (éd.), *Hommages à Jean Leclant. III. Études isiaques*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 1994, p. 67-86 (IFAO, vol. 106/3).
144. BRICAULT L., *Les cultes isiaques dans le monde gréco-romain*, Paris, Les Belles Lettres, 2013.
145. BROECKAERT W., *Navicularii et Negotiantes. A prosopographical study of Roman merchants and shippers*, Rhaden, Verlag Marie Leidorf, 2013 (*Pharos. Studien zur griechisch-römischen Antike*, vol. 28).
146. BROECKAERT W., « Efficiency-enhancing strategies in the Roman wine trade: from producer to consumer » dans *Marburger Beiträge zur antiken Handels-, Wirtschafts und Sozialgeschichte*, t. 31, 2013, p. 79-96.
147. BROECKAERT W., « Financial experts in a spider web: a social network analysis of the archives of Caecilius Iucundus and the Sulpicii » dans *Klio*, t. 95, fasc. 2, p. 471-510.
148. BROECKAERT W., « Joining forces: commercial partnerships or *societates* in the early Roman empire » dans *Historia*, t. 61, fasc. 2, 2012, p. 221-253.
149. BROECKAERT W., « Partners in Business: Roman Merchants and the Potential Advantages of being a *collegiatus* » dans *Ancient Society*, t. 41, 2011, p. 221-256.
150. BROECKAERT W., « Sticky fingers: the investment structure of the Spanish oil business » dans *Cahiers Mondes Anciens*, t. 7, 2015 ; URL : <https://journals.openedition.org/mondesanciens/1598>, page consultée le 16/05/2024.
151. BROECKAERT W., « Vertical integration in the Roman economy » dans *Ancient Society*, t. 42, 2012, p. 109-125.
152. BROECKAERT W., « Welcome to the family! Marriage as business strategy in the Roman economy » dans *Marburger Beiträge zur antiken Handels-, Wirtschafts und Sozialgeschichte*, t. 30, 2012, p. 1-18.
153. BRULET R., *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles, Éditions Racine, 2008.
154. BURNAUD Y., *Histoire de la Lorraine. Les temps anciens. 2. De César à Clovis*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1990.

155. BUSSON D., *Paris*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres/ Ministère de la Culture/ Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche/Commission du Vieux Paris/ Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 1998 (*Carte Archéologique de la Gaule*, pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, vol. 75).
156. CARLSEN J., « Saltuarius: A Latin Job Title » dans *Classica et Mediaevalia*, t. 47, 1996, p. 245-254.
157. CARLSEN J., *Vilici and Roman Estate Managers until AD 284*, Rome, « L'Erma » di Brestschneider, 1995.
158. CARRIÉ J.-M. et ROUSSELLE A., *L'Empire romain en mutation des Sévères à Constantin (192-337)*, Paris, Éditions Seuil, 1999.
159. CASSON L., *Ships and Seamanhips*, Princeton, Princeton University Press, 1971 (*Princeton Legacy Library*).
160. CHANTRAINE H., *Freigelassene und Sklaven im Dienst der römischen Kaiser*, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, 1967.
161. CHAPOT V., « Vestiarus » dans DAREMBERG C. et SAGLIO E. (éd.), *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines*, t. 5 (T-Z), Paris, Hachette, 1892, p. 760-761.
162. CHASTIGNOL A., « Considérations sur les gentilices des pérégrins naturalisés romains dans les Gaules et les provinces des Alpes » dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. 1993, 1995, p. 167-183.
163. CHASTIGNOL A., « L'onomastique de type pérégrin dans les cités de la Gaule Narbonnaise » dans *Mélanges de l'école française de Rome*, t. 102, fasc. 2, 1990, p. 573-593.
164. CHASTIGNOL A., « Une firme de commerce maritime entre l'île de Bretagne et le continent gaulois à l'époque des Sévères » dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. 1980-1981, 1982, p. 109-110.
165. CHEVALLIER R., « Un aspect de la personnalité de l'Hercule alpin » dans *CENTRO DI STUDI E DOCUMENTAZIONE SULL' ITALIA ROMANA* (éd.), *Atti del Convegno internazionale sulla comunità alpina nell'Antichità*, t. 7, 1975-1976, p. 137-155.
166. CHOSSENOT M., PINNELLI F. et VALETTE J.-J., « Sur les traces de César pendant la campagne de 57 avant J.-C. (de Besançon au Sabis) : apports de la toponymie, de la cartographie et de l'archéologie » dans BODÉ G. et TAMINE M. (éd.), *Noms des villes, noms des champs. Actes du Colloque d'onomastique d'Arras (octobre 2008)*, Paris,

- Société française d'onomastique, 2014, p. 145-161 (*Actes des colloques de la Société française d'onomastique*, vol. 14).
167. CHOSSENOT R., ESTÉBAN A. et NEISS R. (éd.), *Reims*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres/ Ministère de l'Éducation Nationale/ Ministère de la Recherche/ Ministère de la Culture et de la Communication/ Maison des Sciences de l'Homme, 2010 (*Carte archéologique de la Gaule. Le Nord, Bavay*, pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, vol. 51/2).
 168. CLAUSS M., *Kaiser und Gott. Herrscherkult im römischer Reich*, Stuttgart/Leipzig, K. G. Saur, 1999.
 169. CLERC G., « Personnalité et iconographie d'Isis en Gaule » dans AUFRÈRE S. H. (éd.), *La vallée du Nil et La Méditerranée. Actes du Colloque des 5 et 6 Juin 1998*, Montpellier, Université de Montpellier, 2001, p. 97-110 (*Orientalia Monspaliensia*, vol. 12).
 170. COARELLI F., « La riscoperta del sepolcro degli Hateri. Una base con dedica a Silvano » dans *Studies in Classical Art and Archaeology. A tribute to Peter Heinrich von Blanckenhagen*, New York, J.J Augustin Publisher, 1979, p. 255-269.
 171. COLLARD F. et SAMAMA É. (éd.), *Pharmacopoles et Apothicaires. Les "pharmaciens" de l'Antiquité au Grand Siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006.
 172. CORDIER A., *Sanctuaires et établissements ruraux aux abords de la voie Lyon-Trèves sur le territoire des Lingons*, thèse pour obtenir le grade de docteur, Dijon, Université de Bourgogne, 2015.
 173. CORNU G. (éd.), *Vocabulaire juridique*, Paris, Presses universitaires de France, 1987.
 174. CORVISIER J.-N., « La vieillesse dans le monde antique : aspects démographiques et conséquences sociales » dans *Cahiers des études anciennes*, t. 55, 2018, p. 17-36 ; URL : https://journals.openedition.org/etudesanciennes/1032#_bodyftn44, page consultée le 16/05/2024.
 175. COSME P., « Les fournitures d'armes aux soldats romains » dans DE BLOIS L. et LO CASCIO E. (éd.), *The Impact of the Roman Army (200 B.C. – A.D. 476): Economic, Social, Political, Religious and Cultural Aspects. Proceedings of the Sixth Workshop of the International Network Impact of Empire (Roman Empire, 200 B.C. – A.D. 476), Capri, Italy, March 29-April 2, 2005*, Leyde, Brill, 2007, p. 239-260 (*Impact of Empire*, vol. 6).
 176. CREULY C. et DE MONTAIGLON A., « Séance du 5 Octobre 1870 » dans *Bulletin de la société impériale des Antiquaires de France*, Paris, Secrétariat de la Société impériale des Antiquaires de France/ Dumoulin, 1870, p. 148-150.

- 177.CÜPPER H., « Der Seuerübergang bei Wasserbillig » dans *Führer zu vor-und frühgeschichtlichen Denkmälern*, t. 33, 1977, p. 166-168.
- 178.CÜPPER H., « Priesport-Niederemmel WL » dans CÜPPER H. (éd.), *Die Römer in Rheinland-Pfalz*, Stuttgart, Theis, 1990, p. 523-524.
- 179.CÜPPERS H., « Ausgewählte römische Moselfunde » dans *Trierer Zeischrift: für Geschichte und Kunst des Trierer Landes und seiner Nachbargebiete*, t. 37, 1974, p. 149-173.
- 180.CÜPPERS H., « Bitburg BIT » dans CÜPPERS H. (éd.), *Die Römer in Rheinland-Pfalz*, Stuttgart, Theis, 1990, p. 336-337.
- 181.CÜPPERS H., « Neumagen WL » dans CÜPPERS H. (éd.), *Die Römer in Rheinland-Pfalz*, Stuttgart, Theis, 1990, p. 492-494.
- 182.CÜPPERS H., « Wasserbilligerbrück TR » dans CÜPPERS H. (éd.), *Die Römer in Rheinland-Pfalz*, Stuttgart, Theis, 1990, p. 660.
- 183.D'AMBRA E. et MÉTRAUX G.P.R., « Introduction » dans D'AMBRA E. et MÉTRAUX G.P.R. (éd.), *The Art of Citizens, Soldiers and Freedmen in the Roman World*, Oxford, Archaeopress, 2006, p. I-XVII.
- 184.DANICOURT A., « Étude sur quelques Antiquités trouvées en Picardie » dans *Revue Archéologique. Troisième Série*, t. 7, janvier-juin 1886, p. 65-105.
- 185.DAVID J.-M., « Les *apparitores* municipaux » dans BERRENDONNER C., CÉBILLAC-GERVASONI M. et LAMOINE L. (éd.), *Le quotidien municipal dans l'Occident romain*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2008, p. 391-403.
- 186.DE CLERCQ W. et VAN DIERENDONCK R. M., « Extrema Galliarum. Zeeland en Noordwest-Vlaanderen in het Imperium Romanum » dans *Zeeuws Tijdschrift*, t. 58, fasc. 3-4, 2008, p. 1-34.
- 187.DE ROBERTIS F. M., *Lavoro e lavoratori nel mondo romano*, Bari, Adriatica editrice, 1963.
- 188.DE VRIES J., *La religion des Celtes*, traduit de l'allemand, Paris, Payot, 1963.
- 189.DEININGER J., « Numinibus Augustorum. Anmerkungen zur Datierung der Trierer Bronzeprora » dans *Germania*, t. 44, 1966, p. 138-142.
- 190.DELAMARRE X., « Index de J. Whatmough, *The Dialects Of Ancient Gaul* » dans *VELEIA: revista de prehistoria, historia antigua, arqueología y filología clásicas*, t. 21, 2004, p. 221-287.
- 191.DELAMARRE X., « Notes d'onomastique vieille-celtique » dans *Keltische Forschungen*, t. 5, 2012, p. 99-138.

- 192.DELAMARRE X., *Dictionnaire de la langue gauloise. Une approche linguistique du vieux-celtique continental*, Paris, Éditions Errance, 2003.
- 193.DELAMARRE X., *Nomina celtica antiqua. Noms de personnes celtiques dans l'épigraphie classique*, Paris, Errance, 2007.
- 194.DELAMARRE X., *Noms de lieux celtiques dans l'Europe ancienne (-500/+500). Dictionnaire*, nouvelle édition, Arles, Éditions errance, 2021.
- 195.DELMAIRE R. (éd.), *Le Nord, Bavay*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres/ Ministère de l'Éducation Nationale/ Ministère de la Recherche/ Ministère de la Culture et de la Communication/ Maison des Sciences de l'Homme, 2011 (*Carte archéologique de la Gaule. Le Nord, Bavay*, pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, vol. 59/2).
- 196.DELMAIRE R., « Notes épigraphiques » dans *Revue du Nord*, t. 348, 2002, p. 125-132 (*Revue du Nord. Archéologie de la Picardie et du Nord de la France*, vol. 84).
- 197.DEMAROLLE J., « Epigraphie et iconographie. L'expression de la promotion sociale sur les monuments funéraires de la Gaule Belgique » dans BEDON R. et POLFER M. (éd.), *Être Romain. Hommages in memoriam Ch. M. Ternes*, Remshalden, Verlag Bernhard Albert Greiner, 2007, p. 349-367.
- 198.DEMAROLLE J.-M., « Quatre chefs-lieux de Gaule du nord-et et leurs artisans au Haut-Empire : état des lieux » dans BÉAL J.-C. et GOYON J.-C. (éd.), *Les Artisans dans la Ville antique*, Lyon/Paris, Université Lumière-Lyon 2/Diffusion de Broccard, 2002, p. 151-164 (*Collection Archéologie et Histoire de l'Antiquité*, vol. 6).
- 199.DEMAROLLE J.-M., « Recherches sur le travail du lapicide à partir d'une nouvelle dédicace à Hercule Saxsetanus » dans CHARDRON-PICAULT P. (éd.), *Aspects de l'artisanat en milieu urbain : Gaule et Occident romain, Actes du colloque international d'Autun, 20-22 sept. 2007*, Dijon, Société archéologique de l'Est, 2010, p. 269-279 (*Supplément à la Revue archéologique de l'Est*, vol. 28) ; URL : <https://books.openedition.org/artehis/9069>, page consultée le 15/06/2023.
- 200.DEMAROLLE J.-M., « Retour historiographique sur l'iconographie du quotidien en Gaule » dans LEFEBVRE S. (éd.), *Iconographie du quotidien dans l'art provincial romain. Modèles régionaux. Actes du XIVème colloque international d'art provincial romain. Dijon, 1^{er}-6 juin 2015*, Dijon, Arthéis Éditions, 2017, p. 11-21 (*Suppléments à la Revue archéologique de l'Est*, vol. 44).

- 201.DEMAROLLE J.-M., « Un apprenti à Bliesbruck : retour sur une inscription », dans *Dossiers de l'Archéologie. Le parc archéologique européen de Bliesburck-Reinheim. 2 500 ans d'histoire. Celtes, Gallo-Romains, Francs*, Hors-série t. 24, juin 2013, p. 50-51.
- 202.DEMAROLLE J.-M., « Un corpus en question, l'iconographie lapidaire des métiers en Gaule Belgique » dans POLFER M. (éd.), *L'artisanat romain : évolutions, continuités et ruptures. Italie et provinces occidentales. Actes du 2e colloque d'Erpeldange, 26-28 octobre 2001, organisé par le Séminaire d'études anciennes du Centre universitaire de Luxembourg et Instrumentum*, Montagnac, Éditions Monique Mergoïl, 2001, p. 31-42 (*Monographies Instrumentum*, t. 20).
- 203.DEMOUGIN S., « Des collèges en Gaule Belgique » dans DONDIN-PAYRE M et TRAN N. (éd.), *Collegia : Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, Bordeaux, Ausonius Éditions, 2012, p. 155-164.
- 204.DENIAUX E., « L'artisanat du textile en Gaule, remarques sur quelques inscriptions » dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 6, 1995, p. 195-206.
- 205.DERU X. et GONZÁLEZ VILLAESCUSA R., « Discussion préalable autour du concept de consommation » dans DERU X. et GONZÁLEZ VILLAESCUSA R. (éd.), *Revue du Nord. Hors-série. Consommer dans les campagnes de la gaule romaine. Actes du X^e congrès de l'Association AGER*, Lille, Université Charles-de-Gaulle/Lille-3, 2014, p. 13-19 (*Collection Art et Archéologie*, vol. 21).
- 206.DERU X., « Les transports, leurs coûts et le choix des consommateurs dans le nord de la Gaule » dans RAYNAUD C. (éd.), *Voies, réseaux, paysages en Gaule. Actes du colloque en hommage à Jean-Luc Fiches (Pont-du-Gard, juin 2016)*, Montpellier, Éditions de l'Association de la Revue Archéologique de Narbonnaise, 2021, p. 413-427 (*Supplément à la revue archéologique de Narbonnaise*, t. 49).
- 207.DERU X., HOËT-VAN CAUWENBERGHE C. et LEMAN-DELERIVE G. « Les Nerviens et la résilience ? Un peuple en mutation de l'époque gauloise à l'époque romaine » dans *Revue du Nord*, t. 434, fasc. 1, 2020, p. 19-38.
- 208.DESMULLIEZ J. et MILIS L., *Histoire des provinces françaises du Nord. Tome I. De la Préhistoire à l'an mil*, Dunkerque, Westhoek-Éditions, 1988.
- 209.DIMOPOULOU A., « Medica, Obstetrix, Nutrix : les femmes dans les métiers médicaux et paramédicaux dans l'Antiquité grecque et romaine » dans *Staibi*, t. 49, 1999, p. 273-287.
- 210.DONDIN-PAYRE M. (éd.), *Les noms de personnes dans l'Empire romain. Transformations, adaptation, évolution*, Bordeaux, Diffusion Bocard, 2011 (*Scripta Antiqua*, vol. 33).

- 211.DONDIN-PAYRE M. et TRAN N. (éd.), *Collegia : Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, Bordeaux, Ausonius Éditions, 2012.
- 212.DONDIN-PAYRE M., « Introduction » dans DONDIN-PAYRE M. (éd.), *Les noms de personnes dans l'Empire romain. Transformation, adaptation, évolution*, Bordeaux, Ausonius Éditions, 2011, p. 13-36 (*Scripta Antiqua*, vol. 33).
- 213.DONDIN-PAYRE M., « L'onomastique dans les cités de Gaule centrale » dans DONDIN-PAYRE M. et RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (éd.), *Noms. Identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Courtrai, Le Livre Timperman, 2001, p. 193-341.
- 214.DONDIN-PAYRE M., « Le quotidien institutionnel des cités dans les Trois Gaules » dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 14, 2003, p. 143-153.
- 215.DONDIN-PAYRE M., « Les éléments celtiques dans l'onomastique de Gaule centrale : romanisation et héritage indigène » dans DONDIN-PAYRE M. (éd.), *Les noms de personnes dans l'Empire romain. Transformations, adaptation, évolution*, Bordeaux, Diffusion Bocard, 2011, p. 235-252 (*Scripta Antiqua*, vol. 33).
- 216.DONDIN-PAYRE M., « Magistratures et administrations municipales dans les Trois Gaules » dans DONDIN-PAYRE M. et RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (éd.), *Cités, Municipales, Colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut-Empire romain*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 127-230.
- 217.DONDIN-PAYRE M., CHEW H. et MILLE B., « Un saltuarius dévot de Jupiter Optimus Maximus dans le Mâconnais » dans *Gallia*, t. 67, fasc. 2, 2010, p. 69-98.
- 218.DORCEY P. F., « Silvanus Vilicus ? » dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, t. 79, 1989, p. 293-295.
- 219.DORCEY P. F., *The Cult of Silvanus: a Study in Roman Folk Religion*, Leiden, Brill, 1992.
- 220.DRAGOSTIN R., « Les gentilices italiques en Dacie romaine » dans *Studia Antiqua et Archaeologica*, t. 18, 2012, p. 213-244.
- 221.DUMÉZIL B., *L'empire mérovingien : Ve-VIIIe siècle*, Paris, Passé composé, 2023.
- 222.DUPRAZ E., « Un fragment d'Appius Claudius Caecus (Blänsdorf 3) et la tradition poétique sud-picentine » dans *Lalies*, t. 25, 2005, p. 245-268.
- 223.DUTHOY R., « Recherches sur la répartition géographique et chronologique des termes *sevir augustalis*, *augustalis* et *sevir* dans l'Empire romain » dans *Epigraphische Studien*, t. 11, 1976, p. 183-214.
- 224.DUVAL P.-M., *Les dieux de la Gaule*, nouvelle édition mise à jour et augmentée, Paris, Payot, 1976 (*Petite bibliothèque Payot*, vol. 298).

- 225.EUSKIRCHEN M., « Rosmerta » dans CANICK H. et SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient World*, t. 12 (Prol-Sar), Leiden/Boston, Brill, 2008, col. 740.
- 226.EVANS D. E., *Gaulish Personal Names: A Study of Some Continental Celtic Formations*, Oxford, Clarendon Press, 1967.
- 227.FERDIÈRE A., « La "distance critique" : artisans et artisanat dans l'Antiquité romaine et en particulier en Gaule » dans *publications en ligne de l'UMR Laboratoire Archéologie et Territoire*, Tours, CITERES, 2001, p. 99-130 (*Les petits cahiers d'Anatole*, vol. 1).
- 228.FERDIÈRE A., « Réflexion sur la relativité de la valeur heuristique des sources en histoire économique et sociale pour l'Antiquité : l'exemple des différents artisanats en Gaule romaine » dans CHARDRON-PICAULT P. (éd.), *Aspects de l'artisanat en milieu urbain : Gaule et Occident romain, Actes du colloque international d'Autun, 20-22 sept. 2007*, Dijon, Société archéologique de l'Est, 2010, p. 163-172 (*Supplément à la Revue archéologique de l'Est*, vol. 28) ; URL : <https://books.openedition.org/artehis/9069>, page consultée le 15/06/2023.
- 229.FERDIÈRE A., *Les Gaules (Provinces des Gaules et Germanies, Provinces Alpines) : IIe siècle av.- Ve siècle ap. J.-C.*, Paris, Armand Colin, 2005.
- 230.FERDIÈRES A., « La place de l'artisanat en Gaule romaine du Centre, Nord-Ouest et Centre-Ouest (province de Lyonnaise et cités d'Aquitaine septentrionale) » dans *Revue suisse d'art et d'archéologie*, t. 65, fasc. 1-2, 2008, p. 43-46.
- 231.FEUGÈRE M., *Les armes des Romains de la République à l'Antiquité tardive*, Paris, Éditions Errance, 2002.
- 232.FEUVRIER-PRÉVOTAT C. *et alii*, « Vie économique et sociale » dans CHOSSENOT R., ESTÉBAN A. et NEISS R. (éd.), *Reims*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres/ Ministère de l'Éducation Nationale/ Ministère de la Recherche/ Ministère de la Culture et de la Communication/ Maison des Sciences de l'Homme, 2010, p. 103-131 (*Carte archéologique de la Gaule. Le Nord, Bavay*, pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, vol. 51/2).
- 233.FEZZI L., « Forme di protesta dei lavoratori nel mondo romano » dans MARCONE A. (éd.), *Storia del lavoro in Italia. L'età romana. Liberi, semiliberi e schiavi in una società premoderna*, Rome, Castelvechi, 2016, p. 204-224.
- 234.FIEBIGER O., « Sagum » dans WISSOWA G., KROLL W. et WITTE K. (éd.), *Paulys Real-Encyclopädie der Alterumswissenschaft*, deuxième série (R-Z), deuxième demi-

- volume (Saale-Sarmathon), Stuttgart, J.B.Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1920, col. 1754-1755.
- 235.FISHWICK D., *The Imperial Cult in the Latin West. Studies in the Ruler Cult of the Western Provinces of the Roman Empire. II. 1*, Leyde, Brill, 1991.
- 236.FLOTTÉ P. et FUCHS M., *La Moselle*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres/ Ministère de l'Éducation Nationale/ Ministère de la Recherche/ Ministère de la Culture et de la Communication/ Département de la Moselle/ Maison des Sciences de l'Homme, 2004 (*Carte Archéologique de la Gaule*, pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, vol. 57/1).
- 237.FRANCE J., « Le personnel subalterne de l'administration financière et fiscale dans les provinces des Gaules et des Germanies » dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 2000, t. 11, p. 193-221.
- 238.FRELUT A., *Le culte des divinités féminines en Gaule Belgique et dans les Germanies sous le Haut-Empire romain. Volume 2*, Bordeaux, Ausonius, 2022.
- 239.FREU C., « Écrire l'histoire du travail aujourd'hui. Le cas de l'Empire romain (note critique) » dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, t. 73, fasc. 1, 2018, p. 161-184.
- 240.FREU C., « L'identité sociale des membres des collèges professionnels égyptiens (I^{er}-VI^e s. p.C.) » dans DONDIN-PAYRE M. et TRAN N. (éd.), *Collegia : Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, Bordeaux, Ausonius Éditions, 2012, p. 229-246.
- 241.FRÉZOULS E., « Déplacements à l'intérieur des provinces occidentales sous le Haut-Empire : quelques exemples » dans *Ktèma : civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques*, t. 14, 1989, p. 123-138.
- 242.FRÉZOULS E., « Les noms de métiers dans l'épigraphie de la Gaule et de la Germanie romaine » dans *Ktèma : civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques*, t. 16, 1991, p. 33-72.
- 243.FUCHS E., Manuel d'ophtalmologie, Paris, G. Carré, 1892, p. 524-525 ; URL : http://cdigital.dgb.uanl.mx/la/1030020917/1030020917_046.pdf, page consultée le 16/05/2024.
- 244.FUCHS E., Manuel d'ophtalmologie, troisième édition, traduit par L. Leplat et C. Lacompte, Paris, G. Steinheil, 1906, p. 104-105 ; URL : http://cdigital.dgb.uanl.mx/la/1020058484/1020058484_017.pdf, page consultée le 16/05/2024.
- 245.GAILLARD J., *Approche de la littérature latine. Des origines à Apulée*, Paris, Éditions Nathan, 1992.

246. GARNSEY P., *Non-Slave Labour in the Greco-Roman World*, Cambridge, The Cambridge Philological Society, 1980 (volume supplémentaire 6).
247. GAVRIELATOS A., *Names on Gallo-Roman Terra Sigillata (1st-3rd c. A.D.)*, thèse soumise pour le grade de docteur en Philosophie, Leeds, Université de Leeds, 2012.
248. GIGON O., « Poseidonios » dans ANDERSEN C. et alii (éd.), *Lexikon der Alten Welt*, Tübingen/Zurich, Klaus Bartels und Ludwig Huber, 1965, col. 2420-2421.
249. GIZEWSKI C., « Adiutor » dans CANICK H. et SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of Ancient World. Antiquity*, t. 1 (A-Ari), Brill, Leyde/Boston, 2002, col. 139-140.
250. GONZALES A., « Globalisation économique, esclavage et dynamique agricole dans le *De re rustica* de Columelle » dans HERMANN-OTTO E., SIMONIS M. et TREFZ A. (éd.), *Sklaverei und Zwangsarbeit zwischen Akzeptanz und Widerstand*, Olms, Hildesheim, 2011, p. 45-59.
251. GOSE E., « Niedaltdorf in römischer Zeit » dans LEHNERT A. (éd.), *Festschrift aus Anlass des 50jährigen Bestehens des Dillinger Realgymnasiums und der Einweihung des Neubaus in der Dr.-Prior-Strasse*, Dillingen, Druckhaus Emmerich GmbH., 1953, p. 291-296.
252. GOSE E., « Weihetäfelchen an Minerva » dans *Trierer Zeitschrift. Vierteljahrshefte für Geschichte und Kunst des Trierer Landes und seiner Nachbargebiete*, t. 8, 1933, p. 27-28.
253. GOUDINEAU C., « Les provinces de Gaule. Problème d'histoire et de géographie » dans MACTOUX M.-M. et GENY É. (éd.), *Mélanges Pierre Lévêque. 5. Anthropologie et société*, 9 tomes, Paris, Les Belles Lettres, 1990, p. 161-176.
254. GRAF F., « Iuppiter. Cult and Myth » dans CANICK H. et SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient World*, t. 6 (Hat-Jus), Leiden/Boston, Brill, 2005, col. 1111-1116.
255. GREEN M.-J., *Dictionnary of Celtic Myth and Legend*, Londres, Thames & Hudson Ltd, 1992.
256. GUYONVARC'H C.-J., « Les anthroponymes gaulois de la tablette d'exécration de Rom » dans *Ogam*, sept 1962, p. 458-466.
257. GUYONVARC'H C.-J., *Magie, médecine et divination chez les Celtes*, Paris, Payot, 1977.
258. GVOZDEVA I. A., « Император Август – Государственный Деятель И Юрист » dans *Вестник Российского университета дружбы народов*, t. 7, fasc. 1, 2015 (Всеобщая история).

- 259.GYSSELING M., « 2. Etymologie » dans *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*, t. 52, 1971, p. 82-85.
- 260.HABEL P., « Actor. 2 » dans WISSOWA G., *Paulys Real-encyclopädie der classischen Alterumswissenschaft*, première série, t. 1 (Aal-Alexandros), Stuttgart, J. B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1893, col. 326-330.
- 261.HABEL P., « Adiutor » dans WISSOWA G. (éd.), *Paulys Real-Encyclopädie der Classischen Alterumswissenschaft*, première série, t. 1 (Aal-Alexandros), Stuttgart, J. B. Metzlerscher Verlag, 1983, nouvelle édition, col. 364-366.
- 262.HALBWACHS V. T., « Institutores » dans CANICK H. et SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of Ancient World. Antiquity*, t. 6 (Hat-Jus), Brill, Leyde/Boston, 2005, col. 836.
- 263.HAMM G., *La Meurthe et Moselle*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres/ Ministère de l'Éducation Nationale/ Ministère de la Recherche/ Ministère de la Culture et de la Communication/ Conseil Général de la Meurthe-et-Moselle/ Maison des Sciences de l'Homme, 2004 (*Carte Archéologique de la Gaule*, pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, vol. 54).
- 264.HANSON J. W., ORTMAN S. G. et LOBO J., « Urbanism and the division of labour in the Roman Empire » dans *J R Soc Interface*, t. 14 (136), Novembre 2017, p. 1-12.
- 265.HASEGAWA T., *Les commerçants et les transporteurs dans la société des provinces gauloises et germaniques de l'Empire Romain (Ier siècle avant n. è. – IIIe siècle de n. è.)*, thèse de doctorat sous la direction de J. France en Histoire, langues, littératures anciennes présentée et soutenue publiquement le 27 novembre 2015, Bordeaux, Université de Bordeaux, 2015.
- 266.HASSALL M., « Britain and the Rhine Provinces: Epigraphic Evidence of Roman Trade » dans DU PLAT TAYLOR J. et CLEERE H. (éd.), *Roman Shipping and Trade: Britain and the Rhine Provinces*, Londres, *Council for British archaeology*, 1978, p. 41-48.
- 267.HENRICH P. et KRIER J., « Der römische vicus Ricciacus / Dalheim (Luxemburg) » dans HEISING A. (éd.), *Neue Forschungen zu zivilen Kleinsiedlungen (vici) in den römischen Nordwest-Provinzen. Akten der Tagung Lahr 21. - 23.10.2010*, Bonn, Verlag Dr. Rudolf Habelt, 2013, p. 119-136.
- 268.HEŘMÁNKOVÁ P., KAŠE V et SOBOTKOVA A., « Inscriptions as data: digital epigraphy in macro-historical perspective » dans *Journal of Digital History*, t. 1, fasc. 1, 2021, p. 99-141.

- 269.HERZOG R., *Aus der Geschichte des Bankwesens im Altertum, Tesserae nummulariae*, Giessen, Wlaler De Gruyter, 1919.
- 270.HEURGON J., « L'inscription de Tibère à Bavai » dans *L'Antiquité classique*, t. 17, fasc. 1, 1948, p. 323-330.
- 271.HOËT-VAN CAUWENBERGHE C., « "Rien ne se perd, tout se transforme". Réflexions sur le remploi des supports inscrits dans le monde romain et particulièrement en Gaule Belgique » dans *Revue du Nord*, t. 403, fasc. 5, 2013, p. 277-297.
- 272.HOËT-VAN CAUWENBERGHE C., « Un bloc épigraphique découvert dans les murailles de Bavai et le bouclier des Amazones » dans *Revue du Nord*, t. 5, 2007, p. 49-59.
- 273.HURSCHMANN R. « Sagum » dans CANICK H. et SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient World*, t. 12 (Prol-Sar), Leiden/Boston, Brill, 2008, col. 867.
- 274.IMMERZEEL M., « Profession : *Negotiator allecarius*. Fabrication et commerce de sauce de poissons dans le Nord-Ouest de l'Empire romain » dans *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*, t. 70, 1990, p. 183-192.
- 275.INWOOD B., « Poseidonius (Ποσειδώνιος/Poseidonios) [3] » dans CANICK H. et SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient World. Antiquity*, t. 11 (PHI-PROK), Leiden/Boston, Brill, 2007, col. 683-687.
- 276.JAMES E., « Childéric, Syagrius et la disparition du royaume de Soissons » dans *Revue archéologique de Picardie*, t. 3-4. Actes des VIII^e journées internationales d'archéologie mérovingienne de Soissons (19-22 Juin 1986), 1988, p. 9-12.
- 277.JOSHEL S.R., *Work, identity and legal status at Rome: a study of the occupational inscriptions*, Norman-London, University of Oklahoma Press, 1992 (*Oklahoma series in classical culture*, vol. 11).
- 278.JUFER N. et LUGINBÜHL T., *Répertoire des dieux gaulois. Les noms des divinités celtiques connus par l'épigraphie, les textes antiques et les toponymie*, Paris, Éditions Errance, 2001.
- 279.JULIA D., « Les monuments funéraires en forme de demi-cylindre dans la province romaine de Tarragonaise » dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t. 1, 1965, p. 29-72.
- 280.KAKOSCHKE A., *Die personennamen in der römischen Provinz Gallia Belgica*, Olms, Hildesheim, 2010 (*Alpha-Omega*, vol. 255).
- 281.KALMEIJER C. A., « Nehalennia de Leidsvrouwe » dans *Westerheem*, t. 22, fasc. 3, juin 1973, p. 108-117.
- 282.KAŠE V., HEŘMÁNKOVÁ P., SOBOTKOVÁ A., « Classifying Latin Inscriptions of the Roman Empire: A machine-learning approach » dans EHRMANN M. *et alii* (éd.),

- Computational Humanities Research 2021: Proceedings of the Conference on Computational Humanities Research 2021 Amsterdam, The Netherlands, November 17-19, 2021*, CEUR-WS, 2021, p. 123-135.
- 283.KAŠE V., HEŘMÁNKOVÁ P. et SOBOTKOVÁ A., « Division of labor, specialization and diversity in the ancient Roman cities: A quantitative approach to Latin epigraphy » dans *PLoS One*, t. 17, fasc. 6, 2022 ; URL : <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0269869>, page consultée le 16/05/2024.
- 284.KAUFMAN D. B., « Roman Tailors and Clothiers » dans *The Classical Weekly*, t. 25, fasc. 23, 1932, p. 182.
- 285.KIRCHER-DURAND C., « Les noms latins en -nus, -na, -num. Étude morpho-sémantique et historique d'une catégorie dérivationnelle du latin classique » dans *L'information grammaticale*, t. 16, 1983, p. 41-47.
- 286.KNIGHT J. K., « An Inscription from Bavai and the Fifth-Century Christian Epigraphy of Britain » dans *Britannia*, t. 41, Novembre 2010, p. 283-292.
- 287.KOLB A., « Epigraphy as a source on Ancient Technology » dans ERDKAMP P. et VERBOVEN K. (éd.), *Structure and Performance in the Roman Economy. Models, Methods and Case Studies*, Bruxelles, Éditions Latomus, 2015, p. 223-238.
- 288.KORNEMANN E., « Scriba » dans WISSOWA G., KROLL W. et WITTE K. (éd.), *Paulys Real-encyclopädie der classischen Alterumswissenschaft*, deuxième série (R-Z), troisième demi-volume 3 (Sarmatia-Selinus), Stuttgart, J. B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1921, col. 848-857.
- 289.KRIER J., « 4. Die Blütezeit », « 5. Handel und Gewerbe » et « 10. Die Spätantike » sur *Ricciacus Frënn Asbl* ; URL : <https://www.ricciacus.lu/de/Archeoparc-Dalheim/Vicus-Ricciacus>, pages consultées le 16/02/2024.
- 290.KRIER J., « Ad confluentem Surae et Mosellae: Suromagus. Der römische Vicus von Wasserbillig » dans *Mertert Wasserbillig. Band 1. Eine Zeitreise durch unsere Gemeinde*, Remich, Gemeindeverwaltung Mertet, 2013, p. 252-260.
- 291.KRIER J., « *Deae Fortunae ob salutem imperi* : nouvelles inscriptions de Dallheim (Luxembourg) et la vie religieuse d'un vicus du nord-est de la Gaule à la veille de la tourmente du III^e siècle » dans *Gallia*, t. 68, fasc. 2, 2011, p. 313-340.
- 292.KRIER J., « Neue Zeugnisse der Götterverehrung aus dem römischen Vicus Dalheim » dans *Hémecht*, t. 44, 1992, p. 55-82.

- 293.KRÜGER E., « Einleitung » dans VON MASSOW W. (éd.), *Die Grabmäler von Neumagen*, Berlin/Leipzig, Walter de Gruyter & Co., 1932, p. 3-7.
- 294.KÜBLER B., « Lictor » dans WISSOWA G. et KROLL W. (éd.), *Paulys Real-encyclopädie der classischen Alterumswissenschaft*, première série, t. 25 (Libanos-Lokris), Stuttgart, J. B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1926, col. 508-518.
- 295.LACROIX J., *Les noms d'origine gauloise : la Gaule des activités économiques*, Paris, Errance, 2005.
- 296.LAES C., « Child Slaves at Work in Roman Antiquity » dans *Ancient Society*, t. 38, 2008, p. 235-283.
- 297.LASSÈRE J.-M., *Manuel d'épigraphie romaine. Tome I*, 3^e édition revue et mise à jour, Paris, Picard, 2011 (Antiquité/Synthèses, vol. 8).
- 298.LAUBRY N., *Tombeaux et épitaphes de Lyonnaise. Recherches sur le paysage funéraire d'une province de Gaule romaine (Ier-IIIe siècle apr. J.-C.)*, Paris, Hermann, 2021 (*Histoire et Archéologie*).
- 299.LAURELUT C. (éd.), *Charleville-Mézières (Ardennes), « rue de Castrice - rue des Noires Terres »*. Une agglomération secondaire méconnue : la ville antique de Castrice (Montcy-Saint-Pierre), Metz, Inrap Grand Est Nord, 2012.
- 300.LE BLAY F., « Portrait du philosophe en artiste ou de la philosophie considérée comme l'un des Beaux-Arts » dans PIGEAUD J. (éd.), *Les Arts quand ils se rencontrent*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 45-59 ; URL : <https://books.openedition.org/pur/39546?lang=fr#ftn16>
- 301.LE BOHEC Y. (éd.), *Les légions de Rome sous le Haut- Empire. Tome I. Actes du Congrès de Lyon (17-19 septembre 1998)*, Lyon, Diffusion de Bocard, 2000, (*Collection du Centre d'Études Romaines et Gallo-Romaines. Nouvelle série*, vol. 20).
- 302.LE BOHEC Y., « Épigraphie et métiers chez les Éduens et les Lingons pendant le Haut-Empire » dans CHARDRON-PICAULT P. (éd.), *Aspects de l'artisanat en milieu urbain : Gaule et Occident romain, Actes du colloque international d'Autun, 20-22 sept. 2007*, Dijon, Société archéologique de l'Est, 2010, p. 173-182 (*Supplément à la revue de l'Est*, vol. 28) ; URL : <https://books.openedition.org/artehis/9069>, page consultée le 15/06/2023.
- 303.LE GUENNEC M.-A., *Aubergistes et clients. L'accueil mercantile dans l'Occident romain (III^e siècle av. J.-C. – IV^e siècle apr. J.-C.)*, Rome, École française de Rome, 2019.
- 304.LE ROUX F. et GUYONVARC'H C.-J., *Les Druides*, 4^e édition, Rennes, Ouest-France, 1986.

- 305.LE ROUX F., « Le dieu celtique aux liens de l'Ogmios de Lucien à l'Ogmios de Dürer » dans *Ogam*, t. 12, 1960, p. 209-234.
- 306.LE ROUX P., *La toge et les armes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011 (*Collection Histoire*).
- 307.LECLANT J., « La diffusion des cultes isiaques en Gaule » dans BRICAULT L. (éd.), *Isis en Occident. Actes du 11^e colloque international sur les études isiaques. Lyon III. 16-17 mai 2002*, Leyde/Bonstou, Brill, 2004, p. 95-105.
- 308.LEFÈVRE F., « Représentations du travail à Reims à l'époque gallo-romaine » dans Marcilloux P., *Le travail en représentations. Actes du 127^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, « Le travail et les hommes », Nancy, 2002*, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2005, p. 153-164 (*Actes du Congrès national des sociétés savantes*, vol. 127).
- 309.LEJEUNE O. *et alii*, « Le cadre naturel du site de la ville de Reims » dans CHOSSENOT R., ESTÉBAN A. et NEISS R. (éd.), *Reims*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres/ Ministère de l'Éducation Nationale/ Ministère de la Recherche/ Ministère de la Culture et de la Communication/ Maison des Sciences de l'Homme, 2010, p. 49-53 (*Carte archéologique de la Gaule. Le Nord, Bavay*, pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, vol. 51/2).
- 310.LÉMAN P., « À propos d'une inscription chrétienne de Bavay (Nord), éléments d'historiographie et de topographie de la capitale de la cité des Nerviens » dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. 2004-2005, 2011, p. 96-101.
- 311.LETTA C., *Tra umano e divino. Forme e limiti del culto degli imperatori nel mondo romano*, Lugano, Agorà & Co., 2021 (*La Casa dei Sapienti*, vol. 3).
- 312.LEVEAU P., « Inégalités régionales et développement économique dans l'Occident romain (Gaule, Afrique et Hispanie) » dans BOST J.-P., RODDAZ J.-M. et TASSAUX F. (éd.), *Itinéraire de Saintes à Dougga. Mélanges offerts à Louis Maurin*, Bordeaux, Ausonius Éditions, 2003, p. 327-353 (*Collection mémoire*, vol. 9).
- 313.LHOTE-BIROT M.-C., « Le culte de Mercure et Rosmerta à Toul » dans *Études Toulouses*, t. 181, 2022, p. 29-34.
- 314.LIS C. et SOLY H., « Work, Identity and Self-representation in the Roman Empire » dans VERBOVEN K et LAES C. (éd.), *Work, Labour and Professions in the Roman World*, Leiden/Boston, Brill, 2017, p. 262-289.
- 315.LIS C. et SOLY H., *Worthy Efforts: Attitudes to Work and Workers in Pre-Industrial Europe*, Leyde, Brill, 2012.

- 316.LOICQ J, « Le dieu Ogmios et le nom de l'Ogam » dans *Études celtiques*, t. 29, 1992, p. 476-478.
- 317.LOUWE KOOIJMANS L. P., « De Nehalenniatempel te Colijnsplaat. Onderzoeksmethode en vondstomstandigheden » dans BOGAERS J. E. (éd.), *Deae Nehelanniae. Gids bij de tentoonstelling. Nehalennia de Zeeuws godin, zeeland in de Romeinse tijd, Romeinse monumenten uit de Ossterschelde*, Middelburg/Leiden, Koninklijke Zeeusch Genootschap der Wetenschappen/ Rijksmuseum van Oudheid, 1971, p. 11-21.
- 318.LUBOTSKY A. et STAROSTIN G., *Indo-European Etymological Dictionary - Indogermanisches Etymologisches Woerterbuch (JPokorny). A Proto-Indo-European Language Lexicon, and an Etymological Dictionary of Early Indo-European Languages*, base de données gérée par l'Asociación Cultural Dnghu, 2013, <https://academiaprisca.org/indoeuropean.html>, page consultée le 30/06/2023.
- 319.LUCIANI F., « Cittadini come domini, cittadini come patroni. Rapporti tra serui publici e città prima e dopo la manomissione » dans DONDIN-PAYRE M. et TRAN N. (éd.), *Esclaves et maîtres dans le monde romain. Expression épigraphique de leurs relations*, Rome, École française de Rome, 2016, p. 45-64.
- 320.LUIK M., « Kunsthandwerkliche produktion im Römischen Trier » dans BÉAL J.-C. et GOYON J.-C. (éd.), *Les Artisans dans la Ville antique*, Lyon/Paris, Université Lumière-Lyon 2/Diffusion de Broccard, 2002, p. 139-150 (*Collection Archéologie et Histoire de l'Antiquité*, vol. 6).
- 321.LUTZ M., *La Moselle gallo-romaine*, Nancy, Société d'Histoire et d'Archéologie de Lorraine. Section de Sarrebourg, 1991.
- 322.MACMULLEN R., « Three Notes on Imperial Estates » dans *The Classical Quarterly*, t. 12, fasc. 2, novembre 1962, p. 277-282.
- 323.MANO S., « Contrepoint. Identités féminines/identités professionnelles : la désignation des métiers de femmes dans la Rome ancienne » dans HANNE G. et DE LARIVIÈRE C. J. (éd.), *Noms de métiers et catégories professionnelles*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2010, p. 21-40.
- 324.MARCONI A. (éd.), *Storia del lavoro in Italia. L'età romana. Liberi, semiliberi e schiavi in una società premoderna*, Rome, Castelvechi, 2016.
- 325.MARIMON RIBAS P., *Entre el Mediterráneo y el limes germánico: el río Ródano como factor de comunicación e integración económica*, thèse doctorale sous la direction de Remesal Rodríguez J. et la codirection de Revilla Calvo V., Barcelone, Université de Barcelone, 2017.

326. MARROU H.-I., *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, sixième édition revue et corrigée, Paris, Éditions du Seuil, 1965.
327. MARTIN J.-P., « Conclusion » dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 13, 2002, p. 311-312.
328. MATHIEU-COLAS M., *Dictionnaire des noms de divinités*, 2014 ; URL : <https://shs.hal.science/file/index/docid/1032169/filename/Ndivin.pdf>, page consultée le 16/05/2024.
329. MATIJAŠIČ R. et TASSAUX F., « Liber et Silvanus » dans DELPLACE C. et TASSAUX F. (éd.), *Les cultes polythéistes dans l'adriatique romaine*, Pessac, Ausonius Éditions, 2000, p. 65-117 (*Études*, vol. 4).
330. MATIJEVIC K., « Hercules Saxanus : Germanisch, keltisch oder römisch? » dans MATIJEVIC K. (éd.), *Kelto-Römische Gottheiten und ihre Verehrer. Akten des 14. F.E.R.C.AN.-Workshops Trier, 12.-14. Oktober 2015*, Rahden, Verlag Marie Leidorf, p. 41-73 (*Pharos*, t. 39).
331. MAYER E., *The Ancient Middle Classes: Urban Life and Aesthetics in the Roman Empire, 100 BCE–250 CE*, Cambridge, Harvard University Press, 2012.
332. McMANUS D., *A Guide to Ogam*, Maynooth, An Sagart, 1997.
333. MEIGGS R., *Trees and timber in the Ancient Mediterranean World*, Oxford, Clarendon Press, 1982.
334. MERTEN H., « Einleitung » dans MIRON A. (éd.), *Das gallorömische Quellheiligtum von Ihn (Kreis Saarlouis)*, Saarbrücken, Staatlichen Konservatoramt Saarbrücken, 1994, p. 7-14 (*Bericht der Staatlichen Denkmalpflege im Saarland Abteilung Bodendenkmalpflege*, vol. 2).
335. METZLER J. et ZIMMER J., « Beiträge zur Archäologie von Dalheim » dans *Hémecht*, t. 30, 1978, p. 351-382.
336. MEYERS W., *L'administration de la province romaine de Belgique*, Bruges, De Tempel, 1964 (*Dissertationes archaeologicae Gandenses*, vol. 3).
337. MOINE N. et MORIN T., « Heurs et malheurs des collections archéologiques rémoises. Les inscriptions métalliques de Durocortorum » dans *Travaux de l'Académie Nationale de Reims. Mélanges académiques*, t. 180, 2013, p. 3-50.
338. MOITREUX G., MALIGORN Y. et ÉVEILLARD J.-Y., « Sur quelques témoignages du culte herculéen en Gaule » dans *Latomus*, t. 62, fasc. 3, juillet-septembre 2003, p. 574-597.
339. MOITRIEUX G., « Deneuvre : une bourgade sanctuaire » dans *Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, t. 647, 1997, p. 93-106.

340. MOITRIEUX G., *Hercules Salutaris. Hercule au sanctuaire de Deneuvre (Meurthe-et-Moselle)*, Nancy, Presses université de Nancy, 1992.
341. MONTEIX N., « De "l'artisanat" aux métiers. Quelques réflexions sur les savoir-faire du monde romain à partir de l'exemple pompéien » dans MONTEIX N. et TRAN N. (éd.), *Les savoirs professionnels des gens de métier. Études sur le monde du travail dans les sociétés urbaines de l'empire romain*, Naples, Centre Jean Bérard, 2011, p. 7-26.
342. MOREILLON F., « La pomme : féminité et renaissance » dans *La chaîne d'union*, t. 71, fasc. 1, 2015, p. 48-57.
343. MORSCHER NIBERGALL J. et REDDÉ M., « Trèves/Augusta Treverorum, cité des Trévires : les premiers temps de la ville » dans *Gallia. Archéologie des Gaules*, t. 72, fasc. 1, 2015, p. 261-268.
344. MOWAT R., intervention dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1880, p. 126-129.
345. NAVARRO CABALLERO M., GORROCHATEGUI J. et VALLEJO RUIZ J. M., « L'onomastique celtibère : de la dénomination indigène à la dénomination romaine » dans DONDIN-PAYRE M. (éd.), *Les noms de personnes dans l'Empire romain*, Bordeaux/ Paris, Ausonius Éditions/ Diffusion de Bocard, 2011, p. 189-176.
346. NEISS R. *et alii*, « Histoire, développement et urbanisme » dans CHOSSENOT R., ESTÉBAN A. et NEISS R. (éd.), *Reims*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres/ Ministère de l'Éducation Nationale/ Ministère de la Recherche/ Ministère de la Culture et de la Communication/ Maison des Sciences de l'Homme, 2010, p. 61-100 (*Carte archéologique de la Gaule. Le Nord, Bavay*, pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, vol. 51/2).
347. NICAISE A., « L'archéologie. Son domaine et son influence sur les progrès matériels et moraux du XIXe siècle » dans *Journal de la société statistique de Paris*, t. 35, 1894, p. 263-272.
348. NICOLAS D. *et alii*, *Les Ardennes*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres/ Ministère de l'Éducation Nationale/ Ministère de la Recherche/ Ministère de la Culture et de la Communication/ Maison des Sciences de l'Homme, 2011 (*Carte archéologique de la Gaule. Le Nord, Bavay*, pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, vol. 8).
349. NICOLET C., *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Paris, Gallimard, 1979.

350. NIELSEN H., *Ancien Ophtalmological Agents. A Pharmaco-historical Study of the Collyria and Seals for Collyria Used During Roman Antiquity, as Well as of the Most Frequent Components of the Collyria*, Odense, Odense University Press, 1974.
351. OLESON J. P. (éd.), *The Oxford Handbook of Engineering and Technology in the Classical World*, Oxford, Oxford University Press, 2008.
352. OLMSTED G., *The Gods of the Celts and the Indo-Europeans*, Innsbruck, Innsbrucker Beiträge zur Kulturwissenschaft-Archaeolingua, 1994 (*Sonderheft*, vol. 92).
353. OMBRETTA CUNEO P., « Économie et droit héréditaire dans quelques constitutions du Code Théodosien » dans CROGIEZ-PÉTREQUIN S. et JAILLETTE P. (éd.), *Société, économie, administration dans le code théodosien*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012, p. 369-389 (*Histoire et civilisations*).
354. OS C., « Grégoire de Tours historien ? » dans CAROZZI C. et TAVIANI-CAROZZI H. (éd.), *Faire l'événement au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2007, p. 201-218.
355. OUZOULIAS P., « Nos natura non sustinet. À propos de l'intensification agricole dans quatre terroirs du nord des Gaules » dans *Gallia*, t. 71, fasc. 2, 2014, p. 307-328.
356. PARDON-LABONNELIE M., « La préparation des collyres oculistiques dans le monde romain » dans COLLARD F. et SAMAMA É. (éd.), *Pharmacopoles et apothicaires. Les « pharmaciens » de l'Antiquité au Grand Siècle. Actes des rencontres d'histoire de la médecine, des pratiques et des représentations sociales dans les sociétés anciennes, Troyes, 20-21 janvier 2006*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 41-58.
357. PARDON-LABONNELIE M., « Du savoir au savoir-faire : l'oculistique, une "spécialité" médicale gallo-romaine » dans LE BLAY F. (éd.), *Transmettre les savoirs dans les mondes hellénistique et romain. Actes du colloque intitulé « Doctrinarum Disciplina. La transmission des savoirs dans le monde hellénistique et romain »*, Nantes, Université de Nantes, 22-24 mars 2007, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 133-153 (*Histoire*).
358. PARDON-LABONNELIE M., « Le 346^e Cachet à collyres » sur *CNRS image*, vidéo réalisée en collaboration avec M. Dalaise, 2016 ; URL : <https://images.cnrs.fr/video/4858>, page consultée le 12/04/2024.
359. PARDON-LABONNELIE M., CAVÉ M. et TROUBLARD A., « Un nouveau cachet à collyres découvert à Reims / *Durocortorum* » dans *Gallia*, t. 79, fasc. 1, 2022, p. 343-350.

360. PARDON-LABONNELIE M., SPAZIĆ-DURIĆ D. et UHER E., « Les collyres estampillés de Mésie supérieure. Un nouveau regard sur la tombe du "médecin et chirurgien oculiste de Viminacium" » dans *Histoire des sciences médicales*, t. 2, 2020, p. 55-84.
361. PAVIS D'ESCURAC H., « Dénominations des organisations artisanales dans l'Occident romain » dans *Ktèma : civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques*, t. 15, 1990, p. 110-114.
362. PELLETIER A., « Les métiers du textile en Gaule d'après les inscriptions » dans UNIVERSITÉ LYON II, INSTITUT D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ (éd.), *Aspects de l'artisanat du textile dans le monde méditerranéen (Égypte, Grèce, monde romain)*, Lyon, Université Lumière-Lyon 2. Institut d'archéologie et d'histoire de l'Antiquité, 1996 (*Collection de l'Institut d'archéologie et d'histoire de l'Antiquité*).
363. PETERSEN L. H., *The freedman in Roman art and history*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.
364. PÉTRY F., « Les agglomérations des sommets vosgiens » dans MASSY J.-L. (éd.), *Les agglomérations secondaires de la Lorraine romaine*, Paris, Les Belles Lettres, 1997, p. 399-405 (*Collection Institut des sciences et techniques de l'Antiquité*, vol. 161).
365. PICHON B., *Amiens*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres/ Ministère de l'Éducation Nationale/ Ministère de la Recherche/ Ministère de la Culture et de la Communication/ Maison des Sciences de l'Homme, 2009 (*Carte Archéologique de la Gaule*, pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, vol. 80/1).
366. PICHON B., *L'Aisne*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres/ Ministère de l'Éducation Nationale/ Ministère de la Recherche/ Ministère de la Culture et de la Communication/ Maison des Sciences de l'Homme, 2002 (*Carte Archéologique de la Gaule*, pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, vol. 02).
367. PITON D. et LEGIN H., « Découverte d'un cachet d'oculiste gallo-romain à Vendeuil-Caply (Oise) » dans *Cahiers archéologiques de Picardie*, t. 7, 1980, p. 256-263.
368. POITRENAUD G., « Héraclès ou Galates. Fondation gauloise », article issu d'un chapitre de POITRENAUD G., *Cycle et Métamorphoses du dieu cerf*, Toulouse, Lucterios, 2014, p. 175-183.
369. RAEPSAET G. et RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « La Zélande à l'époque romaine et la question des Frisiavons » dans *Revue du Nord*, t. 403, fasc. 5, 2013, p. 209-242.

- 370.RAEPSAET G., « Économie et socio-économie de l'Antiquité, entre théories et pragmatismes. Quelques réflexions » dans *L'antiquité classique*, t. 83, 2014, p. 181-218.
- 371.RAEPSAET G., « Histoire économique et techniques productives. Un dialogue de sourds ? » dans *L'Antiquité classique*, t. 77, 2008, p. 257-287.
- 372.RAEPSAET G., « Le renouveau de l'histoire des techniques. Quelques jalons récents » dans *L'Antiquité classique*, t. 63, 1994, p. 325-329.
- 373.RAEPSAET-CHARLIER M.-T. et RAEPSAET G., « Villes et agglomérations de Belgique sous le Principat » dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 89, fasc. 2, 2011, p. 633-657.
- 374.RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Acceptus, tabularius à trèves (CIL XIII 4208 ; AE 1967, 320) » dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, t. 64, 1986, p. 223-229.
- 375.RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Aspects de l'onomastique en Gaule Belgique » dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 6, 1995, p. 207-226.
- 376.RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Caractéristiques et particularités de l'onomastique trévire » dans DONDIN-PAYRE M. et RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (éd.), *Noms. Identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Courtrai, Le Livre Timperman, 2001, p. 343-398.
- 377.RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Chapitre IV. La Gaule et les Germanies » dans LEPELLEY C. (éd.), *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C. - 260 apr. J.-C.). Tome 2. Approches régionales du Haut-Empire romain*, Paris, Presses universitaires de France, 1990, p. 143-195.
- 378.RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Citoyenneté et nomenclature. L'exemple de la Gaule du Nord » dans HURLET F. (éd.), *Rome et l'Occident. Gouverner l'Empire (Ile siècle av. J.-C. – Ile siècle ap. J.-C.)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 359-382 ; URL : <https://books.openedition.org/pur/124590?lang=fr>, page consultée le 14/02/2024.
- 379.RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Hercule et ses réseaux en Germanie inférieure » dans BERTHELET Y. et VAN HAEPEREN F. (éd.), *Dieux de Rome et du monde romain en réseaux*, Bordeaux, Ausonius Éditions, 2021, p. 211-248.
- 380.RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « L'onomastique des Nerviens » dans DESMULLIEZ J. et HOËT-VAN CAUWENBERGHE C. (éd.), *Le monde romain à travers l'épigraphie : méthodes et pratiques. Actes du XXIV^e colloque international de Lille (8-10 novembre 2001)*, Lille, Conseil Scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 2005, p. 95-131 (*Travaux et Recherches*, vol. 3).

381. RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les noms germaniques : adaptation et latinisation de l'onomastique en Gaule Belgique et Germanie inférieure » dans DONDIN-PAYRE M. (éd.), *Les noms de personnes dans l'Empire romain*, Bordeaux/ Paris, Ausonius Éditions/ Diffusion de Boccard, 2011, p. 203-234.
382. RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires : onomastique, cultures et société sous le Haut-Empire » dans BERTOLAJA E. et ROBERT J.-N. (éd.), *Actes du colloque international. Humanités et Humanisme dans la cité des Trévires*, Paris, Union latine/Athénée du Luxembourg, 2004, p. 33-90.
383. RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Multiculturalité dans l'onomastique de la Gaule du Nord » dans RUIZ DARASSE C. (éd.), *Comment s'écrit l'autre ? Sources épigraphiques et papyrologues dans le monde méditerranéen antiques*, Pessac, Ausonius éditions, 2020, p. 141-157 (collection PrimaLun@l).
384. RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Nouveaux cultores de Nehalennia » dans *L'Antiquité classique*, t. 72, 2003, p. 291-302.
385. RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Onomastique et Romanisation : éléments d'une comparaison entre les provinces de Gaule Belgique et Germanie inférieure » dans DONDIN-PAYRE M. et RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (éd.), *Noms. Identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Courtrai, Le Livre Timperman, 2001, p. 399-470.
386. RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Onomastique et société en cité des Tongres » dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 97, fasc. 1. Antiquité – Oudheid, 2019, p. 95-135.
387. RAEPSAET-CHARLIER M.-T., *Diis deabusque sacrum. Formulaire votif et datation dans les Trois Gaules et les deux Germanies*, Paris, De Boccard, 1993.
388. RAEPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes de la province romaine de Gaule Belgique. D'Auguste à l'empire gaulois (27 av.n.è. - 260 d.n.è.)*, Bruxelles, CReA-Patrimoine, 2021 (*Études d'archéologie*, t. 17).
389. RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Monumentalité, religion publique, vie civique et évergétisme en Gaule romaine. Réflexions sur la valeur relative et complémentaire des sources historiques » dans *Revue belge de philologie et d'histoire. Antiquité - Oudheid*, t. 93, fasc. 1, 2015, p. 113-138.
390. RATHBONE D., « Vilicus » dans CANKIK H. et SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly. Encyclopædia of Ancient World. Antiquity*, t. 15 (TUC-ZYT ; ADDENDA), Leiden/Boston, Brill, 2010, col. 410.
391. REDDÉ M., « Les scènes de métier dans la sculpture funéraire gallo-romaine » dans *Gallia*, t. 37, fasc. 1, 1978, p. 43-63.

- 392.REGNER J., « Tirocinium fori » dans *Paulys Real-Encyclopädie der Classischen Altertumswissenschaft*, deuxième série, douzième demi-volume, nouvelle édition, Stuttgart, J.B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1937, col. 1450-1453.
- 393.REINHARDT K., « Poseidonios 3 » dans WISSOWA G. *et alii* (éd.), *Paulys Realencyclopädie der Classischen Alterumswissenschaft*, deuxième série, quarante-troisième demi-volume (*Pontarches-Praefectianus*), Stuttgart, J. B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1953, col. 558-826.
- 394.RÉMY A., *Un secteur de Charleville-Mézières aux périodes protohistoriques et antique : Charleville-Mézières (Ardennes) Montcy-Saint-Pierre « Rue Chanzy », « Devant Montcy-Notre-Dame » : Rapport final d'opération de fouille*, Châlons-en-Champagne, Inrap, 2010.
- 395.RÉMY B. et FAURE P., *Les médecins dans l'Occident romain*, Pessac, Ausonius Éditions, 2010 (*Scripta Antiqua*, vol. 27).
- 396.RESCH A., « Grand, à la frontière de la cité des Leuques ? » dans ANICETO L. *et alii* (éd.), *Archéologie de la frontière. Actes de la 9e Journée doctorale d'archéologie. Paris, 21 mai 2014*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2016 ; URL : <https://books.openedition.org/psorbonne/6419?lang=fr>, page consultée le 04/10/2023.
- 397.RICH A., « Cassidarius » dans RICH A. (éd.), *Dictionnaire des Antiquités Romaines et Grecques*, traduit de l'anglais sous la direction de CHÉRUÉL M., Paris, Librairie de Firmin Didot Frères, 1861.
- 398.RIGATO D., « Le iscrizioni a matrice religiosa dei vilici: la documentazione di Roma e Ostia » dans *Rivista storica dell'antichità*, t. 46, 2016, p. 197-224.
- 399.RIPPINGER L., « Les noms de médicaments en dia- » dans *Latomus*, t. 52, fasc. 2, Avril-juin 1993, p. 294-306.
- 400.ROCHE-BERNARD G., *Costumes et textiles en Gaule romaine*, Paris, Éditions Errance, 1993.
- 401.RODDAZ J.-M., *Marcus Agrippa*, Rome, École française de Rome, 1984.
- 402.ROLLET P., « Les fouilles archéologiques de la rue Belin » dans *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, t. 4, 1999, p. 5-9.
- 403.ROLLET P., « Reims – 41-43 rue Paulin-Paris, 59 rue Belin. Sauvetage urgent (1998-1999) » dans *Archéologie de la France – Information. Grand Est*, t. 51 (Marne), 1998 ; URL : <https://journals.openedition.org/adlfi/123488?lang=en>, page consultée le 15/05/2024.

- 404.ROLLET P., *Reims (Marne) 59, rue Belin. Rapport final d'opération*, 2 volumes, SRA Champagne-Ardenne/INRAP Grand Est Nord, 2006.
- 405.ROSSO E., *L'image de l'empereur en Gaule romaine. Portraits et inscriptions*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2006.
- 406.ROTH U., « *Vicariae, not contubernales: reassessing the conjugal relationships of sub-owned women in Roman slavery* » dans *The Journal of Epigraphic Studies*, t. 7, 2023, p. 145-177.
- 407.ROTH U., *The Female Slave in Roman Agriculture: Changing the Default*, thèse pour l'obtention du grade de docteur à l'Université de Nottingham, Nottingham, Bibliothèque Universitaire, 2003.
- 408.ROUGÉ J., *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1966.
- 409.ROUSSEL G., *L'arbre celtique*, <http://www.arbre-celtique.com/>, page consultée le 15/02/2023.
- 410.SAMTER E., « Fasces » dans WISSOWA G., *Paulys Real-encyclopädie der classischen Alterumswissenschaft*, première série, t. 12 (Euxantios-Fornaces), Stuttgart, J. B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1909, col. 2002-2004.
- 411.SANTORO S., « La produzione ceramica nell'Italia Settentrionale fra primo e tarda antichità: un problema direconversione della produzione? » dans POLFER M. (éd.), *L'artisanat romain : évolutions, continuités et ruptures (Italie et provinces occidentales) ; actes du 2^e Colloque d'Erpeldange, 26-28 octobre 2001*, Drémil-Lafage, Mergoïl Éditions, 2001, p. 137-150 (*Monographie Instrumentum*, t. 20).
- 412.SCHEID J., *La religion des Romains*, Malakoff, Armand Colin, 2019 (*Cursus*).
- 413.SCHEIDEL W., « 5 - Slavery. Part II - Labor » dans SCHEIDEL W. (éd.), *The Cambridge Companion to the Roman Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 89-113.
- 414.SCHEIDEL W., « Slavery in the Roman Economy » dans *Social Science Research Network*, 2010 ; URL : https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1663556, page consultée le 11/09/2023.
- 415.SCHMIDTS T., *Akteure und Organisation der Handelschiffahrt in den nordwestlichen Provinzen des Römischen Reiches*, Mayence, Verlag des Römisch-Germanischen Zentralmuseums, 2011 (*RGZM*, vol. 97).

- 416.SCHNEIDER K., « Tabernarius » dans *Paulys Real-Encyclopädie der Classischen Alterumswissenschaft*, deuxième série (R-Z), t. 8 (Symposium-Tauris), Stuttgart, J. B. Metzlerscher Verlagsbuchhandlung, 1932, nouvelle édition, col. 1877-1878.
- 417.SCHUHL P. M., « Gains honorables et gains sordides selon Cicéron. De officiis, I, 42 » dans *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, t. 147, 1957, p. 355-357.
- 418.SCHUTZ G., « L'artisanat antique dans l'espace urbain : essai de synthèse sur l'agglomération de Reims Durocortorum (Marne, France) et première approche topographique » dans Polfer M. (éd.), *Artisanat et économie romaine : Italie et provinces occidentales de l'Empire. Actes du 3e colloque international d'Erpeldange (Luxembourg) sur l'artisanat romain — 14-16 octobre 2004*, Montagnac, Editions Monique Mergoil, 2005, p. 111-124 (*Monographies Instrumentum*, vol. 32).
- 419.SIMMER A., *Peuplement et langues dans l'espace mosellan de la fin de l'Antiquité à l'époque carolingienne*, mémoire de thèse en vue de l'obtention du doctorat d'Histoire, Nancy, Université de Lorraine, 2013.
- 420.SOLIN H., *Die griechischen Personennamen in Rom: ein Namenbuch*, 3 volumes, Berlin, De Gruyter, 2003.
- 421.SOLIN H., *Die stadtrömischen Sklavennamen. Ein Namenbuch*, Stuttgart, Franz Steiner, 1996.
- 422.SPRATER F., *Die Pfalz unter den Römern*, Speier, Pfälzische Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaften, 1929.
- 423.STAMBAUGH J. E., *Serapis under the early Ptolemies*, Leyde, Brill, 1972 (*Études préliminaires aux religions orientales dans l'Empire romain*, vol. 25)
- 424.STUART P., « De godin Nehalennia en haar cultus » dans *Deae Nehalenniae. Gids bij de tentoonstelling. Nehalennia de Zeeuws godin, zeeland in de Romeinse tijd, Romeinse monumenten uit de Oosterschelde*, Middelburg/Leiden, Koninklijke Zeeusch Genootschap der Wetenschappen/ Rijksmuseum van Oudheid, 1971, p. 22-31.
- 425.STUART P., *Nehalennia van Domburg. Geschiedenis van de stenen monumenten*, Utrecht, Matrijs, 2013.
- 426.SYED Z. A., « Trachome » dans Le Manuel MSD. Version pour les professionnels de la santé, Vérifié/Révisé avr. 2023 ; URL : <https://www.msmanuals.com/fr/professional/troubles-oculaires/troubles-conjonctivaux-et-scl%C3%A9raux/trachome#:~:text=Le%20trachome%20est%20une%20conjonctivite,une%20photophobie%20et%20un%20larmoiement>, page consultée le 12/04/2024.

427. TASSAUX F., « Élités locales, élites centrales. Approche économique et sociale des grands propriétaires au nord de l'Italie romaine (Brescia et Istrie) » dans *Histoire & Sociétés Rurales*, t. 19, fasc. 1, 2003, p. 91-120.
428. TERNES C.-M., « L'histoire de Trèves » dans *Histoire et archéologie. Les dossiers*, t. 85, juillet 1984, p. 8.
429. THÉDENAT H., « Une gourde en terre cuite du Musée Carnavalet » dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. 43, fasc. 2, 1899, p. 236-239.
430. THOEN H., « L'activité des sauniers dans la plaine maritime flamande de l'âge du fer à l'époque romaine. Le sel des Morins et des Ménapiens » dans LOTTIN A. *et alii* (éd.), *Les hommes et la Mer dans l'Europe du Nord-Ouest de l'Antiquité à nos jours. Actes du colloque de Boulogne-sur-Mer. Juin 1984*, Villeneuve d'Ascq, Éditions Revue du Nord, 1986, p. 23-46 (*Revue du Nord - spécial hors série - collection Histoire*, vol. 1).
431. THOLLARD P. et CARMELEZ J.-C., *Bavay antique*, Paris, Imprimerie nationale, 1996.
432. THOMAS Y., « L'"usage" et les "fruits" de l'esclave. Opérations juridiques romaines sur le travail » dans *Les objets du droit. Enquête, cahiers du CERCOM*, t. 7, 1999, p. 203-230.
433. THOMAS Y., « Le corps de l'esclave et son travail à Rome. Analyse d'une dissociation juridique » dans MOREAU P. (éd.), *Corps romains*, Grenoble, Jérôme Millon, 2002, p. 225-250.
434. THOMAS Y., « Travail incorporé dans une matière première, travail d'usage et travail comme marchandise. Le droit comme matrice des catégories économiques à Rome » dans ANDREAU J., FRANCE J. et PITTIA S. (éd.), *Mentalités et choix économiques des Romains*, Bordeaux, 2004, p. 201-226 (*Série Scripta Antiqua*, vol. 7).
435. TILLY C. et TILLY C., *Work under Capitalism*, Boulder, Westview Press, 1998.
436. TODD M. *et alii*, « Promunturium, Promontorium » dans *Brill's New Pauly Online*, <https://referenceworks.brill.com/display/entries/NPOE/e1010250.xml>, page consultée le 11/05/2024.
437. TRAN N., « Les collèges professionnels romains : "clubs" ou "corporations" ? L'exemple de la vallée du Rhône et de CIL XII 1797 (Tournon-sur-Rhône. Ardèche) » dans *Ancient Society*, t. 41, 2011, p. 197-219.
438. TRAN N., « Ars and Doctrina: The Socioeconomic Identity of Roman Skilled Workers (First Century BC–Third Century AD) » dans VERBOVEN K. et LAES C., *Work, Labour and Professions in the Roman World*, Leiden/Boston, Brill, 2017, p. 246-261.

439. TRAN N., « L'apprentissage et le statut de travail des artisans en Gaule romaine » dans CHARDRON-PICAULT P. (éd.), *Aspects de l'artisanat en milieu urbain : Gaule et Occident romain, Actes du colloque international d'Autun, 20-22 sept. 2007*, Dijon, Société archéologique de l'Est, 2010, p. 195-200 (*Supplément à la revue de l'Est*, vol. 28) ; URL : <https://books.openedition.org/artehis/9069>, page consultée le 15/06/2023.
440. TRAN N., « Les gens de métier romains : savoirs professionnels et supériorités plébéiennes » dans MONTEIX N. et TRAN N. (éd.), *Les savoirs professionnels des gens de métier. Études sur le monde du travail dans les sociétés urbaines de l'empire romain*, Naples, Centre Jean Bérard, 2011, p. 119-133 (*Collection du Centre Jean Bérard*, t. 37 ; *Archéologie de l'artisanat antique*, t. 5).
441. TRAN N., *Dominus tabernae : le statut de travail des artisans et des commerçants de l'Occident romain (Ier siècle av. J.-C. – IIIe siècle ap. J.-C.)*, Rome, École française de Rome, 2013.
442. TRAN N., *Les membres des associations romaines, Le rang social des collegiati en Italie et en Gaules sous le Haut-Empire*, Rome, École française de Rome, 2006 (*Collection de l'École française de Rome*, vol. 367).
443. TRAN TAM TINH V., *Sérapis Debout. Corpus des monuments de Sérapis debout et étude iconographique*, Leyde, Brill, 1983.
444. TREGGIARI S., « Urban Labour in Rome: *Mercennarii* and *Tabernarii* » dans GARNSEY P., *Non-Slave Labour in the Greco-Roman World*, Cambridge, The Cambridge Philological Society, 1980, p. 48-64 (*volume supplémentaire 6*).
445. TREVES P., « Posidonius » dans HAMMOND N. G. L. et SCULLARD H. H. (éd.), *The Oxford Classical Dictionary*, seconde édition, Oxford, Clarendon Press, 1970, p. 867-868.
446. TRIMPE BURGER J. A., *Romeins Aardenburg*, Aardenburg, drukkerij Durenkamp, 1992.
447. VAN DEN BERG J. et HENDRIKSE W., « De Nehalennia-tempel te Colijnsplaat. Nieuwe feiten over zijn vroegere ligging en ondergang » dans *Westerheem*, t. 30, 1981, p. 13-17.
448. VAN DER FEEN P. J., « De appels en de hond van Nehalennia » dans VAN ES W. et alii (éd.), *Archéologie en Histoire. Opgedragen aan H. Brunsting bij zeventigste verjaardag*, Bussum, Fibula-van Dishoeck, 1973, p. 295-299.
449. VAN HAEPEREN F., « Origine et fonctions des augustales (12 av. n.è. – 37) Nouvelles hypothèses » dans *L'Antiquité classique*, t. 85, 2016, p. 127-155.
450. VAN OSSEL P., *Établissements ruraux de l'Antiquité tardive dans le Nord de la Gaule*, Paris, Éditions du CNRS, 1992 (*51^e supplément à Gallia*).

451. VANDEVOORDE L., *From Mouse to Millionaire. Socio-Economic Positions, Mobility, Power Relations, Respectability and Visibility of *Augustales in Imperial Italy and Gaul*, thèse rédigée sous la direction de Faculteit Letteren & Wijsbegeerte, Gand, Universiteit Gent, 2014.
452. VARGA R., « A Quantitative Approach on Latin Occupational Epigraphy » dans *Journal of Ancient History and Archaeology*, t. 6, fasc. 4, 2019, p. 78-109.
453. VARGA R., « The professionals of the Latin West. Encoding the occupational titles » dans CUPCEA G. et VARGA R. (éd.), *Social Interactions and Status Markers in the Roman World*, Oxford, Archaeopress Publishing Ltd, 2018, p. 9-22.
454. VARGA R., *Carving a Professional Identity: the Occupational Epigraphy of the Roman Latin West*, Oxford, Archaeopress, 2020.
455. VENDRIES C., « Une stèle de musicien dans la nécropole de Pont-l'Evêque à Autun. Le tibicen Brunnus » dans *Latomus*, t. 72, Décembre 2013, p. 1022-1033.
456. VENDRYES J., « Ogum » dans VENDRYES J. (éd.), *Lexique étymologique de l'irlandais ancien (M N O P)*, Dublin, Dublin Institute for Advanced Studies, 1983, p. O-13-14.
457. VERBOVEN K. et LAES C. (éd.), *Work, Labour and Professions in the Roman World*, Leiden/Boston, Brill, 2017.
458. VERBOVEN K. et LAES C., « Work, labour and profession: what's in name? » dans VERBOVEN K. et LAES C., *Work, Labour and Professions in the Roman World*, Leiden/Boston, Brill, 2017, p. 1-19.
459. VERBOVEN K., « 14 - The Structure of Mercantile Communities in the Roman World. How Open Were Roman Trade Networks? » dans ARNAUD P. et KEAY S. (éd.), *Roman port societies: the evidence of inscriptions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020, p. 326-366.
460. VERBOVEN K., « Ce que negotiari et ses dérivés veulent dire » dans ANDREAU J. et CHANKOWSKI V. (éd.), *Vocabulaire et expression de l'économie dans le monde antique*, Bordeaux/ Paris, Ausonius Éditions/ Diffusion de Bocard, 2007, p. 89-118.
461. VERBOVEN K., « Good for business. The Roman army and the emergence of a 'business class' in the northwestern provinces of the Roman empire » dans DE BLOIS L. et alii (éd.), *The Impact of the Roman Army (200 BC - AD 476): Economic, Social, Political, Religious and Cultural Aspects (Proceeding of the 6th workshop of the network Impact of empire. Capri 2005)*, Leiden & Boston, Brill, 2007, p. 295-313.
462. VERBOVEN K., « Guilds and Gods: Religious Profiles of Occupational *collegia* and the Problem of the Dendrophori » dans WILSON A., RAY N. et TRENTACOSTE A. (éd.), *The*

- Economy of Roman Religion*, Oxford, Oxford University Press, 2023, p. 267-309 (*Oxford Studies on Roman Economy*).
463. VERBOVEN K., « Handelaarsgemeenschappen in de Romeinse wereld. Netwerken, cultusgenootschappen of gilden? » dans *Tijdschrift voor Geschiedenis*, t. 131, fasc. 2, p. 207-235.
464. VERBOVEN K., « Magistrates, Patrons and Benefactors of Collegia: Status Building and Romanisation in the Spanish, Gallic and German Provinces » dans ANTELA-BERNÁRDEZ B. et ÑACO DEL HOYO A. (éd.), *Transforming historical landscapes in the ancient empires (Proceedings of the first workshop Area of Research in Studies from Antiquity, Barcelona 2007)*, Oxford, John and Erica Hedges, 2009, p. 159-167 (*British Archaeological Reports, International Series 1986*).
465. VERBOVEN K., « The associative order. Status and Ethos among Roman Businessmen in Late Republic and Early Empire » dans *ATHENAEUM. Studi di Letteratura e Storia dell'Antichità*, t. 95, fasc. 2, 2007, p. 861-893.
466. VEYNE P., « La "plèbe moyenne" sous le Haut-Empire » dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, t. 55, fasc. 6, 2000, p. 1169-1199.
467. VILLARET A., *Les dieux augustes dans l'Occident romain : un phénomène d'acculturation*, thèse de doctorat d'état en « histoire ancienne » sous la direction de J.-M. Roddaz, Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, 2016.
468. VON UTE SCHILLINGER-HÄFELE K., « Vierter Nachtrag zu CIL XIII und zweiter Nachtrag zu FR. Vollmer, Inscriptiones Baivarum Romanae. Inschriften aus dem deutschen Anteil der germanischen Provinzen und des Treverergebietes sowie Rätien und Noricum » dans *Bericht der Römisch-Germanischen Kommission*, t. 58, fasc. 2, 1977, p. 447-604.
469. WACKENRODER E., *Die Kunstdenkmäler des Kreises Bitburg*, Dusseldorf, L. Schwann, 1927.
470. WALSER G., *Römische Inschrift-kunst*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag Wiesbaden GMBH, 1988.
471. WEAVER P.R.C., « An Administrative Official from Treves » dans *Latomus*, t. 25, fasc. 4, 1966, p. 910-911.
472. WEAVER P.R.C., *Familia Caesaris. A social study of emperor's freedmen and slaves*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972.
473. WEISS N., « Étude onomastique des blocs inscrits gallo-romains de Tabernis-Tres Tabernae et de ses environs » dans GOUBET F. et alii (éd.), *Au gré du temps. Les*

- collections lapidaires celtes et gallo-romaines du musée archéologique de Saverne*, Saverne, Société d'Histoire et d'archéologie de Saverne et environs, 2015, p. 44-68.
474. WELLER O., « L'exploitation du sel marin dans le nord de la France durant le second âge du Fer : l'apport majeur des fouilles de l'autoroute A16 » dans MARION S. et BLANQUAERT G. (éd.), *Les installations agricoles de l'âge du Fer en France septentrionale*, Paris, Presses de l'École Supérieure, 2000, p. 237-250.
475. WHITE K. D., *Roman Farming*, Londres, Thames and Hudson, 1970.
476. WILL E., « Informations archéologiques. Circonscription de Lille » dans *Gallia*, t. 17, fasc. 2, 1959, p. 243-267.
477. WILSON A. et FLOHR M. (éd.), *Urban Craftsmen and Traders in the Roman World*, Oxford, Oxford University Press, 2016 (*Oxford Studies on the Roman Economy*).
478. WILSON A., RAY N. et TRENTACOSTE A. (éd.), *The Economy of Roman Religion*, Oxford, Oxford University Press, 2023 (*Oxford Studies on the Roman Economy*).
479. WOIMANT G.-P., *L'Oise*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres/ Ministère de la Culture/ Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche/ CNRS/ Conseil Général de l'Oise/ Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 1998 (*Carte Archéologique de la Gaule*, pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, vol. 60).
480. WOLFF C., *Les brigands en Orient sous le Haut-Empire romain*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2003.
481. WOLFF H., « "Ciuitas" und "Colonia Treverorum" » dans *Historia: Zeitschrift für Alte Geschichte*, t. 26, fasc. 2, 1977, p. 204-242.
482. X., « notice 1410 » dans *Revue épigraphique*, t. 102, 1901, p. 197.
483. ZANGEMEISTER K., « Inschriften von Waldfischbach » dans *Westdeutsche Zeitschrift*, t. 4, 1885, p. 357-365.
484. ZECH-MATTERNE V., « Le développement de la fructiculture en Gaule du Nord, à l'époque romaine » dans OUZOULIAS P. et TRANOY L. (éd.), *Comment les Gaules devinrent romaines*, Paris, La Découverte, 2010, p. 255-266 (*Hors collection Sciences Humaines*).
485. ZOSSO F. et ZINGG C., *Les empereurs romains. 27 av. J.-C. – 476 ap. J.-C.*, Paris, Éditions Errances, 2002.

IX) Table des illustrations

Figure 1 - Reconstitution des provinces de la Gaule selon le découpage d'Auguste d'après Strabon.....	11
Figure 2 - Reconstitution des provinces de la Gaule selon le découpage de Tibère, carte classique de la Gaule impériale	12
Figure 3 - Modifications des frontières provinciales par Domitien	12
Figure 4 - Modifications des frontières provinciales par Dioclétien.....	13
Figure 5 - Tableau 1 - Nombre d'inscriptions par province de l'espace gallo-germanique continental romain	25
Figure 6 - Tableau 2 - Grille d'analyse des inscriptions du corpus	27
Figure 7 - CIL 13, 10018,120b.....	42
Figure 8 - CIL 13, 10018,056a.....	45
Figure 9 - B. Rémy et P. Faure, Les médecins dans l'Occident romain (image 73)	50
Figure 10 - CIL 13, 10018,153.....	51
Figure 11 - © Véronique Krier (sur EDCS).....	55
Figure 12 - © Musée de Metz	59
Figure 13 - © Speyer - Historisches Museum der Pfalz - Ortolf Harl 2016 April.....	65
Figure 14 - DN 13, fig. 13 a-c	69
Figure 15 - © Frank Grieshaber Digitalfoto, 2010 (image du site EDH)	71
Figure 16 - DN 1, fig. 1	73
Figure 17 - DN 45, fig. 45	77
Figure 18 - DN 7, fig. 7 a et c.....	78
Figure 19 a-b – Image d'EDCS.....	81
Figure 20 - DN 4, fig. 4.....	82
Figure 21 - BS, A29 (image de EDCS).....	84
Figure 22 - BS, A34 (image de EDCS).....	86
Figure 23 - DN 5, fig. 5 a-c	88
Figure 24 - BS, A49 (image de EDCS).....	89
Figure 25 a-b - BS, A53 (image de EDCS).....	90
Figure 26 - DN 25, fig 25 a-c	92
Figure 27 a-b - BS, B10 (image de EDCS)	93
Figure 28 - BS, B14 (image de EDCS)	95
Figure 29 - DN 22, fig. 22	96

Figure 30 - DN 11, fig. 11 a-c	98
Figure 31 - DERU X., HOËT-VAN CAUWENBERGHE C. et LEMAN-DELERIVE G. « Les Nerviens et la résilience ? Un peuple en mutation de l'époque gauloise à l'époque romaine » dans Revue du Nord, t. 434, fasc. 1, fig. 2 (image de EDCS)	109
Figure 32 - CIL, XIII, 395*	111
Figure 33 - ILTG 367	112
Figure 34 - CIL 13, 10018 154.....	115
Figure 35 – ESPÉRANDIEU É., « notice 1410 » dans Revue épigraphique, t. 102, 1901.....	116
Figure 36 - CIL 13, 11295.....	120
Figure 37 a-b - © Thomas Morin dans RIRs14.....	123
Figure 38 - © Georges Raepsaet dans RIRs15.....	126
Figure 39 - B. Ancien et M. Truffreau-Libre, Soissons gallo-romain. Découvertes anciennes et récentes, Soissons, 1980, p. 46, fig. 44 dans CAG2, p. 429 et EDCS.....	132
Figure 40 a-b - © MNHA Luxembourg (dans KRIER J., « Deae Fortunae ob salutem imperi : nouvelles inscriptions de Dallheim (Luxembourg) et la vie religieuse d'un vicus du nord-est de la Gaule à la veille de la tourmente du IIIe siècle » dans Gallia t. 68, fasc. 2, 2011, p. 318).....	136
Figure 41 a-b - © Alte Geschichte Osnabrück	139
Figure 42 a-b - ©Trier - Rheinisches Landesmuseum, Kresimir Matijevic.....	141
Figure 43 - ©Trier - Rheinisches Landesmuseum, M. Reddé.....	141
Figure 44 - © Krešimir Matijević.....	142
Figure 45 - BOSCHE S., Die Selbstrepräsentation von Handwerkern..., p. 175, Fig. 86-90. .	142
Figure 46 - Image de EDCS	146
Figure 47 - W. Binsfeld, Goethert-Polaschek K., Schwinden L., Katalog der römischen Steindenkmäler des Rheinischen Landesmuseums Trier. 1 Götter- und Weihendenkmäler , Mainz am Rhein, Verlag Philipp von Zabern, 1988, n. 237, table 56 (sur VEL 32456)...	146
Figure 48 - Image de EDCS	148
Figure 49 - © Musée de Trèves dans Voinot 194	150
Figure 50 - IAL 128.....	157
Figure 51 - Tableau 3 - Typologie de É. Frézouls.....	159
Figure 52 a-b - Typologie de Y. Le Bohec.....	160
Figure 53 - Tableau 4 - Typologie de A. Ferdière.....	161
Figure 54 - Typologie de X. Deru	161
Figure 55 - Tableau 5 - Typologie de Posidonius d'après le témoignage de Sénèque	163

Figure 56 - Tableau 6 - Typologie d'après les textes de Sénèque et Cicéron.....	166
Figure 57 - Tableau 7 - Typologie propre pour l'étude	168
Figure 58 - Tableau 8 - Onomastique du corpus	172
Figure 59 - Tableau 9 - Statuts des individus.....	173
Figure 60 - Graphique des statuts des individus.....	173
Figure 61 - Modélisation des dispersions statistiques des séquences onomastiques	174
Figure 62 - Tableau 10 - Origines des individus	175
Figure 63 - Tableau 11 - Destinations des individus.....	176
Figure 64 - Tableau 12 - Liste des professions des individus du corpus.....	176
Figure 65 - Tableau 13 - Classement des individus dans la typologie propre à l'étude	177
Figure 66 - Tableau 14 - Localisation (villes actuelles et ciuitas antique).....	178
Figure 67 - Modélisation cartographique des localisations des inscriptions du corpus	179
Figure 68 - Carte topographique des Tres Galliae (Montage d'après BEDON R., Les villes des Trois Gaules..., p. 343 et https://www.reddit.com/r/MapPorn/ comments/2yw928/topographic_hillshade_map_of_france_23702784/ , page consultée le 26/07/2021.).....	180
Figure 69 - Carte administrative et viaire de la Gaule Belgique et des provinces alentours..	181
Figure 70 - Tableau 15 - Classement d'après la typologie épigraphique classique.....	183
Figure 71 - Tableau 16 - Professions des individus de Metz et Trèves.....	187
Figure 72 - Tableau 17 -Classement des professions du corpus et de Metz et Trèves.....	189

X) Table des matières

I)	INTRODUCTION.....	9
A)	<i>Présentation de la problématique</i>	9
1)	Portée thématique.....	9
2)	Contexte de la problématique.....	10
B)	<i>État des connaissances et lien à la problématique</i>	16
C)	<i>Hypothèses</i>	21
D)	<i>Limites et biais</i>	22
E)	<i>Méthodologie</i>	24
II)	CHAPITRE PRÉLIMINAIRE : LA NOTION DE MÉTIER.....	29
A)	<i>Définition</i>	29
B)	<i>Traces de ces métiers et les conclusions à en tirer</i>	35
III)	ANALYSES DU CORPUS D'INSCRIPTIONS.....	39
A)	<i>Samarobriva (Amiens) dans la ciuitas Ambianorum</i>	40
1)	EDCS-53800310 = EDCS-61600221 = CAG-80-01, p 260 = CIL XIII, 10018,120b.....	41
2)	EDCS-61600224 = CIL XIII, 10018,056a.....	45
B)	<i>Vicus Ratumagus (Hermes) dans la ciuitas Bellovacorum</i>	46
3)	EDCS-10600242 = CIL XIII, 3475 = AE 2011, 768 = ILTG 358 (Frézouls).....	46
C)	<i>Donobriga (Deneuvre) dans la ciuitas Leucorum</i>	50
4)	EDCS-61700503 = CIL XIII, 10018,153.....	51
D)	<i>Localité de type vicus (lieu-dit Hérapel) dans la ciuitas/ colonia Mediomatricorum</i>	52
5)	EDCS-10601447 = CIL XIII, 4481 (Frézouls).....	53
E)	<i>Proximité du Vicus Marosallensis (Marsal/ Château-Salins) dans la ciuitas Mediomatricorum</i>	56
6)	EDCS-10601529 = CIL XIII, 4564 (Frézouls).....	57
F)	<i>Vicus de nom inconnu (Waldfischbach-Burgalben) dans la ciuitas Mediomatricorum</i>	60
7)	EDCS-11202040 = EDH 76784 = VEL 26611 = BRGK 17, 238 (Frézouls).....	60
G)	<i>Ganuenta (Colijnsplaat) dans la ciuitas Menapiorum</i>	66
8)	EDCS-09401497 = AE 1973, 372 = EDH 11219 = DN 13 = BS, A57 = H, A, p. 114-115.....	67
9)	EDCS-23400619 = AE 2001, 1489 = AE 2003, 1228 = EDH 47370 = BS, B38 = H, A, p. 115.....	70
10)	EDCS-09401487 = AE 1973, 362 = EDH 11189 = DN 1 = BS, A1 = H, A, p. 34.....	72
11)	EDCS-09400569 = AE 1975, 651 = AE 1982, 724 = EDH 18231 = DN 45 = BS, A6 = H, A, p. 14-15.....	74
12)	EDCS-09401505 = AE 1983, 720 = AE 2003, 1228 = EDH 340 = DN 7 = BS, A9 = H, A, p. 27.....	78
13)	EDCS-23400563 = CIL XIII, 8164a = ILS 7522 = AE 1983, 722 = AE 2003, 1228 = EDH 346 = BS, A11 = H, A, p. 28-29.....	79
14)	EDCS-09401489 = AE 1973, 364 = EDH 11195 = DN 4 = BS, A26 = H, A, p. 35.....	81
15)	EDCS-23400576 = AE 2001, 1458 = AE 2003, 1228 = EDH 47342 = BS, A29.....	83
16)	EDCS-23400580 = AE 2001, 1460 = AE 2003, 1228 = EDH 47344 = BS, A34 = H, A, p. 29-30.....	84
17)	EDCS-09401490 = AE 1973, 365 = EDH 11198 = DN 5 = BS, A39 = H, A, p. 32-33.....	87

18)	EDCS-23400586 = AE 2001, 1464 = EDH 47348 = BS, A49 = H, A, p. 31	88
19)	EDCS-23400588 = AE 2001, 1466 = EDH 47350 = BS, A53 = H, A, p. 31	90
20)	EDCS-09401503 = AE 1973, 378 = EDH 11237 = DN 25 = BS, B1 = H, A, p. 30-31	91
21)	EDCS-23400599 = AE 1983, 721 = EDH 343 = BS, B10 = H, A, p. 27-28	92
22)	EDCS-23400602 = AE 2001, 1475 = EDH 47358 = BS, B14 = H, A, p. 26-27	94
23)	EDCS-09401500 = AE 1973, 375 = EDH 11228 = DN 22 = BS, B44 = H, A, p. 132-133	95
24)	DN 11 = BS, A3 = H, A, p. 33-34	96
H)	<i>Bagacum (Bavay) dans la ciuitas Neruiorum</i>	99
25)	EDCS-10600340 = CIL XIII, 3572 = CAG-59-2, p. 329 (Frézouls)	100
26)	EDCS-55501262 = EDH 046161 = AE 2002, 1007 = CIL XIII, 395*	110
27)	EDCS-13303261 = ILTG 367	111
I)	<i>Durocortorum (Reims) dans la ciuitas Remorum foederati</i>	112
28)	EDCS-61700464 = CIL XIII, 10018 154	114
29)	EDCS-10600011 = CIL XIII, 3263 = RIRs 16 (Frézouls)	115
30)	EDCS-12000733 = CIL XIII, 11295 = ILS 9310 = AE 1910, 18 = AE 1910, 57 = EDH 29628 (Frézouls)	117
31)	EDCS-13303251 = ILTG 355 = AE 1923, 20 = EDH 25984 = RIRs 14 (Frézouls)	120
32)	EDCS-73300059 = AE 2016, 1068 = RIRs 15	124
J)	<i>Pagus Castricius (Montcy-Saint-Pierre) de la ciuitas Remorum foederati</i>	127
33)	EDCS-56100961	127
K)	<i>Augusta Suessionum (Soissons) dans la ciuitas Suessionum</i>	129
34)	EDCS-10600225 = CIL XIII, 03461 = ILS 04376a = SIRIS 749	129
L)	<i>Vicus Ricciacus (Dalheim) dans la ciuitas Treuerorum</i>	133
35)	EDCS-10601020 = CIL XIII, 4048 = IAL 60	134
M)	<i>Noviomagus (Neumagen-Dhron) dans la ciuitas Treuerorum</i>	137
36)	EDCS-10601124 = CIL XIII, 4155 (Frézouls)	138
37)	EDCS-10601125 = CIL XIII, 4156 = VEL 31776 (Frézouls)	140
38)	EDCS-10601126 = CIL XIII, 4157 (Frézouls)	141
N)	<i>Mediolanum (Niederemmel) dans la ciuitas Treuerorum</i>	142
39)	EDCS-10601163 = CIL XIII, 4194 = EDH 76438 = VEL 32456 (Frézouls)	143
O)	<i>Vestiges divers (Rehlingen) dans la ciuitas Treuerorum</i>	146
40)	EDCS-75000374 = EDCS-48600010 = AE 1994, 1250 = EDH 51657	147
P)	<i>Vicus Beda (Rittersdorf/Bitburg) dans la ciuitas Treuerorum</i>	148
41)	EDCS-18500164 = CIL XIII, 10021,014 = AE 1888, 82 = Voinot 194	149
Q)	<i>Suromagus (Wasserbillig) dans la ciuitas Treuerorum</i>	153
42)	EDCS-10601177 = CIL XIII, 4208 = IAL 128 = AE 1967, 320 = AE 1987, 771 (Frézouls)	154
IV)	TYPLOGIE	159
V)	ANALYSES GLOBALES/TRANSVERSALES	171
A)	<i>Le corpus stricte de quarante-deux inscriptions</i>	171
1)	L'élément humain des inscriptions	171
a)	Dédicants, dédicataires et autres individus : analyse des gens de métier et de leurs proches	171
b)	Statut des professionnels	172
c)	Séquences onomastiques	174

d)	La mention précieuse de l'origine ou la destination des gens de métier	175
2)	Classement sectoriel des professions.....	176
3)	Contexte des inscriptions : entre analyse de l'écrit et du visuel	178
a)	Analyse spatio-temporelle des inscriptions.....	178
b)	Matérialité.....	182
c)	Motif des inscriptions : entre les classes épigraphiques classiques et les texte et contexte général des inscriptions.....	183
d)	De l'écrit au visuel : l'iconographie au secours du contexte.....	184
4)	Buts et conséquences de la mention d'un métier.....	185
B)	<i>Analyse sectorielle de la province de Belgique : prise en compte des données de Metz et Trèves</i>	187
C)	<i>Analyse d'une localité : le site de Colijnsplaat (Ganuenta).....</i>	190
1)	Les liens au sein notre <i>corpus</i>	190
2)	Liens avec les <i>corpora</i> de J. E. Bogaers et P. Stuart.....	192
3)	Une communauté témoignant de la mobilité	195
VI)	CONCLUSION.....	197
A)	<i>Retour direct sur la problématique et apports de l'étude</i>	197
B)	<i>Perspectives de recherche.....</i>	200
VII)	ABRÉVIATIONS.....	203
VIII)	BIBLIOGRAPHIE	207
A)	<i>Sources et éditions des textes</i>	207
1)	Sources.....	207
2)	Éditions de source	208
3)	Recueils d'inscriptions	209
B)	<i>Littérature secondaire.....</i>	211
1)	Dictionnaires de langue et de français.....	211
2)	Mémoires et cours	211
3)	Monographies et articles	212
IX)	TABLE DES ILLUSTRATIONS	247

Annexe 1 – Corpus de Metz et Trèves

C) *Diviodurum* (Metz) dans la *colonia/ciuitas Mediomatricorum*

Situé à la confluence de la Moselle et de la Saône, le site de l'actuelle Metz était déjà un des six chefs-lieux du territoire médiomatricum durant la période de l'Indépendance. Les rivières navigables et riches en poisson, le sol propre à l'agriculture, la présence d'argile, de pierre bleue, de pierre calcaire et de sable, les forêts avoisinantes et les gisements de fer en faisaient le lieu idéal pour une installation. D'autre part, des contacts commerciaux avec le monde méditerranéen sont déjà attestés. Un atelier monétaire celte était aussi en activité. Durant la période romaine, *Diviodurum* devint *caput ciuitatis* augustéenne. Elle était alors située sur l'axe d'Agrippa menant de Lyon au Rhin et celui de Reims vers Mayence.⁹⁸⁰ Le quadrillage viaire urbain fut effectif à partir de Claude, vers le milieu du I^{er} siècle ; les chercheurs posent la question de l'implication de cet empereur dans le développement urbain de la ville afin d'attirer des populations et d'en faire un site majeur. La ville connut son apogée culturelle sous Trajan et son expansion maximale de la dynastie flavienne à environ 170, avant de connaître un phénomène modéré de rétractation entre la fin du III^e et le début du IV^e siècle.⁹⁸¹ Son histoire institutionnelle précise nous reste peu accessible, quoique deux charges soient attestées⁹⁸² ; il est toutefois assuré que la ville n'a jamais connu de fonction militaire et qu'elle jouit de sa proximité avec Trèves, capitale d'Empire, malgré les tribulations du III^e siècle.⁹⁸³

La vie économique de Metz est bien connue. Jouissant d'un contrôle des ressources avoisinantes de la riche *ciuitas* dont les établissements gallo-romains en périphérie de la cité, elle dirige le commerce d'exportation et d'importation, sel et vin de Campanie notamment. Avec Reims et Trèves, elle fait partie des rares cités gallo-romaines de Gaule Belgique à avoir établi deux quartiers artisanaux situés hors du rempart du Bas-Empire : l'un comprenait les domaines de la métallurgie, la boucherie et la tabletterie, l'autre reprenait ces trois domaines et y ajoutait la tannerie, la fabrication de colle et l'élaboration de chaux (construction). Les liens entre la boucherie et le travail de l'os indiquent certainement une des seules chaînes artisanales attestée en Gaule.⁹⁸⁴ La production de céramique et de verre ainsi que le travail des tissus, de la pierre et du bois sont attestés archéologiquement tandis que l'iconographie rapporte la vente de bijoux et de tissus, des entreprises de meunerie et de bois d'œuvre, des scènes de voiturage ainsi que le travail du bois et de la pierre. Les artisans de luxe ne sont pas recensés. À l'Antiquité tardive, un atelier de fabrication d'habits de cour fut délocalisé d'Autun à Metz. Finalement, dans le domaine de la céramique, la production locale est effectivement attestée mais des importations depuis le bassin de la Moselle, la Champagne, l'Eifel (cette région essentiellement au Bas-Empire), le Sud de la Gaule et les espaces méditerranéens le sont aussi.⁹⁸⁵

⁹⁸⁰ CAG-57-2, p. 37-38 et 62.

⁹⁸¹ IBID., p. 74-104 et 141.

⁹⁸² *Quaestor et praefectus statorum* (CIL XIII 4291 = EDCS-10601258) et *sacerdos Romae et Augusti* (EDCS-47600593 = CIL XIII 4324 et 11353).

⁹⁸³ CAG-57-2, p. 68-69.

⁹⁸⁴ DEMAROLLE J.-M., « Quatre chefs-lieux de Gaule du nord-est et leurs artisans au Haut-Empire : état des lieux » dans BÉAL J.-C. et GOYON J.-C. (éd.), *Les Artisans dans la Ville antique*, Lyon/Paris, Université Lumière-Lyon 2/Diffusion de Brocard, 2002, p. 161 (*Collection Archéologie et Histoire de l'Antiquité*, vol. 6).

⁹⁸⁵ CAG-57-2, p. 116-126.

4) EDCS-47600565

- Signification de l'inscription

D(is) M(anibus) / Ita[l]icio Pri[m]/ano / vest[iario(?)].

Aux dieux Mânes, à Italicus Primanus, *vestiarius*.

5) EDCS-10601280 = CIL XIII, 4313 = ILS 4706

- Signification de l'inscription

Deae / Mogon/tiae Iul(ius) / Paternus / tabellar(ius) / ex voto.

À la déesse Mogontia, Julius Paternus, messenger, à la suite d'un vœu, < a posé ceci >.

6) EDCS-10601290 = CIL XIII, 4323 = ILS 410 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

Pro salute Imp(eratoris) Caes(aris) / P(ubli) Helvi Pertinacis / Aug(usti) p(atris) p(atriciae) pontif(icis) max(im)i / trib(unicia) potestat(e) co(n)[s(ulis) II] / P(ubli) Hel(vi) Pertinacis Caes(aris) / et Fl(aviae) Titianae August(ae) / Oceanus ser(vus) verna // Dispen[s(ator)] a frumento // [Pro salute Imp(eratoris)] Caes(aris) / [A]ug(usti) p(atris) p(atriciae) pontif(icis) ma[x(im)i] / [t]rib(unicia) potest(ate) co(n)s(ulis) II / [P(ubli)] Hel(vi) Pertinacis Cae[s(aris)] / [et F]l(aviae) Titian(a)e August[ae]

Pour le salut de l'Empereur César Publius Helvius Pertinax Auguste, père de la patrie, *pontifex maximus*, détenteur de la puissance tribunicienne, consul pour le deuxième fois, de Publius Helvius Pertinax César et de Flavia Titiana Augusta, Oceanus esclave *verna* // gestionnaire de blé // Pour le salut de l'Empereur César Publius Helvius Pertinax Auguste, père de la patrie, *pontifex maximus*, détenteur de la puissance tribunicienne, consul pour le deuxième fois, de Publius Helvius Pertinax César et de Flavia Titiana Augusta...

7) EDCS-10601299 = CIL XIII, 4332 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

] ho[li]tores [//] tria [

Maraîchers // trois...

8) EDCS-10601300 = CIL XIII, 4333 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

D(is) M(anibus) / M(arco) Iun(io) Lunari / medic(o).

Aux dieux Mânes, à Marcus Junius Lunaris, médecin.

9) EDCS-10601301 = CIL XIII, 4334 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

] Sa[c]/ini fil(ia) / medica.

... fille de Sacinus, femme médecin.

10) EDCS-10601302 = CIL XIII, 4335 (Frézouls)

M(arco) Publicio Sec[un]/dano nautaru[m] / Mosallicor(um) liber[to] / tabulario [I]IIII[I]vi[ro] / Augustali.

À Marcus Publicius Secundanus comptable affranchi des nautes de la Moselle et sévir augustale.

11) EDCS-10601303 = CIL XIII, 4336 = IAL 113 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

n]egot(iatori) artis cretar(ariae) / Etosa mater / h(eres) p(onendum) c(uravit).

... à ..., marchand de produits en argile, Etosa, mère, héritière, fit faire < ceci >.

12) EDCS-12200050 = CIL XIII, 11397

- Signification de l'inscription

]A Mercuri/alis vix(it) an(num) I / m(enses) V d(ies) XXII me/mor(iae) titulum / posuerunt / Leda nut(rix) et / C<hr=RH>ysopaes / collactius.

...a Mercurialis vécut un an, cinq mois et vingt-deux jours, Leda nourrice et Chrysopaes nourri au même sein posèrent cette inscription pour mémoire.

13) EDCS-12200106 = CIL XIII, 11451

- Signification de l'inscription

]OD plac[---] / [---]T famula [

... servante...

14) EDCS-33800014 = AE 2004, 951 = EDH 52116

- Signification de l'inscription

D(is) M(anibus) // Marcel(l)ino / venaliciario.

Aux dieux Mânes. À Marcellinus, marchand d'esclaves.

15) EDCS-09300437= AE 1976, 484 = EDH 6348 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

] / Caratullio Cintussi filio / neg(otiatori) artis cl<au=O>strariae h(eres) p(onendum) c(uravit).

... à Caratullius, fils de Cintussus, marchand de serrures, son héritier fit faire < ceci >.

16) EDCS-47600592 = CIL XIII, 4288 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

[De]o / [A]pollini / [C(aius?)] Censorini/[us] Lillus / [ca]lciarius / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) // De[o] / Apollin[i] C(aius?) / Censori[ni]/us Lillus / calciari[us] / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

Au dieu Apollon, Caius Censorinius Lillus, cordonnier, s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre. Au dieu Apollon, Caius Censorinius Lillus, cordonnier, s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre.

17) EDCS-10601319 = CIL XIII, 4352 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

D(is) M(anibus) / Cama[m]a Celsi vil(ici) / lib(erta?) Ianuariae filiae / annorum XVII.

Aux dieux Mânes, Camama, affranchie du *vilicus* Celsus, à sa fille Ianuaria, âgée de 17 ans.

18) EDCS-12200014 = CIL XIII, 11361 = CIL XIII, *590 = ILS 9430 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

Casato Carati / fictiliario filii p(onendum) c(uraverunt).

À Casatus potier, fils de Caratus, les fils firent faire < ceci >.

19) CIL XIII, 11360 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

[...]iulio / [ce]ruesario / Medi(omatrigo) uix(it) a(nnis) E / coniu<c=g>i viva P[...]
AVT ME Diuixtae

... à ...iulio, brasseur médiomatique, il vécut ... années, à son époux de son vivant, P...

20) EDCS-10600033 = CIL XIII, 3285 = EDH 32529 = AE 1901, 88
(Frézouls)

- Signification de l'inscription

D(is) M(anibus) et m(emoriae) Berguss(a)e vernacelli (AVT pro vernaculi) Catiani et pedisequi.

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Bergussa, esclave de maison de Catianus et serviteur.

21) CIL XIII, 11359 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

Dis Manib(us) / Sex(to) Public(o) / Decmano / col(legii) med(icorum) lib(erto).

Aux dieux Mânes, à Sextus Publicus Decmanus, du collège des médecins, affranchi.

D) Trier / Augusta Treverorum

Les premières traces de Trèves remontent aux années 2-3 de notre ère par une inscription (CIL XIII 3671 = EDCS-10600439) sur un monument du bourg originel encore méconnu.⁹⁸⁶ Le développement très rapide de la cité commença durant les premières décennies de notre ère⁹⁸⁷, moment où la ville était déjà *caput ciuitatis*⁹⁸⁸. Sous Claude, elle reçut le droit latin⁹⁸⁹ mais aussi la mention honorifique *colonia*, probablement en contrepartie de terres du nord-est transférées aux Ubien⁹⁹⁰. Si durant les premières 150 années de son existence Lyon, Reims et Amiens étaient économiquement plus importantes que la *colonia Augusta Treverorum* (probablement en raison d'un premier siècle mouvementé politiquement pour Trèves et d'une urbanisation assez tardive⁹⁹¹), elle devint un pôle capital du mi II^e au III^e siècle : arts du feu et des domaines plus discrets comme le travail du cuir et du bois, puis ateliers monétaires, fabriques d'armes, entreprises de textile plus tardivement. Elle est également un pôle commercial d'importance⁹⁹², comme nous l'avons d'ailleurs vu dans les inscriptions précédentes. Les tribulations politico-militaires du III^e s. causèrent un léger déclin quoiqu'elle continuât de croître et de produire à la mesure de son importance de capitale de Gaule et d'Empire depuis l'épisode de l'« empire gaulois » de 260-273⁹⁹³ et particulièrement à partir de

⁹⁸⁶ TERNES C.-M., « L'histoire de Trèves » dans *Histoire et archéologie. Les dossiers*, t. 85, juillet 1984, p. 8.

⁹⁸⁷ MORSCHER-NIBERGALL J. et REDDÉ M., « Trèves/Augusta Treverorum, cité des Trévires : les premiers temps de la ville » dans *Gallia. Archéologie des Gaules*, t. 72, fasc. 1, 2015, p. 267.

⁹⁸⁸ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., *Institutions et fastes...*, p. 73-125.

⁹⁸⁹ *IBID.*, p. 65-66.

⁹⁹⁰ BEDON R., *Les villes des Trois Gaules de César à Néron dans leur contexte historique, territorial et politique*, Paris, Picard, 1999, p. 212-214.

⁹⁹¹ TERNES C.-M., « L'histoire de Trèves », p. 8.

⁹⁹² LUIK M., « Kunsthandwerkliche Produktion im Römischen Trier » dans BÉAL J.-C. et GOYON J.-C. (éd.), *Les Artisans dans la Ville antique...*, Lyon/Paris, Université Lumière-Lyon 2/Diffusion de Brocard, 2002, p. 148-149 (*Collection Archéologie et Histoire de l'Antiquité*, vol. 6).

⁹⁹³ FERDIÈRE A., *Les Gaules...*, p. 291-303.

Dioclétien où elle est préfecture du prétoire⁹⁹⁴. M. Luik rappelle d'ailleurs cet état de fait par la citation d'Ausone, *imperii uires quod alit, quod vestit et armat*⁹⁹⁵. Mis à part la perte passagère du statut de capitale durant les opérations militaires et le règne de Julien II (355-364)⁹⁹⁶, elle subsista comme capitale à partir de Valentinien et jusqu'à la fin de l'Empire⁹⁹⁷, période durant laquelle des manufactures impériales y fleurirent⁹⁹⁸.

22) EDCS-11801053 = AE 1998, 954 = EDH 49050

- Signification de l'inscription

Fo]rtunato n[egotiatori?] / artis ce[rvesariae] / [---]ONT MN[
À Fortunatus, marchand de l'art de la brasserie ...

23) EDCS-20500303 = AE 2000, 980 = EDH 47724

- Signification de l'inscription

[D(is)] M(anibus) / [---]SPER[---] / [I]IIIIvir [---] / [--- neg]otiato[r ---] / [---]CISAR[
Aux dieux Mânes, ... sévir..., marchand,...

24) EDCS-46600060 = AE 2007, 1002

- Signification de l'inscription

[Hi]c iacet Flav[ius ---] / [---] ex domestico [---]/[---]N
Ci git Flavius, ... ancien domestique...

25) EDCS-10600434 = CIL XIII, 3666 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

In h(onorem) d(omus) [d(ivinae) ---] / Moder[atius(?) Mo]/destus(?) [---]/us Ca[---] /
nego[tiatores]
En l'honneur de la maison divine, Moderatius Modestus ..., marchands ...

⁹⁹⁴ IBID., p. 315-324.

⁹⁹⁵ AUSONE, *Ordo urbium nobilium*, VI, 4.

⁹⁹⁶ ZOSSO F. et ZINGG C., *Les empereurs romains...*, p. 152-156 ; FERDIÈRE A., *Les Gaules...*, p. 308-315.

⁹⁹⁷ FERDIÈRE A., *Les Gaules...*, p. 313-315.

⁹⁹⁸ ID., « La "distance critique"... », p. 20.

26) EDCS-10600450 = CIL XIII, 03682 = ILS 2813 = EDH 65137

- Signification de l'inscription

Hariulfus protector / domes{i}ti<c=G>us <f=F>ilius Han/havaldis regalis genti/s Burgundionum qui / vi{c}xit annos XX et mens/{s}es nove(m) et dies nove(m) / Reutilo avunculu/s ipsius fecit.

Hariulfus, garde du corps domestique, fils de Hanhavaldis de famille royale des Burgondes qui vécut 20 ans, 9 mois et 9 jours ; Reutilo, son oncle a fait < ceci >.

27) EDCS-10600449 = EDH 77420 = CIL XIII, 3681

- Signification de l'inscription

Fl(avius) Gabso p[ro]tector domes/tic[us] e]x tribu/[nis] hi]c quies/[cit --- U]rsu/[s(?) --- in p]ace.

Flavius Gabso, garde du corps domestique, ancien tribun repose ici ; Ursus in paix.

28) EDCS-10600469 = CIL XIII, 3700 = ILS 07659a = EDH 78368 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

[D(is)] M(anibus) / Eugeniae / filiae defun/ctae Iulius Vic/tor cuparius / et saccarius et / Acceptinae con/iugi et Florentio / filio vivis viv(u)s / fecit.

Aux dieux Mânes d'Eugenia, fille défunte, et pour Acceptina son épouse et Florentius leur fils, vivants, Julius Victor tonnelier et porteur de sacs a fait < ceci > de son vivant.

29) EDCS-10600470 = EDH 78370 = CIL XIII, 3701 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

D(is) [M(anibus)] / Secundini[ae] / Tavena[e] con[iugi] / def(unctae) A[---]us A[---]/ius faber s[i]bi / et suis viv(u)s fe[cit].

Aux dieux Mânes de Secundina Tavena, épouse défunte, A...us A...ius, artisan a fait < ceci > pour lui-même et les siens de son vivant.

30) EDCS-10600472 = CIL XIII, 3703 = EDH 78372 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

] / coniugi [negotiato]/ri artis R[---] / sibi viva f[ecit]

... à son époux, marchands de l'art ... a fait pour lui-même de son vivant...

31) EDCS-10600473 = CIL XIII, 3704 = EDH 77341 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

Silvanus negotiator / hic pausat in pace.

Silvanus, marchand, repose ici en paix.

32) EDCS-10600474 = CIL XIII, 3705 = EDH 78373 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

] / Alba[---] / et L(ucio) Alb(ano) [---] / vest[iari] / L(ucius) Albanus / lib(ertus) ipse.

... à... Alba... et à Lucius Albanus, ... *vestiarius*, Lucius Albanus lui-même affranchi
< a posé ceci >.

33) EDCS-10600475 = CIL XIII, 3706 = EDH 77417 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

Iulia Pier/is obstetrix / hic iacet / nulli gra/vis.

Julia Pieris, obstétricienne, git ici, dure pour aucun.

34) EDCS-10600788 = CIL XIII, 3814 = EDH 77027

- Signification de l'inscription

Damasius num(erarius?) / hic bene qui/esc<i=E>t in p(ace).

Damasius officier comptable, repose bien ici en paix.

35) EDCS-12000749 = EDH 76322 = CIL XIII, 11311 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

In h(onorem) d(omus) d(ivinae) dea(e) Dia/na(e) Numini Sanc/tissimo Anulin/us Polibius(!) nu/m(m)ularius s(acrae) m(onetae) Au[g(usti)] / n(ostri) ex voto posui[t] / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

En l'honneur de la maison divine, à la déesse Diane, au *Numen* très sacré, Anulinus Polibius, banquier de la monnaie sacrée de notre Auguste a posé ceci à la suite d'un vœu, s'est acquitté d'un vœu de bon gré et à juste titre.

36) EDCS-12000757 = CIL XIII, 11319 = AE 1913, 242 = EDH 27465 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

[D(is) M(anibus) / Satt]onius / Capurillus / cervesar[ius] / si[bi] et suis v(otum) f(ecit).

Aux dieux Mânes, Sattonius Capurillus, brasseur, a fait un vœu pour lui et les siens.

37) EDCS-16400026 = CIL XIII, 11340,06 = AE 1911, 148 = EDH 28932
(Frézouls)

- Signification de l'inscription

Quidquid adh[ibet] R/acanus et advo[ca]/tus (h)a[b]es.

Quoique ce soit que Racanus présente et tu as besoin d'un avocat.

38) EDCS-29600086 = EDH 79232

- Signification de l'inscription

*[Hi]c iacet Flav[i---] / [---] ex domestico[rum // Alardus / miles |(obitus) / X
K(a)l(endas) Nov(embres).*

Ici git Flavi... ancien domestique. Alardus soldat étant mort le dixième jour après les calendes de Novembre.

39) EDCS-73400006 = EDH 78755

- Signification de l'inscription

Faber [--- hic] / paus[at --- qui]/ vix{s}[it ---] / M[

Artisan ... ici repose ... , lui qui a vécu...

40) EDCS-58600328

- Signification de l'inscription

[Hic] qui[escit ---] / [---] <o=U>stia[rius ---] / [--- anno]s plu[s minus

Ici repose ..., portier ... années plus ou moins...

41) EDCS-03000646 = EDH 50309 = AE 1996, 1095 = AE 1999, 1086

- Signification de l'inscription

*Callosiae Clamosae co(n)i/ugi carissimae quae v<i=E>xit / annis XXVIII et m(ensibus)
V d(iebus) n(umero) XVIII / cui Fl(avius) A[---] v(ir) p(erfectissimus) p(rae)p(ositus) v(inorum
coniu(n)x eius faci/undum curavit.*

À Callosia Clamosa, très chère épouse qui a vécu vingt-neuf ans, cinq mois et un nombre de dix-neuf jours, à qui Flavius A... homme le plus achevé préposé des vins, son époux a fait faire < ceci >.

42) EDCS-10600471 = CIL XIII, 3702 = ILS 7768 = EDH 78371 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

[D(is)] M(anibus) / Aemilius Epictetus sive Hedonius grammaticus Graecus Primaniae Ianuariae con(iugi) / sanctissimae defunctae et sibi vivus fec(it).

Aux dieux Mânes, Aemilius Epictetus ou bien Hedonius grammaticus de grec a fait < ceci > de son vivant pour Primania Ianuaria, sa défunte épouse très auguste, et pour lui-même.

43) EDCS-75000283 = CIL XIII, 10025,006d1a et EDCS-75000284 = CIL XIII, 10025,006d1b (bis)

- Signification de l'inscription

Cn(aei) A() Ing(enui) V() a(rtificis) v(itarii) m(anu) // S

De Cnaeus A... Ingenuus..., de la main de l'artisan verrier/du verre. (...)

44) EDCS-74900117 = CIL XIII, 10025,006d2

- Signification de l'inscription

[Cn(aei) A()]Ing(enui) V() a(rtificis) [v(itarii) m(anu)] // A

De Cnaeus A... Ingenuus... de la main de l'artisan verrier/du verre. (...)

45) EDCS-73400286 = EDH 78992

- Signification de l'inscription

mac]ellari[i] / [---] cau]ponem est.

... du boucher... aubergiste est.

46) EDCS-11201764 = AE 1928, 183 = AE 1941, 168 = EDH 23872 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

] miles clas/sis Germanic(a)e [[[Do]]]/[[[mitian]a[e P(iae) F(idelis)]]] neg/[o]tiator cervesa/rius artis offec/tur(a)e ex voto pro / meritis posuit.

... soldat de la flotte germanique domitienne Pia Fidelis, marchand, brasseur de l'art appliqué à la suite d'un vœu pour les mérites a posé < ceci >.

47) EDCS-10700335 = EDH 4636 = AE 1978, 503 = CIL XIII, 3672
(Frézouls)

- Signification de l'inscription

D(is) M(anibus) / hic fecit cla[r]o vigu[rit] qui / nomin[e(?) s]emper / doctor Rom[ani]n]ob[ilis] / eloqu[i]i / L(ucius) Terentius Iulianus qui et Concor/[dius] v(ir) p(erfectissimus) magister s[t]udiorum gram/maticus Latinus.

Aux dieux Mânes, ici on a fait pour un < homme > illustre ; il a fleuri, lui qui par son nom < fut > toujours maître de la noble d'éloquence romaine, Lucius Terentius Iulianus, qui < était > aussi Concordius, homme on ne peut plus achevé, maître des études de grammaire latine.

48) EDCS-10600409 = EDH 76371 = CIL XIII, 3641 = ILS 7059 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

In h(onorem) d(omus) d(ivinae) / Genio aren[a]/riorum con/sistentium / col(onia) Aug(usta) Tre(verorum) / Axsillius Av(itus) sive Sa/cruna / d(onum) d(edit)

En l'honneur de la maison divine, au génie des gladiateurs établis dans la colonie Augusta Trevorum, Axsillius, Avitus ou Sacruna ont fait ce don.

49) EDCS-10600457 = EDH 78350 = CIL XIII, 3689

- Signification de l'inscription

Qui dolet interitum mentem soletur amore / tollere mors vitam potuit post fata superstes / fama viget periit corpus sed nomen in ore est / vivit laudatur legitur celebratur amatur / nuncius Augusti velox pede cursor ut aura / cui Latiae gentis nomen patriaeque Sabinus / o crudele nefas tulit hic sine crimine mortem / damnatus periit deceptus fraude latronum / ni(hi)l scelus egisti fama est quae nescit obire / posuit Turius.

Celui qui endure un esprit intrépide, est réconforté avec amour. La mort peut porter la vie après les fatalités, chers survivants. La rumeur est forte ; le corps périt mais le nom est en bouche. Il vit, est loué, est lu, est célébré et aimé, le messager d'Auguste, coureur aux pieds rapides comme le vent, lui dont le nom du peuple du Latium et de la patrie < est > Sabinus. Ô cruel sacrilège, celui-ci a emporté la mort sans crime, condamné il périt abusé par la tromperie des bandits. Tu n'as commis aucun crime. La rumeur est celle qui ignore d'obéir. Turius a posé < ceci >.

50) EDCS-10600462 = CIL XIII, 3694 = EDH 78355 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

Ob memoriam custod[i]/endam adque propagandam / magistror(um) et parentum su/orum Iustia[n]i Iuliani Aprilis / Pompeiani [---] / Theodori Martialis Arca/di Nycteri Concordius et / Hemerius haruspices publ(ici) / c(ivitatis) Tr(everorum) fecerunt.

Pour protéger et pour que dure la mémoire de ses maîtres et parents, Justianus Julianus Aprilis, Pompeianus ... Théodorus et Martialis Arcadus Nycterus ; Concordius et Hemerius, les haruspices publics de la cité des Trévires ont fait < ceci >.

51) CIL XIII, 3701

- Signification de l'inscription

D(ecimae?) Secundin[ae M(arci)] Tauena[e] con[iugi] def(unctae) A...us A...ius faber s[ibi] et suis vivus fe[cit].

À Decima Secundina Tauena, fille de Marcus, épouse défunte, A...us A...ius, artisan, a fait < ceci > pour lui et pour les siens de son vivant.

52) EDCS-11202096 = BRGK, 1937, t. 27, inscr. 16 (p. 56) = AE 1933, 219 = EDH 24087 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

[D(is) M(anibus)] / Materniae Dec/millae defunctae / L(ucius) Publicius Severus / a manu sibi et Mag/--- gnitae coniugi vi(v)us.

Aux dieux Mânes de Maternia Decmilla défunte, Lucius Publicius Severus, secrétaire, pour lui et pour Mag...nita son épouse < a fait ceci > de son vivant.

53) EDCS-10900237 = BRGK, 1959, t. 40, inscr. 3 (p. 124) (Frézouls)

- Signification de l'inscription

Desideratio e[...]enicio [negotiatori?] / [a]rtis cretariae Illox[---] fac[i] iendum cu[rauit].

À Desideratius e... enicius, marchand de produits en argile, Illox... a fait faire < ceci >.

54) EDCS-12000751 = CIL XIII, 11313 = ILS 09418 = AE 1908, 132 = EDH 20615 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

Numinib(us) Aug(ustorum) deo Intarabo et [Genio coll(egii) fabr(um) do]/labrarior(um) quib(us) splendidissim(us) o[rdo ---] / templ(um) sicut cons(a)eptum est au[guratum? ---] / c(uram) a(gente) Magissio Maina tum praef(ecto) eo[rum ---] // dec(uria) I / Borinius Merit(?) / Latinius Veco / Covirius Saturn[---] / Iul(ius) Sevia[nus] / Arvesc(ius) Nitiu[s] / Merca[t]or(ius) [---] / Quad[---] / Ioinci[on(ius) ---] / Securiu[s ---] / Main[utius ---] / Ner[---]

/ Quintiu[s ---] / So[le]mn(ius) [---] / Io[in]cion(ius) Cossus / Ilvatus Priman(us) / Mansuet(ius) Primus // Dagissius Albin(us) / Excingon(ius) Secund(us) / Covirius Tertius / Secundi(us) [S]ecun[d]in(us) / Mainut(ius) Silvin(us) / Secun[d(ius?)] Primu[s] / [---] / [---] / [---] / [---] / [---]issiu[s] / A[---]OTEG[---] / Messor(ius) Prim[us] / Iul(ius) [---]SA[---] / Blus[s]in(ius) Sennaug(us) / Victor(ius) Rustic(us) / Iul(ius) Lallus // Secund(ius) Secund[inus(?)] / VI[---]T[I]iu[s] / Vi[---]alti(us) / [---]iallus / [---] Drappus / [---] Maciatus / [---]R]usticus / [---] Va[---]cian(us) / [---] Ammia[n(us)] / [---]O[// d[ec(uria) I]I / [---] / B[---] / [---] / [---] / CI[---] / CI[---] / BE[I]BV[---] / [---] / [---] / [---] / [---] / O[---] / Romac[---]r[---] / Secund(ius) Ibli[omarus] / Secund(ius) Ses[---] / Lugissiu[s]

Aux *Numina* des Augustes, au dieu Intrabus et au génie du collège des artisans de dolabres à qui le très illustre *ordo* ... a annoncé un temple de même qu'un enclos, au soin de Magissius Maina, alors leur préfet. De la première décurie, Borinius Merit..., Latinus Veco, Covirius Saturn..., Iulius Sevirianus, Arvescius Nitius, Mercatorius ..., Quad..., Ioincionius ..., Securius ..., Mainutius ..., Ner..., Quintius ..., Solemnus ..., Ioincionius Cossus, Ilvatus Primanus, Mansuetius Primus, Dagissius Albinus, Excingonius Secundus, Covirius Tertius, Secundus Secundinus, Mainutius Silvinus, Secundus Primus, ..., ..., ..., ..., ...issius, A...OTEG..., Messorius Primus, Iulius ...SA..., Blussinius Sennaugus, Victorius Rusticus, Iulius Lallus, Secundus Secundinus, VI...Tius ..., Vi...altius, ...iallus, ... Drappus, ... Maciatus, ... Rusticus, ... Va...cianus, ... Ammianus, ...O... deuxième décurie, ..., B..., ..., ..., CI..., CI..., BE...BV..., ..., ..., ..., ..., O..., Romac...r..., Secundus Ibliomarus, Secundus Ses..., Lugissius ...

55) EDCS-10700334 = EDH 15922 = AE 1964, 149 = AE 1966, 257 (Frézouls)

- Signification de l'inscription

Num(inibus) Aug(ustorum) et Gen(io) proretar(um) / Liboni Mettus et Cracuna fr(atres) / d(onum) d(ederunt).

Aux *Numina* des Augustes et au Génie des *proretae*, les frères Libonius Mettus et Cracuna ont fait ce don.

- Individus

Les dédicataires sont les *Numina Augustorum* et le *genius proretarum*. Pour le *Numen Augusti*, cf. inscr. 61. Nous avons choisi le pluriel suite à l'hypothèse de J. Deininger⁹⁹⁹ (reprise par K. Von Ute Schillinger-Häfele¹⁰⁰⁰) à laquelle nous n'avons pas eu accès mais que nous avons vérifiée dans EDCS : il apparaît effectivement que la majeure partie de ces syntagmes dans leur forme explicitée se retrouvent dans l'espace gallo-germanique romain continental (14 Aq, 13 Ly, 7 GN, 5 Bel, 3 GS pour un total de 44 inscriptions) ; les autres attestations se

⁹⁹⁹ DEININGER J., « Numinibus Augustorum. Anmerkungen zur Datierung der Trierer Bronzeprora » dans *Germania*, t. 44, 1966, p. 138-142.

¹⁰⁰⁰ VON UTE SCHILLINGER-HÄFELE K., « Vierter Nachtrag zu CIL XIII und zweiter Nachtrag zu FR. Vollmer, Inscriptiones Baivarum Romanarum. Inschriften aus dem deutschen Anteil der germanischen Provinzen und des Treverergebietes sowie Rätien und Noricum » dans *Bericht der Römisch-Germanischen Kommission*, t. 58, fasc. 2, 1977, p. 452.

retrouvent en Bretagne (22), Numidie (1), Mésie inférieure (1), Maurétanie césarienne (1), Hispanie citérieure (1), Alpes maritimes (1) et Alpes Grées (1). La nécessité d'abréviation NN AVGG n'est pas nécessaire pour en déduire le pluriel mais peut se faire (cf. inscr. 9). Quant à la forme au singulier, elle n'est attestée explicitement que dans une inscription d'Aquitaine et sept de Gaule Narbonnaise, les formes abrégées ne permettant pas de trancher s'élevant à : 25 Aq, 12 Bel, 12 Ly, 4 GN 4 GS et 1 GI. Pour le *genius*, cf. inscr. 23. C'est en partie au *genius prouretarum* qu'est dédiée l'inscription, chose normale pour un groupe homogène. Les *prouretae*, vigies, faisant partie des *nautae*¹⁰⁰¹, étaient placés à la proue du navire pour observer les obstacles et étaient subordonnés au timonier.¹⁰⁰² La racine commune le rapproche du *prorates* et *proreus* (translittérés du grec), l'un étant un grade naval, l'autre le second d'un navire marchand et donc l'officier de la proue devant observer les changements de vents dangereux pour les navires antiques peu stables.¹⁰⁰³ En raison de l'absence de mention de flotte, T. Schmidts propose d'y voir un membre de la marine marchande ; K. Von Ute Schillinger-Häfele¹⁰⁰⁴ arrive à la même conclusion dans son analyse de la matérialité (cf. infra).

Les dédicants sont Libonius Mettus et Cracuna. La mention *fratres* ne renseigne pas clairement sur leur état : sont-ils frères de sang ou *collegiati* d'un collège ? T. Schmidts, laisse la question ouverte, argumentant d'une part sur une « mise en évidence » du gentilice, présentant d'autre part un collège de *nautae* supposé grâce à une inscription à Ettlingen *Pour le salut de l'empereur et au génie des nautes* (CIL XIII, 6450)¹⁰⁰⁵ ; à ce dernier argument, nous ajoutons une inscription mentionnant une *contubernium nautarum* (EDCS-11000333, CIL XIII, 6324). M.-T. Raepsaet-Charlier les établit comme frères.¹⁰⁰⁶ Libonius est un gentilice patronymique à assonance germanique formé à partir du nom Libo¹⁰⁰⁷ ; l'AE 1964, 149 propose une origine celtique. Nous pensons à une double origine, le suffixe apposé relevant plutôt du gaulois que du germanique. 64,3%¹⁰⁰⁸ des attestations sont situées dans l'espace gallo-germanique romain continental. Les *cognomina* Mettus¹⁰⁰⁹ et Cracuna¹⁰¹⁰ sont celtique, eux dont respectivement 53,6%¹⁰¹¹ et 73,2%¹⁰¹² des occurrences sont attestées dans l'espace gallo-germanique romain continental. L'onomastique ne permet pas de trancher.

¹⁰⁰¹ ROUGÉ J., *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1966, p. 221.

¹⁰⁰² SCHMIDTS T., *Akteure...*, p. 67-69.

¹⁰⁰³ TLL ; CASSON L., *Ships and Seamanship*, Princeton, Princeton University Press, 1971, p. 303 et 318-319 (*Princeton Legacy Library*).

¹⁰⁰⁴ VON UTE SCHILLINGER-HÄFELE K., « Vierter Nachtrag zu CIL XIII », p. 452.

¹⁰⁰⁵ SCHMIDTS T., *Akteure...*, p. 68-69.

¹⁰⁰⁶ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... ».

¹⁰⁰⁷ IBID., p. 60, 72 et 82 ; ID., « Nouveaux cultores », p. 296.

¹⁰⁰⁸ Il est attesté dans un total d'environ 28 mentions selon la dispersion suivante : 2 *Libonius* hors des provinces retenues ; 24 *Liboni* dont 18 Bel, soit 75% ; 2 *Libonio* hors des provinces retenues.

¹⁰⁰⁹ RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Les Trévires... », p. 82 ; ID., « Les noms germaniques... », p. 231.

¹⁰¹⁰ ID., « Les Trévires... », p. 82 ; GAVRIELATOS A., *Names on...*, p. 41, 251 et 252

¹⁰¹¹ Il est attesté dans un total d'environ 56 mentions selon la dispersion suivante : 3 *Mettus* dont 2 Bel et 1 GN, soit 100% ; et 53 *Metti* dont 12 Bel, 5 Aq, 5 Ly, 2 GN, 2 GI, 1 GS, soit 50,9%.

¹⁰¹² Il est attesté dans un total d'environ 56 mentions selon la dispersion suivante : 23 Bel, 3 Ly, 1 GN, 7 GI, 7 GS, soit 73,2%.

- Contexte et matérialité

L'inscription est gravée sur une représentation en bronze (42x17) d'une proue (*prora*) au bout de laquelle est sculptée une tête féminine (9,2 cm) ornée d'un diadème et regardant vers l'océan fictif. L'inscription est gravée dans le prolongement du cou sur la quille et des gravures de dauphins décorent les côtés de la proue. Au regard de la probable longueur totale d'un mètre et de la figuration identifiée à une personnification de la Moselle, K. Von Ute Schillinger-Häfele propose de voir une offrande placée dans la *schola* du collège des navigateurs de la Moselle. Nous pensons que ces hypothèses s'ajoutent aux précédents tendant donc à faire de Libonius Mettius et Cracuna deux membres du collège des *proretae*.

L'analyse de la coiffure date l'inscription des années 170 à 185, contrairement à la proposition de 169-177, règne de Marc Aurèle (AE 1964, 149), basée sur la séquence *Numini Augusti* au singulier.

- But de l'inscription

L'inscription fait partie des *tituli sacri*. Il s'agit d'une offrande matérialisée par l'inscription.

Annexe 2 – inscriptions pas prises en compte pour l'étude

Ce mémoire a pour objet l'étude des métiers dans le domaine civil d'après la définition du terme profession par N. Monteix : *Activité fondée sur la mise en œuvre d'un savoir technique, nécessitant l'emploi d'outils (cognitifs ou matériels) et qui tend au dégagement d'une plus-value*¹⁰¹³. Aussi, un certain nombre d'inscriptions n'a pas été pris en compte au vu de ces précisions. Dans une visée d'exhaustivité, nous présentons ces inscriptions et les raisons qui nous ont poussé à les écarter. Nous ne proposons pas de traduction et les activités professionnelles sont présentées en gras.

XI) Statut incertain

56) EDCS-10601590 = CIL XIII, 4627

*Cambo Suniduci / g(ladiator) I(primarius) s(pectatus) v(ictor)*¹⁰¹⁴

57) EDCS-09300425

*Deo H[erculi] / M(arcus) C[---]/us Pr[---] / LAVX[---] / saltu(?)*¹⁰¹⁵ [---] / REFIL[---]
/ v(otum) [s(olvit) l(ibens) m(erito)]

XII) Appartenance du professionnel au domaine militaire

58) EDCS-11201945 = BRGK t. 16-17, 1925-1927, notice 232

*D(is) M(anibus) / C(aio) Claudio Sec/undin(o) sign(ifero) et ve/ter(ano) leg(ionis) XXII
Pri(migeniae) / [P(iae) F(idelis)] libra[rui] et / co[l(legium)] tubic(inum) milit(um) /
Bing(ensium) ei p(onendum) c(uraverunt)*

¹⁰¹³ MONTEIX N., « De "l'artisanat" aux métiers. Quelques réflexions sur les savoir-faire du monde romain à partir de l'exemple pompéien » dans MONTEIX N. et TRAN N. (éds.), *Les savoirs professionnels des gens de métier...*, p. 13.

¹⁰¹⁴ L'inscription a été interprétée comme une tessère gladiatorale par R. Mowat (dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1880, p. 126-129). Néanmoins, depuis les études sur le sujet par R. Herzog (HERZOG R., *Aus der Geschichte des Bankwesens im Altertum, Tesserae nummulariae*, Giessen, 1919 ; ANDREAU J., « Deux tessères nummulaires inédites » dans *Revue numismatique*, Tome 157 (6^e série), 2001 p. 330 (329-336)) qui démontrent la classification de ce type d'inscription dans le domaine monétaire, l'interprétation avec le terme *gladiateur* ne nous semble plus cohérente.

¹⁰¹⁵ La restitution de ce mot est incertaine : M. Dondin-Payre, H. Chew et B. Mille, (« Un saltuarius dévot de Jupiter Optimus Maximus dans le Mâconnais » dans *Gallia*, 2010, Vol. 67, No. 2 (2010), p. 89) et P. Ouzoulias (« Nos natura non sustinet. À propos de l'intensification agricole dans quatre terroirs du nord des Gaules » dans *Gallia*, t. 71/2, 2014, p. 322) suggèrent *saltus* et *saltuarius* sans trancher clairement ; un rapide coup d'œil dans le dictionnaire Gaffiot indique que peu d'autres mots commençant par *saltu-* pourraient correspondre. Au vu de l'incertitude nous n'avons pas compté cette inscription dans notre corpus.

59) EDCS-11202083

Matronis / M(arcus) Val(erius) Crescens / eques leg(ionis) VI Vic(tricis) / cornicularius¹⁰¹⁶ / P(ubli) Abulli Lucull[i] / [

60) EDCS-12000808

In h(onorem) d(omus) [d(ivinae) deo] / Mercu[rio An]/toniu[s ---]/us quo[d corn]/icula[rius pr]/aesid[is prov(inciae)] / Belg(icae) v[overat] / vetera[nus po]/suit [l(ibens) l(aetus) m(erito?)]

61) EDCS-47600194

Marcellano med(ico) d(efuncto) / l(egionis) VIII com[---] / g[---]ip[---]er

62) EDCS-69700849 = CIL XIII, 12598,1

Vin(dices)¹⁰¹⁷

63) EDCS-69700850 = CIL XIII, 12598,2

Vin(dices)

64) EDCS-69700851 = CIL XIII, 12598,3

Vind(ices)

65) EDCS-69700852 = CIL XIII, 12598,4

Vind(ices)

66) EDCS-69700853 = CIL XIII, 12598,5

Vind(ices) s(eniores)

67) EDCS-69700854 = CIL XIII, 12598,6

Vind(i)c(es) <s=I>e(niores)

¹⁰¹⁶ Nous avons initialement compté cette inscription car le *cornicularius* peut assister un magistrat (cf. Gaffiot)

¹⁰¹⁷ Il s'agit en fait de fonctions militaires et non d'un métier de la justice dans ce cas (cf. CIL 13, 12598).

68) CIL XIII, 4291 (Frézouls)

*Genio / C(aius) Aur(elius) Materni(us) / praef(ectus) **stat(orum)** OU **stat(or)***¹⁰¹⁸,
q(uaestoris) c(iuitatis) M(ediomatricum) / Cathirig(us) Delficus / cliens

XIII) Charge politico-administrative

69) EDCS-10600297 = CIL XIII, 3529 (Frézouls)

*ex a]ugurio(?) deo Rio/[--- **possessor]es(?) eius pagi in / [agro(?) suo(?) c]uraverunt(?)***
Auc/[alo(?)] Auconis fil(io) et / [---] Camuli fil(io) [

70) EDCS-10601101

In h(onorem) d(omus) d(ivinae) et / Numinibus Augg(ustorum) I(ovi) O(ptimo)
M(aximo) / L(ucius) Ammia[tius(?)] Gamburio / prosc(a)en[ium c]um tribun/ali et eo
a[mp]l[ius(?) |(denarios) L ex q(uorum) [usur]is tutela(m) / prosc(a)eni(i) et ludos omn/ibus
*annis pri(die) Kal(endas) Mai(as) / **curatores vici** procu/rare deb(eb)unt fide(i) manda/vit*
d(e)d(ictum) Saturni[n]o et Gallo co(n)s(ulibus)

71) EDCS-10601277 = CIL XIII, 4310 = CAG-57-01, p 783 = AE 1999, 1087

*Deo Mercurio / Numini Sanctissimo / Amilius **magister** / **vici** Bodatii*

72) EDCS-10601283 = CIL XIII, 4316 = CAG-57-02, p. 307

*]n[us Numidn[---]/ **mag(ister) pag(i)** Io[---] / II / d(e) s(uo) p(osuit)*

73) EDCS-11202035

*]C Prisc[o] / [f]lamini [---] / [s]acerd(oti) Rom(ae) et / [A]ug(usti) **mag(istro)***¹⁰¹⁹
q(uaestori) c(iuitatis) T(reverorum) / [pr]aef(ecto) coh(ortis) I Aresac(um) / [

74) EDCS-10600296 = CIL XIII, 3528 = ILS 7054

Num(ini) Aug(usti) d[eo Vol]/<c=K>ano civit(as) Vi[romand(uorum)] / C(aius)
Suiccius La[tinus(?)] / sac(erdos) Rom(ae) et Au[g(ustorum) p(rimi)p(ilaris?)]] / praef(ectus)
l(egionis) VIII cu[rator] / civitatis Sue[ss(ionum) in]/quisitor Ga[ll(iarum) le]/gatus [

¹⁰¹⁸ Les esclaves publics qui faisaient ce métier avaient *de facto* une fonction militaire en tant que planton (cf. Gaffiot).

¹⁰¹⁹ Nous pensons plus probable que le terme fasse référence au domaine politico-administratif plutôt qu'au domaine de l'enseignement au vu de sa place dans une sorte de *cursus honorum*.

XIV) Domaine chrétien

75) EDCS-29600084

*Egregiis caelum meritis non posse neg[ar]i / quis dubitet **famulumque** diu sp[era]re
bea[tum(?)] / per mortis [c]asum dominus reparavit **alumni** / exemptum Auspiciis terris
inmiscuit astris / [a]gnos[---]M n[e]mpe fidem fructumque priorem / [---]ides vivix in morte
nec ullum / [---]V[---]E poteris cognoscere casum / [vixit anno]s XXVIII*

76) EDCS-10600458 = CIL XIII, 03690

*Hic pausat in pace Ingenua / Christiana fidelis Ursacius / **cursor** dominicus
pientiss(im)e / T(?) octa(v)um decem Kalendas Fe/b{a}r(ua)<r=P>ias / qui vixit an(n)os
XXVIII / titulum posuit dulc<i=E>s(s)i/m(a)e su(a)e matr<o=V>n(a)e / in Christo*

77) EDCS-74100217

*In Chr(ist)o nomine Rotsvintda **anc<i=E>lla** Chr(ist)i sum ego / in nomine patris et filii
sp(irit)u(s) s(an)c(t)i amen (h)allelu(i)a*

XV) Domaine religieux (éventuellement politique)

78) EDCS-11201740

*pagan]orum(?) pagi Teucoriatis Teucoriatus Securus il[lorum paganorum] /
lib(ertus?) et Secundius Primulus **antistes** d(onum) d(ederunt)*

79) EDCS-13303409

*Num(ini) Aug(usti) // Gemellus / **antist<e=I>s***

80) EDCS-11201756 = AE 1928, 189 (Frézouls)

*J / Cossus Fron/tonis f(ilius) **Sortil(egus)** / ex visu / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*

XVI) Pas un métier (mais parfois indicateur de métier)

81) EDCS-10600243

*Jius Tiberinus et / [---] Ulpus Paullinus / [---] **curatores** eiusde<m=NT> /
[mon]ument(um) ponendum / [curaverunt]*

82) EDCS-10601100

*In h(onorem) d(omus) d(ivinae) Num(inibus) Augg(ustorum) fara[bu]/rem(?)
exaedificaverunt suo i<m=N>[p]/endio iuniores vici hic co(n)si/stentes loco sibi co[n]cesso /
et donato a vi<c=K>an[is B]jede/nsibus dedicatum effec/tum I[---] Idus [Iu]lias Imp(eratore)
d(omino) // [[n(ostro) Phili[ppo]]] Aug(usto) et Titianio co(n)[s(ulibus)] / [[cur[atoribus 3]]tio
[e]]]t Secundo Secu[ro(?)]*

83) EDCS-10600247

JVIVIVQ[---] / [---]AVIAVTVO(?)[---] / [---] curat(or?) / [

84) EDCS-03000643

arb]itratu Flori[---] / fili(i) / in id opu[s] / XIII [HS]

85) EDCS-12200031 = CIL XIII, 11378 = CAG-57-02, p. 293

*D(is) M(anibus) / Heutychie / Philetianus / **alumn(a)e su(a)e** / memoriam*

86) EDCS-37700225 = EDCS-47600274¹⁰²⁰ = EDH 54567 = AE 2005, 1056

*L(ucii) Tocci(i) Flavini **discens***

87) EDCS-11201776

*Calvio hic / pausat in pace / qui vixit an(nos) VI / et mens<e=I>s VII et / dies XIII
Vincal/mus **alumno** suo / fecit*

88) CIL XIII, 4511 (Frézouls)

*In H D D Deae Vercanu[...]/ isd(em) co(n)s(ilubus et) ips(e aut a) Ant(...) Q F pos(uit)
aq(uaeductum)¹⁰²¹ / V Id(ae) Mai*

89) CIL XIII, 3537 (Frézouls)

*Loca CL(---)S h<o=i>**litorum?***¹⁰²²

¹⁰²⁰ Notons que deux notices EDCS existent pour cette inscription !

¹⁰²¹ Restitution convaincante en *aquaeductum* et pas en une forme déclinée d'*aquarius* (BLANCHET H., « Méfitis osque et Méfitis romaine, des sources limpides aux eaux pestilentielles » dans *Loanwords and Substrata, Proceedings of the Colloquium held in Limoges (5th – 7th June, 2018)*, Juin 2018, Limoges, p. 89-112 ; URL : <https://shs.hal.science/halshs-03707431/document>, page consultée le 06/05/2024, p. 14)

¹⁰²² L'interprétation d'un lieu de marché nous semble à mettre en doute en raison de nombreuses tombes à proximité dont l'épithaphe reprend d'ailleurs la même structure de texte.

90) EDCS-31700033 = CIL XIII, 10016,03 = AE 1891, 3 (Frézouls)

*Donavit / Iovinus **arenarium***¹⁰²³

XVII) Anthroponyme

91) CIL XIII, 3578 (Frézouls)

*Vtilis et Opta/ta Q(uinti) **Sutori***¹⁰²⁴ *Brocchi h(ic) s(iti) s(unt)*

92) CIL XIII, 3643 (Frézouls)

*Deae Heca/tae C(aius) Can/didus **Pis/cator** uisu / monitus*

93) EDCS-55900098

Medico¹⁰²⁵

94) EDCS-52500011

Medico¹⁰²⁶

95) EDCS-56200918

Magiru(s)¹⁰²⁷

96) EDCS-11202122

*[Hic iacet] Felix veste sa/[cra qui vixit] in s(a)eculo an(nos) L / [Christi ve]stigia se[cut]us / [3 et **P]orcarius***¹⁰²⁸ */ [titulum posue]runt*

97) EDCS-10601508 = CIL XIII, 4543 = AE 1896, 44 et 49 (Frézouls)

*In h(ono)r(em) d(omus) d(iuinae) / M(arcus) **Tignuarius***¹⁰²⁹ */ v(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*

¹⁰²³ Si l'AE propose de tronquer la finale en -um par une finale en -us, le TLL suggère qu'un *arenarium*, soit une sorte de vase (en raison de ladite inscription).

¹⁰²⁴ Le *praenomen* et le *cognomen* nécessitent un *nomen* pour le maître à qui on suppose les *tria nomina* ; *sutor* peut signifier cordonnier.

¹⁰²⁵ Marque de potier dans le surnom est attesté.

¹⁰²⁶ Marque de potier dans le surnom est attesté (cf. note précédente)

¹⁰²⁷ Marque de potier dans le surnom est attesté ; *magirus* peut signifier cuisinier.

¹⁰²⁸ Anthroponyme plus probable que le terme *porcarius* pour porcher.

¹⁰²⁹ Le terme *tignuarius* (charpentier) dans cette inscription pose question : généralement, le métier est accompagné de la mention *faber* qui n'est pas présente ici ; néanmoins, s'il s'agit d'un anthroponyme, il est le seul

98) EDCS-10600476 = CIL XIII, 03707

[P]ublicius Florus / Mamilius Donatus / Camulinius Oledo / Claud(ius) Secundus / [S]ecund(ius) Dubitatus / [H]elvius Attius / Claud(ius) Mansuetus / [Se]x(tus) Donicat(ius) Atticus / [Hi]larius Maturus / Varedonius Senna / [Se]x(tus) Iulius Martialis / [---] Flavius Varaitio / Verecund(ius) Batav(us) / [---] Omullius **Adiutor** / [---]vvius Gelos // C(aius) Ulittius Secundus / C(aius) Nonnius Germanus / C(aius) Melius Primigenius / L(ucius) Hilarius Luccus / C(aius) Albanus Victor / C(aius) Meccius Nommus / C(aius) Ioincatius Atto / L(ucius) Sincorius / Sabinus / L(ucius) Secundus Crispus / L(ucius) Succius Genialis / C(aius) Docilius Ingenu(us) / L(ucius) Cassius Aio / C(aius) Bellicius Cossus / C(aius) Auctinius Romanus / L(ucius) Atinius Secundin(us) //] / Cingetius / [--- T]ertius / [---] Celsinus / [---]s Attilus / [---]us Mogsius / [---]escitatus / [---] Caesaris / [---]us Augustalis / [---]s Primus / [---]us Lallus / [3 I]anuarius / [---] Iulius / [---] Atrectus / [3 Sen]ecio(?) / [---]getus // L(ucius) Liscius Gentilis / M(arcus) Murranius Carus / T(itus) Seius Primus / Ti(berius) Asicius Victor / G(aius) Natalius Saturninus / M(arcus) Mainius Marinus / M(arcus) Attedonius Maturus / M(arcus) Treverius Covirus

99) EDCS-53800647 = CAG-80-01, p. 125

Mercato

100) EDCS-53800646 = CAG-80-01, p. 125

Merc()

101) EDCS-53700170 = CAG-80-01, p. 86

Merca(tor)

102) EDCS-53300208 = CAG-62-01, p. 104

Mercator

103) EDCS-55400933 = CAG-59-02, p. 106

Mercator

104) EDCS-55400849 = CAG-59-02, p. 136

Mercator

attesté ; à l'exception du CAG 57/1 qui parle spécifiquement de *duo nomina* (ce qui est assez étrange d'ailleurs), les autres publications restituent le terme avec une majuscule faisant de lui un anthroponyme. Au vu de ce cas complexe, nous n'avons pas retenu l'inscription dans notre *corpus*.

- 105) EDCS-47700114
Macera[ti]
- 106) EDCS-45200191
Merca()
- 107) EDCS-55400723 = CAG-59-02, p. 120
Mercator
- 108) EDCS-55400337 = CAG-59-02, p. 184
Mercator
- 109) EDCS-55400336 = CAG-59-02, p. 184
Mercator
- 110) EDCS-55400335 = CAG-59-02, p. 184
Mercator
- 111) EDCS-55400334 = CAG-59-02, p. 184
Mercator
- 112) EDCS-55400338 = CAG-59-02, p. 184
Mercator
- 113) EDCS-55400284 = CAG-59-02, p. 184
Mercator
- 114) EDCS-55400283 = CAG-59-02, p. 184
Mercator
- 115) EDCS-55500969 = CAG-59-02, p. 218
Merc[ator]

116) EDCS-55500290 = CAG-59-02, p. 271

Mercat(or)

117) EDCS-55500548 = CAG-59-02, p. 279

Mercator

118) EDCS-55702237 = CAG-59-02, p. 304

Mercator

119) EDCS-55702280 = CAG-59-02, p. 305

Mercator

120) EDCS-55701093 = CAG-59-02, p. 316

Mercator

121) EDCS-56200560 = CAG-59-02, p. 323

Merca(tor)

122) EDCS-55700435 = CAG-59-02, p. 361

Mercator

123) EDCS-55700434 = CAG-59-02, p. 361

Mercator

124) EDCS-53400569 = CAG-62-02, p. 451

Mercator

125) EDCS-53400501 = CAG-62-02, p. 451

Mercato(r)

126) EDCS-10601383 = CIL XIII, 04416 = CAG-57-02, p. 133 et 265

D(is) M(anibus) / Priscill(a)e / Mercato/ris f(ili)a(e)

127) EDCS-10601394 = CIL XIII, 4427 = CAG-57-02, p. 304

*D(is) M(anibus) / L(u)c(i) **Mercatoris** / Topiuri / Iovinco[la] / u[x]or / et [*

128) EDCS-10601031 = CIL XIII, 04059 = IAL 33

*D(is) M(anibus) / **Coco**¹⁰³⁰ Sintor[i]/gis Amma f[i]/lia et h(eres) f(aciendum) c(uravit)*

129) EDCS-52602131 = CAG-55, p. 327

Cocus

130) EDCS-52600337 = CAG-55, p. 140

***Cocus** f(ecit)*

131) EDCS-55500353 = CAG-59-02, p. 275

***Coci** o(fficina)*

132) EDCS-55900089 = CAG-51-01, p. 299

***Coc(us)** et Formosus*

133) EDCS-54100043 = CAG-60, p. 236

*Ococi **Cocus***

134) EDCS-54100067 = CAG-60, p. 273

***Cocus** f(ecit)*

135) EDCS-52600545 = CAG-55, p. 320

***Cocus** f(ecit)*

136) EDCS-52602474 = CAG-55, p. 522

Cocus

¹⁰³⁰ Anthroponyme attesté ; *cocus* peut signifier cuisinier.

137) EDCS-52602131 = CAG-55, p. 327

Cocus

138) EDCS-10601196 = CIL XIII, 4227

*P(ublio) Sincor(io) / Dubitato et Memo/raliae Sacrillae / parentib(us) defunct(is) / Dubitati / **Mensor** et Mora/tus et sibi vivi*

139) EDCS-10601206 = CIL XIII, 04237 = AE 1904, 26

*Mercurio / et Rosmer(tae) / **Messor** / Cani / libertus*

140) EDCS-52602466 = CIL XIII, 10002,091f = CAG-55, p. 445

Agricolae

141) EDCS-10601668 = CIL XIII, 4704 = CAG-88, p. 229

*In h(onorem) d(omus) d(ivinae) / deabus Iu/nonibus Pa/dula pro sa/lute S(exti) Rufi / **Agricol(a)e** et / Regalis et / Petturonis / et Grannicae / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*

142) EDCS-09400563 = BS, B7 = AE 1975, 645 = DN 31

*Deae / Nehalenniae / T(itus) Tagaduni/us **Adiutor**¹⁰³¹ / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*

143) EDCS-10601268 = CIL XIII, 4301 = CAG-57-02, p. 335

*I(ovi) O(ptimo) M(aximo) / in honor(em) / domus divi/nae vicus Ho/noris publice / posuer(unt) hi qui / infra scri<p=B>ti sunt / cura eorum T(iti) Iul(i) / **Adiutoris** M(arci) Paulli / Martialis P(ublius) Donna/xi // Q(uintus) Giamius / Bellus et / Communis / Giami fili(us) / Elvorix / Varicilli f(ilius) / Melus Cintus/mi f(ilius) // M(arcus) Macirius / Atrectus mani/premium donavi(t) / Terentinus et / Peregrinus Il/lanvissae fili(i) / Gaius Germ(anus) Co/robus Sex(tus) Elv/ius Clemens // P(ublius) Attius / Anticus / L(ucius) Vettius / Dercoiedus / M(arcus) Vet/tius **Mer/cator***

144) EDCS-10601139 = CIL XIII, 4170 (Frézouls)

*Jo et Masclia / [Ma]gna et Luca[---] / [**M**]usicus¹⁰³² Rom[ogillus] / [---]uxta PROR[*

¹⁰³¹ Argumenté comme un anthroponyme dans DN 31

¹⁰³² Anthroponyme attesté ; *musicus* peut signifier musicien.

XVIII) Trop de restitutions possibles pour ce choix précis

145) EDCS-16000492 = BRGK, 1937, t. 27, inscr. 10, p. 55 (Frézouls)

<i>[Deae Mi]nervae / [Restitu]tus(?) Ga/[ti filius] Suessio / [aer]arius(?)¹⁰³³ / [v(otum)] s(olvit) l(ibens) m(erito)</i>	<i>[Deae Mi]nerv(a)e / ---tus Ga/--- [f(ilius)] Suessio / ---arius / [v(otum)] s(oluit) l(ibens) m(erito)</i>
---	---

XIX) Hors de la datation

146) EDCS-10600762

*Hic quiescit / Ursatius <o=V>s/tiarius qui vi/xit an(nos) LXVII cui / Exsuperius fi/lius
t<i=E>tulum posu/it¹⁰³⁴*

147) EDCS-73400019

*In h<o=U>c loco re{c}qui<e=I>s/c<i=E>t vir venera<bi=VE>lis / Rustecius
arcarius / ex cive Gabaletana prior omn(iu)m art<i=E>f<i=E>cum magister qui MPV Tert/i
ad(m)iremu[r 3]so / [¹⁰³⁵*

XX) Hors du cadre spatial (retrouvés à Lyon)

148) EDCS-10500900 = CIL XIII, 1945 (Frézouls)

*D(is) M(anibus) / et / memoriae aetern(ae) / Constantini Aequalis ho/minis optimi artis
barbari/cariae IIIIIviri Aug(ustalis) c(oloniae) c(opiae) C(laudiae) Aug(ustae) / Luguduni
civis Germani/ciani qui vixit annos XXXXV / menses III dies XII Pacatia / Servanda coniugi
karissi/mo et incomparabili et / sibi viva / et Constantinii Servat[us] / et Aequalis et Constantius
/ fili(i) patri piissimo ponend/dum curaverunt et sub / ascia dedicaverunt.*

¹⁰³³ E. Gose propose de restituer *aerarius* en raison de l'invocation à Minerve dont l'attestation par un *aerarius* est selon lui plus probable (E. Gose, "Weihetäfelchen an Minerva" dans *Trierer Zeitschrift. Vierteljahrshefte für Geschichte und Kunst des Trierer Landes und seiner Nachbergebie*, t. 8, 1933, p. 27-28). Néanmoins, en reprenant la finale *-arius*, qui est ce qui est conservé sur la pierre, seize noms de métiers se retrouvent dans le répertoire de E. Frézouls ; la présence de Minerve peut être pertinente pour d'autres métiers ; nous avons préféré écarter cette inscription de notre corpus.

¹⁰³⁴ Datation proposée par EDCS : 501-700.

¹⁰³⁵ Datation proposée par EDCS : 651-750.

149) EDCS-10500944 = CIL XIII, 1989 (Frézouls)

D(is) M(anibus) / et memoriae aeter/nae Marci Corne/li Rufini civi(s) Lug(udunensis) / [t]abellarius(!) ei{i}usd(em) / [c]ivitat[is] qui vix(it) / annis XXXVII d(iebus) XII / Annia Venerea / coniugi incom/parabili et sibi / vivae posteris/qu{a}e suis p(onendum) c(uravit) et / sub ascia dedi/cavit.

150) EDCS-10500938 = CIL XIII, 1983 (Frézouls)

D(is) M(anibus) / et / memoriae aetern(ae) / Blandinae Martiolae puellae / innocentissimae quae vixit / ann(os) XVIII m(enses) VIII d(ies) V Pompeius / Catussa civ<i=E>s Sequanus tec/tor coniugi incomparabili / et sibi benignissim(a)e quae me/cum vixit an(nos) V m(enses) VI d(ies) XVIII / sine ul(l)a criminis sorde viv(u)s / sibi et coniugi ponendum cu/ravit et sub ascia dedicavit / tu qui legis vade in Apol(l)inis / lavari(?) quod ego cum coniu/ge feci vellem si ad(h)uc possem

151) EDCS-10500687 = CIL XIII, 1734 (Frézouls)

*Genio splendidissimi corporis fabrorum tign[ar(iorum)] / [it]emque artificum tectorum
Claudius Myron e[t] / [par]entes(?) [---] erga memoriam Clau[di // sic inferatur(?)] corpus
cuiusquam praeter sepulturae gratia / [eorum qui custodi]am(?) habent quique exceperunt
aditum et habitatio/[nem et si qui qu]em locum sepulturae cuius rei gratia / [Myronis
testamen]to consecuti sunt / [sanc]tissima semper*

152) EDCS-10502327 = CIL XIII, 3202 = CAG-27, p. 134 et 142 (Frézouls)

*P(ublius) Suillius P(ubli) [---] / opus piscinae [--- permissu(?)] / viri clarissimi [C(ai)
Prastinae P]acati / legati Aug(usti) et ex or[dinis de]creto / us{s}ibus fullon[um
Mediol]an/nensium d(e) [s(uo) f(aciendum) c(uravit)]*